

Gérard Bergeron (1922-2002)

Politologue, département des sciences politiques, Université Laval

(1994)

Lire  
Étienne Parent,  
1802-1874 :  
*notre premier intellectuel.*

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière  
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec

[Page web personnelle](#). Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

## Du même auteur

*Le Canada français après deux siècles de patience*, (Collection « L'histoire immédiate »), Paris, Éditions du Seuil, 1967.

*Incertitudes d'un certain pays*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979.

*Pratique de l'État au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984.

*Notre miroir à deux faces : Trudeau-Lévesque*, Montréal, Québec/Amérique, 1985. [En préparation dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

*Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1990.

*Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...* Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 1990, 183 pp.

*LIRE Étienne PARENT (1802-1874) : notre premier intellectuel*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1994.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,  
Courriel: [rtoussaint@aei.ca](mailto:rtoussaint@aei.ca)

Gérard Bergeron

**Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.**

Sainte-Foy, Qc. : Les Presses de l'Université du Québec, 1994, 300 pp.

[Autorisation formelle accordée, le 12 avril 2005, par Mme Suzanne Patry-Bergeron, épouse de feu M. Gérard Bergeron, propriétaire des droits d'auteur des œuvres de M. Gérard Bergeron]

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 3 juillet 2010 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



[vi]

## Données de catalogage avant publication

Bergeron, Gérard, 1922-

Lire Étienne Parent, 1802-1874 : notre premier intellectuel.

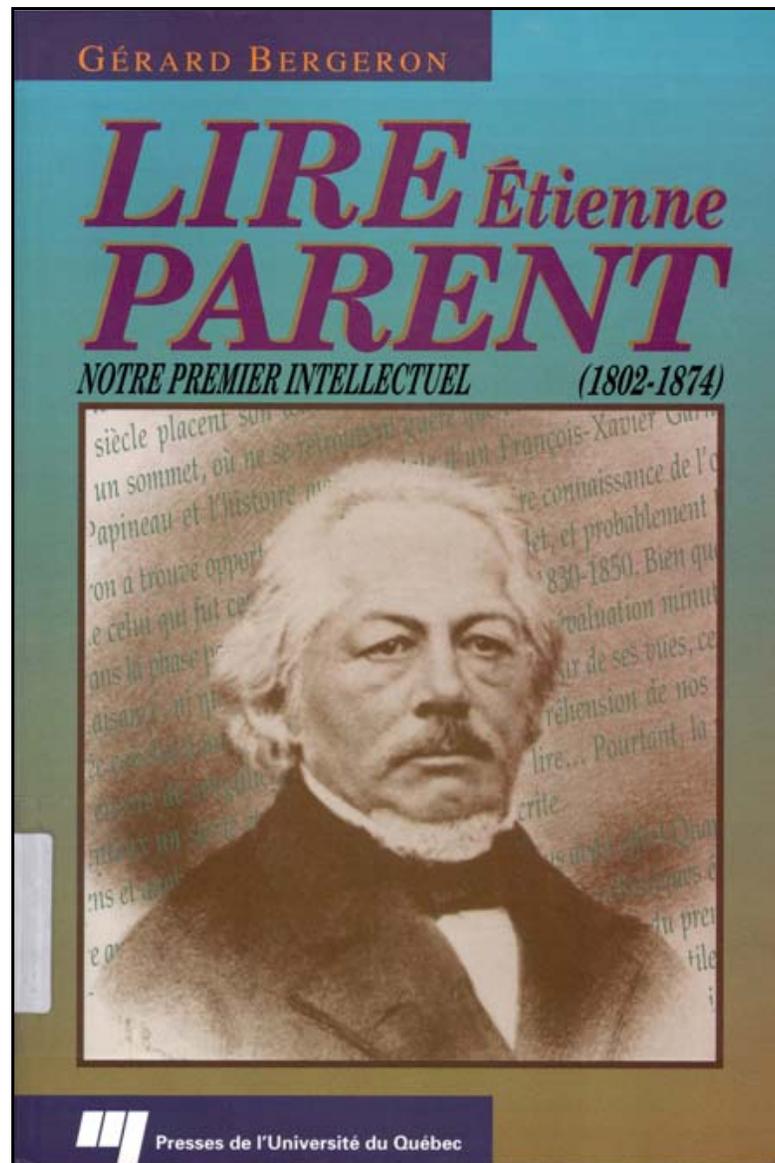
Comprend des réf. bibliogr. et un index.

ISBN 2-7605-0754-8

1. Parent, Étienne, 1802-1874. 2. Écrivains canadiens-français - Québec (Province). 3. Intellectuels - Québec (Province). 4. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 19e siècle. 5. Québec (Province) - Conditions sociales - 19e siècle. 6. Québec (Province) - Conditions économiques - 19e siècle. I. Titre.

G rard Bergeron (1994)

Lire  tienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.



Sainte-Foy, Qc. : Les Presses de l'Universit  du Qu bec, 1994, 300 pp.

# Table des matières

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Avant-propos](#)

[Notice biographique](#)

## **[Première partie](#)**

### **LE JOURNALISTE (1822-1842)**

[Introduction](#)

[Chapitre I.](#) Un journaliste débutant à la barre d'un journal renaissant (1822-1825)

[Chapitre II.](#) Le bibliothécaire de l'Assemblée et (par le journal) « du peuple » (1831-1835)

[Chapitre III.](#) Une plume de journaliste comme seule « arme » de combat (1835-1837)

[Chapitre IV.](#) Dans une période de troubles, « qu'allons-nous faire? » (1837-1838)

[Chapitre V.](#) Devant un « dictateur » à la romaine avec le faste d'un despote oriental (1838)

[Chapitre VI.](#) Unir ou fédérer, anglifier et assimiler, et même commencer à s'en sortir ! (1839-1842)

**Deuxi me partie**  
**LE CONF RENCIER (1844-1852)**

Introduction

Chapitre VII. Les id es  conomiques

1. L'industrie consid r e comme moyen de conserver notre nationalit  (1846)
2. Importance de l' tude de l' conomie politique (1846)
3. De l'importance et des devoirs du commerce (1852)

Chapitre VIII. Les id es sociales

1. Consid rations sur notre syst me d' ducation populaire, sur l' ducation en g n ral et sur les moyens l gislatifs d'y pourvoir (1848)
2. De l'intelligence dans ses rapports avec la Soci t , premi re partie (1852)
3. De l'intelligence dans ses rapports avec la Soci t , deuxi me partie (1852)

Chapitre IX. Les id es *religieuses*

1. Du pr tre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la soci t  (1848)
2. Du travail chez l'homme (1847)
3. Consid rations sur le sort des classes ouvri res (1852)

Conclusion g n rale

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## QUATRIÈME DE COUVERTURE

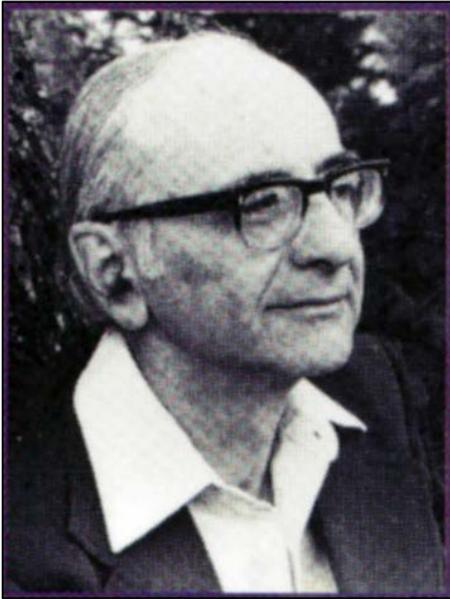
[Retour à la table des matières](#)

Le grand paradoxe au sujet d'Étienne Parent (1802-1874) consiste en ce que celui qui passe pour avoir été le plus important penseur critique du Canada français au siècle dernier possède un nom à peine connu des générations intellectuelles de notre époque. Quant à le lire... Pourtant, la plupart des historiens et analystes de ce siècle placent son oeuvre écrite (de journaliste), puis parlée (de conférencier), à un sommet, où ne se retrouvent guère que l'action flamboyante d'un Louis-Joseph Papineau et l'histoire monumentale d'un François-Xavier Garneau.

Gérard Bergeron a trouvé opportun et passionnant de prendre connaissance de l'oeuvre multiforme de celui qui fut certes l'intellectuel le plus complet, et probablement le plus pénétrant, dans la phase particulièrement critique des années 1830-1850. Bien que menée sans complaisance, ni quelque indulgence de circonstance, l'évaluation minutieuse de cette pensée conclut à un jugement plutôt positif. Par l'ampleur de ses vues, cette oeuvre présente encore de singulières résonances pour la compréhension de nos problèmes fondamentaux un siècle et demi plus tard.

Quatre années plus tôt, chez le même éditeur, l'auteur nous avait offert *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...* Après l'oeuvre de ces deux « classiques étrangers » sur notre destin politique, voici maintenant la substance de l'oeuvre du premier « classique autochtone » sur le même sujet et à la même époque, Il est toujours utile de connaître, en même temps que leur authenticité, la vivacité de nos racines de groupe.

C'est pourquoi il importe - et au sens fort - de *LIRE Étienne PARENT*.



Après des études aux universités Laval, Columbia, de Genève et de Paris, Gérard Bergeron a enseigné la plus grande partie de sa carrière à l'Université Laval, puis, les dix dernières années, à l'École nationale d'administration publique de Québec. En 1991, il était nommé professeur émérite de l'Université du Québec.

En outre d'une œuvre volumineuse portant sur les problèmes politiques du Canada et du Québec, il s'est surtout fait connaître, hors de son pays, par ses ouvrages sur la théorie de l'État, ainsi que sur l'analyse historique de la Guerre froide. Plus récemment, il explorait un nouveau filon, celui des idées politiques. Après un premier livre, consacré à la pensée de Tocqueville et de Siegfried sur le Canada, le présent livre, traitant de l'œuvre d'Étienne Parent, procède d'une même lancée...

[ix]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## AVANT-PROPOS

### *Pourquoi ce livre ?*

[Retour à la table des matières](#)

Ayant déjà commis un petit livre portant sur deux de nos « classiques étrangers <sup>1</sup> », et sans le moindre ferme propos de ne pas recommencer, nous ne nous étendons pas sur les raisons de la présente récidence à propos de notre premier « classique autochtone » dans le domaine, aujourd'hui illimité, de l'étude des sciences sociales. Tel nous apparaît bien Étienne Parent (1802-1874) après avoir pratiqué systématiquement l'ensemble de ses écrits qui devraient lui valoir une première place, et même unique, dans notre histoire intellectuelle.

Les Histoires de... (n'importe quoi) commencent d'habitude par le rappel des contributions, plus ou moins aventureuses, des précurseurs, fondateurs, « premiers-en-date... » dans le domaine en cause. Sans trop s'en rendre compte, pendant la guerre un élève des classes supérieures d'un de nos collègues se trouvait à entretenir une espèce de curiosité, nullement perfide et presque affectueuse, envers nos pionniers de la vie de l'esprit au Canada français, ainsi qu'on appelait alors le Québec. À l'aide de

---

<sup>1</sup> « Par ces classiques étrangers nous arrive un peu de ce vent du large sur notre bizarre aventure historique qui ne sera jamais complètement jouée. Le voyage proposé se fera en bonne compagnie. De grands esprits eux-mêmes, nos auteurs sont aussi d'une belle lignée qu'on a pu faire remonter à Montesquieu. » (Gérard BERGERON, *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. XIV).

manuels [x] ou de recueils de « morceaux choisis <sup>2</sup> », il était alors loisible d'apprendre qu'Octave Crémazie se dégageait du peloton comme poète après tant de rimailleurs, que François-Xavier Garneau avait été le premier historien digne de ce nom après une profusion d'annalistes et de chroniqueurs ; et qu'à l'époque où Philippe Aubert de Gaspé écrivait un premier roman historique, c'était par le roman social qu'Antoine Gérin-Lajoie se faisait un nom dans le monde littéraire d'alors. À l'instar des gloires politiques - Papineau, père et fils, Louis-Hippolyte LaFontaine, etc. -, les producteurs de la vie de l'esprit se verront plus tard consacrés par des noms de rues et de boulevards ou encore de maisons d'enseignement, par des plaques commémoratives, voire par des monuments publics ainsi que l'avait justement été l'historien Garneau. A-t-il jamais été question, quelque part, d'honorer ainsi la mémoire d'Étienne Parent ?

Pourquoi, d'une envergure intellectuelle pourtant comparable, Étienne Parent, penseur du Parti patriote et d'abord allié de Papineau, puis son adversaire au plan idéologique, et qui, à la direction du *Canadien*, pouvait interpeller d'une manière plausible le gouverneur, les chambres d'assemblée ou même les autorités de Westminster ; pourquoi, bref, Parent est-il autant inconnu des générations intellectuelles et politisées d'aujourd'hui ? (Font exception les historiens de l'évolution politico-constitutionnelle de notre pays au siècle dernier, qui tiennent généralement compte du rôle important joué par l'éditorialiste du *Canadien*.) Il suffira de mentionner, comme première explication d'ordre technique, le fait que, n'étant pas l'auteur d'un ou de quelques livres, Parent dut sa renommée politique précoce à la production parcellaire et disséminée de journaliste, profession qu'il pratiqua entre 1822 et 1842. La première partie de son oeuvre est donc constituée de fort nombreux articles dispersés dans la collection d'un journal, publié au rythme tri-hebdomadaire, qu'il dirigeait et animait. L'accès à sa pensée critique au jour le jour n'est pas facile : il ne se trouve guère que de rares thésards à s'imposer la corvée de voir de près la totalité de textes autant hachurés.

---

<sup>2</sup> Un collégien de notre génération avait à sa disposition l'ouvrage de Mgr Camille Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1939 (nouvelle édition) ; ainsi que, comme outil complémentaire, du même auteur, *Morceaux choisis d'auteurs canadiens*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1934 (1er édition). C'est dans ce manuel qu'on pouvait apprendre l'importance d'Étienne Parent dans notre histoire littéraire (p. 26-29) ; et, dans ces morceaux choisis, que nous avons pu lire, pour la première fois, une douzaine de pages de la prose du journaliste-conférencier (p. 24-36),

Après son retrait du journalisme à l'âge de quarante ans, Parent s'exprimera pendant huit années par le média oral de la conférence publique, sous la forme de courts essais traitant de sujets divers et plus [xi] larges que l'actualité publique et parlementaire, encore qu'y faisant parfois référence sur des points particuliers pour illustrer son propos de circonstance. Cette autre production d'une dizaine de textes autonomes constitue la seconde moitié de son oeuvre. Dans le prolongement chronologique de la première, elle se présente comme un resserrement de cette pensée, mais s'appliquant davantage, à partir de ce moment, à des thèmes socio-économiques de développement qu'au commentaire polémique de l'actualité politique. Quant au dernier tiers de la vie de Parent, ces années furent remplies par de hautes fonctions administratives dans le gouvernement du Canada-Uni puis, un très bref temps, dans celui de la Confédération naissante. De cette période d'une vingtaine d'années, nous n'avons repéré que deux textes publics d'importance de notre auteur (et dont nous ferons état dans leur contexte particulier).

Si, comme journaliste puis comme conférencier, Étienne Parent fut continûment une « vedette » de l'activité intellectuelle jusqu'à 1852, il se sera trouvé très peu de gens dans la suite à prendre connaissance d'un si grand nombre d'écrits parcellaires et dispersés. Toutefois, ce qu'on pourrait appeler sa « légende » dès son vivant lui survivra jusqu'à aujourd'hui, mais affadie et sans relief pour des raisons imprécises à part celle qui vient d'être donnée. C'est le projet de ce livre de présenter l'homme et son oeuvre multiple, au-delà d'une renommée plutôt floue, en proposant une lecture de l'ensemble des écrits de celui qui, selon la suggestion du sous-titre, nous est apparu mériter le qualificatif de « notre premier intellectuel ».

### *Comment ce livre ?*

Nous nous trouvons au départ devant deux masses de documents : les multiples articles d'actualité, enfouis dans la collection du *Canadien* pour la durée de la période déjà dite ; la dizaine de textes, plus longs et à sujet thématique, conférences reproduites plus tard dans des recueils faciles d'accès dont deux sont d'une publication relativement récente <sup>3</sup>. [xii] La première masse d'écrits journalistiques, par leur nombre et

---

<sup>3</sup> Dans la collection des « Classiques canadiens » chez Fides. *Étienne Parent (1802-1874) : textes choisis et présentés par Paul-Eugène GOSSELIN*, Montréal et Paris, Fides, 1964. Ce petit ou-

l'étalement de leur publication dans leur temps, pose un problème particulier. À notre connaissance, il n'en existe pas de relevé chronologique exhaustif. Mais des publications d'histoire politique et constitutionnelle (spécialement pour la période décisive 1831-1842) et, davantage encore, des recherches en vue de thèses en histoire de la même époque permettent de prendre une première connaissance, partielle et ponctuelle, de la pensée du journaliste à la barre du Canadien. Une recherche poursuivie par le procédé du microfilm en bibliothèque permet de compléter utilement cette exploration préliminaire.

Ces deux types de documents déterminent les deux grandes divisions (I- Le journaliste ; II- Le conférencier), outre qu'ils correspondent aussi à deux époques distinctes : 1822-1842 et 1844-1852. Mais il importe de rappeler clairement qu'en l'une et l'autre division, notre sujet reste bien l'évolution de la pensée d'un journaliste-conférencier au sujet d'une époque déterminante pour sa société, et non pas l'analyse historique, pour elle-même, d'événements auxquels cet observateur-participant s'est trouvé à réagir par ses commentaires et des prises de position. Ainsi sera-t-il tenu compte des diverses étapes de la carrière d'Étienne Parent : cet homme qui fut un écrivain, ou encore un écrivain (selon la distinction de Roland Barthes), fort prolifique pendant les deux premiers tiers d'une vie très intense. Quant à la biographie faisant autorité, que la richesse de la vie de cet homme mériterait, ce n'est pas ici qu'on la trouvera. Très peu de sa correspondance a été examiné (et trouvé ?). On ne sait presque rien de ses « papiers personnels », notes de lecture ou de pré-rédaction, d'inédits, etc. On ignore même s'il tint, un temps ou plus régulièrement, un journal, ou s'il eut l'idée de laisser des mémoires. Les études parentiennes sont encore dans l'enfance.

La trame des pièces journalistiques examinées en première partie est toute naturelle. Par ses neuf chapitres, ainsi qu'à l'intérieur de chacun, elle fournit comme un décalque de l'évolution, datée, d'une sévère et longue crise constitutionalo-coloniale. L'activité journalistique de Parent cesse au moment où la crise atteint un apaisement

---

vrage, de quatre-vingt-quinze pages, contient sept extraits de journaux et neuf extraits de conférences sous les deux catégories I- Le journaliste, II- Le sociologue, ainsi qu'une introduction, une bio-bibliographie et une liste des sources et ouvrages à consulter. Beaucoup plus complet est l'ouvrage préparé par Jean-Charles FALARDEAU, *Étienne Parent : 1802-1874* (à l'occasion du centenaire de sa mort), Montréal, La Presse, collection « Échanges », 1975. L'ouvrage est beaucoup plus considérable (344 pages) et contient quinze articles de presse et neuf des dix conférences publiques entre 1846 et 1852 en leur intégralité. En plus d'un avant-propos, d'une biographie de vingt-deux pages, l'ouvrage contient encore une bibliographie très bien faite de dix pages et un index des noms cités.

relatif, le rapport entre les deux facteurs ne relevant d'ailleurs pas de la simple coïncidence. Notre ordre de présentation des textes de conférences s'est, par ailleurs, affranchi de la stricte séquence chronologique pour constituer, en autant de chapitres, des sous-ensembles d'idées économiques, sociales et religieuses. Quant à la totalité des chapitres formant la première partie de l'œuvre journalistique, elle constitue le sous-ensemble, plus vaste, des idées politiques.

Il est entendu que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives, qu'elles doivent s'entendre d'après une certaine part d'arbitraire qui est [xiii] celle du plus ou moins, et non pas selon la logique du l'un ou l'autre. En effet, il s'agit toujours du même scripteur, écrivant sur des thèmes objectifs choisis pour eux-mêmes et non pas a priori d'après des catégories formelles de classement ; en somme, Parent fait comme tout le monde ! Les rapprochements, par groupes de trois, des conférences se défendent pour des raisons d'intelligibilité et d'analyse des textes en question, ne serait-ce que pour se rendre compte d'une certaine tendance à l'insistance et, même, à la redondance, chez notre auteur.

Le tout se présente selon un ordonnancement présentation-textes-commentaires assez particulier, que nous avons déjà qualifié ailleurs de « lecture accompagnée <sup>4</sup> » dans l'esprit de satisfaire à une double exigence. La première précaution va de soi et pourrait s'appeler le respect qu'on doit à l'exactitude de l'expression d'un auteur dont on tente de discerner les composantes de la pensée et leur éventuelle évolution. Concrètement, cela se dirait encore qu'il faut, libéralement, lui laisser la parole, non pas le plus possible, mais aussi souvent qu'il est nécessaire à la ligne générale de notre propos analytique, que celui-ci devienne probatoire ou plus sévèrement critique. Mais quand il s'agit, comme en première partie, d'un fort grand nombre de textes, cet « aussi-souvent-qu'il-est-nécessaire » requiert une multitude de citations et d'extraits plus ou moins longs. À la limite, l'arrangement eût pu même prendre la forme d'un recueil des articles, présentés, annotés et finalement évalués par celui qui aurait pris la responsabilité de les colliger. Mais, à la réflexion, il s'imposait d'éviter ce qui eût été, à la fois, une facilité et une corvée !

---

<sup>4</sup> À propos de la quarantaine de textes ou d'extraits de Tocqueville sur le Canada, selon la division : pendant le séjour de 1831, ceux qui furent postérieurs au séjour (1832-1857), voir les chapitres 2 et 3 et, pour l'analyse critique, le chapitre 4 de *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...* (référence complète à la note 1).

L'autre formule eût pu être celle, beaucoup plus brève, de l'essai ordinaire, dont la facture est très souple, laissant à l'essayiste la latitude discursive de télescoper l'étape analytique et l'appareil des preuves, et se satisfaisant de ne livrer qu'une série de conclusions plus ou moins partielles ou provisoires, reliées ou en vrac. Mais il nous a semblé que faire connaître, en incitant à le LIRE, le premier de nos intellectuels exigeait davantage, tout au moins autre chose.

L'auteur a donc opté pour une formule de type intermédiaire. Ce qui, du reste, n'interdit pas que lui, ou quelqu'un d'autre, ne passe ultérieurement à la formule plus libre de l'essai classique. La formule choisie d'une « lecture accompagnée » permet au présentateur-analyste d'incorporer nombre de tronçons de phrase et de courtes phrases de [xiv] l'auteur étudié à son propre texte, dont il garde la gouverne totale. Le procédé est à double bénéfice : il rend l'exactitude de ce qui a été effectivement écrit par l'auteur et donne moult exemples de son style de commentateur, de polémiste et de conférencier. Si l'expression n'en paraît pas trop « triviale », il est livré au lecteur du « deux dans un » : autant de texte, objet d'analyse, que de critique elle-même...

Ce dernier aspect n'est pas négligeable puisqu'il y aura lieu de se poser en conclusion des questions comme celles-ci : Quelle était la qualité du « style » d'Étienne Parent à supposer qu'il en eût un ? Mérite-t-il la place d'importance que les historiens de nos origines littéraires lui ont accordée généralement ? Le fait d'avoir été l'un des plus forts producteurs d'écrits journalistiques depuis la Conquête jusqu'à son époque aurait-il gonflé sa renommée d'écrivain comme de penseur ? Ou d'autres questions du même genre. Au fil du développement, le lecteur deviendra graduellement à même de répondre à ces questions non anodines.

Enfin, dernière précision technique sur la correction grammaticale et orthographique des textes en cause : sans purisme, elle est souvent prise en défaut... Voyons d'abord des « circonstances atténuantes » : dans la société de cette époque, l'instruction publique était fort déficiente (et quelques-unes des plus belles pièces du journaliste et du conférencier portaient justement sur l'urgence d'en réformer le système de fond en comble). D'autre part, presque toute la langue politico-administrative du Bas-Canada était officiellement l'anglais, tout comme la langue commerciale et financière. Le français qui en découlait ou la transposait s'en trouvait, dès la source, vicié. Mais ce conditionnement général défavorable n'explique ni n'excuse pas tout : constructions vicieuses, erreurs orthographiques, ponctuation et accentuation défectueuses, manque d'uniformité dans l'emploi des lettres majuscules, etc. Il est des expressions

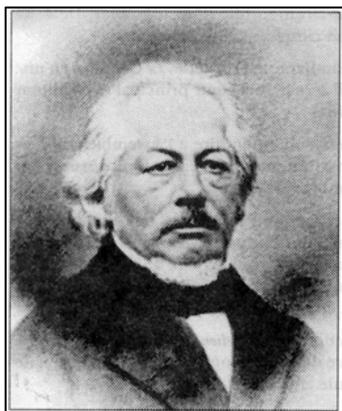
tellement fautives qu'en certains cas, on ne peut en imaginer la cause que par un agent extérieur à l'auteur : à l'atelier de l'imprimerie après que l'auteur y eut déposé son texte, à la phase de la correction des épreuves ou à celle de la tombée, à une déficience technique de dernière heure ?

Le fait d'attirer l'attention sur ce point ne doit pas laisser présager un mal dont l'ampleur causerait du malaise à la lecture. Ce n'est certes pas le cas. Mais cette question valait d'être précisée dès le départ. Toujours au nom de l'exactitude de la transcription et de l'authenticité du texte, il n'y fallait rien changer. Les citations sont donc livrées en l'état typographique où nous les avons trouvées. Toutefois, en plusieurs cas, s'imposait l'insertion d'un « (sic) » pour signaler que l'étrangeté du ou des termes réside bien dans le texte d'origine et ne provient pas d'une erreur de transcription.

[xv]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE



[Retour à la table des matières](#)

- 1802 le 2 mai \*, naissance d'Étienne Parent à Beauport, près de Québec ; fils d'Étienne-François et de Josèphe Clouet, et l'aîné d'une famille de 15 enfants, neuf garçons et six filles.
- 1806 début de la parution du *Canadien* (dont les presses allaient être confisquées et les rédacteurs emprisonnés par Craig quatre ans plus tard).
- 1814 études au Collège de Nicolet jusqu'en 1819.
- 1817 début en juin d'une nouvelle série du *Canadien* qui paraît jusqu'en décembre 1819.
- 1819 études au Séminaire de Québec jusqu'en 1821 (quittant avant les examens terminaux).

---

\* Le 2 mai comme jour de naissance n'a pas été contesté, mais l'année le fut. Étienne Parent serait né en 1801 selon certains auteurs comme Edmond Lareau, Maximilien Bibaud et Stewart W. Wallace. Louis Nourry, qui fournit ce renseignement, ainsi que les références à chacun de ces trois auteurs, ne tranche pas : « Étienne Parent naquit à Beauport [...] le 2 mai 1801 ou 1802 » (*La pensée économique d'Étienne Parent : 1822-1852*, thèse de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1969, p. 1).

[xvi]

---

## I. Le journaliste

---

- 1820 début en janvier de la troisième série du *Canadien* qui paraît jusqu'en mars 1825 (Parent y est rédacteur les trois dernières années, ayant remplacé Augustin-Norbert Morin).
- 1825 études en droit à Québec (tout en collaborant à *La Gazette de Québec*), reçu au Barreau en mai 1829 mais, dans la suite, n'ayant jamais pratiqué le droit.
- 1827 pendant quelques années, divers emplois (donnant des leçons de français, traducteur et officier en loi de l'Assemblée du Bas-Canada).
- 1829 mariage avec Henriette Grenier, fille d'un tonnelier. De cette union, naîtront un fils et cinq filles.
- 1831 en mai, relance, avec Jean-Baptiste Fréchette, *Le Canadien* en une quatrième série (dont il sera le rédacteur principal et coéditeur jusqu'à son départ en 1842).
- 1833 pendant trente mois, aussi bibliothécaire à l'Assemblée du Bas-Canada avec la responsabilité de « surveiller l'impression des journaux de cette Chambre ».
- 1838 après avoir pris ses distances de Papineau et des agitateurs du parti Patriote, et bien qu'ayant désapprouvé les mesures insurrectionnelles prises pendant les « troubles » de 1837 et 1838, sera arrêté et incarcéré (sans procès) pendant cinq mois à l'hiver 1838-1839, contractant en prison une grave surdité.
- 1840 tout en gardant la direction du *Canadien*, fonde, avec Fréchette, une revue hebdomadaire d'intérêt général, *Le Coin du Feu*, qui ne sera publiée qu'une seule année.
- 1841 sous l'Union, élu député du collège électoral du Saguenay, ne détenant son mandat qu'une année, en bonne partie à cause du handicap de sa surdité.
- 1842 après sa démission comme député, abandonne ensuite la direction du *Canadien* et est nommé greffier du Conseil exécutif : fin de sa carrière de journaliste.

[xvii]

---

## II. Le conférencier et fonctionnaire

---

- 1844 inaugure à Montréal, avec un texte sur « *La Presse* », une nouvelle carrière de conférencier, qui durera jusqu'en 1852 (prononçant en tout dix conférences publiques, six à Montréal et quatre à Québec).
- 1847 nommé sous-secrétaire de la Province du Canada, ayant, comme homologue anglophone, Edmund Allen Meredith.
- 1867 nommé sous-secrétaire d'État à Ottawa lors de l'adoption de la nouvelle constitution le 1er juillet : poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1872.
- 1874 le 22 décembre, Étienne Parent meurt à Ottawa, à l'âge de soixante-douze ou soixante-treize ans.

[1]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

Première partie

# Le journaliste 1822-1842

[Retour à la table des matières](#)

[3]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

L'indication de MORTAGNE se détache nettement d'un panneau de signalisation routière surplombant un boulevard de la banlieue sud de Montréal. C'est aussi l'hommage toponymique rendu à la capitale de l'ancien comté du Perche <sup>5</sup> d'où sont partis un si grand nombre de colons vers la Nouvelle-France. Étienne Parent est un descendant à la sixième génération du premier Pierre Parant (sic), natif de Mortagne, qui avait émigré au Canada dès 1634. Le père, Étienne-François (né en 1778) et la mère (née en 1783) eurent une famille de quinze enfants dont Étienne, né à Beauport, était l'aîné et jouira d'une longue vie, de 1802 à 1874. De son mariage, en 1829, avec Henriette Grenier naquirent six enfants dont deux filles devinrent les épouses d'hommes de lettres renommés qui vécurent, respectivement, jusqu'en 1926 et 1918, Antoine Gérin-Lajoie et Benjamin Sulte.

Ce dernier, chroniqueur d'une exactitude douteuse, sera l'auteur d'une étude sur Étienne Parent à l'occasion de sa mort <sup>6</sup>, tandis que Léon [4] Gérin, fils du premier <sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> Aujourd'hui Mortagne-au-Perche, sous-préfecture de l'Orne et chef-lieu d'arrondissement dans le Perche, en particulier renommé pour son marché aux chevaux (la fameuse race percheronne des chevaux de trait) et pouvant aussi tirer quelque coquetterie d'avoir été la patrie du célèbre philosophe essayiste Alain (1868-1951).

<sup>6</sup> Benjamin SULTE (1918-1932). *Mélanges historiques* (Études éparses et inédites. Compilées, ou notées et publiées par Gérard Malchelosse), Montréal, G. Ducharme, vingt et un volumes. Voir particulièrement le volume 14 (Étienne Parent, p. 5-47), publié en 1928, par un nouvel éditeur, Éditions Édouard Garant. Du chroniqueur, Mgr Camille Roy, critique généralement amène, écrivait que ce « "chercheur de vérité historique" avait été surtout curieux des détails de l'histoi-

et l'instigateur de la sociologie au Québec, allait devenir l'auteur de travaux classiques en ce domaine. En voici un court extrait, pertinent à cette introduction : « Du côté maternel, mes ancêtres québécois se rattachaient aux paysans défricheurs recrutés par Giffard <sup>8</sup>, à Mortagne, capitale du Perche, et je n'ignorais pas que ce contingent avait peuplé Beauport, la côte de Beaupré, et fourni à la région de Québec, à celles de Trois-Rivières et de Montréal, à toute la colonie française son premier et plus solide noyau agricole <sup>9</sup>. »

Ces lignes ont inspiré à Jean-Charles Falardeau cette judicieuse remarque que nous faisons nôtre : « Si l'on cherche à comprendre Parent, il ne faut pas oublier cette ascendance, cette conscience de son passé, ce sens de la continuité historique <sup>10</sup>. » Il n'était certes pas indifférent de mentionner de quel lignage était issu le premier de nos intellectuels du cru, né une quarantaine d'années après la cession du pays à l'Angleterre. D'autre part, la chaîne générationnelle Étienne Parent - Antoine Gérin-Lajoie - Léon Gérin est centrale et particulièrement impressionnante dans la protohistoire de nos « sciences sociales » au Canada français.

Étienne-François, le père d'Étienne, était illettré et, vraisemblablement, aussi Joseph Clouet, la mère, car les deux époux n'avaient pas signé leur acte de mariage. L'historien Fernand Ouellet fait la remarque suivante au sujet de l'appartenance de classe d'Étienne Parent : « Devenu membre d'une bourgeoisie pauvre qui se posait en élite de la société canadienne-française, Parent ne pouvait longtemps se complaire au métier de cultivateur <sup>11</sup>. » À la fin de ses classes primaires, le jeune Étienne com-

---

re ; mais il ne manquait pas d'une imagination constructive qui l'exposa plus d'une fois à l'erreur ou à la fantaisie » (*Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1939, p. 52).

<sup>7</sup> Antoine GÉRIN-LAJOIE (1824-1882), auteur de *Dix ans d'histoire du Canada* ainsi que des paroles de la célèbre chanson du *Canadien errant*, mais surtout du roman *Jean Rivard* en deux parties : ... *le défricheur* (1862) ; ... *l'économiste* (1864), d'abord publié dans la revue des *Soirées canadiennes*.

<sup>8</sup> Il s'agit de Robert Giffard de Moncel, auquel fut concédée par la Compagnie de la Nouvelle-France une seigneurie, d'une lieue de large sur une lieue et demie de profondeur, à Beauport près de Québec. Giffard recruta une quarantaine de colons en provenance du Perche.

<sup>9</sup> Léon GÉRIN (1938). *Le type économique et social des Canadiens*, Montréal, Éditions de l'Action canadienne française, p. 184. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>10</sup> Jean-Charles FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, biographie, textes et bibliographies présentés par Jean-Charles Falardeau, Montréal, La Presse, p. 13.

<sup>11</sup> Fernand OUELLET (1955). « Étienne Parent et le mouvement du catholicisme social (1848) », *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 61, n° 3, p. 99.

mence ses études secondaires au collège de Nicolet, probablement sous l'influence [5] du curé de Beauport, ancien directeur de cette institution <sup>12</sup>. Étienne aura comme condisciples trois futurs notables <sup>13</sup>. Après quelques années à l'institution nicolétaine, Étienne ira faire la classe de rhétorique au Séminaire de Québec. De ses maîtres témoignèrent des qualités de sérieux de l'adolescent, esprit studieux et mémoire prodigieuse, et qui « promet de compter sur sa plume <sup>14</sup> ». Au séminaire, Parent côtoie une future vedette politique, Augustin-Norbert Morin. Les deux collégiens feront en même temps leurs débuts dans le journalisme, en collaborant au *Petit Canadien*, ainsi appelé parce qu'alors de format restreint, et peut-être même à une série subséquente du *Canadien* <sup>15</sup>.

Certaine légende voudrait que Parent eût quitté l'institution québécoise avant les examens de 1821 parce que des messieurs du Séminaire lui auraient interdit « d'écrire dans les papiers », ce qui est loin d'être certain. Rappelons au moins ce détail, plus prosaïque, de la vie du collégien quittant l'institution : un court temps, il occupe un emploi dans une quincaillerie de la rue Buade, à Québec, dont le propriétaire est son oncle maternel, Michel Clouet. Quant à Augustin-Norbert Morin, il ira faire ses études de droit à Montréal et y prendra domicile. Il jouera sous peu un rôle politique d'importance.

Pour sa part, Étienne Parent, en bon aîné d'une famille de quinze enfants, retourne aider son père sur la ferme familiale de Beauport, où il reste deux ans. jusqu'à ce qu'on vienne le chercher... pour assumer la rédaction du *Canadien*. Derrière ce « on », se trouvent le propriétaire et le directeur du journal, François Blanchet et Flavien Valerland qui, d'après Benjamin Sulte et Thomas Chapais, seraient venus solliciter le jeune [6] homme d'en prendre la direction. Nous passons vite sur le moment précis où

<sup>12</sup> C'est du moins l'avis de Benoît BERNIER (1973). « À propos d'Étienne Parent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 1, juin, p. 87.

<sup>13</sup> Le seizième évêque de Québec, Mgr C.-F. Baillargeon, l'avocat Pierre-Horace Panet et le juge Charles Mondelet.

<sup>14</sup> Cité par FALARDEAU, op. cit., p. 74.

<sup>15</sup> Sur cette succession des différentes séries du journal, voir le début du chapitre suivant, ainsi que les précisions données par FALARDEAU (op. cit. p. 14-15) et par BERNIER (article cité, p. 87-88). Gérard Malchelosse, l'annotateur de Sulte, fournit l'explication de cette appellation singulière de « petit Canadien ». C'était « par opposition au grand Canadien de 1819. En retrouvant dans la feuille de 1820 le format de celle de 1806-10 » (le premier *Canadien* de Pierre Bédard), « le peuple semblait mieux le reconnaître comme son organe. Le caractère et le format du *Canadien* de 1806-1810 sont en effet les mêmes que ceux du *Canadien* de 1820-25. M. Parent dit que c'étaient les mêmes caractères qui avaient servis (sic) en 1806-10 » (op. cit., p.14).

cette démarche se produisit car les sources manqueraient peut-être d'exactitude <sup>16</sup>. Mais une chose est sûre, c'est en 1822, soit en mars soit en août, que commença la carrière, qui allait être si marquante dans le journalisme, de ce jeune homme de vingt ans ayant définitivement laissé tomber les instruments agricoles <sup>17</sup> pour la plume.

La carrière journalistique de Parent allait durer vingt ans, jusqu'en 1842 ; il la quittera donc à peine quadragénaire. Mais ce sera pour entamer une seconde carrière, celle de conférencier-professeur se substituant à la première de journaliste-polémiste. L'intellectuel Parent aura donc eu une grande carrière à deux paliers - mais en conjugaison à beaucoup d'autres activités professionnelles complémentaires qui seront signalées en temps et lieu. Dès maintenant, il n'est pas indifférent de s'arrêter un moment sur ce qui peut paraître une précocité intellectuelle et professionnelle peu commune.

Pour nous, hommes du XXe siècle finissant, bardés de diplômes et nourrissant des espérances de vie longue, nous pouvons, à première vue, nous étonner du phénomène qui se produisait, du reste, dans les divers domaines d'activité humaine. Dans la carrière journalistique, le cas de Parent ne faisait pas exception. Un analyste <sup>18</sup> de la première phase de sa carrière journalistique (entre 1822 et 1825) nous rappelle, au début de son étude, que la « grande presse » de combat était « généralement dirigée par des jeunes gens qui s'orientent vers les professions libérales ou se servent du journalisme comme tremplin pour aborder la carrière politique ». C'est ainsi que Ludger Duvernay fonda, à l'âge de dix-huit ans, *La Gazette des Trois-Rivières*, que la rédaction du *Canadien* fut en 1809, 1821 et 1822 sous la responsabilité respective de Jacques Viger, de Morin et de Parent.

Il n'en demeure pas moins que, s'il ne s'agit pas de prouesse unique dans le cas de ce dernier, on peut parler d'une sorte de performance générale de précocité intellectuelle chez les jeunes gens de ces générations [7] antérieures. Leurs études secondaires ou dites « classiques » étaient terminales et, les faisant accéder tôt à l'âge d'hom-

---

<sup>16</sup> Sur ce point, mineur pour notre propos, voir BERNIER (op. cit.) corrigeant FALARDEAU (op. cit.) : « Il ne faut pas répéter, à la suite de Blanchet et Sulte, que Parent entra au *Canadien* en août 1822 ; en lisant bien le journal, on s'apercevra que c'est à la fin mars qu'il prit charge de la colonne éditoriale (voir *Le Canadien*, 20 mars 1822). »

<sup>17</sup> Ce qui inspirera à Benjamin Sulte de qualifier son futur beau-père de « nouveau Cincinnatus » (op. cit., p. 15). Voir plus haut la note 2.

<sup>18</sup> Benoît BERNIER (1971). *Les idées politiques d'Étienne Parent, 1822-1825*, thèse de diplôme d'études supérieures en histoire, Université Laval, p. 2-3.

me, elles les obligeaient aussi en assumer prématurément les responsabilités professionnelles et civiques.

\*  
\* \*

À la considération du seul portrait <sup>19</sup> connu d'Étienne Parent, Jean-Charles Falardeau s'est heureusement laissé tenter de le doubler d'une belle esquisse littéraire : « Si, comme le note quelque part Balzac, le front est "ce qui se trouve de plus prophétique en l'homme", celui de Parent capte la lumière et préfigure l'intrépidité : un front à la Flaubert dominant une figure qui pourrait être celle de Thiers <sup>20</sup>. Ce front vaste et largement découvert s'encadre d'une chevelure rejetée par l'arrière à la mode romantique. Le cou trapu s'encastre dans de fortes épaules : un cou de paysan. La bouche est scellée, presque amère. Les yeux ramènent sur eux le mystère de cette figure dont tous les traits annoncent l'assurance, la robustesse, la détermination. Cette tête léonine semble affronter un auditeur invisible, devancer la pensée de l'interlocuteur, être déjà toute prête à proférer des conclusions depuis longtemps préparées, mûries, décidées. »

Passant de cette tête d'homme à l'homme de tête, l'auteur, sociologue, qui vouait au lointain précurseur un culte manifeste, ajoute que « ses dons étaient ceux de l'écrivain de cabinet plus que ceux du causeur mondain » et qu'« il fut un exemple hors classe de Canadien français d'après la Conquête ». Et peut-être que l'homme était plus grand que l'oeuvre elle-même pour avoir « incarné à un degré éminent un type social nouveau qui, au tournant de notre XIXe siècle, s'est substitué au seigneur terrien ou bureaucrate : celui des intellectuels et des hommes politiques qui ont délibérément décidé de constituer une nouvelle élite venue du peuple qui remplacerait l'ancienne "noblaïlle" et prendrait en main, simultanément et souvent en conflit avec les autorités ecclésiastiques, les destinées du peuple canadien français <sup>21</sup>. »

[8] Nous n'oublierons pas, quant à nous qui connaissons en gros la suite de l'histoire, que le nouvel éditorialiste du *Canadien* de 1822 est un jeune homme de vingt ans en rupture d'études classiques, ne s'étant pas fait faute de sécher les examens d'officialisation pour l'entrée dans la vie des professions libérales. Mais il aura toute une

<sup>19</sup> Celui que ce livre reproduit et qui est tiré du *Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne* de James Huston (Montréal, Lovell et Gibson, 1848-1850) à son quatrième volume. On voit des adaptations de ce portrait reproduites un peu partout avec plus ou moins de bonheur.

<sup>20</sup> Va pour la ressemblance avec Flaubert qui est, en effet, frappante ; mais, quant à la référence, même au conditionnel, à la figure de Thiers, nous avouons n'en voir guère le bien-fondé.

<sup>21</sup> FALARDEAU, op. cit., p. 12.

vie devant lui pour mériter nombre de grands hommages, entrecoupés il est vrai de quelques vilénies, que son engagement politique lui vaudra. Nous ne retiendrons ici que deux beaux éloges, que lui auront faits un siècle plus tard, deux critiques contemporains. D'une part, comme « contemporain des événements, de parler le langage de l'histoire <sup>22</sup> » ; de l'autre, d'avoir été une « sentinelle vigilante dressée sur la hauteur, pour diriger de là les bataillons que d'autres commandent <sup>23</sup> ». Grand destin, en effet, que celui de ce « raté » formel... qui n'avait rien de ceux qu'on appelle aujourd'hui « décrocheurs »...

---

<sup>22</sup> Paul-Eugène GOSSELIN, dans l'introduction au recueil de textes d'*Étienne Parent* (collection « Classiques canadiens »), Montréal et Paris, Fides, 1964, p. 8.

<sup>23</sup> Mgr Émile CHARTIER (1941). *Au Canada français : la vie de l'esprit*, Montréal, Valiquette, p. 73.

[9]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre I

---

### Un journaliste débutant à la barre d'un journal renaissant

1822-1825

[Retour à la table des matières](#)

Quand, en 1822, l'étudiant d'hier commençait à assumer la tâche de rédacteur du *Canadien*, le journal, alors à sa seconde renaissance, inaugurerait une troisième série de publications. À cette date, il n'y avait qu'un seul autre journal français, *Le Spectateur canadien*, qu'éditait Michel Bibaud. Le premier *Canadien*, fondé en novembre 1806, qui était la propriété conjointe de Pierre Bédard, de François Blanchet et de Joseph-Louis Borgia, avait poursuivi sa publication jusqu'en mars 1810, alors que les propriétaires ainsi que l'imprimeur Lefrançois furent emprisonnés par ordre du gouverneur Craig, décidé de se débarrasser de la feuille gênante. Pierre Bédard en avait été la tête dirigeante et l'ensemble des textes publiés par le journal sous pseudonymes pouvait laisser « croire que le "Parti canadien" en était le véritable propriétaire <sup>24</sup> ». Le deuxième *Canadien*, dit « le petit », avait justement l'apparence d'un petit in-quarto de quatre pages qui parut à partir de la mi-juin 1817 pour cesser d'être publié en décembre 1819. Ainsi qu'il fut déjà signalé en introduction, c'est dans cette feuille

---

<sup>24</sup> Benoît BERNIER (1971). *Les idées politiques d'Étienne Parent, 1822-1825*, thèse de diplôme d'études supérieures en histoire, Québec, Université Laval, p. 12. Cette thèse nous a été d'une aide indispensable pour l'élaboration de ce chapitre portant sur la même période.

minuscule que les collégiens Augustin-Norbert Morin et Étienne Parent avaient fait leurs débuts journalistiques.

[10] Un mois plus tard, le 19 janvier 1820, commençait à paraître le troisième *Canadien*, soirs la responsabilité de Flavien Vallerand de l'Imprimerie canadienne. Étienne Parent, qu'on ira chercher aux champs deux ans plus tard, y fera sa marque pendant trois ans, de 1822 à 1825. Son éditeur dut alors prendre la décision d'en suspendre la publication pour des raisons principalement financières. Avant Vallerand, le journal avait été dirigé par Étienne Chartier ou Charretier et Augustin-Norbert Morin en 1820-1821. Tandis que celui-ci allait être une des figures dominantes de la vie politique, sous l'Union, le premier, qui selon l'expression de Sulte (p. 11) était « le rédacteur ostensible » de la feuille, jouera, comme curé de Saint-Benoît, un rôle d'importance lors de l'automne fort « troublé » de 1837.

En transposant l'admiration de Boileau au sujet de Malherbe : *Enfin, Parent vint...* qui rendra au *Canadien* de 1822 une ligne de pensée faisant songer à celles qui avaient caractérisé le premier *Canadien* de Pierre Bédard. On le classerait aujourd'hui dans la catégorie des feuilles de pensée, bien qu'il fût aussi un « journal de lecture courante <sup>25</sup> ». De sérieux problèmes d'ordre pragmatique se présentaient alors au Bas-Canada, qui ne manqueraient pas de fournir de l'abondante matière aux critiques éditoriales de l'apprenti journaliste : les questions des subsides, de la liste civile permanente pour la vie du roi, du partage entre les deux Canadas des revenus douaniers, etc.

Mais, par-dessus tout, dominait déjà une matière d'importance capitale, alors en débat à Londres : le projet d'union entre le Bas-Canada et le Haut-Canada, sujet propre à entraîner l'affrontement entre la majorité française et la minorité anglaise du Bas-Canada. C'était vingt ans avant que l'Union de 1840, consécutive au *Rapport Durham*, ne devienne effective. D'emblée, Étienne Parent manifestera des dons peu communs d'analyste et de polémiste en traitant principalement de cette éventualité menaçante pour le destin collectif de ses compatriotes d'origine française.

L'Étienne Parent de la seconde grande époque du *Canadien* (mai 1831 - octobre 1842) et celui de la mutation du journaliste en conférencier (1844-1852) nous sont davantage connus que celui de la phase des débuts du rédacteur attiré du célèbre

---

<sup>25</sup> Pour les rapports texte - publicité, rubriques locales - nouvelles étrangères, éditoriaux politiques ou sur d'autres questions, voir BERNIER, *ibid.*, p. 17-18.

journal. C'est dommage, et même doublement : d'abord pour l'intérêt spécifique que comporte l'étude de la période des *commencements* dans la vie de tout homme de valeur ; et aussi à cause de ce constat d'un historien, à la suite d'un examen bibliographique, qu'il n'existe « rien sur les idées politiques de Parent des années 1822-1825 <sup>26</sup> ». Bien que la maturité précoce de ce jeune homme n'eût rien d'extraordinaire pour l'époque, il [11] convient tout de même de signaler le début d'une espèce de magistère d'influence auprès des puissances politiques de l'heure, dans l'administration coloniale ainsi que dans les milieux politiques du Bas-Canada.

## I

En 1822, dans la métropole impériale, le projet d'union des deux Canadas portait la marque d'une détermination plus grande que jamais ; il vint même près d'aboutir. Il s'agissait de la dernière d'une série de tentatives antérieures, en 1805, en 1807 et en 1810. Cette fois-ci, la moitié seulement du projet, avec le *Canada Trade Act*, comportait des mesures économiques susceptibles d'entraîner, à terme, une union politico-administrative complète. Tandis que les Bas-Canadiens d'origine française s'opposaient fermement au projet d'union, leurs concitoyens de l'autre langue, et en particulier les *British Montrealers*, le soutenaient farouchement. À vrai dire, presque toutes les autres questions d'importance administrative et économique se rapportaient d'une façon plus ou moins directe à ce sujet central. La ligne de clivage entre les deux groupes s'approfondirait et s'élargirait encore si le projet global de l'union en venait à se concrétiser. C'est dans ces circonstances fort tendues qu'Étienne Parent commença à exposer les vues éditoriales du *Canadien*.

Les deux groupes ethno-linguistiques tenaient des assemblées et lançaient des pétitions en faveur de leurs positions respectives. C'est l'une de ces pétitions des *British Montrealers*, dont le ton était particulièrement caustique <sup>27</sup>, que Parent va s'appliquer

<sup>26</sup> Ibid., p. iii.

<sup>27</sup> Qu'on en juge par ces quelques paragraphes de la pétition : « Malgré la générosité sans borne dont on avait usé envers les vaincus, en leur laissant leurs lois et leur religion, en les admettant à participer au gouvernement et à tous les droits de sujets britanniques, et enfin par des marques de bonté continuelles, il n'avait pas encore été fait un pas vers le changement des principes, de la langue, des mœurs et des coutumes qui le caractérisaient comme un peuple étranger. »

Après quatre paragraphes d'inégale longueur mais inspirés d'une pareille acrimonie, le coup d'envoi pour ainsi dire : « Si tandis qu'il en est encore temps, les populations des deux provinces

à réfuter, mais non sans en avoir reproduit, en tête de son article, de larges extraits dans « un extraordinaire [12] du Canadien » à la date du 1er janvier 1823 : « Voilà ce qui s'appelle un acte d'accusation contre tout un peuple pour avoir été engendré par ses pères, conçu et élevé par ses mères ; concluant à ce qu'il soit condamné à être mis à la disposition des accusateurs. Il y a de la franchise à parler comme parlent les auteurs de cette requête ; mais il y a de l'erreur et de la rage. » Réfutant, point par point, les allégations de ceux qu'il nomme « les enragés *Anti-Canadiens* de Montréal », il leur dit que « tout est faux dans ces extraits [cités par son journal] et ce sont des faussetés qui tiennent à la bêtise ». Que cela...

Après ces fortes expressions, le jeune journaliste s'adresse finalement aux Haut-Canadiens après un dernier coup de griffe aux pétitionnaires montréalais : « Si les auteurs de ces extraits vouloient aller à l'école, ils pourroient apprendre ce que veut dire nation Canadienne, tel qu'on s'en est servi. Pour les habitans du Haut-Canada, on peut bien assurer qu'ils commencent à comprendre fort bien, ce que ces Messieurs veulent dire lorsqu'ils parlent de *French character*, de *French principles*, et que tout cela ne les empêchera pas de veiller à leurs droits et de venir nous voir, s'ils y trouvent à bien faire leurs affaires... » ; mais ce n'est que la première partie de la période, truffée d'ironie, car « et que de plus nous estimons assez le *British character* et les *British Principles* pour bien recevoir les habitans du Haut-Canada, et assurément nous connaissons trop bien nos intérêts, pour jamais mettre obstacles à leurs visites <sup>28</sup> ».

Ce premier texte montre assez l'ardeur polémiste de son auteur ! Dans *Le Canadien*, une quinzaine de jours plus tard, Parent se force à espérer au sujet des chances d'une contre-pétition que Louis-Joseph Papineau et John Neilson vont porter à Londres. « Espérons », puisque « notre condamnation n'est pas encore prononcée », oui, « espérons », répète-t-il. Évoquant le drame récent d'une ville « bouleversée par un tremblement de terre », il continue : « Et (sic) bien l'Union si elle a lieu, sera pour nous ce tremblement de terre. Nos lois seront abrogées, nos droits et nos privilèges

---

ne sont pas assimilées graduellement et identifiées dans leurs intérêts par une union, les différents entr'elles, provenant de causes qui sont maintenant en opération, et les collisions auxquelles ils donneront lieu, ne pourront que faire des habitans de chaque province un peuple distinct et séparé avec des sentiments d'inimitié l'un pour l'autre qui ne demanderont qu'une occasion pour les entraîner dans des mesures de violence actuelle, etc. » (J.-C. FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », p. 46, 47). (Le lecteur aura remarqué que nous n'avons pas corrigé les formes archaïques des verbes à l'imparfait : *avoit*, *caractérisoient*, etc. pour avait, caractérisaient ; ni celles de certains substantifs amputés d'une lettre, comme *tems*, *habitans*, *sentimens*, etc.).

<sup>28</sup> Ibid., p. 47, 49, 51.

seront enlevés ; enfin heureux dans notre malheur si de cette constitution que nous chérissons avec tant de droit, l'on veut encore nous laisser l'inutile nom : les maux de toute espèce inonderont ce beau pays ; pour nous l'amour nous y tiendra, et nous aimons à le croire <sup>29</sup>. »

La finale de ce bref article prend un tour apocalyptique lorsqu'il s'adresse à « Messieurs les *Unionnaires*, maîtres de nos biens, ravisseurs de nos [13] richesses », qui « iront loin de nous s'engraisser de nos richesses et chanter dans une terre étrangère leur triomphe et la honte des pauvres *Canadiens tombés ensevelis sous leur propre ruine* <sup>30</sup> ». Mais l'alerte, si elle a été chaude, passera très vite. À peine une semaine plus tard, le 21 janvier 1823, lors d'un débat général sur le projet de l'Union, tout autant le Conseil législatif que la Chambre d'Assemblée le rejetaient. Dans *Le Canadien* du lendemain, Parent exprimait sa satisfaction d'un tel accord et retenait surtout l'argument que l'Union risquerait de faire perdre aux sociétés des deux Canadas les caractères propres les distinguant de celle de la république américaine.

## II

En ce début du XIXe siècle, alors que l'autocratie impériale s'arroge le droit de fermer volontiers des journaux et d'emprisonner des rédacteurs ou des propriétaires, le thème de la liberté de la presse devenait d'une actualité pressante. Les journalistes y étaient encore plus sensibles que les hommes politiques, qui conservaient d'autres moyens d'action que la plume et l'imprimé. Et parmi les journalistes, Étienne Parent fut probablement celui qui se fit le plus constant défenseur d'une liberté aussi essentielle à conquérir dans un régime colonial. Rapprochons deux textes publiés dans *Le Canadien* à une année d'intervalle <sup>31</sup>. Le premier article, court, prenait prétexte de la publication du « Prospectus d'une nouvelle gazette qui doit se publier aux Trois-Rivières ». Il s'agissait du projet de Ludger Duvernay de lancer un « Papier périodique qui sera intitulé *Le Constitutionnel* ». Le rédacteur de Québec en profite donc

<sup>29</sup> Ibid., p. 53, « La constitution que nous chérissons ... » est évidemment celle de l'Acte constitutionnel de 1791.

<sup>30</sup> Ibid. Aussi cité par BERNIER, op. cit., p. 46.

<sup>31</sup> Dans *Le Canadien* des 19 février 1823 et 18 février 1824. Textes aussi reproduits par FALARDEAU, op. cit., p. 53, 60.

pour y aller de ses commentaires sur l'état de ce qu'il appelle les « papiers-nouvelles en ce pays ».

Rien de très rassurant : le peuple n'a pas encore appris à se servir d'une « constitution libre » et pourtant, afin de pouvoir suivre la marche du gouvernement « d'un oeil attentif », il doit être informé de ce qui s'y passe par « la lecture de ces papiers ». Suit ce couplet, idéalisant quelque peu les acquis des « constitutions » précédentes de 1774 et de 1791 : « Quelle belle chose, pourtant, que cette liberté de la presse, que nos Pères en politique ne se sont pas crus entièrement libres avant de l'avoir obtenue.

C'est la dernière enceinte de la Constitution Anglaise, et ce n'est pas la moins redoutable. La liberté de la presse est une chose si essentielle à [14] la liberté des peuples, qu'un des plus grands hommes qui aient écrit sur la Constitution, ne craint pas de dire que si elle pouvait s'introduire dans un empire d'orient, elle y introduirait tout de suite la liberté. » Ce « grand homme » que Parent ne nomme pas ici est Montesquieu.

Le second texte, beaucoup plus long, est aussi d'une facture plus savante avec un brin de pédanterie dans le titre en latin, suivi d'un triple point d'exclamation : *PRO-DESSE CIVIBUS !!!* L'idée générale en est que la liberté de la presse est l'huile indispensable dans le mécanisme des trois « pouvoirs » gouvernementaux - qu'il appelle, sous l'influence de la terminologie américaine, les « branches ». Elles sont, respectivement, la Chambre d'Assemblée avec « ses droits et privilèges », le Conseil législatif qui « a les siens », et le Gouverneur « représentant son souverain » qui a aussi « ses droits et ses prérogatives ». Mais c'est naturellement la première qui est le plus exposée « à la censure et à la critique publique, par cela même qu'elle est élective ».

Le noyau de l'argumentation tient dans le passage suivant, qui évoque, d'une expression plutôt lourde, une figure géométrique pourtant suggestive : « La Chambre d'Assemblée forme avec les autres branches de la législature un triangle équilatéral, appuyé sur des maximes et des axiomes, que les hommes instruits et réfléchis doivent bien examiner, avant d'en entreprendre la solution : le seul moyen d'y parvenir, c'est de laisser aux papiers publics la liberté de faire leurs remarques et leurs réflexions, sur les trois branches du corps législatif, surtout lorsqu'elles sont fondées sur des faits notoires ; afin d'examiner si ces réflexions et ces critiques tendent à conserver l'équilibre, entre ces trois pouvoirs, qui réunis forment notre constitution ». En somme, la presse, lorsqu'elle n'est pas asservie, forme le « quatrième pouvoir » (ou la « quatrième branche »).

Les députés du peuple ne forment qu'un côté du triangle, s'il est toutefois équilatéral. Leur assemblée n'a pas à imiter le Tiers-État révolutionnaire qui, par ses outrances, a conduit à l'échafaud « le plus innocent et le mieux intentionné des Rois », et, souligne-t-il avec ironie, dont les membres « ont fini, en se trahissant les uns et les autres, après vingt ans de sacrifice, par avoir un Roi ! » Parent a, d'ailleurs, prôné pendant toute sa vie le loyalisme à la monarchie britannique.

Davantage encore, le modèle à suivre, on le trouve dans les institutions britanniques. « La liberté anglaise est une liberté raisonnée » ; et « celle d'écrire en est la base. » Et Parent d'invoquer un « savant Anglais » qu'il ne nomme pas, mais « qui a si bien su profiter de la liberté de la presse » qu'il « l'appelle le *palladium de tous les droits civils politiques et religieux* [15] *des Anglais* ». Par comparaison, on peut voir « combien nous sommes encore petits et peu avancés dans la science de la liberté civile <sup>32</sup> ».

Cette même année 1824, quelques mois plus tard <sup>33</sup>, Étienne Parent écrit un autre texte de théorie politique portant sur la distinction-séparation des trois « branches ». Cette fois-ci, le facteur de variabilité considéré n'est pas le caractère, favorable, de la liberté de la presse, mais celui, défavorable, de l'inviolabilité des hauts fonctionnaires à double mandat. Le référentiel obligé est toujours la Constitution anglaise, et pour trois raisons : sa valeur intrinsèque d'un point de vue comparatif ; sa transposition hélas ! non réussie dans les deux provinces du Canada colonial ; enfin, le fait que ce soit le système constitutionnel que l'auteur connaisse le mieux.

Parent adopte l'angle d'attaque de la deuxième raison en dénonçant en particulier la corruption d'un principe britannique qui régit la chambre haute (Chambre des Lords en Angleterre, Conseil législatif au Canada). « C'était là en effet la clé de voûte et elle était difficile à trouver. » Aucune « difficulté » relativement « à la branche populaire et à la branche monarchique » puisque « le peuple devait avoir ses représentants et le roi un gouverneur pour agir en son nom. Mais pour la branche aristocratique, il faut le dire, on a manqué le but. » Ou, dirait-on aujourd'hui, le bateau !

---

<sup>32</sup> Ibid., p. 59.

<sup>33</sup> Dans *Le Canadien* du 8 septembre, 1824, Le rédacteur prend prétexte de la publication dans le journal d'un « pamphlet », dont l'auteur est un membre de la Chambre d'assemblée, pour exposer ses propres vues sur le sujet. Pour le texte de cet article, voir FALARDEAU, op. cit., p. 65-68.

En Angleterre, « le rang et la fortune, ou les deux réunis » légitiment l'aristocratie ; mais, c'est du moins l'opinion de Fox <sup>34</sup> que « la branche aristocratique devait être élective par une certaine classe de propriétaires ». Or, la nomination des membres du Conseil législatif a été « laissée entièrement aux gouverneurs ». Il s'ensuivait comme conséquence que « tout l'équilibre de la constitution a été perdu, et que défait il n'y a pas vraiment eu de constitution ». On a nommé à ce Conseil « la plupart des hauts salariés, et ce qui est le pire, du département judiciaire ; de manière que faire les loix, les faire exécuter et juger sur ces mêmes loix, tout cela est devenu la même chose et a été accumulé sur les mêmes têtes ». (À ce point précis de contexte, Parent introduit cette note infrapaginale : « Que voit-on de plus [16] dans la Turquie ? ») Convaincu qu'il doit tailler dans le vif, le journaliste continue : « C'est pourtant là le corps qui est placé au centre de la constitution pour en conserver l'équilibre ». Avec le résultat que « sur une trentaine de Conseillers législatifs, il y en a vingt de salariés, c'est-à-dire vingt personnes qui tous les ans ont à juger si les salaires qu'on leur donne sont suffisants » (terminent le texte trois etc. et trois points d'exclamation, ce qui donne une idée de l'humeur qui habitait le rédacteur en rédigeant ces lignes).

En effet, « quelle anomalie constitutionnelle ! » Lorsque ses principes sont appliqués, la Constitution anglaise est « admirable » ; mais lorsqu'on les abandonne, « rien de plus monstrueux. » Cette situation lui suggère une heureuse métaphore tirée de la physique de l'électricité, du moins telle qu'on la concevait au début du XIXe siècle. « Dans un gouvernement despotique, la responsabilité pend sur la tête du despote, c'est la barre électrique qui attire toute la foudre ; mais dans un état de choses semblable à celui qui existe au Canada, la responsabilité n'est nulle part, parce qu'elle est partout. C'est l'action de l'électricité qui se perd sur une grande surface. »

Puis, le logicien Parent se met à exposer une série de propositions et d'équations constituant le nœud de la paralysie du système. « La législature du Canada n'est de fait composée que de deux branches, la chambre d'assemblée d'un côté qui lutte pour le contrôle, et de l'autre côté les gens en place soutenus par l'Exécutif ou l'Exécutif soutenu par les gens en place ; les branches aristocratique et monarchique ne sont plus qu'une, dans l'état présent des choses ; la cause de l'une est toujours la cause de l'autre, il n'est pas nécessaire pour s'en convaincre, de prêter une grande attention à la

---

<sup>34</sup> Charles James Fox (1749-1806), célèbre homme d'État britannique, particulièrement renommé pour sa grande éloquence. Ce whig prit le parti des colonies américaines et contribua à la défaite de North ; plus tard, sa sympathie pour la Révolution française le fera s'opposer au second Pitt.

marche du gouvernement, il suffit de jeter les yeux sur l'almanach », la nomenclature du lieu et de l'époque. Après un diagnostic aussi implacable, les conclusions sont claires : « [...] il faut une réforme et une réforme complète [...] ; [...] ne point unir, au contraire il faut désunir [...] » Car, « jamais, comme est composée notre législature, le pays ne fera aucuns progrès satisfaisans ; ce seront toujours des disputes éternelles, qui consumeront inutilement le terris des Législateurs. » En effet, l'autocratie, engendrant le favoritisme institutionnalisé, a pour conséquence d'être, dirait-on aujourd'hui, très *time-consuming*.

### III

La séquence chronologique s'y prêtant, nous avons commencé par mettre en évidence les articles de Parent sur les grandes questions d'organisation politique qui se posaient à la société française du Bas-Canada au début des années 1820 : questions « de constitution » au sens large, de régime colonial, de gouverne instituée, ou encore de statut public général du groupe français concentré au Bas-Canada. Le journaliste débutant a donné [17] la preuve qu'il était à la hauteur de ces sujets graves et ardu. Son tempérament de polémiste inspire et soutient l'effort tandis que le constitutionnaliste critique chez lui ne se laisse pas déborder par les facilités de la littérature d'humour, quoiqu'il y cède parfois, mais en défense comme sans méchanceté.

Il ne traite pas, non plus, que de ces « grands sujets » dans ce journal de lecture courante, sinon « populaire », au sein d'une société comptant, du reste, une si grande proportion d'illettrés. Les questions d'intérêt local et, particulièrement, d'administration des finances publiques sollicitent aussi l'attention de l'éditorialiste qui ne se dérobe pas. Mais ces matières n'ont aujourd'hui pour nous qu'un intérêt plutôt limité, sans même considérer les aspects techniques spécifiques qui rendraient difficile d'en rendre compte d'une façon qui soit à la fois claire et brève.

Il conviendrait sans doute de faire une exception pour le régime de la subdivision des terres : nouveaux cantons ou townships par rapport à la tenure seigneuriale, héritée du Régime français et qui se perpétuait. Contentons-nous de signaler qu'à cet égard le jeune Turc de la presse soutenait des positions à contre-courant des idées prévalentes chez les élites intellectuelles et politiques de cette époque : c'est ainsi qu'il

s'opposait résolument à ces formes de tenure qu'il qualifiait de « féodales <sup>35</sup> », de même qu'il ne se faisait pas faute de critiquer les pratiques traditionnelles de la corvée et de la dîme.

Nous préférons plutôt accorder de l'importance à la dimension internationaliste du publiciste, selon l'expression de l'époque, ou du politologue, comme on dit aujourd'hui. Le XIXe siècle fut globalement caractérisé par les historiens comme « le siècle des nationalités » en Europe. Le Canadien suivait d'assez près les événements politiques de ce continent, quoique avec d'inévitables retards sur l'actualité, ne pouvant guère s'alimenter qu'indirectement par l'intermédiaire de journaux américains et français <sup>36</sup>. Ces nouvelles étrangères appelaient des commentaires que l'éditorialiste élaborait naturellement d'après des perspectives propres à la société canadienne-française de l'époque.

[18] Benoît Bernier a fait le compte de la fréquence des éditoriaux portant sur ces questions. La somme en est impressionnante : pour les trois années qui nous occupent (1822-1825), Parent écrivit cinquante et un articles dont les trois cinquièmes portaient sur les affaires d'Espagne. L'année 1823 fut particulièrement faste à cet égard. L'année précédente, le projet de l'union comportait de quoi absorber l'attention du rédacteur, tandis que, l'année suivante, d'importantes questions locales ainsi que la tenue d'élections incitèrent notre journaliste à une participation personnelle plus intensive que d'habitude.

Il était naturel que Parent fût attiré par les questions de politique extérieure du fait qu'elles comportaient des éléments d'une possible transposition à la situation difficile de son propre pays : risques et gains des poussées révolutionnaires, refus ou octroi de libertés populaires, capacité ou impossibilité d'ériger des systèmes d'éducation accordés à l'époque, etc. Si l'Espagne devenait l'objet d'un intérêt particulier, c'est probablement, entre autres raisons, parce que les deux mères-patries, la France et l'Angleterre, s'y trouvaient mises en cause depuis les guerres napoléoniennes. D'autre part, un

---

<sup>35</sup> Falardeau citait opportunément ce passage lapidaire de Parent : « Le régime seigneurial fut un incubateur sur la poitrine du génie industriel de ce pays » (op. cit., p. 61). Nous croyons à-propos de signaler ici que le chapitre 4 de la thèse de Bernier est consacré à « Parent et la politique locale ».

<sup>36</sup> Bernier nomme, en particulier, le *National Advocate et le Daily Advertiser* de New York et le *Moniteur universel* ou *Cazette nationale* et le *journal des débats* de Paris, ce dernier étant décrit comme « un journal libéral, dévoué aux intérêts de Chateaubriand » (op. cit., p. 50).

des premiers textes de Parent avance qu'un certain providentialisme semble venir au secours des opprimés :

Quoiqu'il ne soit jamais permis aux sujets de se montrer rebelles à la patrie et encore moins de prendre les armes contre elle, nous ne craignons pas d'assurer que cette effervescence générale pour la liberté ne peut être l'effet que d'une providence particulière qui commence à enlever à l'Europe la prééminence marquée qu'elle avait sur les autres parties du monde pour la transmettre à des peuples auxquels elle l'enlèvera de même un jour. Ce qui nous confirme dans l'opinion que ces efforts pour s'élever à la liberté sont dirigés par une main invisible, c'est qu'ils ont tous été couronnés de succès <sup>37</sup>.

Il vaut, évidemment, mieux avoir la Providence de son côté.

Une autre fois, toujours en rapport avec les affaires d'Espagne, Parent semble justifier le droit à la rébellion (sans, toutefois, la prôner), passage ayant d'autant plus de portée qu'il met en cause son propre pays :

Qu'un roi, étranger ou non, vienne me dicter arbitrairement la loi et la matière dont je dois me conduire, et cela sans autorité, c'est toujours une intervention dans mes droits, et je dois la repousser. Il n'y a pas même (sic) jusqu'en Canada, où l'on se soit déclaré solennellement contre cette intervention. Ce n'est pas tant contre l'Union avec les habitants d'une autre province que l'on s'est déclaré que contre [19] l'intervention de cette province dans notre gouvernement. Nous voulons nous conduire nous-mêmes, sans vouloir conduire, ni nous laisser conduire ; nous voulons former une corporation, et pourvoir seuls aux moyens d'assurer notre bonheur <sup>38</sup>.

Si l'on peut déceler quelque accent cocardier dans ces dernières lignes, il convient de rappeler que Parent était alors engagé dans une polémique avec un correspondant plutôt coriace de son journal <sup>39</sup>, ce qui pouvait avoir pour effet de faire monter le ton de part et d'autre.

Tant et si bien (ou si mal !) que Parent n'allait pas hésiter à mettre en cause les prêtres espagnols et, en particulier, les jésuites par ce propos proprement inflamma-

<sup>37</sup> *Le Canadien* du 31 juillet 1822, cité dans BERNIER, op. cit., p. 62.

<sup>38</sup> *Le Canadien* du 22 octobre 1823, cité dans BERNIER, op. cit., p. 71-72.

<sup>39</sup> Ce correspondant avait choisi comme pseudonyme évocateur le nom de « l'Homme des Bois ». Il critiquait le libéralisme du journaliste, pour son appui aux révolutionnaires espagnols, son opposition à l'intervention française par-delà les Pyrénées, ainsi que pour sa prétention que la défaite des Espagnols était due à leur ignorance.

toire : « Nous croyons donc fermement que la majorité du peuple espagnol veut la constitution et que le parti contraire n'est composé que des hordes de la canaille, soulevée par les moines, et quelques nobles égoïstes, qui voudraient le despotisme, afin de végéter plus agréablement sous son ombre, cette ombre protectrice à l'abri de laquelle les Jésuites jaloux persécutaient les humains, en attendant que les Inquisiteurs ignifères ne les fissent brûler <sup>40</sup>. » C'est alors qu'un second contradicteur (sous le pseudonyme de « Souscripteur de la campagne ») entra en scène pour reprocher à Parent de tirer son inspiration de la doctrine des philosophes. Notre rédacteur allait répliquer par un texte de la même eau. Au correspondant du journal qui lui avait reproché de s'inspirer de « ces hommes forcenés qui ont soulevé l'enfer », le polémiste, nullement décontenancé, répondit du tac au tac : « C'est bien dommage que les Jésuites ne soient plus, eux qui avaient tant abaissé le paradis <sup>41</sup>. » Humour assez grinçant, on en conviendra, et qui dut paraître plutôt irrespectueux.

Parent s'élève aussi avec vigueur contre l'absolutisme monarchique : cette « maxime des despotes », selon laquelle « l'État c'est nous », pourra subsister « tant qu'il y aura d'heureux ambitieux et des peuples assez imbéciles pour se laisser accabler impunément ». Un texte à résonance rousseauiste suit ce passage plutôt dru. D'abord, le peuple est « trop instruit de ses droits pour y [à la liberté] renoncer ; il sait qu'un roi doit tenir sa puissance des mains de ceux qu'il gouverne [car] l'homme naît libre et [20] lui seul, pour sa sûreté, peut se dépouiller de sa liberté, en tout ou en partie, en faveur d'un individu <sup>42</sup> ». Il en appelle à l'opinion publique qu'on doit savoir consulter à temps « si l'on veut qu'elle [la révolution] n'entraîne pas trop de mal <sup>43</sup> ». Mais comme maints passages de ses articles continuent à louer les institutions et les traditions politiques de l'Angleterre, de telles références fréquentes semblent le mettre à l'aise pour revendiquer d'autant plus ardemment les changements de politique et de structures qui s'imposent dans l'administration britannique du Bas-Canada.

## IV

<sup>40</sup> *Le Canadien* du 12 novembre, 1823, cité dans BERNIER, op. cit., p. 73.

<sup>41</sup> *Le Canadien* du 3 décembre 1823, cité dans BERNIER, op. cit., p. 75.

<sup>42</sup> *Le Canadien* du 7 mai 1823, *ibid.*, p. 77.

<sup>43</sup> *Le Canadien* du 12 novembre 1823, *ibid.*, p. 78.

Si l'Étienne Parent de la première période journalistique passe avec succès ce premier test d'une maturité cohérente et du sens aigu de la responsabilité civique, son mode d'expression, pour ne pas parler de son « style », n'est pas toujours à la hauteur de la substance communiquée par le message écrit. Toutefois, on verra, dans la décennie suivante, ce même journaliste manier soigneusement un outil plus fin et mieux accordé à l'envergure des problèmes dont il a à traiter. Mais c'est peut-être dans sa troisième période de « conférencier », de 1844 à 1852, qu'Étienne Parent trouvera une espèce de plénitude d'expression formelle, même au prix d'une tendance à la redondance, malgré tout supportable grâce à la vivacité naturelle de la langue parlée. On a aussi pu constater que le journaliste de ses jeunes années possédait des qualités propres de polémiste-né : un sens de la formule, du mordant à l'occasion surtout dans les contre-attaques, une indignation généralement contenue mais qui sait aussi éclater ironiquement à point nommé.

Presque deux siècles plus tard, on éprouve, à la lecture, la sensation que l'homme était déjà conscient d'être le porte-parole d'un destin collectif. Son « je » s'enveloppe d'un « nous » dans les passages de grande densité ; et ce « nous » d'identification possède l'authenticité communicative du « moi qui vous parle en grande franchise... » Son argumentation fondamentale, qui sera souvent reprise, reste toujours solide, qui s'appuie sur ce que les adversaires du jour ont fait de mieux depuis des siècles de parlementarisme et dont, en principe, ils se réclament toujours tout en n'acquiesçant guère à l'idée de l'importer dans les colonies. En dénonçant les noyaux durs de l'autocratie et du favoritisme sur place, Parent propose, en contre-jour, le schéma institutionnel central du « triangle [21] équilatéral » dont John Locke et Montesquieu ont fait naguère la théorie en d'autres termes par une application au système britannique.

Dans cette pensée politique qui « s'organise <sup>44</sup> », la trouvaille rousseauiste du Contrat social se présente comme un principe à la fois fondamental et terminal. Avec Hume, son ami un temps avant leur brouille, Rousseau est l'un des auteurs que Parent jeune aime paraphraser mais, à son habitude, sans citation explicite. De même, les doctrines des fédéralistes américains et des libéraux européens font partie du bagage intellectuel du journaliste du Canadien.

---

<sup>44</sup> « [...] une pensée politique qui évolue, se précise et s'organise surtout » (BERNIER, op. cit., p. 134).

Mais il est trop tôt pour tâcher de démêler les apports doctrinaux qui pointent, ici et là, dans une pensée qui ne fait que commencer à se distribuer par capsules d'articles de journal, au gré de l'actualité. Par exemple, qu'est-ce qui l'emporte chez Parent, le libéral ou le démocrate opérant la synthèse du nationaliste, ou l'inverse ? Ou encore, n'y aurait-il pas d'autres agencements à faire entre des pointes moins claires <sup>45</sup> de sa pensée ? Voilà bien un type de question qu'il n'est guère à-propos de soulever au sujet d'un homme qui fondait son principe de cohérence et de validation personnelle sur d'autres bases que celles de ses lectures. Et s'il en avait un, ne serait-ce pas celui d'un simple instinct de conservation collective dont il se faisait l'interprète pour tout un peuple en lente dérive historique ? Seulement invoqués au passage par Parent, les arguments d'autorité paraissent bien secondaires par comparaison. Enfin, nous sommes d'avis qu'il serait prématuré de procéder à une évaluation générale de la pensée de Parent dès cette première phase de ses combats dans la vie publique : laissons donc provisoirement cette analyse en suspens <sup>46</sup> jusqu'à la conclusion.

[22] Après trois années d'une intense activité professionnelle, qui lui avait permis de « se faire un nom » dont il allait désormais falloir tenir compte, l'éditorialiste du jour perd soudainement son journal <sup>47</sup>, en butte à de fatales difficultés financières ainsi qu'à la concurrence de *La Gazette de Québec*, fondée dès 1764 et qui, dans et par sa section française, était devenue assez près du Parti Canadien. Étienne Parent y prendra même du service rédactionnel quelques années plus tard. Mais sa grande période journalistique est à venir. Elle commencera en mai 1831, pour durer une douzaine d'années, alors qu'il fera ses adieux « Aux abonnés du *CANADIEN* » à la date du 21 octobre 1842.

<sup>45</sup> Par exemple, discernerait-on chez ce bon paroissien de Notre-Dame de Québec des relents d'anticléricalisme dans le fait d'avoir quelque peu malmené la réputation de membres du clergé espagnol ou même brocardé les jésuites dans une polémique avec des correspondants du Canadien ? Par ailleurs, au pays même, des membres de la hiérarchie ecclésiastique n'ont peut-être pas toujours été suffisamment distants des autorités et de l'influence impériale ? Le cas de Mgr Plessis, évêque de Québec, est patent à cet égard. Dans une correspondance à son homologue de Montréal, Mgr Lartigue, il ne cachait pas son « mépris » pour *Le Canadien*, qu'il se gardait bien d'encourager, « parce que ce journal a constamment été mauvais, soit sous un rapport soit sous un autre, depuis qu'il est au monde » (cité par BERNIER, op. cit., p. 102).

<sup>46</sup> Ainsi, les dernières pages de la conclusion de Benoît Bernier, contredisant certains jugements de Fernand Ouellet, ne nous paraissent guère convaincantes (p. 135-139), étant marquées d'extrapolations sur l'évolution de Parent dans des phases ultérieures de sa vie.

<sup>47</sup> Mais sans chagrin particulier, comme l'écrit Gilles Gallichan : « Étienne Parent, qui avait connu cet enfer journalistique pour *Le Canadien* de Flavien Vallerand, s'était retiré avec un certain soulagement lors de la fermeture du journal en 1825. » (*Livre et politique au Bas-Canada : 1791-1849*, Sillery, Québec, Éditions du Septentrion, 1991, p. 171).

Mais ces années d'attente de la grande occasion d'une vie (entendons une détérioration aiguë de la situation politique du Bas-Canada) ne seront pas consacrées à l'oisiveté ni au désabusement. Parent en profite pour faire ses études de droit chez deux avocats renommés de Québec. Pour gagner sa croûte ou, de façon moins familière, par la règle d'airain du *primo vivere*, il donne des leçons de français <sup>48</sup>, devient traducteur français adjoint et officier en loi de l'Assemblée du Bas-Canada.

La même année qu'il est admis au Barreau, au printemps de 1829, il épouse dans les semaines qui suivent la fille d'un tonnelier de Beauport, Henriette Grenier. Celle-ci lui donnera une demi-douzaine d'enfants, dont un fils (Étienne-Henri) qui sera ingénieur et cinq filles. Parmi ces dernières, ainsi qu'il a été dit au début, il convient de rappeler les futures épouses d'Antoine Gérin-Lajoie (Joséphine-Henriette) et de Benjamin Sulte (Marie-Augustine).

---

<sup>48</sup> À son ancien condisciple du Séminaire de Québec, Augustin-Norbert Morin, qui avait offert à Parent de devenir le correspondant parlementaire à Québec du nouveau journal, *La Minerve*, il rappelait que ses cours privés lui rapportaient des revenus équivalents avec « moins de peine et de responsabilité ». La même lettre contenait ce passage-vérité d'un grand intérêt sur les conditions d'exercice de « l'enfer journalistique » à l'époque : « Les projets de gazette me font mal au cœur, ou plutôt à la mémoire, mais la sueur du jardin des oliviers m'a percé l'épiderme lorsque tu m'as annoncé que vous aviez jetté (sic) les yeux sur moi pour les débats, car s'il y a du fiel dans la conduite d'un papier, les débats en sont bien la lie. J'ai déjà une fois assisté tous les jours à la Chambre jusqu'à minuit passé, plongé dans un atmosphère (sic) de carbone, épuisé de chaleur et de soif et Abraham me refusant, comme au mauvais riche une goutte d'eau. » Dans un autre passage de cette lettre, il dit qu'il s'attendrait être payé régulièrement bien qu'il ne mette pas en cause « la bonne foi et l'honnêteté reconnues des éditeurs », car « mes circonstances ne me permettent pas de me fier à des choses aussi immatérielles que des vertus » (cité, *ibid.*).

[23]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre II

---

### Le bibliothécaire de l'Assemblée et (par le journal) « du peuple »

1831-1835

[Retour à la table des matières](#)

« De toutes les presses, la presse périodique est celle qui convient le mieux au peuple, c'est de fait la seule bibliothèque du peuple », écrivait Étienne Parent dans un article-programme qu'arborait le premier numéro de la quatrième série du *Canadien* à la date du 7 mai 1831. Ces thèmes jumeaux de l'influence et de la liberté de la presse, le journaliste débutant les avait déjà développés dans des articles de la précédente série du journal <sup>49</sup>. Il y reviendra de nouveau, et plus d'une fois <sup>50</sup>, alors que l'homme mûr sera devenu en plus grande possession de ses Moyens, occupant en outre une position qu'on qualifierait aujourd'hui de « directoriale <sup>51</sup> ». Le journaliste de vingt-huit ans est au début de la plus grande période de sa carrière. [24] Il sera de tous les

---

<sup>49</sup> Voir nos relevés du chapitre I, section II.

<sup>50</sup> Ainsi, pour la période couverte par le présent chapitre, on pourra mentionner des articles du *Canadien* (en date du 22 février 1832, du 23 août 1833 et du 26 décembre 1834), traitant de l'avantage qu'ont les autorités politiques d'accorder la liberté de la presse, de son influence dans le développement du gouvernement représentatif et du rôle de « sentinelles avancées » que remplissent ceux qu'il appelait « les conducteurs de la Presse ».

<sup>51</sup> Ou selon l'expression de Jean-Charles FALARDEAU qui appelait Parent « l'âme dirigeante » de ce journal, renaissant en 1831 (dans *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », 1975, p. 18).

grands combats d'idées et de politiques d'émancipation constitutionnelle, celui que de ses confrères allaient justement surnommer le « Nestor de la presse <sup>52</sup> ».

Le tournant des années 1830 annonçait des événements politiques graves et lourds de conséquences, ce qui allait être le cas, surtout à la fin de la décennie lorsque l'évolution de la situation prendra un tour carrément catastrophique pour le peuple canadien. Tout au long de cette période, Parent, à la direction du *Canadien*, s'affirmera comme une espèce de conscience vivante et critique de l'âme canadienne-française, devant même cruellement payer de sa personne dans des circonstances que nous verrons ultérieurement. Son ancien condisciple du Séminaire de Québec Augustin-Norbert Morin avait fondé *La Minerve* à Montréal quelques années plus tôt, en 1826, afin de mener un combat similaire et d'une aussi grande intensité. La Révolution de juillet 1830 avait été ressentie par-delà l'Atlantique comme un événement historique marquant sur lequel s'interrogeaient des groupes d'intellectuels de Québec et de Montréal. Dans le même temps, l'homme politique irlandais Daniel O'Connell, qui venait d'arracher à Londres le *Bill d'émancipation des Catholiques* en 1829, avait pris figure de héros populaire tandis qu'en France, un Lamennais et un Lacordaire ranimaient une pensée, également d'inspiration chrétienne, au sujet des problèmes de la Cité.

La vie quotidienne et matérielle d'Étienne Parent comportait aussi des éléments plus prosaïques que l'intérêt porté aux événements de Londres et de Paris. Falardeau rapporte que le refus d'une augmentation de traitement qu'on lui opposa à *La Gazette de Québec*, d'ailleurs en perte de mordant critique, avait accéléré sa décision de relancer *Le Canadien* et, qu'avec l'aide de quelques amis, il avait fait campagne en vue de recueillir les fonds nécessaires à l'entreprise <sup>53</sup>. Nous savons aussi que notre homme était dépourvu de fortune et qu'il avait avoué à Augustin-Norbert Morin ne pouvoir se « fier à des choses aussi immatérielles que des vertus <sup>54</sup> ». [25] Il se voyait donc réduit à s'en remettre à des cumuls de tâches pour assurer son quotidien et celui des siens. Après avoir, dans sa jeunesse, donné des cours de français, il devait maintenant

---

<sup>52</sup> Nestor, roi légendaire de Pylos qui participa à l'expédition des Argonautes et à la guerre de Troie. C'est à l'occasion de cette dernière qu'il se fit remarquer comme sage conseiller et dispensateur d'interventions conciliantes dans le camp grec.

<sup>53</sup> Parent en deviendra copropriétaire avec Jean-Baptiste Fréchette, qui sera également l'imprimeur. D'abord bi-hebdomadaire, le journal deviendra tri-hebdomadaire un peu plus tard, à partir du 9 mai 1832. La publication aura pignon sur rue au Foyer politique du district de Québec, côte de la Montagne à Québec.

<sup>54</sup> Expression citée à la note 25 du chapitre précédent.

se vouer à des tâches de traducteur et d'officier en loi de l'Assemblée, tout en continuant à consacrer le meilleur de son temps et de son talent à la direction du *Canadien*. C'était maintenant en sa qualité de premier bibliothécaire en titre de l'Assemblée qu'il avait aussi à trouver le moyen de veiller à l'impression et à la correction des *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*.

Les rapports annuels du responsable de la bibliothèque n'avaient rien de la coutumière sécheresse bureaucratique. Leur auteur s'élevait en effet contre les insuffisances d'une bibliothèque publique de cette importance, tout en n'oubliant pas des mesures pratiques, comme la mise au point d'un catalogue plus adéquat et l'adoption d'une nouvelle réglementation portant sur l'allongement des heures de consultation « jusqu'à la brunante <sup>55</sup> ».

Que le journal soit la « bibliothèque du peuple », quelques citations de Parent le démontrent de façon assez saisissante : « Le savoir est une puissance et chaque nouveau lecteur ajoute à la force populaire. » Aussi, l'organe de presse doit-il contenir « des notions de pratique et de droits constitutionnels, des extraits et des précis des meilleurs ouvrages en ce genre ». Et il « ne doit laisser échapper aucune occasion de discuter soit par nous-mêmes soit par quelques plumes plus habiles, tout sujet qui sera de quelque intérêt public <sup>56</sup> ».

En somme, Parent savait fusionner sa mission d'éditorialiste avec sa responsabilité de bibliothécaire au profit de ce qu'on qualifierait aujourd'hui d'éducation civique et de culture populaire. Ses journées de travail devaient être plutôt longues ! Et peut-être, ne gagneraient-elles pas en légèreté lorsque, quelques années plus tard en 1835, il allait abandonner la direction de la bibliothèque pour assumer les fonctions de greffier de l'Assemblée. Ainsi, le critique politique se trouvait encore au cœur même du brassage des idées, tout en se maintenant à un poste privilégié d'observateur politique au carrefour des jeux d'influence.

[26] Étienne Parent était tôt devenu une « vedette » de la vie politico-culturelle de cette époque. À Québec même, pour lui être comparé, il n'y avait guère que John

<sup>55</sup> Sur le rôle et les diverses initiatives de Parent comme bibliothécaire, voir Gilles GALLICHAN (1991). *Livre et politique au Bas-Canada (1791-1849)*, plus d'une vingtaine de références à l'Index. Voir en particulier, au chapitre V portant sur « La presse et la politique au Bas-Canada », le développement « Le journal : la bibliothèque du peuple » (p. 154-158).

<sup>56</sup> Ces citations, mises en valeur dans l'ouvrage de Gallichan (p. 155), sont extraites du premier article de Parent lors de la relance du *Canadien* le 7 mai 1831. Il sera proposé une analyse plus complète de cet article dans les pages qui suivent.

Neilson, cet Écossais d'origine et bien assimilé au milieu qui dirigeait *La Gazette de Québec* et qui fut, à ce titre, le patron du « pigiste » Parent pendant quelques années. Héritier d'un commerce familial important, Neilson tenait boutique d'imprimeur-libraire tout en publiant *La Gazette*. Par la bonne grâce d'électeurs *canadiens* fidèles, notre Écossais canadienisé avait siégé à l'Assemblée depuis 1818, ayant en outre participé à d'importantes missions parlementaires à Londres en 1822 et en 1825 (avec Louis-Joseph Papineau). Après avoir longtemps fait cause commune avec le chef du Parti Canadien, il allait cependant finir par s'en distancer et même se brouiller définitivement avec lui en 1834. Un peu plus tard, Parent fera de même à la suite d'une conversation dont son gendre Benjamin Sulte nous fournira un « résumé » en la forme d'un dialogue peut-être inventé (op. cit., p. 40, 41) et dont nous ferons état dans notre conclusion.

Comme autre fait anecdotique intéressant, quoique relevant de l'hypothèse, rappelons que, lors de leur crochet en terre canadienne, Alexis de Tocqueville et son compagnon Gustave de Beaumont auraient pu rencontrer, à Québec même, « l'âme dirigeante » du Canadien et non pas seulement Neilson, leur principal informateur sur la situation canadienne<sup>57</sup>. Les dates concordent. Le Canadien a recommencé à paraître le 7 mai 1831, tandis que Tocqueville et son compagnon sont à Québec et dans les environs dans les derniers jours d'août de la même année. Ils auraient « visité l'atelier du *Canadien*<sup>58</sup> » ; ce qui est sûr, c'est que le contenu du journal avait fait, sur le futur auteur de *La démocratie en Amérique*, une très forte impression. Mais Neilson, à la date (du 29 août 1831) de leur entretien le plus substantiel, ne trouva même pas le moyen de leur parler d'Étienne Parent, ni même de Papineau, Tocqueville ignore jusqu'à l'existence de l'un et l'autre !

[27]

## I

<sup>57</sup> De ce « crochet en terre canadienne » pendant le séjour en Amérique de Tocqueville, nous avons fait une étude spéciale, comportant une analyse minutieuse des textes (carnets de voyage) de Tocqueville ainsi que d'autres textes publics et personnels, publiés ultérieurement. Voir notre livre *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient....* aux Presses de l'Université du Québec, 1990. L'avant-propos du présent livre a déjà signalé la méthode dite de « lecture accompagnée », que nous avons suivie en l'un et l'autre cas.

<sup>58</sup> Selon Maurice CARRIER et Monique VACHON (1979). *Chansons politiques du Québec*, Montréal, Leméac, tome 2, p. 419.

Le premier article de Parent, après sa prise en charge du Canadien en 1831, n'est remarquable que par sa finale en forme de nouveau plaidoyer en faveur de la liberté de la presse. Nous l'avons plus tôt caractérisé comme un « article-programme » et Falardeau n'avait pas tort d'y reconnaître « un épitomé de son credo politique <sup>59</sup> ». Le moment était très opportun pour annoncer, après l'instabilité de la décennie 1820, « l'approche inévitable d'une époque critique qui doit, peut-être, décider pour bien longtemps du sort du Canada [...] ». Aussi, le titre de l'article constituait une apostrophe collective à ses concitoyens : *Adresse au public canadien*. Il s'agit de l'une des plus belles pièces de pensée et d'écriture qu'ait, selon nous, produites Étienne Parent, substantielle tout en étant circonstancielle, et sans être alourdie de longueur ni de redondance.

L'article débute par les remerciements d'usage pour l'accueil fait à « la proposition d'établir un papier Français à Québec », qui est aussi « une entreprise patriotique » répondant à « l'attente d'un public libéral » : ce dernier qualificatif était particulièrement chargé de sens en cette année 1831. Malgré des lignes quelque peu boursoufflées, bien que dans l'esprit du temps <sup>60</sup>, la devise du journal se présente sous la forme de cette triade, énumérative et possessive, qui allait devenir célèbre : Nos institutions, notre langue et nos lois !

Dans l'explication qui suit, se dégagent nombre de formules bien frappées. « Car c'est le sort du peuple Canadien d'avoir non seulement à conserver la liberté civile, mais aussi à lutter pour son existence comme peuple [...]. Point de milieu, si nous ne nous gouvernons pas, nous serons gouvernés [...]. Notre politique, notre but, nos sentiments, nos vœux et nos désirs, c'est de maintenir tout ce qui parmi nous constitue notre existence comme peuple, et comme moyen d'obtenir cette fin de maintenir tous les droits civils qui sont l'apanage d'un pays anglais. » Ce type de raisonnement n'a rien de nouveau : l'Angleterre doit accorder aux [28] Canadiens « comme peuple » leur propre régime de liberté, institué chez elle depuis si longtemps. « C'est ce que les

---

<sup>59</sup> FALARDEAU (op. cit., p. 69) dans une note de présentation de cet article. Toutes les autres citations de Parent jusqu'à la fin de cette section sont extraites de FALARDEAU, op. cit., p. 69-74.

<sup>60</sup> L'esprit du temps, à la fois libéral et romantique... Comme exemple de cette double boursoufflure : « [...] un sentiment national, cette belle vertu sans laquelle les sociétés ne seront entre autre chose (sic) que des assemblages d'être isolés incapables de ces grandes et nobles actions, qui font les grands peuples, et qui rendent les nations un spectacle digne de l'oeil divin ».

Anglais appellent *self-government*, c'est- -dire le gouvernement de soi », expression dont la traduction inattendue v hicule avec bonheur comme un suppl ment de sens...

Le journaliste ne donne pas l'exemple que de l'Angleterre o , malgr  une longue tradition, le processus est toujours   reprendre <sup>61</sup> ; mais aussi celui de la Pologne, o  l'on a assist    « un courage presque miraculeux,   l'approche du colosse russe », ainsi que celui de la Belgique qui, sous l'effet de « ce noble besoin », vient de se placer « au nombre des nations ». Autre id e ch re   Parent, il  voque l'avantage de poss der la double tradition politique franco-britannique : « Nous aurons, pour nous guider dans la carri re de la libert , l'exemple des deux plus belles nations du globe,   l'une desquelles nous tenons par les liens du sang, et   l'autre, par ceux d'une adoption honorable et avantageuse pour nous. » Et suit imm diatement cette courte phrase o  perce un souhait qui peut para tre plut t immod r  : « Nous y serons de plus suivis des vœux et de l'approbation du monde civilis . »

Quoi qu'il en soit, Parent situe sa recherche dans l'ambiance d'une  poque de r formes, « car tous les peuples se trouvent simultan ment d'un m me esprit, d'un m me d sir, celui de participer   leur gouvernement, etc. » Le plaideur de la cause canadienne semble bien au fait de ce qui se passe en Europe : en France o , il y a moins d'un an, se sont produites « les trois m morables journ es de juillet » qui, pour citer un « po te-patriote », ont renferm  « trois si cles en trois jours <sup>62</sup> » ; en Angleterre o  l'effervescence, en cours sous l'impulsion du whig Charles Grey <sup>63</sup>, va mener l'ann e suivante au *Reform Bill*. Mais il subsiste, par ailleurs, des contre-exemples : « [...] t moin l'Espagne et le Portugal, o  l'ignorance et l'abrutissement du peuple ont fait de nos jours avorter tous les efforts d'une classe trop peu nombreuse de patriotes <sup>64</sup>. »

<sup>61</sup> « C'est ce m me besoin qui fait maintenant sortir des cris de r forme de toutes les parties de l'Angleterre », fait observer Parent. (Voir la note 15).

<sup>62</sup> Ce qui est, au moins, aussi joli que les « trois glorieuses », formule qu'allait plut t retenir la tradition r volutionnaire fran aise.

<sup>63</sup> Charles Grey (1764-1845), second de Fox et adversaire de Pitt, lutte pour l' mancipation des catholiques et la r forme parlementaire.

<sup>64</sup> Et Parent de pr ciser : « Si lors de l'invasion du duc d'Angoul me, le peuple de Londres ou de Paris se fut trouv    Madrid, eut-il aussi facilement riv  les fers qui encha nent aujourd'hui l'Espagne ? » Voir le chapitre pr c dent qui signalait l'int r t que Parent portait d j   aux affaires d'Espagne.

[29] Nous ne ferons pas la fine bouche devant quelques expressions peu heureuses <sup>65</sup>, plus souvent emphatiques <sup>66</sup>, d'autant qu'il s'agissait pour le rédacteur de rappeler, par « quels efforts et une constance aussi héroïques », les ancêtres avaient « créé le nom Canadien », qui, du reste, fut « légué sans souillure ». Mais si, toutefois, les compatriotes se montraient coupables d'indolence, des jugements négatifs ne seraient pas trop forts comme : « ... le rebut des peuples, un troupeau d'esclaves, le cerf (sic) de la glèbe, que nous tournerons au profit de quiconque voudra se rendre notre maître ».

Il faut donc « apprendre à nous gouverner nous même » (sic). Encore que ce ne soit pas « tout que de le vouloir, il faut en être capable ». Comme dix ans plus tôt, l'exemple de la libération de l'Amérique « Méridionale » ou « du sud », qui l'avait tant frappé, reste peut-être encore pertinent. Ici, le parallèle est assez rapidement expédié, mais c'est la leçon de morale ou d'énergie collective qui intéresse l'auteur, un tantinet prédicateur en l'occurrence. D'autant que les Canadiens doivent s'estimer doublement « heureux ». D'abord que « notre union avec une nation généreuse, libre et puissante, ait épargné le sang Canadien ! » Et aussi que « cette grande nation ait prêté l'oreille au récit de près d'un demi-siècle <sup>67</sup> de souffrances, d'abus et d'injustices et ait promis de nous rendre justice. » Parent s'intègre volontiers au nombre de ses compatriotes en soulevant la question d'une régression encore pire, et qui semble menacer : « Quel bien permanent pourra-t-il en résulter, si nous ne savons pas empêcher le retour des maux dont nous nous plaignions », ou « si nous ne prenons les moyens d'en empêcher d'autres de prendre pied au milieu de nous ? »

Le « secret » ? - « Canadiens, vous l'avez dans votre for intérieur. » On ne confie pas la garde de son patrimoine à son voisin. Surtout, il importe de bien se souvenir que « sous le gouvernement anglais, c'est l'opinion publique qui fait tout ». Et les autorités voudraient-elles « en vain récuser [30] son pouvoir », qu'elles « sont obligées

<sup>65</sup> Du type de celle-ci, bien que Parent ne prenne pas nécessairement à son compte le racisme latent des lignes suivantes : « C'est ainsi que l'histoire représente nos pères conduisant d'une main la charrue, et de l'autre repoussant les attaques des barbares indigènes. »

<sup>66</sup> Exemple : « C'est la noble tâche de cette belle jeunesse qui à la voix du peuple, est venue dernièrement se ranger dans les rangs vénérables de nos anciens défenseurs, eux qui ont conduit jusqu'ici, au milieu des écueils, l'arche de la liberté Canadienne. » De telles expressions restent, tout de même, rares dans la prose de notre journaliste.

<sup>67</sup> « Près d'un demi-siècle », soit les quarante ans qui se sont écoulés entre l'Acte constitutionnel de 1791 et 1831. Pour Parent, c'est la Constitution de 1791 qui marqua un progrès important que contredira l'évolution néfaste subséquente.

de s'y soumettre ». Il faut donc se donner « la peine de suivre et d'étudier les affaires de son gouvernement ». Ce qui n'implique pas qu'il faille négliger les nouvelles de la politique étrangère, car « dans ce temps que se fait le grand procès contre le despotisme et les droits naturels des peuples, il n'arrive pas une seule malle qui ne donne quelque utile leçon, un exemple à suivre, ou une faute à éviter ». Il faut savoir s'instruire des erreurs des autres.

L'avant-dernier paragraphe de l'article signale les abus et malversations des autorités britanniques en matière d'enseignement <sup>68</sup>, de statut linguistique dans l'administration <sup>69</sup> et la justice <sup>70</sup>. Sur l'épineux problème des subsides ou, plus largement, sur les « fameuses difficultés de finances », l'éditorialiste, en fin d'article, annonce d'abord qu'il n'en dira rien, tout au moins de spécifique aux prosaïques conditions locales. En effet, « l'amour de l'argent du peuple est la passion dominante de toutes les administrations, et nous en souffrons ici, comme on en souffre ailleurs, et avec le temps nous viendrons à bout de la modérer : l'Angleterre est après (sic) nous montrer l'exemple. » Sachons être philosophes devant un phénomène si universel.

Sur ce voeu pieux, porté par un canadianisme type, s'achève le sommaire de cet article de Parent qui est un texte clé dans son oeuvre journalistique. Bien que les multiples citations qui précèdent en reconstituent un résumé fidèle et presque complet, c'est au prix de n'avoir pu rendre compte du souffle qui animait le rédacteur, visiblement heureux de relancer sa carrière à la tête d'un journal d'opinion qu'il se proposait de hausser au niveau des événements à venir. Cet homme de 28 ans tiendra le coup pendant une douzaine d'années fort chargées dont les dernières, surtout, seront hautement dramatiques.

[31]

---

<sup>68</sup> [...] « le pillage des biens des Jésuites » [un des facteurs du] « retardement de l'éducation [...] ; [...] la dotation d'un clergé protestant à même les terres du pays [...] ; [...] la tentative de soumettre notre clergé au bon plaisir, cette invention machiavélique [ ... ] »

<sup>69</sup> « [...] le principe insultant et impolitique que le prince [...] doit parler une langue étrangère à celle de ses sujets [...] ; [...] des ministres insensés [qui] travaillent à briser les liens qui attachent un peuple Royal à son roi. »

<sup>70</sup> « [...] forçons notre répugnance et jetons les yeux sur une mesure plus odieuse encore ; nous venons de voir notre langue chassé [sic] des tribunaux, voyons maintenant nos lois exilées, voyons nous nous-mêmes repoussés d'une belle portion du pays que deux fois nous avons pavée de notre sang. » Rappelons encore que c'est au sortir d'une audience, à un tribunal siégeant à Québec, que Tocqueville avait laissé tomber le jugement le plus pessimiste de tout son voyage : « Je n'ai jamais été plus convaincu qu'en sortant de là que le plus grand et le plus irrémédiable malheur pour un peuple c'est d'être conquis » (Voir *Quand Tocqueville...* p. 22).

## II

Deux ans plus tard, exactement le 19 juin 1833, Étienne Parent publie dans *Le Canadien* une autre pièce d'importance capitale dans cette partie de son oeuvre journalistique qu'on pourrait qualifier de « théorique ». Il pose un diagnostic très lucide sur le mal fonctionnement au Bas-Canada des institutions politiques centrales, qui n'a guère été modifié depuis une couple de décennies et certes pas pour le mieux. En effet, s'impose plus que jamais la nécessité d'un *gouvernement responsable* qui a « fait le fond de toutes les plaintes du pays depuis 1812 <sup>71</sup> ». Son prédécesseur à la tête du *Canadien*, Pierre Bédard, n'était peut-être pas le seul, ni même le premier <sup>72</sup>, à avoir combattu pour ce principe tout à fait fondamental. Lors de son premier passage au journal au début des années 1820, Parent en avait aussi traité par divers biais et d'une façon passionnée, ainsi qu'on a pu le constater à la fin du chapitre précédent.

Ayant rappelé que « l'amélioration que demandaient les patriotes de 1812 n'a pas été perdue de vue depuis », Parent se fait fort, comme l'un de leurs « successeurs », d'exposer d'une manière plus précise et plus en harmonie avec la pratique constitutionnelle cette lointaine revendication en passe de devenir traditionnelle. Il s'en serait tellement bien tiré qu'un traducteur et présentateur du *Rapport Durham* fera de cet article, plus d'un siècle plus tard, une « Préface rétrospective <sup>73</sup> ». D'ailleurs, écrit Parent, à un moment où « les affaires de la colonie ont acquis un degré de magnitude qui demande une nouvelle organisation du département administratif du gouvernement », il n'y a plus lieu d'attendre. Car ce qu'on demande maintenant n'est rien de moins « que le Conseil Exécutif soit assimilé autant que [32] possible au Conseil des

<sup>71</sup> Dans cette section, toutes les citations extraites de l'article du *Canadien* du 19 juin 1833 proviennent de FALARDEAU, op. cit., p. 75-79.

<sup>72</sup> Sur le rôle présumé de Pierre Bédard d'avoir été le premier instigateur de la théorie du gouvernement responsable, selon l'historiographie politique canadienne-française (Garneau, Groulx, Chapais, etc.), voir l'ouvrage de Fernand OUELLET (1980). *Lower Canada : 1791-1840*, Toronto, McClelland and Stewart ; et pour une critique de ce dernier point de vue, voir l'article critique de John L. FINLAY « The state of a reputation : Bédard as constitutionalist » dans *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, hiver 1985-1986, vol. 20, n° 4, p. 60-76. Sur un aspect, connexe et non moins important, voir l'article plus récent : « Canada's first constitution : Pierre Bédard on tolerance and dissent » de Janet Ajzenstat dans *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, mars 1990, XXIII : I, p. 39-56. Il sera de nouveau question de Pierre Bédard en conclusion (section V).

<sup>73</sup> C'est le cas de Marcel-Pierre HAMEL dans sa présentation du célèbre *Rapport Durham* (Aux Éditions du Québec, 1948, p. 6-9).

Ministres en Angleterre ». Encore une fois, il n'y a pas lieu d'inventer ni de chercher ailleurs le modèle, d'autant que sa modération suggère à l'auteur d'évoquer les limites du « possible ». Mais même avec cette réserve, la réforme prescrite reste énorme. Pour ne pas en édulcorer la description, nous croyons bon d'en transcrire le passage essentiel, écrit d'une bonne encre :

Ainsi, au lieu d'appeler les membres influents de l'une ou de l'autre Chambre pour en faire de simples Conseillers politiques, on voudrait maintenant qu'on en fit des chefs de départements responsable solidairement aux Chambres [...] mais avec cette grande différence que ce seraient des Conseillers tangibles et auxquels on pourrait faire rendre compte de tous les actes du gouvernement, et non pas des gens invisibles et sans responsabilité aucune, comme c'est le cas aujourd'hui... N'y eût-il que les interpellations de la tribune pour les contrôler, c'en serait presque assez. Cela n'empêcherait pas le gouverneur d'avoir son petit conseil privé, comme le Roi qu'il représente. Mais avec cette organisation, on ne serait plus exposé à voir s'élever, entre le représentant du Roi et la Chambre d'Assemblée, des querelles désagréables et funestes au bien public. La besogne de l'administration étant divisée entre plusieurs bureaux, les affaires ne pourraient qu'y gagner sous le rapport de l'expédition et de la perfection.

Des avantages énumérés au paragraphe suivant, nous ne retiendrons que celui-ci qu'exprime notre journaliste-théoricien, mais avec quelque mordant : « Les projets de lois seraient soumis aux Chambres tout digérés ; on aurait quelqu'un à interpellier, à qui demander des explications et qui serait en état de répondre. » Ni « folle utopie », ni « produit d'une imagination délirante », ni « chimère », ce plan n'est qu'« une faible imitation » de « son modèle avoué ». Une fois de plus, Parent joue habilement de l'estime dont jouissent les institutions britanniques : « Nous n'aurons de sujets anglais que le nom, tant que notre Constitution n'aura pas subi les améliorations ou réformes que demandent la justice et l'état avancé de cette colonie. »

De façon plus prosaïque, Parent utilise aussi l'argument de l'économie dans les finances publiques (« On ferait plus d'ouvrage en moins de temps [...] »), puis celui de la remise en ordre du fatras administratif de « notre collection énorme de statuts provinciaux », où personne ne s'y reconnaît plus (« [...] et si les Avocats n'y perdent pas toujours leurs honoraires, ils y perdent souvent leurs cliens ») ! Bref, en quatre lignes définitives : « Efficacité et régularité dans le gouvernement et les lois, satisfaction, confiance, paix, harmonie et prospérité constantes et universelle (sic) dans le pays,

voilà ce que nous attendons des réformes que nous demandons et [33] ce que nous n'aurons jamais, tant qu'on nous les refusera. » Sur cette dernière objurcation en forme de lapalissade se termine cet autre texte fondamental de la pensée politique de Parent, allant tout droit au coeur de la question.

### III

À la barre du Canadien, Parent ne pouvait manquer de s'inquiéter de la détérioration graduelle du climat politique, principalement dans la région montréalaise où la tension interethnique était encore plus grande. La crise économique, qui sévissait depuis 1833, contribuait à alimenter grandement l'insatisfaction politique qui se poursuivait. L'acte politique déterminant de l'année suivante sera la présentation-choc à l'Assemblée à la mi-février 1834, des fameuses 92 *Résolutions*. Fruit de l'inspiration conjointe de Louis-Joseph Papineau et d'Augustin-Norbert Morin, elles avaient été présumément rédigées à Québec par Elzéar Bédard <sup>74</sup> et déposées devant l'Assemblée par celui-ci. Après le rude débat qui s'ensuivit, elles furent finalement adoptées par 56 voix contre 23. Augustin-Norbert Morin et Denis-Benjamin Viger furent chargés de les porter à l'attention du Parlement londonien.

Bizarre document dont une mythologie populaire allait s'emparer pour en faire une espèce de grande charge pour la conquête de [34] l'indépendance. Pourtant, il

---

<sup>74</sup> Il s'agissait d'un des deux fils de Pierre Bédard, le fondateur du Canadien en 1806. Il vécut de 1799 à 1849, fut d'abord député avant d'être nommé juge, comme son père, par la suite. Selon Daniel Latouche, compilateur et présentateur de manifestes québécois, « c'est chez lui, rue d'Auteuil à Québec, que furent rédigées les résolutions » (*Le manuel de la Parole : manifestes québécois*, Tome I, 1760 à 1899, Sillery, Éditions du Boréal-Express, 1977, p. 64). Latouche intitule le document des 92 Résolutions le « Manifeste résolutionnaire (1834) ». Auteur d'un article rédigé en 1859, donc vingt-cinq ans après l'événement, et qui portait sur « Pierre Bédard et ses deux fils », Étienne Parent évalue ainsi le rôle alors joué par Elzéar Bédard à propos de ce texte : « Lorsqu'en 1834, écrit-il, la chambre d'assemblée, lasse de demander sans succès la réforme des abus, ou comme on disait alors, le redressement des griefs, voulut, pour ainsi dire, faire un appel solennel au monde du déni de justice qu'elle éprouvait, ce fut M. Bedard, tout jeune membre encore, qui fut chargé de la mesure : avec les fameuses 92 Résolutions il fit ses premières armes parlementaires. C'est assez dire de quelle considération il jouissait parmi ses collègues. Il n'était pas, ni ne prétendit jamais être l'auteur de ce manifeste, dont le premier jet fut préparé par M. Papineau, et qui reçut sa rédaction définitive de M. Morin, après avoir été discuté dans une réunion d'hommes publics, qui se tint chez M. Bedard. » (Cité par Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 41-42.) (On aura noté que Parent orthographie le patronyme Bedard et non Bédard.)

tenait plutôt du salmigondis <sup>75</sup>, vibrant toutefois d'une espèce d'incantation bruyante sur les avantages du gouvernement représentatif et responsable, dans lesquels on peut reconnaître la marque ou l'inspiration de l'éditorialiste du *Canadien*. Jean-Charles Falardeau soutient qu'une grande partie de ces *Résolutions* « ont été extraites des articles de Parent dans *Le Canadien* », ajoutant que « celui-ci endosse et exalte ce manifeste qui, en définitive, propose l'équivalent d'une république canadienne-française <sup>76</sup>. » Peut-être bien, encore qu'il convienne de ne pas oublier l'abondance et le disparate de l'entreprise. La partie finale contenait des résolutions (les 84e et 85e) nommément accusatrices mettant en cause les membres du Conseil exécutif dont « la composition vicieuse et irresponsable » était dénoncée, ainsi que la personne du Gouverneur d'alors, Aylmer <sup>77</sup>.

Constamment attentif aux événements politiques, Étienne Parent l'est plus que jamais à ce tournant 1834-1835. Il les commente assidûment et abondamment. Ce sursaut des 92 Résolutions comme acte parlementaire lui paraît engager un véritable mouvement d'émancipation coloniale. Nous savons encore que Parent, comme d'autres Québécois (Neilson, Bédard, etc.), en vint assez tôt à prendre ses distances envers la direction montréalaise du parti Patriote. Raison de plus pour ne pas sous-estimer le rôle d'impulsion générale qu'a tenu Étienne Parent à l'époque et à propos des 92 Résolutions. Un exégète à la compilation aussi méticuleuse que Louis Nourry, qui a ratissé et même, dirait-on, étrillé tous les écrits journalistiques [35] de Parent de 1831 à

<sup>75</sup> Dans sa présentation des 92 *Résolutions*, Latouche écrit qu'« elles fourmillent de contradictions et surtout de répétitions. Aussi, trente et une résolutions énumèrent les avantages du gouvernement représentatif, tandis que huit autres résumant les combats menés par l'Assemblée pour maintenir ses droits ; deux résolutions sont en fait des remerciements à l'égard de Joseph Hume (parlementaire britannique) et la quatre-vingt-dixième résolution demande à Viger de demeurer à Londres pour "continuer à y veiller aux intérêts de la Province" [...]. Tout au plus ne sont-elles qu'un long exercice de juristes en mal d'écrire. Elles ne débordent sur aucun programme d'action, sur aucune mesure d'action politique, tout y est parlementarisme. Mais les choses ne tarderont pas à changer » (op. cit., p. 63).

<sup>76</sup> Op. cit., p. 20. Ce qu'endossent les historiens J. LACOURSIÈRE, J. PROVENCHER, D. VAUGEOIS : « Par leur désir de dominer, en tant que majorité, les deux conseils dans un Bas-Canada issu de la constitution de 1791, les Canadiens demandent ni plus ni moins que l'accès éventuel à la souveraineté politique », *Canada-Québec : Synthèse historique*, Montréal, Édition de Renouveau Pédagogique, 1978, p. 301.

<sup>77</sup> Dont « la mise en accusation » est réclamée pour la raison « que l'exposé ci-dessus démontre qu'à aucune époque, les lois et les constitutions de la Province n'ont été administrées d'une manière plus contraire aux intérêts du Gouvernement de Sa Majesté et aux droits du Peuple de cette Province, que sous la présente administration » (cité par LATOUCHE, op. cit., p. 65).

1842, propose la grande division suivante : il le présente d'abord comme *l'interprète* des 92 *Résolutions*, puis, en un second temps, comme leur défenseur l'année d'après.

Parent fut d'autant mieux l'interprète qualifié des 92 *Résolutions* qu'il s'était trouvé à en être l'inspirateur, sinon explicite en tous points, du moins conscient et fort consentant. Nourry voit même en lui « l'acclamateur » de l'initiative, dont il était aussi à la fois « l'apôtre » et le « stratège » ; et d'y aller de fort nombreuses citations à l'ave-nant <sup>78</sup>. Parent pressentait l'importance de l'événement dès que les *Résolutions* furent rendues publiques : « Il eût été difficile de présenter un tableau plus complet, plus habilement tracé de nos plaintes, de nos besoins, de nos vœux et de nos droits ; il eût été difficile de s'élever plus haut qu'on ne le fait dans les vastes et nobles considéra-tions qui y sont présentées aux autorités impériales. » Le lyrisme de Parent prend même un tour visionnaire : « [...] et le Bas-Canada aura la gloire d'être proclamé, dans l'Histoire, la Sentinelle avancée des Droits coloniaux <sup>79</sup>. » Vision quelque peu antici-pée, mais, historiquement, non pas inexacte.

Au lendemain de la session, un mois plus tard, Parent loue la Chambre d'Assem-blée d'avoir « frappé avec courage, et avec une force et une détermination qu'elle n'avait pas encore montrées, à la racine même des plantes venimeuses qui menaçaient d'étouffer les semences de liberté, de bonheur en ce pays <sup>80</sup> ». L'effet net des *Résolu-tions* sera la décision prise par Londres de tenir une vaste enquête sur les plaintes fort nombreuses et graves qui y étaient formulées.

Dans l'effet de cette décision impériale, Parent voit « déjà une victoire signalée pour les Amis de la réforme dans le Bas-Canada <sup>81</sup> ». Plusieurs mois plus tard, au début de l'année suivante, son enthousiasme ne se dément pas. Il qualifie les « immor-telles » 92 *Résolutions* de « manifeste foudroyant qui a atteint l'oligarchie presque dans ses derniers retranchemens, et l'a fait écumer de rage ; oeuvre de sens et de rai-son [...] ; programme de la politique coloniale la plus large, la plus saine, qui apprend

---

<sup>78</sup> Tous les extraits d'articles de Parent qui suivent dans le reste de cette section proviennent de la thèse de doctorat de Louis NOURRY, *La pensée politique d'Étienne Parent : 1831-1852* (Uni-versité de Montréal, 1971). Aussi nous contenterons-nous de référer à ces textes que par la date de publication des articles.

<sup>79</sup> *Le Canadien*, 17 février 1834.

<sup>80</sup> Id., 19 mars 1834.

<sup>81</sup> id., 6 juin 1834.

à l'Angleterre le [36] moyen de régner glorieusement encore longtemps dans cette belle partie de l'Amérique <sup>82</sup> ». Voilà pour les bravos de « l'acclamateur ».

Par ailleurs, l'apôtre et le stratège chez Parent vont se manifester dans la campagne de signatures à l'occasion d'une requête à l'appui des *92 Résolutions*, lors des célèbres élections générales de 1834 <sup>83</sup>. Mais c'est lorsqu'il se borne à n'être que l'interprète ou l'analyste des *92 Résolutions* que le journaliste se fait le porte-parole le plus incisif. L'événement se réduit à cette proposition claire et précise : « Le Bas-Canada réclame la régie de ses affaires intérieures. Il réclame cette régie d'abord, comme un droit <sup>84</sup>. » Le ton est devenu impératif, et absolue la prétention.

Mais, dans l'intervalle, Parent doit bien prendre en compte, comme tout le monde, « ce gouvernement de culbute » qui devient « la cause immédiate de délais funestes dans l'effectuation de réformes urgentes <sup>85</sup> ». Et, aussi, tenir compte des atermoiements des autorités impériales qui devraient se convaincre « de la vérité de ce grand principe d'un publiciste célèbre, qu'un peuple ne peut en gouverner un autre, surtout s'ils sont à mille lieues l'un de l'autre <sup>86</sup> ». Se situant dans une large perspective géo-historique, Parent affirme pourtant avec insistance : « Notre cause [...] est juste, et nous sommes en Amérique <sup>87</sup> », « l'hémisphère natal de la liberté <sup>88</sup> », « le monde des Peuples <sup>89</sup> », « et au dix-neuvième siècle <sup>90</sup> ». Voilà qui campe un espace-temps de la décolonisation !

[37] Rien d'étonnant que le directeur du *Canadien* ait à ferrailer avec des organes de presse principalement de langue anglaise, mais aussi avec *La Gazette de Québec*

<sup>82</sup> Id., 12 janvier 1834.

<sup>83</sup> Ces élections de l'automne 1834 vont donner lieu à un résultat péremptoire. La liste se présentant sous la bannière de Papineau va obtenir 95% des voix et remporter 77 sièges sur 88, confirmant ainsi, d'une façon éclatante, le vote à la Chambre d'Assemblée en février 1834, une semaine après le dépôt des Résolutions par Elzéar Bédard. Comment exprimer plus clairement, à deux paliers, le rejet du gouvernement exécutif colonial ?

<sup>84</sup> *Le Canadien*, 26 août 1835.

<sup>85</sup> Id., 5 janvier 1835. « Gouvernement de culbute », l'expression ne manquait pas de pittoresque. Quelques années plus tôt (*Le Canadien*, 30 juillet 1831), il disait que le peuple canadien doit être las de cette « politique à tiroir que l'on a suivie jusqu'ici dans cette colonie ».

<sup>86</sup> Id., 24 avril 1835.

<sup>87</sup> Id., 21 mars 1834.

<sup>88</sup> Id., 28 novembre 1834.

<sup>89</sup> Id., 11 septembre 1835.

<sup>90</sup> Id., 21 mars 1834. Pour les quatre dernières citations de cette phrase nous avons utilisé le montage qu'en a fait NOURRY (op., cit., p. 110).

que dirigeait son concitoyen John Neilson<sup>91</sup>, ancien supporteur de Papineau et du parti Patriote. L'éditorialiste se plaignait qu'il n'y ait plus que *Le Canadien* dans la région de Québec « pour soutenir la cause canadienne, les opinions et les sentiments canadiens<sup>92</sup> ». Parent s'en prend maintenant à cet Écossais d'origine, naguère grand ami des Canadiens français, qui « rivalise de zèle avec les plus déterminés défenseurs de l'intérêt dit Britannique<sup>93</sup> » depuis qu'il « a abjuré son ancienne croyance politique<sup>94</sup> ».

Lorsque la feuille, à laquelle Parent avait collaboré quelques années plus tôt, soutint que « c'est une révolution dans toute la force du terme que les auteurs des 92 *Résolutions* demandent et fomentent<sup>95</sup> », il répliqua dès le lendemain qu'il ne s'agissait pas de se disputer sur les mots. En effet, que veulent « les auteurs et approbateurs des 92 *Résolutions* » ? Parent répond rien d'autre « que toutes les classes, toutes les origines qui composent notre population soient mises sur le pied d'égalité ; que l'une n'ait pas plus de privilèges que l'autre ». Et Parent d'absoudre la mesure selon un tour pléonastique : « Si c'est là une révolution, c'est une révolution que veulent les auteurs et les approbateurs des 92 *Résolutions*<sup>96</sup>. »

Parent rompra aussi des lances avec le *Quebec Mercury*, le *Montreal Gazette*, le *Montreal Herald*, mais l'adversaire préféré parce que le plus proche restera évidemment *La Gazette* de Québec, dite aussi *La Gazette de Neilson*. Le ton polémique monte de part et d'autre. Parent sait jouer de plusieurs armes entre la candeur et le sarcasme pour défendre les « approbateurs » et soutenir le contenu des 92 *Résolutions* qui constitue un avertissement solennel plutôt qu'une menace<sup>97</sup>. Parent retourne avec vigueur l'argument spécieux de la loyauté contre ceux qui « ont brutalement jeté [38] aux oreilles des habitants de ce pays le mot humiliant de conquête, comme si un peuple qui a conservé deux fois ce pays à l'Angleterre devait être exposé à cette insultan-

<sup>91</sup> Déjà présenté au chapitre précédent.

<sup>92</sup> *Le Canadien*, 7 mai 1834.

<sup>93</sup> Id., 11 août 1834.

<sup>94</sup> Id., 21 novembre 1834.

<sup>95</sup> *La Gazette de Québec*, 3 avril 1834.

<sup>96</sup> *Le Canadien*, 4 avril 1834.

<sup>97</sup> Parent écrit : « C'est très probablement la dernière occasion qui s'offre à la Métropole de resserrer les liens qui l'unissent avec ses colonies. Ceci n'est pas une menace, une fanfaronnade ; qu'ils regardent autour d'eux, et ils se convaincront qu'il s'agit d'un avis amical » (id., 26 août 1835).

te distinction de conquis et de conquérants<sup>98</sup> ». Il estime que ses compatriotes ne craignent pas plus les menaces d'annexion aux États-Unis que celles de l'Union des deux Canadas. D'ailleurs, n'est-ce pas la même oligarchie coloniale qui domine dans toutes les colonies constituant la *British North America* ?

Il convient d'accorder le mot de la fin à notre éditorialiste-polémiste qui cumulait encore des responsabilités de bibliothécaire n'ayant rien d'une sinécure, ainsi qu'il a été dit en tête de ce chapitre. En une remarquable synthèse de quatre lignes, il établit ainsi les rapports entre les groupes rivaux et leurs lignes de force : « La lutte politique qui existe en ce pays n'est pas une lutte de peuple contre peuple, d'origine contre origine, mais une lutte entre libéraux et tories, entre réformistes et anti-réformistes, entre le grand nombre qui veut un gouvernement responsable et le petit nombre qui veut un gouvernement irresponsable<sup>99</sup>. » Cet article est daté du 11 septembre 1835. Un mois et demi plus tard, le nouveau gouverneur Gosford doit présenter son discours du trône. Dans les circonstances, Étienne Parent reconnaît qu'une « tâche herculéenne<sup>100</sup> » l'attend.

---

<sup>98</sup> Id., 24 août 1835.

<sup>99</sup> Id., 11 septembre 1835.

<sup>100</sup> Id., 16 octobre 1835.

[39]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre III

---

### Une plume de journaliste comme seule «arme» de combat

1835-1837

[Retour à la table des matières](#)

L'espèce de surenchère de principe que fit Étienne Parent en faveur de l'initiative des *92 Résolutions* n'avait peut-être pas pour seule explication le caractère de nouveauté ou d'éclat d'une pareille manoeuvre parlementaire. On pourrait tout aussi bien supposer chez lui un sentiment favorable déterminant envers les trois hommes publics qui l'avaient patronnée : l'inspirateur et rédacteur du « premier jet », ce « M. Papi-neau » dont l'ascendant personnel et l'influence n'avaient pas cessé de croître ; le responsable de la « rédaction définitive », ce « M. Morin », condisciple et ami de naguère au Séminaire de Québec et, depuis leur entrée dans l'âge mûr, l'un et l'autre confrères dans la profession journalistique ; et, enfin, ce « M. Bedard » dans la demeure duquel, à Québec, s'était élaboré le document avant que celui-ci n'en soit lui-même le présentateur efficace à la Chambre d'Assemblée <sup>101</sup>. Et à l'appui de cette simple sup-

---

<sup>101</sup> Selon les faits rapportés vingt-cinq ans plus tard par Étienne Parent dans un article écrit à la « pressante sollicitation » de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau pour publication dans le *Journal de l'instruction publique* (2, vol. III, 1859). Voir une citation de cet article à la note 26 du chapitre précédent.

position, qui n'a pas de plus forte validité que sa simple plausibilité, il n'est certes pas besoin de fournir de preuve.

Elle nous donne tout de même le prétexte d'avancer que dans l'époque où nous entrons maintenant, Parent s'affirmera encore davantage comme une espèce de penseur solitaire à la tête d'un organe de presse, [40] également unique. À Québec et par l'écrit, Parent s'affirme comme le porte-parole d'un combat respectueusement constitutionnel par son attitude modérée et prudente, tandis que Papineau, dans la région montréalaise, avait adopté plutôt le langage enflammé d'un tribun dont la responsabilité personnelle ne semblait guère être une préoccupation dominante. Dans la presse influente, *Le Canadien* en viendra conséquemment à constituer, à lui seul, une classe particulière : entre, d'une part, *La Minerve*, qu'avait fondée Augustin-Norbert Morin, et qui était progressivement passée au clan de la radicalisation, et le *Vindicator* du docteur O'Callaghan, qui fera bientôt appel à l'« Agitation ! » en soutenant que « tout est légal lorsque les libertés fondamentales sont intéressées » ; et, d'autre part, *La Gazette de Québec*, sous la direction de Neilson, ainsi que le *Quebec Mercury* qui restaient voués à la défense loyaliste des autorités en place.

Ainsi devancer quelque peu les événements nous permet de mieux voir venir les faits majeurs de la phase de l'évolution s'étendant sur environ une année et demie, et qui fait l'objet du présent chapitre. Cette phase s'ouvre par les relatifs espoirs que permet le discours du trône de Gosford, à la fin octobre 1835, et se ferme abruptement par la révélation, à la façon d'un coup de massue, des résolutions de Russell, au printemps 1837, bloquant dangereusement la situation déjà fort tendue. À partir de ce moment, la lutte entre les groupes antagonistes va s'accroître, et même tendre à se débrider ; des mouvements pré-insurrectionnels pointent ici et là tandis que la répression n'est pas du tout longue à se préparer. Dans une situation aussi dangereuse et dont les causes remontaient à de lointaines racines, Parent ne perdra pas la tête - dût-il subir les accusations de modérantisme et même de trahison de la part des dirigeants du parti Patriote. Le journaliste n'allait pas moins être arrêté par l'autorité britannique, puis incarcéré, pendant cinq mois, à l'hiver 1838-1839, dans des circonstances ironiquement injustes.

Il sera intéressant de voir comment cet homme perspicace, équilibré et responsable, s'efforcera tout de même de continuer à dialoguer avec les formations rivales et même ennemies dans cette période à ce point troublée que l'épithète en passera au langage populaire puis à l'histoire : les « troubles de 1837-1838 ». Le héros de ce livre

ne se sentira pas enclin à triompher pour avoir prédit correctement, ni, pour ainsi dire, pour avoir eu raison avant et envers tout le monde. On verra aussi comment, après un compréhensible moment fataliste et peut-être dépressif, il s'emploiera à recoller, selon l'euphémique expression populaire, les pots cassés. Toutefois, la généralité de cette introduction ne nous excuserait pas de brûler les étapes d'une évolution qui, à l'examen, paraîtra moins linéaire et davantage confuse.

[41]

## I

Dans son premier discours du trône du 27 octobre 1835, le nouveau gouverneur Gosford se présentait aussi comme le « Chef d'une Commission à laquelle est imposée la tâche de s'enquérir pleinement et sur les lieux des plaintes qui ont été faites ». D'une attitude largement ouverte et d'intention presque généreuse, on ne relèvera de ce texte que quelques points saillants qu'Étienne Parent allait commenter avec une attention spéciale. En particulier, celui-ci : « L'Angleterre ne peut qu'admirer les arrangements sociaux <sup>102</sup> par lesquels on est parvenu à faire d'un petit nombre de colons industriels, une race d'agriculteurs bons, religieux et heureux. » Assorti d'une profession en faveur du bilinguisme pour « l'usage dans leurs Actes officiels de la langue que l'éducation et les habitudes contractées dès l'enfance ont pu leur rendre plus familière », l'hommage se trouvait aussi être rendu à la reconnaissance culturelle du fait français en Amérique du Nord. Et l'espèce de communauté de destin, que les Canadiens des deux langues vivent par référence à leur patrie d'origine, recevait aussi un coup de chapeau qui n'était peut-être pas inopportun dans les circonstances <sup>103</sup>.

Toutefois, il n'était pas étonnant, cet inévitable avertissement, à peine voilé, de Gosford : « Deux voies vous sont ouvertes : par l'une vous pourrez arriver à la jouissance de tous les avantages que vous avez en perspective ; quant à l'autre je me bornerai à dire qu'elle ne conduit pas à un terme aussi heureux, et qu'elle vous engagera, vous et ceux qui n'ont point d'autre objet en vue que votre prospérité, dans des sen-

<sup>102</sup> Nous soulignons cette expression à laquelle Parent fera de fréquentes références à l'avenir.

<sup>103</sup> « Issus des deux premières nations du monde, vous occupez un vaste et beau Pays, un sol fertile, un climat salubre ; et le plus noble Fleuve du monde amène jusqu'à votre Ville la plus éloignée les vaisseaux de la mer. » (Tous les extraits du discours de Gosford sont cités dans la thèse de doctorat de Louis NOURRY, *La pensée politique d'Étienne Parent : 1831-1852*, Université de Montréal, 1971. Il en est de même des extraits d'articles d'Étienne Parent.)

tiers plus obscurs et plus difficiles. » Le lendemain, dans *Le Canadien*, l'éditorialiste monte en épingle son « impression favorable » et incite « le parti populaire » à voir dans le discours officiel « quelques points importants en sa faveur, lesquels peuvent faciliter et amener l'obtention d'autres aussi essentiels ». Quant au reste, des promesses fort « explicites présentent de quoi inspirer à ce parti un puissant encouragement <sup>104</sup> ».

Mais, manifestement, c'est le passage, déjà cité, sur les « arrangements sociaux » qui comble d'aise Parent. Il y reviendra souvent et avec insistance [42] dans la suite, y voyant « une réflexion qui met hors de doute la sincérité de Son Excellence le gouverneur en chef » et, même, la garantie que « nous n'avons rien à craindre pour ces arrangements sociaux », qui avaient d'abord été consacrés par « les capitulations et les traités, comme par les principes du droit des gens ». Et si l'Angleterre parfois (entre 1760-1774) « a paru l'oublier », *l'Acte constitutionnel de 1791* rétablissait la situation. Car « il n'est pas un fait mieux établi » que son intention « de laisser les deux populations qui avaient pris racine dans l'ancienne *Province of Quebec*, qui comprenait les deux Canadas, se développer et s'étendre librement, chacune dans certaines limites avec ses lois, ses institutions, ses usages, ses préjugés <sup>105</sup> ». Bref, la notion des deux Canadas s'était substituée à celle de l'unitaire « *Province of Quebec* » du temps de la Conquête.

Il faut donc revenir à l'inspiration de *l'Acte de 1791* qui « pouvait répondre aux fins d'un bon gouvernement <sup>106</sup> » et nous donner « un gouvernement représentatif en esprit et en vérité <sup>107</sup> ». Autant critique que plaideur, le commentateur ne se borne pas à la formulation de ces nobles idéaux fondés sur des rappels d'histoire. Il pointe de très réels obstacles et des adversaires reconnus, soit ces « intérêts fractionnaires fondés sur l'origine ou la croyance religieuse ou tout autre accident social » et qui ont les moyens de « paralyser le vœu général <sup>108</sup> ». Aussi, soutient-il que dans un système vraiment représentatif, « l'intervention du Bureau Colonial n'aurait lieu que dans

<sup>104</sup> *Le Canadien*, 28 octobre 1835.

<sup>105</sup> Id., 30 novembre 1835. Ce dernier énuméré « ... ses lois, ses institutions, ses usages, ses préjugés » ferait penser à la devise que Parent avait donnée au Canadien : *Nos institutions, notre langue, nos lois*.

<sup>106</sup> Id., 14 novembre 1836.

<sup>107</sup> Id., 25 novembre 1836. Cette forte expression sera souvent reprise par le journaliste.

<sup>108</sup> Id., 9 décembre 1835.

des cas extrêmes <sup>109</sup> ». Mais il n'est d'autre « moyen de ramener la paix et l'harmonie dans le pays <sup>110</sup> », se permet-il d'insister.

Pendant plusieurs mois chevauchant 1835 et 1836, l'éditorialiste ose donc se faire le théoricien d'un régime en voie d'émancipation. Le premier principe d'un gouvernement représentatif n'est rien moins que « la régie pleine et entière de toutes nos affaires locales <sup>111</sup> », ne serait-ce que pour cette raison qu'« il est de toute impossibilité qu'un ministre qui réside à quinze cents lieues puisse connaître les vœux, les demandes et les besoins [43] de cette colonie <sup>112</sup> ». En effet, l'ignorance et l'inexpérience des ministres d'outre-mer sont avant tout « les suites nécessaires de leur éloignement <sup>113</sup> ».

Il y a aussi que les colonies du *British North America* ou bien sont « devenues majeures » ou encore « arrivent à leur majorité <sup>114</sup> ».

Parent évoque encore ce principe du droit naturel que « la nature ne crée des droits sur les autres hommes que pour l'intérêt de ceux envers qui ces droits sont exercés ». Aussi, « cet intérêt cessant, le droit cesse de même <sup>115</sup> ». Par le crochet d'un appel aux « droits d'hommes et de citoyens anglais », le journaliste de Québec souffle à l'oreille des hommes du pouvoir britannique de tenir ce langage à ses compatriotes : « Tout ce que nous nous réservons, c'est de désigner la clef de voûte que vous allez élever au-dessus de vos têtes : le chef du pouvoir exécutif sera nommé par nous <sup>116</sup>. » Ainsi la colonie continue-t-elle à se rattacher à l'Empire par ce puissant lien gouvernemental d'en haut. Mais une métropole impériale saurait-elle s'accommoder de ce seul lien ?

Il va de soi que la régie exclusive des affaires locales nécessite que la Chambre d'Assemblée ait « sous son contrôle tous les revenus du pays <sup>117</sup> », quel qu'en soit le type « casuel, territorial, héréditaire et autres ». Pourquoi la colonie resterait-elle en

---

<sup>109</sup> Id., 19 octobre 1836.

<sup>110</sup> Id., 4 janvier 1836.

<sup>111</sup> Id., 24 juin 1836.

<sup>112</sup> Id., 16 décembre 1835.

<sup>113</sup> Id., 2 novembre 1835.

<sup>114</sup> Id., 19 septembre 1836, 26 mars 1835.

<sup>115</sup> Id., 26 mars 1836.

<sup>116</sup> Id., 19 septembre 1836.

<sup>117</sup> Id., 28 octobre 1835.

deçà de ce que pratique l'Angleterre ? Les députés élus doivent pouvoir « contrôler la dépense de toutes les sources de revenu sans exception <sup>118</sup> », sous l'espèce de parapluie général que « le contrôle des deniers publics » constitue « un droit éminemment anglais, droit sans lequel tous les autres ne sont rien <sup>119</sup> ».

Sur sa lancée, Parent traite aussi de la question de la régie des terres : question brûlante et toujours d'actualité, *L'acte des tenures*, adopté en 1825, a été « un des procédés les plus hostiles à nos "arrangements sociaux" » - qui, officiellement, faisaient l'admiration de Gosford - car son « objet évident était de détruire pas à pas et indirectement un système de lois [44] qu'on n'osait attaquer en masse et de front <sup>120</sup> ». Alors que personne ne tenait au système féodal ou seigneurial, au moins sous l'ancien système « le défricheur pauvre pouvait obliger le seigneur à lui concéder à des conditions faciles et modérées l'étendue de terre dont il avait besoin ». C'est tout le contraire sous le nouveau système d'aujourd'hui, où « les terres tombent entre les mains des capitalistes qui leur plaisent, étant maîtres absolus des terres <sup>121</sup> ». Deux mesures correctrices sont proposées par Parent : que les nouvelles terres soient concédées en tenure libre et qu'on permette « la commutation de l'ancienne tenure dans les anciens établissements <sup>122</sup> » ; et, d'autre part, qu'on prohibe surtout les compagnies des terres (comme la British American Land Co.), car Parent expose son opinion très ferme sur la question : « Ces compagnies sont inconstitutionnelles, illégales, et nous ne les reconnâtrons jamais <sup>123</sup>. » On ne peut être plus clairement déterminé.

En plus de la conquête du domaine de la régie intérieure, Parent préconise à nouveau la réforme des institutions centrales de décision, soit les deux conseils dont il avait traité si souvent dans le passé. Nous avons rendu compte de façon détaillée de quelques-uns de ses textes substantiels antérieurs sur cette question. Il ne nous paraît guère utile de consacrer autant d'espace pour des textes identiques de cette période. Constatons au moins que notre journaliste était fort bien préparé pour mener efficacement de nouvelles batailles. L'ensemble de son argumentation, finalement, se ramène à une réforme globale de chacun des deux conseils : il faut que le Conseil légi-

---

<sup>118</sup> Id., 5 septembre 1836.

<sup>119</sup> Id., 11 novembre 1835.

<sup>120</sup> Id., 20 juillet 1836.

<sup>121</sup> Id., 30 novembre 1835.

<sup>122</sup> Id., 18 novembre 1835.

<sup>123</sup> Id., 23 novembre 1835.

slatif devienne pleinement *électif*, à l'instar du Conseil exécutif qui doit, lui, se transformer entièrement en organe *responsable*. Mais il conclura, à la date du 20 février 1837, que c'est la réforme du Conseil législatif par le principe électoral qui est « plus essentielle <sup>124</sup> » - ou urgente !

Louis Nourry, dont le soin très particulier d'examiner de près tous les textes de Parent a déjà été signalé, s'est posé la question d'une possible contradiction au sujet de la priorité à accorder à l'un ou l'autre conseil, ou aux deux. La pensée de notre journaliste théoricien sur une question jumelée donne l'impression d'avoir fluctué suivant deux variables : le [45] moment où l'intervenant s'exprime et le rôle particulier d'intervention qu'il se donne à des phases différentes de l'évolution de la situation. Quant au moment, il faut distinguer la phase qui précède le dévoilement des *92 Résolutions* de celle qui le suit mais qui précède le discours inaugural de Gosford, et enfin la dernière phase qui est postérieure à ce discours.

Relativement au rôle que Parent s'attribue, on constate qu'il se voulait d'abord conseiller de stratégie auprès des membres de la Chambre d'Assemblée, puis qu'il se mit à jouer celui, plus hardi, d'interprète engagé dans l'opération des *92 Résolutions*. Quant à la prédominance à accorder à l'un ou l'autre des conseils, il n'incline pas à privilégier la réforme de l'un ou de l'autre, mais continue à soutenir qu'ils doivent être tous deux réformés selon les deux principes déjà dits. Pour l'heure (début de 1837), le rôle principal que se reconnaît Parent, c'est celui de conseiller stratégique de la Chambre d'Assemblée, qui compte, par ailleurs, parmi ses membres le gros de sa clientèle naturelle.

D'une façon elliptique frappante, Étienne Parent avait écrit, au printemps 1836, « ces colonies se sentent homme ». Elles revendiquent la capacité de se régir par elles-mêmes « de concert bien entendu avec le représentant du roi <sup>125</sup> ». Elles savent que leur condition coloniale « n'est que transitoire <sup>126</sup> ». Mais c'est « avec tout l'enthousiasme de l'adolescence [qu'] elles rêvent gloire, indépendance et grandeur <sup>127</sup> ». Car elles rêvent « à une nationalité, à une existence à part <sup>128</sup> », à « un drapeau à

---

<sup>124</sup> Id., 20 février 1837.

<sup>125</sup> Id., 2 mai 1836.

<sup>126</sup> Id., 13 novembre 1835.

<sup>127</sup> Id., 2 novembre 1835.

<sup>128</sup> Id., 16 janvier 1837.

nous <sup>129</sup> ». Il ne s'agit plus d'un peuple dans les langes, aurait pu dire Parent. Et ce qu'il propose d'une façon quelque peu touchante, c'est que la mère-patrie britannique se donne « le mérite d'ôter elle-même le maillot à cette mâle jeunesse qui aspire à la toge », et ne s'entête pas « plus longtemps à tenir dans le maillot ces vigoureuses colonies qui réclament les privilèges de la virilité <sup>130</sup> ». Ô le charme de savoir filer des métaphores de puériculture...

Bref, c'est le propre d'une mère-patrie de savoir reconnaître la maturité de ses enfants quand elle paraît, plutôt que de « comprimer l'élan naturel de notre société vers un état qu'aucune force humaine ne saurait [46] l'empêcher d'obtenir bientôt <sup>131</sup> ». Dominatrice qu'elle était, le seul titre qui convienne désormais à l'Angleterre est celui de « protectrice <sup>132</sup> ». Car « le temps de l'émancipation des nations est arrivé <sup>133</sup> » : c'est le grand fait politique de l'époque. Cette pensée-là, il l'avait naguère développée en citant de récents exemples historiques dans d'autres continents. Cette fois-ci, il adapte le mot célèbre d'un grand peintre ancien : « À la vue d'un des maîtres de l'art ; et moi aussi je suis peintre - et nous aussi nous sommes nation <sup>134</sup>. » On peut sourire de la fraîcheur expressive de tels procédés stylistiques. Ils avaient l'avantage d'être compris de part et d'autre et, peut-être, de pouvoir frapper la mémoire après l'imagination.

Mais attention, ce qui ne se fait pas lorsque la nécessité s'impose comporte des risques que cela n'ait lieu quand même <sup>135</sup>. D'autant que ce serait d'un coût minime pour la métropole impériale qui a déjà perdu la moitié d'un continent qui, au sud, est devenue « une puissance rivale déjà formidable ». Pour éviter une telle perte, « il lui suffit de favoriser les idées d'indépendance qui ont des germes vigoureux dans les Canadas, de nous laisser travailler à devenir nation <sup>136</sup> », de « nous laissez (sic) faire <sup>137</sup> ». Parent va jusqu'à demander que « la mère-patrie nous fasse entrevoir dans l'avenir cette parfaite indépendance, qu'elle nous laisse nous y préparer sous sa pro-

---

<sup>129</sup> Id., 6 février 1837.

<sup>130</sup> Id., 9 novembre 1835, 1er février 1836.

<sup>131</sup> Id., 2 mai 1836.

<sup>132</sup> Id., 2 novembre 1835.

<sup>133</sup> Id., 4 novembre 1835.

<sup>134</sup> Id., 16 janvier 1837.

<sup>135</sup> Id., voir la citation de la note 31.

<sup>136</sup> Id., 2 mai 1836.

<sup>137</sup> Id., 30 décembre 1836.

tection, et elle n'aura plus à craindre que nous soyons entraînés dans le tourbillon de l'Union américaine <sup>138</sup> ». Il n'en fait pas qu'une question d'honneur, mais aussi de justice pour l'Angleterre. Il rappelle la nature « synallagmatique » du contrat <sup>139</sup> passé entre celle-ci et nous, les Canadiens. Tandis que « personne niera que nous n'ayons fidèlement rempli notre partie du contrat », peut-on en dire autant de l'Angleterre ? La réponse est drue : « Ce n'est pas posséder une chose que d'avoir à [47] craindre continuellement d'en être privé <sup>140</sup> », impliquant que c'est l'autre partie au contrat qui ne l'honore pas.

La « connection <sup>141</sup> » de cette colonie et de la métropole est désirée par les Canadiens mais « à des conditions honorables et réciproquement avantageuses <sup>142</sup> », ce qui ne pourrait se produire « tant que les colonies n'auront pas pour leur intérieur un gouvernement propre à les satisfaire <sup>143</sup> ». Ce serait d'un intérêt mutuel car « les États-Unis doivent convoiter le Canada, et ils le convoitent ». Il n'en saurait être autrement à la considération des « immenses et incalculables avantages commerciaux, maritimes et militaires que la possession du fleuve et du golfe Saint-Laurent doivent assurer à la grande république Américaine ». Il n'y a pas lieu de s'étonner des deux invasions qui ont eu lieu en moins d'une quarantaine d'années, sans parler de « l'invitation au Canada encore existante dans la déclaration d'Indépendance des États-Unis d'entrer dans l'Union américaine <sup>144</sup> ». Ces considérations de géopolitique ajoutent encore aux avantages d'une pleine exécution du contrat synallagmatique dont bénéficierait la partie la plus forte.

Donc, « voici pour les Etats-Unis le temps de s'assurer du Canada », tandis que « les idées d'émancipation commencent à s'emparer des esprits ». Mais « si l'Angleterre commet l'énorme, l'irréparable faute de chercher à étouffer cette noble ambition des jeunes peuples [...], elle joue la partie des États-Unis, qui bientôt seront ses plus

---

<sup>138</sup> Id., 2 mai 1836. La « protection » de l'Angleterre impériale pour que le Bas-Canada français puisse accéder à l'indépendance, cela devait s'entendre différemment dans l'autre langue...

<sup>139</sup> « [...] par lequel l'Angleterre s'est obligée à respecter notre nationalité, et nous réciproquement à rester fidèle à son drapeau. »

<sup>140</sup> Id., 20 juillet 1836.

<sup>141</sup> Id., 1er avril 1836. L'anglicisme était peut-être conscient par le rédacteur et voulu comme effet de style ?

<sup>142</sup> Id., 5 octobre 1836.

<sup>143</sup> Id., 1er avril 1836.

<sup>144</sup> Id., 16 janvier 1837.

formidables rivaux <sup>145</sup>. » Tel est alors le choix de l'Angleterre : « Ainsi l'avenir réserve au bas Canada de deux existences, l'une, il sera Canadien ou Américain, que l'Angleterre choisisse. Quant à être Anglais, c'est une chimère, il sera Anglais comme la Nouvelle-Angleterre l'est <sup>146</sup>. » Mais on peut déceler quelque ambiguïté dans la façon dont Parent utilise des données géopolitiques fort larges. Dans des contextes pas très précis, on ne sait pas toujours exactement s'il a à l'esprit le Bas-Canada et son peuple, ou les peuples des Canadas, ou même l'ensemble des peuples de la *British North America*.

[48]

## II

L'homme qui s'était fait devant l'opinion le procureur averti des griefs que ses compatriotes avaient accumulés envers l'oligarchie britannique en place, ce même homme avait aussi dans la suite montré une conviction égale à faire ressortir la chance historique que représentait l'arrivée d'un nouveau gouverneur, également commissaire enquêteur, et manifestement animé d'une bienveillante attention ainsi que porteur d'instructions métropolitaines teintées de libéralisme. Mais, c'est en sens contraire que les événements vont se précipiter : plutôt dans la ligne d'une détérioration croissante jusqu'à cette dramatique fin de l'automne 1837. Il n'est pas indispensable que nous rappelions tout l'enchaînement des faits selon l'ordre rigoureux des chronologies de l'époque. Notre sujet étant Étienne Parent et l'évolution de sa pensée, il importe toutefois de relever particulièrement les oppositions que les vues du rédacteur du Canadien suscitaient.

Deux journaux allaient se montrer particulièrement virulents. Quand *La Minerve* l'accuse de « faire du modérantisme », l'intention du rédacteur n'est certes pas élogieuse à son égard. Mentionnant le poste de greffier en loi de la Chambre d'Assemblée que le journaliste occupait depuis le 13 novembre 1835, le journal montréalais fait remarquer, avec une pointe de perfidie, qu'« une singulière fatalité » préside à l'exercice de cette charge en notant que ses trois prédécesseurs ont été destitués pour cause de revirement d'opinion : « Ce monsieur [qui] était un vrai réformateur [...] est

---

<sup>145</sup> Id., 11 juillet 1836.

<sup>146</sup> Id., 7 mars 1836.

devenu chaud partisan de l'administration, il défend le chef du gouvernement à tort ou à travers <sup>147</sup>. » Le même journal déplore encore qu' « à l'approche d'une session qui promet de voir décider de l'avenir du pays, nous n'ayons pas à Québec un seul journal sur lequel l'opinion publique soit clairement et explicitement exprimée <sup>148</sup> ».

Quelques mois plus tard, à la fin de l'année, *La Minerve* s'exprime d'une façon encore plus corrosive : « *Le Canadien* se conduit depuis quelque temps si étrangement qu'il excite l'indignation de tous les coeurs honnêtes <sup>149</sup>. » Quant au *Vindicator*, il semble vouloir justifier son titre en traitant Parent de « Jackal d'un Ministre Colonial, ennemi de la Province, hypocrite, traître ». On l'accuse encore « de faire l'esclave, le chien-couchant [49] aux genoux des Ministres, et de former un des anneaux dans la longue chaîne de la conspiration ourdie contre les libertés du Canada <sup>150</sup> ». Que cela...

Parent n'est pas homme à laisser passer comme si de rien n'était, non plus qu'à rendre indéfiniment coup pour coup. « Parer les traits <sup>151</sup> » ? Peut-être, mais pas question d'affronter « la calomnie par la calomnie, les injures par les injures <sup>152</sup> ». D'ailleurs, Parent dit comprendre que les excès de ces journaux sont dus à leur localisation dans la région montréalaise, « sans contredit le chef lieu de l'oligarchie bretonne <sup>153</sup> », tandis que le journal qu'il dirige est « l'organe de la masse de la population de la partie du pays avec laquelle nous sommes en rapports plus immédiats <sup>154</sup> ». En bref, moins exposé à Québec qu'à Montréal, on y est aussi moins excité et agité ! Selon les deux postes d'observation, les perceptions diffèrent considérablement.

Parent attire plutôt l'attention sur certaines limites d'action qui contraignent les autorités officielles. Gosford vient à peine d'arriver dans ce pays ; à lui ainsi qu'aux commissaires, il faut laisser le temps de faire une juste appréciation de la situation confuse et tendue qui sévit depuis si longtemps ; et, en outre, la question relève main-

<sup>147</sup> *La Minerve*, 15 août 1836, rapporté par Parent, *Le Canadien*, 19 août 1836.

<sup>148</sup> *Le Canadien*, 7 septembre 1836.

<sup>149</sup> *La Minerve*, 9 décembre 1836, rapporté par Parent, *Le Canadien*, 16 décembre 1836.

<sup>150</sup> *Le Vindicator*, 10 mars 1837, rapporté par Parent, *Le Canadien*, 15 mars 1837.

<sup>151</sup> *Le Canadien*, 1er février 1836.

<sup>152</sup> Id., 7 mars 1836.

<sup>153</sup> La phrase continue : « [...] l'irritation politique y est alimentée, excitée journellement par la morgue et l'insulte, souvent par des actes d'oppression, quelque fois même par le meurtre ordonné et protégé par une Magistrature ennemie » (ibid., 8 juin 1836).

<sup>154</sup> Id., 22 juin 1836.

tenant des instances métropolitaines. Il insiste sur ce dernier point, y revient souvent : « Nous avons affaire aux ministres et aux ministres seuls, et le tribunal n'est plus le peuple du pays, mais le parlement britannique <sup>155</sup>. » Il s'agit donc de « transporter le théâtre de la lutte à la tribune du Parlement britannique, non plus contre l'administration locale qui n'est souvent que la victime ou l'instrument innocent de l'arbitraire aveugle de Downing Street <sup>156</sup> ». De fait, la lutte se déroule sur deux théâtres, fort éloignés l'un de l'autre. Il s'impose donc de « seconder une administration locale qui se montrera disposée à nous procurer le peu de bien » qu'elle peut encore faire [50] « pendant que nous pousserons avec toute la vigueur possible le grand procès qui est maintenant pendant dans la métropole entre l'oligarchie et le peuple du pays <sup>157</sup> ».

Le rédacteur du *Canadien* insiste sur le devoir de bien discerner les vraies cibles : « Frappons le système, mais épargnons les hommes qui se montrent meilleurs que lui, non pas seulement par considération pour eux, mais dans notre intérêt <sup>158</sup> », car il importe de faire « une distinction entre les fautes de l'homme et celles de sa position <sup>159</sup> ». Dans le cas particulier de Gosford « on ne peut en justice lui attribuer <sup>160</sup> » ce dont il n'est pas responsable. Et au plan tactique, il faut aussi savoir « remettre un combat pour combattre avec plus d'avantage <sup>161</sup> », « surtout si en s'obstinant à donner bataille on détruit le moral d'une partie de l'armée, qui n'a pas de confiance dans le plan de la journée <sup>162</sup> ». Notre observateur continue à s'inspirer de la stratégie militaire : « Savoir marcher, et s'arrêter à temps, voilà tout le secret de l'homme d'état comme du général d'armée <sup>163</sup>. » Ou encore : « Un peuple embarqué dans la voie de la réforme a besoin quelques fois de prendre haleine, et c'est une grande faute chez les hommes d'état que de le pousser jusqu'à l'épuisement <sup>164</sup>. »

L'isolement géographique du Bas-Canada est un autre facteur dont Parent tient compte. Après les élections générales de 1836 dans le Canada voisin, où les Tories

---

<sup>155</sup> Id., 8 juin 1836.  
<sup>156</sup> Id., 22 juin 1836.  
<sup>157</sup> Id., 24 juin 1836.  
<sup>158</sup> Id., 26 décembre 1836.  
<sup>159</sup> Id., 27 mai 1836.  
<sup>160</sup> Id., 6 juillet 1836.  
<sup>161</sup> Id., 15 février 1836.  
<sup>162</sup> Id., 19 février 1836.  
<sup>163</sup> Id., 8 juillet 1836.  
<sup>164</sup> Id., 18 janvier 1837.

venaient de l'emporter, Parent concluait   l'abandon du Bas-Canada « par la repr sentation du Haut-Canada <sup>165</sup> ». Ce fait ne le surprend gu re puisqu'il avait constat  quelques semaines plus t t que « nos fr res des colonies voisines [...] retraitent et pourvoient   leur propre s ret  en voyant la discorde dans nos colonies  parses <sup>166</sup> ». En effet, la d sunion d'une partie n'entra ne pas   la plus grande union. Et m me, [51] selon les propres termes de Parent, « ne nous cr ons pas des appuis imaginaires, si nous voulons  viter le sort in vitable de tous ceux qui calculent   faux <sup>167</sup> ». Le peuple ne peut compter que sur lui seul : « N'attendons notre salut que de nous, de notre fermet  et de notre prudence, apr s Dieu », tout en nous gardant de devenir « en opposition aux circonstances et   la force des choses <sup>168</sup> ». Si ce n' tait que cela le danger serait bien moindre, car dans la m tropole « on ne veut pas comprendre que ces grands cris d'int r ts britanniques ne viennent que d'une insignifiante faction, qui doit toute son importance   l'appui qu'elle a jusqu'ici re u du gouvernement, qui de fait n'a agi que par elle et pour elle <sup>169</sup> ». Cette phrase, sous la plume d'un homme   la si lucide mod ration, pr sentait certes une situation accablante   accepter par les Bas-Canadiens.

Dernier point capital : alors que soufflaient d j  dans la r gion montr alaise les premiers vents d'une possible r bellion, Parent affirme avec force que ne sont permis et pratiques que les moyens constitutionnels, d pourvus de toute violence. Car s'il est vrai que les « voies constitutionnelles et pacifiques [...] sont lentes », elles sont « tout de m me s res et peu co teuses ; souvent m me elles sont les plus exp ditives ». Notre pol miste, en pr conisant de tels moyens pacifiques, se garde bien toutefois de conseiller la « temporisation » qu'il d plorerait autant que la « pr cipitation ». Et avec quelque g ne dans l'expression, il affirme qu'il est « de l'int r t permanent du peuple que les r formes s'op rent avec une certaine lenteur, qui se con oit mieux qu'elle ne s'exprime <sup>170</sup> ». En particulier, Parent d nonce les manifestations publiques bruyantes qui, selon son expression pittoresque, « sentent fortement la besace <sup>171</sup> ». Deux jours plus tard, il soutient : « L'Agitation, dans les circonstances actuelles est un coup

<sup>165</sup> Id., 6 mars 1837.

<sup>166</sup> Id., 19 f vrier 1837.

<sup>167</sup> Id., 24 mars 1837.

<sup>168</sup> Id., 15 juillet 1836.

<sup>169</sup> Id., 11 mai 1836.

<sup>170</sup> Id., 16 mai 1836.

<sup>171</sup> Id., 13 juillet 1836.

d'épée dans l'eau, un déploiement de forces sans effet contre nos adversaires, et un moyen d'entretenir l'irritation au sein même du peuple <sup>172</sup>. » En somme, aurait-il pu dire, c'est le moyen de perdre sur tous les tableaux à la fois avant même d'avoir entamé une lutte efficace.

Pour la fin poursuivie, « la possession du gouvernement » ou « le self-government des Anglais », il oppose cette objection à ses lecteurs : [52] « N'est-il pas évident qu'en sortant des bornes de la raison et de la modération, nous donnons le plus fort argument qu'il soit possible de présenter contre nos prétentions ? » Puis, il utilise ce fort argument ad hominem en la forme d'une espèce de cercle fermé mais d'une façon plutôt entortillée : « Le Parlement anglais que nous avons établi juge de notre cause, et dont les sympathies nationales sont contre nous, n'hésitera-t-il pas à confier le pouvoir au peuple, s'il voit les chefs de ce peuple et la presse réformatrice, donner dans les mêmes écarts que nos adversaires ? Oppression oligarchique, ou oppression démocratique, dira-t-il, c'est toujours de l'oppression : dans ce cas vaut autant garder celle qui existe <sup>173</sup> », conclut-il avec un humour noirâtre.

Quand, dès février 1837, il lit dans « certains journaux de l'une et de l'autre couleur » que le temps est venu que « chacun commence à nettoyer sa carabine et à dérouiller sa lance », il trouve que de telles menaces « sont impolitiques au dernier point » puisqu'elles ne peuvent que faire « continuer le système de temporisation et de tâtonnements dont nous nous plaignons depuis si longtemps ». Il n'en peut résulter qu'une situation de dilemme : « Ou le gouvernement impérial est sincèrement disposé à nous accorder certaines réformes, ou il ne l'est pas : s'il l'est, nos démonstrations imprudentes l'arrêteront à l'entrée de la voie, et s'il ne l'est pas, nous lui fournissons un prétexte de ne nous rien accorder du tout. »

La conviction de Parent est absolue : les vues révolutionnaires « sont pour le moins prématurées <sup>174</sup> ». Quant à la perspective d'une guerre civile, elle ne sera pensable « qu'aux dernières extrémités pour éviter les plus grands maux encore », que lorsque « le pouvoir ait dit son dernier mot <sup>175</sup> ». D'ailleurs, « rarement l'on voit de nos jours une puissance affronter les cris d'improbation des autres puissances ou des peuples qui lui sont soumis ; il lui faut au moins le semblant d'une bonne cause, un

<sup>172</sup> Id., 15 juillet 1836.

<sup>173</sup> Id., 29 juillet 1836.

<sup>174</sup> Id., 13 février 1837.

<sup>175</sup> Id., 20 février 1837.

prétexte plausible de recourir à la force brute. Or, il dépend de nous, de notre prudence, que jamais l'Angleterre n'ait un pareil prétexte à faire valoir à notre égard <sup>176</sup> ». Ainsi Étienne Parent s'adressait-il à ses lecteurs du *Canadien*, en ce mois de février 1837. L'atmosphère politique du mois suivant ne sera pas plus sereine et même s'alourdira encore.

[53]

### III

Pendant ce temps, restait ouverte l'option hypothétique de l'annexion aux États-Unis. Elle était refusée a priori par Parent cette « nécessité [de] se jeter dans les bras de la grande république », ne serait-ce que pour cette raison qu'elle « a de tout temps montré de l'hostilité envers l'existence nationale des Canadiens <sup>177</sup> ». Pour lui, la question paraissait réglée avant que de se poser. En effet, le peuple canadien ne veut « pas plus l'américanisation que l'anglification <sup>178</sup> » car, s'il est exact que « le lion a des griffes [...] l'aigle n'a-t-il pas des serres ? » Il ne s'agit pas d'un « dévouement lâche et aveugle, dicté par le sentiment de la servilité, et par l'incapacité d'apprécier les avantages d'une union avec les États voisins, non plus que les inconvénients de l'état colonial <sup>179</sup> ». On n'a rien de tout cela, mais bien plutôt « l'espoir noble et doux de conserver sur les bords du Saint-Laurent ces moeurs paisibles et honnêtes », ainsi que « les vestiges de ces hommes courageux qui jetèrent les premiers germes de civilisation dans ce pays jadis sauvage ».

C'est sa réplique positive au *Vindicator*, qui veut « la liberté politique avec l'union américaine », fût-ce au prix du « sacrifice de notre nationalité <sup>180</sup> » ; ou à *La Minerve*, qui « désire, appelle, provoque l'union de cette Province à la grande République voisine, de même que le parti constitutionnaliste veut l'union avec le Haut-Canada : dans l'un ou l'autre cas, union désavantageuse à "nos institutions, notre langue et nos lois", union du pot de terre et du pot de fer », tandis que Parent ne peut oublier que Gosford s'était montré dès son arrivée « le protecteur, bien plus, l'approbateur de nos

---

<sup>176</sup> Id., 27 février 1837.

<sup>177</sup> Id., 9 décembre 1836.

<sup>178</sup> Id., 16 décembre 1836.

<sup>179</sup> Id., 26 décembre 1836.

<sup>180</sup> Id., 7 avril 1837.

*arrangements sociaux* <sup>181</sup> ». Parent affirme ne nourrir aucun préjugé contre les États-Unis et leurs institutions, mais « je puis aimer mon voisin, et admirer sa manière de conduire ses affaires, sans pour cela m'associer avec lui ». Et notre homme de conclure selon le mode d'un truisme presque prosaïque : « Nous voulons que le peuple Canadien reste ce qu'il est, parce que nous pensons qu'il est bon pour lui de rester ce qu'il est, parce qu'il en a le droit, et enfin parce que cela est dans l'intérêt bien entendu de l'Angleterre <sup>182</sup>. » Ce dernier argument n'est pas résiduel, puisqu'il peut agir comme cause de redressement.

[54] Mais si les autorités politiques de Londres ne comprennent pas, ou comprennent trop tard ? Comme conséquence de « si » négatifs <sup>183</sup>, on pourrait déduire que « la souveraineté Britannique n'est pas désirable dans cette contrée », rendant « à la fin l'union avec les États-Unis un événement désirable et désiré parmi le peuple Canadien <sup>184</sup> ». Mais il ne saurait s'agir que d'un « pis-aller <sup>185</sup> », d'une « planche » qui nous resterait « dans le naufrage de nos libertés <sup>186</sup> », d'un dernier recours « lorsqu'il ne nous resterait plus d'espoir de justice du côté de l'Angleterre ». Parent reviendra ultérieurement sur cette solution envisagée comme un moindre mal.

Il déplore donc l'attitude d'une feuille comme le *Vindicator* qui appelle « jusqu'à satiété une séparation d'avec la mère-patrie, et cela dans un temps où nos affaires attendent une décision solennelle, décisive sur notre avenir, des autorités impériales <sup>187</sup> ». Plus grave encore, comme « notre ancre de salut était que l'Angleterre continuât à croire à notre désir de lui rester unis » moyennant la fin d'un « système de gouvernement abusif », voici qu' « on proclame hautement qu'on vise à cesser d'appartenir à l'Empire Britannique, et cela étrange contradiction ! pendant qu'on sollicite des autorités impériales des mesures de justice et de redressement ». Dans un célèbre

<sup>181</sup> Id., 26 décembre 1836. Voir la note 2.

<sup>182</sup> Id., 7 avril 1837.

<sup>183</sup> « Si cette dernière puissance foule aux pieds le contrat passé entre elle et nous, si elle méconnaît ses intérêts et ses engagements sous le rapport en question. » D'autres jours, Parent met en cause « le système colonial actuel, la privation prolongée d'un gouvernement représentatif en esprit et en vérité, l'obstination d'une autorité à mille lieues de nous à intervenir dans la régie de nos affaires locales », ou encore la perte de « l'espoir de réformes populaires prochaines et efficaces », etc. (Id., 7 avril 1837, 9 décembre 1836, 11 janvier 1837, 9 décembre 1836.)

<sup>184</sup> Id., 9 décembre 1836.

<sup>185</sup> Id., 11 juillet 1836.

<sup>186</sup> Id., 19 octobre 1836.

<sup>187</sup> Id., 7 avril 1837 et 20 mars 1837.

article du 24 mars 1837, Étienne Parent éclate littéralement : « Quelles seront, bon Dieu ! les conséquences d'un pareil aveuglement si les autorités impériales peuvent le croire partagé par la masse du peuple canadien ? » Pour qu'un Étienne Parent se mette à jurer !...

Il prenait conscience que la critique réaliste et la rationalité n'ont guère de prise sur les mouvements et attitudes qu'il dénonce et que « nous allons nous trouver sans défense contre les puissantes sympathies qui font la force de l'oligarchie ». Et c'est par un paradoxe, en la forme de cette boutade familière, qu'il conclut : « Seigneur, je me charge de mes ennemis ; veuillez seulement veiller sur mes amis <sup>188</sup>. »

[55]

## IV

Naguère plaideur-interprète des 92 *Résolutions*, malgré quelques passages à tendances révolutionnaires, Parent avait accueilli favorablement l'esprit d'ouverture du nouveau gouverneur Gosford, qui était aussi le président d'une commission d'enquête sur les griefs énumérés et explicités dans le fameux document. Il avait accordé une période d'une année pour qu'on puisse apprécier les chances du renouveau tout en demandant à ses compatriotes de freiner leurs revendications et d'atténuer leur humeur quasi révolutionnaire.

Du rapport général de Gosford, daté du 15 novembre 1836, nous ne ferons pas l'analyse, non plus que des documents préliminaires et annexes <sup>189</sup>, l'histoire complexe en serait assez longue et pas tellement utile à notre sujet, les prises de position du rédacteur du *Canadien*. On enjambra cette longue étape pour considérer plutôt les fameuses *Résolutions Russell* du 6 mars 1837. De fait, cet événement aura l'effet d'un amplificateur de crise, sinon celui d'un détonateur.

John Russell, homme fort du ministère Melbourne et ministre de l'Intérieur, émit dix résolutions qui allaient dans le sens contraire du *Rapport Gosford* et de ses textes afférents. Le Conseil législatif *électif*, pas question ; le Conseil exécutif responsable,

---

<sup>188</sup> Id., 24 mars 1837.

<sup>189</sup> Il y avait eu cinq rapports préliminaires, puis, une fois le rapport général publié, deux séries de remarques des autres commissaires, Grey et Gipps. Voir, à ce propos, la thèse de Louis NOURY, op. cit., p. 299-312.

non plus ! La British American Land Co. possède des titres juridiques et privilèges inviolables. Et, le comble, devant le refus de la Chambre d'Assemblée d'honorer les arrérages dus à la métropole <sup>190</sup>, le gouverneur est autorisé à puiser dans le trésor public de la colonie ! Ces dix résolutions, qui constituaient la réponse tardive et succincte aux 92 *Résolutions* de 1834, furent votées à une écrasante majorité de 318 voix contre 56 aux Communes, tandis qu'il ne fut même pas estimé nécessaire de prendre le vote à la Chambre des Lords ! Les pires appréhensions du journaliste du *Canadien* n'étaient pas infondées.

Le mois suivant, en avril 1837, le *Rapport Gosford* et les *Résolutions Russell* sont connus au Canada. Stupeur et indignation un peu partout, mais surtout dans la région de Montréal. Il y avait de quoi entraîner la radicalisation des éléments modérés ou faire basculer des radicaux dans le camp des annexionnistes aux États-Unis. L'année accordée à Gosford est maintenant terminée. Étienne Parent est bien obligé de constater qu'ont fondu « à l'ouverture de la dernière session [...] les promesses d'appui que nous [56] avons faites à l'administration <sup>191</sup> ». À l'automne précédent, à défaut d'un « système de gouvernement honorable et avantageux », il s'était encore demandé si l'on devait ou non « chercher un autre état d'existence politique », selon l'expression ancienne des « bons et loyaux Tories du Haut-Canada <sup>192</sup> ».

Toutefois, en février 1837, Parent laisse voir un bizarre état d'esprit, comme semblant vouloir se rassurer lui-même peut-être autant que ses lecteurs : « Quand même nous trouverions clans quelques mois que ces hommes <sup>193</sup> ont marché dans la vieille ornière, qu'ils n'ont pu se dépouiller des préjugés européens, en un mot qu'ils auraient appuyé les erreurs de Downing Street, en serions-nous plus mal situés que nous le sommes aujourd'hui ? N'entrerions-nous pas au contraire dans l'arène, avec une force, et des avantages que nous n'avons pas aujourd'hui <sup>194</sup> ? » Pourquoi cet appel à une confiance aussi patiente ? Parce qu'il n'est « pas prêt à sonner le tocsin de l'insurrection si l'Angleterre ne se rend pas immédiatement à toutes nos demandes <sup>195</sup> ». À part

---

<sup>190</sup> S'élevant à 142,160 livres à la date du 10 avril 1837 (NOURRY, op. cit., p. 312).

<sup>191</sup> *Le Canadien*, 5 avril 1837.

<sup>192</sup> Id., 19 octobre 1837.

<sup>193</sup> Il s'agit des commissaires Gosford, Grey et Gipps.

<sup>194</sup> *Le Canadien*, 12 février 1837.

<sup>195</sup> Id., 22 février 1837.

la figure du « tocsin », l'autre mot capital à retenir est « immédiatement ». Façon de dire : nous pouvons toujours attendre.

La dernière semaine de février et le mois de mars en entier s'étant écoulés, il finit par écrire : « Dans quelques jours [...] nous allons avoir le dernier mot de la Mère-Patrie, il faudra que chacun prenne son parti. Attendons, et que chacun se prépare, car c'est de l'avenir du pays qu'il s'agit. Quant à nous, notre opinion ne se fera pas attendre, et elle sera claire et franche <sup>196</sup>. »

---

<sup>196</sup> Id., 3 avril 1837.

[57]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre IV

---

### Dans une période de troubles, « qu'allons-nous faire ? »

1837-1838

[Retour à la table des matières](#)

Les *Résolutions Russell* avaient été la réplique londonienne, longtemps attendue mais tout à fait contradictoire, aux *92 Résolutions*, que Viger et Morin avaient présentées à Downing Street quelques années plus tôt. La vingtaine de mois s'étendant d'avril 1837 à la fin de 1838 fut sans doute la période la plus tragique de toute l'histoire canadienne-française. Après toutes espèces d'agitations des deux bords, il y aura eu, à chaque automne, soulèvement et affrontement armé, qu'allait écraser une répression sans merci. Sous l'aspect anecdotique, la période se clôt avec l'emprisonnement du très pacifique journaliste de Québec le lendemain de la Noël 1838 et, du point de vue événementiel, avec la sortie prochaine au début de janvier suivant du célèbre *Rapport Durham*, qui sera reçu, dès l'origine, comme un projet fort litigieux du futur ordre constitutionnel à rétablir.

À Québec, capitale relativement éloignée de ces événements politico-militaires, *Le Canadien* publie régulièrement les réflexions angoissées d'un homme tourmenté qui, sentant clairement s'approcher le malheur, avait lancé de multiples avertissements à toutes les parties en cause. Sa lucidité courageuse sera finalement cernée dans

ses derniers retranchements : son propre emprisonnement arbitraire en deviendra l'absurde et cruel symbole. Au grand public, Étienne Parent pose la question de tous : « Qu'allons-nous faire ? » D'abord, gare aux embardées comme l'annexion aux États-Unis et « voyons si nous ne pouvons pas réparer les avaries de la tempête, assez pour nous faire espérer une navigation supportable ». Il faudra encore pouvoir se satisfaire d'un niveau d'attentes fort bas, car « un peuple faible [58] peut se résigner à un sort malheureux sans déshonneur : il y a une soumission honorable, comme il y a une domination déshonorante ». Et, surtout : « Nous n'avons de sympathie à attendre d'aucun côté ; notre unique recours, c'est nous, c'est notre union, notre prudence, notre modération <sup>197</sup> [...] » Nous sommes, comme peuple, seuls au monde.

La courte mais décisive période qui fait l'objet de ce chapitre et du suivant se découpe naturellement en quatre phases : notre auteur de référence sur l'oeuvre journalistique d'Étienne Parent les présente en quatre parties suivant la fusion du cours des événements et des formules condensées du journaliste pour les caractériser :

- I. Réparons les avaries de la tempête.
- II. Lavons notre réputation de loyauté.
- III. Acceptons de bon coeur l'état des choses provisoires qu'on nous présente.
- IV. Faisons parvenir nos représentations en Angleterre <sup>198</sup>.

À partir de la cession de 1763, la trame d'une certaine « indépendance » éventuelle avait commencé à se tisser avec les Actes de 1774 et de 1791, mais elle paraît bien définitivement rompue en cette fin de la décennie 1830. Après une quarantaine d'années de balottements et de tiraillements en tous sens, l'écueil inévitable, qui surgit au passage du plus redoutable cap des tempêtes, n'est autre que celui de la menace de l'« assimilation » linguistique et culturelle des Parlants français de l'Amérique du Nord.

Le titrage des chapitres constituerait un utile synopsis pour la mesure de la dégradation de l'« indépendance » comme aspiration et de son remplacement progressif par

---

<sup>197</sup> Louis NOURRY (1971). *La pensée politique d'Étienne Parent : 1831-1852*, thèse de doctorat, Université de Montréal, p. 318, 319 ; *Le Canadien*, 19 avril 1837.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 317-486.

« l'assimilation » comme destin presque inévitable <sup>199</sup> : le tout s'accomplissant selon les prescriptions d'un jeune lord, pourtant d'une tradition libérale ou whig, qui avait mené une mission d'inspection sur place d'une durée de cinq mois. Il s'agit de John George Lambton (1792-1840), premier comte de Durham, nommé gouverneur du Canada en 1838. Ses prises de position et son rapport, également décisifs, feront l'objet du chapitre suivant.

[59]

## I

Pendant cette période spécialement périlleuse, Étienne Parent ne s'emploiera pas qu'à broyer du noir. Encore que l'article qu'on vient de citer en introduction s'achevait sur une note de sombre résignation : « Capitulons, acceptons les termes qui nous sont offerts, tout en protestant contre l'injustice qui nous est faite <sup>200</sup>. » À peine quelques jours plus tard, il s'était moqué de ce que *La Minerve* appelait la « révolution industrielle », lancée par des Patriotes. Elle consistait à ne plus acheter de marchandise anglaise et, en particulier, à faire à la place la promotion de l'étoffe du pays dont parurent vêtus les députés à la session de 1837. Dans *Le Canadien*, Parent devient cinglant envers cette mesure, soutenue par *Le Vindicator* et *La Minerve* : « La montagne en travail enfante une souris [...] Eh quoi ! tout ce tintamarre se réduit à nos habitans qu'ils doivent se priver de leur petit coup d'appétit, et à payer plus cher aux Américains des articles que les Anglais peuvent leur vendre à un quart meilleur marché <sup>201</sup>. » Mais il y avait pire encore, comme cette occasion de fournir à ceux-ci « le prétexte de nous écraser de manière à ne jamais être en état de nous relever ».

Pour l'heure, une chose est sûre, qui a valeur de postulat : « Nous ne sommes pas prêts pour l'indépendance. » Aussi, « prenons patience, faisons nos preuves, la législation suivra son cours ; assurons aux citoyens le maintien et la protection de jurys impartiaux ; travaillons aux améliorations publiques suspendues depuis des années ; éduquons le peuple de ses affaires ; ouvrons les écoles fermées par suite de la tourmente politique ». Une sorte de sereine résistance passive, quoi ! Et leurs chefs naturels n'en seraient-ils pas ceux qui, partout sur place, ont comme métier de dispenser

<sup>199</sup> Voir *ibid.*, la table des matières, p. 698-700.

<sup>200</sup> *Le Canadien*, 19 avril 1837.

<sup>201</sup> *Id.*, 21 avril 1837.

l'instruction ? Il n'y voit rien de saugrenu. « Tâchons d'établir un maître d'école dans chaque village, chaque concession, et rions-nous de l'oppression », car lui « seul procure à un peuple tout ce qu'il faut pour faire respecter ses libertés, et l'en faire profiter <sup>202</sup> ». Voilà bien un projet assez inattendu.

Et puis, comme note d'espoir au sujet de la politique officielle, il y a aussi que « le replâtrage du lord John Russell ne pourra tenir longtemps contre les cahotements qu'il devra subir <sup>203</sup> ». Suivant sa longue habitude d'utiliser des arguments tranchants sur la question, Parent fait d'abord la démonstration péremptoire des inconvénients majeurs de maintenir en [60] place un Conseil législatif toujours non électif, lui qui en réclame la représentativité avec insistance depuis si longtemps. Et il va jusqu'à écrire qu'il serait « le premier à dire au peuple qu'il vaut mieux [...] laisser le gouvernement devenir franchement tyrannique, avec les formes du despotisme, que de couvrir ses actes arbitraires des formes constitutionnelles <sup>204</sup> ».

Mais bientôt, les agitations politiques dans la région montréalaise vont pourrir le climat social, ne laissant guère au journaliste d'autre rôle que celui d'être un élément modérateur s'exerçant, du reste, à distance. À l'assemblée publique tenue le 7 mai 1837 à Saint-Ours, c'est un langage déjà pré-insurrectionnel que font entendre des chefs populaires. « La mesure de notre soumission ne devrait être désormais que la mesure de notre force numérique, jointe aux sympathies que nous trouverons ailleurs », soutient Parent. Cet ailleurs ne fait pas mystère car « une triste expérience nous oblige à reconnaître que de l'autre côté de la ligne 45 étaient nos amis et nos alliés naturels <sup>205</sup> ». Parent, que l'anxiété déchire devant une telle illusion, tâche de faire réfléchir ces risque-tout en leur demandant s'ils ont bien pensé que « nous sommes dans la nécessité d'avouer notre faiblesse [et dans] l'impossibilité où nous sommes et serons longtemps encore de conquérir notre indépendance ». Et quant aux appuis de l'extérieur, « nous craignons fort que des déclarations aussi peu en mesure avec notre situation, n'aient plutôt l'effet d'étouffer tous les germes de sympathie chez l'étranger, que d'en favoriser le développement ».

Par contraste avec cet échauffement des esprits dans la région montréalaise, Parent décrit l'ambiance d'inquiétude passive qui prévaut dans la capitale. On y a atteint

---

<sup>202</sup> Id., 24 avril 1837.

<sup>203</sup> Id., 1er mai 1837.

<sup>204</sup> Id., 8 mai 1837.

<sup>205</sup> Cité dans *Le Canadien*, 15 mai 1837.

« le dernier degré d'épuisement ; on demande, on veut du repos, un gouvernement, une législation régulière, ne fût-ce que provisoirement, s'il est possible d'avoir cela. *Primo vivere*. Qu'on y fasse attention, ce n'est pas seulement une opinion que nous émettons, c'est un besoin urgent dont nous manifestons l'existence <sup>206</sup>. » Il ne se passera pas un mois avant que Parent ne soit, pour sa part, l'objet d'une vicieuse attaque du Comité Permanent et Central du Comté de Montréal qui, selon *Le Vindicator* du 9 juin 1837, « a dénoncé le papier publié à Québec sous le titre du *Canadien*, en faisant appel à tous les réformistes de la province de retirer leur appui à ce papier, et à son Éditeur, qui a trahi et continue de trahir les intérêts du pays <sup>207</sup>. »

[61] La réponse de Parent sera aussi digne que concise : « Nous n'avons pas repoussé l'oppression d'un Dalhousie et d'un Aylmer pour accepter aujourd'hui des fers des mains du comité central, ni de qui que ce soit <sup>208</sup>. » Un peu plus tard, il rappellera sa foi dans « les principes consacrés dans les *92 Résolutions* », c'est-à-dire ce qu'il considère être une marche praticable vers l'indépendance. Ce qu'il récuse absolument, c'est cette espèce de « déclaration de guerre anticipée, qui fournit à l'Angleterre le prétexte de nous écraser pendant que nous sommes encore faibles <sup>209</sup> ». Il s'agit d'un très primordial *primo vivere* ! Et s'il dit pardonner « beaucoup à ceux qui nous dénoncent et nous proscrivent », il n'en refuse pas moins de s'associer « à leurs vues <sup>210</sup> ».

Mais l'éditorialiste ne s'attarde pas à ce type de plaidoyer *pro domo*. C'est pourtant pendant cette passe difficile pour l'intégrité de sa réputation qu'il publie un très important article, le 26 juin 1837, sur l'hypothèse d'une annexion aux États-Unis, susceptible de produire comme fruit naturel l'assimilation, ainsi que le révèle le sort de la Louisiane. En voici un premier extrait typique : « Qu'est-il arrivé à la Louisiane ? Le pays a prospéré, la paix et la tranquillité y règnent, et l'on n'y voit pas de ces dissensions (sic) politiques, qui paralysent tout dans le Bas-Canada. Ce seul fait en dit plus que deux volumes, y compris même le volume de la commission royale <sup>211</sup>. Il dit qu'une population mixte peut vivre heureuse et prospérer sous les institutions politiques de l'union américaine, basées sur le principe électif ». L'autre idée dominante et

<sup>206</sup> *Le Canadien*, 15 mai 1837.

<sup>207</sup> Cité dans *Le Canadien*, 14 juin 1837.

<sup>208</sup> *Le Canadien*, 16 juin 1837.

<sup>209</sup> Id., 3 juillet 1837.

<sup>210</sup> Id., 19 juin 1837.

<sup>211</sup> La commission, présidée par Gosford, dont il a été question au chapitre précédent.

compl mentaire   ce principe porte sur sa notion ch re des « arrangements sociaux », qu'il ressort une fois de plus en s'adressant   l'auteur de la formule, le gouverneur Gosford.   propos de ces « arrangements », Parent incite le gouverneur   les  largir en « des arrangements politiques fond s sur le principe d'une parfaite  galit  » et qui ne sont « pas moins n cessaires   sa permanence que les premiers <sup>212</sup> ». En effet, les arrangements sociaux consacr s n'appellent-ils pas des arrangements *politiques* ?

Deux remarques s'imposent ici. C'est en 1837, et selon les limites des connaissances que pouvait avoir de la situation louisianaise un journaliste de Qu bec ayant depuis toujours men  une vie s dentaire, que cet [62] exemple, unique, a  t  avanc , on en conviendra, avec quelque simplisme. D'autre part, nous retrouvons encore ici ce leitmotiv de sa pens e qu'avant de tenter de faire une ind pendance politique imm diate et fort aventureuse, il faut d'abord s'assurer du minimum de base d'une relative capacit  culturelle et  conomique. Ainsi, en une esp ce de post-scriptum   cet article, faisait-il ressortir les grands avantages de ce qu'il qualifiait de « sage temporisation <sup>213</sup> ».

  la mi-juin, comme mesure pr ventive, Gosford  mettait une proclamation exigeant de tous les magistrats, officiers de milice et de paix ainsi qu'  « tous les autres fid les sujets de sa Majest  dans cette Province, de s'opposer aux projets insidieux <sup>214</sup> ». Le gouverneur convoquait aussi la L gislation pour le 18 ao t.  tienne Parent interpelle alors directement le gouverneur, ce qui n'est pas nouveau chez le porte-parole du Canadien. Il commence par rappeler « les points essentiels des demandes contenues dans les *92 R solutions* » qui datent maintenant de trois ans. Leur inspirateur de l' poque r affirme que « ces demandes ont  t  faites apr s m re d lib ration et dans la conviction qu'elles  taient justes et salutaires <sup>215</sup> », comme, bien entendu, celle d' tablir un Conseil  lectif Cette demande est d'autant plus justifiable « depuis que le volcan d magogique vomit sa lave sur notre soci t  <sup>216</sup> ».

<sup>212</sup> *Le Canadien*, 26 juin 1837.

<sup>213</sup> « Premièrement, nous resterons unis [...]. Deuxi mement, les autres colonies se r uniront bient t   nous [...] » Troisi mement, nous pourrions mettre « notre population Canadienne, si arri r e en fait d' ducation, en  tat de soutenir la concurrence contre les  trangers, qu'un autre ordre de choses ferait affluer ici » (*Le Canadien*, 30 juin 1837).

<sup>214</sup> Id., 19 juin 1837.

<sup>215</sup> Id., 10 juillet 1837.

<sup>216</sup> Id., 24 juillet 1837.

De la figure tellurique, il passe à l'évocation historique, à une époque où la légende napoléonienne restait vivace même au Canada ; c'est à l'intention des députés qu'il rappelle l'aspect catastrophique du début de la fin de la grandeur impériale : « [...] nous avons voulu pousser jusqu'à Moscou, et des désastres s'en sont suivis <sup>217</sup> ». Ainsi donc : « Le peuple doit, dans son intérêt, donner une nouvelle chance au système colonial sur les bases modifiées qu'on propose <sup>218</sup>. » Une telle phrase relève sans doute plus de la résignation obligée que du calcul stratégique.

[63] Par ailleurs, la cote de Parent comme penseur du « parti modéré » ne s'est pas améliorée ! À une assemblée tenue à La Malbaie, sa propre région québécoise, une résolution, outrageante pour lui parmi les dix-sept adoptées, se lit comme suit : « Que cette assemblée ne peut retenir les expressions énergiques de son indignation à la vue de la conduite honteuse de l'Éditeur du papier qui n'a plus de canadien que le titre, et que les habitants de ce comté se félicitent d'avoir échappé aux difficultés que leur aurait causées la conduite honteuse d'Étienne Parent, écr. auprès de la présente administration, s'il eut consentit (sic) à être un de ses représentants <sup>219</sup>. » L'ex-condisciple du Séminaire de Québec, Augustin-Norbert Morin, commit un aussi piètre jeu de mots par cette allusion, dans *Le Libéral* du 26 juillet 1837, au « journal qui n'a conservé de canadien que son titre ». *Le Libéral*, organe éphémère qui ne devait durer que de juin à novembre 1837, avait été spécifiquement fondé pour combattre la pensée éditoriale du *Canadien*.

Lorsque l'évêque de Montréal Mgr Lartigue déclara qu'il « n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime ni de transgresser les lois du pays <sup>220</sup> », Parent donna son approbation, qui n'avait rien d'inattendue, mais dans une forme pompeusement liturgique, incorporant la célèbre devise trinitaire de son propre journal <sup>221</sup>. Enfin, une tout autre métaphore originait plutôt de l'indignation brute. Parent déplore « la conduite de nos patriotes outrés [qui] ont, dans leur comportement, déchiré une

<sup>217</sup> Id., 17 juillet 1837.

<sup>218</sup> Id., 19 juillet 1837.

<sup>219</sup> Cité dans *Le Canadien*, le 2 août 1837. Plus tard, au début du régime de l'Union, Étienne Parent sera, pendant une année, député au Saguenay. Voir plus loin.

<sup>220</sup> Cité dans *Le Canadien*, 28 juillet 1837.

<sup>221</sup> Comme exemple de ce style : « [...] le clergé, lui le dépositaire des intérêts religieux, le gardien de l'arche sainte, ne peut plus garder le silence, rester inactif ; il peut et doit exercer les pouvoirs et les moyens qu'il a reçus d'en haut, et réunir l'étendard de la croix au drapeau des défenseurs de nos institutions, notre langue et nos lois » (*Le Canadien*, 31 juillet 1837).

partie du voile, dont ils couvraient leur idole, et l'on a vu un monstre affreux, qu'on appelle tyrannie démagogique, monstre à mille têtes, mais sans yeux <sup>222</sup> ». Vision proprement surréaliste une centaine d'années avant que n'en apparaisse la notion...

L'état d'isolement du Bas-Canada est un autre thème majeur dont Parent traite à ce moment des dramatiques remises en question. Sans aménité pour quiconque, il écrivait qu'il y aurait « démence à lever l'étendard de l'indépendance, sans le concours de nos soeurs colonies <sup>223</sup> » alors que, [64] précisément, nous nous trouvons « repoussés par elles <sup>224</sup> ». Il évoque une certaine antipathie de la part des collectivités au sud du 45e parallèle, et de citer pour preuve des journaux de New York, comme le *Star*, le *Sunday News* et le *Courrier des États-Unis*. Deux courts extraits des deux premiers suffiront à l'illustration du genre : « Nous ne voyons pas, écrit le *Star*, quel droit ont les Canadiens à notre coopération et à notre sympathie [...]. Quelques vues qu'on ait pu entretenir sur une Union avec les Canadas, les hommes sages de ce pays n'y souscriront pas. » Et le *Sunday News* se montrait encore plus catégorique : « Si le Canada se sépare de l'Angleterre, il sera un champ ouvert à l'esprit d'entreprise des Américains, et une irruption de Yankees ferait plus pour révolutionner le pays, et régénérer les ignorants canadiens français, que tous les actes et règlements du parlement. Il n'est pas improbable que sous peu d'années, ils seraient complètement exterminés. » Et, comme si ce n'était pas suffisamment dru, cette dernière phrase, littéralement assassine : « L'universelle nation Yankee les exploiterait et en délivrerait la face du globe par son industrie et son ingénuité ; c'est la chance qui leur resterait <sup>225</sup>. » Une phrase de ce type défie tout commentaire.

Décidément, un tel peuple, qui, en outre, se trouve ainsi géographiquement localisé, n'a guère d'autre choix immédiat que de « temporiser »... Parent n'en montre pas moins divers avantages, dont un en particulier, et sur un mode plutôt paradoxal. On se souviendra qu'une des dix résolutions de Russell, particulièrement infamante, autorisait le gouverneur à puiser directement dans le trésor public colonial si la Chambre d'Assemblée tardait encore à payer des arrérages dus à la métropole. Dans la circonstance éventuelle d'un paiement « à même notre caisse par un acte du Parlement »,

---

<sup>222</sup> Id., 19 juillet 1837.

<sup>223</sup> Id., 9 août 1837.

<sup>224</sup> Id., 16 août 1837.

<sup>225</sup> Il fallait une certaine forme de courage intellectuel à Étienne Parent pour publier de tels extraits dans son journal ; *Le Canadien*, le 17 juillet 1837.

Parent propose cette argumentation pour le moins discutable : à savoir « que l'oeuvre de la conciliation serait plus facile aujourd'hui, que notre trésor est encore intact, que lorsqu'on l'aura violé [...]. Il me semble, poursuit-il, que ce serait pour nous une sage politique de ne pas pousser les autorités impériales à surmonter les craintes ou les scrupules qui paraissent encore les arrêter <sup>226</sup>. » L'astuce recherchée par le faible, ou la faiblesse cherchant à s'estomper en calcul tactique ? Quelle que soit l'explication, elle représente un moindre mal, mais anticipé avec certitude.

[65]

## II

Dans son adresse de la fin août 1837 au Gouverneur, la Chambre d'Assemblée insistait sur la dégradation du climat politique général. Les responsables sont, d'une part, « à l'encontre des libertés, des intérêts et des vœux du Peuple, l'oligarchie coloniale factieusement combinée contre lui » et, de l'autre, « le pouvoir jusqu'ici sans frein et sans contrôle des Ministres coloniaux siégeant à Downing Street <sup>227</sup> ». La commission présidée par le gouverneur Gosford, tout « en admettant la réalité de la plupart des abus et griefs dont nous nous sommes plaints », écrivent les auteurs de l'adresse, n'en recommande pas moins « la destruction du Gouvernement représentatif en cette Province, au moyen de la spoliation illégale et violente des deniers publics du peuple par les Ministres ou par le Parlement ». En somme, et compte tenu du fait que la « réforme essentielle » est celle du Conseil législatif, il faut bien conclure que « l'Exécutif actuel », c'est-à-dire le gouverneur, est « maintenant entré dans la voix (sic) glissante et dangereuse qui a perdu les administrations passée ». Gosford, dans sa réponse, fait principalement observer qu'il n'est pas dans son pouvoir d'accorder ce que « les plus hautes autorités de l'Empire [...] ont déclaré qu'il n'était pas expédient d'accorder ». Exemple typique de ce qu'on pourrait appeler un régime autocratique bloqué par le haut, et qui l'admet.

---

<sup>226</sup> Id., 18 août 1837.

<sup>227</sup> Ces passages de l'adresse de la Chambre d'Assemblée et de la réponse de Gosford, reproduits dans NOURRY (op. cit. p. 343 et s.), sont tirés des Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, session 1837.

Étienne Parent aurait préféré entendre une autre adresse de la Chambre, qui eût plutôt aplani « la voie de la conciliation par la prochaine session <sup>228</sup> ». Puis, il décrit le but général recherché, soit la conquête d'une « large liberté avec notre nationalité ». Pour y parvenir, il s'agit de « satisfaire les besoins d'indépendance qui se développent dans notre société adolescente », mais seulement « avec les moyens et les forces que fournit cette société » si l'on veut éviter « les ravages qu'une puissante influence étrangère produirait dans nos "arrangements sociaux" <sup>229</sup> ». Cette vision, qui semble faire le point des pensées et attitudes passées du journaliste, reste encore valide pour l'avenir. Quant à la tentation de la fuite en avant dans le giron américain, il en repousse une fois de plus la séduction par l'évocation symbolique de l'érable canadien et de l'aigle américain : comme nous ne sommes qu' « un arbuste faible encore l'oiseau royal nous [66] écraserait sous son poids ». Par ailleurs, l'idée fédérative comme telle ne lui répugne pas : ou « nous devrions faire partie de la grande fédération qui nous avoisine, ou [encore] en former une nouvelle avec les peuples du fleuve et du golfe », l'important étant, dans les circonstances, de ne pas précipiter la rupture avec l'Angleterre.

La plupart de ces idées sont passablement rabâchées sous sa plume ; on l'aura constaté. Mais ne l'est pas cette double interrogation presque bourrue : « Eh ! qu'avons-nous fait ? Qu'a-t-on fait au peuple canadien ? » La réponse tourne tôt à l'autocritique. « On l'a porté à des procédés qui tendent à montrer qu'il ne tient pas autant à "sa langue, ses institutions et ses lois", qu'on aurait pu lui supposer. » Et, par ailleurs, « le simple désir de satisfaire [...] à certains besoins vagues d'indépendance » est bien ce qui « lui rendra léger le sacrifice de sa nationalité ». La note finale est davantage poignante, à l'évocation des « générations suivantes » éventuellement livrées « à l'infériorité, à l'ilotisme politique ». Mais « s'il est écrit dans les livres du destin, que nous disparaissions un jour de la face du globe, que cet ordre du destin ne soit pas au moins exécuté par des mains canadiennes <sup>230</sup> ». Au moins, n'être pas victime de soi-même !

Deux semaines ont passé. Des lecteurs ou des proches de Parent se seraient-ils objectés à cette tonalité par trop pessimiste ? Toujours est-il que cet homme qui, hier

<sup>228</sup> *Le Canadien*, 28 août 1837.

<sup>229</sup> Id., 30 août 1837. Cette formule de Gosford, à laquelle Parent conférait une portée conceptuelle, continuera d'être d'un usage fréquent dans le discours analytique du journaliste.

<sup>230</sup> *Le Canadien*, 1er septembre 1837.

encore, renvoyait à cinquante ou cent ans le beau rêve de l'indépendance, n'évoque plus ces calendes grecques, mais restreint plutôt l'horizon politique à quelques décennies. « Si nos agitateurs veulent bien laisser prendre haleine au peuple, peut-être que ce qui ne serait aujourd'hui qu'une chimère ou un malheur sera dans vingt ans un projet raisonnable et avantageux <sup>231</sup>. » Il continue de soutenir avec opiniâtreté que ce sont bien les « agitateurs » qui, en voulant brusquer le mouvement, retardent l'évolution !

Ironie du moment : ce même jour du 13 septembre 1837 qu'il écrivait cela, l'Association constitutionnelle de Montréal se déclarait en faveur de l'union des deux Canadas ! La riposte de Parent est à l'effet que « si l'Angleterre veut perdre le Canada, le meilleur moyen [...] c'est d'adopter le plan en question <sup>232</sup> ». Puis, en apprenant la nouvelle sensationnelle de la création de « l'Association des Fils de la liberté <sup>233</sup> », il se fera volontiers [67] satirique : « [...] on marche, on marche, on marche, depuis une couple d'années, et nous ne pouvons marcher bien longtemps encore de cette manière sans nous trouver [...] entre la mitraille d'un côté et le déshonneur de l'autre. » Le choix pourrait aussi consister à devoir « faire une soumission honteuse, ou d'engager une lutte désespérée ». Les excités devaient rager à la lecture de tels propos.

Il serait peut-être aussi indiqué de penser à temps que « l'Angleterre n'aura pas peur de nous, elle qui n'a pas eu peur de Napoléon <sup>234</sup> ». Les agitateurs n'intimident pas ; ils ont plutôt le don de provoquer. Au même moment, la rumeur circulait que des troupes britanniques en garnison à Halifax s'étaient mises en route pour Québec : c'était un signe clair que l'Angleterre n'hésiterait plus. Pourtant, en ce début d'automne 1837, Étienne Parent ne trouve pas mieux que de ressasser des idées depuis longtemps discutées sur la « quasi-indépendance » ou sur la nécessité absolue d'un Conseil législatif électif - à moins qu'il ne se mette à traiter encore de la Louisiane comme pour faire diversion...

Notre journaliste sera pris de court lors de la Déclaration d'indépendance des Fils de la liberté <sup>235</sup>. Il y verra un acte inopportun par excellence « surtout à la veille du

---

<sup>231</sup> Id., 13 septembre 1837.

<sup>232</sup> Id., 18 septembre 1837.

<sup>233</sup> En réponse à l'existence de l'agressif Doric Club des *Montrealers*...

<sup>234</sup> *Le Canadien*, 13 septembre 1837.

<sup>235</sup> Présentant ce texte dans son recueil de manifestes, Daniel LATOUCHE écrit : « Ce manifeste en est un de propagande. On fait appel aux sentiments et non plus à la raison. Contrairement aux

jour où l'on va connaître les réformes qui vont se faire dans les deux Conseils et dans divers départements administratifs ». Cet homme a véritablement l'espoir chevillé au coeur ! Pourtant, il sait bien - et le dit -, que « d'une manière ou d'une autre nous sommes perdus » ; malgré tout, vœu plutôt platonique, il faudrait « élever à côté des tréteaux de l'agitation la chaire de la modération et de l'ordre ».

S'il sait mieux que quiconque la réalité des « griefs réels » expliquant cette « agitation désordonnée », son plaidoyer temporisateur ne change pas pour autant : il est toujours, soutient-il obstinément, « avantageux pour le Canada de rester uni à l'Angleterre jusqu'au temps où il aurait moins à perdre et plus à gagner à une séparation, que dans les circonstances actuelles <sup>236</sup> ». Et surtout, s'il est « encore temps de faire renaître chez nos soeurs colonies de ce continent les dispositions favorables qui y existaient [68] ci-devant, et d'en recevoir un appui et une coopération [...] ». Parent répète cette espèce de marotte incantatoire : « En attendant nous travaillerions à l'avancement de l'éducation politique, morale et industrielle du peuple, nous jetterions les fondements d'un état, d'une nation, et nous nous en reporterions au temps pour notre avenir plus éloigné. » Hélas ! le temps ne va-t-il pas manquer, surtout qu'en ses propres termes, on s'est déjà « mis en frais d'ériger un édifice en l'air, avant d'en avoir posé les fondements... <sup>237</sup> »

Dans la première semaine d'octobre 1837 s'était tenue une importante manifestation populaire, l'assemblée publique des Cinq Comtés (Chambly, Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Verchères). Parent commente dans son journal avec quelque retard : « Ce n'est plus le temps d'attendre, il y aurait du crime maintenant à se tenir à l'écart ». Il en appelle à « la masse nombreuse des réformistes modérés » afin « de conjurer l'orage qui plane sur nos têtes », tout en priant les extrémistes « en amis, en frères de suspendre le cours de semblables procédés ». Ces objurgations de Parent attestent son intention manifeste de ne pas perdre le contact avec la métropole afin de pouvoir en convaincre les leaders d'entendre les vœux du peuple au sujet de l'application du mode électif du Conseil législatif, la présentant, pour la énième fois, « comme la réforme par excellence, celle dont presque toutes les autres doivent découler ».

---

92 Résolutions, il ne s'agit plus cette fois d'un texte destiné au Parlement britannique, mais d'un placard publicitaire » (*Le Manuel de la Parole*, tome I, Boréal Express, 1977, p. 75).

<sup>236</sup> *Le Canadien*, 11 octobre 1837.

<sup>237</sup> Id., 23 octobre 1837.

Notre homme, qui a de la suite dans les idées (surtout dans celle-là), se trouve alors en situation opportune de pouvoir faire état des nominations récentes au Conseil législatif « qui ne reçoivent l'approbation de presque personne, et qui en somme ne peuvent réellement supporter la discussion ». Parent s'en prend encore aux « impatients » qui, à défaut de « modérer leur ardeur », sont en train de faire reculer « d'un demi-siècle l'époque de notre émancipation ».

Au contraire - et il en fait le beau rêve par compensation - « avec l'esprit d'indépendance qui se manifeste aujourd'hui et un peu d'éducation politique et industrielle, cette époque ne pourrait longtemps tarder d'être amenée même par le simple cours des événements. En laissant aller les choses nous n'aurions eu peut-être qu'un simple traité de séparation et d'alliance à négocier, au lieu d'un plan de campagne à écrire de notre sang <sup>238</sup>. » Dans la semaine suivant l'expression de cette généreuse illusion, à la date du 6 novembre, il lance l'alarme des « dangers certains » [69] d'« une révolution sanglante ». Peu auparavant, l'évêque de Montréal, Mgr Lartigue, avait fait lire un mandement dans toutes les églises du diocèse, condamnant l'insoumission à l'autorité politique et rappelant la nature horrible des guerres civiles.

En ce même jour du 6 novembre, Parent, en un raccourci historique à reculons où perce la désespérance, écrit : « Aujourd'hui, les gens réfléchis peuvent craindre que la marche précipitée que l'on s'est obstiné à suivre, ne nous rejette tout simplement non pas à 1830, nous y sommes déjà refoulés, mais bien à 1759, tout juste à l'époque de la conquête <sup>239</sup>. » Il n'est même plus question des acquis compensateurs de 1774 et de 1791, sur lesquels Parent revenait si souvent pour fonder l'espoir des nécessaires progrès de l'époque qui, constamment, tardaient...

### III

Au contraire, noires et sanglantes seront les semaines qui vont terminer l'année 1837. Les affrontements commencent le 6 novembre par une très violente bagarre entre les membres du Doric Club et les Fils de la Liberté au sortir d'une réunion de ceux-ci, rue Saint-Jacques. Les premiers saccagent l'imprimerie du *Vindicator* et me-

---

<sup>238</sup> Id., 30 octobre 1837.

<sup>239</sup> Id., 6 novembre 1837.

nacent même le domicile de Papineau : coup de trompette de la rébellion dont nous n'allons pas raconter les épisodes militaires, mais continuer de rappeler plutôt les prises de position d'Étienne Parent à leur sujet.

Ainsi, il priait d'abord le gouverneur de convoquer la législature en utilisant cet argument : « N'est-il pas de l'intérêt évident de la Métropole que la pacification de la colonie soit plutôt l'oeuvre de la Législature locale, que celle de l'Exécutif seul <sup>240</sup> ? » Des deux côtés, les extrémistes passent à l'assaut, clan contre clan. *Le Canadien* du 13 novembre avait reproduit l'*Adresse des Six Comtés* aux autres comtés du pays, sonnant comme un appel aux armes. Présentant ce texte, Parent ne voit comme dernier recours pacifique que d'autres assemblées publiques d'un genre opposé : « C'est par des assemblées publiques qu'on a fait croire au loin que nous voulions la révolution [...] ; c'est par des assemblées publiques que nous proposons de mettre notre honneur à l'abri, en déclarant que c'est contre le gré de la grande majorité du peuple qu'a été agitée la question d'une résistance armée à l'autorité de la Métropole ; que tout en voulant la réforme, le [70] peuple n'a jamais eu l'intention de la conquérir de vive force, mais seulement par les voies paisibles, légales et constitutionnelles <sup>241</sup>. » Au sujet de la convocation de la législature, Parent croit fermement qu'« on n'osera pas nous arracher notre Chambre d'Assemblée ». Jamais peut-être Parent n'aura exprimé d'une façon aussi implacable les dilemmes où se trouve alors enfermé le peuple canadien :

En résumé, si nous opposons une résistance vigoureuse aux forces Métropolitaines qui se déploient, laquelle résistance ne peut avoir lieu sans un soulèvement général et spontané, nous courrons bien le risque de tout perdre, libertés politiques et droits nationaux, mais nous conservons notre honneur ; si nous n'opposons aucune résistance, ou une résistance toute faible, nous perdons nos libertés politiques et nos droits nationaux, et de plus nous perdons notre honneur ; nous passons pour une race dégénérée ou irréfléchie, qui ne sait que provoquer de loin l'ennemi, et qui se cache à son approche, ou qui ne sachant pas calculer ses forces se jette à l'étourdi dans une lutte folle et désespérée <sup>242</sup>.

---

<sup>240</sup> Id., 6 décembre 1837.

<sup>241</sup> Id., 13 novembre 1837.

<sup>242</sup> Nous nous permettons de signaler que cet article d'une importance capitale pour saisir la pensée d'Étienne Parent à une période de crise aiguë est d'un accès facile puisque Jean-Charles FA-

Après les batailles des 23 et 25 novembre, à Saint-Denis - une victoire, la seule - et de Saint-Charles - une défaite -, des milieux anglais dont celui de la *Montreal Gazette* demandent de retirer aux Canadiens tous leurs droits politiques. Parent propose plutôt à ses concitoyens de se lever « en masse pendant qu'il en est encore temps, pour laver la réputation de loyauté des Canadiens de la tache que viennent de lui imprimer les démarches d'une partie de ses compatriotes <sup>243</sup> ».

Dans la coulée même du malheur, Parent n'est pas animé par l'intention de battre sa coulpe au nom de ses compatriotes, mais si, malgré tout, il semble en donner quelque peu l'impression, c'est qu'il est profondément convaincu que c'est une espèce d'erreur historique que les extrémistes du « district de Montréal » viennent de commettre sans retenue, comme allégrement. À la mi-décembre, il cherche à expliquer pourquoi tant d'échecs insurrectionnels se produisent ailleurs dans le monde. Il répond par un bizarre raisonnement circulaire et analogique : « De même qu'il n'est pas bon pour l'individu qu'il soit trop tôt maître de ses actions, [71] de même il n'est pas bon qu'un peuple prenne avant le temps rang parmi les nations, s'il ne veut pas être exploité par elles <sup>244</sup>. » Bref, il vaut mieux ne rien entreprendre de violent si c'est aussi déclencher l'échec assuré.

Parent va même jusqu'à écrire ces lignes n'ayant rien de l'inspiration de quelque cocarde patriotique : « Une tutelle supportable valut toujours mieux qu'une émancipation doublement ruineuse ; car quand nous pourrions nous flatter de réaliser le rêve d'une indépendance immédiate, cette réalisation nous coûterait très certainement plus que les avantages assez douteux que nous pourrions en retirer dans notre position géographique [...] », qui, selon une symbolique zoologique déjà employée, « au sortir de la domination du Lion nous ferait tomber sous celle de l'Aigle ». Étienne Parent refuse donc de troquer un état d'assujettissement pour un autre - au moins tant que le premier reste « supportable » et qu'il ménage, malgré tout, diverses chances d'avenir, même lointaines. Et s'il lui est arrivé de considérer l'hypothèse de l'intégration à la grande république voisine, ce ne fut jamais que comme « pis-aller » ; et, aussi, comme consécration de l'échec d'une émancipation du premier état de dépendance, qui avait tout de même rendu possibles les « arrangements sociaux » dont Gosford avait,

---

LARDFAU l'a reproduit in extenso dans son livre *Étienne Parent : 1802-1874* (Montréal, La Presse, 1974, p. 81-85).

<sup>243</sup> *Le Canadien*, 1er décembre 1837.

<sup>244</sup> Id., 15 décembre 1837.

le premier, parlé et qu'on pourrait traduire, en langage d'aujourd'hui, par l'expression d'une culture propre ou d'une société distincte.

Au terme d'un quasi-silence d'un mois et demi, le rédacteur du *Canadien* n'a donc pas dévié de son rejet de la solution américaine, malgré le tragique de la situation. Il revient même sur le sujet, plus catégorique que par le passé : « Nous avons toujours, toutes les fois que nous en avons parlé, regardé l'annexion (sic) du Bas-Canada aux États-Unis, et c'était le résultat nécessaire du succès de l'insurrection, comme un événement malheureux pour le peuple Canadien sous le rapport de ses intérêts particuliers, outre que nous ne pensons pas que notre peuple soit encore généralement en état de profiter des avantages du système républicain, dont il n'éprouverait que les inconvénients. » Il est regrettable qu'il n'ait pas développé ce dernier point. Voilà pour l'aspect négatif.

Quant au positif : « Nous rêverions pour notre peuple un avenir plus brillant que celui d'être noyé dans la confédération qui nous avoisine ; nous pensons qu'il vaudrait mieux que nous grandissions sous la protection de l'Angleterre jusqu'au temps où nous pourrions prendre place parmi les nations de ce continent <sup>245</sup>. » Toujours lancinante, chez lui, cette question du [72] retard historique. On voit que notre homme ne se laisse pas enserrer entre les cornes du dilemme du « entre deux maux, il faut choisir le moindre », mais qu'il s'agit bien pour lui d'un choix préférentiel fondé sur un enracinement historique de trois quarts de siècle dans la culture politique britannique. Il l'admire et déplore qu'elle soit si peu acclimatée à ce continent. Ne parle-t-il pas de l'Angleterre comme de « la mère-patrie » au singulier ? Rares sont les fois où il en parle au pluriel et, quand il le fait, c'est sous le couvert d'une commune fidélité à la France et pour d'autres raisons.

Dans les tout premiers jours de 1838, Étienne Parent, qui s'était fait rare depuis une quinzaine sur la scène de l'actualité politique, fait sa rentrée en précisant les caractères et la place des grands partis qui s'y disputent le pouvoir : les partis Oligarchique, Constitutionnaliste, Réformiste. Quant au quatrième, le Républicain, il a reçu son coup de mort, « tombé sous la mitraille ». Pour qu'il ressuscite un jour et même qu'il devienne plus puissant que jamais, il faudrait que les hommes influents des partis Constitutionnaliste et Réformiste le veuillent bien : « [Que] tous se réunissent franchement pour repousser les tentatives que fait aujourd'hui le parti Oligarchique pour

---

<sup>245</sup> Id., 2 février 1838.

exploiter à son profit la victoire facile que le gouvernement vient de remporter sur le parti Républicain, en très grande partie à la faveur de l'inaction, de la résistance passive du parti Réformiste aux projets du parti Républicain <sup>246</sup>. »

Voilà une facette nouvelle qui se manifeste chez Parent : l'analyste qui se fait rassembleur. Lui qui n'était membre d'aucun parti, ne se réclamant que de celui « des modérés », plaide maintenant pour le retour du parti Républicain dont les membres ont été fauchés par la mitraille et qu'il avait farouchement combattus pour leurs idées et leurs programmes. [73] Continuant à se placer au-dessus des mêlées partisans, il dit voir dans les tragiques événements récents « une de ces crises salutaires qui ne font qu'épurer les sources de la vie ». Oui peut-être, mais il y a eu morts d'hommes... ce qu'il ne sent pas opportun de rappeler.

Il s'attache plutôt à faire l'éloge des « vaincus [qui] peuvent regarder leurs vainqueurs sans rougir », et ont du reste « montré ce qu'ils seraient dans une bonne cause bien conduite ». Voilà même « une circonstance qui servirait de garantie pour la permanence d'une nouvelle alliance ». On reconnaîtrait de la noblesse dans l'attitude du nouveau rassembleur qui, hier encore, recevait force horions de la part des esprits échauffés, jusqu'à l'accusation de « trahison » pour simplement avoir demandé de bien réfléchir avant de s'embarquer dans des entreprises de force militaire du plus haut risque. Dans ces propos de Parent, on ne discerne pas la détestable attitude du « Je vous l'avais bien dit ».

Quand court la rumeur d'un possible rappel de Gosford, sous la pression de ceux qui s'appelaient les « loyaux », Parent le déplore, puisque « voici à peu près le temps où notre Gouverneur, muni d'expérience et de connaissances locales suffisantes, pou-

---

<sup>246</sup> Id., 3 janvier 1838. Écrivant cette date, une réminiscence chronologique nous remonte soudainement à l'esprit. Exactement ce même jour du 3 janvier 1838, Tocqueville écrit à son ami britannique Henry Reeve, traducteur de ses ouvrages et depuis peu commis du Conseil privé de Londres. Deux pleines pages sont consacrées, dans notre ouvrage sur le voyage de Tocqueville au Bas-Canada, à l'expression de l'émoi profond que l'auteur de *La démocratie en Amérique* éprouvait encore au sujet de la rébellion de l'automne précédent au Bas-Canada. Nous n'en retiendrons que ces quelques lignes à propos de ces *Canadiens* qu'il avait rencontrés à Montréal et à Québec au mois d'août 1831 : « Comment est-il arrivé qu'ils soient devenus les ennemis du gouvernement ? » Il serait bien étonnant que « l'administration coloniale n'ait pas quelques grands reproches à se faire, sinon pour le fond des choses au moins pour la forme [...]. J'étais porté à croire que votre nation ne devait de garder encore la possession du Canada qu'à cette coexistence de deux peuples différents sur le même sol [...]. S'il n'y avait eu que des Anglais, ils n'auraient pas tardé à devenir des Américains. Comment avez-vous perdu cette position particulière et favorable ? Je ne le sais pas. » (Voir notre livre *Quand Tocqueville et Siegfried nous observaient...* Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 45-47.)

vait assurer à la colonie tout le bien qu'il voulait lui procurer ». Parent réunit le gouverneur et le peuple canadien à l'abri « à la fois des tentatives de l'oligarchie contre son honneur et sa réputation, et contre les libertés et les droits des Canadiens ». Ces derniers ont, du reste, « le plus grand intérêt à prévenir l'intervention du parlement impérial dans leurs affaires <sup>247</sup> » et à s'arranger plutôt avec les autorités en place.

Le mois suivant, des rumeurs d'extraordinaires préparatifs de guerre en Angleterre font présager des difficultés pour les populations des métropoles et des colonies, « une ère de sacrifices pécuniaires d'un côté, et de restrictions politiques de l'autre, qui ne peuvent tourner qu'à la ruine commune ». N'est-il pas temps d'abandonner la « politique mesquine », le « replâtrage » dans nos « sociétés adolescentes » qui ne requièrent ni « lange », ni « berceau ». Bref : « Il ne suffit plus pour l'Angleterre d'allonger la lisière, il faut qu'elle la coupe et nous laisse maîtres de nos mouvements. » Sous cette formule pittoresque, il s'agirait de « concéder toutes les conséquences du système représentatif », soit « de laisser espérer le pouvoir aux hommes du peuple, aux hommes de l'opinion » ; et que Londres « nous donne donc le gouvernement constitutionnel en esprit et en vérité ». Une fois de plus, Parent continue d'en formuler le vœu pressant selon ce mode impératif et urgent.

[74] « Mais ce serait là une quasi-indépendance, dit-on. Eh, oui : ce serait une quasi-indépendance ». Et pourquoi s'en formaliser ? N'était-ce pas « l'état des choses qui régnait dans plusieurs des anciennes colonies » ? On peut maintenant parler d'une « nécessité » pour « les colonies encore existantes de ce continent, et ce besoin ne fait que commencer à exister ». Maintenant les objections : Qu'est-ce que ce « peu de patronage » que les ministres perdraient puisque l'Angleterre « conserverait toujours le règlement du commerce dans tout l'Empire, ses colonies seraient toujours ouvertes au surplus de sa population, et continueraient d'être une pépinière pour sa marine ». Au Bas-Canada même, la population « bretonne » (britannique ou celtique) ne serait pas persécutée. À moins de voir de l'oppression dans « l'obligation de se soumettre à des lois décrétées par une majorité selon sa manière de considérer les intérêts du pays ». Au sujet de ce grand problème des « animosités nationales », il pose cette question qui contient sa réponse : « Croit-on que le moyen d'adoucir ces animosités soit de maintenir la minorité en état de contrebalancer la majorité, c'est-à-dire la cause même de ces animosités ? »

---

<sup>247</sup> *Le Canadien*, 15 janvier 1838.

Le mal du Bas-Canada est « commun à toutes les colonies du "*British North America*" » et provient d'une même cause. Par ce refus d'une « réforme organique dans notre constitution l'effet devra durer aussi longtemps que la cause ». Ne suffiront pas « des réformes mineures, des concessions opportunes [qui] peuvent diminuer la douleur pour quelque temps ». Et « il en sera de même tant que ces colonies n'auront pas le système constitutionnel dans toute sa perfection, quant à leurs affaires intérieures [...]. Ce ne sont pas là des prévisions, c'est de l'histoire <sup>248</sup>. » Pour ce qui est de l'histoire toute récente d'à peine quelques mois, à l'opposé des « rebelles » qui voulaient l'indépendance absolue, Parent plaide plutôt pour « une extinction de privilèges et avantages politiques pour toutes ces colonies », tout en continuant à réclamer pour le peuple Canadien « la conservation de ce qui lui a été garanti par un acte même du Parlement Britannique <sup>249</sup> ». Ce qui est en cause diffère des revendications que faisaient, dans leur pays respectif, les révoltés belges et polonais : « Ici, il n'est question que d'une existence purement sociale, provinciale. » Il ne saurait absolument pas s'agir, par l'emploi du mot « nationalité », du désir d'une « séparation du peuple avec lequel nous sommes unis sous le même gouvernement ». Cette dernière précision était fournie à l'intention de son collègue influent, John Neilson, de la *Quebec Gazette*.

[75] Quand Parent parle de l'*Acte de Québec*, il le définit comme « un vrai contrat entre la Métropole et sa colonie, contrat qu'on voudrait aujourd'hui faire violer à (sic) la première, en livrant ce qu'elle nous a garanti à la merci d'une influence hostile <sup>250</sup> ». Si elle ne s'achète pas, la loyauté se paie tout de même par un échange de garanties morales : « Que le peuple Canadien soit maintenu dans ses droits naturels, civils et politiques, qu'on le laisse se développer librement sur son sol ; qu'aucune prétention à une domination oligarchique ne soit favorisée, et le drapeau Britannique flottera longtemps encore triomphalement et vénéré en haut de nos citadelles <sup>251</sup>. » Ainsi rêvasse un peu, sans doute, l'éditorialiste du *Canadien* en ce début de l'an 1838...

---

<sup>248</sup> Id., 14 février 1838.

<sup>249</sup> Id., 21 février 1838.

<sup>250</sup> Id., 23 février 1838.

<sup>251</sup> Id., 2 février 1838.

## IV

La première rébellion, battue et réprimée, créa les conditions qui procureront aux constitutionnalistes et aux unionnaires une bonne part de leur satisfaction. Reste tout de même l'inégalité démographique entre les deux Canadas, le Haut étant d'une population d'un tiers moindre que le Bas, 400 000 âmes contre 600 000, bien que ce dernier chiffre comprenne une importante minorité de « parlants anglais ». Par une chirurgie habile de démembrement des comtés et de création de nouveaux, ces proportions sont susceptibles de s'inverser. C'est ainsi que, selon des calculs dont Parent a eu connaissance, « l'origine française aura, dans la législature réunie, cinquante-deux membres, et l'origine bretonne cent vingt-deux ! » Sur un ton amer, Étienne Parent ne peut s'empêcher de conclure : « Voilà comme nos associations constitutionnelles entendent la justice et la liberté <sup>252</sup>. »

Le mois précédent, il avait aussi dénoncé l'Association constitutionnelle de Québec qui, contrairement à la cause à laquelle elle se vouait par définition, « vient de décréter la destruction de cette constitution ». Aujourd'hui que « les circonstances sont changées, on peut parler d'union avec assurance et proclamer hautement que les Canadiens doivent être anéantis, et l'on crie : À bas la constitution ! » Parent reconnaît à ces gens au moins le mérite d'être « consistants, car dans l'un ou l'autre cas, c'est à l'influence, à la prépondérance canadienne qu'on en veut en attendant [76] que l'influence de la métropole ait son tour <sup>253</sup> ». En effet, pour ce qui est d'être « consistants », ils le sont indubitablement, et depuis longtemps !

C'est à cause de procédés de cette sorte que se sont produits les tragiques événements de l'automne précédent. Parent s'abstient de condamner ceux qui avaient eu recours aux armes : « Nos compatriotes dont nous déplorons l'aveuglement, avaient été frappés dans les sentiments les plus délicats, et leurs têtes n'ont pu tenir contre les coups qu'on leur avait portés au coeur, et ils se sont précipités dans l'abîme les yeux bandés". <sup>254</sup> » « L'auteur de tout cela ? » Non pas les victimes ainsi aveuglées, mais la perpétuelle « Oligarchie », ce « parti qui s'appuie des (sic) idées d'indépendance

---

<sup>252</sup> Id., 14 mars 1838.

<sup>253</sup> Id., 9 février 1838.

<sup>254</sup> Id., 20 décembre 1838.

d'un petit nombre pour réclamer l'abaissement en masse des Canadiens », qui a entravé tant qu'il a pu les bonnes dispositions de Gosford. D'un mot, c'est « l'Oligarchie qui est la première cause de tous nos maux comme de toutes nos fautes <sup>255</sup> ».

On doit beaucoup à Gosford, ne serait-ce que pour avoir lancé l'expression des « arrangements sociaux » dont Parent fait un si fréquent et opportun usage. C'est à la fois un concept, un résumé d'histoire et un principe pour l'action et l'organisation. Ainsi, voit-il dans la « commotion » de l'automne 1837 « le résultat de deux principes ennemis, qui travaillent notre société depuis l'Acte de 74 et surtout depuis celui de 91, l'un, principe de conservation des "arrangements sociaux" existants, l'autre, principe de destruction de cet état de choses ». Il ne s'agit pas du dualisme abstrait du bien et du mal, mais bien plutôt d'une espèce de dialectique historique. « En d'autres mots ce sont "nos institutions, notre langue et nos lois", menacées par d'autres institutions, une autre langue et d'autres lois, dont l'établissement subit et forcé dans ce pays réduirait les Canadiens à un état de vrai ilotisme, dont leurs descendants ne se relèveraient probablement jamais <sup>256</sup>. »

Toujours en ce début d'année, période spécialement propice aux vues synthétiques et aux évaluations surtout en période de crise grave, Parent rappelle à « la Mère-patrie » ce qu'il conviendrait de faire afin d'obtenir « un demi-siècle de domination paisible » : d'une part, savoir « profiter de l'avortement récent du républicanisme » pourvu que soient reconnues « les prétentions et l'arrogance d'une orgueilleuse oligarchie » ; [77] et de l'autre, savoir déraciner « les germes de tout mécontentement raisonnable » par la conciliation et la réforme <sup>257</sup>.

Les dirigeants de la métropole s'en trouveraient récompensés s'ils voulaient bien prendre acte que « Nationalité Canadienne et Souveraineté Britannique [est] notre devise ». D'une part, les « arrangements sociaux » les valeurs de sauvegarde consacrées dans les Actes de 1774 et de 1791 - ou, selon les termes de la célèbre devise du *Canadien*, *Nos institutions, notre langue, nos lois* - c'est cela la nationalité canadienne, et d'autre part, l'autorité politique, la sécurité publique, les finances et les services publics, bref tout ce qui relève du pouvoir et d'une puissance justement souveraine, voilà ce qu'est la souveraineté britannique. Mais une devise de cette sorte se vit à

---

<sup>255</sup> Id., 22 janvier 1838.

<sup>256</sup> Id., 12 février 1838.

<sup>257</sup> Id., 8 janvier 1838.

deux et, d'ailleurs : « La justice, l'intérêt et l'honneur de la Grande-Bretagne exigent aussi qu'elle n'en ait pas d'autre <sup>258</sup>. » Si seulement celle-ci connaissait son propre intérêt...

Cette « garantie », ce puissant pays « ne peut [la] fouler aux pieds sans manquer à la foi jurée, sans se placer, comme exemple repoussoir, aux yeux des nations plus bas encore que la Russie dans sa conduite vis-à-vis de la Pologne ». Notre « nationalité » avait déjà été proclamée dans le préambule de l'*Acte de 1774* ; aussi, devant la menace américaine, avons-nous combattu par deux fois, remplissant notre part du contrat. Bien sûr, il y avait eu, quelques semaines plus tôt, la rébellion dans la région montréalaise, mais Parent en atténue l'importance, la ramenant à « l'échauffourée de quelques centaines d'hommes pris de vertige ». Et si la métropole y trouvait « une raison de manquer à ses engagements, elle montrerait qu'elle n'avait besoin que d'un prétexte pour les rompre <sup>259</sup> ». Parent fait maintenant appel à l'antériorité historique des établissements français en cette Amérique nordique : « Le simple sentiment de sympathie pour une classe de même origine, qui après tout s'est fait son sort à elle-même en s'établissant ici, ne saurait porter à fouler au pied tout ce qu'il y a de sacré dans les traités, dans ses engagements solennels et dans un ordre de chose depuis l'établissement du pays <sup>260</sup>. » Ce type d'argument n'est pas coutumier chez Parent.

Le mois précédent, il était de nouveau revenu sur la question du contrat synallagmatique entre les parties qu'on désignera, un siècle plus tard, du nom des deux peuples fondateurs. Il en définit la réciprocité mieux [78] qu'il ne l'avait déjà fait : « Il y a un contrat entre les gouvernants et les gouvernés, et l'une des parties est tenue d'exécuter ce contrat tant que l'autre l'exécute de son côté. » Ses stipulations sont « protection et justice d'un côté, soumission et appui de l'autre. Nous ne connaissons pas d'autre règle sur ce point, et la Métropole, si elle veut être juste et protectrice, n'a pas intérêt d'en désirer d'autres <sup>261</sup>. » C'est sur ce fond contractuel qu'il faut considérer la survenance des « troubles » que nous déplorons tous, car « c'est contre l'oligarchie locale et non contre la couronne britannique que l'insurrection a vraiment levé le bras <sup>262</sup> ». De fait, « l'idée d'une séparation d'avec l'Angleterre n'avait pris nulle part

---

<sup>258</sup> Id., 2 février 1838.

<sup>259</sup> Id., 12 février 1838.

<sup>260</sup> Id., 19 février 1838.

<sup>261</sup> Id., 10 janvier 1838.

<sup>262</sup> Id., 12 février 1838.

de racines profondes ni dans les masses des populations coloniales ni dans les esprits réfléchis <sup>263</sup> ».

Tout en compatissant « avec les chefs qui se trouvent aujourd'hui dans le malheur », l'analyste critique dit ne regretter « nullement la destruction du parti qu'ils dirigeaient » ; et, pas plus, que le pays puisse se passer d'une « espèce de dictature démagogique très préjudiciable à l'avancement des intérêts généraux, en consommant une partie de l'énergie intellectuelle [...] en discussion haineuse <sup>264</sup> ». L'allusion à Papineau est nette, mais sans charge : « Le peuple ne doit pas être puni par des mesures de rigueur, pour la faute d'un homme, ou si l'on veut de quelques hommes <sup>265</sup>. »

Non pas seulement une question d'honneur et de justice, mais aussi celle de son intérêt propre commandent à l'Angleterre de redresser adroitement la situation. Son intérêt majeur reste certes sa propre puissance impériale. Parent soutient : « Il ne faut pas être prophète pour prédire, que le désir que conçurent les treize anciennes colonies, à la suite de la session (sic) du Canada, naîtrait bientôt chez les cinq Colonies Anglaises de ce continent <sup>266</sup>. » Et même : « C'est absolument la question de 1763 qui se présente à nouveau à l'Angleterre <sup>267</sup>. » Deux erreurs sont à éviter par-dessus tout : que les Canadiens soient sacrifiés « soit par l'union avec le Haut-Canada, soit par la révocation de l'Acte de 91 : un pareil événement ne ferait que hâter la fin de la crise qui a commencé avec la demande de [79] réformes organiques, en faisant des deux origines une masse homogène, animée d'un seul et même intérêt, et courant de concert vers un seul et même but <sup>268</sup> », soit l'indépendance.

D'ailleurs : « Pour ceux qui veulent la république et l'indépendance au plutôt (sic) il importe peu que ce soit avec les Anglais d'au-delà de la ligne 45, ou avec ceux d'en-delà. » En bref, le contraste tient à ceci : avec un Bas-Canada français, « la couronne britannique régnerait sur ces colonies avec aise et honneur jusqu'à l'époque très éloignée où le peuple canadien serait capable de prendre place au rang des nations <sup>269</sup> »,

---

<sup>263</sup> Id., 8 janvier 1838.

<sup>264</sup> Id., 19 janvier 1838.

<sup>265</sup> Id., 31 janvier 1838.

<sup>266</sup> Id., 29 janvier 1838.

<sup>267</sup> Id., 16 février 1838.

<sup>268</sup> Id., 14 février 1838.

<sup>269</sup> Id., 16 février 1838.

tandis qu'« avec le Bas-Canada Anglais, l'indépendance est une possibilité prochaine <sup>270</sup> ».

Alors que Parent avait entretenu ses lecteurs du vide de n'avoir « personne au siège de l'Empire pour défendre notre cause » et de la nécessité d'y « députer » quelqu'un à Londres pour neutraliser « de funestes préjugés », voici que se produit le départ de Gosford. Parent, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne nourrissait pas de préjugés défavorables à son endroit <sup>271</sup> fait observer : « Il n'est pas probable que les Ministres adoptent aucune mesure définitive à notre égard avant d'avoir consulté notre ci-devant Gouverneur, et ses avis devront avoir grand poids <sup>272</sup> », espère-t-il. Mais, à la nouvelle deux semaines plus tard que Durham est son successeur désigné, Étienne Parent est d'opinion qu' « il faudra agir ici auprès de Lord Durham <sup>273</sup> ». Il ignore encore l'envergure du personnage sur lequel il ne sera pas aisé d'« agir ».

---

<sup>270</sup> Id., 19 février 1838.

<sup>271</sup> Benjamin SULTE écrit que « M. Parent devint son ami intime » et qu'aussi « Lord Gosford fit ce qui ne s'était jamais fait avant lui ; il nomma à des emplois quelques hommes populaires du parti canadien » (*Mélanges historiques*, 1928, p. 32).

<sup>272</sup> *Le Canadien*, 28 février 1838.

<sup>273</sup> Id., 14 mars 1838.

[81]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre V

---

### Devant un « dictateur » à la romaine avec le faste d'un despote oriental

1838

[Retour à la table des matières](#)

La période qui s'étend de la répression des « troubles » de la fin de 1837 jusqu'aux soulèvements de l'automne 1838, également réprimés, constitue la principale charnière de l'évolution politico-constitutionnelle des Bas-Canadiens au XIXe siècle. En un schématisme chronologique davantage enveloppant, on risquerait de dire qu'un tiers de siècle y préparait (depuis Craig, Bédard et le premier *Canadien*, etc.) et que presque un tiers de siècle subséquent conduira, par suite de la constatation hâtive des insuffisances du régime de l'Union, au nouveau régime fédéral de 1867, qui sera improprement nommé la « Confédération ».

C'est dire aussi le soin particulier qu'il faut continuer de prendre afin de ne pas étendre démesurément ce chapitre : soit ne pas nous laisser absorber par l'importance capitale de ce tournant historique de la fin des années 1830, non plus que par l'envergure de l'homme que la capitale impériale avait mandaté pour être à la fois l'indispensable enquêteur et proposeur des réformes à venir.

À travers la trame bien fournie d'une phase historique, particulièrement courte mais combien turbulente, nous allons continuer à suivre les réflexions et commentaires toujours vifs et assidus d'Étienne Parent. On sera à même de discerner certaines sinuosités de sa pensée critique tentant de sauver ce qui pouvait encore l'être, et même les hauts et les bas d'un moral mis à dure épreuve par les conséquences difficilement rattrapables d'un pareil enchaînement d'événements désastreux.

[82] Si, au plan de la capacité perceptive et de la cohérence de son intellect, Étienne Parent ne peut guère être pris en défaut, par ailleurs sa fibre morale semble avoir été attaquée par moments mais sans qu'il ne s'abandonne définitivement à une résignation fataliste. On verra au chapitre suivant comment, à partir d'un moral fort bas après avoir subi le plus absurde et injuste des emprisonnements, il saura se ressaisir à point nommé.

## I

Le rédacteur du *Canadien* s'était déclaré d'emblée favorable au principe de la mission Durham et de la forte personnalité de son responsable. Avant l'arrivée du célèbre lord, il demande au peuple de l'accueillir comme il convient et de faciliter sa tâche en cette occasion unique, « la dernière peut-être, que nous aurons d'échapper à la ruine ». Parent s'applique d'abord à rassurer ses compatriotes sur ses antécédents. De l'espèce de despote attendu pour régler une situation à ce point détériorée, il écrit en une formule paradoxale : « Nous n'avons pas prévu que ce despotisme se présenterait sous une forme aussi bénigne et avec des espérances aussi encourageantes. » Acceptons-le « de bon coeur » pour qu'à « l'état de choses provisoires qu'on nous présente » succède sans tarder « le gouvernement libre qu'on nous promet <sup>274</sup> ».

<sup>274</sup> Louis NOURRY (1971). *La pensée politique d'Étienne Parent : 1831-1852*, thèse de doctorat, Université de Montréal, p. 396, 397 ; *Le Canadien*, 21 mars 1838. À qui s'étonnerait de cette attitude euphorique d'Étienne Parent, voici comment le *poète* François-Xavier Garneau, alors âgé de vingt-neuf ans et qui n'avait pas encore trouvé sa vocation d'historien national, saluait la venue du noble comte. Sous le titre de « À Lord Durham », trois pleines pages de vers de mirliton (parus dans *Le Canadien* du 8 juin 1838) et dont voici de courts extraits :

Salut à toi, Durham, au caractère fort,  
Et sois le bienvenu parmi les fils du Nord,  
Toi qui marche toujours droit, grand dans la carrière,  
Qui n'a jamais fléchi, ni regardé derrière !  
.....

Difficile d'être mieux disposé envers cet homme se classant selon Parent « dans la nuance whig-libérale <sup>275</sup> », et reconnu pour son intégrité et l'expérience qu'il avait tirée de crises comparables observées ailleurs <sup>276</sup>. [83] Comme Parent pense qu'il s'agit, au Canada, de « recommencer l'oeuvre d'un demi-siècle <sup>277</sup> », il n'y a pas lieu de s'étonner que notre « dictateur » ait suspendu l'ordre constitutionnel qui devra être rétabli sans trop tarder, « d'autant plus qu'il entre dans les vues avouées des autorités métropolitaines qu'il ne soit que temporaire, provisoire <sup>278</sup> ». Sans atténuer la portée de leurs conséquences, Parent emploie des termes minimaux pour le rappel des événements insurrectionnels de la fin de 1837. Il parle d' « échauffourée » et de « troubles » qui furent « le fruit avorté, non de la faiblesse mais de la force mal dirigée <sup>279</sup> ». Les articles de l'éditorialiste le plus influent de l'époque donnent l'impression de s'adresser davantage au gouverneur (non encore arrivé) et aux autorités qui l'ont commissionné pour cette mission très spéciale qu'à ses compatriotes qui ne devront pas laisser passer une telle chance, qui ne pourra peut-être jamais se reproduire dans des conditions aussi prometteuses.

Les citoyens de Québec pourront aussi constater sous peu que Durham est un personnage haut en couleur et possédant un sens inné du spectacle. Afin de se remettre d'une mauvaise traversée qui avait duré plus d'un mois, le lord anglais récupère pendant deux jours à bord du *Hastings* qui mouille devant Québec. Sans doute songeait-il aussi à mettre au point la cérémonie fastueuse qui devait célébrer l'arrivée de son personnage dans des circonstances qui ne pouvaient être qu'historiques. Mais il n'y en avait pas que pour le faste et le clinquant <sup>280</sup>. Côté compétence, Durham amenait

---

Sur ce grand continent le Canadien sera  
Le dernier combattant de la vieille Angleterre.

.....  
À ce serment sacré, resté toi de l'empire  
Et que rien ici-bas ne peut rompre ou détruire.

<sup>275</sup> *Le Canadien*, 14 mars 1838.

<sup>276</sup> En Irlande, en Pologne même alors qu'il se trouvait en mission diplomatique à Saint-Pétersbourg.

<sup>277</sup> *Le Canadien*, 30 mars 1838.

<sup>278</sup> Id., 28 mars 1838.

<sup>279</sup> Id., 18 avril 1838.

<sup>280</sup> En introduction à sa classique présentation du *Rapport Durham* (Aux Éditions du Québec, 1948, p. 16), Marcel-Pierre HAMEL décrivait cette ambiance plutôt inaccoutumée : « Investi de cinq commissions extraordinaires sous le sceau de Victoria, il arrivait au pays au moment où fu-

avec lui une brochette d'experts en questions coloniales. Thomas Turton [84] était le secrétaire attitré de la commission tandis que l'homme politique Charles Buller sera le principal rédacteur du futur rapport. Faisait aussi partie du voyage Edward Gibbon Wakefield, reconnu comme l'autorité britannique en affaires coloniales.

Comme première décision hâtive et spectaculaire, le nouveau gouverneur, à peine débarqué, suspendait le conseil spécial de Colborne, en formait un autre, peuplé de membres de son entourage. Puis, par son propre conseil, il fit décréter une amnistie générale, tout en maintenant des condamnations <sup>281</sup> ou des confirmations à l'exil <sup>282</sup>. Mais Londres n'entendait pas les choses de cette façon. (On verra que Durham sera plus tard désavoué pour avoir pris des mesures conciliatrices. Humilié et vexé, il préparera alors un retour anticipé. Afin de terminer le travail de la commission d'enquête, Charles Buller restera sur place. Cinq mois auront suffi à la mission d'enquête de Durham.)

On se souvient avec quelle intensité Parent avait été à l'affût des événements de ces derniers mois : sur le nouveau conseil composé d'hommes que Durham avait emmenés et sur la fonction de *dictateur* dans la Rome antique que celui-ci aurait à remplir, et qu'il explique à ses lecteurs <sup>283</sup>. En l'occurrence, cette mesure permettrait d'at-

---

maient encore les villages des patriotes. Sa famille et ses secrétaires l'accompagnaient sans compter une suite fastueuse d'aides-de-camp et de musiciens pour égayer la longue traversée de l'Atlantique. Quand il monta à bord, John George, comte de Durham, chevalier grand'croix du très noble ordre du Bain, était "très pâle et enveloppé dans un large manteau", remarque Charles Buller, l'historiographe de la mission du nouveau gouverneur général. Tout au long du voyage il manifesta l'impatience d'arriver à Québec, irascible et tragique, évoquant déjà une espèce de Byron allant offrir sa vie à la liberté canadienne, pressé d'apporter un règlement radical et définitif à la révolution qui avait secoué toutes les colonies nord-américaines de Sa Majesté. Le 27 mai, le vaisseau jetait l'ancre "à l'ombre de la forteresse parmi une flotte de bateaux de guerre qui avaient précédé et qui ajoutaient à la beauté du spectacle" (*Journal de Lady Durham*). Deux jours plus tard, le noble comte condescendait à quitter sa cabine et gravissait la côte de la Montagne montée sur un cheval blanc et suivi d'une armée de valets. »

<sup>281</sup> Comme celles de huit prisonniers, qui s'étaient « déclarés prêts à plaider coupables », et qui furent exilés aux Bermudes.

<sup>282</sup> Parmi les fugitifs importants, qui ne pourraient rentrer sauf autorisation contraire, on relève les noms de Louis-Joseph Papineau, d'Edmond Burke O'Callaghan, de Ludger Duvernay, de Georges-Étienne Cartier, etc.

<sup>283</sup> « Les anciens Romains, dans les temps de crise et de danger, créaient ce qu'ils appelaient un Dictateur, qui était toujours un homme de grandes vertus et de grands talents, à qui ils remettaient tous les pouvoirs de l'état et, de cette manière Rome fut sauvée plusieurs fois » (*Le Canadien*, 2 juillet 1838).

tendre le retour du gouvernement constitutionnel qui, renouvelé, offrirait « tout ce qu'il y a de bon dans les États-Unis, sans avoir ce qu'il y a de mauvais [...] <sup>284</sup> ».

Pendant que la commission est à l'œuvre, Parent trouve tout naturel de l'informer des causes de l'insurrection et de lui proposer même une thérapeutique aux maux du régime. Quant aux causes, « c'était deux factions qui voulaient s'écraser l'une l'autre <sup>285</sup> » et par « esprit de parti <sup>286</sup> ». [85] Il ne faut pas chercher ailleurs « la seule et unique cause des derniers troubles ». Et de répéter, à nouveau, à son lecteur l'antagonisme des deux « principes », l'Oligarchique et le Populaire <sup>287</sup>. Quant aux remèdes, il insiste d'abord sur la nécessité de laisser aux gouverneurs des colonies une « discrétion presque illimitée », telle qu'on vient de l'accorder précisément à Durham ; ensuite, de consentir aux Canadiens « une part raisonnable de pouvoir », à défaut de quoi, voilà ce « qu'un peuple libre ne pourra jamais supporter <sup>288</sup> » ; enfin, c'est « jusqu'aux parties vitales du corps social qu'il faut porter le scalpel » pour que la minorité oligarchique finisse par se soumettre. Bref, il importe que devienne plus efficace le contrôle administratif de la colonie.

Dans le Haut-Canada, « où les troubles ont été pour le moins aussi sérieux qu'ici », l'ordre constitutionnel n'a pourtant pas été suspendu. Pourquoi en serait-il autrement dans le Bas-Canada ? Pourquoi, à l'instar de ses deux voisines de la Nouvelle-Écosse et du Haut-Canada, le Bas-Canada ne pourrait-il pas jouir dès à présent du gouvernement représentatif sous une forme, sinon définitive, du moins provisoire ? Parent va plus loin : si on a dû accepter la dictature, c'est « à cause des garanties qu'elle offrait dans la personne de celui qui en est revêtu » ; mais, par-delà l'hommage de nouveau servi à Durham, Parent soutient que « l'ordre aurait pu se rétablir sans renverser ou sans violer l'autel de la constitution », celle de 1791, à laquelle Parent revient toujours. En particulier, pendant que la Métropole prépare les changements annoncés, rien n'empêcherait que la « législation reprenne son cours ». Enfin : « Il n'est pas de meilleure preuve de cette disposition favorable des esprits que l'accepta-

---

<sup>284</sup> Id., 4 juin 1838. Ce texte s'explique par une conviction de Parent, qu'il affirmera désormais avec encore plus de vigueur : « En effet, l'indépendance pour nous dans notre état actuel, c'est l'Américanisation ; c'est, non pas la fusion, ni l'assimilation, c'est l'absorption pour nous au profit des populations voisines » (id., 25 juin 1838).

<sup>285</sup> Id., 23 avril 1838.

<sup>286</sup> Id., 18 juin 1838.

<sup>287</sup> Id., 27 juin 1838.

<sup>288</sup> Id., 3 août 1838 ; 25 juillet 1838.

tion cordiale que l'on a fait de la dictature imposée et elle sera une raison, sans doute, de hâter pour nous le retour du régime représentatif <sup>289</sup>. »

Lors d'un séjour à Toronto en juillet, Durham en profite pour célébrer conjointement, selon une expression à retenir, les deux Canadas dans « leur éternelle connexion » avec la couronne britannique. Notre journaliste en déduit qu'un tel homme ne peut nourrir « des idées mesquines et rétrécies en fait de gouvernement colonial », car c'est « plus que partout ailleurs sur le sol de l'Amérique » que les principes de liberté sont « indigènes et vivaces <sup>290</sup> », selon une conviction historique qui lui est chère.

[86] L'ancien du Séminaire de Québec avait l'habitude de présenter aux lecteurs du *Canadien* une critique des travaux des élèves de son *Alma Mater*. En ce mois d'août 1838, il saisit l'occasion pour déplorer publiquement dans son journal que les carrières au service de l'État (administration, génie, armée, marine) restent « même pour l'élite de notre jeunesse des carrières interdites ». Sans s'attarder au tort personnel fait à ces jeunes gens, il en signale « la conséquence politique » : « [...] il doit en résulter que la gloire de notre Mère-patrie ne sera pas notre gloire, que ses succès ne seront pas nos succès, que ses dangers et ses malheurs ne seront pas nos dangers et nos malheurs, et que s'il n'y a pas une ligne de séparation complète entre ses intérêts et les nôtres, il y aura tout au moins une funeste indifférence sur ce point. »

Parent ne discute pas la nécessité du bilinguisme dans la fonction publique, problème qui ne se pose tout simplement pas à l'époque, toutes les activités relatives à ces professions s'effectuant dans la langue de l'oligarchie coloniale. Mais il dit espérer « des vues larges et éclairées de l'homme qui se trouve maintenant chargé de nos destinées » et qu'il se penche sur cette question « d'ouvrir à la jeunesse coloniale les carrières qui s'ouvrent à elle dans les pays souverains <sup>291</sup> ». Il souhaite donc que « ce sujet important n'échappera pas à la sagacité du haut commissaire de Sa Majesté ». Ainsi, avec une pointe de flagornerie, le journaliste en appelle au jugement de l'enquêteur impérial pour qu'il favorise une nécessaire osmose intellectuelle et professionnelle entre les deux communautés culturelles.

---

<sup>289</sup> Id., 20 juillet 1838.

<sup>290</sup> Id., 27 juillet 1838.

<sup>291</sup> Id., 13 août 1838.

Quelques semaines plus tard, il laissera percer du désappointement que le plan d'enquête qu'il avait soumis pour l'examen des questions municipales en particulier n'ait pas « trouvé grâce auprès du gouverneur en chef (sic), et sans doute qu'il en a adopté un autre dans les meilleures intentions [...] <sup>292</sup> ». À ce propos, il incite malgré tout ses compatriotes à ne pas manquer de patience, tout en admettant que « l'impatience est bien pardonnable en pareil cas, le pays est en si grand besoin surtout sous certains rapports, l'Éducation et la judicature, par exemple <sup>293</sup> ». Mais, termine-t-il, « donnons au moins au grand enquêteur tout le temps dont [87] il a besoin, afin qu'il ne puisse pas rejeter sur nous l'insuffisance ou la défectuosité des mesures qu'il passera <sup>294</sup> ». Mince consolation que l'anticipation de retards prévisibles acceptés.

Lorsque les journaux londoniens, deux semaines plus tard, apprendront que le gouvernement impérial vient de désavouer l'ordonnance d'amnistie partielle qu'avait prise Durham peu après son arrivée, Parent trouve qu'il y a lieu de s'en inquiéter, et doublement : d'abord, que « ce désaveu, donné de la manière la plus amère, ne paralyse (sic) à l'avenir l'administration actuelle et ne lui suscite de sérieuses difficultés en encourageant les mécontentements [...] contre la tranquillité du pays » ; et aussi, que le « Gouverneur général dégoûté, découragé par les obstacles que les autorités impériales jettent sur ses pas, ne demande son rappel immédiat, et ne prive ainsi la province du résultat des recherches qu'il a déjà faites [...] ». Parent est à ce point anxieux qu'il suggère d'organiser « des démonstrations publiques nombreuses et respectables » pour détourner « Sa Seigneurie » du projet de rentrer dans la métropole.

Mais, comme « à quelque chose malheur est bon », même si Durham quittait le pays, « nous nous assurons par là un ami puissant dans le Parlement britannique et parmi le peuple métropolitain ; un homme qui par sa propre expérience sera forcé de soutenir l'introduction d'un système de gouvernement colonial plus indépendant des partis dominants dans la métropole ». Malgré cet optimisme, une fois de plus, Parent met en cause « l'incapacité évidente des autorités impériales de se mêler de cette es-

---

<sup>292</sup> Id., 7 septembre 1838.

<sup>293</sup> Id., 7 septembre 1838. Parlant d'impatience, Parent avait déjà exprimé son désenchantement en la forme d'une demi-boutade : « Nous concevons que nous sommes dans des circonstances où il nous faut de la foi pour nous sauver. Puis il sera toujours temps de nous désespérer lorsqu'il n'y aura plus d'espoir » (id., 27 août 1838).

<sup>294</sup> Id., 7 septembre 1838.

pèce d'affaires [le désaveu] surtout dans un pays situé à mille lieues de la Métropole <sup>295</sup> ».

Aussi, quand il apprend, quelques jours plus tard, que la décision de Durham de rentrer est irrévocable, notre journaliste s'abandonne à son désappointement : « L'espoir de voir le prochain rétablissement de l'ordre constitutionnel sur des bases satisfaisantes et durables va s'évanouir [...] ; [et] après avoir joui de quelques mois de calme et d'espérance, nous allons nous trouver plus mal que nous n'avons jamais été [...] ; [et même] vu l'incapacité des autorités métropolitaines d'arranger nos différends, nous devrions concevoir la nécessité de travailler à les arranger nous-mêmes, s'il est possible <sup>296</sup>. » Tiens, tiens ! Deux jours plus tard, il va filer ce [88] conditionnel : « S'il était possible que Lord Durham, avant de laisser le pays, communiquât au moins un aperçu (sic) de ses plans aux peuples coloniaux, et surtout au peuple de ce pays, ceux-ci auraient l'occasion de se prononcer avec connaissance de cause à l'égard de la politique de Sa Seigneurie ; et s'ils approuvaient ses mesures [...], elle se présenterait devant le Parlement avec beaucoup plus de force et de poids" <sup>297</sup>. » Néanmoins, pendant ces mois de l'été 1838, Étienne Parent ne s'occupait pas que des avantages de la présence au Canada de Durham, non plus que des risques de son départ anticipé.

## II

La raison d'être et le fait même de la mission Durham étaient encore propices à toutes espèces de spéculations sérieuses portant sur des modèles d'association propres au système impérial ou sur quelque autre formule de salut du type culturel des « arrangements sociaux » dont Gosford avait, quelques années plus tôt, frappé l'heureuse formule. Depuis longtemps flottait dans l'air un vague projet d'union entre les deux Canadas. De passage à Cornwall au mois d'août, Durham semble vouloir en accréditer le projet en déclarant, entre autres choses, que des travaux sur le Saint-Laurent permettraient d'établir « une communication non interrompue entre toutes les colonies d'Amérique du Nord » afin de « voir la connexion entre elles raffermie par une union

<sup>295</sup> Id., 21 septembre 1838. Faut-il rappeler que la télégraphie sans fil n'était pas inventée à l'époque ?

<sup>296</sup> Id., 24 septembre 1838.

<sup>297</sup> Id., 26 septembre 1838.

législative ». La première réaction de Parent n'est pas défavorable au projet qui, au moins, « fixerait l'incertitude où sont ces colonies sur leur avenir », tout en les empêchant de « se laisser entraîner à d'autres espérances moins en harmonie avec les intérêts de l'Empire <sup>298</sup> ».

Durham et les collaborateurs de sa mission spéciale donnaient l'impression de s'être fait assez tôt une idée précise du plan de réforme générale à échafauder, soit celui d'une union législative ou fédérale - à déterminer - de l'ensemble des colonies de la *British North America*. La pièce capitale à ce sujet fut la dépêche secrète que Durham envoya à lord Gleneg, secrétaire d'État aux colonies, en date du 9 août 1838, et dont Parent ne pouvait avoir eu connaissance à ce moment <sup>299</sup>. Mais le projet d'une [89] fédération impériale ou d'une union avec les « Trois-Royaumes » (Angleterre, Écosse, Irlande), proposée par le *Halifax Times* et que le *Montreal Gazette* relança, étant du domaine public, suscita une réaction négative immédiate du rédacteur du *Canadien*. « Le fameux projet de l'union des deux Canadas est beaucoup moins absurde que celui d'une union ou incorporation avec les Trois-Royaumes [...]. On est arrêté tout d'abord par l'impossibilité absolue [...] pour ces provinces d'avoir des représentants au siège de l'Empire, avec la latitude dans leur choix et l'exercice du contrôle sur leur conduite qui font l'essence du principe représentatif <sup>300</sup>. » En somme, des représentations de statut égal seraient difficilement praticables dans un système disparate et en dénivellement.

En réponse, cette fois-ci, à *La Gazette de Québec*, Parent faisait observer : « Nous pourrions bien accepter une union fédérative de toutes les colonies, sans pour cela accepter l'union avec le Haut-Canada ; car avec la première nous conservons notre législature locale pour notre législation locale et avec l'autre, nous la perdons, nos affaires locales tombent sous la juridiction (sic) conjointe d'une autre province. » Ailleurs dans le même texte, Parent fait état de la menace, devenant obsessionnelle chez lui, des États-Unis : que l'Angleterre exerce une « espèce de protectorat » envers ses colonies plutôt que de les laisser « au hasard d'être un jour agglomérées à une puissance rivale de l'Angleterre », car « il est de l'intérêt du monde entier que la même

---

<sup>298</sup> Id., 16 juillet 1838.

<sup>299</sup> « Lord Durham to Lord Gleneg », 9 août 1838, dépêche citée dans W.P. M. KENNEDY (dir.) (1918). *Documents of the Canadian Constitution (1759-1915)*, Toronto, Oxford University Press, p. 455-463.

<sup>300</sup> *Le Canadien*, 18 juillet 1838.

puissance ne possède pas le Mississippi, l'Hudson et le Saint-Laurent <sup>301</sup> ». De la géopolitique à la géostratégie...

Parent, qui reprenait souvent l'expression de « connexion éternelle » entre l'Angleterre et ses colonies nord-américaines, trouva opportun de préciser que cette formule ne devait pas s'entendre « dans le sens absolu du mot » et qu'il ne voyait pas de contradiction qu'elle comprenne des « changements notables » dans les relations que ces entités entretenaient entre elles. Plus précisément, « ces changements quels qu'ils soient peuvent s'opérer à l'amiable et de cette manière, la connexion entre ces contrées et l'Empire peut être rendue éternelle, en autant que ce mot puisse s'appliquer aux choses de ce bas monde », fait-il observer avec un grain de philosophie. Par cette phrase de conclusion, c'est le réformateur-stabilisateur chez Parent qui perce une fois de plus : « Qu'il soit bien entendu que nous ne demandons pas le changement de notre état [90] politique actuel ; tout ce que nous demandons c'est qu'on le réforme et l'améliore en en conservant les bases actuelles <sup>302</sup>. » Quelques jours plus tard, Parent insistait encore : « Il n'est pas de l'intérêt de nos compatriotes de hâter l'époque de la séparation ; situés comme ils sont, leur intérêt au contraire est de la retarder ; mais cela ne doit pas les empêcher, afin de n'être pas pris au dépourvu, d'examiner et de calculer la marche des choses, qui souvent renverse les plus belles spéculations [...] <sup>303</sup>. »

En bref, il reste souhaitable que le Bas-Canada maintienne une existence séparée ; mais s'il faut à tout prix quelque forme de réunion, que ce soit celle d'une confédération. Pendant ce temps, les « colonies du golfe » (les Maritimes) suivaient un processus analogue, ce qui comporterait pour les colonies-soeurs un apport d'importance à la sécurité commune si l'on considère les « germes d'une puissance capable sous peu de temps de se maintenir et de se protéger au besoin contre toute agression du dehors ». Parent semble vouloir faire flèche de tout bois lorsqu'il continue à l'indicatif et non au conditionnel : « Et c'est une preuve des vues libérales de Lord Durham que la conception ou l'adoption de ce plan de sa part, car la puissance coloniale qu'il décuplerait ainsi pourrait s'exercer contre la Métropole elle-même, si celle-ci refusait de leur rendre justice » ; car « on n'augmente jamais la force de ceux qu'on veut opprimer ».

<sup>301</sup> Parent s'attaque enfin au « puéril dévouement » de la Gazette qui « se montre peut-être plus Britannique que ne le permet l'intérêt de la Grande-Bretagne elle-même » (id., 18 juillet 1838).

<sup>302</sup> Id., 27 juillet 1838.

<sup>303</sup> Id., 1er août 1838.

Toutefois, un minimum de prudence s'impose, aussi bien que de se garder, en outre, de toute hâte : « Cependant, il y aurait de l'imprudence, de la folie à donner son plein et entier acquiescement à cette mesure avant d'en connaître les détails et d'avoir été mis en état de juger si elle peut répondre aux fins qu'on a en vue, surtout si elle est basée sur des principes de justice et d'égalité envers toutes les parties intéressées. » Bien entendu. Et de toute façon, en cette fin de septembre 1838, ce ne serait pas pour demain ce qui pourrait se produire sans « défiance » et « sous la sauvegarde de l'honneur et de la foi jurée de la Métropole <sup>304</sup> ».

Par ailleurs, à Montréal, les Britanniques ne cherchaient pas de midi à quatorze heures. Le plan tout indiqué dont on parlait depuis si longtemps était celui de l'union des deux Canadas, présenté, ironise Parent, comme « la panacée de tous nos maux ». Il prévient les « amis de Montréal » qu'à Londres ni Melbourne ni Russell ne projettent une telle union à moins de [91] ne s'assurer d'abord du consentement des deux populations. Il insiste en particulier sur le fait que « le Bas-Canada ne consentirait jamais à ce suicide ». Les *Montrealers* ont bien tort de toujours jouer de « cette corde éternelle, une union législative et exécutive du Haut et du Bas-Canada ». Parent dénonce « les avocats de l'Union [qui] ont une arrière-pensée », celle de croire que « l'anglicisme des deux provinces noierait le gallicanisme de l'une ». Ne devraient-ils pas se souvenir pourtant que « des événements récents » leur ont « fourni matière à des doutes sur ce point » ? Et si l'Union s'accomplissait, ce pourrait aussi être « l'Union des deux partis mécontents » qui « pourraient noyer les unionistes eux-mêmes <sup>305</sup> ». Il ne faut tout de même pas oublier les automnes « troublés » de 1837 et 1838 : c'était hier.

La *Montreal Gazette*, pour sa part, ne met pas de manchettes pour promouvoir, auprès de Durham, la seule « marche à suivre vis-à-vis de cette province » qui est d'« anglifier le pays, bon gré, mal gré <sup>306</sup> ». Cela peut signifier deux choses : « que les Canadiens soient anglifiés dans toute institution civile et politique, ou les décharger tout d'abord de leur allégeance pénible et forcée envers la Grande-Bretagne <sup>307</sup> ». Le premier commentaire d'Étienne Parent est cinglant dans sa brièveté même : « Une

<sup>304</sup> Id., 24 août 1838. Pour l'ensemble de ce développement, voir Louis NOURRY (1973). « L'idée de fédération chez Étienne Parent : 1831-1852 », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 4, mars, spécialement les pages 541-545.

<sup>305</sup> *Le Canadien*, 8 juin 1838.

<sup>306</sup> Id., 20 juin 1838.

<sup>307</sup> *The Montreal Gazette*, cité dans *Le Canadien*, 20 juin 1838.

pareille proposition, dans un pareil temps, à un pareil homme, en dit plus que des volumes sur l'esprit dans lequel ce pays a été gouverné depuis un demi-siècle <sup>308</sup>. »

L'analyste, pourtant modéré de nature, éclate : « [Cette] anglification forcée, immédiate que veut l'oligarchie [aurait pour effet de rendre] tout un peuple étranger sur le sol qui l'a vu naître [...] en arrachant le pain aux membres actuels des professions libérales, dont l'existence est liée à celle des lois et institutions existantes. » D'un trait de plume, les Canadiens se verraient réduits « à l'état d'infériorité sociale et politique de ces restes de tribus indiennes qui existent encore sur quelques points du pays ». Il n'y a donc pas lieu de discuter avec les proposeurs d'une telle mesure, « et il ne nous reste qu'à représenter à la Grande-Bretagne, que c'est un parjure et un suicide qu'on lui propose ».

En première argumentation, Parent en appelle d'abord à l'honneur de l'Angleterre, avant de mettre en cause ses intérêts bien compris. Sur [92] le premier point, il répète des faits déjà signalés (et rapportés par nous) dans d'autres contextes : le « pacte solennel entre la Métropole et sa Colonie » de 1774, qui fut « renouvelé en 1812 » et « tout récemment en 1835 [...] l'assurance qu'on ne toucherait pas à nos "arrangements sociaux" ». En échange de quoi, des *Montrealers* demandent à l'Angleterre de « fouler aux pieds sa foi jurée » et de commettre un « parjure » !

L'argument des intérêts mêmes de l'Angleterre n'est pas, non plus, nouveau mais Parent le présente avec une intensité oratoire peut-être plus grande que jamais. D'abord rappel du postulat initial et en quelque sorte universel : « Le Canada approche de cette époque de virilité où le désir d'indépendance se fait sentir chez les peuples dépendants. » C'est tout cet article (du 20 juin 1838) qu'il faudrait reproduire - ce dont nous nous abstenons. Mais cependant, à l'autre pôle d'un noir destin, ce court extrait d'une très longue phrase qui trahit un brin de chauvinisme : « Un peuple prospère et vigoureux d'un demi-million d'hommes, a qui il ne manque que des écoles pour être le plus beau du monde » ; et cet autre exprimant le refus d'une fin dramatique : « Il y a quelque chose de bien vivace dans la constitution de ce peuple, et nous attendrons quelque temps encore avant de désespérer de lui, et de lui faire entamer son chant de mort. »

Pourtant, ces Canadiens sont bien rassurants : d'une part, « heureusement pour l'Angleterre [...] elle a, par l'Acte de 74 réveillé et, par sa politique subséquente, main-

---

<sup>308</sup> *Le Canadien*, 20 juin 1838.

tenu et favorisé un intérêt puissant qu'empêchera longtemps encore le désir de l'indépendance de menacer sérieusement sa souveraineté sur ces contrées <sup>309</sup> » ; et, d'autre part, écrira Parent trois mois plus tard : « De toutes les colonies anglaises, sur ce continent, lors de la révolution américaine, une seule tient à l'Angleterre et ce fut la colonie française du Canada, et les motifs de cette fidélité, outre ceux du devoir, il ne tient qu'à la mère patrie d'en prolonger longtemps l'existence <sup>310</sup>. »

On le constate, Étienne Parent manie finalement un nombre restreint d'arguments qu'il reprend, complète ou accentue, en réaction à un cours d'événements qui ne change guère, si ce n'est qu'il s'aggrave et, pour l'heure, qu'il s'approche du moment décisif. Le seul nouveau, suggère cette fois-ci, c'est le recours à une prévision menaçante. S'il est conforme à « la nature de l'homme de désirer l'indépendance », les Canadiens comme hommes auront peut-être bientôt « les moyens de rendre si onéreuse [93] à une Métropole la possession d'une colonie, que ce serait folie à la première de s'obstiner à maintenir sa souveraineté, parce qu'alors pour nous servir d'un proverbe vulgaire, le jeu ne vaudrait pas la chandelle <sup>311</sup> ». C'est ce dont l'Angleterre et d'autres puissances coloniales allaient finir par se rendre compte, mais ce ne sera que sous les coups successifs des deux guerres mondiales du siècle suivant.

Par contraste avec l'anglification immédiate, forcée ou massive dont les *Montrealers* s'étaient faits les promoteurs, un député des *Eastern Townships*, M. Gogy, représentant de Sherbrooke, lança l'idée d'une anglification progressive, intégrative ou sélectionnée (selon autant de qualificatifs modernes qu'il n'employait pas). D'un ton quelque peu badin, Étienne Parent dans *Le Canadien* disait ainsi de quoi il s'agirait : « Introduire dans la société canadienne le goût de la littérature anglaise, en plaçant dans nos collèges quelques ecclésiastiques anglais catholiques, et aussi le goût des belles Anglaises en obtenant de sa Sainteté des règlements semblables à ceux en Allemagne ou ailleurs concernant les mariages mixtes <sup>312</sup>. » Si Parent se laisse emporter, c'est à cause du moment contre-indiqué pour avancer une telle idée : soit « à la

---

<sup>309</sup> Id., 20 juin 1838. Ces multiples citations sont, en effet, toutes extraites d'un seul article d'un ton particulièrement passionné.

<sup>310</sup> Id., 19 septembre 1838.

<sup>311</sup> Id., 20 juin 1838.

<sup>312</sup> Id., 13 avril 1838. « Pour le coup, ajoutera Parent le sourire en coin, si M. Gogy met les dames enjeu, il n'y aura pas à y tenir et, si une femme a bien pu pendre (sic) la race humaine, quels usages sociaux tout fermement établis soient-ils, pourront tenir contre toute une génération d'Ève ? »

suite de la proscription ouverte de nos "arrangements sociaux" par un parti politique, laquelle, si la Métropole écoutait ce parti », jetterait les Canadiens « dans un état d'infériorité sociale et politique dont ils ne se relèveraient peut-être jamais » après les avoir réduits « à l'état de parfaits étrangers au sein de leur propre pays ». Notre homme, qui n'a pourtant pas l'habitude de l'emballage facile, y cède volontiers cette fois : « Ce plan est si affreusement odieux, lance-t-il, qu'il ne pourra guère exciter d'autre sentiment que le dégoût et l'horreur chez les hommes justes et sensés. » Car que vient de proposer le député de Sherbrooke ? Cette « marche progressive et ses procédés doucereux » ne sont « que la même pilule, avec la différence qu'elle est sucrée ».

Cet « aimable réformateur », conseille-t-il, eût été mieux inspiré d'ajourner « pour un temps indéfini toute pensée de changement social même doux et progressif ». Il n'y aurait pas eu de « plus sûr moyen d'étouffer l'idée des changements violents qui règnent (sic) dans une section de la population ». Il s'impose de « faire renaître [...] la confiance réciproque sans laquelle il n'y a aucun lien permanent à espérer ». Le polémiste ardent, ayant dénoncé cette « proposition un peu étrange [...] [94] de venir proposer à un demi-million d'hommes de s'assimiler à une centaine de mille, dont la plupart ne sont ici que depuis un assez petit nombre d'années », ne ferme toutefois pas l'avenir hermétiquement. En effet, les circonstances de l'époque font qu'il est tout de même « possible qu'il vienne un temps » ou des circonstances rendant une « pareille métamorphose d'un avantage si évident et d'une nécessité si urgente, que tous les inconvénients qu'elle entraînerait ne seraient rien dans la balance ; mais ce temps et ces circonstances ne sont pas encore arrivés, et rien n'en annonce encore l'approche ». L'assimilation, si elle devient hélas ! pensable, ne l'est que pour un plus tard indéterminé : une telle admission est tout de même nouvelle sous sa plume. Toutefois, pour sa part, il commence aussi à jongler avec un plan de rechange mais qui ne se présente pas avec une très grande clarté.

Si les anglicateurs voulaient bien « renoncer à leurs projets alchimiques [...] pour penser à un autre projet dont le succès soit plus assuré, ce serait ce que nous appellerions le projet d'agglomération, projet avec lequel les deux races ne feraient bien qu'une seule masse, mais sans qu'aucune ne subisse (sic) de transformation douloureuse et mortifiante ». Voilà pour le projet ; est-il de l'ordre du possible ? « Y a-t-il donc impossibilité absolue à ce que des hommes parlant deux idiomes différents, mais habitant le même pays, s'entendent sur les intérêts généraux de ce pays qui ne

peuvent être les mêmes pour les uns et les autres ? » Sa propre réponse est mesurée, étant donné une tradition historique plutôt contraire et l'état de gâchis généralisé des derniers temps. Il relaie, toutefois, avec un type d'argument employé naguère (en 1831, 1833, etc.) au sujet des deux mères-patries afin d' « établir et conserver avec facilité des rapports commerciaux et littéraires avec les deux premières nations de l'Europe, et dont la Langue et la Littérature se retrouvent dans toutes les parties du Globe ».

Et si ce n'était d'un manque d'avancement « dans les sciences et le commerce, nous sentirions, nous Canadiens, de quel immense avantage nous serait l'usage familier des deux langues [...] ». Nous devrions mieux remercier « la providence d'avoir jeté dans ce pays les germes des deux civilisations, si la Politique, dans quelque moment d'erreur, ne porte sur l'un d'eux une main inconsidérée ». Mais, compte tenu de l'avantage de posséder deux littératures, « au moins ne faudrait-il pas en destiner une au sacrifice sur l'autel de la Politique ». En attendant : « Le moins qu'on puisse faire, c'est de laisser aller les choses, et de réserver aux générations futures la décision de la grave question de la métamorphose sociale dans le Bas-Canada. » Une fois de plus, Parent est d'opinion qu'une politique de laisser-faire facilite l'action de la providence, encore qu'il convienne de ne pas oublier les initiatives et responsabilités qui continuent à dépendre [95] de soi : « Respectons avec scrupule, les droits garantis et appartenant à chaque classe, répandons l'éducation à pleines mains, mettons tout le monde en état de se prononcer avec connaissance de cause sur les grands intérêts du pays, et laissons faire <sup>313</sup>. » Un intégral libéralisme politique, quoi !

Parent demeure toujours convaincu que la « connexion » avec l'Angleterre reste préférable à la séparation immédiate qui, elle, ne ferait que prélude à l'annexion aux États-Unis, entraînant une assimilation « autrement brusque et violente ». Mais si l'assimilation devait malgré tout s'imposer sous un régime britannique, nous pourrions au moins « nous y préparer de longue main ». Et « la révolution se fera sans secousse, sans déchirement, car elle sera opérée dans les esprits avant de l'être dans la législation, qui sous ce rapport, encore plus que sous d'autres doit obéir à l'opinion et non la violenter <sup>314</sup>. » Isolée de son contexte, une telle phrase serait assez terrible pour la mémoire de Parent. Dans l'avenir immédiat des Bas-Canadiens, le ciel est bas, gris,

---

<sup>313</sup> Id., 13 avril 1838.

<sup>314</sup> Id., 31 août 1838.

sombre, et même orageux. Étienne Parent laissera échapper d'autres pensées graves du même genre comme autant de tentations d'une résignation, malgré tout active. Entre plusieurs maux certains, que reste-t-il à faire que de se demander quel est le moindre ou, plutôt, le plus long à venir ?

### III

L'intention d'un Durham, vexé de devoir rentrer en Métropole, n'était pas velléitaire. Alors qu'il complétait ses derniers préparatifs, les constitutionnalistes de Montréal et de Québec se réunissaient dans leurs villes respectives afin de lui soumettre leurs dernières représentations. Durham avait délégué à l'assemblée de Montréal un de ses experts, Adam Thom, commissaire adjoint à Buller, responsable de l'enquête sur les institutions municipales, à seule fin de gagner l'adhésion des *Montrealers* à son plan d'une fédération des colonies de la *British North America*, comprenant les deux Canadas et les trois provinces maritimes. Il se dégageait encore de la communication de Thom que Durham était d'avis que son successeur pourrait désormais agir librement et qu'ainsi et surtout, les sujets d'origine française subiraient l'assimilation en même temps qu'ils seraient mis en tutelle. Le principe représentatif ne serait accordé qu'à la seule fédération à naître, et non pas à ses composantes.

[96] Parmi les résolutions adoptées par les constitutionnalistes montréalais, l'une d'elle proposait « l'union législative des Canadas et l'établissement d'une législature effective dans les provinces unies », tout en stipulant que « toute fédération générale des colonies britanniques de l'Amérique septentrionale non seulement serait inefficace [...], mais ne ferait que multiplier les sujets de discordes qui existent <sup>315</sup> ». Va pour l'union des grandes collectivités des deux Canadas, mais non ou pas encore, pour une fédération à cinq membres.

Sous le coup de sa complète désillusion, Parent s'indigne : « Tout le monde pensait que Lord Durham venait établir ici un ordre de choses fondé sur ces grands principes de libéralité et de justice immuable qui ne reconnaissent de temps, ni de pays [...]. Le noble Comte ne devait reconnaître aucun parti. » Le rédacteur finit par exploser littéralement : « Hélas ! que M. Thom nous le fait petit, cet homme qu'on s'était

---

<sup>315</sup> Id., 5 octobre 1838.

figuré si grand. Comme il le fait ramper aux pieds des intérêts d'un parti. Voyez, toute la sollicitude de Son Excellence s'est portée à satisfaire les désirs des partisans de l'union des Canadas, plan odieux dont l'exécution serait un parjure et l'acte de tyrannie le plus insigne. » Plus loin, dans le même article : « Voici que M. Thom [...] nous apprend que le grand objet de cette mesure serait d'assurer la prépondérance aux soi-disant Loyaux, vue mesquine, vue oppressive, vue indigne en tout d'un homme libéral <sup>316</sup>. »

L'encre avait à peine séché sur le papier du *Canadien* que, dès le lendemain, le 9 octobre 1838, une proclamation de Durham fait connaître officiellement le désaveu dont il avait été l'objet pour son ordonnance d'amnistie du 28 juin. Le gouverneur en instance de départ expose ensuite son intention de proposer la mise en tutelle et l'assimilation des Canadiens, ne réservant le gouvernement responsable qu'à un nouvel État *British North American*. D'une part, la responsabilité ministérielle, mesure libérale par excellence et au sujet de laquelle il n'avait pas reçu l'appui du gouvernement métropolitain <sup>317</sup>, mais, de l'autre, l'union assimilatrice et niveleuse des deux Canadas, qui fera justement se récrier Parent !

Parent s'indignera longuement dans une série d'articles du *Canadien* des 12, 15 et 17 octobre. Louis Nourry les a résumés avec sa minutie [97] particulière d'extraire les citations signifiantes ; mais l'ensemble constituant un passage d'une dizaine de pages <sup>318</sup>, il ne nous est pas possible d'en rendre compte avec la précision qui conviendrait en l'espace d'une page ou deux. On se satisfera de la reproduction d'un passage spécialement typique, reliant les deux idées clés d'un « gouvernement responsable » et des « arrangements sociaux ». En cinq lignes, Parent détecte le nœud invisible d'une espèce de débat-troc qui n'a vraiment pas eu lieu : « Donnez-nous une forme de gouvernement représentatif, purgé de tout principe vicieux, de toute ascendance factieuse, un gouvernement libre et responsable tel que nous devons l'avoir [...], et si ce gouvernement ne peut opérer avec efficacité, alors vous pourrez avoir quelque grâce à venir nous parler de changements dans nos "arrangements sociaux" <sup>319</sup> » Signalons

<sup>316</sup> Id., 8 octobre 1838.

<sup>317</sup> Extrait de la proclamation : « Un acte de mon gouvernement, le premier et le plus important sur lequel ait été appelé l'attention des autorités métropolitaines, a été annulé, et tout le plan de politique, dont cet acte était une petite partie quoique essentielle, a été déjoué » (cité dans *Le Canadien*, 10 octobre 1838).

<sup>318</sup> NOURRY, op. cit., p. 446-445.

<sup>319</sup> *Le Canadien*, 15 octobre 1838.

enfin qu'une ambiguïté s'est glissée dans la perception que Parent avait des idées de Durham à l'époque. Elle expliquerait chez le journaliste, pourtant enclin à trouver aux actions ou idées qu'il combat des interprétations non défavorables a priori, une sévérité peut-être excessive en l'occurrence <sup>320</sup>.

En réponse au *Montreal Gazette*, qui pavoise déjà, Parent oppose cette constatation lapidaire : « Jamais Gouverneur ne sera parti du pays aussi regretté du parti tory, après y être entré avec l'exécration de ce parti <sup>321</sup>. » Et vlan ! Mais, comme il cherche malgré tout à s'accrocher à un dernier espoir au sujet du « noble Comte » sur son départ, ce ne sont guère plus que des visions catastrophiques qui le hantent maintenant. Un article du 22 octobre 1838 comporte des passages poignants, tel celui-ci : « Il est peut-être encore temps de le [Durham] faire revenir de l'erreur dans laquelle il s'est laissé entraîner en se laissant persuader que le moyen de rétablir la paix dans ce pays, était de sacrifier toute une population d'un demi-million à une caste qui ne compte pas cent mille âmes, préparant ainsi sur le sol Américain une représentation du Drame sanglant qui s'est joué en Irlande jusqu'à ces derniers temps. »

Le texte se terminait par une interpellation respectueuse pour n'en être pas moins directe : « Oh ! Milord, si l'on avait outré, mal compris votre déclaration, veuillez nous expliquer ; mais avant de quitter ces bords, car [98] bientôt il pourrait être trop tard. Craignez que votre silence ne contribue à rallumer un incendie que des flots de sang ne réussiraient peut-être pas à éteindre <sup>322</sup>. » Avant de partir, Durham n'aura rien « expliqué ». (Mais, tout de même, tenons compte de la précision fournie par Nourry et rapportée à la note 47.)

---

<sup>320</sup> Selon Louis NOURRY, « Parent depuis le discours de Thom, est sous l'impression que Durham veut l'assimilation des Canadiens préalablement à l'octroi du gouvernement représentatif. Cette impression est évidemment fausse. Durham veut ou souhaite que des mesures assimilatrices soient prises aussitôt et que l'octroi du gouvernement représentatif à une majorité britannique tarde le moins possible » (op. cit., p. 447).

<sup>321</sup> *Le Canadien*, 15 octobre 1838.

<sup>322</sup> Id., 22 octobre 1838.

## IV

On a déjà constaté qu'en des phases particulièrement difficiles de la vie collective de ses compatriotes, Parent se met à entretenir ses lecteurs de la Louisiane. C'est le seul sujet comparable au Bas-Canada en terre nord-américaine et, aussi, prie-t-il « nos gouvernements d'étudier l'histoire de la Louisiane, au lieu de parodier celle de la Pologne ou de l'Irlande ». Bien que la Louisiane soit en processus d'anglification rapide, Parent présente maintenant un tableau quelque peu idyllique des rapports entre les deux communautés culturelles qui y vivent : « L'Anglo-américain y vit avec le Franco-américain dans les sentiments de la plus douce fraternité, les deux origines s'y donnent la main pour travailler à l'avancement de leur commune patrie, au lieu de travailler à leur destruction réciproque. » L'anglification rapide (et donc réussie du point de vue de l'assimilateur) est due à cette cause : « C'est sans doute parce que la nouvelle population ne l'exige pas avec hauteur, avec insulte, et que cette évolution est laissée à l'action libre du temps. » Laisser au temps, le temps... devient une espèce de leitmotiv lorsque Parent a épuisé tous les autres arguments.

Au plan causal et non seulement circonstanciel, on trouverait aussi une raison plus directe, qui est celle des « institutions politiques, qui sont bien différentes dans l'un et l'autre pays ». Tandis que la Louisiane jouit d'un « gouvernement libéral et responsable », qui est « tel que celui que nous promet Lord Durham [...] nous avons ici un gouvernement illibéral (sic) et irresponsable : voilà tout le secret <sup>323</sup> ». Deux mois plus tard, revenant sur le même sujet, il écrit sur le ton d'une ambiguïté guère astucieuse, même pour la promotion d'une bonne cause : « Le secret des États-Unis a été d'introduire le système électif en Louisiane, et de laisser faire. Faites-en autant dans le Bas-Canada, et dans cinq ans, vous n'entendrez plus parler de distinctions et de querelles nationales. Nous oserions même prédire que l'anglification, que l'on ne réussira jamais à introduire par [99] la coercition, marcherait grand train sous le nouveau Système <sup>324</sup>. » Voilà bien un mode argumentaire ultime chez notre polémiste de mettre en cause à ce point « l'intérêt » même de la Métropole ! Dans le présent contexte, il s'abstient d'invoquer l'argument, à fondement platonique, de « l'honneur » de l'Angle-

---

<sup>323</sup> Id., 24 octobre 1838.

<sup>324</sup> Id., 21 décembre 1838.

terre qu'il avait l'habitude naguère de jumeler avec celui de « l'intérêt » britannique ou impérial.

Dans les derniers jours d'octobre 1838 précédant le départ anticipé de l'illustre enquêteur, Parent fera appel à ses dernières ressources dialectiques. Il rappelle, au moins pour la dixième fois, que le meilleur moyen d'acheminer le Bas-Canada vers l'union américaine sera son anglification forcée et rapide : « Cet événement est aussi certain dans notre système politique, que sont les effets de l'attraction dans le monde physique. » Il se fait pressant pour que Durham se rende compte que « la connexion politique » entre les colonies nord-américaines et l'Angleterre peut s'étendre « à mille ans ». Parent envisage trois hypothèses différentes pour le proche avenir : « Ou les Canadiens français se résigneront de la meilleure grâce possible à leur anéantissement social, ou ils résisteront avec l'arme terrible du désespoir, ou seulement par le moyen plus sûr et plus efficace pour eux de la résistance morale et constitutionnelle <sup>325</sup>. »

La première hypothèse présente « un cas très improbable, mais comme c'est celui que prévoient nos modernes Solon, nous allons leur en dérouler les conséquences » - toutes négatives il va sans dire <sup>326</sup>. Quant à la seconde et à la troisième hypothèse : « Dans l'un et l'autre de ces derniers cas, le pays se trouve en proie à une agitation politique, propre à favoriser toute tentative qui pourra se faire au-dedans ou au-dehors contre notre existence actuelle ; ou au moins un pareil état d'agitation empêchera-t-il le retour de la sécurité, du crédit, de la confiance dans les affaires, sans lesquelles il n'est pas de commerce. » Il emploie tout naturellement l'argument du mercantilisme <sup>327</sup>. « Que devra-t-il donc arriver de toute nécessité ? » [100] Ceci : « Il arrivera que cet intérêt mercantile auquel on aura tout sacrifié, sera le plus fort à crier pour l'union avec les États-Unis. » Et ce sera « alors le seul moyen d'assurer au pays un gouvernement stable et tranquille, indispensable à la prospérité du commerce et des affaires en général <sup>328</sup> ». Quelle que soit l'alternative hypothétique, l'amorce d'une

<sup>325</sup> Id., 29 octobre 1838.

<sup>326</sup> Parent se sert de nouveau d'une « loi » empruntée au monde physique pour illustrer son propos : « Vous mettez en contact deux surfaces dont vous avez usé les inégalités, que vous avez rendues parfaitement polies, et vous savez qu'il est une loi physique qui rend inséparables deux corps ainsi polis mis en contact. Une pareille loi existe en politique » (id., 29 octobre 1838).

<sup>327</sup> « Rappelons-nous que l'intérêt dit britannique en ce pays, est principalement un intérêt mercantile, intérêt qui ne connut jamais, ne connaît et ne connaîtra pour motif déterminant que celui de l'argent. Nous ne faisons pas ici un reproche, nous signalons un fait social de tous les pays » (id., 29 octobre 1838).

<sup>328</sup> *Le Canadien*, 29 octobre 1838.

solution envisageable dans les conjonctures deux et trois ne sort jamais de ce champ de pensée triangulaire.

La veille même du départ du gouverneur, Parent tente une dernière requête pendant que l'agitation recommence dans certains villages du district de Montréal. Elle porte sur la proposition d'une convocation d'une espèce d'*États généraux* - sans, bien entendu, employer l'expression. Parent rappelle que c'est la seconde fois qu'il prend cette initiative : « Nous vous disions l'année dernière de réunir les représentants du peuple pour vous consulter avec eux sur les moyens de pacification à adopter. Nous vous répéterons la même prière, cette année. » Le gouverneur pourrait appeler auprès de lui des délégués parmi les « hommes en qui le peuple repose sa confiance. Écoutez leurs avis sur les moyens immédiats propres à tranquilliser les esprits, et transmettez sans délai en Angleterre les représentations qu'ils feront sur le gouvernement futur de la colonie <sup>329</sup>. »

Il était tard, trop tard. De toute façon, on peut avancer que le noble comte n'en aurait jamais eu l'idée, qu'il n'y aurait donné aucun consentement à supposer que, l'année précédente ou cette fois-ci, il en ait été vraiment saisi. À l'hommage de notre héros-penseur, on observera seulement que, dans les circonstances, Étienne Parent aura vraiment tout essayé !

Le lendemain, 1er novembre 1838, Durham et une partie de sa suite s'embarquent. Il cède ses pouvoirs à... Colborne, celui que l'histoire affublera du titre de « vieux brûlot ». Le rédacteur du *Canadien* explose d'indignation d'autant que subsiste toujours dans son esprit l'inexacte interprétation des intentions réelles de Durham <sup>330</sup> : « Il était envoyé pour pacifier un pays déchiré par des dissensions (sic) politiques, envenimées par des distinctions nationales, et au milieu d'éléments aussi inflammables, il jette un brandon enflammé ; il se prononce pour la déchéance nationale de tout un peuple ! » Il ne s'agit que de la moitié de l'acte d'accusation, car [101] le pire est peut-être à venir : « S'il survient des troubles sérieux, s'il est fait quelque tentative contre l'ordre établi, et que le peuple canadien en tout ou en partie y prenne part, ce qui pourrait avoir des conséquences très graves, tout cela sera dû à la déplorable Pro-

<sup>329</sup> Id., 31 octobre 1838.

<sup>330</sup> « Ce qui courrouce ainsi Parent, ce n'est pas la possible fédération ni l'assimilation en elle-même mais l'assimilation forcée et surtout faite par les ennemis britanniques du Bas-Canada car il croit toujours que cette assimilation forcée est pré-requise à la fédération » (Louis NOURRY, op. cit., p. 466-467). Ce texte complète la note 47 plus haut.

clamation d'Anglification de Lord Durham, à l'alliance offensive et défensive qu'il a faite avec un parti <sup>331</sup> », évidemment celui d'une oligarchie britannique dont plusieurs membres n'ont jamais considéré le Canada autrement que comme un terrain d'exploitation.

Durham visait probablement aussi le journaliste Étienne Parent lorsqu'il répondit ceci à une adresse des imprimeurs britanniques de Québec, à propos des rédacteurs de la presse canadienne-française de Montréal et de Québec : « Engagés dans la tâche coupable de fomenter d'anciens abus et préjugés, et d'enflammer des inimitiés nationales, ils paraissent oublier la ruine et le malheur certains auxquels ils dévouent une population crédule, malheureusement trop disposée à prêter l'oreille à leurs conseils insidieux. S'ils réussissent à produire ce déplorable résultat, c'est sur eux qu'en reposera la terrible responsabilité, et ils mériteront les plus durs châtimens <sup>332</sup>. » C'en est trop pour Parent qui poursuit par un euphémisme : « Cette pièce étrange est la digne fin de cette série d'actes étranges qui constituent l'administration Durham <sup>333</sup>. » Puis, trois jours plus tard, un second degré d'indignation lui inspire une réplique tout autre, en coup de cravache : « Ce haut Arbitre, qui a tant parlé de son impartialité, de son exemption de tout préjugé, s'est laissé inoculer le virus corrompu de la haine et des préjugés nationaux (sic) d'une fraction de la population [...]. Il y a des hommes qui vivent trop longtemps pour leur gloire ; nous craignons que Lord Durham ne soit venu trop loin pour la sienne <sup>334</sup>. » On admettra que le coup était bien porté.

Pendant ce temps, le *Montreal Herald* attise les passions, qui prédit que « la guerre va commencer avec vigueur », qui s'en prend aux « poltrons incapables » de Downing Street, accusés de n'avoir pas pendu « d'une manière sommaire tous les rebelles, au lieu de les engraisser tout l'hiver dans une prison confortable, etc, [...] ». Fanatisée, la feuille poursuit sur « la nécessité absolue d'épargner au gouvernement le trouble de garder des prisonniers, et de priver ces derniers, une fois pris, de l'avantage de [102] recommencer la guerre <sup>335</sup> », ce qui pouvait s'entendre comme un appel au meurtre. Étienne Parent est d'un conseil tout autre, disant espérer que « ceux de nos compatriotes qui prendront part dans la lutte, si elle a lieu, se comporteront comme des hommes

---

<sup>331</sup> *Le Canadien*, 2 novembre 1838.

<sup>332</sup> Cité dans *Le Canadien*, 2 novembre 1838.

<sup>333</sup> *Le Canadien*, 2 novembre 1838.

<sup>334</sup> Id., 5 novembre 1838.

<sup>335</sup> Id., 31 octobre 1838.

qui combattent pour un principe, comme doivent combattre des confesseurs d'une foi politique, et non comme des assassins et des brigands, qui ne sont mus que par la vengeance et la cupidité <sup>336</sup> ». Que dire d'autre à ceux qui s'apprêtaient, après un an, à reprendre la « besace » ?

Devenu inévitable, le second soulèvement se produira le 3 novembre 1838, au sud du district de Montréal, et des affrontements auront lieu à Châteauguay, Beauharnois, Saint-Constant, Camp Baker (Sainte-Martine), Napierville, Lacolle, Odellton. Le *Montreal Herald* écume de rage et même de sadisme : « Pour avoir la paix avec les rebelles, il faut que nous fassions une solitude, - il faut les balayer de la surface de la terre <sup>337</sup>. » Apprenant à ses lecteurs l'érection d'une potence « au devant de la nouvelle prison », le journal trouve ce lien approprié « de sorte que les rebelles pourront jouir d'une perspective qui ne manquera pas sans doute d'avoir l'effet de produire un sommeil profond et des songes agréables. Six ou sept pourront s'y trouver à l'aise mais on peut y en mettre davantage dans un cas pressé <sup>338</sup>. » Joli spécimen de sadisme revanchard...

Parent, qui de Québec suivait avec angoisse les événements, en appela plutôt à « la douceur » du gouvernement ! Il n'aurait qu'à prendre en considération « les torts réciproques des partis qui en vinrent aux mains l'année dernière », l'absence d'une ordonnance d' « amnistie plénière à tous les prisonniers », les « rigueurs exercées contre les propriétés ». Ces faits expliquent le renouvellement des troubles, cette année, « au moyen de la sympathie Américaine, et nous aimons encore à croire que la douceur et la générosité succédant au triomphe assuré du gouvernement, seront le meilleur moyen d'empêcher le retour des mêmes maux à l'avenir <sup>339</sup> ». Le modéré, le temporisateur chez Parent trouve encore à s'exprimer sur ce ton, même dans le cours de la reprise d'une lutte violente.

[103] Le peu qu'il a encore les moyens de faire, il le risque tout de même, comme ces trois demandes : d'armistice (« La révolution [...] doit être passablement abattue, fatiguée, lasse de guerroyer [...] ») ; « d'une bonne amnistie » et du rétablissement de « l'ordre constitutionnel, comme nous le demandons en vain depuis un an ». Et il se porte garant que « les partis éclairés par l'expérience chèrement acquise du passé,

<sup>336</sup> Id., 2 novembre 1838.

<sup>337</sup> *The Montreal Herald*, 13 novembre 1838, cité dans *Le Canadien*, 16 novembre 1838.

<sup>338</sup> *The Montreal Herald*, 19 novembre 1838, cité dans *Le Canadien*, 21 novembre 1838.

<sup>339</sup> *Le Canadien*, 12 novembre 1838.

seraient assez raisonnables pour s'entendre avec le gouvernement sur un arrangement satisfaisant de nos difficultés ». Une fois encore, il avance l'argument de l'intérêt impérial de l'Angleterre « qui se ruinera elle et ses colonies, en ne laissant pas à celles-ci le gouvernement exclusif de leurs affaires locales, d'après les principes du gouvernement représentatif appliqués à l'état social de chaque colonie <sup>340</sup> ». De tels propos, en pareilles circonstances, vaudraient à Étienne Parent une place parmi les précurseurs de la décolonisation de notre époque.

Le *Montreal Gazette* ne fait pas montre de plus de compréhension ni de générosité que le confrère du *Montreal Herald*. Le premier journal pose en postulat « qu'il est contre la nature des choses qu'un Canadien français puisse acquiescer de bon coeur au régime britannique et à la suprématie britannique en cette province ». En conséquence de quoi, il s'impose que soient prises « des mesures efficaces pour priver du pouvoir ces gens qui sont ainsi prêts en toute occasion à l'employer à des fins illégales et pernicieuses <sup>341</sup> ». Parent, toujours au nom de l'intérêt bien compris de l'Angleterre, réplique que, moyennant la loyauté des Canadiens, c'est « la souveraineté britannique affermie sur ce continent sans qu'il n'en coûte que des actes de justice et de générosité ». Tandis qu'en tablant sur la seule loyauté des Britanniques, c'est « la souveraineté britannique rendue plus que problématique, avec des dépenses énormes et les maux incalculables d'une guerre ruineuse <sup>342</sup> ».

Le *Canadien* de ce même jour du 26 décembre 1838 rendait publiques deux nouvelles sensationnelles. La première se lit ainsi :

L'Association Constitutionnelle de Québec a publié récemment un rapport dans laquelle elle demande l'Union des Canadas [...]. Le *Courier de Montréal* qui s'était prononcé ci-devant contre l'Union, est devenu lui-même Unionnaire sous sa nouvelle direction. Tous les journaux de Montréal sont maintenant pour l'Union.

---

<sup>340</sup> Id., 14 décembre 1838.

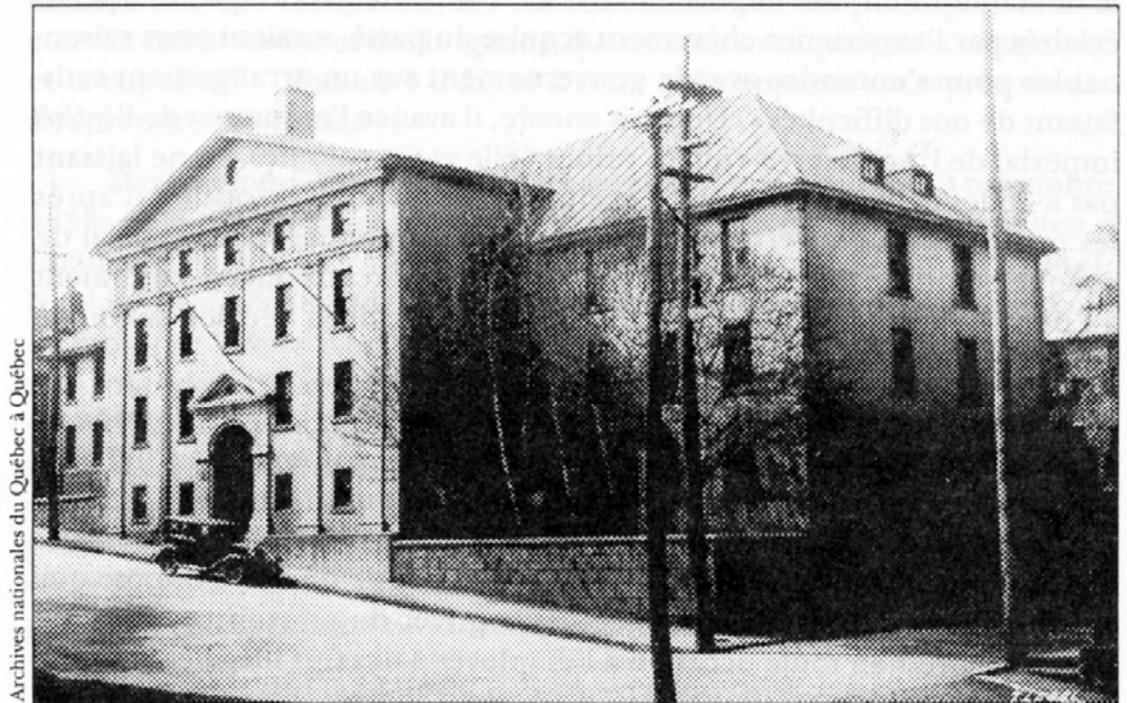
<sup>341</sup> *The Montreal Gazette*, 15 décembre 1838, cité dans *Le Canadien*, 21 décembre 1838.

<sup>342</sup> *Le Canadien*, 26 décembre 1838.

[104]

La seconde révèle ceci :

Aujourd'hui à midi, M. Parent, Éditeur et M. Fréchette, Imprimeur de ce journal, ont été arrêtés et mis en prison.



Archives nationales du Québec à Québec

*Ancienne prison de Québec, située sur la rue Saint-Stanislas,  
où fut incarcéré Étienne Parent du 26 décembre 1838 au 12 avril 1839.*

[105]

Première partie  
Le journaliste. 1822-1842.

## Chapitre VI

---

### Unir ou fédérer, anglifier et assimiler, et même commencer à s'en sortir

1839-1842

[Retour à la table des matières](#)

Accusé de « menées séditionnelles », Étienne Parent fut mis en état d'arrestation le 26 décembre 1838. Il allait demeurer en prison jusqu'au 12 avril, étant enfin libéré en vertu de l'application tardive du principe de l'habeas corpus. Il y contracta une sévère surdité<sup>343</sup> du fait de conditions carcérales insalubres. Cette épreuve allait avoir des conséquences sur la suite de sa carrière sans toutefois l'interrompre. Un siècle plus tard, un admirateur de Parent évoquera, selon un mode romanesque, les circonstances de son arrestation : « En revenant déjeuner chez lui, Parent rencontre le chef de police. Ce dernier lui annonce qu'il a l'ordre de l'arrêter. Et M. Parent, note le Canadien, suivit M. Young en homme paisible qu'il était. L'anecdote est jolie. On voit très bien les deux hommes qui se rendent à pas lents à la prison, en devisant des événements du jour<sup>344</sup>. »

---

<sup>343</sup> Sourd complètement d'une oreille, il n'entendait plus que très faiblement de l'autre. L'infirmité s'aggrava avec le temps.

<sup>344</sup> Gérard PARIZEAU (1936). « Mon ami Étienne Parent », *L'Action universitaire*, Montréal, vol. II, n° 3, février, p. 51.

L'occasion-prétexte de l'arrestation aurait été un article publié deux jours plus tôt, la veille de la Noël. Au sujet de la pendaison de douze Patriotes rebelles à Montréal, Parent écrivait dans son journal que « notre motif, notre désir était qu'on ne rougît pas l'échafaud du sang d'aucun prisonnier politique ; le motif, le désir de nos adversaires était que le [106] bûcher politique fût dressé et chargé de victimes. » Plus loin, il ajoutait : « Aussi voyons-nous la *Quebec Gazette* s'unir à la *Gazette de Montréal* pour désigner notre journal à l'animadversion du pouvoir, comme "excitant à la rébellion", comme "contenançant et encourageant la résistance à la loi", parce que nous nous efforçons de ramener le pouvoir dans la voie de la douceur et de la légalité [...] <sup>345</sup> » D'autres raisons ont pu être avancées par les autorités comme, par exemple, des accointances de Parent avec l'association des Frères chasseurs, etc. <sup>346</sup> Mais le fondement de l'accusation revêt moins d'importance que le fait de l'emprisonnement abusif lui-même et de ses conséquences pour l'homme qui se trouve ainsi privé de ses moyens de défendre la cause de ses compatriotes.

Pendant ces mois d'incarcération, Parent restait l'éditeur officiel du *Canadien* continuant à paraître, mais qui reçut au moins une fois la visite de la police, le 11 janvier 1839. Les propriétaires trouvèrent finalement « moins vexant » de soumettre préalablement les articles à la censure. Sur les rapports du prisonnier avec l'extérieur, nous savons qu'il continua, au moyen « d'un ingénieux subterfuge, à communiquer avec ses amis et à les faire profiter de ses conseils sages et éclairés <sup>347</sup> ». Quant à l'imprimeur Fréchette, arrêté en même temps que lui, il avait été libéré un mois plus tard (le 22 janvier 1839), moyennant un cautionnement d'importance et des gages par deux fois répétés <sup>348</sup>.

<sup>345</sup> Étienne PARENT, *Le Canadien*, le 24 décembre 1838.

<sup>346</sup> Selon Benoît BERNIER : « Les documents laissent croire qu'il fut "Grand Aigle" de l'Association des Frères chasseurs au diocèse de Québec » (« À propos d'Étienne Parent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 1, juin 1943, p. 89).

<sup>347</sup> Paul-Eugène GOSSELIN (pseudonyme Quaesitor). *Étienne Parent et la question politique au Bas-Canada de 1836 à 1838*, Québec (Archives du Séminaire de Québec, dactylo, 52 p., p. 49). Le présentateur-annotateur des *Mélanges historiques* de Sulte, Gérard Malchelosse fournit l'information suivante sur ce subterfuge : « On imagina de lui faire parvenir chaque jour [...] quelques mets choisis, au milieu desquels figurait quotidiennement une tarte appétissante qui servait de cheval d'Ulysse. Elle apportait ou rapportait, selon le besoin, un canevas d'article, une épreuve, une communication quelconque, etc. » (Introduction aux *Mélanges historiques*, vol. 14, 1928, p. 2.)

<sup>348</sup> Selon le frère Urbain BLANCHET (1965). *Étienne Parent, ses opinions pédagogiques et religieuses*, thèse de DES de français, Université Laval, 228 p., p. 57.

Pendant ce temps, le *Times* de Londres rendait public le *Rapport Durham*, une semaine après que son auteur l'eut terminé et signé le 31 janvier 1839, et avant même que le Parlement impérial n'en ait été officiellement saisi. Dès sa sortie de prison, Parent se le procure et le traduit. Ce sera la première version française sans doute, qu'il publiera dans *Le Canadien* entre [107] le 8 avril et le 8 mai 1839<sup>349</sup>. S'étaient aussi chargés de le faire connaître, à leur population respective, Francis Hincks dans le Haut-Canada et Joseph Howe en Nouvelle-Écosse. Dans les mois subséquents, le document élaboré de quelque 300 pages, et désormais célèbre, sera débattu intensément à Londres et dans toutes les colonies britanniques nord-américaines avant d'être profondément modifié et constitutionnellement transformé en l'*Acte d'Union* de 1840.

L'objet de notre propos n'est pas l'analyse critique de ces deux textes d'une extraordinaire portée, mais toujours la présentation des attitudes, opinions et réactions de Parent envers des événements d'une telle importance. Car, malgré sa mise à l'ombre et l'épreuve de sa quasi-surdité, le rédacteur du *Canadien* reprend aussitôt la plume. Son esprit critique reste en éveil, aux aguets de tout ce qui se passait ou se tramait de ce côté-ci de l'Atlantique et même dans la métropole. Il connaîtra des moments d'ébullition et de dépression. Par la décision d'établir la commission Durham, la capitale impériale avait montré sa détermination de recourir à une solution hors de l'ordinaire après les troubles sanglants des deux années précédentes.

## I

Ayant fait l'examen minutieux que comportait la traduction du fameux rapport, Parent est envahi par deux sentiments contradictoires : celui d'une grande crainte de « l'assimilation » postulée par l'union, et celui, malgré tout, d'un espoir en la forme d'un éventuel « gouvernement responsable », dont il traite inlassablement depuis ses débuts dans la carrière. Il attire d'abord l'attention sur cette dernière question dès son article de rentrée au *Canadien* le 8 mai 1839. « Le mot de "gouvernement responsable", répété par Durham après avoir été le cri incessant des peuples coloniaux depuis si longtemps, promet d'avoir dans ces colonies un retentissement que rien ne pourra plus désormais étouffer. » Il assure les réformistes du Haut-Canada de l'appui des

<sup>349</sup> La version française qui fit longtemps autorité est *Le rapport Durham*, « présenté, traduit et annoté » par Marcel-Pierre Hamel, publié aux Éditions du Québec en 1948, 370 p.

habitants de sa province, qui ont toujours été « à la tête des phalanges de la réforme coloniale, et qui ne s'écarteront pas des idées de justice, d'égalité et de générosité, qui sont la base et l'objet d'un gouvernement "responsable" ». Mais *La Gazette de Québec* est prompte à rappeler qu'il s'agit bien de l'« acceptation de l'Union avec toutes ses conséquences », ce qui comprend « l'extinction de la célèbre nationalité [108] canadienne [...] en échange du Gouvernement Responsable, non encore essayé de Lord Durham <sup>350</sup> ». Les Canadiens, et Parent en tête, avaient une tout autre notion de l'échange...

Après avoir été muré dans ce long silence de quelque cinq mois, Étienne Parent va répondre plus longuement par son pathétiquement <sup>351</sup> célèbre article du 13 mai 1839 : « Nous serons francs envers *La Gazette* et le public. Nous inviterons nos compatriotes à faire de nécessité vertu, à ne point lutter follement contre le cours inflexible des événements, dans l'espérance que les peuples voisins ne rendront ni trop durs, ni trop précipités les sacrifices que nous aurons à faire dans le cas d'une Union avec un ou aucun d'eux. » (Ces trois derniers mots ont de quoi étonner : de quelle Union pourrait-il s'agir avec aucun des voisins, avec personne ? À moins qu'il ne s'agisse de l'Angleterre elle-même ?) Reprenons la citation : « Nous avons toujours considéré que notre "nationalité" ne pouvait se maintenir qu'avec l'assistance active de la Grande-Bretagne ; mais voici qu'on nous annonce que bien loin de nous aider à conserver notre nationalité, on va travailler ouvertement à l'extirper de ce pays. Situés comme le sont les Canadiens français <sup>352</sup>, il ne leur reste d'autre alternative que celle de se résigner avec la meilleure grâce possible. »

Voilà donc, avec l'Union, l'assimilation et l'anglification imposées - et, en conséquence, la résignation forcée ! Nous avons vu au chapitre précédent comment Parent, le nez collé sur des événements désespérants, n'abandonnait toutefois pas. Et maintenant il cède d'un coup alors que les instances impériales ont engagé leur processus de décision finale, en possession de tous les moyens de la faire accepter d'autorité. Parent semble s'en remettre à la sagesse du dicton populaire « Faire contre mauvaise

<sup>350</sup> *La Gazette de Québec*, cité dans *Le Canadien*, 13 mai 1839.

<sup>351</sup> Nous n'écrivons pas « tristement », qui glisserait vers le contre-sens...

<sup>352</sup> Sauf erreur, c'est la première fois qu'Étienne Parent emploie cette expression composée, qui n'était pas en usage alors. Jusque-là, l'expression de Canadiens tout court suffisait pour le contraste avec les « Britanniques », les « Anglais » ou même les « Bretons »... Sinon certainement l'instigateur, Parent fut peut-être le premier propagateur de l'expression « Canadiens français » ? (On aura noté que les deux termes n'étaient pas reliés par un trait d'union.)

fortune, bon cœur ». Mais l'image stéréotypée en sa faveur, que présentent les manuels et recueils de textes de notre héros, en prend tout un coup ! Étienne Parent, sur la brèche depuis 1823, donne la première impression, dans cet éditorial du 13 mai 1839, de tout laisser aller. Nous n'éprouvons certes pas la tentation de déboulonner l'idole, ne serait-ce que parce que nous n'avons jamais eu celle de lui dresser un piédestal.

[109] Le rédacteur connaît vraisemblablement un moment de dépression après la prison et avec cette surdité qui l'isole ; mais cet homme a aussi saisi avec exactitude ce que cette union allait signifier pour le peuple canadien-français, ce qui le conduit à ces conclusions inéluctables. Nous ne sommes plus à l'époque de Pitt, mais à celle de lord Durham, qui en aurait eu une idée peu flatteuse en le qualifiant de « petit homme dyspeptique <sup>353</sup> ». La ligne de pensée de Parent à ce moment-là serait de se concentrer plutôt sur les conséquences inévitables à vivre désormais chez un peuple, qui avait dû la survie de sa culture à ce qu'un gouverneur, prédécesseur de Durham, avait appelé des « arrangements sociaux », reconnus solennellement par la métropole en 1774 et en 1791. Nous n'avons pas à nous étonner de l'expression naturelle de cette dramatique nostalgie :

Sans doute qu'il nous eût été bien doux de vivre et de mourir avec l'espoir de maintenir sur les bords du Saint-Laurent la nationalité de nos pères, de ceux qui y ont jeté les fondements de la civilisation Européenne ; nationalité que l'Angleterre a paru vouloir favoriser d'abord, par politique probablement plus que par justice, et que par politique elle va proscrire parce qu'elle pense qu'elle n'en a plus besoin pour se maintenir sur le continent Américain.

Le passage qui suit exprime un sentiment de résignation encore plus profond, que commence à alléger toutefois, à la toute fin, un très mince espoir :

---

<sup>353</sup> Cité par Marcel-Pierre HAMEL (op. cit., p. 38). Selon Mason Wade, c'est le secrétaire de la commission Gosford, Frederick Elliott du Colonial Office, qui aurait prononcé ce mot d'une intention apparemment malveillante (*The French Canadians : 1760-1967*, volume one 1760-1911, Toronto, Macmillan of Canada, 1968, p. 154). Peut-être Durham l'aurait-il répété, ou ce mot était-il courant ? Hamel rapporte, pour sa part, le mot féroce du rédacteur du *Fantasque*, Napoléon Aubin, qui décrivait Durham comme le « grand commissaire pour la décision sommaire des grandes causes » (ibid., p. 22). Le même Napoléon Aubin avait salué le départ de Durham par un article, que Marcel-Pierre Hamel avait qualifié de « belle pièce de journalisme », dont voici le début : « Vous partez, Milord ! vous partez mécontent ; mécontent du pays, de ses habitants, de l'Angleterre. Vous avez raison, mais vous l'auriez davantage encore si vous partiez mécontent de vous-même. Nous ne l'exigeons pas cependant ; vous êtes homme, nous avons eu tort de vous croire un dieu » (ibid., p. 26).

[L'Angleterre] nous sacrifie à la population anglaise des deux Canadas, sans penser que cette population, n'ayant rien à perdre dans une séparation, aura beaucoup moins de motifs que nous d'endurer les maux et les inconvénients nécessairement attachés à l'état colonial. Mais c'est son affaire ; et la nôtre, à nous Canadiens français, que l'Angleterre immole aux exigences d'une minorité favorisée [...], c'est de montrer comme une des parties du mariage politique qu'on nous impose, que nous sommes disposés à apporter dans l'Union proposée [110] toute la bonne disposition nécessaire pour rendre l'alliance aussi profitable, aussi heureuse que possible, nous attendant à réciprocité de la part de la partie conjointe.

C'est tout de même l'amorce de possibles transactions lorsqu'une partie place devant l'autre l'idée de « réciprocité ». Durham ayant, dans son rapport, mentionne au passage le cas de la Louisiane, Parent saisit la balle au vol :

Nous nous attendons [...] à ce qu'on ne nous fera pas un sort pire que celui de nos anciens compatriotes de la Louisiane ; nous comptons sur l'égalité dans la représentation ; sur la révision, non sur la destruction de nos lois, sur l'usage libre de notre langue à la tribune et au barreau, et dans les actes législatifs et judiciaires jusqu'à ce que la langue anglaise soit devenue familière parmi le peuple ; enfin sur la conservation de nos institutions religieuses.

Tiens, tiens, la transaction est déjà recherchée par une partie, et devient spécifique avec le procédé de la comparaison avec la Louisiane. Ce qui est déjà abandonné est beaucoup, mais non pas tout :

Ainsi ce que nous entendons abandonner, c'est l'espoir de voir une nationalité purement française, et nullement « nos institutions, notre langue et nos lois », en tant qu'elles pourront se coordonner avec le nouvel état d'existence politique qu'on se propose de nous imposer. Et nous nous flattons que ces vues rencontreront celles du Haut-Canada [...]. L'assimilation, sous le nouvel état de choses, se fera graduellement et sans secousse, et sera d'autant plus prompte qu'on la laissera à son cours naturel, et que les Canadiens français y seront conduits par leur propre intérêt, sans que leur amour-propre en soit trop blessé <sup>354</sup>.

En sa presque totalité, ce texte est certes l'un des plus poignants et, peut-être, des plus habiles de toute l'œuvre journalistique de Parent. On peut y discerner une espèce de retournement de sa propre pensée, mais comme en réponse à une situation globale

---

<sup>354</sup> *Le Canadien*, 13 mai 1839.

en voie de se raffermir radicalement elle-même. Le « Nestor de la presse » est en train d'assumer le présent moment historique dans toutes ses menaces et avec tous ses risques. Pour l'instant, il marque le coup. La récupération et la contre-offensive, c'est pour plus tard : le temps de se ressaisir graduellement.

Il accepte l'« assimilation » qu'il nomme, comme une conséquence, mais non encore le processus de l'anglification qu'il tait, peut-être parce que ce dernier sous-tend un aspect du programme politique imposé ou [111] brusqué. Il se soumet, mais sa soumission n'est pas absolue ; il accepte plutôt l'inévitable en lui cherchant, par anticipation, des caractères qui seraient, malgré tout, supportables. Pour un temps. Sa soumission n'entraîne pas une démission. Il réclame en même temps et va jusqu'à fournir la liste des réclamations. Comme tout un peuple, cet homme est ébranlé ; en marquant le coup, il ne capitule pas sans condition. À l'opposé de présentateurs de la pensée de Parent qui omettent cette pièce, nous estimons qu'elle doit trouver sa place dans le recueil de ses textes. Bien que peu réjouissant, il s'agit tout de même d'un morceau d'anthologie politique.

Et puis, reste encore le biais, éventuellement bénéfique, de la responsabilité gouvernementale. Fin juillet 1839, deux mois et demi plus tard, Parent fait entendre ce cri de ralliement : « Réunissons donc tous, sans distinction de race, ni de parti, pour les prier de nous laisser arranger nos affaires entre nous comme nous l'entendrons <sup>355</sup>. » Reste aussi le principe jumeau du gouvernement représentatif, qu'il ne faut pas oublier et qu'il continue à réclamer : « Avec l'établissement de bonne foi du système représentatif et ses conséquences, dont la principale est la responsabilité, la connexion avec l'Empire britannique pourra durer longtemps, jusqu'à ce qu'il ne soit plus de l'intérêt bien entendu des deux parties de la continuer, et qu'elles se séparent à l'amiable. » Cette phrase était constituée d'une enfilade d'espoirs reliés : bonne foi, système représentatif, responsabilité, connexion qui pourra durer longtemps et, enfin, séparation à l'amiable.

Voilà beaucoup d'optimisme, encore qu'il ne fallait pas oublier que notre plaideur se plaçait du point de vue de l'autre partie, de celui des hommes d'État de l'Angleterre qu'il mettait devant le choix crucial suivant : soit « dépendance prolongée », séculaire des Canadas avec le maintien et l'affermissement de la nationalité française dans le

---

<sup>355</sup> Id., 29 juillet 1839.

Bas-Canada ; soit « indépendance prochaine des Canadas <sup>356</sup> ». Telle quelle, cette alternative se présentait tout de même comme le choix à opérer entre deux trocs dont chacun comportait sa part d'odieux pour la « nationalité » ou la « race française » du Bas-Canada.

Pour sembler suggérer au gouvernement britannique la seconde option-troc, menant à l'assimilation, il fallait que Parent fût convaincu de deux choses. La première, c'est que, de toute façon et « quoiqu'il (sic) arrive, la perte de notre nationalité est assurée ; que nous soyons unis au Haut-Canada, ou que nous ne le soyons pas, il a été décidé en Angleterre [112] que le Bas-Canada ne pouvait rester Français <sup>357</sup> ». Aussi, va-t-il jusqu'à reconnaître que ce serait « le comble de l'aveuglement et de la folie que de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent <sup>358</sup> ». La plus profonde conviction de Parent à ce moment, davantage celle du libéral que du nationaliste, était qu'il fallait, au moins, obtenir en échange de la nationalité le gouvernement représentatif et responsable. Et la suite des événements allait montrer que le calcul de Parent n'était pas complètement erroné, bien que cette conquête par les réformistes des deux Canadas se soit fait attendre un peu plus longtemps qu'il ne l'avait imaginé et espéré.

Même lorsqu'il voit d'évidence qu'il n'y a plus guère d'avenir pour la « nationalité française <sup>359</sup> », il ne peut malgré tout s'empêcher d'espérer que le désastre soit, de fait, atténué. Et qu'au moins l'Angleterre joue franc jeu et qu'elle ne retire pas d'une main ce qu'elle semble accorder de l'autre. Et même « si, contre notre anticipation,

<sup>356</sup> Id., 4 novembre 1839.

<sup>357</sup> Id., 2 août 1839.

<sup>358</sup> Id., 23 octobre 1839. Le reste de l'article est à l'avenant, que Marcel-Pierre HAMEL qualifiait de « terrible moment de faiblesse » (op. cit. p. 51) : « Le destin a parlé : il s'agit aujourd'hui de poser les fondements d'un grand édifice social sur les bords du Saint-Laurent, de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives de ce grand fleuve une grande et puissante nation. Pour l'accomplissement d'un pareil oeuvre, toutes les affections réactionnaires doivent se taire, et tous doivent être prêts à faire les sacrifices nécessaires. De tous les éléments sociaux dont nous venons de parler, il faut choisir le plus vivace, et les autres devront s'incorporer à lui par l'assimilation. » En effet, difficile à croire, surtout la dernière phrase. Introduisant ce texte dans son recueil, Jean-Charles Falardeau le fait précéder de ce commentaire : « L'article suivant, l'un des plus pathétiques de Parent, manifeste une attitude qui n'est pas loin du découragement », après l'avoir intitulé : « L'échec d'un rêve d'indépendance ». Voir FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », p. 101-103.

<sup>359</sup> Écrivant que, « d'après les apparences » il semble bien que « l'Angleterre va décider la question de 1839, comme elle décidait l'ancienne, celle de 1763 ; après avoir elle-même en partie relevé la nationalité Française en 1774 elle va lui donner un fatal et dernier coup » (*Le Canadien*, 4 novembre 1839).

elle se décidait à laisser subsister nos "arrangements sociaux" comme disait Lord Gosford, pour cette fois, plus de déception ; qu'il soit bien et clairement entendu qu'on laissera ses coudées franches à la nationalité française ; qu'après lui avoir assuré l'existence sur le papier, on ne constituera pas un système administratif de nature à la contrecarrer continuellement. » Il sera exigé encore, « le gouvernement représentatif dans toutes ses conséquences, avec la responsabilité et le reste : nous ne voulons pas recommencer l'ère de l'Acte de 1791 [...] <sup>360</sup> ». On voit par la juxtaposition de ces diverses citations que, [113] selon les jours et le contexte, Parent ne croit plus, tout en continuant à espérer croire, à l'avenir de la « nationalité française » en Amérique du Nord. Tel était bien le climat politique anxiogène de cette sombre période d'attente, alors que les plus solides risquaient de flancher, ou de fait flanchaient un moment plus ou moins long.

Quelques jours plus tard, Étienne Parent rompt des lances avec cette vieille connaissance de John Neilson du *Quebec Gazette*, s'opposant autant au gouvernement responsable qu'à l'Union, et qui se met à crier à « l'odieuse ingratitude et [à la] trahison immorale <sup>361</sup> » de son confrère du Canadien, du fait qu'il entrevoyait une éventuelle séparation du Canada-Uni dans la mesure où serait adapté le principe du gouvernement responsable. Parent maintient qu'il faut laisser « beaucoup au temps et à la raison, ce qui n'est que juste, et la nationalité dont le règne sera définitivement décrété, s'établira sans froissement, sans esclavage, comme la nationalité Anglo-Américaine s'établit à la Louisiane, et comme la nationalité anglaise s'est établie en Écosse ». On le constate, ces discussions hypothétiques entre théoriciens commençaient à devenir quelque peu subtiles...

Certes, rappelle Parent, l'Angleterre n'a pas rétabli en 1774 les anciennes lois canadiennes « dans l'espérance de voir s'établir un Gouvernement Français indépendant sur les bords du Saint-Laurent », mais il n'y a pas lieu de s'étonner que « cette mesure devait faire naître cette espérance dans l'esprit des anciens colons », surtout « lorsque dix-sept ans après on sépara le Canada en deux Provinces, l'une Anglaise, l'autre Française ». Aussi Parent concluait-il cet échange avec l'affirmation qu'il faut au moins réserver à un gouvernement *responsable* le programme de l'assimilation « des

---

<sup>360</sup> Id., 4 novembre 1839.

<sup>361</sup> *The Quebec Gazette*, cité dans *Le Canadien*, 8 novembre 1839.

victimes de la cruelle déception de 1774 et 1791 <sup>362</sup> ». Tant qu'à disparaître, que ce soit au moins selon les formes !

Étienne Parent s'applique aussi à entretenir l'espoir chez ses compatriotes de la ville de Québec, ainsi qu'en fait foi son intervention à une assemblée tenue à l'École des Glacis dans cette ville à la fin de janvier 1840. Outre les deux journalistes vedettes du lieu, Neilson et Parent, le futur historien François-Xavier Garneau y participait. Comme résultat de cette rencontre, sortit une série de treize résolutions, dont la dernière, synthétique, demandant au gouvernement anglais qu' « aucun changement » ne soit fait à la *Constitution* « sans que les habitants de cette Province aient eu l'occasion d'être entendus sur aucun Bill qui pourrait être introduit [114] à cet effet <sup>363</sup> ». Les résolutions devraient être portées sous la forme d'une pétition adressée à la Reine et aux deux chambres du Parlement. Parent se fait pressant auprès de ceux qui hésitent à la signer en invoquant l'argument suivant : « C'est peine perdue, peut-on dire ; l'Union est résolue en Angleterre, et elle aura lieu quoi qu'on fasse. Cela peut-être ; mais qui nous dit que des représentations énergiques fortement appuyées ne nous feront pas obtenir des conditions plus favorables ? Qui peut dire même s'il ne se présentera pas des circonstances propres à faire réussir de pareilles représentations <sup>364</sup> ? » Rien à perdre à essayer ; et qui connaît l'avenir ? « Qui peut dire... ? »

Pour être opiniâtre, l'espoir n'est pas complètement vain puisque l'idée de la responsabilité ministérielle fait son chemin au Haut-Canada, ainsi qu'en atteste le *Globe* de Toronto qui, en avril, écrit : « L'espérance du gouvernement responsable est maintenant au vert <sup>365</sup>. » Parent commente : « C'est aussi notre avis ; mais nous pensons bien en même temps que si le ministère s'obstine à passer la mesure de l'union, il faut qu'il se prépare à concéder le gouvernement responsable tel qu'on le demande, ou à voir qu'il n'aura pas du tout réglé les affaires du Canada <sup>366</sup>. » Autrement dit, Parent

<sup>362</sup> *Le Canadien*, 8 novembre 1839.

<sup>363</sup> Cité dans *Le Canadien*, 27 janvier 1840.

<sup>364</sup> *Le Canadien*, 5 février 1840. Deux jours plus tôt, Parent répond au Herald qui s'était étonné « qu'après avoir été dernièrement un partisan "chaleureux" de l'Union, nous sommes retournés contre cette mesure. Le fait est que nous n'avons jamais regardé l'Union que comme un pis-aller, dans un temps où le pays était menacé de la continuation du régime actuel, et dans la crainte que notre opposition jointe à celle qu'elle semblait devoir rencontrer dans le Haut-Canada ne fût fatale à la mesure, nous déclarâmes d'abord que nous l'acceptons, tout injuste qu'elle nous parût sous quelques rapports » (*Le Canadien*, 3 février 1840).

<sup>365</sup> *The Globe*, cité dans *Le Canadien*, 24 avril 1840.

<sup>366</sup> *Le Canadien*, 24 avril 1840.

fonde son opinion sur l'idée que, l'Union étant inévitable, ce prochain acte doit prolonger quelque chose de l'esprit de la constitution précédente, de l'*Acte constitutionnel de 1791*, ce qui pourrait s'accomplir par l'ajout substantiel d'un chapitre portant sur le « gouvernement responsable » dont il est question depuis le début du siècle.

Commentant plus tard un article de Francis Hincks, le diffuseur du *Rapport Durham* au Haut-Canada, de nouveau Étienne Parent se fait, l'espace d'un paragraphe, théoricien de la séparation des pouvoirs afin que puisse jouer vraiment la responsabilité ministérielle.

[II] manquera encore une chose dans la machine, savoir un régulateur assez puissant pour maintenir et rétablir l'équilibre, lorsque les [115] exigences, soit du pouvoir exécutif, soit du pouvoir représentatif, feront craindre ou auront produit quelque trouble dans l'action du gouvernement. Ce pouvoir d'équilibre, nous ne l'aurons jamais dans un conseil législatif nommé par la couronne, et vous verrez qu'il faudra en venir [...] à un conseil électif nommé par les grands intérêts permanents de la société [...] <sup>367</sup>.

La sanction royale est finalement apposée au *Bill de l'Union*, une quinzaine de jours plus tard, le 23 juillet 1840. Il ne contient pas la clause de la responsabilité ministérielle au sens que Parent et les réformistes du Haut-Canada le réclamaient.

## II

L'*Acte d'Union* contenait des dispositions inégales et particulièrement injustes envers les habitants du Bas-Canada : égalité de représentation pour les habitants des deux Canadas aux populations fort inégales <sup>368</sup> ; responsabilité imposée au Bas-Canada d'assumer une partie de la lourde dette publique du Haut-Canada <sup>369</sup> ; unilinguisme officiel des documents publics avec possibilité de traductions seulement offi-

---

<sup>367</sup> Id., 3 juillet 1840.

<sup>368</sup> Tandis que la population du Bas-Canada s'élevait à 650 000 habitants, celle du Haut-Canada n'en comptait que 450 000.

<sup>369</sup> Très élevée, la dette du Haut-Canada (routes, travaux publics, canaux, etc.) produisait un déficit annuel de l'ordre de 75 millions. Le Bas-Canada devait assumer une partie de cette lourde dette, avec la conséquence de ralentir ainsi son propre développement.

cieuses <sup>370</sup>. Étienne Parent le qualifie globalement d'« inique mesure » tout en le trouvant, malgré tout, « préférable au régime désolant du conseil spécial <sup>371</sup> ». Très tôt, Louis-Hippolyte LaFontaine va émerger comme le leader bas-canadien d'influence dans l'ère transitionnelle qui commence. L'ex-lieutenant de Papineau annonce une position de grande clarté dans sa célèbre lettre aux électeurs de Terrebonne, datée du 25 août 1840.

Tout en condamnant l'Union comme « un acte d'injustice et de despotisme » et parce « qu'elle nous est imposée sans notre consentement », LaFontaine fait porter les espoirs du côté d'une coalition naturelle avec les réformistes du Haut-Canada en vue de rien moins que la conquête du [116] gouvernement responsable, « ce qui fait la grande question du jour » et qu'il définit fort bien <sup>372</sup>. Tout gagné à cette idée qui l'habite et qu'il préconise depuis toujours, Étienne Parent n'accordera toutefois son appui qu'en tenant d'abord la dragée haute : « Le Bas-Canada, avant de s'engager vis-à-vis d'aucun parti, exigera avant tout qu'on lui rende justice ; qu'on s'unisse à sa demande de faire disparaître de l'acte d'union tout ce qui le place dans un état d'infériorité politique [...]. Point d'union sans égalité. » Dès le début, c'était beaucoup demander. Mais Parent n'allait pas se braquer sur cette exigence de justice et de dignité.

Il passe tôt à cette considération d'ordre tactique : « Nous serions d'avis cependant que les candidats ne devraient isolément prendre aucun engagement. Laissons faire les élections dans les deux Canadas, et alors les hommes en qui les Bas-Canadiens réformistes auront mis leur confiance pourront s'entendre ensemble sur la marche que les circonstances leur désignera (sic) comme la meilleure dans l'intérêt du pays et de la masse de ses habitants <sup>373</sup>. » Il revient donc aux futurs alliés de se coaliser une fois qu'ils se seront reconnus. L'important pour l'heure est que les Canadiens refusent

---

<sup>370</sup> L'Acte d'Union, à son article XLI, déterminant l'anglais seule langue officielle, ce qui n'allait pas empêcher LaFontaine de parler en français dès son entrée en chambre. Plus tard, le gouvernement Draper-Viger revendiquera un statut égal aux deux langues, autorisation qui ne sera accordée qu'en 1848.

<sup>371</sup> *Le Canadien*, 14 août 1840.

<sup>372</sup> « Le moyen d'obtenir cette liberté politique, si essentielle à la paix et au bonheur de ces colonies [...], c'est la sanction de la volonté populaire à l'adoption des lois ; c'est le consentement à voter l'impôt et à régler la dépense ; c'est encore sa participation efficace à l'action de son gouvernement, c'est son influence légitime à faire mouvoir les rouages de l'administration et son contrôle effectif et constitutionnel sur les individus plus immédiatement préposés à faire fonctionner cette administration ; c'est, en un mot, ce qui fait la grande question du jour : le gouvernement responsable » (dans Daniel LATOUCHE, *Le Manuel de la parole*, tome I, 1760 à 1899, p. 82).

<sup>373</sup> *Le Canadien*, 31 août 1840.

d'admettre d'avoir « mérité la dégradation politique et sociale dont les a frappés l'acte d'union, fruit d'une politique inique, qui dans ce siècle n'a de pendant que la politique Russe en Pologne ». Parent refuse pour lui et les siens le syndrome de « culpabilité » de la victime.

Le parallèle historique peut paraître quelque peu forcé, mais ne l'est certes pas le qualificatif « inique », pour la seconde fois répété. Agent de ralliement et professeur d'énergie nationale, Parent cherche à convaincre son lecteur en répétant dans ce même article du 2 septembre 1840, que « tout n'est pas perdu <sup>374</sup> ». Il insiste en particulier sur le choix de [117] représentants fiables afin qu'ils soient « résolus » à demander le rappel ou l'amendement de l'Acte, « selon que l'intérêt du Bas-Canada le requerra <sup>375</sup> ». En ce siècle et dans ce lieu, alors que l'instruction était si peu répandue, il était naturel d'argumenter selon un mode élitiste afin de parvenir à la conquête des droits démocratiques. Nous avons déjà constaté que l'élitisme raisonné avait toujours été manifeste chez Étienne Parent. Nous le constaterons à nouveau pendant la seconde partie de sa carrière, celle du conférencier.

À l'école des Glacis de Québec, une seconde assemblée de citoyens, après celle de janvier, adopte, à la mi-octobre 1840, un projet de « Lettre des électeurs de Québec qui désapprouvent l'Acte pour réunir les deux provinces, à tous les électeurs de la province ». L'idée maîtresse en est que « le choix des Représentants pour le nouvel acte est presque le seul moyen constitutionnel qui nous reste. Ce choix nous donne au moins l'occasion d'exprimer d'une manière authentique notre réprobation des injustices qu'on nous fait. » Il s'ensuit donc la nécessité d'une espèce d'union sacrée sur la question, prohibant « toute agitation portant sur des questions mineures ». Dans son journal, Parent qualifie le projet de véritable « manifeste du parti libéral ou réformiste du Bas-Canada » ; il ne doute pas de « l'adoption de cette pièce par la masse de la population », comme devant constituer le « programme de sa conduite aux prochaines élections, et de celle de ses représentants dans le parlement uni ».<sup>376</sup>

---

<sup>374</sup> « Tout n'est pas encore perdu cependant, si nous savons oublier nos anciennes querelles, nos successives jalousies, et si nous faisons de bons choix pour le parlement du Canada [...]. Tout n'est pas perdu. Nous sommes privés, il est vrai, de la moitié à peu près du nombre de représentants auxquels nous aurions droit ; mais ce n'est pas seulement par le nombre qu'on influe sur les délibérations d'un corps législatif, ou y influe aussi par le poids des hommes qui y défendent ses intérêts ; l'habileté et la prudence fait souvent plus que le nombre » (id., 2 septembre 1840).

<sup>375</sup> Id., 2 septembre 1840.

<sup>376</sup> Id., 16 octobre 1840.

Les lettres ou « adresses » de LaFontaine et de l'assemblée de Québec constituaient des messages convergeant vers un seul et même but. Comme vieux routier des luttes nationales, Étienne Parent trouve plaisir à évoquer les compagnons de route de « 1827, ceux de 1834, ceux de 1837 et ceux de 1839 [qui] se sont donnés (sic) la main et ont souscrit à cette pièce comme étant le symbole du salut public dans les circonstances actuelles ». Il dit sa satisfaction de voir renaître « le parti libéral recomposé de ses anciens éléments [qui] peut encore reconquérir son ancienne importance et assurer au pays une longue ère de bonheur sans recourir aux moyens violents <sup>377</sup> ». À un candidat qui avait d'abord désapprouvé l'Union, mais qui déclarait maintenant la préférer au rétablissement de l'ancienne constitution <sup>378</sup>, Étienne Parent ne s'oppose pas et rappelle la validité de [118] « l'alternative », posée initialement, « d'en demander le rappel ou l'amendement ». Quant à lui, il avoue que, « jusqu'à plus ample informé, jusqu'à ce que nous ayons eu occasion de connaître les dispositions de la prochaine législature, nous n'oserions nous engager à demander le rappel <sup>379</sup> ». Il refuse de se buter à un mur.

À propos d'un signe à la fraternité et à la bienveillance mutuelle que fait opportunément *l'Examiner*, Parent est heureux de constater que « les Réformistes du Haut-Canada ne veulent pas déroger à leur titre ; ils veulent une vraie justice égale pour tous ; ils n'ont pas en vue de nous attacher à leur char, mais de nous y faire prendre place à côté d'eux ». Encore que, poursuit-il, on ne trouverait pas de « moyen plus propre à nous inspirer confiance en eux, que de ne se pas montrer indifférents dès à présent aux insultes et aux injustices dont nous sommes tous les jours abreuvés, et dont nous entendons bien appeler à eux-mêmes dans le Parlement uni ». Parent tient à distinguer clairement « ceux qui sont en faveur de l'Union dans de larges vues d'intérêt colonial » (les réformistes des deux Canadas) des personnages qui n'en ont que des « vues rétrécies » (comme « les auteurs de l'*Acte d'Union* »). L'aide des réformistes du Haut-Canada en vue d'amendements qui s'imposent serait d'autant plus bienvenue que « nous prévoyons trop bien l'anarchie, les misères politiques et sociales qu'entraî-

<sup>377</sup> Id., 23 octobre 1840.

<sup>378</sup> Lettre de David Burnet à John Neilson, en date du 12 décembre 1840, citée dans *Le Canadien*, 16 décembre 1840.

<sup>379</sup> *Le Canadien*, 18 décembre 1840.

nera pour les parties concernées l'agitation du Rappel de l'Union, pour ne pas désirer que les deux populations en viennent à s'entendre [...] <sup>380</sup> ».

Mais n'est-ce pas un peu commencer à « rappeler » l'Union que de plaider encore la supériorité de l'union fédérale sur l'union législative ? Nourry trouve que sur ce point, Parent fausse un peu la question, car lui qui connaissait bien le sujet pour avoir traduit, et donc examiné de près, le Rapport Durham, aurait dû se souvenir que le célèbre lord favorisait d'abord une confédération de toutes les provinces de la *British North America*, mais qu'il s'était finalement rabattu sur la formule d'union des deux Canadas parce qu'il craignait une obstruction systématique du fonctionnement confédéral par les Bas-Canadiens de langue française <sup>381</sup>. Quoi qu'il en soit, pour illustrer son point, Parent propose une série d'exemples de divers avatars « unionistes » empruntés à l'histoire étrangère récente : « Rappel d'union en Irlande, rappel d'union au Cap-Breton, rappel d'union à [119] l'Australie heureuse <sup>382</sup>, et désaveu de l'union dans le Bas-Canada, tout cela n'est pas un lit de rose [...] ; les Barings <sup>383</sup> seuls retire-ront quelque chose de l'expérience <sup>384</sup>. »

À la fin de 1840, Étienne Parent reprend un dernier combat en faveur du bilinguisme, lui qui, pourtant, depuis son fameux article du mois de mai précédent, prônait, parce qu'inévitable, l'assimilation acceptée et graduelle, pour ainsi dire en douce. Ce combat, il l'avait mené avec vigueur au début des années 1830, mais il s'agissait d'un bilinguisme à l'intérieur du Bas-Canada et selon la perspective généreuse d'une marche vers l'indépendance sous la « protection » de l'Angleterre. Une dizaine d'années plus tard, alors qu'est imminent le régime de l'Union, sous lequel la population française sera fortement minoritaire, ce ne serait plus guère qu'un combat d'arrière-garde. Toutefois, il reprend l'argument de naguère sur l'avantage de posséder « le double foyer des deux premières langues du monde moderne, qui sont devenues les premiers interprètes des sciences et des arts, et des droits de l'homme. »

<sup>380</sup> Id., 20 novembre 1840.

<sup>381</sup> Louis NOURRY (1971). *La pensée politique d'Étienne Parent : 1831-1852*, thèse de doctorat, Université de Montréal, p. 575.

<sup>382</sup> Nom poétique de la Nouvelle Galles du Sud, précise Parent (id. p. 576).

<sup>383</sup> La famille des célèbres banquiers britanniques qui, comme créanciers, craignaient la banqueroute du Haut-Canada.

<sup>384</sup> *Le Canadien*, 9 décembre 1840.

De fait, « de misérables jalousies et préjugés nationaux ont étouffé chez nos adversaires non seulement le sentiment de la justice, mais même la perception d'avantages présents et futurs de la plus haute importance pour eux et leur pays ». Parent se fait implacable : « Dans leur aveuglement, ils ne voient même pas qu'ils travaillent à se mettre eux et leur race dans une position d'infériorité vis-à-vis de l'autre race. » (Un siècle et quart plus tard, dans ce même pays mais élargi, on lancera l'espèce de slogan du « bilinguisme payant »,) Parent se fait insistant : « Les hommes intelligents parmi la classe française [...] s'attacheront à se rendre parfaitement familiers avec la langue anglaise, et se trouveront ainsi avec deux moyens d'avancement, deux instruments de prospérité, et deux sources de jouissances tandis que les hommes de l'autre race n'auront qu'un de ces moyens, qu'un de ces instruments, qu'une de ces sources [...] »

On peut aussi poser la question à l'inverse, et ce point est, cette fois-ci, nouveau sous sa plume : il subsiste un très grand danger à déposséder un peuple de sa langue maternelle, surtout si l'on prend en compte que « la langue française a pris de telles racines dans le Bas-Canada, que rien au monde ne saurait l'en extirper ». Craignez un effet de retour, [120] Messieurs les Anglais ! « La proscription dont on veut la rendre l'objet ne pourra guère, comme toutes les intolérances et les persécutions, avoir d'autre effet que d'y faire tenir le peuple avec plus d'opiniâtreté que jamais ; d'un attachement naturel, on va faire une religion, un fanatisme. » Notre homme a-t-il hésité avant de laisser aller ce dernier terme ?

Voilà qu'il conclut même en faveur du principe de réciprocité, à un moment où l'*Acte d'Union*, ayant reçu la sanction royale, n'en est plus qu'à quelques semaines de sa prochaine proclamation au pays : « La langue anglaise a toujours été, rappelle-t-il, sous la constitution de 91, maintenue sur le pied d'une parfaite égalité et [...] tout se faisait dans les deux langues. Nous ne demandons rien de plus. Nous demandons que la majorité Anglaise qui va se trouver dans la législature unie traite la langue Française, comme la majorité Française qui se trouvait dans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, traita la langue Anglaise <sup>385</sup>. » La logique du donnant-donnant est toujours la plus simple à comprendre. Nous sommes à la veille de la Saint-Sylvestre de l'an 1840. Six semaines plus tard, le 10 février 1841, lord Sydenham proclame l'Union, qui donne naissance au Canada-Uni, dans lequel les

---

<sup>385</sup> Id., 30 décembre 1840.

Canadiens français seront linguistiquement minoritaires et, surtout, voués à le demeurer.

### III

D'un ton railleur, Étienne Parent accueille lestement le geste solennel de lord Sydenham qui a « fait sortir [...] une Proclamation rédigée dans un stile (sic) tout-à-fait (sic) sentimental et pathétique, prêchant l'union aux deux peuples unis et leur prédisant toutes sortes de bonnes prospérités, comme disent nos bonnes gens <sup>386</sup> ». Comme illustration du ton ampoulé dans ce genre de cérémonial, cette phrase typique : « Formant partie du Puissant Empire de l'Angleterre, - protégé par ses armes, assisté de son trésor - recevant tous les bienfaits de son commerce comme ses citoyens, - votre Liberté garantie par ses Lois, et vos droits soutenus par la sympathie de vos co-sujets, le Canada est dans une position qui n'est surpassée par aucun autre Pays au Monde <sup>387</sup>. » Excusez du peu...

Parent ramène l'événement à la mémoire des faits qui y ont conduit : soit « le pillage et le défranchisement (sic) partiel d'un de ces peuples au profit de l'autre, [lequel a] frappé la langue de ce même peuple de [121] proscription dans la Législature, ce qui était jeter des germes de division éternelle au sein des deux populations ». Et si le régime réussit malgré tout à s'établir, ce sera uniquement dû « au bon sens et à la bienveillance mutuelle des deux peuples <sup>388</sup> ». Il met en garde tous ces gens en profitant « de la funeste expérience du Bas-Canada, qu'au moyen des divisions nationales on a réussi à retarder dans la voie de l'avancement, et qu'on a fini par priver de sa constitution et réduire à une espèce d'ilotisme politique ». Aussi faut-il s'attendre à ce que « le jeu qu'on a fait dans le Bas-Canada pendant un demi-siècle, on va le recommencer sur une plus grande échelle dans les deux Canadas Unis, et la proclamation ci-dessus peut être regardée comme le premier coup de la nouvelle partie. » De l'« ilotisme » à la dissolution, aurait-il pu dire.

---

<sup>386</sup> Id., 12 février 1841.

<sup>387</sup> Id., 15 février 1841.

<sup>388</sup> Id., 12 février 1841.

Sur une base maintenant plus large, le dominateur va appliquer la règle romaine : *Divide et regna*. « Oui, on va recommencer à abreuver un des peuples de mépris, d'insultes et d'injustices, tandis que l'autre sera choyé en enfant gâté ; on espère par ce moyen exciter la jalousie et la haine entre eux, et pendant qu'ils épuiseront tous deux leur énergie dans une lutte fratricide, on les dominera, on les exploitera tous deux, on prolongera leur enfance et leur faiblesse. C'est là en peu de mots l'histoire du Bas-Canada depuis 1791 ; puisse une nouvelle et semblable phase ne pas s'ouvrir pour les deux Canadas <sup>389</sup>. » À moins que les réformistes des deux Canadas n'opèrent leur jonction... Et, au moins, les lecteurs du *Canadien* auront été avertis !

Le vrai *Canadien*, organe créé pour contrer l'autre et rallier des adhésions à l'Union, parle le langage du défaitisme le plus intégral : « Noyons notre nationalité, nous allons toujours la perdre, et il est inutile de lutter [...] <sup>390</sup>. » La réplique de Parent se fait cinglante : « Luttons, combattons, si nous sommes dignes du sang qui coule dans nos veines, si nous ne voulons pas imprimer une tache originelle sur le front de nos descendants. » Il se fait même dramatique : « Il faut repousser la main de l'assassin qui nous porte au coeur un fer meurtrier [...] » Comme « il ne faut donc plus songer qu'à combattre », sachons que « c'est au Parlement Uni que va être placé le champ de la lutte ». Et il faut que « ceux qui se font les mandataires du peuple, laissent tout pour la patrie <sup>391</sup> ».

[122] Pour la patrie, que ne ferait-on pas ? Comme chroniqueur parlementaire de son journal dans la capitale du Canada-Uni, Kingston, Parent y reprend du service professionnel, ce qui lui était tout naturel. Il deviendra même député du Saguenay pendant une année. Il s'agit d'une occupation fort différente de la sienne, surtout pour un homme handicapé par une grave surdité. Cette parenthèse dans sa vie sera brève. Élu le 19 mars 1841, de justesse avec trois voix de majorité, son élection avait été marquée de violence, le candidat devant même se faire protéger par des « braves » à La Malbaie, nos contemporains « gros bras » ! Il allait démissionner l'année suivante pour être nommé greffier du Conseil exécutif le 13 octobre 1842, grâce à l'appui de LaFontaine. Sa surdité presque complète l'avait empêché de jouer un rôle marquant comme « mandataire du peuple », mais elle n'entravait guère toutefois son activité de chroniqueur. Tout de même, Étienne Parent laissa sa marque de parlementaire comme

<sup>389</sup> Id., 15 février 1841.

<sup>390</sup> *Le vrai Canadien*, cité id., 10 mars 1841.

<sup>391</sup> *Le Canadien*, 10 mars 1841.

proposéur d'une loi mettant le français sur le même pied que l'anglais à la chambre ; mais adoptée, cette loi n'allait obtenir la sanction royale que plusieurs années plus tard, en 1848. Aux deux premières sessions de l'Union, le chroniqueur-député tenait donc ses lecteurs au courant de tout ce qui se passait à Kingston.

Le fait majeur de la très courte seconde session (8 septembre - 12 octobre 1842) fut cette entente, par le haut, entre les réformistes que symbolisait le duo LaFontaine et Baldwin, nommés respectivement procureur général du Bas-Canada et procureur général du Haut-Canada. Longtemps après, en février 1859, Étienne Parent, évoquant cette lourde ambiance d'après « la tourmente de 1837 à 1840 », écrira : « Les oppresseurs apprirent encore une fois que l'adversité ne fait qu'épurer et retremper les hommes et les peuples vertueux. La victoire de nos ennemis ont (sic) pour eux tous les résultats d'une défaite, et l'on a vu se renouveler, sous sir Charles Bagot, ce qui avait eu lieu trente ans auparavant, sous George Prevost, les victimes des persécutions politiques appelées aux plus hautes charges de l'État <sup>392</sup>. » En plus de Parent, accédant au poste de greffier du Conseil exécutif, il faut signaler la nomination d'Augustin-Norbert Morin comme commissaire des Terres de la Couronne. Ou, la vertu finit toujours [123] par trouver sa récompense ! Mais reprenons le fil des événements en suivant notre éditorialiste en mission spéciale de chroniqueur parlementaire en pays, pour ainsi dire, étranger.

Le chroniqueur Parent commente d'une façon peu engageante l'appel pour l'union des réformistes que Hincks avait fait entendre, en avril 1841, dans l'*Examiner* « [Comme] les avantages de l'union sont tous d'un côté, la part faite au Haut-Canada dans la communauté politique est exorbitamment inique et disproportionnée, et cette injustice est accompagnée de conditions mortifiants (sic) et insultantes envers le peuple du Bas-Canada [...], il arrive que le peuple du Haut-Canada, n'ayant qu'à se féliciter des procédés de l'administration actuelle, se sent disposée (sic) à soutenir cette administration, et que le peuple du Bas-Canada, au contraire, se révolte à supporter une administration qui l'opprime, l'abaisse et l'outrage <sup>393</sup>. » Bref, c'est ce qui s'appel-

<sup>392</sup> Cette dernière citation est extraite de l'article que Parent écrivit, une vingtaine d'années plus tard, sur « Pierre Bédard et ses deux fils » et publié à la « pressante sollicitation » de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau pour le *Journal de l'Instruction publique* (2, vol. III, février 1859).

Dans *Étienne Parent : 1802-1874*, Jean-Charles Falardeau justifiait la reproduction de cet article en soutenant qu'il « s'impose en tête des écrits d'Étienne Parent », car il « nous renseigne, mieux que n'importe quel commentaire sur ses propres postulats et sa vision de l'univers bas-québécois » (op. cit., p. 35, 36).

<sup>393</sup> *Le Canadien*, 13 avril 1841.

le ne pas mâcher ses mots : un réformiste du Bas-Canada est bien plus profondément *réformiste* que son cousin idéologique de l'autre Canada. Ce qu'il y a de symétrie entre les deux branches du réformisme ne les transforme pas pour autant en deux équivalents.

Et voilà que la nouvelle capitale du Canada-Uni fait sur le fils de « la vieille capitale » une première impression plutôt désagréable : « Les environs de Kingston [...] sont d'une pauvreté qui étonne, lorsqu'on se rappelle de l'ancienneté de la place [...]. Le chemin qui conduit au Canal du Rideau [...] », on n'y « rencontre que quelques misérables chaumières fort malpropres. Le chemin est fort mauvais lui-même [...] <sup>394</sup>. » Quelques jours plus tard, il note avec un brin de chauvinisme : « J'ai rencontré quelques belles fermes et des commencements d'autres, mais rien de comparable à nos belles paroisses du Bas-Canada, le tout pris ensemble [...]. Je n'ai rien vu dans ce pays Breton, qui puisse exciter l'envie d'un Bas-Canadien. » Ce ne sont pas là de simples annotations touristiques. Ces notes impressionnistes introduisent à une considération sur le destin national, exprimée plutôt abruptement : « Nous avons su nous passer de la protection de notre ancienne Mère-Patrie, nous saurons nous passer de celle de notre nouvelle Métropole <sup>395</sup>. » Ce ton frondeur devient justifiable par la fierté qu'il exprime.

[124] L'impression globale que le correspondant parlementaire garde de cette première session est que les membres réformistes du Bas-Canada « commencent à voir sur quel terrain ils marchent, et j'ai le pénible devoir de vous informer qu'ils vont très probablement se trouver seuls à protester seulement au moins contre les clauses injustes de l'acte d'Union. » Ce n'est pas que les collègues haut-canadiens « ne paraissent animés de sentiment de bienveillance à l'égard du Bas-Canada [...] mais lord Sydenham a "sa majorité", il faut l'avouer <sup>396</sup> », ce qui dit tout !

Sur ce sujet, grave par excellence, du gouvernement responsable, véritable obsession de sa pensée politique, Étienne Parent se met même à narguer les députés d'origine haut-canadienne sur les avantages dont ils jouissent. « Dans le moment actuel, les gens du Haut-Canada sont fous du gouvernement responsable et du million et demi, et croient les avoir tous les deux. » Mais « attendons, et on n'attendra pas long-

---

<sup>394</sup> Id., 2 juillet 1841.

<sup>395</sup> Id., 12 juillet 1841.

<sup>396</sup> Id., 21 juin 1841.

temps, que l'expérience leur ait montré qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre » ; « les hommes sont gouvernés par les mots, fait-on dire à Napoléon. Rien ne prouve mieux cet adage que le succès qu'a eu jusqu'à présent le mot "gouvernement responsable" dans le Haut-Canada. On donne le mot et l'on en retient la chose, et les gens sont contents [...] »

Et comme façon d'enlever le morceau, « tenez, vous verrez que ce sera le Bas-Canada qui sauvera la Province Unie. Il ne sera pas lui la dupe d'un mot ; avant d'accorder sa confiance il exigera la chose <sup>397</sup> » ! Voilà un Étienne Parent qui laisse percer une pointe d'humour, salubre moyen de lutte contre l'angoisse comme chacun sait. Et comme dernier spécimen de ce genre d'esprit, cette fois-ci teinté d'amertume et s'appliquant à son groupe d'origine : « Tout ce que les représentants du Bas-Canada peuvent faire maintenant, c'est d'empêcher qu'il ne soit fait plus de mal à leurs compatriotes ; ils sont impuissants à faire le bien ou à réparer le mal consommé <sup>398</sup>. »

Mais Kingston, qui lui avait fait une si piètre impression, est vite oubliée au profit de Toronto, où Parent se rendra pour suivre la campagne électorale de LaFontaine dans la circonscription de York. « Il me fallait ce petit voyage, écrit-il à son journal, pour me réconcilier avec le Haut-Canada, [car] Toronto est aussi une fort jolie ville, respirant l'aisance et l'activité commerciale et industrielle. » Sur le ton enthousiaste du voyageur [125] observateur, qu'à cette époque on n'appelait pas encore grand reporter, il confie : « Que je vous dise un mot des braves gens que j'ai rencontrés à New Market. Si tous les habitants du Haut-Canada leur ressemblent (sic), je puis prédire les plus brillants résultats de l'Union des Canadas. »

Évidemment, pendant la campagne de LaFontaine, il est sous le coup du sens hautement symbolique d'une candidature prestigieuse en un tel lieu. Il y discerne correctement la portée significative du *Beau geste* de Haut-Canadiens, voulant « montrer leur sympathie envers les Bas-Canadiens, et leur détestation des mauvais traitements et des injustices auxquelles nous avons été exposés, et [montrer aussi] combien ils repoussent les distinctions nationales que l'on cherche à fomenter à notre détriment <sup>399</sup> ». Ce sera sous peu à charge de revanche, lorsque Baldwin, battu dans sa province, se fera élire dans le comté de Rimouski. Ainsi allait être scellée l'alliance

---

<sup>397</sup> Id., 21 juillet 1841.

<sup>398</sup> Id., 26 juillet 1841.

<sup>399</sup> Id., 27 septembre 1841.

réformiste de circonstance entre les libéraux des deux provinces. Où l'on voit aussi comment Parent, lui-même, commençait à se réconcilier petit à petit avec le régime de l'Union...

## IV

Mais « réconcilié » conditionnellement... Ses conditions, Parent les distribue copieusement à gauche et à droite, dans l'un ou l'autre Canada, d'une salle de rédaction à l'autre. Il interpelle un gouverneur (Bagot) lui intimant de ne pas imiter son prédécesseur (Sydenham, dont il doit « détruire la Bastille »). Il propose comme modèle de grand leader, non pas Washington, mais O'Connell, l'émancipateur de l'Irlande, et l'un des grands sympathisants étrangers qui appuyaient la cause du parti populaire du Bas-Canada, à l'instar de Brougham, Hume, Rœbuck, etc. Lord Durham le reconnaissait dans son rapport en notant que les « Canadiens français [...] en ont appelé avec assez de succès à l'amitié des libéraux de toutes les parties du monde <sup>400</sup> ».

Enfin, Parent dénonce avec fougue les « chercheurs de place », qui pullulent lors des successions de régimes. À l'occasion, il sert une leçon à *L'Aurore des Canadas*, en lui opposant sa profonde conviction qu' « en politique on est souvent obligé de renoncer au bon absolu, à ce qu'il y a de mieux, pour obtenir un bien relatif, ou pour éviter un plus grand mal [...]. [126] Le Bas-Canada se soumettra au régime de l'Union, pourvu que sous ce système on lui rende justice <sup>401</sup>. » En clair, cela veut dire que le rappel de l'Union est sans espoir, mais qu'il faut plutôt se satisfaire de la faire fonctionner le moins mal possible, dans l'espoir plus modeste de pouvoir obtenir certains amendements à plus ou moins long terme.

À la mi-février 1842, Étienne Parent surprend en relançant l'idée d'une vaste fédération britannique en Amérique du Nord pour résister à l'extraordinaire pesée de l'Union américaine qui compte maintenant dix-sept millions d'âmes, alors qu'il y a soixante ans, ce chiffre s'établissait à trois millions. Durham avait, lui aussi, considéré un projet d'une telle ampleur ; et, auparavant, Parent lui-même dès 1833 : en fait, il en

<sup>400</sup> *Le Rapport Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre HAMEL, Éditions du Québec, 1948, p. 72.

<sup>401</sup> *Le Canadien*, 1er décembre 1841.

était question depuis un demi-siècle. « L'union des Canadas, écrit Parent, nous a toujours paru être un cheminement à l'absorption de ces Province (sic) par les États-Unis ; mais il en serait tout autrement d'une confédération de toutes ces provinces », soit les deux Canadas et les provinces du golfe. Elles seraient « dans la voie d'un avenir grand et certain, et travailleraient en conséquence à l'accomplissement de leur mission ou destinée, celle de fonder un empire ou état puissant sur les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent ». Cet homme continue d'avoir de la suite dans les idées. Ainsi qu'on l'a rappelé, des années plus tôt il avait élaboré le même plan dans des termes analogues. Et aujourd'hui, comme hier, c'est toujours la même sensibilité inquiète envers le grand voisin du sud qui l'inspire ou le stimule intellectuellement. Quand, beaucoup plus tard, il se ralliera à la Confédération de 1867, il rappellera ces premières prises de position (la section VI de notre conclusion).

« [Mais] maintenant, qui peut dire où nous allons, à quoi aboutiront nos efforts, qui se consomment en vaines disputes de rivalité ? » La pratique systématique des textes journalistiques de Parent, que nous menons en cette partie de la recherche, a beau nous avoir quelque peu habitué à un certain tour pessimiste de sa pensée profonde, des phrases comme la suivante ne dégagent pas moins l'odeur sèche d'un profond refus de la médiocrité collective : « Nous n'avons pas d'avenir ; nous ne travaillons qu'au jour la journée, et nous végétons, comme ce sera le cas jusqu'à ce que notre faiblesse nous jette entre les mains d'une puissance qui sait où elle va elle [...] » Nos gouvernants ne font pas mieux qui, eux aussi, « ne savent que vivre au jour la journée » ; et comme « nous ne pouvons leur ouvrir les yeux, laissons-les faire, et bornons-nous à adoucir les cahotements et [127] les froissements de la voie rétrécie dans laquelle ils nous condamnent à marcher avec eux ». Heureusement qu'il reste « l'éducation morale, politique et industrielle, forte et universelle » pour mettre au moins « nos enfants en état de n'être pas engloutis dans le grand cataclisme (sic) qui doit détruire, dans un avenir plus ou moins prochain, l'ordre de choses absurde établi par l'acte d'union <sup>402</sup> ». On le voit, sa « réconciliation » avec ce régime n'est que provisoire, partielle, conditionnelle.

Un pareil jet de pensées noires, bien que n'ayant rien d'étonnant par sa nouveauté, présente tout de même de quoi surprendre au moment précis où il est lancé. À défaut du rappel du régime de l'Union, les habitants du Bas-Canada ne sont-ils

---

<sup>402</sup> Id., 16 février 1842.

pas en train de tirer parti, vaille que vaille, de ce système en cul-de-sac dans lequel, par le jugement d'un lord en mission d'enquête et par la décision conséquente de la métropole, ils avaient été enfoncés ? Un autre thème sur lequel Parent va insister, dans les derniers mois de sa carrière journalistique, est celui de la fidélité fervente aux origines ethniques, culturelles et linguistiques, aux sources profondes d'un destin collectif qui aurait pu avoir été autre.

Pour alimenter ce sentiment, il recommande de ne pas négliger certains rituels, comme celui de la célébration de la Fête nationale ou de la Feuille d'Érable, car « ce n'est plus assez de la Rose, du Chardon et du Trèfle pour la couronne du Canada [...] ». « [Si] les origines Britanniques ont jusqu'à présent fait leur devoir ; il reste à l'origine Canadienne Française à faire le sien <sup>403</sup>. » Trois ans avant Ludger Duvernay, il avait lancé l'idée d'une société nationale comme la Société Saint-Jean-Baptiste. Il multiplie les avertissements de ne pas se laisser intimider par les « hommes à vues rétrécies [...] ». Écoutez-les, l'anglification du Bas-Canada, la révolution sociale qu'elle suppose, tout cela c'est l'affaire d'un coup de plume [...] <sup>404</sup>. » Il faut savoir se tenir à distance d'hommes qui ont de telles vues.

Contrairement au « petit pays de Galles », qui se trouve « enserré pour ainsi dire dans les bras puissants d'une nationalité supérieure », la population française du Bas-Canada se trouve en position plus avantageuse en occupation et extension possible de territoire - sans compter que « cette population parle une des premières, sinon la première langue vivante, sous le rapport de la littérature, des sciences, des beaux-arts, et des arts [128] industriels <sup>405</sup> ». La conséquence est nette, qu'il tire sans esbroufe : « Ainsi le Canadien Français peut avec sa langue se mettre et se tenir au niveau d'aucun autre homme ; avec sa langue, mieux qu'avec aucune autre, il peut parcourir toutes les parties du monde civilisé ; avantages immenses que n'a pas l'habitant du pays de Galles [...] » Il se répète bien sûr, mais il s'agit pour lui d'une question vitale, permanente, globale et décisive : ses compatriotes ont besoin de se le faire dire. Et une fois encore, il s'en remet aux impérieuses déterminations de l'histoire : « Laissons aller les choses leur train, vous qui croyez à l'anglification, et nous qui n'y croyons pas, abandonnons tout au temps, à la réflexion et au jugement du peuple. » Ne s'agit-il

<sup>403</sup> Id., 4 juin 1842.

<sup>404</sup> Id., 1er août 1842.

<sup>405</sup> La fréquence avec laquelle Parent revient sur cette idée en ferait un des tout premiers propagandistes de la francophonie internationale.

pas, finalement, d'un « projet qui ne peut être que l'oeuvre des siècles » ? Toujours, le temps, le temps ...

Et puisque nous sommes ramené aux lignes de force que Parent expose avec redondance, nous terminerons par le relevé de deux autres passages insistants portant sur ce que Gosford avait qualifié en son temps d' « arrangements sociaux ». Il y revient une fois de plus comme à propos d'un tremplin - ou d'un convoi peut-être ? - des droits garantis aux habitants de l'ex-Nouvelle-France et lors des deux Actes de 1774 et de 1791. Le premier passage, furtif, était compris dans cet article du 1er août 1842, que nous venons de citer abondamment. Parent y dénonçait encore « la folie des tentatives que l'on fait hautement et avec le secours même de la législation pour détruire nos arrangements sociaux, moyens qui sont justement les antipodes de ceux que l'on devrait employer pour réussir <sup>406</sup> ». L'expression « arrangements sociaux » devenue si fréquente sous sa plume, l'auteur ne sentait pas le besoin de l'expliquer à nouveau dans ce contexte récapitulatif.

Ce même thème allait occuper une place centrale dans un autre article de Parent, datant précisément du 18 novembre 1844, soit deux ans après qu'il eut abandonné la carrière journalistique en prenant congé de ses lecteurs <sup>407</sup>. À cette époque difficile, le gouverneur Metcalfe, successeur de Bagot, était venu en conflit avec des conseillers de ce dernier sur une question de *patronage*. Plus tard, en décembre 1843, le duo Draper-Viger avait remplacé l'équipe réformiste type Baldwin-LaFontaine. Puis, aux décisives élections de novembre 1844, le parti de LaFontaine remportait la victoire en enlevant vingt-neuf sièges électoraux dans le Bas-Canada, [129] tandis que la victoire des tories dans le Haut-Canada ne leur assurait plus qu'une faible majorité au parlement du Canada-Uni.

C'est sur cet arrière-plan général que le haut fonctionnaire Parent sortit d'un mutisme de deux ans pour écrire sa réflexion sur « Notre position en 1844 », alors que se posait, pour le système représentatif, un problème délicat de double majorité. Étienne Parent se trouvait en désaccord avec la position de LaFontaine, réticent à supporter le gouvernement de crainte de n'être pas appelé au partage du pouvoir à ses conditions. Notre ex-journaliste proposa, dans les colonnes qui lui avaient été familières si longtemps, que le parti de LaFontaine participe à une coalition avec tout parti majoritaire

---

<sup>406</sup> *Le Canadien*, 1er août 1842.

<sup>407</sup> L'analyse de ce texte d'adieu clôt le présent chapitre et la première partie.

du Haut-Canada, quitte à ce que les deux partis exercent, par ailleurs, leur part de pouvoir respectif au sein du Conseil exécutif : ainsi serait reconnue la qualité de représentants de groupes sociaux distincts des membres des deux partis participant au conseil.

L'argument pivot de Parent était le suivant : « Chacun a dû sentir déjà que pour nous la question nationale est la grande, la première question ; la question politique ne vient qu'après. » Ou, selon des termes qui n'avaient pas cours à l'époque, chez Parent, le sociologue prime sur le politologue. Déjà, en 1835, Parent avait plaidé pour le caractère primordial de la valeur sociale ; et à l'époque des *92 Résolutions*, il n'admettait pas l'urgence prioritaire de la quasi-indépendance politique. Parent commence par rafraîchir la mémoire de son lecteur : « Qu'on se rappelle la déclaration solennelle de Lord Gosford en faveur de nos "arrangements sociaux". Certes, c'était beaucoup que cette parole royale, car Lord Gosford parlait au nom du souverain. Il eut (sic) été important de prendre au mot le représentant royal et de lui donner occasion de réaliser ses promesses de remplir ses engagements. » Malheureusement, « quelques années après, intervalle d'agitation et de troubles funestes, notre langue était proscrite, et nos "arrangements sociaux" livrés à la merci d'une race rivale et envahissante ». De cette lamentable aventure de 1837-1838, les Bas-Canadiens subissent encore les conséquences.

Nous en sommes maintenant en 1844. Neuf ans plus tôt, selon Parent, il fallait « faire taire la question politique devant la question sociale ». La question politique n'est qu'un « moyen », insistait Parent. Une fois « le but atteint, qu'importe le chemin qui y a conduit, pourvu qu'il ne s'écarte pas des règles de la justice et de l'honneur <sup>408</sup> ». Le principe selon lequel les conseillers exécutifs seraient nommés, non comme des représentants des majorités partisans à l'Assemblée, mais comme des délégués des [130] majorités des sections du Bas-Canada et du Haut-Canada, deviendra applicable à la suite des élections de janvier 1848 sous le tandem Baldwin-LaFontaine <sup>409</sup>.

---

<sup>408</sup> *Le Canadien*, 18 novembre 1844.

<sup>409</sup> Lequel tandem n'allait durer que trois ans, les deux hommes s'étant retirés en 1851, alors qu'ils n'étaient pas encore quinquagénaires (Baldwin âgé de quarante-neuf ans, et LaFontaine, son cadet de cinq ans). Selon Thomas Chapais, les deux « pouvaient se dire en 1851 qu'ils avaient accompli leur oeuvre [...]. Ils avaient conquis pour le Canada, avec la responsabilité ministérielle, l'autonomie législative. » L'historien se demande pourquoi ils ont quitté si tôt, et répond : « Et après tout cela, constatant, non sans quelque amertume, que derrière eux s'agitaient des impa-

La seconde partie de la carrière intellectuelle, celle du « conférencier », que Parent pratiquera à partir de cette même année 1844 (jusqu'à 1852), fera l'illustration de cette primauté (par le choix des thèmes traités) qu'il accordera désormais à la question sociale sur l'activité politique, encore qu'elles soient toutes deux en immixtion mutuelle. D'ailleurs, le rapport existant entre elles est bien une autre, et peut-être même la plus large, dimension « sociale » de la vie en collectivité. Rappelons encore qu'à la sollicitation personnelle de LaFontaine, Parent avait accepté le poste de greffier du Conseil exécutif qu'il occupait depuis le 14 octobre 1842 <sup>410</sup>. Le gagne-pain du conférencier public sera donc désormais un poste dans la haute fonction publique et non plus la profession, pas très bien nantie, de journaliste, qu'il pratiquait depuis 1823, en conjugaison avec certaines autres tâches qu'il devait remplir pour de nécessaires revenus d'appoint.

Avant de faire le grand saut professionnel, Parent avait aussi été député pendant un peu plus d'un an, ainsi qu'on l'a rappelé plus haut. Pourtant, ce vétéran du journalisme, après avoir passé vingt ans dans la carrière dont douze ans à la direction du *Canadien*, est maintenant un homme à peine âgé de quarante ans. Dans un dernier article comme responsable du journal, il avait pris congé de ses lecteurs le 21 octobre 1842. Dédié « Aux abonnés du *Canadien* <sup>411</sup> », ce texte avait probablement [131] été celui d'une allocution à une réunion d'adieu, témoin les formules d'interpellation (« Messieurs... Messieurs et bons amis ») qui n'avaient pas été enlevées.

Le journaliste réputé en fin de carrière justifie d'abord son départ : « Appelé à former partie des nouveaux arrangements, j'ai cru, dans la voix du digne représentant de notre bien-aimée souveraine, reconnaître la voix même de mon pays : c'est dire que j'ai obéi. » Pour porter jugement sur son éthique professionnelle, il suggère cette jolie formule : « Que l'on accuse ma tête si l'on veut, mais que l'on acquitte mon cœur, et je me croirai assez récompensé [...] » Il présente les remerciements d'usage

---

tiences et se dessinaient des ingratitude, ils descendaient tranquillement, volontairement du pouvoir, et disparaissaient noblement de la scène que leurs grandes figures remplissaient depuis dix ans. » Chapais conclut : « Avec MM. LaFontaine et Baldwin c'était toute une époque qui se fermait. Une époque qu'il ne serait peut-être pas trop ambitieux d'appeler l'âge héroïque du parlementarisme canadien. » (*Cours d'Histoire du Canada*, tome VI, 1847-1851, Québec, 1933, p. 206-207.)

<sup>410</sup> Sur cette nomination, ces lignes de Jacques Monet (*The last cannon shot : a study of French-Canadian Nationalism 1837-1850*, Toronto, University of Toronto Press, 1969, p. 106) : « LaFontaine then pressed the clerkship of the Council on Parent, the thinker whose ideas he had been using for three years and who certainly deserved the reward. »

<sup>411</sup> Cet article est reproduit au complet dans Jean-Charles Falardeau, op. cit., p. 109-111.

pour « votre encouragement [qui] a couronné mes efforts sur l'arène éditoriale d'un succès si flatteur [...] » et pour avoir su « par votre indulgence et votre généreux appui émousser pour moi les épines du fauteuil éditorial [...] ». Il cède à un sentiment d'autosatisfaction sur un ton presque triomphaliste : « [...] car pour un écrivain consciencieux, il ne peut y avoir de plus grand bonheur que celui d'assister au triomphe des doctrines qu'il a travaillé à promulguer. »

Le passage clé du message est livré avec un brin de préciosité romantique, bien dans le goût de l'époque : « Lorsque je suis entré dans la vie politique, le gouvernement de notre pays reposait sur une base vicieuse, qui devait s'écrouler tôt ou tard en s'entourant de ruines ; le gouvernement était embarqué dans une fausse voie, qui ne pouvait conduire qu'à un abyme (sic). En effet, l'édifice gouvernemental s'est écroulé, et nous avons sondé les profondeurs de l'abyme, et ses échos ont répété bien des plaintes et des sanglots, ses gouffres ont recelé de bien grandes et indicibles douleurs, et ses parois ont ruisselé de larmes et de sang. » Il y a belle lurette qu'on n'écrit plus comme cela ; mais...

Mais éloignons ces tristes souvenirs, et tournons les yeux vers l'heureuse révolution qui a succédé à nos malheurs ; saluons le phénix renaissant de ses cendres ; remercions le ciel de nous avoir envoyé un homme pour réparer nos maux passés et prévenir le retour de semblables maux à l'avenir ; un homme qui a su apprécier la position, et qui a eu l'honnêteté et le courage de suivre la marche qu'elle indiquait ; qui a compris les enseignements que présentait le passé, et qui en faisant cesser l'anomalie d'un gouvernement représentatif opérant dans un intérêt fractionnaire et à l'encontre du vœu populaire a posé son gouvernement sur la base large et solide de l'opinion générale, condition indispensable du système représentatif, sans laquelle ce système ne peut produire qu'un état social pire encore que le despotisme pur et avoué.

LaFontaine a dû savourer un tel hommage.

[132] Et Parent confie à ses auditeurs-lecteurs que, s'il n'avait pas eu « cette intime conviction » que « l'heureuse révolution » qu'il vient de décrire était en train de s'opérer, « je serais resté dans la politique militante tant que ma main aurait pu tenir une plume, et que si mes prévisions pouvaient être trompées, je ne serais pas le dernier à répondre à l'appel de la patrie, à quelque poste qu'il lui plût de m'appeler ». Puis, après s'être excusé de la « liberté prise de vous adresser ce peu de mots d'adieu », il pense finalement à « ceux que, dans la chaleur des discussions politiques,

j'aurais pu offenser. J'ignore s'il reste dans quelques esprits quelque blessure non encore cicatrisée, mais je puis donner l'assurance que je n'ai jamais eu l'intention de blesser qui que ce soit personnellement. Pour ma part, je me retire de la lice sans le moindre sentiment de malveillance envers aucun des antagonistes que j'ai rencontrés [...], et je serais aussi surpris que peiné d'apprendre qu'aucun d'eux entretint (sic) d'autres sentiments à mon égard. »

Ainsi, sur le mode d'une sérénité parfaite, tirait sa révérence le premier journaliste du siècle, dont nous aurons vu qu'il était presque autant capable de passion que de raison, d'ailleurs toutes deux contenues au service, souvent efficace, d'une nécessaire lucidité.

[133]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

Deuxième partie

# Le conférencier 1844-1852

[Retour à la table des matières](#)

[135]

Deuxième partie  
Le conférencier. 1844-1852.

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Étienne Parent termina tôt sa carrière de journaliste qu'il avait pourtant longtemps pratiquée, à partir de sa jeune vingtaine. Les cinq dernières années, de 1837 à 1842, avaient été particulièrement intenses et éprouvantes dans une période marquée d'insurrections populaires, de répressions, ainsi que de rétablissements politico-constitutionnels très ardues. Le journaliste ne semble pas avoir subi quelque autre revers de santé à part cette presque totale surdit  contract e en prison, mais qui ne diminuait pas son extraordinaire capacit  de travail, que louera fi rement son gendre Benjamin Sulte <sup>412</sup>.

Bien que devant surmonter durant toute sa vie « une  locution p nible <sup>413</sup> », il se fera n anmoins conf rencier, entretenant volontiers des auditoires attentifs sur de grands th mes de la vie collective. Ce sera la seconde part de sa production intellectuelle, celle-ci beaucoup plus ramass e et se distribuant sur une plus courte p riode de temps : une premi re conf rence isol e en 1844, deux en 1846, une en 1847, et deux autres en 1848, lectures, comme on disait alors en francisant la totale homonymie du

---

<sup>412</sup> « Dou  d'une constitution d'Hercule » ; «   l'ouvrage dix-huit heures par jour » ; « produisait   lui seul presque autant que tous les journalistes de Qu bec r unis » (Benjamin SUI.TE (1928). *M langes historiques*, Montr al,  ditions  douard Garand, vol. 14, p. 29, 30).

<sup>413</sup> Jean-Charles FALARDEAU (1975). * tienne Parent : 1802-1874*, Montr al, La Presse, coll. «  changes », p. 12.

terme anglais, qui furent toutes données à Montréal ; puis, après un silence de quelques années, Parent allait prononcer quatre autres conférences dans sa ville de Québec en 1852.

Sauf l'article dont nous avons fait état à la fin du chapitre VI, sur « Notre position en 1844 », il ne fera plus d'incursion dans le journalisme. Depuis sa nomination comme greffier du Conseil exécutif en 1842, il [136] portait la livrée d'un haut fonctionnaire, occupation qu'il continuera d'exercer dans deux autres postes <sup>414</sup> jusqu'à sa retraite tardive, deux ans avant sa mort, en 1874. Il aura donc vécu assez longtemps pour voir naître la « Confédération » et même pour y avoir participé, au tout début, comme administrateur au plus haut niveau. Lors du premier anniversaire du nouveau régime, il sera même invité à prononcer un discours de circonstance, qui reste une pièce d'une très grande importance pour saisir le dernier état de sa pensée politique. Aussi, en réservons-nous l'examen à la toute fin du travail, comme élément déterminant de conclusion.

C'est donc comme haut fonctionnaire sous le régime de l'Union, que Parent avait tant combattu comme journaliste très engagé, qu'il peut maintenant observer la politique de l'intérieur et non plus comme critique de l'extérieur. Évidemment, le ferrailleur d'hier se trouve contraint à une obligation de réserve. Mais son nouveau statut professionnel ne lui interdit pas de traiter, de haut et selon de larges vues, de grandes questions immanentes à la vie sociale. L'homme jouit d'une grande notoriété et de beaucoup d'ascendant que le brio de sa carrière de journaliste lui avaient valu malgré, à de rares occasions, d'infâmes injures de « traître », de « renégat » ; et, il ne s'agirait pas de le nier, en dépit d'une défection personnelle temporaire à propos de l'« assimilation » fatale des Canadiens français par suite de l'instauration du régime de l'Union. Mais, tout s'oubliait très vite en politique, il semble qu'Étienne Parent n'ait pas tellement subi de dommages moraux durables par suite des injures subies.

Revenons sur ce paradoxe, mineur au plan de la communication, mais physiquement réel à propos de ce handicap d'une presque totale surdité qui eut comme effet de l'empêcher d'exercer avec aise la fonction de député. Notre homme était aussi affligé, ainsi qu'on l'a noté, d'une certaine difficulté d'élocution. Mais voilà qu'il se fait conférencier ou *lecturer*, qu'on écoute, qu'on recherche et qu'on redemande ! Malgré le

---

<sup>414</sup> Il sera plus tard, en 1847, nommé sous-secrétaire de la Province du Canada et, en 1869, nommé sous-secrétaire d'État dans la nouvelle fédération du Canada, fondée deux ans plus tôt.

caractère disparate entre les modes d'expression de l'écrit et de l'oral, il n'y avait toutefois pas eu de véritable rupture professionnelle dans l'ensemble de sa carrière. On parlerait plutôt d'une simple césure entre les deux voies ouvertes à l'action, mais, toutes deux, pavées du politique : n'est-ce pas ainsi que change de genre la politique lorsque, comme chez Parent qui s'en faisait une si haute idée, elle reconnaît la primauté du social sur elle-même - une des dernières idées chères à cet homme, ainsi que nous venons de le voir au chapitre précédent.

[137] Toutes les conférences d'Étienne Parent ne méritent pas une attention égale. Le traitement qu'il en fait présente un intérêt très variable ou encore cède trop volontiers à une certaine religiosité manquant de pertinence dans les divers contextes. Même les « leçons » de l'enseignant prestigieux qui portaient sur des questions d'économie et d'éducation n'échappaient pas toujours à ce défaut. Le journaliste avait, au fil de l'actualité, très souvent traité du deuxième sujet, mais d'économie très peu, et guère plus qu'en passant ou selon un mode allusif. Une troisième catégorie comprend des sujets comportant des incidences religieuses, ecclésiales ou cléricales. Dans cette catégorie, une seule conférence commande une considération particulière ; elle portait, du reste, sur le prêtre et le spiritualisme. Enfin, deux autres, traitant du travail et des classes ouvrières, nous paraissent plus faibles par leur tendance irritante à la confusion des genres et, même, au prêchi-prêcha, dénué d'à-propos. La première conférence, en 1844, portait sur « La Presse », à la façon d'une synthèse évaluative de la part d'un journaliste chevronné abandonnant le métier. Aussi, en traiterons-nous sommairement dès cette introduction, en tant que liaison naturelle entre la première et la seconde partie.

Voici l'ordre de présentation que nous proposons d'après ce classement des conférences par leur sujet, nous accordant donc la licence de déroger à la séquence strictement chronologique :

1. « *La Presse* », présentée à une société littéraire portant le nom de « Club social » à Montréal, en 1844 <sup>415</sup> ;
2. « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité », présentée à l'Institut canadien de Montréal, le 22 janvier 1846 <sup>416</sup> ;

---

<sup>415</sup> Reproduite dans John HUSTON (1893). *Le Répertoire national* (ou *Recueil de littérature canadienne*), deuxième édition, Montréal, vol. II, p. 354-365.

3. « Importance de l' tude de l' conomie politique », pr sent e   l'Institut canadien de Montr al, le 19 novembre 1846 ;
4. « De l'importance et des devoirs du Commerce », pr sent e   la Soci t  pour la fermeture de bonne heure des magasins   Qu bec, le 15 janvier 1852 ;

[138]

5. « Consid rations sur notre syst me d' ducation populaire, sur l' ducation en g n ral et sur les moyens l gislatifs d'y parvenir », pr sent e   l'Institut canadien de Montr al, le 19 f vrier 1848 ;
6. « De l'intelligence dans ses rapports avec la Soci t , premi re partie, pr sent e   l'Institut canadien de Qu bec, le 22 janvier 1852 ;
7. « De l'intelligence dans ses rapports avec le Soci t  », deuxi me partie, pr sent e   l'Institut canadien de Qu bec, le 7 f vrier 1852 ;
8. « Du pr tre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la Soci t  », pr sent e   l'Institut canadien de Montr al, le 17 d cembre 1848 ;
9. « Du travail chez l'homme », pr sent e   l'Institut canadien de Montr al, le 23 septembre 1847 ;
10. « Consid rations sur le sort des classes ouvri res », pr sent e devant la Chambre de lecture de Saint-Roch,   Qu bec, le 15 avril 1852.

## 1. Sur « la Presse »

 tienne Parent  tait membre du Club social devant lequel il pronon a cette conf rence, ainsi qu'il en attestait lui-m me d s la premi re phrase : « Le sujet   traiter dont j'ai fait choix, pour me conformer   la r gle de notre club, est la presse p riodique politique de notre pays. » Sur ce sujet d'importance capitale, le journaliste  tait plusieurs fois revenu apr s en avoir trait , d s sa courte premi re p riode des ann es 1820, dans deux textes percutants, que nous avons examin s au chapitre I.   cette occasion-ci, l'ex-journaliste ne s'occupe pas de la n cessaire libert  de la presse, ni des garanties qu'offre ce « quatri me pouvoir » dans ses rapports avec les autres instances politiques. C'est plut t au plan g n ral du statut et des responsabilit s de l'en-

---

<sup>416</sup> Cette conf rence ainsi que les huit autres qui suivent sont toutes reproduites dans le recueil de FAI.ARDEAU (op. cit., p. 113   326), qui donne, par ailleurs, dans sa partie bibliographique, les r f rences des premi res reproductions des conf rences et discours de Parent (p. 328-330).

treprise qu'il en entretient ses auditeurs. Il part du fait qu'une presse politique existe et qu'elle est normalement libre ou que, tout au moins, la question de sa liberté ne se présente pas comme problème majeur.

Avant d'établir son diagnostic et de proposer des moyens pour remédier aux principales carences de la presse, Parent crut bon de commencer par des considérations d'ordre philosophique selon, ce qui ne nous étonnera guère, un mode quelque peu emphatique. Passe encore qu'il l'assimile à ce « quatrième État sous le système gouvernemental britannique » ou à ce que « faisaient autrefois Démosthène, Socrate et les tribuns [139] à Rome » ; mais « l'état de journaliste » est aussi décrit comme « cette haute magistrature, ce sublime apostolat [...] ». Il venait de se rassurer : « J'irai même plus loin, et je crois que l'on ne me taxera pas d'exagération, lorsque je dirai que la mission du journaliste se rattache à ce qu'il y a de plus vénérable dans l'antiquité, et ici je n'entends rien de moins que les prophètes du peuple de Dieu, dans ce que leur mission avait de temporel, en autant qu'elle se rapportait aux intérêts temporels. » La restriction de ce dernier membre de phrase sauvait la proposition générale d'une telle affirmation.

Ses auditeurs étaient à même de comprendre que le premier journaliste de son époque se faisait une idée singulièrement haute de son métier. Qui doit-on trouver « à la tête de nos journaux ? Des jeunes gens tout frais sortis des bancs de l'école, ou des hommes expérimentés et versés dans les sciences politiques et dans la connaissance du monde ? » Autre antithèse, également superflue : « Des hommes brouillons, pétulants, écervelés, qui lorsque des réconciliations ou des rapprochements se préparent au sein du peuple divisé, y viennent inconsidérément jeter de nouveaux brandons de discorde, ou des hommes posés et sensés qui cherchent sans cesse à opérer ces rapprochements et ces réconciliations ? » Arrêtant là le procédé, le conférencier demande « dans laquelle de ces catégories vous placerez un grand nombre des journalistes que vous avez connus ». Poser ainsi les questions était déjà y avoir répondu...

La situation défectueuse du journalisme s'explique, et est bien connue. Selon une énumération incomplète : d'abord, « [...] jusqu'à présent cet état, les hommes de capacité supérieure ont eu de la répugnance à s'y livrer [...] » ; puis, « [...] on a accepté les services de gens incompetents, qui d'abord s'emparent de la place, et qui ensuite jettent du discrédit sur la carrière [...] » enfin, la carrière « a été le refuge des naufragés de tous les autres états [...] » ; etc. Et la sanction peut-être la plus sévère « à l'existence d'une presse mal conduite » devient naturellement la perte de son influence, la dé-

fiance ou l'indifférence. L'ancien directeur du *Canadien* regarde ensuite du côté des deux mères-patries, l'Angleterre et la France, où « l'on a réellement les moyens de prévenir le mal qui existe au Canada » - tandis qu'aux États-Unis, « l'on fait à peu près comme ici, on laisse faire ». À propos du contre-exemple américain, Parent estime qu'il faut « la vigueur de la jeune république pour qu'elle n'y succombe pas ».

Passant ensuite aux remèdes, Parent en propose deux, l'un à la tête, l'autre à la base associationnelle de l'entreprise. « Le premier serait de décourager toute entreprise individuelle qui n'offrirait pas toutes les garanties désirables, afin de laisser la place libre aux candidats dignes de s'asseoir au fauteuil éditorial, qui dans ce cas ne manqueraient pas de se présenter. » Ces « garanties désirables », il les avait préalablement désignées comme [140] des « garanties, suffisantes au moins, de patriotisme, de capacité, de prudence et d'expérience ». Ainsi se verraient détournés les aspirants incapables à une carrière « à laquelle ils ne sont pas propres ».

Le second remède consisterait à « substituer aux entreprises individuelles le principe de l'association si fécond partout ailleurs ». Parent cite le cas de la France, « où l'on voit les hommes distingués d'un parti ou d'une nuance politique former des associations ayant pour but la fondation des journaux politiques. On y contribue non seulement de sa bourse, mais aussi de sa plume lorsqu'on en est capable. Ces entreprises sont souvent profitables sous le rapport pécuniaire ; elles le sont toujours sous le rapport politique par le talent, par la convenance et par la respectabilité de la polémique et de la rédaction des journaux, qui font honneur aux partis qui les supportent [...] » Vu de loin, l'état de la presse politique française semble quelque peu idéalisé.

Selon une simplification un peu naïve, le grand homme qui, plus que tout autre, s'était identifié à un seul journal, avait bien perçu analytiquement les deux niveaux particulièrement névralgiques de la presse politique de son siècle, qui restent les mêmes dans le journalisme de notre époque. On peut encore ajouter que, si Parent était lui-même, par sa force et sa probité, l'incarnation vivante du premier « remède » qu'il prescrivait, *Le Canadien* n'avait rien, ou presque, de la structure associationnelle qu'il préconisait comme seconde thérapeutique ; mais il l'aurait probablement désirée pour son propre journal à la condition que les autres entreprises de presse en fissent autant, ce qui n'était guère pensable à l'époque.

[141]

Deuxième partie  
Le conférencier. 1844-1852.

## Chapitre VII

---

### Les idées économiques

[Retour à la table des matières](#)

La conférence sur « La Presse » terminait la carrière de Parent comme journaliste politique, ou plutôt l'articulait avec la suivante de l'administrateur, publiquement « muet », combinée avec celle du conférencier disert et savant. « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité <sup>417</sup> » lançait la série de ses grandes conférences publiques et constituait, dans son esprit, comme une espèce de préface aux autres communications orales qui viendraient subséquemment <sup>418</sup>. Le sujet avait probablement été choisi par lui pour cette conférence-lecture, à laquelle on l'avait invité. Le gendre de Parent, Antoine Gérin-Lajoie, était alors la cheville ouvrière de l'Institut canadien de Montréal.

À cette époque, la vogue de ces lectures n'était pas encore répandue dans ces sociétés de conférences du genre de l'Institut canadien. Nouvellement fondé, en 1844, ce dernier était tout de suite devenu une très importante tribune pour le débat des idées. On sait encore que son influence sur l'évolution des opinions et des événements

---

<sup>417</sup> Dans Jean-Charles FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », p. 113-125.

<sup>418</sup> Ce que Parent rappelait dans sa dernière conférence (« Considérations sur le sort des classes ouvrières », donnée le 15 avril 1852) : « C'est sur un sujet étroitement lié à notre nationalité qu'en 1846, je donnai ma première lecture publique et toutes celles qui l'ont suivie s'y rattachent d'une manière plus ou moins étroite » (ibid., p. 306).

ne fera que grandir avec le temps. Ce n'était pas l'effet du hasard que sept sur dix des conférences du « penseur » Parent aient été prononcées devant les auditoires avertis des instituts des deux grandes villes, cinq à Montréal et deux à Québec. En l'absence d'université, il ne se trouvait pas de chaires profanes plus prestigieuses.

[142]

## 1. « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité » (1846)

[Retour à la table des matières](#)

Au XIXe siècle, industrie n'avait pas le sens technique étroit qu'il a souvent de nos jours, comme lorsqu'on dit, ou sous-entend, l'industrie manufacturière, par exemple. Le terme comportait une signification générique recouvrant un ensemble d'activités productrices de richesses, quand il n'évoquait pas plutôt un trait de caractère, la différence se saisissant aisément par l'emploi des adjectifs « industriel » et « industrieux ». Cette remarque sémantique devient utile à une bonne compréhension du propos de Parent. On pourrait l'étendre à une plus large prescription d'interprétation générale pour des textes qui datent d'un siècle et demi. Le langage social de l'époque était plus limité et d'une conceptualisation souvent plus vague encore qu'aujourd'hui.

Les mots « notre nationalité » terminaient le titre de la conférence. Dès le tout début, il confie que c'est « faute d'un autre mot [que] nous sommes convenus d'appeler notre nationalité, notre nationalité canadienne-française ». Cette fois-ci, on aura noté le trait d'union entre les adjectifs qualificatifs. Le plus souvent, Parent se contente d'employer l'abrégé « notre nationalité ». Il dira aussi « notre race », mais sans guère de connotation raciale selon l'usage courant dans diverses langues, dont le français, au XIXe siècle. Plus rarement, il emploie l'expression « peuple » ou « notre peuple », mais c'est la plupart du temps pour éviter des répétitions ou pour insister sur un fait de solidarité collective. Il n'était pas enclin à faire usage du terme « nation » ni de l'expression possessive de « notre nation ».

Ce dernier terme est chargé d'un contenu ethno-politique qui, de Voltaire (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* \*) à Renan (*Qu'est-ce qu'une nation ?*), soulevait, déjà au siècle précédent, des discussions infinies à coups d'ambiguïtés ou de simples nuances. Bilingue, Parent connaissait sans doute l'acception anglaise courante du terme nation : population d'un État, d'un pays ou d'une puissance (qui a été consacrée en notre siècle, par les expressions, Société des Nations, Organisation des Nations Unies). Quoi qu'il en soit, si Parent ne se risque pas à parler de nation, il qualifie tout de même, « faute d'un autre mot », son groupe d'origine de *nationalité*, signalant tout au moins une volonté d'existence en tant que nation par suite d'une série de valeurs communes qu'explicitait, du reste, le triptyque de la célèbre devise du *Canadien* : *Nos institutions, notre langue, nos droits*.

Les termes centraux du titre (*L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité*) faisaient pénétrer au cœur même du sujet. C'est [143] donc que cette dernière est menacée de disparaître <sup>419</sup>, danger qui ne provenait pas, à ce moment, d'un imaginaire alarmiste. Parent commençait par s'affliger « dans l'amertume de mon cœur qu'il y en a qui ont perdu la foi dans la conservation de notre nationalité » ; ce n'est toutefois pas à ceux-là qu'il s'adresse, mais bien « aux vrais et fermes croyants, qui, je le crois sincèrement, forment la grande masse de notre origine ». Comme autre précaution initiale, notre conférencier confesse ne nourrir « aucun sentiment de haine ou de jalousie contre cette nationalité étrangère [...] <sup>420</sup> ». Et de passer tout de suite à l'explication par « le cours d'événements providentiels » qui ont fait que « les deux nationalités se sont trouvées jetées dans ce quartier du globe ».

Il s'ensuit qu'« il est pareillement dans l'ordre de la providence, dans la nature des choses humaines, que chacune fasse tout ce qui sera en elle pour se maintenir et s'étendre ». Il n'y a pas lieu « de s'en vouloir du mal », car « de part et d'autre on est des instruments entre les mains de Dieu ». Que chacun remplisse donc « du mieux qu'il pourra le rôle que le dramaturge suprême lui a donné dans le grand drame du monde » et dont le dénouement « est le secret de l'avenir ». Après ce refrain providentialiste, qui lui est familier, mais sans en appeler à quelque inertie fataliste, le confé-

---

\* [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>419</sup> « [...] situés comme nous le sommes, environnés, étreints de toutes parts, imprégnés (sic) même sur plusieurs points importants du dissolvant d'une nationalité étrangère » (ibid., p. 114).

<sup>420</sup> « [...] dans laquelle je ne comprends pas seulement la population anglo-saxonne du Canada, mais aussi celle des pays voisins qui, à mon avis, est encore plus menaçante que l'autre » (ibid.).

rencier lance un coup d'envoi qu'allège une note opportunément teintée d'humour : « Au reste, notre nationalité c'est notre propriété ; en cherchant à la conserver, nous ne faisons qu'user de notre droit que nous tenons de l'auteur même de toutes choses. Ainsi - Dieu et mon droit, et Honni soit qui mal y pense. » Avec peut-être l'esquisse d'un sourire, Parent accordait à sa nationalité le visa de la divinité et des royautés française et anglaise.

Après ces quelques pages introductives, l'auteur propose opportunément d'en venir « plus directement à notre sujet ». En effet, les moyens de conserver notre nationalité sont de trois espèces : les religieux, les politiques, les sociaux. Il sera question de la troisième espèce, les moyens sociaux, définis négativement « en tant qu'ils sont l'oeuvre des particuliers composant la société civile, et en dehors du mouvement politique ou de l'action religieuse ». Non sans avoir préalablement rendu hommage aux [144] agents des moyens religieux (« notre clergé qui a si bien compris sa position ») et des moyens politiques (« nos chefs politiques des différentes nuances [dont] le dévouement, les sacrifices, les efforts ne leur ont point manqué »). Cela continue ainsi pendant quelques paragraphes de peu d'intérêt. Le fil se renoue avec « l'idée de notre nationalité » puisque c'est « notre phare, notre boussole, notre étoile polaire ». Heureusement, il rachète, quelques lignes plus bas, ces médiocres métaphores par ce joli mot : « Notre nationalité pour nous, c'est la maison [...] » (Il venait de la qualifier : « C'est notre propriété. »)

Suivent un constat déjà fait, mais qui est fondamental, et une prescription de prudence. D'abord : « Soyons bien persuadés que ce qu'il y a de plus menacé, de menacé avant tout pour nous, ce n'est pas la liberté politique, qui est pour ainsi dire indigène à ce continent, mais bien notre nationalité. » Ne nous inquiétons du « reste » que secondairement. « Soyons nationalement ou socialement forts ou puissants, et nous le serons politiquement. » Mais « au contraire, si nous négligeons le soin de notre nationalité, les occasions de la raffermir, soyons bien sûrs que personne ne viendra nous tendre la main au moment du besoin ou du danger ». Bref, ne comptons que sur nos propres moyens ! Et surtout, ne nous trompons pas <sup>421</sup> !

Mais nous en sommes déjà deux pages plus loin que le passage où le conférencier avait dit qu'il devait se rapprocher « plus directement » de son sujet. Il demande à ses

---

<sup>421</sup> « [...] si, comme quelqu'un l'a remarqué, il faut que nous ayons deux fois raison pour avoir justice, nous aurons toujours deux fois tort lors qu'il nous arrivera de nous tromper » (ibid., p. 116).

auditeurs de lui pardonner « ce petit écart », avouant « une crainte qui s'est plus d'une fois emparée de mon esprit », à savoir « que si notre nationalité succombe un jour, la politique avec ses entraînements et ses passions aura sa bonne part dans ce déplorable événement ! » Ces quatre pages d'introduction nous renseignent davantage sur la pensée profonde du conférencier que sur le sujet annoncé. Il se méfie de la politique qu'il connaît bien, s'en garde lui-même et exhorte ses auditeurs à faire de même pour que tous se retrouvent au plan du politique ou du social, ou des « moyens sociaux ». De ces derniers, il précise enfin que se sont « ceux que les particuliers, en tant que membres de la société, peuvent employer en dehors de l'action religieuse ou politique ».

Suit, enfin, le paragraphe le plus substantiel de la communication. Il commence par une idée de sens commun en forme d'équation simple : « Si nous voulons conserver notre nationalité, il faudra nous assurer une [145] puissance sociale égale, pour le moins, à celle qui lui sera opposée. » Il ne suffit donc pas de se retrancher « derrière des traités [ou] tous les principes de la morale publique, du droit naturel et du droit des gens » - sous-entendu : comme nous l'avons toujours fait depuis 1763 et moi, en particulier, au Canadien. Car, il est « un droit qui, dans le monde et surtout entre peuples, l'a presque toujours emporté sur tous les autres droits, et ce droit est celui du plus fort, ou, ce qui presque toujours revient au même, le droit du plus habile ». Or, s'il est des moyens de « notre puissance ou [de] notre importance sociale, nous nous empresserons, n'est-ce pas, de les employer ». Et s'il faut vaincre des « préjugés » à cet effet, « nous nous efforcerons individuellement et collectivement de les détruire ». L'emploi du futur (« nous nous empresserons » et « nous nous efforcerons ») atténue à peine l'implication d'un mode impératif au présent et dans l'urgence !

La deuxième partie de l'argumentation porte sur le nouveau programme d'action mettant en cause la nécessaire destruction des préjugés :

C'est ce que je vais vous demander en sollicitant d'ennoblir la carrière de l'industrie, en la couronnant de l'auréole nationale ; et cela dans un but national ; car de là je veux tirer un moyen puissant de conserver et d'étendre notre nationalité. Je viens vous supplier d'honorer l'industrie ; de l'honorer non plus de bouche, mais par des actes, mais par une conduite tout opposée à celle que nous avons suivie jusqu'à présent, et qui explique l'état arriéré où notre race se trouve dans son propre pays.

Notons bien la date de tels propos (le 12 janvier 1846), soit un demi-siècle avant que de rares penseurs du Québec n'en émettent de semblables, et en lesquels on verra

des « précurseurs », tel le cas exemplaire d'Errol Bouchette, publiant en 1901 son classique *Emparons-nous de l'Industrie*.

Le second versant de la conférence est l'illustration par des preuves ou des exemples. « Disons-le, on méprise l'industrie. » Et cela se voit par « le fol engouement pour les professions libérales » et « l'amour des parchemins ». Même « nos industriels aisés » s'épuisent à faire de leurs enfants des « hommes de profession médiocres », dans des carrières encombrées, et « la division infinie de la clientèle fait perdre aux professions savantes la considération dont elles devraient jouir ». À l'inverse, Parent décrit ce « mal [qui] prend les proportions d'un mal national » [...] : « Les sujets que nous jetons, pour ainsi dire, à l'industrie, cette force des nations modernes, sont toujours, à de rares exceptions près, bien inférieurs à ceux qui sortent de la population nouvelle. » Parent se défend bien de « confesser ici l'infériorité de notre race à aucune race au monde », qui comprend les descendants de « la vieille France qui marche depuis plusieurs siècles à [146] la tête de la civilisation ». Car la preuve en est que nous avons « produit des hommes comme les Papineau, père et fils, les Bedard, père et fils, les Viger [...] » et suivent dix autres noms ; mais leur trait commun est d'être sortis des « professions libérales », Parent ne se donnant même pas la peine de rappeler qu'ils auraient pu aussi servir dans l'industrie. Mais pour que cesse notre « position inférieure sous le rapport de l'industrie », il faut à tout prix nous départir du « préjugé que mon objet, ce soir, est d'aider à détruire ». Voilà ce qui s'appelle de la détermination à enfoncer le clou !

Car, « il y va de notre nationalité, messieurs ». Rien de moins. Celle-ci « pour se maintenir » doit être capable de soutenir l'équation suivante : « Elle doit avoir pour point d'appui des hommes réunis en société, et ces hommes doivent posséder une importance sociale égale, pour le moins, à toute force dénationalisatrice qui agit soit au dedans, soit au dehors. Or qui fait la puissance sociale surtout en Amérique ? Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est l'industrie. Il ne pouvait en être autrement dans ce monde que l'on appelle nouveau [...] » En bref : « [...] c'est donc l'industrie qui est la fondatrice des sociétés civilisées d'Amérique, et si les fondateurs des sociétés européennes furent et si leurs descendants sont encore les nobles d'Europe, les industriels, les hommes du travail manuel dirigé par l'intelligence, voilà les nobles d'Amérique. » Le Bas-Canada, terre d'Amérique, est donc privé de ses « nobles » !

Pourquoi pas nous ? Toujours le même « préjugé qui ravalait le travail des mains et l'industrie en général ». « En Amérique, il est plus qu'absurde, il est contre nature ;

et dans le Bas-Canada, il est suicide. Il est contre nature, parce qu'il nous fait renier nos pères, qui étaient tous des industriels <sup>422</sup> ; il est suicide, parce qu'il tend à nous affaiblir comme peuple, et à préparer notre race à l'asservissement sous une autre race. » Il est difficile d'aller plus loin, tout en restant aussi clair ! Si ce n'est, peut-être, par ce postulat qui pourrait s'entendre selon une nuance matérialiste : « L'intelligence est une puissance sans doute ; mais elle l'est à la condition de s'appliquer à des choses qui peuvent donner de la puissance. » Et « nous continuons à user notre énergie dans des luttes ingrates, tandis que nous laissons à une autre origine la riche carrière de l'industrie. » Les temps ont changé.

Demandons-nous simplement : « Où sont nos chefs d'industrie, nos ateliers, nos fabriques ? Avons-nous dans le haut commerce la proportion [147] que nous devrions avoir ? et nos grandes exploitations agricoles où sont-elles ? Dans toutes ces branches, nous sommes exploités ; partout nous laissons passer en d'autres mains les richesses de notre pays, et partout le principal élément de puissance sociale. » N'étant pas d'efficaces concurrents, « nous sommes inférieurs et sous le rapport de l'instruction et sous celui des capitaux employés ». Et même « ceux des nôtres, qui auraient pu soutenir cette concurrence avec avantage » préfèrent, pour leur part, « végéter avec un maigre parchemin dans leur poche, ou dissiper dans l'oisiveté un patrimoine qu'ils auraient pu faire fructifier à leur profit et à celui de leur pays ». Après avoir monté en épingle l'anecdote d'une filiation père-fils particulièrement féconde, Parent dénonce « le peu de soin que l'on prend généralement parmi nous de perpétuer, de génération en génération, les maisons de commerce et autres, que réussissent quelquefois à établir nos compatriotes actifs et intelligents ». Voilà pour l'exception qui pourrait confirmer la règle.

Qu'à cela ne tienne : si l'on n'a pas d'enfants ni de parents, hypothèse tout de même assez rare, on a tout de même des compatriotes ! À ce point, le conférencier s'enflamme presque en interpellant son auditoire : « Oh ! messieurs, que du sein de cet Institut s'élève une voix, et que cette voix soit assez forte pour réveiller l'écho dans toute la chaîne des Laurentides, et que cette voix proclame bon et excellent patriote et méritant la couronne civique, celui d'entre nous qui aura eu le talent de former une bonne maison, et qui, au prix même de quelques sacrifices, aura le patriotisme de la

---

<sup>422</sup> À première lecture, ce bout de phrase a de quoi étonner. Mais, comme la signification de l'industriel est large chez Parent, elle semble comprendre aussi les agriculteurs, les artisans, les gens de métier pourvu qu'ils aient un sens « industriels ».

remettre aux mains de quelque canadien industriel. » L'héritage industriel, par ligne collatérale illimitée, pourvu que l'héritier soit « industriel », quoi ! Il ne faudrait pas le refuser, cet ultime moyen de « créer avec le temps une industrie canadienne », permettant « entre les deux races une noble émulation ».

Mais de qui s'agit-il ? Parent nomme d'abord « la classe des marchands canadiens » qui « a pris depuis quelque temps un essor tout-à-fait (sic) encourageant pour les autres branches d'industrie » ; et même, « depuis peu, ils semblent vouloir s'émanciper d'une tutelle peu honorable et peu profitable à la fois » alors qu'ils n'étaient « guère que les agents secondaires des marchands bretons pour l'écoulement de leurs marchandises parmi la masse du peuple ». Constatons aussi que, du côté de l'agriculture, Parent, ce fils de la terre qui a abandonné la charrue et la famille pour la plume, n'y va pas, si l'on ose dire, par quatre sillons ! « Oui, messieurs, l'agriculture qui, dans nos anciens établissements se traîne ignoblement dans l'ornière d'une routine surannée, et qui, pour cela même et par d'autres causes, ne fait que de lents et timides progrès vers la conquête du sol vierge qui nous environne de toutes parts. » L'auteur ne s'est probablement pas rendu [148] compte qu'il vient de commettre une longue phrase sans proposition principale - tant il était pressé de signaler les tares de cette non-industrie agricole !

En tout cas, de se faire même caricatural semble le soulager lorsqu'il évoque le vote public de « beaucoup d'argent » afin d'aider les sociétés d'agriculture à donner des prix... « Des prix à qui ? À des gens qui ne connaissent que les procédés d'une vieille routine. Autant donner des prix à des écoliers de 36° pour des thèses de philosophie. Faites donc d'abord des agriculteurs, et ensuite vous entretiendrez l'émulation en donnant des prix aux plus méritants. » En ce domaine comme en d'autres, il est indiqué de commencer par le commencement.

Et, comme transition naturelle, le conférencier passe au cas du défrichement des terres incultes dont ce pays abonde. « Où sont nos sociétés pour faciliter l'accès à ces terres à la surabondance de notre population agricole, dans les anciens établissements, et lui fournir les moyens de s'y fixer et de s'y étendre, comme on le fait pour les colons de l'autre origine ? » Sur ce point comme sur bien d'autres, on a laissé faire. « Eh ! messieurs, sommes-nous dans un siècle et dans des circonstances où l'on puisse impunément laisser faire, laisser aller les choses. Nous sommes dans un monde où tout se meut, s'agite et tourbillonne. » Peut-être songe-t-il au début de ce qu'on allait appeler plus tard la « révolution industrielle » et qui est déjà en marche en Nouvelle-

Angleterre ? Il mentionne tout au moins l'arrivée du *steamboat*, qui, avec ses « centaines de bouillants chevaux de vapeur » (sic), chasse « l'ancien cabotage » qui « s'en rapportait uniquement aux vents et aux courants ». Il conclut, en homme fier d'avoir pu donner un exemple probant : « Voilà, messieurs, l'image du laisser-aller et du mouvement industriel. Que cette révolution qui s'est opérée de nos jours [...] nous apprenne que l'empire du monde moderne a été donné au mouvement, à l'activité, à l'action vive, constante de l'homme sur la matière. »

La conférence semble tirer à sa fin. Parent tient toutefois à faire éclater une ambiguïté qui lui cause du malaise. Au cas où ses auditeurs de l'Institut canadien s'imaginaient qu'il vient de « prononcer contre les classes industrielles un jugement d'infériorité intellectuelle », il tient à les convaincre du contraire, avec peut-être quelque surenchère. « En fait d'intelligence, il en faut très souvent, pour atteindre à l'éminence dans la carrière de l'industrie, plus que pour exercer avec succès une profession libérale. » Bien qu'il s'agisse de « facultés intellectuelles différentes [...] la somme d'intelligence requise pourra être aussi forte dans un cas que dans l'autre ». Et il termine sur ce point avec cette remarque d'une belle [149] finesse : « Et qui a jamais été chargé de régler les titres de noblesse et de préséance entre les différentes facultés intellectuelles de l'homme ? » Il insiste pour « que l'industriel connaisse bien son droit à cet égard, et qu'il sache le faire respecter dans l'occasion. Qu'il ne craigne pas de lever la tête, il est le père de l'Amérique civilisée ; sans lui, nous ne serions pas. C'est à toi, surtout, homme des champs, à te redresser devant tous les autres, toi le nourricier de l'état. » Éclate finalement la fierté du terrien fondamental qu'Étienne Parent restera toute sa vie.

Après ces sommets d'éloquence persuasive, le registre ne pouvait que baisser... C'est l'érudit, chez lui, qui va se substituer, pendant quelques minutes, à l'éveilleur-entraîneur. Un érudit qui, pour amener à cette conclusion que fut nécessaire « à l'intelligence humaine [de] travailler pendant quatre mille ans pour former le grand agriculteur », célèbre d'abord l'Égypte, qui « nous confond par les prodiges éternels de sa mécanique » ; puis la Grèce et Rome, qui « ont poussé les beaux-arts à un point qui fait le désespoir des modernes ». Mais ces brillantes civilisations, « le grand agriculteur elles n'ont pu le produire. Ce n'est que la science moderne qui nous a appris que l'agriculture était la première des sciences, comme sous le rapport industriel elle était reconnue depuis longtemps comme la première industrie. » Et pour enfoncer complètement le clou, sur lequel il cogne depuis le début : « Voilà, messieurs, ce me

semble, pour l'agriculture un titre de noblesse respectable, et qui vaut bien les parchemins et les diplômes dont s'enorgueillissait certaine classe de la société. » Voilà, messieurs...

Avec plus de subtile coquetterie, Parent joue même de la modestie, un tantinet fausse, de l'érudit conscient de l'être : « Voulez-vous que je vous donne un petit aperçu de la science agronomique chez les Anciens ? » Et d'y aller d'une filiation qui part de Caton l'ancien, qui « a laissé un tout petit traité d'agriculture », en passant par Magon, Varron, Columelle (« qui fut le plus grand agronome de l'antiquité »), Palladius, puis, huit siècles plus tard, par Crescenzi (« natif de Bologne qui mérita [...] le titre de restaurateur de l'agriculture »), jusqu'aux deux savants contemporains <sup>423</sup> Chaptal en France et Davy en Angleterre, « deux des plus célèbres chimistes du siècle, [qui] ont laissé chacun dans sa langue un excellent ouvrage sur les applications de la chimie à l'agriculture ».

Étienne Parent eût pu mettre le point final par ce résumé choc en quatre lignes, que n'eût peut-être pas désavoué, fond et forme, Alexis de Tocqueville :

[150]

Enfin messieurs, résumons. J'ai dit plus haut - et je J'ai démontré, il me semble - que l'industriel est le noble de l'Amérique ; et ses titres valent mieux et dureront plus longtemps que ceux des nobles du vieux monde. Les revers ni les révolutions ne les détruiront.

Il crut tout de même devoir ajouter une péroraison, comme s'il sentait le besoin de se légitimer post facto : « Le plus souvent, nous consulterons leurs intérêts [à nos enfants] et nous mettrons l'industrie en honneur parmi nous [...] »

Les moyens d'instruction ont été rares parmi nous jusqu'à présent mais ce ne sera pas une raison pour que la masse de notre population passera corps et âme sous la domination et l'exploitation d'une autre race. Et ce n'est pas de moi que vient cette idée ; elle vient de cette race-là même. C'est ce qu'elle a voulu dire, lorsque, voyant notre répugnance pour la carrière industrielle, elle nous a lancé cette prédiction sarcastique : que nous étions destinés à lui servir de charrieurs d'eau et de scieurs de bois. C'est aussi ce que voulait dire un écrivain américain, en nous donnant l'avis charitable, qu'ils nous balaieraient

---

<sup>423</sup> Correction d'un petit détail : Parent indique 1839 comme date de la mort de Humphrey Davy, alors que celui-ci mourut trois ans avant Chaptal, soit en 1829.

de la surface du globe : - *We will reform them out of the face of the earth*, -  
Telles étaient ses expressions mêmes, si je me rappelle bien <sup>424</sup>.

Enfin, pour dramatiser plus complètement l'intention de son propos, Étienne Parent emploie le procédé d'une hypothétique « histoire noire » que ses auditeurs et lui ne peuvent que récuser par avance : « Oh ! messieurs, nous les ferons mentir, n'est-ce pas, ces prophètes de malheur ; nous ne permettrons pas que les descendants des héroïques pionniers de la vallée du Saint-Laurent en deviennent les parias. Vous empêchez l'histoire d'avoir un jour à parler ainsi <sup>425</sup> :

La partie inférieure du Canada, faisant partie de ce qu'on appela dans l'origine la Nouvelle-France, fut d'abord colonisée par des colons venus de France. Cette population sut se maintenir quelque temps par sa masse après la cession du pays à l'Angleterre. Les moyens d'instruire le peuple, soit par calcul ou autrement, furent longtemps négligés à la suite de cet événement, et il en résulta que les émigrés de la nouvelle métropole, ayant l'avantage d'une instruction industrielle supérieure, mus d'ailleurs par l'esprit d'industrie qui caractérise leur race, réussirent avec le temps à s'emparer de toutes les ressources du pays. Bientôt la nouvelle race obtint un ascendant marqué sur la [151] société, et finit par lui imprimer son cachet particulier ; de sorte qu'aujourd'hui l'élément français de la société canadienne a été ou absorbé ou étouffé. C'est à peine si dans quelques coins reculés du pays se trouvent encore, sans mélange, quelques restes d'un peuple qui fut renommé par sa bravoure dans les combats, par son activité dans les courses aventureuses du nord-ouest, autant que par ses qualités aimables dans la société, à tel point qu'il fut nommé le peuple gentilhomme. Si l'on en croit les mémoires du temps, la principale cause de la décadence d'un peuple aussi intéressant fut l'éloignement des classes aisées, les seules qui pussent se procurer de l'éducation alors, pour toute espèce d'industrie. Cela se conçoit en effet dans un pays où l'industrie était la seule source de richesse, et où la richesse était le plus grand sinon le seul moyen d'acquérir de l'importance sociale. La masse du peuple dut être livrée à l'influence et à l'action dénationalisatrice des chefs d'industrie de la race rivale, et perdre ainsi avec le temps son caractère national.

---

<sup>424</sup> Voir, au chapitre précédent, l'opinion fort peu flatteuse de journaux américains sur la nationalité canadienne.

<sup>425</sup> J'ai hésité à citer ce passage sur une histoire qui aurait pu être. Après réflexion, il m'apparaît typique de la personnalité didactique de Parent, qui ne recule pas devant des procédés relevant du prophétisme.

La finale pouvait-elle être autre que : « Voilà, messieurs, ce que dira l'histoire [...] si les classes aisées parmi nous ne sentent bientôt l'importance de leur mission, et ne se mettent à la hauteur des exigences de notre position sociale. Mais chacun fera ce que la patrie, ce que notre postérité attendra de lui. » Quant à lui, Parent aime même s'imaginer « moins le provocateur que l'interprète d'un sentiment qui fermente et germe déjà au cœur de notre population, et qui bientôt produira des fruits abondants [...] » Belle illusion comme on sait, encore que cette « histoire », toutefois moins noire, sera quand même fort longue ! La génération actuelle gagnerait à la connaître un peu moins mal, un siècle et demi plus tard.

Si l'on ne devait lire in extenso qu'un seul texte d'Étienne Parent, nous proposerions que ce soit celui-là, d'autant que sa douzaine de pages en a fait le plus court de sa production de conférencier. Alors que le régime de l'Union, né sous les plus sombres auspices, venait de connaître un relatif apaisement, le journaliste-polémiste s'était mué en conférencier-professeur, soupesant, pour ainsi dire, le destin encore très globalement incertain de « notre nationalité ». Jusque-là, il avait fallu parer au plus pressé, affronter un à un les dangers et menaces d'une dynamique politico-constitutionnelle qu'une oligarchie, entreprenante sur place, animait sous le protectorat d'une métropole, non seulement lointaine, mais « étrangère » et discernant mal son propre intérêt. En particulier, depuis la douzaine d'années de son directorat du *Canadien*, Étienne Parent avait été de tous les combats, y compris de ceux qu'il jugeait devoir livrer aux chefs irresponsables et aux partisans passionnés de sa propre « origine » ou « nationalité ». La plume de cet homme, pourtant pondéré de nature, devait désormais frapper d'estoc et de taille sur les deux flancs, autant sur celui de l'économique que sur celui du politico-constitutionnel.

[152] Car voici qu'il tient à proclamer avec une passion renouvelée que le temps est venu de changer la nature de la lutte. « Notre nationalité » doit livrer son propre combat, en elle-même et par elle-même du fait que tant de choses, qui relèvent des « moyens sociaux », dépendent maintenant d'elle et non des autres. Faire soi-même d'abord ce qui dépend de soi, c'est s'adonner à l'industrie, et concurrencer les gens de l'autre origine dont c'est la grande force.

Mû par une inquiétude lancinante et prolongée, semblant parfois se transformer en angoisse, surtout habité d'un vif sentiment d'urgence qu'il cherche à communiquer à ses auditeurs, Étienne Parent refuse, plus que jamais en ce mois de janvier 1846, de céder à la désespérance, lui qui a naguère connu des pointes de défaillance dans des

moments de probable dépression ou surmenage. Il s'était adressé à l'intelligentsia libérale de Montréal, dont son auditoire présumé était composé ; il est dommage que nous ne possédions pas de documents écrits sur les possibles réactions ou suites que ses propos ont dû susciter. On peut imaginer des effets négatifs d'un tel traitement de choc, des désaccords rentrés ou des assentiments au moins tacites : on ne le saura jamais.

Ces « intellectuels » de l'Institut canadien n'avaient certes rien, ou si peu, de l'« industriel » dont il avait esquissé le portrait en désaveu du « fol engouement », toujours prévalant, à l'égard des professions libérales. Ainsi rudement mis en cause, ces « professionnels » auraient eu de quoi être ébranlés par cette vision, pour ainsi dire, inversée des conditions de la viabilité du destin national. Quoi qu'il en fût, l'année n'était pas écoulée lorsque maître Étienne Parent donnait, devant le même auditoire, une seconde grande leçon sur le thème complémentaire de l'« importance de l'étude de l'économie politique ». L'industrie, qui est un objet fort vaste, peut et doit être pensée selon les canons d'une science nouvelle, existante sous d'autres cieux - et qui peut s'apprendre.

## 2. « Importance de l'étude de l'économie politique » (1846)

[Retour à la table des matières](#)

Au début de cette conférence, devant les membres du même Institut une dizaine de mois plus tard, Étienne Parent établissait d'habile façon la liaison logique entre « L'industrie comme moyen de conserver notre nationalité » et « Importance de l'étude de l'économie politique <sup>426</sup> ». « Le sujet dont je vais vous entretenir n'est guère que la continuation, le complément de celui que je traitai la dernière fois, alors que j'essayai [153] de vous démontrer que la malheureuse manie qui, parmi nous, pousse la jeunesse instruite presque en (sic) masse vers les professions dites libérales, était une cause d'affaiblissement pour nous, et un juste sujet d'alarme pour notre existence politique et nationale. »

---

<sup>426</sup> Dans Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 127-143.

La raison en était que « toute l'énergie intellectuelle de notre race allait s'épuisant de génération en génération dans les luttes ingrates d'une carrière encombrée ». On sent notre homme toujours obsédé par la même préoccupation, mais en train de se déterminer, avec une intensité non moins grande, à proposer une issue libératrice. Elle n'existera « qu'en autant que nous aurons parmi nous des hommes profondément versés dans l'étude de l'économie politique, et dans l'application éclairée des principes qu'elle enseigne ». Le traitement du sujet pourrait être aussi aride que la matière elle-même. Mais le conférencier, disert, sait enrober son message de considérations à la portée de l'intérêt et des connaissances politiques de ses auditeurs.

L'économie politique est la science de l'économie qui, vue sous l'angle de la « politique », se met alors au service de cette dernière. La population de ce pays et l'auditoire d'élite de l'Institut canadien sont déjà imprégnés de « politique » ; et ce terme leur est présenté comme qualificatif dans l'appellation de la science nouvelle. Enfin, quant à l'activité économique proprement dite, elle s'exerce toujours sous un certain conditionnement politique, au moins au sens large.

Il y eut bien un précurseur italien du nom de Botero <sup>427</sup> dès le XVI<sup>e</sup> siècle ; mais du trio des fondateurs : Adam Smith <sup>428</sup>, François Quesnay <sup>429</sup> et Jean-Baptiste Say <sup>430</sup>, Parent n'accorde une place déterminante qu'au premier et au troisième : « Aujourd'hui on ne recherche pas les oracles de la science au-delà de Smith en Angleterre, et de Say en France. » Au Canada même, « les connaissances et l'expérience en fait d'économie politique sont fort bornées parmi nous, surtout quant aux branches les plus [154] importantes [...], celles qui traitent des finances, du commerce et des sujets qui s'y rapportent ». Tout est à faire, mais comme « nous avons su trouver des Burke et des Mirabeau, lorsqu'il nous les fallait [...], maintenant qu'il nous faut des Cobden et des Peel nous saurons les trouver ».

<sup>427</sup> Botero (Giovanni, surnommé Benesius), 1540-1617 ; critique des idées politiques de Machiavel et un des principaux représentants du mercantilisme en Italie.

<sup>428</sup> Smith (Adam), 1723-1790 ; philosophe et économiste écossais ; auteur du premier grand traité du capitalisme libéral, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). [Livre disponible, en texte intégral, dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>429</sup> Quesnay (François), 1694-1774 ; médecin et économiste français ; fondateur de l'école des physiocrates ; a ébauché dans son *Tableau économique* (1758) l'idée des lois économiques naturelles. [Livre disponible, en texte intégral, dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

<sup>430</sup> Say (Jean-Baptiste), 1767-1832 ; industriel et économiste français ; auteur du *Cours complet d'économie politique* (1815) exposant un libéralisme économique profondément optimiste.

Où ? Parent répond par un passage, une fois de plus assez flagorneur, sur « cette belle jeunesse, bouillante de patriotisme, avide de connaissances utiles, animée d'une noble émulation ». C'est devenu presque un tic chez lui lorsqu'il se met à espérer sans guère de fondement. Toutefois, il loue « l'excellent et utile travail » d'initiateur d'un compatriote, Amédée Papineau <sup>431</sup>, dans la Revue Canadienne tout en déplorant la lenteur de la progression de ce travail et le manque de diffusion par les journaux qui s'abstiennent d'en reproduire des articles.

Le journaliste profite du constat de cette carence pour reprendre une de ses belles marottes sur le journal considéré comme « le livre du peuple ». L'occasion lui apparaît trop belle pour ne pas la saisir au vol en dénonçant ce qu'il appelle le « feuilletonisme » d'abord « européen <sup>432</sup> », puis « français <sup>433</sup> ». Il vise nommément les énormes succès d'un Eugène Sue ou d'un Alexandre Dumas. Il consacre deux pleines pages à cette digression sur la futilité d'imiter, en moins bon, ces maîtres français du feuilleton.

Il rapporte aussi un petit fait fort révélateur dont il avait été témoin dans une librairie montréalaise. Un acheteur demande le traité classique de Say et reçoit comme réponse du libraire : « C'est un ouvrage qui ne se vend pas, et que nous ne faisons venir que sur commande spéciale. » Assistant à la scène, Parent avait constaté qu'« en revanche, on voyait briller sur les tablettes les oeuvres des romanciers à la mode. On n'attend pas d'ordre spécial pour ceux-là, ça se vend. » Et l'observateur prend à son compte « l'étonnement de notre amateur d'économie politique, en apprenant qu'un ouvrage qui devrait être entre les mains de chacun de nos hommes instruits, jeunes et vieux, le vade-mecum obligé de quiconque veut se mêler des affaires de son pays, fût un ouvrage qui ne se vend pas ». Comme aujourd'hui...

[155] Puis Parent se met en scène dans l'hypothèse où il aurait « un jeune ami studieux, doué de talents convenables, plein d'ardeur, etc. » qui lui demanderait son avis sur ce qu'il devrait étudier de préférence : « Je dirais à mon jeune ami : étudiez, 1)

<sup>431</sup> Fils de Louis-Joseph Papineau

<sup>432</sup> « Avouez-le, messieurs les journalistes, ce ne sera pas avec le menu fretin du feuilletonisme européen, que vous nous aiderez à accomplir ce grand oeuvre de civilisation » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 130).

<sup>433</sup> « [...] des efforts d'imitation vers le feuilletonisme français, de jolis riens quelquefois assez joliment tournés à la française » (ibid.).

l'économie politique ; 2) l'économie politique ; 3) l'économie politique <sup>434</sup>. » Puis, sentant avoir bien en main son auditoire, le docte conférencier en arrive au noeud historique de la question qu'il a soulevée : « La lutte n'est pas finie, et ne finira jamais sous notre système de gouvernement ; elle a seulement changé de terrain. Des hautes théories gouvernementales, elle est descendue aux questions d'intérêt matériel, qui pour la masse des peuples sont souvent d'une importance plus grandes que les premières. Nous nous sommes battus pendant un demi-siècle sur la forme que devrait avoir l'habitation commune ; et maintenant que ce point est réglé, chacun va travailler de son côté à y occuper la meilleure place qu'il pourra. » Voilà le défi nouveau que doit relever notre nationalité. « Et dans cette nouvelle lutte, il faudra non moins de talents et de lumières que dans l'autre ; seulement, il en faudra d'un ordre un peu différent, sous certains rapports [...] » Tout est à faire, à concevoir d'abord.

L'exposé a tendance à dérapier depuis quelques paragraphes où il n'est plus guère question de l'économie politique. Au-delà des lieux communs providentialistes <sup>435</sup> qui reviennent si souvent dans le discours de Parent, il nous présente une fort bonne page sur « la noble émulation qui nous fera nous maintenir en tout et dans tous les temps au niveau des populations qui nous environnent ». Dans ce passage dont le conférencier se défend d'en avoir fait une « satire », il se trouve à faire l'éloge de ce qui pourrait s'appeler le matérialisme anglo-saxon :

Or ces populations descendent d'une race d'hommes qui semble avoir entrepris la conquête ou la rénovation du monde par l'intérêt matériel. Son Dieu, c'est Plutus ; ses enfants ne naissent, ne vivent que pour le gain ; pour eux il n'y a d'autres rêves que des rêves de fortune, de fortune rapide et colossale ; pour eux point d'*aurea mediocritas*. Et ils mettent au service de cette passion, l'ardeur, l'activité, la constance, l'opiniâtreté, que les hommes vouent ordinairement à la poursuite des objets, des passions les plus vives et les plus insatiables.

[156] À ce qui n'est pas une « satire » mais qui pourrait ressembler assez à une charge, Parent ajoute ce passage dans lequel se déploie la philosophie de l'histoire d'un intellectuel, français d'Amérique, au milieu du XIXe siècle :

<sup>434</sup> En parodiant le maréchal de Saxe, auquel quelqu'un demandait ce qu'il fallait pour bien faire la guerre, qui répondit : « 1) de l'argent ; 2) de l'argent ; 3) de l'argent » (ibid., p. 132).

<sup>435</sup> « [...] qui nous dira que [la providence] n'a pas de grands desseins sur nous, et que les épreuves auxquelles elle soumet notre adolescence ne préparent pas notre virilité à quelque glorieuse destinée sur ce continent ? » (Ibid., p. 133.)

Et je suis porté à croire que cette avidité d'acquérir chez la race anglo-saxonne, avidité, remarquons-le en passant, qui n'a fait que s'accroître chez la branche américaine de cette race, est destinée à former un chaînon dans l'histoire de l'humanité, un âge d'industrie, d'amélioration matérielle, l'âge du positivisme, l'âge de la glorification du travail. Sans le travail opiniâtre et incessant des nations industrielles, le monde attrait beaucoup moins de puissances matérielles et intellectuelles qu'il n'en a. Ainsi, au lieu de leur porter envie, on leur doit de la reconnaissance.

Diable ! Et voici encore davantage : « Veut-on ne pas se laisser déborder, absorber, écraser par elles, qu'on fasse comme elles [...]. Les nations lâches et abruties étaient autrefois la proie des nations guerrières ; maintenant les peuples indolents et ignorants seront exploités par les peuples industriels et intelligents. C'est la loi de l'humanité, ou plutôt c'est la loi de la création entière appliquée à l'humanité [...] » Mais la phrase n'est pas encore terminée : « [loi... ] tempérée si vous voulez, chez celle-ci par la religion qui sait opposer le précepte sublime de la charité universelle à l'égoïsme des penchants humains, et la considération des biens éternels à l'entraînement des intérêts temporels. » L'être religieux, ou le « bon paroissien » chez Parent ne pouvait laisser passer, telle quelle, cette espèce de loi d'airain qu'il vient d'exprimer.

Et il faut aussi pouvoir traiter avec ces gens-là ! En effet, « cette avidité d'acquérir, cet excès d'acquisivité, comme diraient les phrénologistes <sup>436</sup>, doit souvent porter à n'être pas trop scrupuleux, ou à s'aveugler sur les moyens à employer pour les satisfaire ». À cette objection qu'il a lui-même soulevée, Parent répond d'abord d'une façon presque embarrassée <sup>437</sup>, puis par le recours à l'objet même de son propos : l'économie politique, bien entendu ! « La plus belle oraison, [fût-elle] d'un Démosthène, d'un Burke ou d'un Mirabeau, ne serait guère plus pour eux qu'une vaine dépense de [157] rhétorique, si elle ne touche à la fibre des intérêts matériels, et ne s'appuie sur les principes reconnus de la science qui traite spécialement de ces intérêts. » Ainsi s'exprimait Étienne Parent dès 1846, un demi-siècle avant Edmond de Nevers, l'auteur de *L'âme américaine* (1900).

<sup>436</sup> Selon une « science » du XIXe siècle, qui fait l'étude du caractère ou des « facultés » dominantes d'après la forme du crâne.

<sup>437</sup> « Pour cette raison, ceux qui ont à traiter d'intérêts communs avec des gens qui ont ce penchant, doivent être en état de faire valoir les arguments et les considérations les plus propres à faire impression sur eux, et à commander leur conviction » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 134).

L'économie politique offre donc un arsenal d'armes défensives à la partie faible du rapport. « Dans le cas même d'une injustice patente, il faudra que vous puissiez démontrer qu'elle préjudicie aux intérêts généraux ; ce qu'heureusement vous pourrez toujours faire à l'aide de l'économie politique, qui vous mettra en état de démontrer que tout le corps social souffre nécessairement des souffrances d'aucun de ses membres. » Comme argument d'autorité à l'appui de cette proposition, Parent ne trouve pas mieux que de citer son maître français en la matière, qui énonce cette vérité première en forme de boutade : « Car, comme dit Say, chez un peuple où l'on se dépouillerait mutuellement, il ne resterait bientôt plus personne à dépouiller. »

C'est ainsi que, par ce détour en phrénologie philosophe, le conférencier revient à son sujet principal annoncé, mais pas pour longtemps, car il ne sait pas résister à une autre tangente. La question étant qu'au plan « de mesures ou questions d'intérêt matériel [...] nous allons rencontrer sur ce nouveau terrain des adversaires, ou, si vous voulez, des concurrents mieux préparés que nous », il ne s'ensuit pas qu'il faille blâmer inconsidérément ceux qui, dans le passé, ont été la cause de notre retard. « Ce reproche est injuste » à l'égard des hommes politiques de la génération précédente, soutient Parent, car « il n'était guère possible que nos hommes publics, avant l'époque présente, puissent se livrer à des études longues et suivies sur l'économie politique », engagés qu'ils étaient jusqu'à tout récemment dans d'incessants combats pour la liberté politique. C'est aux jeunes d'aujourd'hui qu'en incombe la responsabilité. « Au prix des longs et rudes travaux de vos aînés, vous voilà entrés dans la terre promise [...]. Ils ont dû être tribuns, soyez hommes d'état, économistes éclairés. De cette manière, vous vous présentez sur l'arène avec l'armure convenable, et vous pourrez y lutter sans désavantage avec des concurrents qui [...] sont pour le présent mieux préparés que nous [...] »

Il faut, du reste, « bien connaître et apprécier les forces de ses adversaires », d'autant que leur supériorité en la matière « peut aisément s'expliquer ». Selon « un économiste distingué de nos jours », l'Angleterre n'est-elle pas « le pays natal de l'économie politique » ? Le lecteur a droit à un passage d'une belle venue sur la qualité « marchande et manufacturière » de la nation anglaise, sur le principe de la liberté du commerce (grâce au ministre Robert Peel), sur la liaison entre cette liberté et [158] l'organisation internationale afin d'enrayer les « guerres fréquentes et ruineuses follement entreprises pour de prétendus intérêts commerciaux, qui n'existaient que dans les théories erronées du temps ». Car « s'il est quelque chose qui doive aider à la ré-

alisation du rêve de paix universelle du bon abbé de St-Pierre <sup>438</sup>, rêve qu'on a appelé le rêve d'un honnête homme, c'est la liberté universelle du commerce, vers laquelle l'acte des céréales <sup>439</sup> de sir Robert Peel est le premier pas, mais un pas décisif, mais un de ces pas comme ceux du géant Atlas, qui va remuer, entraîner le monde ». Ce qui importe le plus, c'est que, sur le fond de « cette grande révolution commerciale [...], nous allons être des premiers conviés à entrer dans la voie qu'elle ouvre ». Solidarité impériale oblige...

C'est-à-dire que « la mère-patrie, en nous retirant la protection qu'elle accordait à nos produits, va nous donner le droit de retirer, de notre côté, la protection qu'elle assurait à ses propres produits sur notre marché ; elle nous ouvre en même temps tous les marchés du monde, et permet au monde entier de venir chez nous. En un mot, nous allons avoir à régler nous-mêmes dans notre intérêt nos rapports commerciaux avec le monde entier, soin que la métropole s'était réservé jusqu'à présent et qu'elle exerçait dans l'intérêt de l'empire <sup>440</sup>. » Pour affronter un tel beau défi, seront exigées « de bien grandes connaissances en économie politique pour nous garder des conséquences des faux pas ». Bien plus grave encore, « nous allons maintenant inoculer à notre corps social des germes de misère ou de prospérité, de vie ou de mort ».

Mais l'enjeu en vaut bien la peine, car « nous allons avoir non seulement à débattre nos intérêts de localité et de classe, mais aussi à régler nos intérêts provinciaux avec les peuples étrangers ». À la fin de ce beau rêve éveillé, Parent insiste : « Et cela, encore une fois, nous ne pourrons le faire qu'au moyen d'études sérieuses en économie politique. » Ce qu'il ne dit pas, vous devez, vous-mêmes, les faire seuls, ces études, puisqu'il n'y a [159] personne pour enseigner ladite matière. Mais il reste les livres de la spécialité que vous pouvez commander chez votre libraire !

À défaut de quoi, la rançon d'une ignorance ou de préjugés en ce domaine ne fait pas que rejeter de bonnes mesures législatives, les hommes politiques « en imposent

---

<sup>438</sup> Saint-Pierre (Charles Irénée Castel, abbé de), 1658-1713 ; auteur du *Projet de paix perpétuelle* (1713), prônant l'institution d'une ligue de souverains, dotée d'un tribunal international et d'un congrès permanent, afin de prévenir la guerre. Il a eu une grande influence sur beaucoup d'esprits dont Jean Jacques Rousseau qui a écrit un *Commentaire* élaboré de ce *Projet*.

<sup>439</sup> L'abolition par Peel des *corn laws*, ou prélèvement douaniers sur le commerce des grains.

<sup>440</sup> Pour montrer à ses auditeurs que son enthousiasme n'atténue pas son réalisme, Parent précise entre parenthèses : « (Je n'ai pas à m'occuper de quelques points de restriction qui paraissent n'être pas encore réglés, et qui sans doute feront l'objet de négociations entre la mère-patrie et la colonie.) » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 137.)

en outre de mauvaises ». Et Parent se met à épingler des « erreurs monstrueuses » commises dans le monde antique : en Égypte (où l'on obligeait les enfants à exercer le même métier que leur père) ; en Grèce (où les travaux industriels étaient absolument interdits aux citoyens) ; à Rome (où cette même loi existait à l'état de préjugé, et « si profondément enraciné que Cicéron, cet esprit si philosophique, n'a pas pu s'en garder »). Parent fait encore observer qu'« avec une pareille idée, la Grèce et Rome n'auraient jamais existé sans l'esclavage ». À l'époque moderne, on voit l'Espagne soutenir cette erreur de naguère que « l'or et l'argent étaient la seule source de la richesse, au point que dans presque tous les états de l'Europe on passa des lois pour prohiber l'exportation de ces métaux. C'était raisonner aussi bien que l'avare qui se laisserait mourir de faim sur son trésor. » D'autres exemples d'« erreurs monstrueuses », Montesquieu et Voltaire préconisant « le luxe comme un bienfait, presque à l'égal d'une vertu ». Ou un monarque comme Louis XIV, prétendant qu'un roi « faisait l'aumône en dépensant beaucoup ; mais quelque soixante ans plus tard le peuple de Paris préjudait à une terrible révolution en demandant du pain ». Ou encore Frédéric II de Prusse, qui « trouvait que la guerre était un moyen admirable de distribuer également dans ses provinces les subsides que les peuples fournissaient au gouvernement. « Certes, concluait Parent, les peuples se fussent beaucoup mieux trouvés qu'on leur eût laissé ces subsides. »

L'exemple que Parent tire de la politique locale est d'une absurdité encore plus grande en son expression strictement mathématique : il s'agit de l'acte dit « pour la protection de l'agriculture, qui n'a nullement protégé l'agriculture ». En consultant les comptes de la dernière session, on pouvait constater que cet acte avait produit, l'année précédente, une somme de droits qui, « répartis sur la masse des producteurs canadiens revient à rien pour chacun ». Même en considérant l'hypothèse que cette législation eût été d'un meilleur rendement, les conséquences en auraient été que « la protection est un système absurde et désastreux, excepté peut-être dans certains cas tout particuliers, où il serait question de soutenir les premiers pas d'une industrie nouvelle [...] ou pour amortir la chute d'une industrie ancienne [...] <sup>441</sup> ».

[160] Avant de prendre congé de ses auditeurs, le conférencier est tout fier de leur faire part d'un établissement collégial qui a mis à son programme l'enseignement d'éléments d'économie politique. Il s'agit du collège de Saint-Hyacinthe, « cette insti-

<sup>441</sup> Ces dérogations à la règle libre-échangiste, Parent va les établir plus explicitement dans sa conférence sur le « commerce », que nous allons présenter à la suite de celle-ci.

tution qui, sous ses professeurs actuels, a pris un rang si élevé parmi nos maisons de haute éducation, [qu'on y] a commencé à s'occuper d'économie politique ; [...] cette institution aurait eu le mérite d'avoir su deviner un grand et pressant besoin social. » Parent prie d'autres institutions de suivre cet exemple, ainsi que le gouvernement de les subventionner. L'entreprise serait rentable. « Quelques centaines de louis annuellement pour des chaires d'économie politique, pendant quelque temps, vaudraient à la province des centaines de milliers de louis, soit en pertes évitées, soit en gains occasionnés par la diffusion de connaissances économiques. »

Malheureusement, notre conférencier moraliste, qui a la fâcheuse manie de céder au moralisateur, y incline une fois de plus. Il tient à adresser un mot d'encouragement au travail à « cette belle jeunesse canadienne, dont je vois l'élite se presser autour de cette tribune ». Le pire voisine le mieux. Le pire : « Je vois vos yeux s'animer au mot patrie, j'entends battre vos cœurs au mot frères, et votre imagination s'échauffe au mot progrès. » Le mieux : « Pour moi, je n'ai jamais compris que Dieu eût imposé le travail à l'homme comme une peine [...] » Le mieux et le pire réunis : « Pourquoi ferions-nous à Dieu une espèce de reproche des maux qui semblent attachés à l'humanité, lui qui nous a donné tous les moyens d'être heureux ? [...] Mais pouvait-il faire autrement, à moins de nous créer anges ou brutes ? »

Par ce mot de la fin, Parent trouve le moyen de récupérer l'idée synthétique du titre : « Oui, messieurs, l'économie politique s'élève jusque-là. Ses démonstrations viennent à l'appui des préceptes de la plus saine morale, et nous font voir que rendre ou laisser à chacun ce qui lui appartient, est pour les nations le plus sûr moyen d'arriver à la prospérité et au bonheur, comme ce l'est pour les individus d'arriver à un monde meilleur. » Si nous avons à ponctuer le sujet de la leçon, ce pourrait être par ce sous-titre : D'abord savoir pour savoir faire.

### 3. « De l'importance et des devoirs du commerce » (1852)

[Retour à la table des matières](#)

Pouvait-il exister ailleurs qu'à Québec, au milieu du XIXe siècle, une « Société pour la fermeture de bonne heure des magasins » ? On peut tout au moins présumer qu'une assistance, composée de membres de cette société, pouvait être moins intellectuellement sophistiquée que celle de l'Institut canadien de Montréal. Dès le début de sa « lecture publique », le [161] conférencier nous apprend aussi qu'il devait s'agir d'un auditoire de jeunes gens, employés de magasins et complétant leur instruction <sup>442</sup> : d'où pouvait découler le caractère hautement désirable de journées de travail raccourcies au point d'avoir formé une société pour faire la promotion de sa réglementation...

Il était indiqué que le célèbre conférencier les entretint de leur activité professionnelle : « De l'importance et des devoirs du commerce <sup>443</sup> ». Ce sujet était aussi plus concret et d'un intérêt personnel plus immédiat que ceux des deux conférences sur l'industrie et l'économie politique ; néanmoins, il s'agissait de trois thèmes d'une même parentèle. On imagine volontiers avec quelle attention ces jeunes gens ont dû écouter leur invité-vedette, arrivé, à l'âge de cinquante ans, au sommet de sa notoriété intellectuelle. Mais on ne sait pas plus, à propos de cette conférence que des autres, s'il était d'usage en ces circonstances de procéder à des échanges de vues ou d'adresser des questions au conférencier.

Une bonne moitié de son propos portait sur l'importance du commerce à travers les âges ; les exemples illustratifs, tirés de l'activité commerciale au Bas-Canada, étaient plutôt clairsemés dans l'ensemble. En outre, leur aspect proprement critique et didactique apparaissait sous l'angle des insuffisances du milieu social en la matière et dans la désignation des causes. Le tout était couronné par une exhortation aux « jeu-

---

<sup>442</sup> « Je crois devoir me constituer votre interprète auprès de vos patrons, qui, dans des vues aussi libérales que patriotiques, vous ont permis de dévouer vos longues soirées d'hiver à votre instruction [...]. En votre nom donc, au nom de vos familles, au nom du pays, je remercie Messieurs les Marchands de cette ville de vous avoir laissé vos soirées d'hiver, pour travailler plus librement à votre avancement intellectuel, moyen d'assurer à notre pays une classe de Marchands digne de ses hautes destinées » (dans FALARDEAU, pp. cit., p. 227, 228).

<sup>443</sup> Dans FALARDEAU, op. cit., p. 227-243.

nes amis » à devenir d'efficaces et prospères commerçants pour le plus grand bien de la collectivité ayant de si grands retards à rattraper. Devant un tel auditoire, il n'était pas requis de refaire la charge contre la mono-manie culturelle des professions libérales déjà dénoncée, encore qu'une proposition de Parent, qu'il fit à propos d'une éventuelle réforme du cours classique, visait à en circonscrire les dégâts. Cette question n'apparaît, toutefois, qu'à la partie finale de l'exposé.

Le point de départ est que le commerce est fils de la nécessité et produit de la division du travail. Il fit sa première apparition « lorsqu'aux peuples pasteurs succédèrent les peuples agriculteurs ». S'il n'y avait pas le commerce et les échanges, à quoi servirait-il que « la Louisiane et les [162] États voisins produisent le coton en si grande abondance [...] », ou que « le Canada possédât les plus belles forêts du monde [...] » ? Mais il n'y a pas que le coton ou le bois de construction comme produits à exporter.

À l'autre bout de l'activité commerciale, il s'est trouvé que notre race est apparue « condamnée à ne pas dépasser les limites du petit commerce, à servir de commis, pour ainsi dire, aux marchands venus d'outre-mer ». Mais les choses ont bien changé car nous comptons même « des maisons canadiennes à la tête de plusieurs branches de notre commerce ». Et « en l'an de grâce 1852 », à Québec même, Parent en nomme une dizaine <sup>444</sup> et d'« autres dont on pourrait faire une mention honorable ». Le conférencier, plus professeur que jamais, n'attend pas la conclusion pour lancer l'exhortation de circonstance ; tout de suite, après ce palmarès impressionnant : « Jeunes gens qui m'écoutez, et pour qui j'ai composé ce petit travail, voilà des modèles, des guides pour vous. Commencez modestement, selon vos moyens, rien de mieux ; mais tendez sans cesse à agrandir vos opérations ; suivez le mot de votre siècle et du nouveau monde : *go ahead !* En avant. »

Après le cri de ralliement, et pour que ses jeunes auditeurs suivent cette voie et y persévèrent, il leur propose de les « entretenir un instant de ce qu'il y a de beau, de grand, d'humanitaire dans le commerce » : ce qui leur vaut un memento d'histoire commerciale universelle ! Cela commence par les Phéniciens et leur capitale, Tyr, renaissant des ruines causées par Nabuchodonosor ; et continue avec Athènes qui « dut à ses marchands sa puissance matérielle, fondement de ses autres grandeurs » ;

---

<sup>444</sup> Les plus connues, pour avoir duré jusqu'à l'époque actuelle, les deux maisons Thibodeau, Chinic et, au bout de la liste, la maison J. et O. Crémazie, la célèbre librairie d'Octave Crémazie, le poète, en société avec son frère, Joseph, lieu de rencontres des intellectuels québécois d'alors.

puis c'est Carthage, « digne fille de Tyr » qui sera détruite (*delenda...*) par Rome qui « ne rencontrera plus d'obstacle sérieux à sa colossale ambition ». Et après des siècles, voici Venise et Amsterdam, qui fit au nord « ce que Venise avait fait au midi de l'Europe ». Et puis Gênes « la Superbe » dont « le plus beau titre de gloire, dû au génie commercial de ses enfants, c'est d'avoir donné le jour à Christophe Colomb [...] ». Et « la découverte de l'Amérique, Messieurs, est le plus grand événement de l'ère moderne après celui qui l'a commencé ; et c'est bien et incontestablement au commerce que nous la devons. »

Le conférencier ramenant ses auditeurs en Amérique, c'est le moment de faire observer que, « sans le commerce, Québec serait encore Stadacona, et Montréal Hochelaga [...] ». Et par le progrès technique, tout [163] va tellement plus vite avec le chemin de fer qui commence à traverser « nos forêts primitives » et des « milliers de vaisseaux et de barques à vapeur » qui sillonnent « notre beau fleuve ». Le commerce aime que ses objets voyagent vite ? Alors, « le génie se met à l'oeuvre, et voilà que l'on traverse l'Atlantique en dix jours, et que l'on voyage, ou plutôt que l'on vole sur la terre, à raison de vingt lieues à l'heure. »

Comme si ce n'était pas assez, continue le conférencier ébahi, il fallait au commerce « quelque chose de bien plus rapide pour ses ordres, pour sa correspondance passée ». Alors, après une page de délire lyrico-mythologique (où sont évoqués Mercure et Prométhée, Vulcain et Jupiter...), ce que Parent appelle « une petite excursion dans le pays enchanté de la mythologie », il nous montre « la science divine de Vulcain transportée dans les bureaux de nos télégraphes électriques » dont le fil sera jeté un jour « à travers l'Atlantique ». De Vulcain on passe à Icare, fils de Dédale, qui nous lance dans les airs. « Aussi se fait-on un jeu d'une tentative qui couta (sic) la vie au *Mongolfier* (sic) de la Fable. Il ne s'agit plus maintenant de s'élever dans l'air... belle bagatelle que cela ! L'on s'occupe sérieusement de résoudre le grand problème de la navigation aérienne, d'une manière usuelle et pratique [...] » La particularité de Parent n'est pas d'avoir, à cette époque, parlé avec enthousiasme de toutes ces inventions comme tant d'autres l'avaient fait, mais d'avoir insisté sur l'influence propulsive du commerce qui « les fait surgir, qui les féconde, et leur donne la vitalité ». En bref, le commerce s'est aperçu que ces « merveilles [...] pouvaient devenir pour lui des instruments utiles à ses opérations ».

Le passage qui suit sur « les tendances éminemment humanitaires, civilisatrices et progressives » du commerce nous apparaît quelque peu agaçant, du fait des consé-

quents dépassant les prémisses. Faut-il s'étonner qu'il démontre sa thèse en homme blanc du XIXe siècle, originaire d'une province culturelle d'Occident, et bien qu'appartenant au groupe des dominés et non des dominateurs ? Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de détecter des tonalités théosophiques dans une phrase comme celle-ci : « Le commerce est, après la religion chrétienne, le plus grand instrument, entre les mains de Dieu, pour l'avancement moral et intellectuel de l'homme, en mettant en contact la civilisation et la barbarie, ou des états de civilisation plus avancés avec d'autres qui le sont moins. » Les exemples que le conférencier tire de l'histoire de l'Amérique espagnole et de l'Indoustan manquent de force probante et procèdent d'une argumentation un peu trop élastique. Il est toutefois un passage qu'il nous apparaît impossible d'omettre ou d'abrégier. Ce texte porte sur nos contacts avec les premiers habitants du sol et sur ce qui s'en est ensuivi ; mais nous devons nous abstenir de le commenter au risque certain de devoir être trop long [164] sur ce profond drame collectif d'aujourd'hui, Plus simplement, voyons donc comment un des esprits les plus lucides et généreux de l'époque voyait la question aborigène il y a un siècle et demi, alors que les « réserves » n'étaient encore qu'à l'état de projet :

Rappelons-nous que nous devons aide et assistance aux restes épars des anciens maîtres du pays. On a, à cet égard, assez libéralement traité les descendants des aborigènes dans le Haut-Canada, mais dans le Bas on les a honteusement négligés jusqu'à présent. Nous ne devons pas tarder à réparer cet oubli, et je vois avec plaisir que la législature, dans sa dernière session, a pensé à nos pauvres sauvages, et qu'il est question de leur faire des réserves de terre pour s'y établir, si on peut les y résoudre, ou pour leur créer quelques ressources assurées s'ils s'y refusent. Ce n'est là qu'un acte de justice, que l'on fera plein et entier, il faut l'espérer. Espérons surtout que nos bons et braves amis de Lorette, dont les pères ont mêlé leur sang avec celui des nôtres pour la défense du pays, ne tarderont pas à avoir un patrimoine pour leurs enfants.

Puis, l'apologie du commerce pour sa mission civilisatrice reprend de plus belle ! Une phrase comme celle-ci n'a rien de surprenant de la part d'un homme de cette époque et ayant ses lectures et ses croyances : « S'il est possible, ce dont je doute, s'il est désirable, ce dont je doute encore davantage, qu'il y ait sur notre terre une domination universelle, ou l'unité gouvernementale que ce soit sous les auspices du génie commercial, [car] avec les idées plus éclairées qui se répandent en fait d'économie politique, ce sera le régime le plus favorable au bien-être de l'humanité. » Étienne Parent

qui professait sa croyance au libre-échange se déclarait encore, en bonne logique, comme un tenant du libéralisme économique intégral.

D'où la profession de foi suivante : « Il s'est fait et se fait encore de beaux rêves sur la fraternité humaine, sur les moyens d'en arriver à la fraternisation universelle. Le plus sûr de ces moyens, nous l'avons dans le commerce, dans le commerce libre. Le commerce a besoin de toutes les libertés, comme de toutes les énergies ; il lui faut des hommes libres et industriels. Aussi toutes les grandes nations commerciales ont-elles été des nations libres. Si elles n'ont pas toujours et toutes été libérales, elles le seront désormais [...] » Dès qu'une guerre menace d'éclater quelque part, le commerce, risquant de perdre des acheteurs et des vendeurs, devient naturellement le « grand pacificateur », et ce n'est pas son moindre mérite « puisque la guerre est le plus grand des fléaux pour les nations ». Pour Parent, le commerce a une telle importance qu'il lui confère presque une réalité anthropomorphique, comme agent de relations internationales pacifiques.

[165] Estimant démontrée sa thèse générale sur l'importance du commerce, Parent passe ensuite à l'examen « des devoirs et obligations de ceux qui s'y engagent ». Ils doivent être des gens de classe et non pas de ces « simples boutiquiers » qui « ne font le plus souvent qu'encombrer le négoce d'une foule de fainéants, au détriment des hommes intelligents et actifs [...] ». Il en a contre cette « classe de frelons sociaux » qui se font marchands « pour échapper au travail des mains ». Ils ne valent pas mieux que ceux qui se font « avocat, notaire, médecin, pour avoir un parchemin dans sa poche ». Et si vous n'avez pas les « aptitudes particulières » pour vous permettre d' « atteindre à l'éminence » dans cet état, le conseil de Boileau aux mauvais poètes garde toujours sa pertinence : « Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier [...] »

Les constructions dialectiques de Parent manquent parfois de logique en ce sens qu'étant en train de poser une proposition majeure, sans la terminer il a tendance à passer soudainement à des considérations secondes ou secondaires. Il atténue aussi cet inconvénient en revenant, quelques pages plus loin, aux énoncés de base, comme lorsqu'il renoue avec la question de la découverte de l'Amérique par Colomb. À qui ces terres du Nouveau-Monde ont-elles le plus profité ? Pas à l'Espagne qui avait de l'avance sur les autres puissances européennes, ni à la France qui s'était placée en second, mais à la plus mal dotée de toutes, l'Angleterre. Parent établit de brillante façon le bilan de ces trois grandes entreprises coloniales en Amérique :

L'Angleterre a consid rablement augment  sa richesse et sa puissance par l'Am rique, et l'Espagne lui doit sa ruine, et d' tre descendue du rang de puissance du premier ordre au rang de puissance du troisi me ordre. Et si la France ne s'y est pas ruin e aussi, cela est d    ce qu'elle  tait plus commer ante, plus industrielle que l'Espagne ; car c'est   son manque de g nie commercial et industriel que l'Espagne doit sa perte, comme c'est   la possession de ces qualit s   un degr   minent que l'Angleterre doit son salut.

L'explication ? Elle est commerciale. Tandis que l'Espagne envoyait les « m taux pr cieux qui lui arrivaient [...]   pleins galions [soit] en France, en Angleterre, et ailleurs, en  change des produits manufactur s de ces pays, qu'elle consommait, ou envoyait   ses colonies d'Am rique », l'Angleterre, elle, pouvait aussi « perdre ses plus belles colonies », mais sans grand dommage, car elle « avait  tabli avec ses colonies des relations commerciales et industrielles, que la guerre pouvait interrompre, mais que la paix devait faire renouer ; c'est en d'autres mots, que l'Angleterre ne faisait (sic) pas faire aux autres ce qu'elle pouvait faire elle-m me avec avantage. » Et voil  pourquoi la « fi re Albion » est devenue la premi re puissance commerciale au monde.

[166] La th se principale se trouvant consolid e par ces derni res explications, Parent revient, vers la fin de sa conf rence,   la situation locale. En particulier, il est tout fier de signaler le vif succ s obtenu   la « grande Exposition de l'Industrie, tenue l' t  dernier   Londres », par un industriel de... la Rivi re Ouelle, M. Charles T tu. Il y avait expos  un produit indig ne, des cuirs de marsouin corroy s par lui. « Ce qui recommande cette d couverte, car c'en est une, c'est qu'elle nous a r v l  une richesse ignor e partout, en donnant une valeur   un article qui n'en avait aucune auparavant. La m me maison a introduit sur nos march s des huiles de poisson qui ne le c dent gu re en beaut  aux plus fines huiles de Florence ; et l'on sait les sacrifices qu'elle a faits pour introduire des proc d s am lior s dans les p ches de notre fleuve et de notre golfe. Voil  le marchand comme je l'entends ; voil , jeunes amis, le marchand que je vous offre comme mod le. Puisse votre g n ration en produire un grand nombre comme lui ! » En somme, ce M. T tu m rite un prix d'excellence !

Il s'impose d'occuper d'abord notre propre domaine qui peut  tre fluvial ou maritime, comme le d montre l'exemple de ce M. T tu. Parent confie   ses auditeurs « la douleur et la honte de voir encore les armateurs  trangers venir, tous les ans, exploiter nos riches p cheries du golfe, et faire la loi   nos pauvres p cheurs jusque dans nos propres eaux ». Pis encore : « [...] et il ne s'est pas encore trouv , dans notre corps

commercial, assez d'esprit public pour former une puissante compagnie à cette fin. » La conséquence en est que « cette mine inépuisable est encore... laissée aux efforts insuffisants, à l'exploitation impuissante de quelques pauvres armateurs, exploités eux-mêmes par les armateurs étrangers ». Mais notre tenant de la liberté du commerce se trouve ici devant une certaine contradiction : il faudrait que nos pêcheurs reçoivent aussi des « primes d'encouragement », à l'instar des pêcheurs étrangers qui reçoivent une telle aide « sous différentes formes »...

Et voici comment le casuiste Étienne Parent va régler son cas de conscience :

En ma qualité de libre-échangiste, je suis en principe opposé aux primes d'encouragement tout comme aux droits protecteurs. Mais je ne suis pas de ceux qui disent : Périssent la Patrie plutôt qu'un principe ! Moi je dis : Vive la Patrie avec les principes intacts, si ça se peut, mais avec les principes modifiés, s'il le faut. Les principes de l'économie politique ne sont pas absolus comme ceux de la morale, avec laquelle on ne transige pas ; ce ne sont que des théories humaines, et partant nécessairement flexibles et variables, comme l'homme qui les conçoit : la morale vient de Dieu, est immuable comme son auteur ; la politique vient de l'homme, elle est muable comme lui et le milieu où il vit.

[167] La dérogation à l'application du libre-échange, qu'il avait soulevée dans une circonstance antérieure <sup>445</sup>, il la précise cette fois : non seulement elle est légitime « dans un jeune pays où les capitaux et l'expérience manquent », mais aussi, comme c'est le cas, lorsqu'il existe des primes d'encouragement « pour les étrangers avec lesquels nos nationaux ont à entrer en concurrence ». Parent s'adresse ensuite aux « rigides économistes » pour leur faire remarquer que « cette mesure serait justement le moyen de faire cesser les primes d'encouragement accordées aux étrangers ; car lorsqu'il y a des primes pour tout le monde, c'est comme s'il n'y en avait pour personne. » La parité des dérogations entraînerait le rétablissement de la règle libre-échangiste : « Alors les peuples étrangers ne tarderaient pas à mettre fin à des encouragements, qui n'auraient plus d'objet général, et d'un commun effort l'on ferait partout main-basse sur les primes et les bonus. »

Un des charmes du Parent-conférencier est l'espèce de simplicité désinvolte avec laquelle il passe d'un niveau de discours (lignes de force de grands courants interna-

---

<sup>445</sup> Voir plus haut, dans ce chapitre, la citation à l'appel de la note 25 sur le même sujet, mais ici davantage développé.

tionaux) à un autre plus immédiat et familial (faits limités, mais néanmoins fort intéressants, de la chronique locale). Voilà qu'à partir de l'effet international produit par le cuir de marsouin traité à Rivière Ouelle, il nous était servie une théorie du libre-échange, prenant en compte la légitimité de certaines clauses dérogatoires. Mais voici que, sans autre transition, nous sommes amenés à la considération du retard que nous avons pris, par rapport au Haut-Canada et aux États-Unis desquels nous sommes « tributaires », pour la production des « fabriques domestiques » - ou d'articles ou appareils ménagers, ainsi qu'on le dit aujourd'hui. « Nos sceaux, nos balais et mille autres articles d'usage domestique, nous viennent du Haut-Canada. Véritablement nous mériterions que nos ménagères fissent usage de leur arme naturelle, pour nous réveiller, et nous forcer à devenir plus industriels. » Le trait est bien amené, mais n'explique ni notre manque d'imagination ni notre indolence.

Parent ne soulève pas la question, s'étendant plutôt sur les avantages que la population du Bas-Canada pourrait tirer d'un certain esprit d'initiative. D'abord, les bras ne manquent pas « dans un pays où toute la population agricole est presque inoccupée pendant cinq mois de l'année ». Non plus que la force hydraulique, étant sous ce rapport « mieux partagés que le Haut-Canada, où les fabriques domestiques se multiplient, faisant, partout où elles existent, surgir de terre des villes ou villages florissants ». Enfin, quant au capital, facteur décisif de départ, « s'il n'y a pas partout [168] accumulation de capitaux en peu de mains, partout il y a l'association », ce « remède » qu'il avait proposé pour relever l'état de la presse politique <sup>446</sup> ; car « ce qu'un homme ne peut pas faire, deux, quatre, dix, cent le peuvent, sans gêner leurs opérations ordinaires ».

Mais Parent gardait pour la fin sa réponse aux deux grands obstacles au « commerce », qu'il entendait en un sens presque aussi large que l'activité économique générale : soit la perpétuation indue du système seigneurial, ainsi que le manque d'instruction « d'abord pour concevoir et mûrir l'idée d'une entreprise industrielle, et ensuite pour la réaliser avec des chances de succès ». Parent avait fait le procès de l'institution seigneuriale, dès son entrée dans le journalisme <sup>447</sup>. Une trentaine d'années plus tard, il y voit « un obstacle formidable à l'industrie, à l'établissement des fabriques domestiques ». Sur ce point d'importance capitale, il écrit : « C'est déjà bien assez

---

<sup>446</sup> Voir notre présentation de la conférence de Parent « La Presse », en introduction à la seconde partie.

<sup>447</sup> Voir au chapitre 1 les vues du journaliste débutant sur la question dans les années 1820.

pour un homme entreprenant, de risquer des capitaux dans une entreprise, sans être en sus obligé de payer une forte indemnité au seigneur, et de perdre, en cas d'insuccès, un douzième de la valeur de son établissement. » Si ce n'était que ça, qui est déjà beaucoup... Mais Parent ne cache guère son irritation à l'endroit du caractère anachronique d'un mode de tenure qui avait du sens et remplissait des fonctions utiles sous le Régime français. Presque cent ans après la cession, notre analyste modéré se montre enclin à employer la plume du pamphlétaire. Lisons cette belle prose dictée par l'indignation.

Je sais, comme vous, que notre système seigneurial, je ne dirai pas tel qu'établi, mais tel que reçu et maintenu par une jurisprudence complaisante, dans un temps où la voix du peuple et de ses représentants était impuissante, est un incubé sur la poitrine du génie industriel de ce pays ; je sais que tous les seigneurs, à peu d'exceptions près, se sont complus à réaliser la fable du chien sur un tas de foin, dont il ne pouvait user, et dont il empêchait le bœuf d'approcher.

Un peu plus loin :

Les seigneurs [...] n'ont songé qu'à augmenter leur patrimoine. Ils ont oublié qu'après la famille, sinon au-dessus d'elle, il y a la société qui réclame aussi sa part de dévouement. Et eux, constitués à l'origine les fidéicommissaires de la société, devaient l'oublier moins que les autres. C'est pourquoi ceux du temps présent doivent se préparer à une grande réparation.

[169] Fort heureusement, se trouve l'exception qui confirme la règle. Comme l'entrepreneur Charles Têtu de la Rivière Ouelle, qui avait lancé sur le marché mondial son cuir de marsouin, « il s'est trouvé un seigneur qui n'a pas attendu que d'autres introduisissent l'industrie au milieu de ses censitaires ». Il n'est que de rappeler « la mémoire encore fraîche de l'honorable, et honoré et chéri M. Joliette <sup>448</sup> ». Qu'a-t-il fait pour avoir gagné une estime aussi durable ? « Il y a dans les profondeurs du comté de Berthier une seigneurie, une des dernières qui aient été ouvertes aux bras du défricheur, où vous trouverez un beau village avec un collège, des moulins, une fonderie et plusieurs autres fabriques, et vous vous rendez par un bon chemin à lisses, à partir du fleuve. » Par contraste avec leurs pairs, « voilà un seigneur que j'offrirais comme modèle à tous ceux de son ordre, si j'avais encore foi dans les seigneurs. Mais

---

<sup>448</sup> Il s'agit de Barthélémy Joliette, dont la mémoire a été perpétuée par la ville et le comté portant ce nom.

les uns ont été si indifférents au sort de leurs censitaires, les autres si ardents à les pressurer de toutes manières, que je désespère absolument d'eux, les croyant tous destinés à mourir dans l'impénitence finale. » Donc, un autre « prix d'excellence », pour Barthélémy Joliette !

Toutefois, la « condamnation » du pamphlétaire n'incluait pas « nos vénérables communautés religieuses, dont pas une n'a pressuré nos censitaires, et dont les pieux membres sont trop occupés à l'oeuvre bienfaisante de chacun, pour pouvoir penser à l'avancement industriel de leurs censitaires ». Une mention spéciale est réservée à une institution que Parent connaît bien depuis son adolescence, ainsi qu'au territoire qui l'abrite, y étant né d'une famille de Beauport et ayant étudié au Séminaire de Québec.

Ces messieurs du Séminaire de Québec, « seigneurs de la côte Beaupré, s'occupent à l'heure qu'il est de l'établissement d'une ferme-modèle dans leur seigneurie. Après tout ce que cette maison a fait pour l'éducation de la jeunesse, qui y reçoit une instruction collégiale qui égale, si elle ne surpasse, tout ce qu'il y a d'analogue en Amérique, on n'avait droit d'exiger d'elle rien davantage. » Et Parent se plaît à espérer que « les entraves que le système seigneurial impose à l'industrie » vont bientôt disparaître avec le régime lui-même <sup>449</sup>. Et que cela se produira « sous les auspices de l'administration qui préside maintenant aux destinées du pays » - et qu'il connaît bien puisque après avoir été un an membre de la députation, il y [170] occupe le poste clé de greffier du Conseil exécutif. Enfin comme dernier vœu, il compte que les seigneurs « prêteront eux-mêmes la main à un arrangement satisfaisant » de cette « grande affaire », car « plus ils retarderont, moins avantageuses pour eux seront les conditions qu'on leur imposera ».

Mais il reste encore un autre obstacle à l'industrialisation du pays : « Ce qui manque, avouons-le, c'est chez les uns l'esprit public, chez les autres, le grand nombre, le manque de l'instruction suffisante [...] » Le conférencier se sent sur un terrain solide pour lui, ainsi que le démontrera l'examen des conférences sur ce thème au chapitre suivant. « Notre éducation commerciale et industrielle a été presque nulle jusqu'à présent, se réduisant presque à celle que l'on peut faire derrière un comptoir ou dans un atelier, et ce n'est pas assez. » Aux employés qui, malgré tout, ont fait leur marque, « il a fallu véritablement une persévérance et des talents extraordinaires ».

---

<sup>449</sup> Ce vœu sera exaucé deux ans plus tard, en 1854, avec l'abolition de la tenure seigneuriale.

Et Parent de soumettre illico à ses jeunes auditeurs le plan d'une réforme radicale de la pièce forte du système, le déjà traditionnel cours classique. Il consisterait à « reléguer à la fin du cours les études purement classiques, comme celles des langues savantes, qui font perdre un temps considérable aux jeunes gens qui ne sont pas destinés aux professions libérales, et qu'on pourrait, ce me semble, faire commencer avec les Belles-Lettres ». Si ce projet ne se réalisait pas « il faudra penser à établir des écoles laïques pour répondre aux besoins de notre société », bien que « j'aime beaucoup à voir la jeunesse sous la tutelle de notre clergé jusqu'au moment où elle entre dans le monde <sup>450</sup> ». Étienne Parent n'était précisément pas laïcisant en matière d'éducation.

Les trois ou quatre premières années du cours seraient consacrées à l'étude des langues modernes, le français et l'anglais, de l'histoire, « de la moderne surtout et principalement sous son côté commercial et industriel, de la géographie, de l'économie politique en y mêlant la tenue des livres », en somme de « tout ce qui est nécessaire pour le commerce et la haute industrie ». De sorte qu'avec l'ajout des connaissances de sa spécialité, le jeune homme pourrait « suivre le cours du mouvement commercial et industriel tant à l'intérieur qu'à l'étranger, chose vitale ; car le grand secret du commerce gît dans l'observation exacte des faits et des événements contemporains. » Le conférencier, qui se laisse si volontiers aller à une [171] certaine coquetterie du retour à l'histoire de l'Antiquité (ainsi qu'à sa mythologie) et aux auteurs anciens, affirme maintenant avec insistance l'idée de contemporanéité. « L'étude des temps passés, poursuit-il, facilite bien l'intelligence et l'appréciation du temps présent, mais ne les donne pas ; elle vous ouvre la voie, mais elle vous laisse à l'entrée à vos propres forces, à vos propres méditations. Mais si vous manquez totalement d'instruction, vous courez le risque de rester en deçà de la barrière » - de votre époque !

En terminant, le conférencier congratule les « jeunes amis qui m'écoutez » de chercher « pendant ces longues veillées d'hiver [à] réparer en partie le temps perdu [en répondant] à l'intention bienveillante de vos patrons, qui vous procurent un avantage, dont ils ont été privés pendant leur noviciat. Ils s'attendent à ce que vous en profitiez, et le public qui s'impose aussi une privation <sup>451</sup>, s'y attend pareillement. » Ayant traité des « devoirs et obligations que vous auriez à remplir étant marchands »,

<sup>450</sup> « Remarquons, cependant, précise-t-il, qu'un corps religieux enseignant, nouvellement introduit dans le pays, a entrepris, dans quelques-uns de nos collèges, de donner exclusivement l'espèce d'enseignement dont il est question, Puisse cette oeuvre réussir et se propager dans toutes les parties du pays ! »

<sup>451</sup> En acceptant une fermeture plus hâtive des magasins ?

le conférencier rappelle encore « qu'il est un devoir préliminaire non moins obligatoire, celui de bien vous préparer à ceux qui vous attendent dans l'avenir, au nombre desquels j'en ai oublié un bien important dans l'état politique où nous vivons <sup>452</sup> : Votre génération attend de vous des hommes d'état, des hommes capables de l'éclairer, de la guider dans les affaires financières du pays, d'en contrôler, d'en assumer au besoin l'administration ; capables d'embrasser toutes les grandes questions d'économie politique, et d'être des guides sûrs pendant l'ère des grands travaux publics, des grandes entreprises nationales, qui ne fait que s'ouvrir pour le Bas-Canada. »

Et voici que dans la grande finale sur les réalités et les problèmes du commerce, on voit l'éclaireur qui se veut aussi l'entraîneur de cette « Belle jeunesse » de futurs grands commerçants :

À l'œuvre donc, mes jeunes amis. Vous avez un des plus beaux, un des plus riches pays du monde à exploiter, et des hommes qui ne vous étaient pas supérieurs, de lagunes stériles, de plages sablonneuses, de rochers stériles ont fait des pays prospères, puissants et renommés. En avant donc ! avec un pays comme le vôtre, on court plus de risque en allant trop doucement qu'en allant trop vite. Nous avons du côté [172] du couchant une contrée immense qui sera bientôt le grenier de l'univers <sup>453</sup>, et dont notre Saint-Laurent est le débouché naturel vers la mer. Nos clairvoyants et entreprenants voisins font des efforts surhumains pour nous arracher cette riche proie, commandant à l'art des travaux vraiment prodigieux pour contre-balancer nos avantages naturels. Sera-t-il dit qu'ayant la nature pour auxiliaire et combattant à nos côtés, nous perdions la victoire ? Non, vous ne le permettrez pas, et au cri de nos pères vous ajouterez un autre mot, et vous crierez : Patrie, Liberté et Progrès <sup>454</sup> !

Par cet appel quelque peu grandiloquent, un authentique Bas-Canadien esquissait, en 1852, la vision d'un Canada s'étendant vers l'Ouest, son Occident. Si mirage il y avait, l'effet de la découverte de l'économie politique sur l'esprit d'Étienne Parent en était certes la cause <sup>455</sup>.

---

<sup>452</sup> C'est le 15 janvier 1852 qu'Étienne Parent prononçait cette conférence : dans « l'état politique que nous vivons », on peut voir la situation créée par le retrait du double leadership de Baldwin-LaFontaine l'année précédente. Pour l'évocation de ce « vide », voir au chapitre précédent la note 67.

<sup>453</sup> Évidemment, l'ouverture des plaines de l'Ouest.

<sup>454</sup> Ce nouveau trinôme, en complément au classique Nos institutions, notre langue, nos lois ?

<sup>455</sup> Un siècle plus tard, Arthur SAINT-PIERRE écrira : « Étienne Parent a, un beau jour, découvert l'économie politique et, je le dis sans moquerie, il est resté ébloui de sa découverte » (Mémoires

[173]

Deuxième partie  
Le conférencier. 1844-1852.

## Chapitre VIII

---

### Les idées sociales

[Retour à la table des matières](#)

Étienne Parent s'est vivement intéressé toute sa vie à la question de l'éducation. Cette préoccupation était autant le fait du journaliste que du conférencier qu'il était devenu après avoir quitté la première carrière. Dans la partie consacrée au professionnel de la presse, nous avons, dans des contextes plus largement politiques, fait état de ses diverses prises de position sur cette question qu'il considérait vitale entre toutes, à l'égal de celle des libertés publiques.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner toute la production du rédacteur du *Canadien* sur la question, d'autant que ce travail a été fait <sup>456</sup>. Nous consacrerons plutôt ce chapitre à l'analyse de trois conférences sur le thème de l'éducation en général, ce qu'on peut entendre d'une façon aussi large que la préparation de l'homme à vivre en société.

---

et comptes rendus de la Société royale du Canada, troisième série, tome XLIV, séance de juin 1950, Ottawa, 1950, p. 92).

<sup>456</sup> Urbain BLANCHET (1965). *Étienne Parent, ses opinions pédagogiques et religieuses*, thèse de DES de français, Université Laval, 228 p. Voir « Les idées pédagogiques », p. 81-147 ; les deux tiers des textes cités par l'auteur sont ceux d'articles de Parent au *Canadien* et seulement le dernier tiers, ceux de ses conférences.

D'ailleurs, notre auteur de référence sur la contribution de Parent en la matière est d'avis que ces textes du conférencier sont « la meilleure part de la production littéraire de Parent <sup>457</sup> ». La première conférence, « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens législatifs d'y pourvoir », fut prononcée, le 19 février 1848, devant les membres de l'Institut canadien de Montréal.

Suivra quatre ans plus tard, et cette fois-ci devant les membres de la chambre de Québec de cet Institut, une conférence au titre et au contenu [174] plus ambitieux, « De l'intelligence dans ses rapports avec la Société ». Deux fois plus longue que les autres, cette pièce - qui est certes l'une des plus importantes de l'écrivain <sup>458</sup> - requerra d'être présentée en deux tranches, respectivement les 22 janvier et 7 février 1852. On remarquera peut-être que c'était une année faste en matière d'éducation au Bas-Canada, si l'on veut bien se rappeler que 1852 est également l'année de la fondation de l'Université Laval.

*Les idées sociales*, comme titre de ce chapitre, doivent s'entendre au sens le plus large des conditions de la vie en société et de ses fondements en valeurs. L'expression s'étend donc à la discussion des problèmes généraux de la philosophie sociale en général et, en particulier, à l'étude des doctrines sociales, aussi bien que des faits culturels, éducationnels ou de transmission de savoirs individuels et collectifs. Si des considérations de cet ordre se retrouvent également dans l'examen des textes des chapitres VII et IX, ce chapitre-ci en présente une concentration plus grande dans l'ensemble des trois textes qui y sont rapprochés et analysés.

---

<sup>457</sup> Ibid., p. 127.

<sup>458</sup> Le *Répertoire national* de John HUSTON (Montréal, 1893, 2e édition, volume II), qui reproduisait la conférence de Parent sur « La Presse », prononcée en 1844 et analysée par nous en introduction à la deuxième partie, contenait aussi une biographie élogieuse de Parent (« journaliste distingué », « écrivain hors ligne »). « Deux oeuvres de cet éminent esprit donnent à elles seules une idée exacte de sa rare puissance et de sa haute originalité. La première a pour titre : Du prêtre et du spiritualisme, la seconde : De l'intelligence dans ses rapports avec la société. Il y a dans ces deux lectures le résumé d'une constitution sociale admirable, fondées sur les vues les plus neuves et les plus profondes. C'est là une oeuvre digne de la méditation des esprits philosophiques et dont on ne comprendra que plus tard, lorsque les études et l'expérience politique seront plus avancées parmi nous, la valeur et la portée » (p. 365-366). L'examen de la première conférence *Du prêtre...* constituera le début du chapitre suivant, tandis que l'analyse de la seconde, en ses deux tranches, sera faite dans le présent chapitre.

## 1. « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens législatifs d'y pourvoir » (1848)

[Retour à la table des matières](#)

Des conférences d'Étienne Parent, il s'agit probablement de celle qui est construite le plus logiquement <sup>459</sup> pour deux raisons. D'entrée de jeu, par une précision sémantique sur l'élément capital du titre, le terme *éducation*. Le même mot existe aussi bien en anglais qu'en français, ce dont ne parle pas Parent malgré sa minutie terminologique. Mais ce qu'il dit : « Pour me conformer à l'acception commune du mot éducation sur ce pays, j'ai dû, dans le cours de cette lecture, l'employer fréquemment dans le sens plus restreint du mot enseignement ou instruction. Le mot éducation, comme [175] vous savez, comprend tous les *perfectionnements dont l'homme en société est susceptibles* <sup>460</sup>, Ainsi, l'éducation est morale et religieuse, physique et intellectuelle à la fois. L'enseignement, l'instruction, dans leur acception ordinaire, ne se rapportant qu'à l'intelligence, ne comportent conséquemment qu'une partie au sens du mot éducation. »

La seconde raison de la clarté de cet exposé, c'est que la structure de l'argumentation tient dans le schéma d'une courte page, qui est inséré au milieu de l'exposé. Il y a d'abord les « défauts » du système d'éducation, au nombre de quatre, puis les « réformes » proposées, également au nombre de quatre - les uns et les autres numérotés et se répondant symétriquement. Ce qui donne le tableau suivant :

Passant sous silence quelques vices mineurs [...], qui d'ailleurs ont fait le sujet d'excellents articles dans nos journaux, et qu'il n'importe pas à ma thèse de signaler, je vais, avant d'aller plus loin, résumer mes observations, ou objections, à leur plus simple expression :

---

<sup>459</sup> Pour le texte, voir dans Jean-Charles FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », (p. 171-199), d'où sont tirées toutes les citations.

<sup>460</sup> Les italiques sont de nous, et non pas de Parent, pour signaler l'opportunité du titre de ce chapitre.

1. Administration indépendante ou exclusive des affaires d'école par des commissaires électifs.
2. Taxe foncière proportionnelle, répartie et prélevée par ces mêmes commissaires.
3. Rétribution suffisante des instituteurs non assurée <sup>461</sup>.
4. Obligation pour chaque localité, sans exception, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

Au défaut de la loi ainsi formulée, j'opposerais, aussi dans leur plus simple expression, les réformes ou changements que je proposerais :

1. Administration centrale suprême, avec l'assistance de commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.
2. Taxe foncière progressive, imposée par la législative, répartie et prélevée par l'exécutif.
3. Traitement des instituteurs réglé par la loi.
4. Exception en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

[176] La symétrie est parfaite et s'équilibre même quantitativement : une quinzaine de pages pour la détection et l'analyse des « défauts », une proportion égale pour la pertinence et l'explicitation des « réformes » proposées selon les considérations générales d'une philosophie de l'éducation. L'ensemble donne l'impression d'un plan médité depuis longtemps et dont l'ordonnement, solidement charpenté, semble animé par le souffle d'une profonde conviction. Bref, il s'agit d'un diagnostic que suit une thérapeutique ayant la passion d'un plaidoyer.

Mais le fait de nouer ainsi, et à mi-chemin, la démonstration n'empêche pas le conférencier disert de laisser aller son propos à certaine exubérance, autant dans la première partie des défauts, carences ou manquements que dans la seconde des réformes, changements et solutions. À chaque fois qu'il aborde un sujet d'importance, Parent sent comme le besoin de rendre son auditoire conscient de ce qu'est véritablement son peuple comme produit d'une histoire singulière. « Pour moi, je ne désespère pas du peuple ; je ne le crois pas ennemi de l'éducation. Eh ! que sommes-nous pour

---

<sup>461</sup> Dans l'édition du recueil de Falardeau, auquel nous renvoyons le lecteur pour l'ensemble du texte (cf. note 4), il s'est glissé une erreur à ce point 3, qui reproduit le point 3 des réformes plus bas : « Traitement des instituteurs réglés par la loi ». Nous avons rétabli le texte exact du point 3 de la première moitié du tableau qui est bien : « Rétribution suffisante des instituteurs non assurée ».

la plupart ? des enfants du peuple, issus de laboureurs ou d'artisans, vivant dans une médiocre aisance, et qui cependant ont fait des sacrifices immenses pour eux, pour nous procurer l'éducation que nous avons eue. » D'autre part, il y a aussi la médiocre organisation des pouvoirs politiques, car, reconnaissons-le : « Notre machine administrative est mauvaise. » Pourquoi ?

Parce que sont encore en place « à peu près les rouages et la routine du vieux système irresponsable [...]. Mais si l'on veut avoir le gouvernement responsable [...], il faut modeler notre machine administrative sur celle de la mère-patrie et des autres gouvernements représentatifs bien organisés ; décharger le conseil d'état de la même besogne des départements, et mettre ces derniers sur un meilleur pied. Sans cela, attendons-nous, comme par le passé, à des lois faites à la vapeur, à l'électromagnétisme même à l'occasion. » Dans le domaine qui nous occupe, « en même temps qu'on mettait entre les mains du peuple, pour la faire fonctionner, cette machine si compliquée, appelée *Acte d'Éducation*, on lui disait qu'il lui fallait assez largement <sup>462</sup> contribuer de sa bourse à la faire opérer. » Ce n'est pas d'aujourd'hui que la prolifération législative sévit dans les systèmes délibératifs.

Avant de porter son assaut critique sur ce qui constitue un ensemble désordonné d'éléments contradictoires ou pernicieux, qui porte le nom [177] francisé d'*Education Act*, *Acte de l'éducation*, et dont le résultat net est le quatuor de ses « défauts » d'après le tableau cité précédemment, Étienne Parent, esquissant peut-être un sourire pour détendre son auditoire, se met à lui raconter cette fable sinistre : « Un ancien législateur, pour tempérer l'ardeur des faiseurs de lois de son pays, avait statué que quiconque aurait une loi nouvelle à proposer, se présenterait sur la place publique la corde au cou, afin qu'il fût bien et dûment pendu sur le champ, si son projet de loi était rejeté. Ne conviendrez-vous pas avec moi que l'abus que l'on a fait de la législation en ce pays, ferait désirer qu'il y eût en Canada quelque loi de cette espèce ? »

La partie de la conférence de Parent la plus significative pour le lecteur est, certes, celle qui porte sur le quatuor des « réformes » proposées par lui, et dont chacune prend de revers le « défaut » correspondant à corriger ou même le contredit de front. Positive et novatrice, cette partie de son exposé vaut d'être reprise point par point afin d'obtenir un nécessaire complément d'information sur chacune des réformes :

---

<sup>462</sup> « Je dis assez largement, parce que la contribution la plus modique, jointe à la perte du travail des enfants au-dessus de douze ans, est une charge onéreuse pour un cultivateur du Bas-Canada » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 176).

1. Administration centrale suprême, avec l'assistance de commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.

Dans mes vues, cette administration n'aurait qu'une durée temporaire ; le temps qu'il faudra, par exemple, pour instruire une génération [...]. Ce bureau central, je le composerais, sauf meilleur avis, du surintendant de l'éducation, qui le présiderait, et de quelques officiers des départements civils en état d'assister le surintendant dans sa tâche importante [...]. J'y joindrais un ministre de chacune des principales communions chrétiennes, résidant au siège des gouvernements. Et enfin d'empêcher l'esprit de secte de troubler les opérations du bureau, j'exigerais une majorité des deux-tiers des membres présents, en cas de division, pour rendre les délibérations exécutoires, avec en sus appel au gouverneur en conseil de la part de la minorité, si elle voulait exercer ce droit. On pourrait, si l'on veut, diviser le bureau en deux sections, l'une catholique, l'autre protestante.

2. Taxe foncière progressive, imposée par la législature, répartie et prélevée par l'exécutif.

Ce point s'explique de lui-même. Ce que les autorités éducationnelles locales font aujourd'hui, la législature et l'exécutif le feront directement, ou par des agents désignés par eux, autres cependant que les commissaires d'école. La législature décrètera le prélèvement de la somme voulue d'après le mode progressif ; et l'exécutif sera chargé de régler l'échelle d'après laquelle l'impôt sera prélevé, eu égard aux circonstances de chaque section du Pays ; car on sent qu'elle ne saurait être la même partout [...]. Or, comme l'allocation législative se répartit à raison de la population, il s'en suit que certaines localités [178] auront à payer les unes plus, les autres moins, eu égard à la valeur des propriétés qui s'y trouvent comprises.

Une fois la répartition faite, ce ne sont plus les commissaires locaux qui encourront l'odieuse des poursuites à intenter, mais ce sera l'exécutif lui-même par l'agence des officiers en loi de la couronne, ou de leurs délégués [...]. Outre l'avantage d'éloigner l'odieuse des commissaires d'école, ce mode de poursuites [...] aura celui de prévenir toutes irrégularités et causes de nullité, dont les poursuites de commissaires ont été si souvent entachées sous le système actuel, au grand détriment de la cause de l'éducation elle-même.

### 3. Traitement des instituteurs réglé par la loi.

J'entends seulement que la législature statuera, en termes généraux, qu'il n'y aura pas d'écoles subventionnées que celles qui assureront aux instituteurs une existence honorable, eu égard aux lieux et aux circonstances ; car c'est encore là un point qu'on ne peut régler que d'une manière générale dans une loi [...]. Tout ce que je veux, c'est que l'instituteur, en quelque lieu qu'il exerce sa profession, soit sur un pied d'égalité, pour le moins avec la généralité des pères de famille dont il est chargé d'instruire les enfants. Je veux cela, rien de plus, mais rien de moins ; car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions nous procurer de dignes instituteurs de la jeunesse [...].

### 4. Exception en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

S'il pouvait exister dans l'esprit de quelqu'un des doutes sur la pénurie de certains endroits, sur la dureté qu'il y aurait à exiger d'eux la contribution fixée par la loi, je renverrais aux cahiers du dernier recensement. J'ai pris la peine de faire des recherches à cette source, et j'ai été surpris de voir le peu de ressources à la disposition de certaines localités. Je suis assez enclin à croire que les gens ont été sous l'influence de folles appréhensions, portés à donner de leurs moyens des états plutôt réduits qu'exagérés. Il le faut bien, car sans cela on ne saurait expliquer comment la population peut subsister sur plusieurs points. Mais en faisant même une addition considérable, vous resterez encore en présence d'une grande pénurie. Je sais aussi que cette pauvreté est le résultat de l'imprévoyance et de l'ignorance ; mais cette explication du fait ne le fera pas disparaître : c'est l'oeuvre de l'éducation seule. Répandez donc l'éducation que vous avez sans pressurer le peuple.

En complément de l'idée d'ouverture que comporte le terme de « considérations », premier mot du titre de la conférence, cette étude analytique aboutissait à l'expression d'un *plan* novateur et rigoureux. Ses éléments constitutifs, et non seulement l'économie générale, sont révélés et définis. Et cela se voyait, en particulier, selon la distinction de sens, [179] faite dès le tout début, entre le système d'instruction et le système d'enseignement. Les deux niveaux, d'examen du réel et de la pensée réformatrice, se retrouvaient dans l'ensemble du texte, mais comme entrelacés et jamais confondus. En outre, le sentiment d'une très grande urgence s'exprimait avec insistance : « Or, c'est admis : la question de l'éducation est pour notre peuple une de ces questions vitales, pressantes ; il lui faut l'éducation à tout prix, par tous les moyens et sans perdre un instant ; il lui faut aussi universelle qu'il se pourra, mais surtout suffisante. »

C'est-à-dire que les réformes doivent être marquées au coin du réalisme, et que leurs résultats soient ceux qui conviennent à la société en cause sans être idéalement les plus parfaites <sup>463</sup>.

Ce grand défenseur d'une culture d'origine française dans un système d'organisation politique britannique devait faire constamment une certaine fusion biculturelle de ses propres modes de pensée. Et même, il lui arrivait parfois d'exprimer à ce propos une subtile préférence. Ainsi, ce passage nous semble d'un intérêt informatif sur la façon dont lui-même vivait son idéalisme pragmatique : « En France, on dit : "Fais ce que dois, advienne que pourra" ; c'est chevaleresque, c'est beau. J'aime mieux cependant, pour le commun des hommes, l'adage anglais : *Honesty is the best policy* ; c'est plus tangible, plus pratique, plus conforme à la nature humaine. À propos, on a dit que les proverbes sont la sagesse des nations ; ne trouvez-vous pas que les deux que nous venons de citer, peignent assez bien le caractère des deux nations auxquelles ils appartiennent ».

En liaison avec le rapport spirituel-temporel, un autre passage significatif sur la personnalité profonde d'Étienne Parent vaut aussi d'être noté en passant. « Ce n'est pas sans dessein [que Dieu] nous a donné une organisation qui nous met en rapport avec le monde matériel : religion, intelligence, industrie, voilà les signes dont il marque les peuples destinés à l'empire du monde. Aussi, voyez la puissance, l'extension de la civilisation européenne depuis qu'elle tempère l'ascétisme, le sentiment religieux trop exclusif du moyen-âge, par le culte des intérêts matériels, sous la direction d'une intelligence cultivée. » Le conséquent de cette méditation à hauteur des cimes de l'histoire est simple : « Que chez nous se forme une sainte et salutaire alliance entre les intérêts spirituels et les intérêts temporels. » Ces derniers sont servis par l'industrie et le commerce ; et l'économie politique les explique et en guide l'usage - selon l'inspiration des trois conférences analysées au chapitre précédent.

[180] Nous sommes bien loin du système d'enseignement sous le régime du Canada-Uni ? Pas tant que cela, pense certainement notre planificateur, qui tient autant à légitimer par en haut qu'à valider par en bas - sur le terrain de l'administration scolaire - le réformisme qui l'habite. Dans les dernières pages d'un exposé qui était en grande partie un essai de planification, il va continuer à nous livrer de judicieuses pensées sur

---

<sup>463</sup> Suivant, en cela, le motif de fierté du législateur d'Athènes, Solon, « disant qu'il n'avait pas donné les meilleures lois à Athènes, mais celles qui convenaient le mieux au peuple Athénien » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 174).

ce qu'on pourrait appeler sa sociologie morale, d'où percent ses principales « idées sociales », justement.

Entendons-le nous dire : « Eh ! voilà comme j'entends la société, une réunion d'hommes formée dans des vues d'assistance mutuelle et fraternelle ; les forts appuyant les faibles, les riches secourant les pauvres. Sans cela la société n'est qu'une déception, un guet-apens [...] » Pourquoi se le cacher ? se demande-t-il au début de cette année symbole de 1848 (le 19 février). « Le but et l'effet de toutes nos coutumes et législations ont été défavorisés par la concentration des richesses dans un petit nombre de mains. » Pour l'heure, grâce à la jeunesse de cette société, « nous, Canadiens, que des lois vicieuses n'ont pas encore eu le temps de gangrener ; nous chez qui la concentration des richesses ne pèse pas encore d'un tel poids dans la balance sociale, qu'elle puisse opposer à la réforme une résistance insurmontable, profitons du temps pour prévenir le mal (ou le guérir) avant qu'il ne soit devenu incurable ». Voilà un avantage que permet ce qu'au siècle suivant on appellera le bénéfice du retard historique.

Nous reviendrons dans un contexte spécifique sur les idées socio-politiques de Parent. Mais puisqu'il traite maintenant du droit de propriété et de son horreur de la révolution, autant enregistrer tout de suite ses professions explicites. Oui, consent-il, « je veux protéger le droit de propriété [...] ; mais comme la propriété ou la richesse n'est pas la fin, mais un moyen, j'entends subordonner le moyen à la fin. » Par exemple, « le fils héritera de son père opulent, oui ; mais ce sera à la charge d'instruire le fils du pauvre, afin que celui-ci puisse entrer, avec une certaine chance, en concurrence avec l'enfant du riche, se trouver avec lui sur le pied de quasi-égalité ; car le fils du riche aura pour lui encore la richesse et une position sociale toute faite. »

Du journaliste Parent, nous avons cité, en leur temps et lieu, des extraits d'articles montrant qu'il condamnait les révolutions à la française, semblant plutôt préférer les réformes à l'anglaise. Le conférencier y revient en rappelant que nos frères de l'ancienne mère-patrie, en « moins de quarante ans [...] ont fait deux révolutions dont l'une a épouvanté le monde. Et qu'ont-ils gagné, si ce n'est de substituer deux cent mille maîtres aux quelques milliers qu'ils avaient auparavant ? Ils avaient la noblesse, ils ont la bourgeoisie. Véritablement, ça ne valait pas deux révolutions [181] à main armée. Et en fissent-ils, deux autres encore, s'ils ne donnaient un correctif aux lois actuelles de propriété et de succession, comme l'eau dans le tombeau des Danaïdes, leur sang aurait encore coulé en vain. » Non adversaire systématique des droits de

propriété et d'héritage, Parent n'en est pas moins partisan de « correctifs » à leur formalisation législative.

Pour pouvoir se déclarer honnêtement « chrétiens et libéraux », il faut donc que cesse « l'énorme et flagrante contradiction que je signale entre nos croyances et nos actes, entre nos institutions sociales et nos doctrines religieuses et politiques ». Mais il ne faut certes pas céder à l'intolérance, car « la tolérance en ce cas [...], c'est le mot pour exprimer la charité chrétienne, qui est d'obligation partout ». Mais ayant posé ces valeurs chrétiennes, il se défend toutefois de « dogmatisme » et d'« extravagance ». Et « si quelques parties de cette lecture vous paraissent respirer une idéalité un peu fantastique, vous voudrez bien remarquer que je ne prétends pas que tout soit réalisable dans ce que je dis, comme je le dis, et dans le temps que je le dis. » Il y aurait donc plus d'une vérité, se demande-t-il au nom même de ceux qui pourraient lui poser la question.

Ces vérités sont-elles, en fait, compatibles ? C'est à voir. Commençons par les définir. Voici comment le fait le *professeur* Parent.

Ainsi, pour le sujet qui vient de nous occuper et autres de même nature, il y a la vérité du publiciste qui pense, il y a la vérité de l'homme d'état qui agit, aussi vraies, aussi constantes l'une que l'autre ; l'une dans le rapport avec Dieu ou l'infini, l'autre dans le rapport avec la nature humaine ou le fini... Vérité dans Dieu, vérité dans l'âme, vérité dans l'homme social. Rendons ces distinctions subtilement métaphysiques plus sensibles par quelques exemples :

La république de Platon est vraie, tout autant que la constitution des États-Unis.

Jean Jacques Rousseau est vrai dans son contrat social ; mais on peut douter qu'il le fût dans la constitution qu'il essaya de faire pour la Pologne.

De même on peut dire qu'Émile est vrai ; mais le sot qui entreprit d'élever son fils absolument d'après le plan du philosophe de Genève, n'en fit, dit-on, qu'un imbécile ; et ce devait être.

Télémaque est vrai ; mais le prince de Machiavel l'est aussi, et ne l'est que trop.

M. de Lamartine est vrai, séraphiquement vrai ; et M. Guizot ne l'est peut-être pas humainement moins.

Peut-être serait-on autant en droit de trouver pas tellement désignés de tels propos, à l'enseigne d'une réforme de l'éducation, que de les juger pertinents ? Le conférencier est un homme de son époque qui s'est [182] intellectuellement fait lui-même au contact des grands auteurs de l'Antiquité, et des grands mythes de celle-ci <sup>464</sup>. Son espace intellectuel est plutôt flou, mais reste périphérique à une grande culture. Comme journaliste, il *enseignait* déjà au *Canadien* ; comme publiciste, il enseigne à un niveau de plus grande exigence, mais sans toutefois chercher à édifier.

Maintenant qu'il est devenu fonctionnaire supérieur de l'État, il est possible que la relativité des conditions de toute décision publique ait confirmé son penchant au relativisme auquel sa modération naturelle l'incitait. Quoi qu'il en soit, il vient de dénoncer les dangers « d'auteurs qui se sont laissés absorber dans la contemplation du vrai abstrait ou idéal ». Le premier de ces dangers est celui d'une prévention (« [...] on rejette le flambeau qui doit éclairer sa marche dans la vie réelle »), ou encore, celui d'un enthousiasme (« [...] on se laisse éblouir les yeux, et l'on court aveuglement se briser contre l'impossible »), l'un et l'autre danger étant « également irréflechis ».

Comme s'il avait besoin d'un super exemple, celui d'un échec à l'échelle géniale, il propose le cas de Napoléon, « homme essentiellement pratique [qui] détestait les Idéologues ». Il écrit : « Cet homme-là eut doublement tort : il était coupable d'ingratitude, puisque c'étaient les Idéologues du dix-huitième siècle <sup>465</sup> qui avaient fait la révolution dont il était devenu l'héritier couronné. » Comme second tort, c'est d'avoir méconnu « qu'il y a dans le monde autre chose que le glaive et la gloire ; qu'au-dessus de cela, comme au-dessus de toutes les passions et influences humaines, il y a les lois immuables de l'ordre moral, que les Idéologues doivent connaître mieux que tous autres puisqu'ils en font le sujet de leurs méditations, quoiqu'ils ne sachent pas toujours en faire les meilleures applications ». Par ce propos, ne voit-on pas, en filigrane, se profiler, dans la cité, la personnalité de l'intellectuel, du penseur, de l'expert peut-

<sup>464</sup> Qu'il affectionne particulièrement et cite à tout propos. Ainsi dans le présent contexte, à quoi fait penser le maître d'école ? - « C'est Prométhée ravissant au ciel un rayon de flamme divine pour en animer sa statue d'argile » (ibid., p. 196) !

<sup>465</sup> Toute une série de penseurs de l'époque révolutionnaire et napoléonienne, qui reconnaissent comme maîtres [Locke](#), Condillac, [Montesquieu](#), [Rousseau](#), Helvétius, [Diderot](#), etc. ; dont [Condorcet](#) (1743-1794), Destutt de Tracy (1754-1836), Cabanis (1757-1808), Volney (1757-1820), Garat (1749-1835) ; sans oublier le célèbre Jean-Baptiste Say (1767-1832) qui, sous le Directoire, n'était pas encore l'économiste qui deviendra célèbre grâce à son *Traité d'économie politique* [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.], publié en 1803, et qu'admirait tant Étienne Parent, le mettant sur le même plan qu'Adam Smith, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent.

être ? Étienne Parent serait peut-être enclin à se reconnaître dans l'un ou l'autre comme une espèce de rare spécimen indigène ?

[183] Pour finir par la beauté d'un crescendo auquel il cède, il ne reste plus à notre conférencier qu'à évoquer rien moins que l'éblouissante lumière biblique du Thabor.

Heureux les pays, messieurs, dont les hommes d'influence et d'autorité, après s'être élevés jusqu'aux sublimes régions où le vrai se manifeste dans toute sa beauté et sa splendeur, sont capables de revenir dans le monde réel sans éblouissement ni vertige. Trop souvent les hommes appelés sur cet autre Thabor, captivés, fascinés par les charmes et les magnificences de ce séjour enchanté, oublient notre pauvre terre et ses misères. « Nous sommes bien ici », disent-ils comme les disciples privilégiés du Christ, « érigeons-y les tentes de l'humanité ».

De tels pays, « heureux » à ce point, ont-ils jamais vraiment existé, tandis que leur contraire... ? Pourtant, le même auteur venait de se mettre en garde contre la tentation d'« une idéalité un peu fantastique »...

## 2. « De l'intelligence dans ses rapports avec la Société », première partie (1852)

[Retour à la table des matières](#)

La voilà peut-être, la plus forte pièce de pensée et d'écriture <sup>466</sup> d'Étienne Parent : la plus riche en invention malgré des outrances et des naïvetés, la plus complète et la mieux ordonnée, et assez certainement la mieux écrite. Les nombreuses digressions et même les passages faibles ou discutables se supportent mieux que dans d'autres dissertations du penseur. Elle est aussi la plus longue, une soixantaine de fortes pages, qu'il a dû couper par le milieu pour la livrer entièrement en deux textes de conférence à une quinzaine de jours d'intervalle <sup>467</sup>. La première partie s'achève sur un Acte *pour assurer le développement et l'avancement de l'intelligence*, qu'il présente à la façon d'un « projet de loi », énumérant huit dispositions, brièvement énoncées et numérotées. (Peut-être notre auteur entretenait-il quelque fétichisme pour ce nombre ? Sa

---

<sup>466</sup> Dans Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 245-273.

<sup>467</sup> Les 22 janvier et 7 février 1852 devant les membres de l'Institut canadien de Québec.

conférence précédente, « Considérations... », se subdivisait également en huit éléments, l'analyse de quatre « défauts » et la proposition de quatre « réformes » du système d'enseignement.) La seconde partie du présent texte constitue un commentaire justificatif de chacune de ces dispositions (éventuellement) « législatives »...

Dans sa totalité, le texte « De l'intelligence... » reprend et complète en plus ample élaboration les « Considérations... », mais quatre ans plus [184] tard, et suivant une pensée ayant eu la chance de mûrir davantage. Nous tenterons de ramener à sa trame essentielle la première tranche qui est aussi la plus substantielle, sur le quoi des nombreuses questions abordées, tandis que la seconde, s'appliquant principalement au *comment* de leur solution, sera plus facile à résumer. Nous allons encore buter sur nombre de récurrences des mêmes thèmes, le plus souvent prolongés ou modifiés et ne prenant donc pas l'aspect de plates répétitions. Introduisant la première partie du texte, le présentateur Jean-Charles Falardeau faisait justement remarquer que les conférences de Parent, « même si chacune est centrée sur un problème dominant, se superposent et souvent s'entrecroisent selon un complexe processus cumulatif <sup>468</sup> ».

Avant de définir l'intelligence au sens du titre, Étienne Parent tient à établir une distinction préalable entre l'Église et l'État qui doivent « former deux puissances distinctes et séparées » ; mais aussi elles « doivent, chacune dans son cercle et avec ses moyens particuliers d'action, travailler de concert au même but, l'avancement moral, intellectuel et matériel de l'humanité ». Ces cercles peuvent se toucher mais sans jamais se confondre. « À l'église, les conseils, les avertissements ; à l'état, la législation et le gouvernement direct de la société ; à l'église de tracer la voie, à l'état d'y marcher ; enfin aux peuples de les y suivre. » Parent se défend de faire du « dualisme psychologique » en distinguant l'intelligence « s'appliquant particulièrement aux choses spirituelles » de celle « s'occupant particulièrement aux choses temporelles. Dans un cas, elle produit la foi : dans l'autre l'autorité. » Il ajoute avec à-propos qu'il s'agit de « deux excellentes choses dont le monde civilisé se trouve dans une grande pénurie par le temps qui court ».

Quant à l'intelligence, *unifiée et unifiante*, dirions-nous à la place de l'auteur, voici ce qu'il en dit : « J'entends donc par intelligence, pour le sujet qui va nous occuper, la force de conception, l'aptitude et l'énergie, qui rendent capable des grandes choses dans tout ce qui est du ressort de l'activité humaine, abstraction faite de la question de

---

<sup>468</sup> Dans FALARDEAU, op. cit., p. 245.

moralité, qui, dans ma théorie, tombe dans le domaine du pouvoir spirituel. » C'est donc dans ses rapports avec les choses temporelles que Parent va considérer l'intelligence.

Suivent quatre pages qui défient le résumé sur l'ambiance morale de l'époque. Il lance ensuite à son auditoire cette amorce : « Les lois sont de deux espèces : lois d'ordre et de conservation d'un côté, lois de réforme et de progrès de l'autre. » Aussitôt après, il complète la prise amorcée : « C'est, [185] d'un côté, la folle du logis escortée de l'ignorance ; de l'autre, l'égoïsme avec ses vues et ses instincts rétrécis. » Et, poursuivant la même idée, il ajoute : « Si l'on s'en rapportait davantage au bon sens, et au droit sens, on ne tarderait pas à se mettre d'accord. Le bon sens ferait écarter les utopies insensées et prestigieuses ; le droit sens nous ferait admettre sans résistance les grandes lois de la nature [...] »

Jusqu'ici, ça va et ça continuerait d'aller si l'on ne sentait pas déjà pointer ce que, longtemps après lui, on appellera l'élitisme. D'abord, par cette phrase ronflante : « C'est donc aux intelligences supérieures dans les sociétés humaines qu'il faut donner et laisser incontesté le gouvernement des peuples. » Mais aussi, comment le contredire absolument ? Parent convoque à la barre deux classes d'inculpés : « Ceux qui veulent un pouvoir social par voie d'hérédité ou d'engendrement, et ceux qui proclament la souveraine absolue des masses. » En deux mots, on pourrait dire les monarchistes et les communistes.

Le conférencier n'est pas tendre pour les tenants du « régime héréditaire » ; mais c'est au peuple et aux masses qu'il porte d'abord son attention. Toutefois, les théoriciens de ceux-ci ont bien tort, car « ni dans l'ordre moral et intellectuel, ni dans l'ordre politique, les niasses, ou, comme l'on dit le peuple, n'ont été faits pour prescrire ni commander ; la nature les a destinés au contraire à écouter, croire et obéir. » Et c'est peut-être ce qu'il caractérisait comme le bon sens - ou le « droit sens » ? - qui suggérerait au conférencier une phrase comme celle-ci : « on aura beau dire et beau faire, le peuple, dans l'acception restreinte du mot, est et sera toujours, dans la grande famille politique ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique, un enfant qu'il faut aimer, protéger, mais gouverner, et ce dans son intérêt autant que dans celui de la société. » Il va même plus loin : « La souveraineté des masses, c'est la souveraineté des instincts aveugles, instincts bons et généreux quelquefois, mais toujours irraisonnés, et n'ayant d'autre loi que celle de la force brutale, et cette souveraineté ne peut régner ailleurs que dans le chaos, comme elle régnait sur l'abîme, avant que l'esprit de

Dieu y eût pénétré et en eût fait sortir notre monde. » Cela sent bien un peu son réactionnaire théocrate.

Poursuivant sur cette lancée, notre conférencier va soutenir que c'est un fort mauvais service à rendre au peuple que « de lui crier sans cesse qu'il est le maître, qu'en dehors de lui nulle autorité n'existe », car : « La science du gouvernement est au-dessus des intelligences vulgaires. » Oui, sans doute, si l'on peut alléger cette dernière épithète de sa gangue de mépris apparent. Mais il y a tout de même une certaine forme de souveraineté du peuple. Parent ne le nie pas, et c'est par un circuit très spirituel, ou surnaturel même, qu'il y parvient pour finir avec une espèce de bourrade plutôt [186] inattendue : « Apprenons [...] au peuple à remonter à la source de toute autorité, à Dieu même, à la suprême intelligence, qui ne peut être représentée sur notre terre que par les intelligences humaines supérieures », mais sans dire de celles-ci si elles s'appliquent alors à l'ordre temporel ou spirituel, ou aux deux !

Parent n'a fait que frôler l'idée de quelque théocratie pure puisqu'il enchaîne sur le rôle finalement dévolu au peuple : « Qu'on laisse au peuple le droit de désigner, parmi les hautes intelligences, celles qui seront plus spécialement chargées du gouvernement de la société, ce n'est certes pas moi qui m'y objecterai. Et si c'est là ce qu'on appelle souveraineté du peuple, j'objecterai au mot, et j'accepterai la chose. » Enfin... Et voilà la métaphore souriante, comme pour relâcher la tension difficilement supportable d'une dialectique de cette sorte : « Mais alors l'éléphant qui choisit son cornac sera donc aussi une espèce de souveraineté ? » Le peuple, comparé au plus gros et plus fort des animaux terrestres, qui passe surtout pour en être le plus « intelligent », cela aurait pu tourner plus mal !

Au fond, par cette dureté expressive, Parent s'en prend à la pensée d'une surenchère idéologique que pratique la « propagande d'une doctrine outrée » à propos de « la souveraineté directe et absolue du peuple ». Son motif fondamental ne serait-il pas que les tenants de cette doctrine craindraient de « s'exposer à l'imputation d'être mus par des motifs d'intérêt personnel » ? Pour éviter ce risque pour eux et cette tromperie faite au peuple, pourquoi ne disent-ils pas « tout franchement aux peuples : Le gouvernement du monde appartient à l'intelligence, non à la naissance ; l'homme du peuple y a autant droit que le patricien ou le bourgeois, s'il est marqué du sceau de l'intel-

ligence <sup>469</sup> ; il faut donc réformer nos lois, arranger nos institutions sociales de façon que toutes les intelligences, sans distinction, puissent prendre dans la société la place et le rang qui leur appartiennent par droit de nature. » Voilà ce qui, sans simplifier la solution de l'éternel problème, le pose tout de même à l'endroit, sur ses pieds.

À l'opposé, le « régime héréditaire » ne fait pas mieux, n'est certes pas plus estimable, avec un système qui détermine que « tous les avantages sociaux sont par le fait assurés à ceux qui y naissent, non à raison de leur intelligence, ou valeur personnelle, mais par le hasard de leur descendance ». [187] Le morceau est gros à considérer : d'abord, il y a la monarchie plus l'aristocratie, et toutes deux en symbiose plus ou moins complices. Il est évident qu'un tel régime « a été impuissant à maintenir l'intelligence à la tête de la société, à moins de tenir les peuples dans l'abaissement, comme on l'a fait en Asie ou ailleurs : système affreux, heureusement impossible maintenant en Europe et en Amérique ». Pour valider un tel régime, tout en assurant « la performance de l'ordre social, il faudrait que l'intelligence fût aussi héréditaire. Or l'expérience présente un résultat à peu près tout contraire [...]. Les grands hommes avaient rarement des enfants qui les valaient. »

Il faut donc s'en remettre au gouvernement *représentatif* ; mais ce n'est guère qu'une étape vers la fin du politique, qu'une phase bénéfique dans la marche de l'humanité. Notre théoricien établit la relativité du progrès accompli : « Je ne vois pas encore une seule constitution qui ne soit autre chose qu'un acheminement vers le but, un compromis avec les anciennes idées ; et cela ne peut constituer qu'un état transitoire, une étape plus ou moins avancée dans la voie du progrès humanitaire. » Le bonheur politique n'est pas pour demain.

À quand les prochaines étapes ? Par cette première approximation d'une réponse, Parent se trouve à esquisser d'abord un résultat utopique qui renvoie au rôle du sage ou du roi-philosophe dans la philosophie antique : « On ne sera véritablement arrivé au port que lorsque les institutions sociales et politiques seront telles, que l'intelligence, reconnue puissance directrice, arrivera sans lutte, sans obstacle, au gouvernement des sociétés humaines, soit directement par l'administration des affaires publiques,

---

<sup>469</sup> Mais Parent ajoute aussi : « Prenons-y garde : le peuple qui n'a pas fait sa rhétorique, qui ignore ce que c'est qu'une métaphore ou une hyperbole, prendra toujours les mots dans leur sens propre ; et un faux principe, une idée exagérée, entrée dans la croyance d'un peuple, c'est l'inoculation d'une lèpre morale à toute une société. En citer tous les exemples, serait hélas ! faire l'histoire de tous les malheurs du genre humain » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 254).

soit indirectement par une position sociale influente. » Mais en attendant - et sans oublier que l'auteur s'exprime en 1852 -, le constitutionnalisme a tout de même fait des progrès depuis trois quarts de siècle. Parent affirme carrément : « Qu'on ne vienne pas me dire que, sous le régime constitutionnel, tel que l'ont les peuples modernes, la voie est ouverte à l'intelligence sans distinction : ce serait une dérision. La voie est ouverte, dites-vous : eh ! bien, suivez avec moi la marche d'un être humain que Dieu a marqué du sceau de l'intelligence [...] »

Parent montre, pendant une douzaine de lignes, comment, pour « la généralité des intelligences supérieures », les chances se sont graduellement amenuisées, le processus d'élimination s'est exercé, etc. Avec quel résultat à la fin ? « Sur cent pèlerins de cette espèce, combien arrivent au terme du voyage ? un ou deux ; et c'est ce qu'on appellera ouvrir à l'intelligence la voie du pouvoir ou de l'avancement, sans distinction ! » Il faut aussi tenir compte de ceux qui ont de meilleures chances au départ par l'instruction collégiale ou l'assistance de la famille. Mais en cours de [188] route, ces candidats vont rencontrer « ceux de l'hérédité » qui, même s'ils ne sont aptes qu'à des « positions secondaires ou infimes de la société, [vont], grâce aux écus <sup>470</sup> de leurs pères, [faire] une rude concurrence à ces nouveaux venus, qu'ils regardent comme des intrus. » Le résultat de carrière pour ces derniers n'est guère reluisant : plusieurs succombent ou se retirent de la course, « le cœur ulcéré » ; les vainqueurs risquent de se retrouver « épuisés d'efforts et chargés d'infirmités » tandis qu'un très petit nombre pourra jouir de son triomphe, « si chèrement acheté ». C'est l'occasion de rappeler une idée familière à Parent sur la dichotomie classique tribun-homme d'État. Il est d'évidence que l'intelligence supérieure est requise pour l'émergence du second, alors qu'il n'en est guère besoin pour le premier qui a d'autres moyens et arguments !

Une question se pose, que le conférencier devine latente chez beaucoup de ses auditeurs : « Mais qui donc s'oppose au règne de l'intelligence ? » Sa réponse : « Personne et tout le monde. Sur la question théorique, tout le monde serait à peu près d'accord. La difficulté commence avec la partie pratique. » C'est « lorsqu'on expose à chacun le sacrifice que la patrie attend de lui ». La banalité de l'explication ouvre la porte à de vastes développements historiques dont l'humaniste Parent est friand : la Grèce et Aristide le Juste ; la Rome païenne et les deux Brutus, le fils adoptif et parricide de César et l'autre ; les Croisés « que la Rome chrétienne » envoyait à la conquête-

<sup>470</sup> « [...] qui leur sont bien religieusement et intégralement garantis par les lois [...] », ajoute-t-il opportunément (ibid., p. 257).

te d'un tombeau ; et même l'origine des empires et des sociétés, où l'on voit à l'oeuvre l'intelligence créatrice et organisatrice, faisant dire à Parent : « S'il fût (sic) jamais un droit divin, à mon avis c'est celui-là. » Une telle phrase privée de sa forme dubitative (« Si... ») serait-elle soutenable ?

D'une considération historico-morale à une autre, il en arrive au paupérisme, « cette grande plaie de l'Europe moderne », à l'époque de la révolution industrielle sauvage. Ce sera l'occasion d'une parenthèse fort révélatrice sur la pensée utopique, qui présente un des intérêts très particuliers de cette conférence parmi les autres de l'auteur. Il en traite un peu à la façon d'un obstacle sur la voie de sa propre démonstration. À preuve cet avertissement liminaire au propos qu'il introduit :

Ce sujet tient de trop près à celui que je traite pour que je ne m'y arrête pas un instant, ne fût-ce qu'en ce que les moyens chimériques, mais spécieux, que l'on propose pour guérir ou prévenir ce mal, détournent l'attention des solutions rationnelles du problème social, [189] en tête desquelles je ne crains pas de placer celle dont je vous entretiens : le gouvernement du monde par l'intelligence universelle du genre humain, cela franchement sans réserves ni arrière-pensées.

Conviction d'un visionnaire, qui se trouve sur un terrain approprié pour s'en prendre à d'autres « visionnaires »... Et observons d'abord que notre penseur du cru était bien loin d'être à la traîne des grands noms de la philosophie sociale de son époque.

Tous les utopistes modernes, de Fourier <sup>471</sup> à Louis Blanc <sup>472</sup> ont prétendu avoir trouvé une panacée au mal effrayant du paupérisme, soutient Parent. Il nourrit une sympathie particulière pour le second qui lui paraît être « le moins déraisonnable de tous ». Malthus, dont ils se moquent, n'avait « d'autre remède à proposer que la restrainte morale, soit de s'interdire d'avoir une famille avant de s'être assuré les moyens de la faire subsister ». Il n'y a donc que le pouvoir spirituel qui puisse faire valoir un

---

<sup>471</sup> Qu'il écrit incorrectement avec 2 « r ». [Charles Fourier](#) (1772-1837), un des principaux utopistes français, Le projet sociétaire qu'il prônait avait pour centre le Phalanstère, petit groupe de travailleurs s'associant en une espèce de coopérative par actions et vivant en communauté (le nom venant de phalange, groupement, et monastère).

<sup>472</sup> Louis Blanc (1811-1882), historien et homme politique français, qui fut membre du gouvernement provisoire de 1848. Son *Traité sur l'organisation du travail* (1839) inspira la création du parti socialiste. Sa principale contribution à la pensée utopique fut la formule des ateliers sociaux : capital initial, fourni en partie par l'État et en partie par l'emprunt ; l'élection déterminant la ligne hiérarchique ; salaire égal pour tous ; etc. Ce projet d'ateliers sociaux fut dénaturé dans les faits sous la forme d'ateliers nationaux, organisés sans lui et contre les socialistes.

tel moyen. Ainsi, selon Parent : « Il n'y a donc que la religion qui puisse, non radicalement guérir et prévenir le mal, mais le mitiger assez pour qu'il cesse d'être un danger pour les états. » Aussi, y trouve-t-il « un argument très fort en faveur de ma théorie du spiritualisme <sup>473</sup> ».

Ayant considéré les rapports entre le paupérisme et la natalité, et plus spécialement les limites des moyens de soulagement dans l'Angleterre de l'époque, il met ses auditeurs canadiens en face d'un évident constat d'incapacité. Et même si « c'est triste à dire [...], la misère, le misère seule, jointe à la restreinte morale dont il est parlé plus haut, peut poser des bornes à l'accroissement de la population pauvre. Mais il faut donc laisser périr les pauvres ? - Non ; mais je dis que l'état et les publicistes doivent franchement avouer leur impuissance à cet égard, et laisser le soin des [190] pauvres à la religion [...] » Quelques lignes plus bas, il y a pire comme exemple de ce providentialisme fréquent sous sa plume, mais celui-ci à rebours <sup>474</sup>.

Parent revient à Louis Blanc, répétant qu'il le considère comme « le moins déraisonnable de nos utopistes modernes » ; mais aussi que « son système est spécieux en ce qu'il est empreint d'une pensée généreuse ». Au nom de ce qu'il appelle « les lois de la nature », méconnues par l'utopiste généreux, Parent considère de haut le système proposé et en grossit encore les conséquences d'absurdité.

L'association universelle et solidaire de l'industrie de l'apôtre socialiste, se réduit, en fin de compte, à faire d'une société d'hommes un vaste atelier, où chacun, produisant selon ses facultés, consommerait néanmoins selon ses besoins. Il y a un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc. Cet *et caetera* est de Louis Blanc et comprend sans doute le restant du catalogue des misères humaines. Aussi, voilà, d'un trait de plume, toutes ces misères bannies d'entre les hommes. L'ouvrier n'a plus à se préoccuper de l'avenir ; l'association lui donne « selon ses besoins », quelle que soit la somme ou la valeur de son travail ; et assistance lorsqu'il sera vieux, malade, blessé, etc. Bien fou donc serait l'ouvrier qui ne se hâterait pas de jouir au plus tôt des douceurs de la famille.

<sup>473</sup> Dans sa conférence « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société », prononcée quatre ans plus tôt et qui sera analysée au chapitre suivant.

<sup>474</sup> « Mais s'il n'y avait pas la misère à craindre, dites-moi, qui porterait les hommes, en l'absence d'un mobile plus relevé, à la prévoyance, à l'économie, au travail, à la bonne conduite. Vous le voyez, il y a dans la misère humaine un précieux et constant enseignement ; il y a du bien jusque dans les maux que Dieu nous envoie » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 263).

Nous sautons un passage presque aussi long, et écrit de la même encre, pour passer à un série de conclusions discutables qu'on lit en s'interrogeant sur ce que Parent aurait pu écrire d'autres utopistes plus « déraisonnables » que Blanc. « Il arrivera bientôt que sa société ne sera plus qu'une immense aumônerie, sans aumônier encore, car il n'y aura plus de riches pour faire l'aumône [...]. Puis, je me trompe fort s'il sera facile à Louis Blanc, ou à ses disciples, de trouver un grand nombre de sociétaires de l'espèce des premiers chrétiens [...] » Quant à « plusieurs associations formées sur le principe proclamé par notre réformateur [...] le temps ne leur a pas encore imprimé le timbre de la viabilité. Puis il ne faut pas comparer des associations particulières d'ouvriers qui se connaissent, qui se choisissent, avec l'association universelle que rêve Louis Blanc. »

En trois lignes, Étienne Parent annonce un catastrophisme assuré : « Au reste, ce plan fût-il réalisable avec les hommes tels qu'ils sont, irait [191] bientôt s'engouffrer, avec la société entière, dans l'abîme d'un paupérisme universel, signalé plus haut comme la conséquence inévitable d'une loi constante de la nature organique. » Ces commentaires, si hostiles envers la pensée originale et généreuse de Louis Blanc, voisinent, en effet, la mauvaise foi ou l'intention caricaturale ; en tout cas, ils constituent un révélateur de la pensée sociale d'Étienne Parent et d'un tempérament capable de quelque mesquinerie lorsqu'il se prépare à introduire sa propre marchandise.

Celui que la renommée a déjà, dans son milieu, consacré penseur a beau jeu par la suite de mettre en garde ses jeunes auditeurs, « qui vous laissez si facilement illusionner par les utopies sociales [...], méfiez-vous de tous ces plans de réforme qui vous offrent en perspective le retour soudain du Paradis Terrestre sur notre globe [ ... ], de tout ce qui vous transporte en dehors du monde réel et des sentiers sûrs de la nature ». Surtout, « n'allez pas tomber dans la fatale et trop commune erreur que le progrès gît dans le nouveau [...]. Trop souvent en pareil cas, on coupe le fil de la tradition ; au lieu de rectifier et de réformer, on proscrie, on détruit l'idée même, et un demi-siècle après sinon plus tôt, on s'aperçoit qu'on a commis une énorme bévue. » Mais voilà que Parent change subitement de cible et appelle à la barre de son tribunal, respectivement, ces trois géants de la « bévue » idéologique : Luther, Voltaire et Rousseau.

*Entendons d'abord* : « Luther [qui] veut réformer, et l'imprudent s'arme de l'idée du "jugement privé", qui est la négation de l'autorité spirituelle, et une partie du monde chrétien se trouve aujourd'hui sans autorité, sans guide en fait de religion [...] » Puis : « Voltaire [qui] veut la tolérance religieuse, et l'audacieux s'attaque au christia-

nisme, et brise le frein religieux parmi le peuple, qui est devenu ingouvernable [...] »  
*Et enfin* : « Rousseau [qui] entreprend de démontrer l'abus qu'on avait fait du droit divin, et il pouvait accomplir son oeuvre avec utilité, en ramenant ce principe vrai à une application rationnelle. Au lieu de cela, le téméraire répudie la maxime *omnis potestas a Deo*, et il enseigne que toute puissance vient du peuple. Il en est résulté que, de conséquence en conséquence, le citoyen Proudhon, avec sa sauvage logique, en est venu à pouvoir nier toute puissance, toute autorité quelconque, à repousser même l'État serviteur de Louis Blanc, et à crier "Vive l'anarchie !" »

Se plaisantant peut-être (?) un peu lui-même, Étienne Parent invite ensuite son auditoire à quitter avec lui ces « hauteurs intellectuelles » pour descendre « dans la vallée (sic) des intérêts matériels ». L'exemple proposé est une énorme décision, prise en France lors de la grande Révolution de 1789, de « diviser le sol par petits lots pour avoir, disait-on, un peuple de propriétaires. C'était une belle idée en théorie ; mais il en est résulté en [192] pratique que la France, plus peuplée d'un tiers que l'Angleterre, avec un meilleur sol et un meilleur climat, produit par son agriculture infiniment moins que sa rivale, ce que l'on attribue principalement au morcellement du sol [...]. Tout n'étant donc pas mauvais dans la grande propriété, il fallait rectifier, réformer, mais on a trouvé mieux de détruire. Chaque fois qu'il en parle, la grande Révolution de 89 ne trouve pas grâce aux yeux de Parent.

Après cette incursion dans l'histoire des idées en France, le conférencier reprend de nouveau le fil du paupérisme. En lecteur assidu de Smith et de Say, il ne s'objecte pas absolument à la disparition des pauvres ; « mais avec les moyens que l'on propose [...], on ne parviendra qu'à faire disparaître les riches <sup>475</sup> ». Quant à une « meilleure distribution des richesses », il y consent « à la bonne heure ; mais que l'on ne tarisse pas la source même de la richesse, en étouffant l'émulation, mobile de grands efforts. » Faut-il lui tenir rigueur de ces arguments plutôt prosaïques ?

Le conférencier-penseur est tellement pénétré de son sujet principal qu'il en vient à réifier l'intelligence comme une espèce d'agent historique qu'il faut organiser, protéger, et qui aurait sa dynamique propre. En fait foi, cette phrase typique : « Organisons l'intelligence, ouvrons-lui la voie, épargnons-lui des luttes ingrates, laissons-la employer toutes ses énergies à l'avancement de l'espèce humaine ; c'est le seul moyen d'arriver paisiblement au plus haut degré de bien-être auquel il nous est permis d'at-

---

<sup>475</sup> Il n'ajoute pas un « pourquoi pas ? » comme simple hypothèse de méthode...

teindre. » L'intelligence, dans pareil contexte, se manifeste comme un très large phénomène social, comme ce que nous appelons la civilisation, les structures culturelles, l'Histoire elle-même.

Étienne Parent n'a peut-être pas entièrement tort de proposer d'en faire l'étude spécifique qui serait « intéressante à faire » puisque ce serait « celle des efforts et des transformations de l'intelligence, pour conquérir ou conserver son héritage naturel, le gouvernement du monde ». L'intelligence serait donc *politique* d'une façon suréminente. Il est peu de philosophies de l'histoire à pouvoir le soutenir aussi nettement. Parent s'extasie presque devant un tel projet : « Il serait beau voir une plume érudite et habile prendre les sociétés à leur origine, nous y montrer l'intelligence se débattant au milieu des éléments grossiers et discordants qu'elle avait alors sous la main, et s'efforçant d'établir l'autorité et l'ordre au sein de la barbarie primitive. » Il n'attend pas que s'affirme cette « plume érudite et habile » ; il convie tout de suite à l'étude des premiers grands centres de civilisation faisant reculer ce qu'il vient d'appeler la « barbarie primitive ».

[193] D'abord, « dans l'Inde, sous l'inspiration d'une sobre théogonie, vous verriez le corps social se fondre en castes infranchissables, à la tête desquelles se trouvait le prêtre ou le Brame (sic), forme sociale impitoyable [...] ». Puis, c'est « l'ancienne Égypte, où chacun était obligé de suivre le métier de son père, où le prêtre fut d'abord au sommet de l'échelle sociale, composée de trois castes, les Prêtres, les Militaires et le Peuple [...] ». Et l'on passe ensuite aux « civilisateurs de la Grèce, issus de deux nations à castes [qui] ne laissent à leur nouvelle patrie que l'esclavage, qui était le lot des peuples vaincus [...] ». Quant aux Juifs, « peuple remuant et inconstant » « [ils] ne purent vivre longtemps » sous le régime théocratique, « malgré les prodiges dont [ce peuple] fut accompagné chez eux ».

Nous arrivons enfin à Rome, qui « dans tout le cours de sa si brillante carrière, ne fit guère que disséminer par le monde les idées de la Grèce, son institutrice autant que sa conquête ». Mais, par ses visées de domination universelle, le Romain « ne pouvait guère s'occuper de reculer les bornes du monde moral ». Toutefois, les nombreuses guerres que Rome soutint contre « ses esclaves révoltés, celle surtout que dirigea Spartacus [...], font voir que l'intelligence ne se trouvait pas à l'aise sous la forme des anciennes républiques. Ainsi se préparaient les voies à l'affranchissement universel, qui devaient découler des doctrines du christianisme. »

À ce stade de son développement, Parent souhaite qu'on ne sera pas surpris de l'entendre parler d'intelligence à propos des révoltes d'esclaves à Rome. Il rappelle que « l'esclave ancien était loin d'être toujours un être dégradé ; dans la société antique, il répondait aux classes ouvrières des sociétés modernes. Il y avait des esclaves dans les arts, dans la haute industrie, dans les lettres mêmes [...]. Plus l'esclave avait de talents et d'aptitude, plus il rapportait à son maître, qui était par là intéressé à favoriser son avancement intellectuel. » Sans transition, Parent passe à son interprétation omnicausale, le providentialiste : « La providence, qui se joue des projets méchants des hommes, jetait ainsi dans l'intérêt même des maîtres le germe de l'émancipation des esclaves. »

Au milieu du XIXe siècle, Parent est naturellement amené à traiter de l'esclavage chez nos voisins du sud, qui croient pouvoir conserver le système chez eux « en maintenant leurs esclaves dans le dernier degré d'ignorance et d'abrutissement ». Mais, « qu'ils se détrompent ; la providence n'a pas abdiqué le gouvernement du monde, et l'esclavage est une abomination aux yeux de Dieu et des hommes. Le jour de la rétribution arrivera pour eux, si celui du repentir n'arrive bientôt, aussi sûrement qu'il y a des lois divines et humaines violées. » Et, une douzaine d'années avant l'événement annoncé de la guerre civile, on peut reconnaître une tonalité prophétique dans cette phrase, annonciatrice d'une terrible sentence de l'histoire :

[194]

« Cette ignorance, cet abrutissement [évoqués trois phrases plus haut], fort difficiles à maintenir, cependant, dans un pays inondé des productions de la presse, ne serviront, au jour inévitable de la vengeance, qu'à rendre l'expiation plus terrible. »

Cette « esquisse rapide » a permis de voir que « l'humanité, dans le cours de quatre mille ans, n'avait guère fait que s'émanciper, sauf l'exception de l'esclavage, du joug de l'immuabilité, décrétée par l'intelligence égoïste qui avait présidé à la fondation des premiers empires ». Mais l'esclavage avait plus d'un modèle. « Ici, au moyen des castes ; là, au moyen des privilèges héréditaires, on voulut immobiliser le pouvoir et tous les autres avantages de la société, dans certaines races, classes ou familles. » Mais, pour sa part, la nature « a continué à répartir l'intelligence selon ses lois à elle, sans acception des personnes ni des demeures : temples, palais, échoppes, chaumières, tout lui était égal ». Cela n'a toutefois pas empêché que « le régime du privilège

légal a pu se maintenir jusqu'à nos jours, avec des traits plus ou moins marqués, même dans les pays les plus avancés dans la voie du progrès ».

Étienne Parent est tellement enclin à utiliser la mythologie grecque <sup>476</sup> qu'il sort, du coup, trois mythes pour illustrer « ce grand combat » du monde ancien afin de se délivrer des langes de la théocratie et de l'immuabilité : Thésée et Procuste, Hercule et Antée, les géants et les dieux de l'Olympe. Et si l'on se trompe c'est parce que l'on prend « au propre ce qui ne devait se prendre qu'au figuré ». Il ne suffisait pas d'« établir l'intelligence dans tous ses droits ; il fallait proclamer l'égalité et la fraternité entre les hommes, et c'est ce que fit le christianisme, avec lequel s'inaugure le monde nouveau ».

On aurait pu penser qu'« avec une pareille doctrine, l'émancipation humaine aurait dû marcher à grands pas [...] », mais non, le « travail de régénération prit plusieurs siècles » : il fallut que l'esclavage disparaisse des idées et des mœurs avant d'être extirpé des lois. Or, voilà que « le monde civilisé [est] délivré de l'esclavage légal ». Parent demande : « Est-ce tout ? l'humanité va-t-elle enfin pouvoir se reposer sur ses lauriers ? - Non, certes ; les droits de l'intelligence sont reconnus, mais elle n'en a pas encore la pleine jouissance [...]. L'égalité est bien dans le droit, mais elle est encore loin d'être dans les faits ; le mot esclavage est rayé du vocabulaire, mais la chose reste dans les institutions sociales : Que sont en effet ces serfs, [195] ces vilains, ces hommes de la plèbe, taillables et corvéables à merci par leurs fiers et puissants seigneurs ? Ce sont bien là encore, ou guère ne s'en manque, des esclaves et des maîtres. »

Parent pose sans conditionnel que « le christianisme peut faire davantage ». Par ailleurs : « Quelle puissance pourra arracher le peuple à cette ignoble explication ? les campagnes sont hérissées de châteaux-forts et de donjons pour contenir et châtier au besoin les populations récalcitrantes. » Il y a pire encore : « Joignez à cela les riches abbayes et les palais épiscopaux d'où l'on adressait aux peuples des paroles d'abnégation, et de soumission absolue à un ordre de choses déclarées de droit divin, et vous conviendrez avec moi que le servage moderne était plus menaçant pour le progrès humanitaire, que ne le fait jamais l'esclavage ancien avec sa cynique (sic) franchise, montrant à nu toutes ses difformités. » Étienne Parent n'idéalise pas sur ce point le

---

<sup>476</sup> Pour justifier ce penchant, il invoque l'autorité de Pierre Simon Ballanche (1776-1847), ami de Mme Récamier et de Chateaubriand, par cette citation : « La mythologie est une histoire condensée et pour ainsi dire algébrique. »

Moyen Âge présumément chrétien. Est-elle de lui ou la répète-t-il, cette phrase terrible ? « Chez l'esclave ancien l'âme était libre au moins, chez le serf moderne tout était asservi, comprimé, enchaîné. »

Heureusement que la providence est toujours là, qui « se riant des rêves de la féodalité sur la stabilité de sa puissance, préparait tout doucement et en silence, et par plusieurs voies à la fois, l'avènement de l'émancipation complète des peuples. » En cette première moitié du XIXe siècle, notre théoricien y va peut-être un peu vite dans sa démonstration. Il n'a guère comme preuve de ce début d'émancipation que les cas de la France et de l'Angleterre comme étant les pays battant la marche. Et encore, c'est sous l'aspect « d'un exemple d'un de ces jeux de la providence, où celle-ci se sert, pour parvenir à ses fins, de ceux mêmes qui doivent y perdre le plus ». Il demeure que n'est pas inexacte la remarque qu' « en France, ce sont les rois qui, pour affaiblir leur noblesse, favorisent l'affranchissement des communes » et qu' « en Angleterre, ce sont les barons qui appellent à eux les peuples, pour résister à l'absolutisme des rois ». Mais c'est d'un raccourci pour le moins douteux que d'écrire que fut complétée sous Louis le Grand « la ruine de la noblesse, commencée sous Louis le Gros ». Le reste, à travers le cycle révolutionnaire de la France jusqu'à l'Empire inclus, est également quelque peu syncopé. Le conférencier achève sa communication et prépare un effet de style, assez réussi, pour introduire à sa conclusion.

Louis XIV, dit aussi le Grand, ayant supposément prononcé le mot « L'État c'est moi », Parent le rappelle et continue : « Et Louis Blanc, parodiant le mot du grand roi, crie aujourd'hui "Hommes du Peuple, l'État c'est vous". Et moi, j'espère que quelque grande voix pourra dire un jour : "Hommes d'Intelligence, l'État c'est vous". » Soudain, il se rappelle avoir « oublié de vous signaler une chose qui a contribué, plus que tout le reste [196] peut-être, à l'émancipation des peuples », l'invention de l'imprimerie ; « car dans la première matrice où s'est fondu le premier caractère d'imprimerie a été conçu en même temps *une société politique nouvelle, qui n'a pas encore vu le jour, mais qui le verra en son temps*<sup>477</sup> ; une société fondée uniquement sur l'intelligence, non sur la force brute, le privilège et les écus non plus que sur les caprices incontrôlés d'une masse irréfléchie. La presse, oui la presse sera le trône des puissances de l'avenir, et sur ce trône il n'y a que l'intelligence qui puisse s'asseoir. » De l'Étienne Parent intégral...

---

<sup>477</sup> Les italiques sont de nous pour souligner la portée de l'événement.

Voilà, nous abordons enfin aux rives de la nouvelle paroisse de l'ex-directeur du *Canadien*, devenu haut fonctionnaire de l'État... Il ne lui reste plus qu'à clamer : « Voilà ma démocratie à moi ; et c'est à elle qu'appartient l'avenir ; car elle seule, en créant une autorité forte et incontestable, peut ou étouffer ou comprimer l'infime démagogie, et donner le repos au monde. » Pour quelqu'un qui pourfend les utopistes, et qui même s'apprête à les rattraper avant la fin, ce n'est pas mince comme affirmation ! À laquelle il ajoute celle-ci, qui n'est pas moindre : « Comme les autres autorités, ses devancières, vous ne la [la démocratie] verrez pas vieillir et s'affaiblir avec la dégénérescence des races dominantes, ou la corruption des institutions politiques ; car dans ses veines, à chaque génération, viendra se transfuser le sang le plus riche et le plus généreux du corps social entier. » « [C'est] ainsi qu'on aura le gouvernement de l'élite du peuple par droit de nature, non plus celui des privilégiés du droit humain. L'intelligence aura sa charte à son tour, écrite, non plus comme celle de ses devanciers sur de vains parchemins, mais tracée par le doigt de Dieu même au grand livre de la nature. » Qui dit plus ? Notre théoricien semble croire qu'une fois atteinte, la démocratie ne pourra plus régresser.

Mais, avant d'en arriver là, dans le moment présent il n'y a plus qu'une chose à redouter. « Ce que je crains le plus, c'est l'impatience de quelques vrais amis du progrès ; ce sont les menées coupables d'une foule de faux amis, qui se présentent sous ses drapeaux avec des vues d'ambition et d'intérêt personnels, avec des haines individuelles à assouvir, des torts particuliers à venger. » Protégez-moi de mes amis ; mes ennemis, je m'en charge - selon le dicton-boutade bien connu. Mais : « Il y a aussi les utopistes, dupes ou fripons, qui vous remettent la société dans le creuset, ni plus ni moins qu'un vase brisé ou bossué, et vous le refondent tout d'une pièce sur un modèle nouveau [...]. On fait main basse sur tout, et d'un seul coup de baguette l'on vous crée une cité nouvelle. Ces rêveurs ne sont pas dangereux en eux-mêmes, mais ils le deviennent en s'identifiant aux yeux [197] des peuples avec les hommes du progrès rationnel, et en enveloppant dans le ridicule et l'improbation, dont leurs idées sont justement l'objet, tous les projets de réforme raisonnables et réalisables que présentent des esprits plus sensés. »

Mais, preuve que notre homme n'est pas hors de son « bon sens », il a le lucide courage de se poser à lui-même publiquement l'objection qu'on ne peut manquer de lui faire : « Mais va-t-on me dire : vous qui faites si bon marché des utopies, qui vous dit que votre souveraineté de l'intelligence n'en soit pas une ? Vous prétendez, n'est-ce

pas que les systèmes politiques les plus avancés, sans en exempter le système actuel des États-Unis d'Amérique, restent en deçà des besoins et des droits de l'intelligence. Alors que voulez-vous donc ? » S'étant poussé dans ses derniers retranchements, Étienne Parent doit répondre à cette objection formulée par lui-même.

Ce que je veux c'est une institution, qui empêchera les États-Unis comme notre Canada, lorsqu'ils seront arrivés à la condition sociale où en est rendue la France <sup>478</sup>, de subir l'existence volcanique qui tourmente ce grand et beau Pays, et par contre-coup l'Europe entière, depuis plus d'un demi-siècle ; une institution qui, en satisfaisant toutes les ambitions, toutes les aspirations légitimes, autant que la chose peut se faire, ôtera aux esprits hardis et entreprenants tout motif, toute pensée de s'attaquer à l'ordre établi [...]. Je pense qu'il est possible d'établir, non pas un ordre social parfait, comme l'ont rêvé Thomas Morus et toute la famille des utopistes anciens et modernes, mais un ordre social tel que les éléments actifs de la société, les mécontents dangereux, seraient forcés de se dire : Quand nous renverserions cet ordre social, nous n'en serions pas mieux, nous ni les nôtres.

Voilà qui remet les choses en des perspectives moins altières. La crainte obsessionnelle des révolutions est un point commun qu'Étienne Parent partage manifestement avec Alexis de Tocqueville. Chez l'un et l'autre, le premier principe de tout ordre social, à vrai dire son préalable nécessaire quoique insatisfaisant, c'est d'éviter la révolution, et surtout l'entrée dans un cycle révolutionnaire - d'où l'on risque de ne jamais sortir ! Cette conclusion, Parent aurait pu la livrer au début de son exposé selon une forme postulatoire. On sent par ailleurs que tout l'appareil argumentaire qui l'avait précédé n'avait d'autre objet que d'y conduire, en ces deux lignes de la finale de l'énoncé : « Quand nous renverserions cet ordre social, nous n'en serions pas mieux, nous ni les nôtres. » Maintenant que l'essentiel a été finalement lâché, il ne reste plus au conférencier qu'à annoncer la suite [198] logique d'une application locale et beaucoup plus pratique lors de la prochaine rencontre de l'Institut canadien. Il tient toutefois à préciser dès maintenant le caractère éclectique de l'inspiration de ce qu'il appelle son « plan [de] l'aristocratie de l'intelligence » :

Pour atteindre ce but, je ne propose pas le renversement des arrangements sociaux et politiques qui existent ; mon plan peut s'accommoder de tous les régimes. Êtes-vous pour la monarchie ? - il n'y répugne pas ; c'est dans une

<sup>478</sup> En se rappelant que Parent prononçait sa conférence le 7 février 1852, on peut présumer que Parent était au courant du coup d'État du 2 décembre 1851.

monarchie que j'en ai trouv  le germe, l'id e.  tes-vous pour la d mocratie ? -  a lui va   merveille ; l' lection populaire lui est plus sympathique encore que le patronage d'une cour. Voulez-vous le principe aristocratique ? - Eh ! c'est une vraie aristocratie que je vous offre, l'aristocratie de l'intelligence, qui vaut bien, n'est-ce pas, celle de l' p e, des parchemins, ou de la bourse ? Mais pr cisons.

Si j'avais   r duire mon plan en projet de loi, voici quels en seraient le titre et les principales dispositions :

### **ACTE pour assurer le d veloppement et l'avancement de l'intelligence.**

- 1  Instruction primaire gratuite pour tous les enfants.
- 2  Instruction, gratuite aussi dans les degr s sup rieurs, pour tous ceux qui en seront jug s dignes par leurs talents et leur bonne conduite.
- 3  Des bourses seront faites (sic) aux enfants pauvres qui, pour suivre des degr s sup rieurs, seront oblig s   d placement.
- 4  Pour  tre habile   remplir aucune charge publique quelconque, ex cutive, l gislative, judiciaire, municipale, etc., il faudra avoir pass  avec succ s par un ou plusieurs degr s d'instruction, selon l'importance ou la nature des fonctions   remplir.
- 5  Avances remboursables, avec ou sans int r ts, aux  l ves pauvres des degr s sup rieurs, qui n' tant pas pourvus d'emplois publics r tribu s, d sirent s'engager dans quelque profession, art ou industrie.
- 6  Il sera apr s examen public et solennel, d livr  aux  l ves qui en seront jug s dignes, des dipl mes constatant les degr s auxquels ils seront parvenus ; et ceux qui auront obtenu de tels dipl mes formeront dans la soci t  une classe distincte sous le nom de « Classe de Lettr s », qui jouira des droits et privil ges ci-haut  nonc s, et autres qui pourront lui  tre accord s ci-apr s.
- 7  Un bureau central sera nomm ,   certaines  poques fixes, pour surveiller l'ex cution de la pr sente loi, d'abord par le pouvoir ex cutf, et au bout d'un certain temps par le corps ou la classe des lettr s, avec le droit de d l guer ses pouvoirs   des bureaux locaux, ou agents ambulants, dans les parties  loign es du pays. Des pouvoirs disciplinaires  tendus seront accord s   ce bureau.

[199]

- 8  Un fonds sp cial sera cr e pour les fins de l'acte au moyen d'un imp t progressif sur les h ritages, legs et dons ou donations entre vifs, qui, au cas de fraude, seront sujets   confiscation au projet du fonds ci-dessus.

Pour donner les explications que demande le projet de loi que je viens d'esquisser, il faudrait autant de temps, pour le moins, que vous en avez mis à m'écouter jusqu'à présent, et je n'oserais compter sur votre indulgence jusqu'à ce point. Je me bornerai donc, si vous l'agréez, à la réclamer pour une autre occasion, que je rendrai aussi prochaine que possible, et à vous remercier de l'attention dont vous avez bien voulu m'honorer pendant cette séance.

### 3. « De l'intelligence dans ses rapports avec la Société », deuxième partie (1852)

[Retour à la table des matières](#)

La suite de la conférence « De l'intelligence...<sup>479</sup> » ne s'est fait attendre que deux semaines, ayant été prononcée le 7 février 1852 devant le même auditoire de l'Institut canadien de Québec. On peut supposer que l'assistance a probablement dû être à peu près la même dans les deux circonstances. Quoi qu'il en fût, la seconde partie se présentait sans les dénivellements de la première. Cette leçon complémentaire était principalement constituée de commentaires, explicatifs ou justificatifs, de chacun des huit points constituant le « plan » ou « projet de loi » qui avait été livré à la fin de l'exposé précédent.

Le raccord d'une partie à l'autre s'opérait dès la première ligne : « Dans notre dernier entretien, je me suis efforcé d'établir, qu'aux intelligences d'élite appartenait, de droit divin, le gouvernement des sociétés humaines. » Le malheur du monde provient du fait que « les nations [se soient] plus ou moins départies de ce principe ». Parent ne dit pas au profit de qui s'exerce ce « droit divin » : des monarques ? des nobles ? du peuple ? Il rappelle encore plus schématiquement la « revue rapide des progrès de l'intelligence, dans les différents âges », qu'il avait faite une quinzaine de jours plus tôt. L'invention de l'imprimerie et l'expansion de la presse, tient-il à rappeler avec insistance, ont entraîné la conquête décisive : « Voici venir la presse, faisant de ses flancs généreux jaillir la lumière au sein de cette masse ignorante, qui voit enfin, et qui va connaître ses droits : on ne lui avait jusque là parlé que de ses devoirs. » Depuis trente ans Parent ne laisse passer aucune occasion de célébrer le journalisme. Mais après cette phrase au ton inévitablement emphatique, il en commet une autre dont la

<sup>479</sup> Dans Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 275-304.

seconde [200] moitié prend un tour véritablement prudhommesque : « De ce moment, le peuple compte pour quelque chose dans la société ; et voilà l'intelligence majestueusement assise sur la base inébranlable de la nature. » Toutefois, se hâte-t-il d'avertir : il faut bien se garder « d'outrepasser le but ».

Le grave conférencier rappelle ensuite le cycle de l'autorité publique : « Le danger est égal des deux côtés. Le pouvoir doit sortir du peuple, sans distinction de castes, c'est admis ; mais le pouvoir, le pouvoir souverain n'est pas plus dans le peuple qu'il n'était dans les rois. Le pouvoir est dans Dieu, dans Dieu seul, dans la souveraine intelligence, qui ne peut être représentée sur notre terre que par les intelligences humaines supérieures. » Ainsi l'élitisme de l'espèce la plus noblement justificative s'arrime-t-il à une théologie politique fondamentale. Certes, vaut-il mieux qu'il en soit ainsi, au lieu que Dieu soit « représenté » par « les sots » ! Plus loin, comme autre effet facile, il cite ces deux vers célèbres du « satiriste »

De la Chine au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,

Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.

Un demi-siècle avant l'admirable *Vie des abeilles* de Maurice Maeterlinck, Étienne Parent nous montre à l'oeuvre cet « humble insecte [qui] a le droit de rire de la folie des hommes [...] et de leur offrir un modèle à suivre ». L'expérience en vaut le coup ne serait-ce que pour cesser de « nous enorgueillir de notre raison ». On n'a qu'à observer une ruche d'abeilles pour voir « en pratique, depuis le cinquième jour de la création, ce que les hommes cherchent vainement depuis cette époque, le seul gouvernement légitime, le seul gouvernement durable, le gouvernement par l'intelligence ». Suit une belle description, d'une douzaine de lignes, de la façon dont s'organise et fonctionne la division du travail apicole pour en arriver finalement à cette conclusion : « Vous le voyez, chez les abeilles, on n'abandonne pas au hasard de la naissance, ni aux chances du sort, ceux que la nature destine au gouvernement de la société. » Nous aurions, du reste, « grand tort de dédaigner une leçon, découlant ainsi de l'instinct d'un chétif insecte ; car cet instinct vient de Dieu tout comme notre raison ; et pour n'avoir pas une sphère d'action aussi étendue ni aussi élevée que notre raison, il a cet avantage sur cette dernière, qu'il est sûr et infaillible dans les choses de son ressort. » Parent est donc d'avis que les métaphores tirées des sociétés animales, tout en piquant la curiosité, sont d'une bonne pédagogie.

Quant à la question portant sur les droits de l'intelligence humaine à rien moins que « l'empire du monde », le conférencier affirme d'abord qu'« il importe peu qu'on les admette ou ne les admette pas », mais se ravise [201] aussitôt : « Je me trompe, il importe beaucoup, pour le repos du monde, qu'on les admette au plus tôt ; car alors, il ne s'agira plus que d'en régler l'exercice ; et nous créons une occupation utile aux esprits ardents, un but bien connu, bien déterminé à ceux que les destinées humaines préoccupent sérieusement ; etc. » Ouvrant plus largement une porte déjà ouverte, il est donc « admis que l'intelligence doit diriger, gouverner la société », mais « comment nous y prendrons-nous pour réduire ce principe en pratique, sans bouleversement, sans secousse, sans froissement considérable des intérêts existants, ni des idées reçues ? »

Ce *comment* est la vraie question. Et en une abrupte baisse de registre, Étienne Parent nous ramène à la situation courante de ce début de l'année 1852 dans le Canada-Uni. Il systématise, « article par article », les éléments de son « plan » en forme de « projet de loi », exposé deux semaines plus tôt à la fin de la première partie de sa conférence. C'était, il y a une quinzaine, la doctrine ; voilà maintenant le temps de passer aux applications pratiques.

### **Article 1.** - *Instruction primaire gratuite pour tous les enfants.*

La gratuité est la « base » même d'un « plan destiné à faire sortir de l'obscurité, à produire sur le théâtre du monde, toutes les intelligences supérieures, dans quelque rang qu'elles parussent, [car] c'est déjà trop pour le pauvre que d'être privé du travail de ses enfants. Lui faire payer en sus leur instruction, c'est vouer ses enfants à l'ignorance, ou sa famille à un accroissement de misère et de privations. » Enfin, « prétendre que c'est un moyen de faire sentir au peuple l'importance de l'éducation, est absurde. C'est ce que vous lui ferez beaucoup mieux sentir en donnant l'instruction gratuitement. » De fait, « cet argument ne mérite pas qu'on s'y arrête ». Pourtant, si l'auteur a cru bon de le soulever, c'est pour l'avoir « vu et entendu avancer par des hommes graves ».

L'autre principe, plus sérieux, qu'on avance contre la gratuité, « c'est que si l'état payait seul pour cette éducation, il faudrait que l'état seul aussi eût la direction des écoles ». Parent ne voit pas de « rapport nécessaire » entre les deux propositions.

Dans le système actuel, où « l'état contribue pour moitié au soutien des écoles », la direction n'en est pas moins confiée à des commissaires électifs. « Quelle différence y aurait-il en supposant que l'état payât le tout ? » Si le conférencier a fait écho à cet argument, ce n'était que pour répondre aux objections des « partisans de la direction des écoles primaires par le peuple directement ». Ces gens-là, il ne les tient pas en haute estime, les considérant plutôt comme « d'obscurs agitateurs et chercheurs de popularité ». Donc, un système d'instruction universel et gratuit.

[202]

**Article 2.** - *Instruction gratuite aussi dans les degrés supérieurs, pour tous ceux qui en seront jugés dignes par leurs talents et leur bonne conduite.*

L'instruction primaire, « l'état la doit à tous ses enfants ». Au-delà, c'est affaire de talent et de mérite : « On les admettra dans les établissements supérieurs, aux frais de l'état, selon les aptitudes ou le goût des enfants, ou le désir des parents. » Ce qui suppose « des établissements éducationnels appropriés à tous les genres d'études que demande la civilisation portée à sa plus haute puissance » : soit des Écoles pour les arts mécaniques et les beaux-arts, pour le haut commerce et la haute industrie, des collèges pour les belles-lettres, des chaires ou universités pour les hautes sciences. « À la suite de chaque cours », se produira une élimination car « il sera fait un nouveau choix des élèves les plus méritants pour les cours plus élevés, s'il y a lieu, et ainsi de suite jusqu'à la fin ».

Quant aux enfants qui n'auront pas été « choisis comme élèves de l'état », leurs parents pourront « à leurs dépens » subvenir aux études choisies, étant entendu que « les enfants rejetés d'abord, pourront devenir élèves de l'état, aux degrés subséquents, s'ils viennent à s'en montrer dignes ou capables ». Et cette clause est prévue afin de « mettre un soin scrupuleux à ne négliger aucune intelligence supérieure ».

**Article 3.** - *Des bourses seront faites aux enfants pauvres qui, pour suivre des degrés supérieurs, seront obligés à déplacement.*

D'abord les moyens des parents seront « rigidement » scrutés - ce qui peut constituer « une des plus fortes charges de notre budget de l'instruction publique. Mais il n'y

a pas à reculer ; notre système ne peut se réduire en pratique qu'à cette condition [...] ; il s'agit de sortir du régime de déception et de dérision, sous lequel nous avons vécu jusqu'à présent ; proclamant l'égalité des hommes, et laissant des masses de peuple irrémédiablement vouées à l'infériorité ; déclarant le pouvoir et la distinction l'apanage de tous, mais ne les rendant accessibles qu'au petit nombre. Plus de duperie, Messieurs ; elle ne serait plus possible. »

Après l'utilisation de termes aussi forts que « dérision » et « duperie », le ton passe presque à l'imprécation ! « Oh ! contradiction humaine ! attenants à nos deux capitales, nous avons des palais pour y loger et entretenir, aux frais de l'État, les pauvres qui ont perdu l'esprit, et nous n'avons pas d'institution pour le pauvre qui veut cultiver le sien. Et il en est à peu près (sic) de même partout, en Amérique même, où l'on parle le plus d'égalité. Véritablement, c'est à se demander si, dans nos sociétés, si orgueilleuses de leurs progrès, il ne vaut pas mieux souvent naître atteint de folie, qu'avec du génie. On y gagnerait au moins l'avantage de ne pas avoir le sentiment de son infortune. » Difficile d'être plus catégorique sur ce point, que l'auteur défend avec une ironie grinçante.

[203] « Ne nous effrayons pas trop des dépenses, car les avantages qui en résulteront, feront plus que les compenser. » D'ailleurs, de telles bourses ne sont pas « une chose entièrement nouvelle ; elle existe en Europe et ailleurs dans plusieurs universités, sur un pied très restreint, il est vrai, et se ressentant du caractère aristocratique des institutions politiques. » À ce propos Parent se dit « agréablement surpris » d'avoir appris que, déjà « mon idée existe dans le Haut-Canada, en puissance au moins sinon à l'état de réalisation ». Suit un long passage très documenté sur cet aspect de la situation scolaire dans l'autre province. Et Parent, philosophe, de conclure par cette lapalissade : « Pour nous, Bas-Canadiens, puisque nous ne pouvons plus avoir le mérite du premier pas, tâchons d'avoir au moins celui du second. »

**Article 4. - *Pour être habile à remplir aucune charge ou emploi publique quelconque, Exécutif, Législatif, Judiciaire, Administratif, Municipal, etc., il faudra avoir passé avec succès par un ou plusieurs degrés d'instruction, selon l'importance ou la nature des fonctions à remplir.***

Le justificatif de cet article est, de loin, le plus long de tous : plus d'une dizaine de pages. L'auteur du plan dit de cet article qu' « il est le complément, la pierre angulaire de mon système » :

Je ne vous ai pas caché que c'était une aristocratie que je voulais former, l'Aristocratie de l'Intelligence. Ma classe de Lettrés, une fois organisée, aura donc exclusivement le gouvernement de la société : elle sera l'État, sujette, suivant les différentes formes de gouvernement, à l'élection populaire, ou à la nomination des autorités constituées, quelles qu'elles soient. Les emplois publics constitueront le patrimoine de la nouvelle Aristocratie, qui, par la nature de sa formation, ne pourra guère en avoir d'autre, elle qui, à chaque génération, surgira principalement des classes populaires, qui, elles n'ont pas de patrimoine proprement dit.

Après un pareil passage dont chaque mot compte, tout ou presque semble être dit sur le sujet ainsi que l'entend le penseur, mais qui le dira, cette fois, encore mieux et plus complètement qu'antérieurement.

Toutefois, il admet comprendre d'abord « qu'une pareille idée choque là où règne l'aristocratie de naissance ». Et il passe au « dilemme où se place quiconque rejetterait de nouveau le système par le motif que je viens d'exposer : ou vouloir que son fils occupe une place élevée sans la mériter ; ou approuver l'abaissement de son propre père. Je pense donc que s'il y a quelqu'un capable d'être influencé par un pareil motif, il n'osera pas l'avouer. Mais on tâchera de faire un épouvantail de ce qu'on appellera l'énorme puissance, que le monopole des emplois publics accumulera dans une seule classe de la société, et l'on criera au despotisme. » Le despotisme de l'intelligence au pouvoir, quoi !

[204] La réponse, il y a longtemps que Parent y pense, la prépare. Qu'avez-vous de mieux à offrir comme autorité ? « Je vous offre l'intelligence ; en avez-vous une plus légitime à substituer aux cadavres de toutes les anciennes légitimités ? Cette intelligence, je la veux organisée ; etc. » Contre ces cris qui nous viennent de la France, « La Propriété est un vol ! », « Vive l'Anarchie ! », « Dieu c'est le mal ! », ou même l'appel ironique à l'inquisition que lance le chansonnier Béranger :

« Éteignons les lumières

Et rallumons les feux »

« Qu'allez-vous faire ? vous êtes impuissants, vous le savez, à opposer une digue au torrent ; alors creusez-lui donc un lit. L'intelligence jette partout le désordre : intéressez-la au rétablissement et au maintien de l'ordre. D'une puissance destructrice, faites-en une puissance conservatrice. » Il faut même dire davantage : « Et ne craignons pas de la rendre trop forte ; car avec l'organisation que je propose, l'intelligence sera puissante à faire le bien, et impuissante à faire le mal. » Cette chaîne de raisonnements circulaires n'est pas tellement convaincante.

Cette espèce de déterminisme du « bien » a de quoi étonner ! Pas tant que ça, pense Parent. Au profit de qui pourraient opprimer les Lettrés ? Il s'agit « d'un corps d'hommes sortis de tous les rangs du peuple sans distinction ». Et vous n'avez qu'à considérer « qu'il ne pourra y avoir au pouvoir qu'un petit nombre de nos Lettrés, qui seront surveillés sans cesse par ceux qui convoiteront leurs honneurs et leurs émoluments ». Il en sera chez eux « comme dans tous les gouvernements représentatifs », dans lesquels se forment des « partis opposés bien distincts, cherchant toutes les occasions de se supplanter les uns les autres dans la confiance du peuple, et se tenant réciproquement en échec ». Cela se produit ailleurs.

Ainsi en est-il dans l'aristocratie anglaise dont deux partis « se disputent le pouvoir, avec un peuple gagnant quelque chose à chaque défaite de l'un ou l'autre parti, tandis que les luttes de ces partis ne font que rafraîchir et purifier l'atmosphère politique ». Comme le patriciat de l'ancienne Rome, c'est à son aristocratie que l'Angleterre doit ses si « grands résultats <sup>480</sup> ».

C'est à partir de cet exemple classique que Parent va étendre sa démonstration à deux autres « aristocraties » de l'intelligence, le mandarinat [205] chinois et... le clergé canadien au Bas-Canada. En Chine, « le Mandarinat y est une vraie Aristocratie qui se recrute dans le corps des Lettrés, qui même se compose de ce corps, lequel est divisé en huit classes, et au nombre de 90 000. Ce chiffre n'est pas énorme pour une population de 170 millions selon les uns, de 340 millions selon les autres. » Il y a aussi des contre-exemples comme la « Turquie inaristocratique » ou la Hollande qui « ne put guère conserver sa forme démocratique et son indépendance, que pendant une couple de siècles » - ou encore, à l'inverse, d'autres prototypes comme Venise

---

<sup>480</sup> Et pourquoi ? « [...] qui dit système anglais, dit ordre, stabilité et liberté au-dedans ; grandeur, puissance et gloire au-dehors ; enfin prospérité industrielle et commerciale inouïe jusqu'à nos jours » (dans FALARDFAU, op. cit., p, 284).

« qui fut pendant plusieurs siècles une grande puissance Européenne, démocratique, [et qui] finit par devenir une République aristocratique ».

Mais le modèle des modèles reste encore l'Angleterre, à laquelle le conférencier reconnaît d'autres mérites dont celui-ci, prééminent - « Moins exclusif moins hautain que les autres aristocraties européennes, le patriciat s'est empressé d'accueillir les grands talents, issus de la bourgeoisie et du peuple », assurant ainsi son propre renouvellement. Quant aux autres aspects de la grandeur impériale de l'Angleterre et au rôle particulier de son aristocratie, Parent ne fait guère qu'aligner une série de fades lieux communs. La France ? Parent ne la nomme même pas, mais il évoque l'épopée napoléonienne sans, non plus, nommer Napoléon, par les termes suivants : « De nos jours, on a pu croire, quelque temps, que l'Empire de Charlemagne allait renaître ; mais le nouvel Alexandre n'a pas été plus heureux que l'ancien : son empire s'est écroulé avec lui, parce que, lui vaincu, il ne reste plus qu'un peuple, peuple de braves, mais sans chefs, sans guides. Et tous les gouvernements aristocratiques, que le grand conquérant avait foulés aux pieds, se sont reconstitués par la force inhérente à leur nature. » François 1er, qui, lui, est nommé, reçoit une meilleure appréciation. « Tout est perdu, fors l'honneur », disait-il après la bataille de Pavie, « qui eût été son Waterloo peut-être », mais qui laissait « derrière lui la noblesse de France, se sentant solidairement responsable de la gloire et de l'honneur de son pays ». Faut-il s'étonner d'une certaine tendance à la simplification historique chez un conférencier multipliant les exemples ou les modèles ?

Mais de proche en proche, il en arrive à cet « étonnant phénomène politique, qu'on appelle (sic) les États-Unis d'Amérique » - « nos voisins du Sud » selon son expression d'usage. Il conseille d'attendre pour se prononcer à leur sujet, car « ce n'est pas tout-à-fait (sic) de l'histoire. » Il connaît le beau livre de Tocqueville à leur propos, mais ce n'est guère apparent que par quelques brèves annotations. « Chez cette nation, déjà si grande dans sa première virilité », d'abord il discerne « plus d'un principe d'affaiblissement et de dissolution, entre autres l'esclavage au sud, au nord [206] des germes de socialisme ». Il rapproche leur actuel « esprit effréné de conquête et d'envahissement » et une éventuelle introduction dans leurs institutions d'un « principe aristocratique puissant ». Mais, ainsi qu'il en est partout, « pour les peuples d'Amérique je ne vois, pour arriver à cette fin, que l'organisation de l'intelligence, de manière à en faire une puissance reconnue, distincte et permanente ». Parent refuse son admiration à la facilité avec laquelle tout citoyen de modeste origine peut parvenir aux

postes les plus élevés. « Mais on ne vous dit pas que la porte de White House est en pratique fermée aux grands talents, aux plus grands hommes de la République. » Son jugement est tranchant : « C'est pour moi un mauvais symptôme que cette exclusion, cet ostracisme des plus hautes intelligences. » Et quel jugement dru, porté sur la première lignée des présidents américains !

Après ce retour au continent américain, il ne reste plus à Parent qu'à franchir la frontière « pour revenir dans notre Bas-Canada ». Il allait « oublier que nous, Canadiens français, présentons un des exemples les plus frappants à l'appui de la proposition que je soutiens [...]. Nous excitons l'étonnement de tous les étrangers, qui ne peuvent s'expliquer l'existence en Canada d'un peuple distinct de ceux qui habitent l'Amérique du Nord [...] » À qui devons-nous, « après Dieu, la conservation de cet héritage de nos pères, si ce n'est à l'existence, et à l'action bienfaisante d'un élément social aristocratique, à notre excellent clergé ? » Au sujet du prêtre, il précise qu'il passera « avec un respectueux silence devant l'homme angélique, qui renonce à toutes les affections terrestres, aux joies du monde, aux félicités de la famille, pour embrasser une vie toute d'abnégation, de dévouement et de charité ». Car : « C'est du prêtre patriote et national que je veux vous parler ; de cet homme qui a si bien rempli, et qui promet de remplir mieux que jamais, la noble tâche, la part si méritoire qu'il a entreprise dans la grande lutte de notre nationalité. »

Les gens de « ma noblesse canadienne », comme aurait dit Louis XIV cité par Parent, se pressèrent de rentrer en métropole dès la cession de la Nouvelle-France et même auparavant, dès la défaite de 1759. Ils eurent heureusement des remplaçants. « C'est ainsi qu'il est sorti du peuple des hommes qui ont pris la place des déserteurs de '59, et qui ont fait qu'il y a encore un peuple Canadien Français, et que ce peuple pèse encore dans la balance des destinées canadiennes. » Si notre clergé nous avait aussi abandonnés, « c'en était fait, affirme Parent après tant d'autres ; notre heure allait sonner comme peuple ». Mais les prêtres n'avaient pas à renoncer à leur état ni à leur ministère « pour prendre en main les destinées temporelles du peuple », ils firent mieux en faisant « des citoyens éclairés », produits de « nos séminaires qui se transformèrent en collèges ». [207] Et certains de ces établissements, qui « feraient honneur à des pays beaucoup plus avancés que le nôtre », constituent « autant de citadelles nationales ».

Quatre ans plus tôt, Parent avait traité longuement « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la Société <sup>481</sup> » ; cette fois-ci, il s'agit de montrer la raison de l'efficacité du rôle du clergé au plan temporel : « C'est la nature aristocratique de ce corps, c'est l'esprit d'unité et l'esprit de suite, qui ne peuvent exister, comme je l'ai déjà remarqué, que dans un corps aristocratique dont les membres sont liés entre eux par une certaine communauté de vues, d'affections et d'intérêts, et toujours prêts, au besoin, à se donner mutuellement la main, concentrant sur un seul point, vers un but unique, toute l'énergie et la puissance du corps tout entier. » Au reproche souvent fait au clergé d'avoir été « trop timide » en politique, Parent répond que, tout de même, nous devons aux prêtres cette « admirable unité d'action politique ». Justement : « À l'heure qu'il est cette unité fait le désespoir de nos adversaires politiques, qui voient que, grâce à elle, nous nous sommes fait une arme de cette même union des Canadas, machine infernale qui a éclaté (sic) entre les mains de ses fabricateurs <sup>482</sup>. »

Enfin, Parent dispose lestement du danger de cléricisme dont le terme n'existait pas à l'époque. « Le clergé sort du peuple, vit et meurt au milieu du peuple ; plus que tout autre corps d'hommes, il est intéressé au bonheur et à la prospérité du peuple ; avec nos institutions politiques, et notre position sociale, il est impossible qu'il devienne jamais assez puissant pour avoir la tentation de devenir oppresseur ; que signifient ces signes de mauvais vouloir, qui se font remarquer à son égard, depuis quelque temps, dans certains quartiers ? » Parent juge ces critiques de haut comme « des hommes qui, encore incapables d'embrasser l'ensemble des choses humaines, osent néanmoins en juger d'après quelques impressions de détails et à première vue ». Notre homme est bien loin des quelques pointes d'anticléricisme qu'on a pu retracer à ses débuts de carrière dans le journalisme.

**Article 5 :** - *Avances remboursables, avec ou sans intérêt, aux élèves pauvres, des différents degrés supérieurs, qui, n'étant pas placés dans quelque emploi public rétribué, désirent s'engager dans quelque profession, art ou industrie.*

<sup>481</sup> Le 17 décembre 1848, devant l'Institut canadien de Montréal. L'analyse de ce texte fera l'objet de la première partie du chapitre suivant.

<sup>482</sup> Parent fait sans doute allusion, en ce début de 1852, à l'union réformiste LaFontaine-Baldwin, encore que l'un et l'autre soient déjà retirés de la vie politique depuis quelques mois.

Des bourses aux diplômés de compétence, puis maintenant, des « avances remboursables », la gradation est logique : le bien-fondé se [208] retrouve dans le texte même de l'article. Le conférencier continue son rôle d'inspirateur ou de pré-législateur mais sans revenir sur le noyau de sa thèse, dont il a longuement parlé dans la présentation de l'article précédent. L'intérêt de lecture baisse considérablement dans le présent commentaire. Il vient de livrer l'essentiel sur l'aristocratie de l'Intelligence et le corps des Lettrés. Les cinq à six pages de glose sur l'actuelle proposition n'ajoutent rien à son élaboration principale, nous en distrairait plutôt. Par mille et un détours, son message est de réassurance et tient en deux lignes : « Rassurons-nous, messieurs, il n'y a rien à redouter d'un corps aristocratique, constitué comme celui que je propose, et dans les conditions où nous le plaçons. »

Cependant, il existe une valeur humaine à préserver : « Il ne faut pas que ceux de nos Lettrés que la fortune ne favorisera pas, soient jetés sur la place publique, avec un diplôme honorable dans leurs poches, et la misère, la livide misère en face. » Un tel spectacle porterait condamnation de nos institutions : « On a publié un ou deux volumes, qu'on aurait pu faire plus gros et plus nombreux, sur "Les Auteurs morts de faim". On ne pouvait faire une plus sanglante critique de nos institutions sociales. »

**Article 6 :** - *Il sera, après examen public et solennel, délivré aux élèves qui en auront été dignes, des diplômes constatant les degrés auxquels ils sont parvenus ; et ceux qui auront obtenu ces diplômes formeront dans la société une classe distincte, sous le nom de « Lettrés », qui jouiront des droits et privilèges ci-haut énoncés et autres qui pourront leur être accordés ci-après.*

La collation des diplômes sera une fête ; et Parent, qui s'en réjouit par anticipation, y applaudit déjà ! « Ce sera certes un grand et beau jour pour nos jeunes candidats et pour leurs familles, que celui où ils seront admis dans le corps gouvernant, jour tout aussi mémorable pour eux que celui où le jeune Romain recevait la toge, et le preux du moyen-âge, l'ordre de chevalerie. Ce sera un jour de réjouissances pour l'état aussi bien que pour la famille, et se renouvelant à des époques fixes, il sera les grandes fêtes de l'Intelligence triomphante, élevées alors aux proportions de fêtes nationales. Rien donc ne sera oublié pour rendre ces fêtes aussi brillantes que possible. »

C'est beaucoup, un peu trop sans doute. La considération, l'ascendant n'ont pas besoin de s'accompagner de flonflons. L'intention compensatrice est évidente. D'autre part, si un « brevet de capacité » sera bientôt exigé pour les maîtres d'écoles, « qu'y aurait-il donc d'étrange à ce qu'on exigeât la même garantie des hommes à qui l'on confie la législation, le gouvernement et l'administration des affaires publiques ? » Parent tient à préciser que ce rapprochement n'implique pas qu'il mésestime la profession [209] d'instituteur. C'est tout le contraire : « Et j'espère bien que sous le régime de l'Intelligence, cette classe précieuse d'hommes obtiendra le rang et la distinction qu'elle mérite ; qu'on en fera une des classes les plus honorables et les plus honorées. C'est une honte pour nous que l'état d'abaissement où se trouvent encore les instituteurs de la jeunesse, même dans nos sociétés les plus avancées. Ce devra donc être un des premiers soins du législateur, sous notre système, que de laver cette tache. »

**Article 7.** - *Un bureau central sera nommé à certaines époques fixes pour surveiller l'exécution de la présente loi, d'abord par le pouvoir exécutif, et au bout d'un certain temps par le corps ou la classe des Lettrés ; avec le droit de déléguer ses pouvoirs à des bureaux locaux, ou à des agents ambulants dans les parties éloignées du pays. Des pouvoirs disciplinaires étendus seront accordés à ce bureau.*

La centralisation est requise pour l'unité et l'uniformité d'action. En attendant que le corps des Lettrés, « dont l'on fait une puissance d'action », ait la « régie de ses affaires », ce qui ne se produira « qu'après que notre système aura été en opération pendant une ou deux générations », Parent ne voit « que le pouvoir exécutif qui puisse convenablement composer le bureau central, chargé de l'exécution de la nouvelle loi ». La dernière phrase de l'article exige des explications : les Lettrés pourront être jugés, sanctionnés.

Ce qu'a en tête Parent, c'est « d'ériger le bureau central en une espèce de Cour d'Honneur, devant laquelle pourront être cités tous ceux qui, non seulement auront commis des fautes du ressort des tribunaux ordinaires du pays, mais qui auront forfait à l'honneur, ou commis des actes, ou tenu une conduite, indignes d'hommes qui devront donner l'exemple de toutes les vertus publiques et privées. La juridiction de cette Cour, en fait de peines, s'étendra depuis la simple admonition jusqu'à la dégradat-

tion ou l'expulsion du corps des Lettrés. » Parent ne s'étend guère sur ce point et dit sa « hâte d'arriver au point capital, à la partie financière de notre programme ».

**Article 8.** - *Un fonds spécial sera créé pour les fins de cet acte, au moyen d'un impôt progressif sur les héritages, legs, dons et donations entre vifs, qui en cas de fraude seront sujets à confiscation au profit du fonds susdit.*

Se définissant, « en principe général, libre-échangiste, n'admettant qu'une protection passagère pour des industries naissantes et viables », Parent dit encore devoir tirer ses « moyens pécuniaires de l'imposition directe. L'on connaît mes idées au sujet de l'impôt direct ; on sait que je le veux progressif, et non proportionnel ; et cela, non seulement parce qu'il est moralement juste qu'il en soit ainsi, mais en outre parce que c'est le meilleur moyen de conjurer peu à peu, et sans causer de bouleversement, [210] un grand mal social et un grand danger politique ; je veux parler de l'accumulation des richesses dans un petit nombre de mains [...] » Notre penseur n'hésite pas à désigner cette accumulation « comme la cause principale de tous les maux de l'humanité, depuis la formation des sociétés ». Pour un disciple d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say, c'est quelque peu inattendu, sinon hardi !

Un passage traite particulièrement des différences de jugements que peuvent porter l'économiste, le moraliste et le publiciste (ainsi que se reconnaît être Parent) sur le phénomène de concentration de la richesse « dans un petit nombre de mains ». Si « l'économiste sera satisfait » et que « le moraliste aussi pourra l'être », le publiciste en verra résulter « nécessairement un prolétariat, qui est un danger permanent pour la tranquillité de l'état ». Les masses n'étant plus « plongées dans l'ignorance » et ne subissant plus un « contrôle religieux qui va s'affaiblissant de plus en plus [...], que sera-ce avec des populations nourries quotidiennement de la lecture des journaux [...] ? Comment leur ferez-vous supporter le contraste de l'extrême richesse dans le petit nombre et de l'extrême pauvreté dans le grand nombre ? Que ferez-vous pour empêcher l'évocation du spectre communiste [...] ? » Ce dernier type d'observation montre assez l'inclination de Parent, à partir de données aussi techniques que celles de l'article 8 sous examen, à se lancer dans de larges considérations de philosophie sociale, politique et économique : il y aura lieu d'y revenir.

Au sujet de la disposition relative à l'impôt direct dans l'article, voici par quel argument d'autorité il la consolide encore : « Or, le mode progressif, en fait de taxation, entre en première ligne dans le traitement recommandé à la société par les publicistes les plus éclairés et les plus sages. Coïncidant parfaitement d'opinion avec eux, j'ai dû adopter ce mode, qui, tout en me procurant les fonds dont j'ai besoin pour mon objet, ouvre une valeur de sûreté à la bouilloire sociale. » Le ton que prend Parent pour vendre « cette doctrine, ce système » - qui est le sien - se fait de plus en plus engagé. Il tente de convaincre son auditoire de chercher à réduire « la démagogie à l'impuissance », de ramener « tous les rêveurs à la réalité », de rétablir « la confiance et la sécurité dans l'esprit public » et même « d'économiser immensément sur vos énormes et ruineux budgets de l'armée, de la police et de l'administration de la justice ». En moins de trois lignes hors paragraphe, il se permet d'insister une dernière fois sur ces deux principes qui résument tout :

Ce but, je vous propose de l'atteindre au moyen de deux principes généraux ; l'un politique : l'intelligence reconnue comme souveraine l'autre économique : l'impôt progressif.

[211] Et, en dernier rappel, comme pour enlever des adhésions encore réticentes : « Ce plan a cela de particulier [...] qu'il ne rompt pas avec la tradition, qu'il peut s'accommoder de toutes politiques existantes. Il a en outre l'avantage d'offrir, dans sa partie politique, un principe d'autorité, aussi immuable que la nature elle-même ; et, dans sa partie économique, un principe éminemment juste, moral et philanthropique. » Il aurait pu et dû s'arrêter là. Mais voici qu'il lance encore une nouvelle glose de diversion sur « les deux principes opposés, constamment en présence, dans le monde politique ». Le premier est « le principe d'unité, d'où découle l'autorité et la civilisation, et par abus l'intolérance et le despotisme ; l'autre, le principe d'individualisme, d'où découle la liberté et le progrès, et par abus la licence et l'anarchie ». Il n'est pas certain que cette mise en place conceptuelle ait été de nature à susciter, à la toute fin, l'intérêt espéré de l'auditeur.

Mais voici qu'une autre digression, fort inattendue, présente un sujet bien plus séduisant et qu'il n'avait jamais abordé, celui de la place des femmes en société. D'abord, un brin d'amabilité fort conventionnelle : « Mais messieurs, allons-nous nous séparer sans dire un mot des femmes, cette intéressante moitié du genre humain, la plus belle, et qui plus est, c'est admis, la meilleure moitié ? Je suis à leur égard de l'avis du bonhomme La Fontaine ; comme lui :

Je ne suis pas de ceux qui disent : ce n'est rien,  
C'est une femme qui se noie. »

Voyons voir ce qu'a à dire sur le sujet cet esprit largement ouvert de son siècle. Lui-même venait d'une famille et était à la tête d'une autre au sein desquelles les femmes ne manquaient pas <sup>483</sup>. Il abordait son sujet sans dédaigner un zeste de galanterie : « Je pense que les femmes sont aussi bien le lien que l'ornement de la société. La nature en a fait une chaîne de fleurs, pour retenir dans le régime social, leurs fiers et fougueux compagnons, plus enclins qu'on ne pense à la sauvagerie. » *La Belle et la Bête...* presque ! Relevons d'abord une constante dans l'histoire : « Partout la barbarie a entraîné l'esclavage de la femme, la civilisation son émancipation. » Mais il en tire aussi cet avertissement dont l'inspiration paraîtrait aujourd'hui paternaliste et même très mâle : « Aussi j'espère que les femmes fermeront les oreilles aux doctrines de nivellement, prêchées de nos jours avec tant d'audace, [car] le nivellement social n'est, ni plus ni moins, que la grande route, le chemin de fer de la barbarie. » Donc, « elles répudieront ces folles aspirations des femmes soi-disant libres, qui ne voient pas, les [212] malheureuses, qu'en mettant le pied dans l'empire des hommes, pour n'y jouer qu'un rôle ridicule, elles perdraient celui, bien plus enviable, que lui ont donné Dieu et la nature. »

La phrase d'explication qui suit est tellement typique qu'il faudrait bien se garder d'en opérer la moindre coupure. « Elles sentiront que la femme n'est pas une pièce de monnaie, faite pour courir la place publique ; mais une perle délicate, faite pour régner au boudoir ou dans les salons ; ou mieux encore, une incarnation du sourire de Dieu, en complétant l'oeuvre de la création, pour attirer et fixer au foyer domestique toutes les vertus douces et bénignes ; non pour aller sur l'arène publique se profaner au contact de toutes les mauvaises passions. » Tout cela est très « victorien » et catholique (« une perle délicate », « une incarnation du sourire de Dieu »), mais que les femmes ne s'aventurent surtout pas « sur l'arène politique » où elles n'y joueraient « qu'un rôle ridicule » en plus de « se profaner ». L'ère victorienne fut très longue dans les colonies autant qu'en Angleterre, et de telles idées, courantes en ce siècle, persistèrent jusqu'à la moitié du nôtre qui s'achève.

---

<sup>483</sup> Sa famille d'origine comptait neuf garçons (dont lui-même) et six filles. De son mariage avec Marie-Mathilde-Henriette Grenier naquirent un garçon et cinq filles.

C'est tout comme si Parent avouait une certaine mauvaise conscience de fait que son « plan de régénération sociale » ne contienne « des femmes pas un mot ». Il entend l'objection : « Tout pour les frères, rien pour les soeurs ? » Mais non, il se défend bien d'avoir mis les femmes « en oubli : Leur sort m'intéresse tout autant que celui des hommes, et je sens qu'il y a aussi beaucoup à faire pour elles ». Il y a toutefois une priorité à établir : « J'entends bien que le premier soin sera de mieux régler le sort des filles du peuple, qu'il n'a été jusqu'à présent. » Sous-entendu : les bourgeoises des villes, les épouses ou égéries des « lettrés » ou chevaliers de l'intelligence attendront puisqu'elles en ont les moyens : cela, bien sûr, il ne le dit pas, mais il n'est pas abusif de l'entendre ainsi. Il invoque des valeurs démocratiques en interpellant carrément ceux qu'il qualifie sans aménité de « prôneurs de l'ancien régime » : « Dites moi ce que vous faites de ces belles et riches natures de femmes, qui sortent du sang généreux du peuple, autant et plus encore que des veines appauvries des classes élevées ? » Suit un long passage où l'accusation se charge d'une ironie hautement contrastante entre « l'éducation convenable » que plusieurs filles du peuple reçoivent et le sort réel que la vie fort prosaïque leur fait dans la suite.

Écoutons : « Vous élargissez leur esprit, vous relevez leurs goûts, vous leur inspirez le désir et leur donnez le besoin d'un sort meilleur, puis vous les refoulez vers l'humble toit paternel, vers les grossiers compagnons de leur enfance, vers une existence enfin dont vous les avez dégoûtées. » Mais il y a pire encore : « Vous en faites des âmes en peine, errantes, ballottées [213] entre deux mondes, dont l'un leur répugne, et l'autre les repousse ; victimes vouées pour toute leur vie à l'affreux supplice de Tantale ; réduites à maudire le plus beau don de la nature physique, leur beauté. » Et que fait la société d'alors avec, selon l'expression qu'il continuait à emprunter à Gosford, ses « arrangements sociaux » ? L'amertume de Parent lui suggère cette réponse caustique : « Oui, heureuse encore est la fille du peuple, douée d'intelligence et d'éducation, si l'absence de tous charmes extérieurs la met à l'abri des séductions incessantes, dont la poursuivent les heureux de ce monde, les favoris de l'hérédité. Soite et laide, entendez-vous, mesdames ? voilà ce qu'il est désirable que soit la fille du peuple, pour bien répondre à nos arrangements sociaux actuels. » Une telle phrase ne doit certes pas être lue au premier degré. L'attaque ironique porte sur les conditions sociales ainsi faites à « la fille du peuple ».

Dans l'autre sexe au contraire, même « pour le jeune prolétaire » il y a des diversions : « le mouvement du monde, l'agitation de la place publique, et les mille autres

distractions de la vie extérieure », tandis que « la jeune fille est condamnée aux occupations sédentaires et monotones de la domesticité », et surtout, « sans pouvoir épandre au dehors une vitalité surabondante, qui la consume et la torture ». Et une phrase de Parent s'inspire d'une cruauté, aussi grotesque que subtilement involontaire, avec sa référence à Noé, affublé de son surnom de « second père du genre humain » : « La religion en console quelques-unes, en soutient quelques autres, et le restant, le sort est tel hélas ! que, comme le second père du genre humain, il faut détourner la tête, et les couvrir d'un voile. » La chronique ne rapporte pas si des femmes assistaient aux réunions de l'Institut canadien, hypothèse assez peu probable. Si c'était le cas, leur absence serait un appui de plus à la diatribe du conférencier, exposant son féminisme positif...

Toutefois, Parent termine ce développement sur la condition féminine par une exhortation à la « patience » puisqu'il s'oppose aux niveleurs qui les mèneraient sur « le chemin de fer de la barbarie » ! La cause des femmes est grande et belle, surtout pour celles « qui sortent du sang généreux du peuple », mais elles devront attendre, passer en second même dans la république idéale d'Étienne Parent - qui est globalement la cité de l'intelligence sous la gouverne des Lettrés. Cent cinquante ans plus tard ne s'est encore pas produite l'illumination, annoncée dans une salle de conférence de Montréal ce 7 janvier 1852, par le grand Lettré de l'époque :

Oh ! oui, il y a beaucoup à faire pour la fille du peuple ; mais il faut qu'elle prenne patience ; qu'elle attende que ses frères aient eux-mêmes conquis leur place dans la société. Alors ils la prendront par la main et l'élèveront jusqu'à eux ; alors il sera bon pour elle d'être [214] intelligente et belle ; et alors enfin le monde saluera, d'une acclamation universelle, une triple et très légitime souveraineté : la Vertu, l'Intelligence et la Beauté.

Ainsi se terminait la seconde d'un cycle de deux conférences ayant pour titre : « De l'intelligence dans ses rapports avec la Société ». L'exubérance de sens de ces deux substantifs incitait le conférencier à ne pas reconnaître de limites à un pareil sujet, sans compter sa douce manie des digressions fréquentes en toutes directions, dont la plus occupée indiquait inévitablement la population mythique de l'Olympe...

Ce long exposé en deux parties constituait aussi la suite logique des « Considérations... » sur l'éducation et le système de l'instruction publique : nous trouvons là le meilleur du Parent critique administratif et planificateur scolaire. Il pointe les maux et retards, les problèmes et les solutions, les avait même numérotés pour une plus exacte

référence. Conscient de son personnage, il exposait ses vues avec l'assurance, sinon d'un Solon fondateur, du moins d'un pré-législateur !

En excroissance à un commentaire justificatif d'un article (le quatrième) de son plan de réforme scolaire, il avait ouvert les vannes à sa vision idéaliste d'une société à laquelle il se défendait bien de consentir un caractère « utopique ». Parmi les utopistes français dont il récusait non seulement l'autorité, mais aussi la parenté avec lui-même, c'est Louis Blanc, pourtant, et parce que « le moins déraisonnable de tous », qui sert tout de même à Parent de repoussoir !

Ce qu'il prône, il l'a affirmé avec force, c'est une aristocratie de l'intelligence à la tête du gouvernement avec rien moins que le monopole d'un pouvoir qui ne pourrait être que bénéfique à « la société », qui est aussi « notre nationalité » - selon un vocable encore plus solidariste dont, naguère, se servait plus communément le journaliste ou publiciste. Il manquait encore à son exposé-fleuve un thème majeur qu'il saura rattraper à la façon d'un post-scriptum : la question des femmes. C'est une des plus étonnantes découvertes que puisse faire le lecteur attentionné de Parent dans ses écrits divers et dispersés. Sur cette question, capitale entre toutes, nous devrions peut-être reconnaître en lui le premier *féministe* conscient du Canada français. En ce domaine également, il aurait été le précurseur, cet instigateur type de tant de questions fondamentales dont s'occuperaient, plus tard, les praticiens des sciences sociales à la moderne.

*L'économie* était le thème majeur du premier bloc des trois conférences ; c'était, en ce chapitre-ci, la société. Il reste à voir le troisième bloc au chapitre suivant, portant sur la religion comme telle, mais aussi dans les rapports qu'elle a avec « le travail » et avec « le sort des classes ouvrières ».

[215]

Deuxième partie  
Le conférencier. 1844-1852.

## Chapitre IX

---

### Les idées religieuses

[Retour à la table des matières](#)

Des trois conférences dont l'analyse de contenu forme la matière du présent chapitre, la première, qui porte le titre « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société », présente le caractère de la plus forte densité religieuse. Les deux autres communications, portant respectivement sur le travail et la condition ouvrière, abordent aussi la question religieuse mais d'une façon pour ainsi dire dérivée du sujet principal. Toutefois, ces éléments religieux pénètrent à un point tel le sujet principal qu'il devient justifié de classer de tels propos sous la catégorie générale des « idées religieuses » d'Étienne Parent. Nous examinerons donc à la suite les conférences, intitulées « Du travail chez l'homme » et « Considérations sur le sort des classes ouvrières ».

Il a déjà été mentionné qu'avec le texte traitant « De l'intelligence ... », analysé au chapitre précédent, celui qui porte comme titre « Du prêtre ... » constitue l'autre grande pièce de pensée d'Étienne Parent. On ne saurait en dire autant des deux dernières conférences dont nous présentons une analyse suscitant de sérieuses réserves et même de franches critiques. L'étude de l'oeuvre journalistique de Parent nous avait révélé

une vive sensibilité au statut de liberté de l'Église comme institution, ainsi que dans ses oeuvres sociales en matière d'éducation principalement. Sous le rapport, encore plus général, de l'Église avec les pouvoirs civils, l'essayiste Parent se fera plus complet et explicite dans le cadre mieux approprié de la conférence que dans celui, plus restreint, de l'article de journal.

Nous devons à l'auteur d'une thèse un relevé méticuleux des « opinions pédagogiques et religieuses » de notre auteur spécialement pendant ses années de journaliste <sup>484</sup>. Nous estimons devoir attacher davantage d'importance au [216] phénomène de l'espèce de conversion de Parent à une certaine forme de « catholicisme social <sup>485</sup> », qui s'est produite à une époque de sa vie où il commençait justement à s'exprimer par des conférences publiques, soit entre 1846 et 1852.

À lire aussi bien le conférencier que le journaliste, on sent chez Étienne Parent un être foncièrement religieux, ni théologien ni prosélyte, mais peut-être un tantinet calotin sur les bords à force de distribuer des témoignages de respect et de déférence. On a vu au chapitre précédent qu'il considérait le clergé canadien comme une « aristocratie » responsable, plus que tout autre corps organisé ou groupe social, de la survie de « notre nationalité ». Dans un milieu touché par l'incrédulité ainsi que par l'anticléricalisme, cet intellectuel proclamait sa croyance hautement, en même temps que son grand respect pour l'Église et ses ministres ; mais ce sentiment ne l'empêchait pas de critiquer la pensée religieuse officielle de son temps, mal adaptée au monde moderne du fait d'une certaine forme de spiritualisme qu'il estimait outrée.

Toute sa vie, il avait été fidèle à la foi catholique en demeurant pratiquant, mais d'une foi qui ne semblait pas être celle du charbonnier, du moins selon le témoignage de son gendre, Benjamin Sulte, rappelant qu'il aurait « conservé longtemps un scepticisme qui l'inquiétait <sup>486</sup> ». Le mot d'un contemporain semblerait indiqué comme exergue à la pensée religieuse d'Étienne Parent. À la nouvelle de sa mort, Hector Fabre, directeur de *L'Événement*, écrira : « On sentait à son contact qu'il était l'un de

<sup>484</sup> Urbain BLANCHET (1965). *Étienne Parent, ses opinions pédagogiques et religieuses*, thèse de DES de français, Université Laval, 228 p.

<sup>485</sup> Selon le titre de l'étude pionnière de Fernand OUELLET, « Étienne Parent et le mouvement du catholicisme social (1848) », *Bulletin des Recherches historiques*, Lévis, vol. 61, juillet-août-septembre, n° 3, 1955, p. 99-118.

<sup>486</sup> Benjamin SULTE (1928). *Mélanges historiques*, Montréal, Éditions Édouard Garand, vol. 14 p. 46.

nous, mais aussi qu'il était plus que nous <sup>487</sup>. » Beau témoignage d'une grandiose candeur...

## 1. « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la société » (1848)

[Retour à la table des matières](#)

Cette conférence <sup>488</sup> fut prononcée à Montréal, devant les membres de l'Institut Canadien, le 17 décembre 1848. Présentant ce texte dans son [217] recueil, Jean-Charles Falardeau avertissait le lecteur : « Parent n'avait rien d'un anticlérical, on le verra bien. Ce qu'il y a de sociologiquement révélateur dans ce texte est la perspective dans laquelle un esprit libéral du XIXe siècle perçoit le rôle de l'Église dans l'histoire et les fonctions du prêtre dans notre société <sup>489</sup>. »

En bon professeur, le conférencier commence par définir ses termes. D'abord, le *spiritualisme*, qui « exprimera tout ce qui tient à l'âme humaine, à ses sentiments, à ses aspirations, à ses besoins, par opposition à ce qui, chez l'homme, tient aux sens, à leurs désirs, à leurs affections, comme aussi à leurs besoins, ce que j'appellerai matérialisme ». Quant au *prêtre*, « qu'est-ce autre chose que le spiritualisme personnifié, le spiritualisme en action au sein de la société ? »

Devant un sujet de cette ampleur, le conférencier avoue un certain accablement, que surmonte paradoxalement une note d'humilité : « Pour le traiter convenablement, ce n'est pas une simple lecture, mais bien un cours ou un livre qu'il m'aurait fallu composer, si j'en eusse eu le temps et la capacité. » Pourtant, au lieu de restreindre son sujet, il commence par se donner du champ en considérant, d'emblée, la totalité de l'ère chrétienne : « Dix-huit siècles et demi se sont écoulés depuis cette époque mémorable, dix-huit siècles pendant lesquels la loi de charité a été enseignée aux

<sup>487</sup> Dans *L'Événement* du 24 décembre 1874. Hector Fabre (1834-1910) avait fondé ce journal en 1867. Comme commissaire du Canada à Paris, il avait aussi fondé en 1882, puis dirigé jusqu'à sa mort le journal *Paris-Canada*.

<sup>488</sup> Pour le texte intégral, voir Jean-Charles FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », p. 201-226. On observera que cette conférence est antérieure de trois ans à celles qui avaient pour titre « De l'intelligence... », et que nous venons d'analyser au chapitre précédent.

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 201.

hommes, et à l'heure qu'il est on retrouve dans les esprits une inquiétude et une attente semblables à celles qui marquèrent la fin de l'ère ancienne. » Avec le résultat qu'aujourd'hui « l'humanité indécise ne marche qu'à pas incertains et timides, n'ayant rien de victorieux à répondre aux partis extrêmes qui la tiraillent en sens opposés ». Par moments, il égratigne au passage les doctrinaires utopistes d'une « nouvelle religion » ou d'une « nouvelle idée sociale. Et l'on sait quelles extravagances sont déjà écloses de cerveaux exaltés, à commencer par certains disciples de St-Simon <sup>490</sup> à venir jusqu'à M. Cabet <sup>491</sup>. »

Ce n'est pourtant pas que l'homme soit « bien loin d'avoir usé ou dépassé l'évangile ; bien au contraire, c'est vers la réalisation *sociale* <sup>492</sup> de [218] l'évangile qu'on veut marcher ». Alors « que ces moralistes se rassurent ; l'évangile suffit à l'humanité, et dans deux mots qu'il contient, il y a plus qu'on ne pourra jamais parfaitement réaliser en ce monde : "*Notre Père !*" ainsi le Christ a enseigné aux hommes de s'adresser à Dieu... Dieu, le père commun de tous les hommes !... tous les hommes, frères !... » Style de prière encore plus que de prédication, de la part d'un croyant confessant sa foi.

Mais Parent enchaîne, sans intervalle, avec une espèce d'amalgame idéologique : « Oh ! qu'on se rassure, jamais on ne dépassera cela, toutes les charges, toutes les constitutions, tous les systèmes socialistes sont là, plus l'esprit de Dieu. Puissent seulement les socialistes nous y faire arriver sans commotions, et on ne leur en demandera pas davantage, on se contentera de la vieille religion. » Il ne s'agit toutefois pas d'une conclusion, ni d'une directive. Au début de l'exposé, ce serait tout au plus un crochet d'abordage, car, ajoute-t-il tout de suite après, « si le monde ne doit pas attendre une nouvelle religion, il a peut-être lieu d'attendre un sacerdoce rénové, un sacerdoce qui ait une pleine conception de la société nouvelle, et qui sache se placer à sa hauteur ou à son niveau ». C'est ce que laissait entendre le titre de la conférence, si le message de l'Évangile est toujours actuel, ses propagateurs ne le sont guère.

---

<sup>490</sup> Claude Henry Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825), à ne pas confondre avec le duc du même nom, le célèbre mémorialiste français, dont il était l'arrière-cousin. Il fut un précurseur du positivisme et de la science sociale et publia *L'Organisateur* avec Auguste Comte (1819-1820), *le Système industriel* (1820-1822) et, à titre posthume, *Le nouveau christianisme*.

<sup>491</sup> Étienne Cabet (1788-1856). Surtout connu par son communisme pacifiste (son roman philosophique : *Voyage en Icarie*, 1840 et 1842) et par sa tentative d'établir des colonies communautaires aux États-Unis (où, d'ailleurs, il mourut, à Saint-Louis).

<sup>492</sup> Nous soulignons.

Toutefois, « le point principal de notre thèse : le prêtre » se fait attendre. Parent trouve indispensable d'exposer d'abord ses idées sur « le spiritualisme social ». Par-delà une série de généralités plutôt banales sur la nature psychique de l'homme, accompagnées du retour, obligé chez lui, aux Anciens (Perses, Grecs, Romains), il n'est pas encore prêt à aborder la question centrale de *l'individualisme*. Il lui importe de poser d'abord l'existence, chez l'homme, de « deux principes ennemis, toujours et nécessairement en antagonisme l'un avec l'autre : [...] bien et mal, vice et vertu, mais c'est la conséquence naturelle de la liberté de l'homme ». Celui-ci est un « être à double nature » ou encore une « créature mixte ». Le couplet d'inspiration manichéenne se déroule pendant deux autres paragraphes. Les deux vies, de la nature spirituelle et de la nature matérielle, qui en découlent « sont toutes deux d'ordre divin, destinées en s'harmonisant à remplir les fins de la création. L'une n'est pas plus nécessairement composée de bien, que l'autre de mal ; toutes deux sont mal ou bien selon qu'elles outrepassent ou respectent les bornes de la nature. » Les derniers mots seraient à retenir : ce spiritualisme-là serait à fondement naturiste, selon l'acception du terme au XIXe siècle.

Quant à l'individualisme, sujet annoncé plus haut, il importe d'abord de ne pas le confondre avec l'égoïsme. Il est « l'instinct de la vie individuelle, tout comme le dévouement est l'instinct de la vie sociale » - tous deux par définition. Le développement en vient à prendre un tour [219] tautologique, qui nous vaut l'application de l'adage ancien *Mens sana in corpore sano*. Mais, mine de rien, notre penseur religieux avance que « Dieu qui est toute bonté, tout amour, toute expansion, toute sagesse, ne peut vouloir un sacrifice inutile », ainsi que lui apparaît la vie contemplative dans les monastères ! Il affirme même sans la moindre nuance que « dans le siècle où nous sommes au moins, je ne comprendrais pas l'existence de communautés d'hommes se livrant à la vie purement contemplative dans le cilice et la haire », et va jusqu'à ajouter que « ce serait à mes yeux une déplorable aberration du spiritualisme » ! Il a bien dit « aberration » : de toute forme de monachisme ?

Plus, il insiste : « J'en dirais autant de toutes pratiques religieuses qui tendraient à [...] rapetisser Dieu et l'homme à la fois en se substituant aux vertus mâles et actives que requiert la société. Le Christ a dit que le commandement d'aimer les hommes était aussi impératif que celui d'aimer Dieu. Or, aimer les hommes, c'est vivre au milieu d'eux et pour eux, et non pas seulement avec soi et pour soi. » La vie contemplative et monacale des premières époques du christianisme, il ne se fait pas faute de la

condamner : « Le temps n'est plus, s'il a pu exister, où la société n'offrant pas une assez large issue à la vitalité surabondante des natures ardentes, on ne trouvait d'autre moyen que d'étouffer cet excès de vie ; on a pu alors peut-être réclamer le bras de Dieu pour refouler la lave dans son cratère. » Assez étonnante, cette argumentation par métaphore, n'est-ce pas ?

Étienne Parent la ramène finalement à une proposition plus générale : « Il y a pour le spiritualisme, comme pour le matérialisme ou l'individualisme, des bornes qu'on ne saurait franchir sans sortir de l'ordre naturel et divin. » Et il propose à son auditoire d'imaginer « une société où le spiritualisme soit poussé à l'extrême ». La conséquence en devient que « vous aurez un état social où l'individu sera livré en holocauste à l'idée dominante, bonne ou mauvaise ». Une telle société est « faible [...] et destinée tôt ou tard à la dissolution et l'asservissement ». Les exemples ne manquent pas <sup>493</sup>. Et c'est l'autodestruction qui paraît au bout des deux abus en sens contraire : « L'individualisme désordonné détruit par la trop grande concentration ou l'isolement ; le spiritualisme outré par la trop grande expansion. » C'est donc par l'idée d'un équilibre à établir que Parent va tailler la place du prêtre dans la société : « Entraîné par un spiritualisme [220] désordonné », ce ministre peut affaiblir « l'homme matériel », tout comme « l'égoïsme ou le sensualisme affaiblissent le sentiment spirituel dans la société ».

Étant « l'organe, l'expression vivante du spiritualisme », certes le prêtre « doit avoir sa place à occuper un rôle, un rôle bien important à jouer dans la société humaine », mais que ce soit sans « usurper la place, le rôle du pouvoir civil ». Car, « ces deux puissances, personnifications des deux principes constitutifs de la nature humaine, doivent se donner la main pour pousser et diriger l'humanité dans la voie du perfectionnement et du bien-être. » Le résultat en serait grandiose, qu'il exprime bellement : « Alors vous avez la parole et le glaive, la raison et la force, la voix de Dieu s'unissant à celle de l'homme, et le monde moral faisant écho, cette fois, au sublime et harmonieux concert que fait entendre le reste de la création. » Pour un homme qui se défend de ne pas céder à la sirène de l'utopie...

---

<sup>493</sup> « Voyez l'Inde, qui reçoit le joug d'une compagnie de marchands ; voyez l'Islamisme, qui n'a plus d'autre appui que la jalousie des nations chrétiennes de l'Europe : leur faiblesse est venue de l'excès et des écarts du principe spirituel dans leurs sociétés, comme l'impuissance des peuples indigènes de ce continent et de l'Australie est venue de l'excès du principe contraire » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 208).

Tout ce qui avait précédé, sous la large enseigne du spiritualisme, préparait à la considération du rôle social de l'agent qui le « personnifie », le prêtre. L'origine grecque du terme (qui signifie vieillard) nous renvoie aux idées de vertu et de sagesse, d'une part, et de respect et de considération, de l'autre. Or que voit-on en lui, aujourd'hui ? - « Le prêtre est un homme (il serait presque impropre de dire un citoyen) qu'on relègue et claquemure au fond du sanctuaire comme un être dangereux à la société ; et cela sous le prétexte dérisoire que son saint ministère souffrirait au contact des choses humaines ». Jusqu'ici, ça irait ; mais, sans changer le niveau du propos, après la courte respiration d'un simple point-virgule, il lui donne de l'envoi : « comme s'il n'y avait rien de saint dans l'association humaine, comme si l'origine et la fin de la société n'étaient pas saintes, et réclamant par conséquent l'action directe et constante des mains les plus pures et les plus saintes ».

Le lecteur relit ce passage en se demandant si l'auteur n'est pas en train de construire les fondements d'une théocratie... Mais non, il réagit plutôt contre ceux qui définissent la politique comme la « science des intérêts matériels », et qui, ainsi, auraient « raison de vouloir étouffer cette voix incommode et discordante, qui crierait esprit pendant que l'on parlerait matière ; qui opposerait sans cesse le dévouement à l'égoïsme, le sacrifice à l'ambition, la charité à la cupidité, l'humanité à l'homme, le ciel à la terre ». Un lecteur le moindrement persifleur ajouterait : Amen !

Plus simplement, Parent cherche à attirer l'attention sur une société qui confine les prêtres à la « morale privée proprement dite ». Comme conséquence : « Le prêtre peut tout à son aise sermonner, damner même [221] les petits pécheurs [...], mais les grands pécheurs, ceux qui sacrifient à leur vanité, à leur ambition, à leur avarice, à leur sensualité, les intérêts, le bonheur de peuples entiers, le prêtre doit avoir la bouche close à leur égard. » Parent s'indigne qu'on donne ainsi l'impression que « Dieu qui s'occupe beaucoup des torts individuels, s'occupe fort peu des torts faits aux nations, à l'humanité entière ». Il interroge son auditoire : « Vit-on jamais pareille diversion, disons le mot, perversité de la raison humaine ? » Il va même jusqu'à s'élever contre « la condition de paria, couronné de l'auréole si vous voulez <sup>494</sup> », qui est faite au prêtre « dont la mission est divine ». Loin de s'en plaindre, le prêtre « croit devoir limiter son action aux rapports de la morale privée, comme si les vues de Dieu sur

---

<sup>494</sup> Et pour ajouter encore au dramatique de l'évocation : « mais auréole qui me paraît à moi ni plus ni moins que la couronne d'épine dont on couvrit dérisoirement le front du Christ, dont le prêtre continue la mission » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 211).

l'homme pouvaient s'accomplir par l'individu qui ne peut rien, et non par la société qui peut tout ». À ce point de son développement, l'évangélisme du croyant coïncide avec le sociologisme du penseur.

Deux conséquences dérivent de cet état de choses. D'abord, « l'éducation des prêtres a été généralement très négligée à l'endroit de la morale publique et des sciences politiques ». Cette carence est encore plus grave dans les sociétés catholiques : « Je comprendrais ce système chez les peuples où règne le protestantisme, où le père de famille est à peu près le prêtre, mais je ne le comprends pas chez ceux où, comme chez nous, le prêtre est le suprême directeur des consciences. » L'autre conséquence fortement négative de « la position anormale du prêtre dans la société, c'est que ne pouvant exercer une action collective et publique, et partant éclairée et salutaire, il exerce souvent une action individuelle et clandestine, et partant aveugle et nuisible, funeste à la religion et à la société ». En serait-il autrement pour « lui, homme consciencieux, qui sera donc pour l'ordre établi » ? À mi-parcours de son exposé, Parent sent le besoin de faire le point - qu'il place à un très haut degré d'exigence : « Vous comprenez, j'espère, que l'action que je désire voir exercer par le prêtre, est une action toute spirituelle, douce comme la lumière du jour, bénigne comme la parole de l'évangile, désintéressée comme la providence, noble, large et sublime comme la pensée de Dieu. » C'est beaucoup espérer, demander.

À ce niveau d'exigence, il n'est certes pas question « de traîner le prêtre sur la place publique, ou de le mêler aux disputes éphémères des partis », ni « de réclamer des privilèges et des avantages pour le prêtre ». C'est de ses « devoirs » qu'il s'agit, « qu'il n'est pas en son pouvoir de repousser, qu'il n'est en celui des hommes de l'en exempter ». Et, une fois [222] encore, une petite phrase de surenchère qui n'ajoute rien au propos : « Il tient sa mission d'en haut, et nulle puissance d'en bas ne saurait l'abroger ni la limiter. » Suit, d'ailleurs, une longue page d'une glose emphatique et redondante sur les origines de l'homme <sup>495</sup> et « l'institution primitive de la société ».

Il est préférable de passer directement à la conclusion, qui conduit jusqu'à cette devise triadique célèbre, dans laquelle passait le meilleur de la grande poussée révolu-

---

<sup>495</sup> Comme spécimen de cette emphase : « Or, messieurs, le premier prêtre n'est pas seulement le premier homme qui, à la vue du sublime spectacle de la création, en a reconnu et adoré l'auteur, et l'a fait reconnaître et adorer à ses semblables ; c'est aussi celui qui, se recueillant en lui-même, y a entendu la voix de Dieu, a compris, autant qu'il lui était donné de le faire, les vues et les desseins de Dieu sur l'homme, et a entrepris de les faire comprendre aux autres hommes » (ibid. p. 213).

tionnaire : « Voilà donc notre théorie sociale enfantant sans effort, avec la société civilisée, la liberté, l'égalité, la fraternité [...]. Voilà la société telle qu'elle a dû être conçue dès l'origine, telle qu'elle découle de l'évangile, telle qu'on travaille à la refaire après de longs et funestes écarts, dus à la prédominance du matérialisme, et en plusieurs cas, à l'influence d'un spiritualisme exagéré, faux ou fourvoyé, écarts auxquels prêtres et laïques ont participé plus ou moins. Mais n'oublions jamais que le feu sacré du spiritualisme a été allumé par le prêtre [...] » Cette dernière exhortation semble tenir lieu de récupération d'un jugement peut-être trop dur.

Le prêtre, qui est « la plus auguste figure qu'offre l'histoire des sociétés », on le reconnaît sous divers noms dans diverses civilisations : en Chine, dans l'Inde, en Égypte, en Grèce, à Rome. Quant au Moyen Âge, on n'a qu'à écouter M. Cousin <sup>496</sup> qui n'est pas une autorité suspecte sur ce point : « L'église catholique était l'âme et la lumière du moyen âge, le bienfaisant contre-poids de la fortune et de la puissance, le refuge toujours et parfois le marche-pied de la pauvreté fière et du mérite roturier. » Voici comment Parent résume le reste de l'histoire jusqu'au moment où il écrit, au milieu du XIXe siècle :

C'est justement ce qui fit l'influence du prêtre catholique, et le rendit bien l'instituteur, le législateur, le directeur suprême du monde civilisé jusqu'au seizième ou dix-septième siècle. [Mais cela n'alla sans abus,] et j'avouerai que, pour l'intérêt de la religion et celui de la [223] société, il fut tout cela beaucoup trop, du moment, surtout, où la réforme évangélique dut s'arrêter aux limites de la société politique. Les puissances de la terre se virent menacées ; l'instinct de conservation, qui ne fit jamais défaut à l'humanité, se réveilla de toutes parts, et il s'ensuivit une puissante réaction, qui, après avoir elle-même outrepassé le but, tend évidemment de nos jours à rentrer dans la bonne voie.

On peut admirer cette aisance avec laquelle notre essayiste chevauche sur les siècles...

Depuis lors, « l'on fait de vains efforts pour reconstruire la société sans le prêtre, ou, ce qui est pis encore, en asservissant le prêtre au pouvoir temporel. À l'heure qu'il est, ce qu'on a pu trouver de mieux, c'est le régime de la majorité. » Voilà une question très actuelle pour Parent et que le journaliste qu'il fut avait tellement débattu avec

---

<sup>496</sup> Il s'agit de Victor Cousin (1792-1867), philosophe, professeur à la Sorbonne, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Thiers en 1840. On l'a considéré comme le fondateur de l'histoire de la philosophie et de l'éclectisme spiritualiste. On avait donné à Parent le surnom de « Victor Cousin de l'Amérique, » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 11).

les pouvoirs en place. Sur le sujet, il est sans illusion. « C'est, juge-t-il, du matérialisme sur une base plus large que celle de l'ancien ; mais c'est encore du matérialisme ; c'est le gouvernement du partisanisme, d'autant plus redoutable qu'il est plus matériellement fort que ses prédécesseurs. » Dans un régime de cette sorte, les esprits « pourront s'avouer vaincus, niais non convaincus ; on compte les opinions, on ne les pèse pas ; l'intérêt tient la balance, non la justice et la raison ; on a la force morale ; on a l'homme, non Dieu. » Après cette dernière antithèse, la plus absolue de toutes, il ne reste plus qu'à citer les Écritures : « "Si Dieu n'érige la maison, vous aurez travaillé en vain à la construire." Et dites-moi, comment l'esprit de Dieu pourra se faire sentir dans votre vie sociale ou politique, si ceux qui personnifient le spiritualisme en sont exclus ou s'en excluent eux-mêmes ? »

Si l'on soutient qu'au moins les minorités, ayant la liberté de parole, peuvent ramener à leur avantage l'opinion publique, la réponse est qu'elles « pourront, comme leurs adversaires, en appeler aux instincts matériels de l'homme, intéresser à leur cause ses plus mauvais instincts, enflammer ses plus mauvaises passions, fausser, exagérer ses meilleurs penchants. Et tels sont malheureusement les moyens et les armes dont les partis ne font que trop souvent usage. » Avec le résultat que « vous ne réussissez guère qu'à perpétuer un système de bascule, qui ne pourra que ralentir la marche de l'humanité en la chargeant du lourd bagage de tous les partis qui se succéderont à la manoeuvre ».

C'est un grand progrès, sans doute, que le système de la majorité ; mais soyez assurés que ce n'est pas le dernier mot du progrès ; ou s'il l'est, il ne le sera pleinement que lorsque l'élément spirituel pur, rénové, agrandi lui-même exercera dans la nouvelle société, la somme et l'espèce d'influence qui lui est propre, influence et action, qu'il a [224] exercées partout et de tout temps, comme nous venons de le voir, quoique pas toujours avec la mesure et de la manière la plus sage et la plus utile.

Parent ne se sent pas en faute d'un excès d'idéalisme.

D'où s'impose plus que jamais le recours au clergé, qui « sera, comme il l'a déjà été, ces hautes et fortes intelligences, assemblages vénérés de science et de vertus, auxquelles il joindra l'amour et le dévouement, et cet esprit de sacrifice qui va jusqu'à la mort. Et c'est ce que vous ne ferez pas, vous adeptes du matérialisme, car le sacrifice est antipathique à votre doctrine comme à votre nature. Vous succomberez donc

dans la lutte. » En entendant la rudesse de tels propos, bien des oreilles attentives de l'auditoire de l'Institut canadien ont dû se tendre au maximum...

Par le recours d'une belle métaphore, aurait pu secrètement penser Parent, vite mettons tout le monde d'accord ! « Le spiritualisme et le matérialisme, dans le sens que je donne à ces mots, doivent se prêter la main, et non se faire la guerre au sein de la société ; l'un noble et ardent coursier, docile au frein, l'autre cavalier habile et affectionné, chevauchant toujours dans des sentiers sûrs et propices. » Le conférencier confie à ses auditeurs qu'il est « deux époques où j'aime à envisager le prêtre : c'est d'abord la naissance des sociétés, où je le vois réunir les hommes, au nom de la divinité [... puis] au milieu de ces renversements de toutes les lois divines et humaines [...] la grande réforme du christianisme, et avec elle un nouveau sacerdoce régénérateur ayant mission de spiritualiser l'humanité. »

Suit ce beau texte où le Christ apparaît sous des traits prolétariens, et qu'il convient de détacher de l'ensemble du contexte :

Ici commence la seconde époque où le prêtre se manifeste au monde avec tous les signes sacrés qui le caractérisent. Les peuples reconnurent un sauveur dans le prolétaire de Nazareth, et une doctrine de salut dans son évangile, prêchée d'abord par de simples prolétaires comme lui. L'antique sacerdoce ne tarda pas à s'apercevoir que l'empire du monde allait lui échapper, et [...] il essaya de noyer la nouvelle doctrine sous des flots de sang ; mais ce sang ne fut pour elle qu'une rosée vivifiante, et la preuve qu'elle tenait à un principe plus fort que les puissances de la terre. Bientôt une foule de savants et de philosophes vinrent, au sentiment populaire en faveur de la nouvelle doctrine, ajouter la sanction du génie. Le nouveau sacerdoce, ainsi fortifié put sortir des catacombes, où la persécution l'avait réduit à se cacher pour y célébrer ses mystères ; et bientôt tous les obstacles s'abaissèrent devant lui, le monde civilisé fut chrétien, spiritualisé. L'homme cessa d'être la chose de l'homme...

[225] Mais, après avoir « moralisé, spiritualisé l'homme », le prêtre chrétien n'a pas « entrepris de moraliser et spiritualiser la société ». Pourquoi ? L'explication relève d'En haut, pense Parent qui propose cette bizarre interprétation : « Mais Dieu, craignant sans doute que la vénération des hommes pour ses prêtres ne se portât jusqu'à l'adoration ; qu'on en fît des dieux, comme le paganisme l'avait fait de ses héros, et voulant épargner une nouvelle idolâtrie au monde, permit que le prêtre s'endormît au sein de ses grandeurs ! » Bien que cette explication ait été livrée « sans doute », le conférencier en fournit une seconde, non contradictoire et peut-être complémentaire :

« Ou, peut-être pour nous faire sentir combien était grande l'oeuvre de régénération commencée à l'ère chrétienne, Dieu a-t-il voulu que l'humanité se reposât au milieu de la course, avant que le prêtre n'entreprît sur elle l'immense travail de la christianisation sociale. »

Quoi qu'il en fût, « les peuples se voyant délaissés de leurs guides et protecteurs naturels, des hommes qu'ils regardaient comme les envoyés de Dieu, s'abandonnèrent de désespoir à la direction d'hommes irréflechis, violents ou pervers, qui ne firent que substituer une nouvelle exploitation à l'ancienne ». Ce fut d'abord le défilé des « tyrans », tellement nombreux qu'il n'est pas nécessaire de les nommer qui « avaient exploité la patience et la bonhomie des peuples » ; puis, celui des « démagogues qui leur succédèrent, exploitèrent leurs passions et leurs instincts les plus mauvais ». Les prototypes de ceux-ci sont nommés : « On eut donc Luther, qui fit douter de l'église ; après lui Voltaire et les Encyclopédistes qui firent douter de la religion et de Dieu ; enfin Robespierre, qui fit douter de l'homme même. » Peut-être pas tout à fait juste, mais comme c'est enlevé !

L'espoir ? C'est de l'Europe, « ce coeur du monde », plus exactement « du sein de la France, cette mère des grandes et bel-les pensées » que « sortit, tenant d'une main la croix, de l'autre l'évangile, un jeune clergé plein d'ardeur et de science, de vertus et d'amour, qui encore une fois montra dans l'évangile et la croix le salut assuré de l'humanité [...] ». C'est à la vue de ce que Parent appelle « ce mouvement imprévu du jeune clergé de France » que « l'Europe sentit tressaillir ses entrailles », tandis qu'à Rome « un grand et saint pontife [...], rompant tout à coup avec le passé, eut, lui, chef de l'église, le courage inspiré de se poser, en face de l'absolutisme, comme la personification du sacerdoce libérateur ». Et Parent d'évoquer de tout récents événements, spectaculaires comme l'oraison funèbre « du plus grand des tribuns du monde moderne », O'Connell, prononcée simultanément « et dans la capitale du monde chrétien, et dans celle du monde civilisé ».

[226] Nous sommes à la fin de 1848, le 17 décembre exactement, date de la conférence de Parent. La révolution de février 1848 est maintenant largement connue par-delà l'Atlantique. Le conférencier l'évoque en ces termes : « Les espérances ne se réalisent pas assez vite, ni assez pleinement, pour un grand nombre, une guerre affreuse éclate bientôt au sein de Paris ; pendant trois jours et plus, les vainqueurs de février se livrent un combat meurtrier et fratricide. Déjà de grandes victimes ont été immolées, mais il en faut une plus grande encore pour apaiser (sic) les fureurs de la

guerre. » Ce sera Mgr Affre, « le premier prêtre de France, l'archevêque de Paris qui, malgré les avertissements des chefs militaires, va chercher la mort, le martyr au pied des barricades, et sceller de son sang la nouvelle alliance entre l'église et les peuples, entre la religion et la liberté. Et cette alliance elle vient d'être solennellement ratifiée par son digne successeur au nom de toute l'église de France, à l'occasion de la proclamation de la nouvelle constitution. »

L'octroi du « mandat de député sous le régime républicain » à des prélats et prêtres de France inspire à Parent des précisions ainsi qu'une allusion à de possibles dangers. « Ce ne peut être dans des vues de réaction qu'ils se trouvent au sein de l'assemblée nationale : ils y sont en trop petit nombre pour y faire impression surtout dans ce sens. Ce ne peut donc être que pour s'associer au mouvement politique et social inauguré en février. » Mais, « avec les préventions qui restent encore du passé, leur position est fort délicate ; j'aurais presque autant aimé ne pas les voir passer à la rude épreuve d'une assemblée constituante ; mais espérons que leur prudence, leur sagesse, leurs lumières les en feront sortir sains et saufs, à l'avantage de leur corps, à celui de la religion, à celui de l'humanité. » C'est donc que les engagements civiques du prêtre dans la société politique ne vont pas sans ambiguïté ni risque. Mais, dans cette « seule voie qu'il doit suivre », il s'impose pour lui de « ne plus s'en écarter désormais » et « de ne jamais oublier qu'il est la personnification du principe spirituel dans la société, duquel découle tout ce qui est vertu, justice, bienfaisance, liberté, progrès social et humanitaire ». Rien de moins, d'une source unique.

Voilà pour le prêtre. Mais, selon un aperçu plus enveloppant, qu'en est-il de l'Église devant l'État ? La réponse prend la forme d'une équation multiple : « L'église doit être comme l'âme, la raison de la société, l'état comme le corps, les sens. » Mais au plan des agents individuels, la logique devient plutôt celle du plus ou moins : « L'homme politique sera d'abord de sa nature homme de parti, le prêtre sera plutôt national. » Le rôle que Parent réserve au prêtre dans la société politique, lui seul peut bien le remplir ; mais il reste difficile et délicat, d'autant plus que « le monde est [227] récemment entré dans une voie toute nouvelle [...] ». Ces derniers mots nécessitent des explications que Parent va fournir dans un texte d'une grande densité :

Eh ! si tout le monde pouvait prévoir tous les dangers, toutes les épreuves qu'elle réserve aux sociétés, tous les amis de l'ordre, non pas de l'ordre qui règne à Varsovie, mais de l'ordre fondé sur la liberté ; tous les amis de l'ordre, dis-je, supplieraient le prêtre à genoux de s'empresser de reprendre l'influence

morale qu'il avait autrefois dans le monde, alors qu'il savait retenir et humaniser les hordes de barbares qui inondaient l'Europe.

Or, considérons ce qui vient de se passer ou qui s'annonce :

Aux cris des peuples soulevés l'on proclame la souveraineté populaire, le vote universel, la république démocratique, et comme fondement au nouvel édifice social on décrète l'enseignement universel et la liberté de la presse : et l'on croit que tout est fini ; l'on croit que les lois et coutumes créées sous le régime du privilège et du monopole vont pouvoir subsister intactes ; l'on s' imagine que le nouveau souverain va se contenter de mots sonores, sans chercher s'il n'y a pas quelque chose de plus substantiel dans sa souveraineté.

Et c'est à ce point précis du texte que s'insère le plus inattendu des enchaînements, où le conférencier se met lui-même en cause en rappelant des critiques obliques qui lui auraient été faites en cet an de grâce 1848 : « Ici, il me semble entendre murmurer à mes oreilles le mot de communiste, épithète dont on m'a gratifié dans l'intimité ; mais on se méprend étrangement sur mon compte, ou sur la signification du mot communisme, qui est à mes yeux la plus étrange doctrine qui ait jamais vu le jour. » On sent déjà que l'exécution du communisme allait être expéditive ! « C'est plus encore, c'est presque un blasphème ; car c'est une censure du décret divin qui a voulu que les hommes naquissent avec des facultés inégales, comme avec des besoins inégaux et différents ; qui a voulu aussi que la paresse fût punie par la privation, le vice par l'abjection. Et je ne parle ici que de la communauté des choses... que dirai-je de la communauté des personnes, qui ne serait que le libertinage légalisé. » Y avait-il danger réel pour l'époque ? En particulier au Bas-Canada ?

On jugera du sens particulier de la prévision chez Parent par ces lignes : « Qu'on se rassure, le communisme ne sera jamais une doctrine sérieuse, ni redoutable en soi : il aura toujours contre lui les deux plus grandes puissances de la terre, la force et la beauté. L'homme fort de ses vertus et de son intelligence, voudra toujours recueillir tout le prix de son [228] travail, sauf la part que réclamera la société fraternellement organisée <sup>497</sup> ; et la femme préférera toujours être la compagnie aimée, considérée et inséparable de l'homme, que la femme libre du père Enfantin <sup>498</sup>. » Au détour du

<sup>497</sup> Le souligné est de Parent.

<sup>498</sup> Prosper Barthélémy Enfantin, dit le Père Enfantin (1796-1864) : un disciple de Saint-Simon, qui fut peut-être le principal propagateur du saint-simonisme (cf. la note 7). Fondateur de deux journaux, *Le Producteur* et *Le Globe*, il établit à Ménilmontant une communauté modèle. Il ten-

paragraphe qui suit, le conférencier insiste : « Non, je ne suis pas communiste ; mais [...] » Et ce « mais » -là semble annoncer un développement prometteur, ce qui toutefois ne sera pas le cas : « [...] mais je vois que plusieurs de nos arrangements économiques actuels contreviennent presque autant que le ferait le communisme à ce décret divin dont je viens de parler. »

Pourtant non, il ne sera pas question de capitalisme, d'économie de marché, d'entreprise libre, etc. Mais bien plutôt d'un jeune prêtre du milieu, en lequel on reconnaît l'abbé Chiniquy, vedette oratoire de l'époque : « Avez-vous entendu l'apôtre canadien de la tempérance, ce jeune prêtre qui a déjà su mériter le titre de bienfaiteur public, l'avez-vous entendu déclarer publiquement que, sans le hasard qui lui fit rencontrer deux étrangers charitables, il serait peut-être à l'heure qu'il est, errant, ignoré, inutile dans quelque coin du monde <sup>499</sup>. Combien de fortes et belles intelligences de cette sorte qui ne peuvent prendre la place que la providence leur avait destinée, tandis que la médiocrité héritière se pavane sur le pinacle ! » Tout de même, voilà bien un coup de griffe donné en profondeur au droit de propriété et à sa transmission par voie d'héritage...

Il s'en prend aussi au vice et à la frivolité qui « grâce à l'opulente oisiveté qu'enfantent nos lois, affichent un luxe insultant et provocateur vis-à-vis de l'industrie honnête et utile. » Parent y voit un « danger permanent pour le repos du monde », car « c'est de ces âmes énergiques, aigries, révoltées que se déchaînent [...], les tempêtes qui bouleversent les empires ». Parlant d'empire, savez-vous la raison de la « tranquillité de l'Angleterre au milieu de la tourmente qui ébranle toute l'Europe ? » Elle est double : son immense empire colonial « ouvre un champ illimité à l'ambition de ses esprits ardents, *aspiring minds* comme elle les appelle. De plus l'Angleterre est gouvernée par la plus habile de toutes les aristocraties, qui s'est fait un devoir ou un calcul d'ouvrir ses rangs à l'élite de l'aristocratie [...] »

[229] Mais voilà qu'une troisième fois, il répète : « Je ne suis pas communiste », presque à la façon d'un tic nerveux... Il ne prend pas à la légère une suspicion d'adhérer à cette doctrine au moment de lancer un sévère avertissement. L'état de choses, qu'il a décrit comme « étant en opposition flagrante aux lois divines comme à celles

---

ta aussi de constituer une société pour le percement de l'isthme de Suez et administra une société de chemin de fer qu'il avait établie.

<sup>499</sup> Il sera davantage question de l'abbé, ou père, Chiniquy à la fin du chapitre suivant, à la troisième conférence portant sur les classes ouvrières.

de la nature humaine, ne saurait subsister longtemps sous le régime démocratique de l'avenir. On résistera [...], on fera entrer la rage au coeur des peuples » à moins de ne faire appel à la « grande puissance morale et spirituelle » qui pourra seule sauver « le monde civilisé ».

Et d'en appeler à deux autorités du monde politico-intellectuel de France : de M. Thiers écrivant dans *Le Courrier* du Havre : « Aujourd'hui, je regarde la religion et ses ministres comme les auxiliaires, les sauveurs peut-être de l'ordre social menacé » ; puis de M. de Tocqueville, dont « chacun sait » ce qu'il « dit sur le même sujet dans son bel ouvrage sur l'Amérique », laissant ainsi entendre la grande popularité, au Canada, de l'ouvrage, *De la démocratie en Amérique* \* lancé en 1835 et, pour le second tome, en 1840. Même si, dans ce continent, « la mauvaise distribution des richesses et l'inégalité dans les moyens de les acquérir, n'en sont pas encore rendues à l'état de grief vivement et profondément senti », nous devons « penser un peu à nos suivants » et nous mettre « à l'oeuvre, il n'est pas trop tôt ».

« Et si notre propre intérêt bien entendu et celui de nos descendants ne sont pas pour nous des motifs suffisants », Parent en appelle directement aux prêtres, « vous qui parlez au nom de Dieu et dans les vues de Dieu, le moment est venu pour vous de parler, de faire entendre aux hommes qu'il y a pour eux autre chose que des intérêts matériels ». Et il cède encore à son penchant, presque irrésistible, pour le ton emphatique : « Nouveaux Moïse, descendez de la montagne où l'on vous a crus morts, et montrez à la foule idolâtre qu'il y a un autre dieu que le veau d'or. » Et il se fait pressant tout en se défendant de « faire violence à la conscience du prêtre : tout ce que je lui demande, c'est l'évangile, mais l'évangile tout entier, et avec toutes ses conséquences. Avec cela, le prêtre catholique aura bientôt fait disparaître les préjugés et les préventions qui ne lui ont permis depuis longtemps de remplir, à mon avis, qu'une partie de sa mission. » Mais aussi, après s'être excusé de n'avoir pu traiter, par manque de temps, « de ce que devait être le prêtre », s'empresse-t-il de lui rendre un vibrant hommage pour ses nombreux mérites :

J'aurais eu occasion de payer un juste tribut de reconnaissance pour les efforts généreux de plusieurs membres distingués de notre bon clergé canadien, qui, par des actes frappés au double coin de la religion et du patriotisme, ont

---

\* [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

devancé, inspiré jusqu'à un certain point les espérances que je forme aujourd'hui [...].

[230] J'aurais voulu vous parler de ces nombreux et précieux collègues où l'on forme non plus seulement des prêtres, mais aussi des citoyens et des prêtres citoyens.

J'aurais voulu vous parler de ces beaux établissements de bienfaisance [...], où l'enfance orpheline retrouve une mère, la vieillesse indigente un fils, et la faiblesse repentante un toit paternel où l'on tue encore le veau gras, - misères humaines que la religion saura toujours, mieux que l'état, soulager et réparer.

J'aurais voulu vous entretenir de cette croisade aussi patriotique que religieuse, entreprise avec tant de zèle, poursuivie avec tant de courage et de succès par un membre de notre jeune clergé <sup>500</sup>, contre le vice le plus abrutissant, oeuvre dans laquelle il a été si bien secondé par le clergé en masse.

Le conférencier « aurait voulu »..., mais il aura tout de même décerné le bouquet d'éloges qui précèdent. Il réservait pour la fin deux autres hommages bien sentis. Le premier à l'honneur des « dames et demoiselles de Longueuil [qui] presque en masse, viennent d'entreprendre, sous les auspices de la religion, une croisade contre le luxe, cette autre plaie de notre société. Honneur donc au beau sexe de Longueuil ! honneur à leur digne pasteur qui leur a inspiré cette patriotique pensée, qui, sous la puissante escorte de la religion et de la beauté, ne manquera d'être bien accueillie partout [...] »

Le dernier éloge est décerné à un « autre jeune prêtre, dont la voix et les efforts, secondés par le reste du clergé, ont su abattre la barrière, jusqu'alors infranchissable, qui défendait à notre race l'entrée à son propre patrimoine, vouant notre nationalité à périr sous la constriction formidable d'une nationalité rivale qui nous enveloppe de toutes parts [...]. Plus heureux que moi, le jeune missionnaire de la colonisation les <sup>501</sup> aura tracés sur la frontière, non plus en caractères éphémères, mais avec une population industrielle, forte et impérissable. »

---

<sup>500</sup> Il s'agit encore de Chiniquy (voir la note précédente).

<sup>501</sup> Soit les mots de la devise que Parent avait donnée au Canadien de 1831 : Nos Institutions, notre Langue, nos Lois, le conférencier trouvant opportun de s'excuser de cette « réminiscence personnelle ». Le « jeune missionnaire de la colonisation » fait irrésistiblement penser au curé Labelle dont la personnalité et la réputation deviendront légendaires.

La péroraison ne pouvait être qu'à l'avenant : « Oh ! qu'il se forme donc entre notre clergé et la partie active de notre peuple une sainte et patriotique alliance, ayant pour objet notre avancement politique et [231] national. Avec la coopération cordiale et constante de ces deux grands éléments de puissance sociale, nous pouvons nous rassurer sur l'avenir de notre chère patrie ; notre devise sociale n'aura pas été le fruit d'une vaine illusion, et nos âmes réjouis pourront entendre nos arrière-neveux répéter en triomphe sur les bords de notre Saint-Laurent :

*Nos Institutions, notre Langue et nos Lois. »*

## 2. « Du travail chez l'homme » (1847)

[Retour à la table des matières](#)

Cette conférence <sup>502</sup> fut la troisième que présenta Étienne Parent devant l'Institut canadien de Montréal, à la date du 23 septembre 1847. Elle suivait donc les conférences, prononcées au début et à la fin de l'année précédente, et ayant pour sujet « L'industrie considérée comme moyen de conserver notre nationalité » et l'« Importance de l'étude de l'économie politique ». Mais tandis que la nature et le contenu de ces dernières étaient proprement *économiques*, « Du travail chez l'homme » ne l'est guère et, selon nous, ce texte sied mieux d'être rangé sous la catégorie des « idées religieuses » de Parent, tant il y parle de Dieu à propos du travail !

Il est certes justifiable de traiter d'un tel sujet sous l'aspect particulier d'une philosophie morale, ou même d'une théologie, du travail. Mais justement, Parent n'est que très peu philosophe ou théologien ; et, honnêtement, il ne s'en targue pas, prenant même soin de se disqualifier au départ de posséder « des talents et des connaissances que je n'ai malheureusement pas. Tout ce que je veux et puis faire, c'est de vous présenter quelques considérations propres à rehausser le travail, à le faire aimer et honorer et à en montrer l'obligation pour tout le monde. » Et ce but-là, on pourra estimer qu'il l'a atteint. En présentation de cet exposé, Jean-Charles Falardeau, dont l'attitude était toute d'empathie envers ce précurseur de la sociologie en notre milieu, ne peut s'empêcher de faire remarquer : « On pourra sourire devant la rhétorique, l'idéalisme ou l'utopisme de nombreux passages de ce texte, » tout en recommandant de prêter

---

<sup>502</sup> Pour le texte intégral, voir Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 145-169.

attention « sous l'emphase de l'écriture, à une sociologie de l'homme, animal pensant, qui définit le travail à la fois comme une conséquence et comme une justification de l'intelligence et la société, comme une communauté d'êtres libres et laborieux <sup>503</sup> ».

[232] Dès le départ, Parent définissait de la façon la plus large possible son sujet : « Je veux parler de ce travail que l'homme s'impose, alors même qu'il a pourvu aux premiers besoins de la nature ; travail que l'homme poursuit autant par inclination, que pour lui-même et pour les siens. Je veux parler de ce travail qui fait la prospérité, la force, la gloire des peuples ; de ce travail qui fit la Grèce et Rome ce qu'elles furent, qui a fait l'Angleterre et la France ce qu'elles sont, et qui fera des États-Unis, nos voisins, une puissance dont on ose à peine prévoir la grandeur ; de ce travail enfin, dont l'existence ou l'absence fait les peuples rois et les peuples esclaves. » Par ces notes complémentaires, Parent laissait entendre son intention de proposer un cycle en trois développements : après l'importance de l'industrie et de l'étude de l'économie politique, c'était maintenant une réflexion de conclusion sur le travail humain, qui eût pu tout autant servir de point de départ au déroulement de ce cycle.

Et à qui mettrait en doute « l'opportunité, l'actualité [de] débiter cette thèse sur le travail », sa réponse se fait assez bougonne : « Eh ! bien, non, tout le monde ne travaille pas chez nous ; un grand nombre ne travaille pas autant qu'il le faudrait, tandis qu'un plus grand nombre encore ne travaille pas comme il le faudrait. » Comme résultat global, nous assistons au phénomène déplorable d'extinction des vieilles familles. Après la cession à l'Angleterre le peuple attendait beaucoup de leurs « rejets », car « il lui fallait des négociants, des chefs d'industrie, des agronomes, des hommes d'état. » Qu'est-il arrivé ? « Les uns ont fui devant le nouveau drapeau arboré sur nos citadelles ; les autres se sont réfugiés dans l'oisiveté de leurs manoirs seigneuriaux ; d'autres ont courtisé le nouveau pouvoir, qui les a négligés, et presque tous sont disparus par la même cause, l'oisiveté. » Ce dernier terme claque comme un coup de cravache, s'il n'a pas la portée accusatrice du vice de la paresse, expression que n'emploie pas Parent. Il dit désœuvrement, inaction, mauvais usage des loisirs : l'oisiveté ou l'anti-travail de toute une classe privilégiée...

La conséquence en est grave pour « le peuple » qui, « héréditairement habitué à être gouverné, guidé, mené en tout » sous le Régime français, fut « laissé à lui seul : et s'il n'est pas disparu, aussi lui, dès la seconde génération » il a fallu un secours sur-

---

<sup>503</sup> Ibid., p. 145.

naturel par l'adjonction d'une élite de suppléance. « On doit l'attribuer à une protection toute particulière de la providence, et après elle au dévouement de notre excellent clergé, qui n'a jamais abandonné le peuple, et seul a entretenu au milieu de lui le feu sacré sur l'autel national. » La voilà bien l'explication doublement religieuse de cette invraisemblable survie : providentialiste d'un côté et cléricale de l'autre. Parmi tous ses contemporains, près d'un siècle après la Conquête, Parent est probablement l'intellectuel laïc qui a le plus, sinon peut-être toujours le mieux, dégagé ce double facteur de causalité.

[233] Le résultat net de l'action de ce clergé « aristocratique » a été d'avoir avec le temps et au prix des plus grands efforts [...] su tirer, du sein du peuple même, des hommes capables de conduire ses destinées, mais dont l'oeuvre ne fait encore que de commencer. » Et la preuve en est bien cette désastreuse béance : « Hélas ! notre peuple ne sait pas encore lire ! » Paradoxalement ou fait naturel, il y a peut-être pire, car « vous le dirais-je, j'ai vu des lettres d'hommes de profession assez distingués pulluler de fautes grammaticales des plus grossières. Que penser alors de ces connaissances générales qu'il n'est pas permis à un homme bien élevé d'ignorer ? »

Retournant à son thème initial du travail, Parent propose, en contrejour, le modèle anglo-saxon. Deux citations typiques à ce propos suffiront pour exprimer sa conviction : « L'anglais travaille en artiste, pour l'amour même du travail ; ajoutez, j'y consens, pour l'importance que procure une grande fortune, c'est une belle ambition que celle-là ; elle tourne à l'avantage de la nation autant qu'à celui de l'individu, et je voudrais que tous mes compatriotes engagés dans les affaires en fussent animés. On ne verrait pas si souvent des maisons canadiennes florissantes languir et se fermer parce que le maître est las de travailler et veut jouir. » Et cet autre texte : « L'industriel anglo-saxon, qu'il soit artisan ou cultivateur, entend, au moyen de son art ou de son métier, s'avancer, s'élever dans l'échelle sociale, et à cette fin il est sans cesse à la recherche des moyens ou procédés d'abrégé, de perfectionner son travail et le plus souvent il y réussit. »

Par contraste, « nos industriels semblent croire que leurs pères leur ont transmis leur art dans toute la perfection dont il est susceptible. Ils vous regardent avec surprise, avec pitié même, si vous leur parlez d'amélioration ; et ils croient avoir répondu à tout lorsqu'ils ont dit : nos pères ont bien vécu, faisant de cette manière ; nous vivons bien comme eux. Eh ! bien, non, vous ne vivrez pas comme vos pères, en faisant comme eux. Vos pères vous ont légué votre art dans l'état où il était en Europe, il y a

deux siècles ; mais, pendant que l'art était stationnaire ici, il marchait là-bas. » Ces derniers extraits auraient aussi pu trouver leur place à l'intérieur des exposés des conférences portant sur l'industrie et l'économie politique.

Le passage suivant relève plus directement de la perspective d'une théologie du travail : « C'est une bien étrange aberration de l'esprit humain chez certains peuples et dans certains siècles, que le travail ait été un objet de mépris, tandis que l'oisiveté était préconisée, honorée [...]. Mais si l'homme a été créé pour travailler - et c'est admis, et si ce ne l'était pas, c'est démontrable - celui qui ne travaille pas n'est-il pas en flagrant délit de résistance à la volonté du Créateur et, partant, loin d'avoir droit à nos hommages, ne doit-il pas être un objet de mépris ? » Et bien davantage, [234] selon ce bonheur d'expression de notre conférencier : « Tant que les oisifs ne nous montreront pas un brevet d'exemption de Dieu même, ne devons-nous pas crier haro sur les oisifs ? » Les oisifs pèchent contre ce premier principe : « Le bonheur de l'homme sur la terre est dans l'action, dans le travail, dans l'exercice de ses facultés physiques et intellectuelles. » Il s'ensuit ce conséquent que « c'est par le travail seul que l'homme est roi de la création [...]. Et quiconque ne contribue pas à cette oeuvre du destin divin, autant que ses facultés le lui permettent, résiste à la volonté divine [...], renonce au droit d'aïnesse et de suprématie accordé à l'homme sur la création, et se ravale lui-même au rang de la nature brute et inerte. Pour l'homme sain de corps, il n'y a qu'une excuse à l'oisiveté, c'est l'ineptie. Laissons donc aux oisifs cette excuse, s'ils l'acceptent. » Il est difficile d'être plus cinglant.

Et voilà, Parent a réglé leur compte définitif aux oisifs ! Mais comme chaque vérité comporte son revers, il ne faut pas, partant du « mépris » du travail qu'entretiennent les oisifs, tomber dans « une autre erreur et qui n'est pas moins funeste, et qu'il n'importe pas moins de combattre ; je veux parler de cette notion absurde, injurieuse à la divinité, selon laquelle le travail serait une peine à laquelle le Créateur aurait condamné l'homme ». Malgré la malédiction de la Bible <sup>504</sup>, que Parent ne rappelle pas, il s'insurge : « Hélas ! s'il faut des peines expiatoires en ce bas monde, n'y a-t-il pas assez des mille et une infirmités auxquelles l'homme est sujet, les maladies, les accidents, les malheurs de toute espèce, sans y ajouter encore le travail, qui n'est chez l'homme, pour ainsi dire, que la continuation de l'oeuvre créatrice de Dieu, en tant qu'il s'applique à la matière, et qui tend à rapprocher l'homme de Dieu, en tant qu'il

---

<sup>504</sup> « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. »

s'applique aux choses spirituelles ? » Parent trouve « funeste » la nature pénale du travail, « surtout par rapport aux classes laborieuses ». Il rappelle que « le christianisme, en proclamant la fraternité entre les hommes, porta le coup de mort à l'esclavage antique, qui ne reposait que sur la force brute, et les modernes exploitateurs (sic) de leurs semblables ont voulu remplacer la verge, par une idée, par une croyance ». C'est d'autant plus méprisable lorsqu'on constate que « le riche oisif d'aujourd'hui, comme ce n'est que trop souvent le cas, n'emploie son temps et ses richesses qu'à répandre autour de lui le vice, la débauche, la persécution ». Est-elle d'origine janséniste ou puritaine, la dureté d'une pareille condamnation ?

Parent propose de changer la maxime de l'Ancien Régime, *Noblesse oblige*, « qui contribua à mitiger ce qu'il y avait de vicieux dans le système [235] social », par celle de Richesse oblige puisque le riche a « hérité de la position du noble dans la société ». Au riche d'aujourd'hui, il dit :

Faites valoir vos richesses, augmentez encore votre fortune : l'accumulation des capitaux est la mère des grandes entreprises - travaillez. Vous ne vous sentez pas d'aptitude pour les affaires, livrez-vous à quelque étude utile, enrichissez votre esprit - travaillez. N'êtes-vous pas propre aux travaux de l'intelligence, occupez-vous d'oeuvre de bienveillance : tout le monde est capable de faire du bien à vos semblables. Et cela aussi c'est travailler, et de la façon qui n'est pas la moins méritoire [...]. Ces richesses que vous prodiguez aux objets de luxe et d'amusement frivole, elles ne sont pas votre oeuvre, elles eussent existé sans vous. Eh ! quand elles seraient votre oeuvre, ne devez-vous rien à la société qui vous les conserve, à Dieu qui vous les a données de préférence à d'autres ? Rendez donc à la société ce que vous lui devez, à Dieu ce qu'il attend de vous, dans le grand oeuvre du progrès et du bonheur de l'humanité.

Cet hymne au travail est aussi un hymne à la richesse pourvu que ce soit de connivence, au moins tacite, avec Dieu.

Dieu fait davantage, puisque « l'intelligence suprême » qu'il est « agit, travaille sans cesse ; son oeil et son doigt divin sont toujours et partout présents et en action ». Ne serait-ce que pour cette raison, « qu'on ne rabaisse donc pas la divine origine et les hautes fins du travail. Qu'on ne fasse donc pas à Dieu l'injure d'avoir fait, de sa noble créature ici-bas, un mercenaire, un vil esclave, j'allais presque dire une bête de som-

me. Je ne sais plus quel philosophe <sup>505</sup>, devant qui on remarquait que Dieu avait fait l'homme à son image, répliqua : Hélas ! l'homme le lui a bien rendu. Et l'homme a fait plus, c'est d'attribuer à Dieu ses propres oeuvres. » D'un paragraphe assez inattendu sur le bonheur et le malheur, tous deux présentés comme relatifs, on retiendra cette articulation étonnante du conférencier :

Le malheur relatif est inévitable, il est inséparable de notre nature imparfaite. Dieu, Dieu seul se suffisant à lui-même, peut jouir d'un bonheur parfait. Mais si le malheur est nécessaire, inévitable, l'excès du malheur ne l'est pas moins, et cependant il y a des millions d'hommes qui vivent dans l'excès du malheur. Et cet excès vient de l'homme et non de Dieu, et c'est l'homme qui en répondra, l'homme qui l'a fait, l'homme qui ne l'a pas empêché, l'homme qui n'y a pas remédié. L'histoire est là, vous savez, pleine d'exemples de grandes expiations...

[236] Ces citations illustrent l'espèce de théologie du travail que Parent tentait d'esquisser dans cette conférence. Mais on le sait déjà très friand de vastes développements à partir de divers thèmes : il y succombe, cette fois encore, par de vastes considérations qui n'ont qu'un rapport indirect avec le sujet annoncé, qu'il semble avoir épuisé rendu aux deux tiers de son exposé. Ce serait trop long de le suivre à la trace dans ses incursions à l'horizontale, dans divers pays européens, ou à la verticale, dans les anciennes civilisations <sup>506</sup>. Selon l'expression familière, les coins sont tournés rond ; mais bien qu'assez éloigné du propos principal, le texte est d'une écriture aisée et, comme on dit, ne manquant pas d'envol...

Nous trouvons plus intéressant d'attirer l'attention sur une question vaste comme le monde, puisqu'il s'agit de rien de moins que de l'organisation internationale de la planète, à l'enseigne d'une « régénération » de l'espèce humaine... Il en fait le devoir et la mission de la Rome chrétienne contemporaine, qui peut être « une fois encore [...] la maîtresse du monde. Tu le fus jadis par l'épée ; plus tard tu le devins par la pensée ; redeviens-le par l'amour. Fais-toi le centre, la modératrice, la directrice du progrès humanitaire. » Et, « sous les auspices d'un pontife éclairé [...] invite les bons rois et les peuples libres à établir dans ton sein un auguste conseil de propagande, dont l'objet serait de diriger les travaux réunis de tous vers la régénération de l'hum-

---

<sup>505</sup> Parent feint-il, ici, un manque de mémoire ? Ou si, sur un pareil sujet, lui paraissait-il contre-indiqué de citer Voltaire - fût-ce en boutade ?

<sup>506</sup> Nous faisons allusion au développement des pages 160-165 dans le recueil de Falardeau.

nté entière. » Et Parent d'en risquer la prévision : « Que ce soit à Rome, à Londres, à Paris ou à Washington, les peuples auront un jour leur congrès. » Avec un siècle d'avance, il n'avait pas prévu que ce pût être à New York, sur les bords de l'Hudson River.

Devant ses auditeurs montréalais de ce mois de septembre 1847 (n'oublions pas la date), notre conférencier ne se dissimule pas qu' « une pareille idée pourrait paraître extravagante. Mais ce qui s'est passé depuis un demi-siècle me rassure », dit-il. D'une part, « il est tels grands fous des deux derniers siècles, qu'on reconnaît aujourd'hui pour des génies que nos aïeux n'avaient pas compris » ; de l'autre, « nous avons vu ce qu'a déjà fait le principe de la liberté populaire qui n'est proclamé que d'hier » et puis, la doctrine du libre-échange, « fondée sur cette vérité trop longtemps méconnue [...] que chaque peuple est intéressé à la prospérité des autres peuples, par la raison toute simple qu'on ne vend qu'aux riches. Voilà donc les peuples intéressés directement à favoriser la prospérité et l'avancement des uns des autres. » L'ampleur du projet n'en fait pas quelque chose d'absurde : « Alors qu'y aurait-il donc de si absurde dans la prévision que [237] les peuples se réuniront un jour, en congrès général, pour travailler de concert à la régénération de l'espèce humaine ? On a bien vu les rois tenir des congrès pour s'entendre sur les moyens de maintenir les peuples sous le joug, pourquoi les peuples n'en feraient-ils pas autant dans leur intérêt commun ? » Le non-« communiste » Parent ne songe certainement pas à ce moment à quelque Internationale ouvrière, mais bien plutôt à une espèce de communauté universelle des États.

Parent fonde ces prévisions sur deux sentiments qu'il qualifie de « mobiles de l'action humaine ». Il y a, d'un côté, la bienveillance : « L'homme se sent porté, ressent du plaisir à faire du bien à ses semblables : ce sentiment paraît même n'être pas tout-à-fait étranger à la brute. » De l'autre, après avoir rejeté le « mot de Prosélytisme comme n'étant pas assez noble », il propose de « ce sentiment innommé » la définition d'une « impulsion interne qui pousse l'homme à étendre l'empire de ses idées ». Il s'ensuivra que « ces deux mobiles de l'action humaine, lorsqu'ils auront complété l'oeuvre de régénération de quelques peuples, iront continuer leurs oeuvres chez d'autres peuples ; et il est assez raisonnable de supposer que ceux qui seront engagés dans cette noble propagande aimeront, chercheront à concentrer leurs efforts afin d'en augmenter la puissance et l'efficacité. »

La porte s'ouvrant au grand rêve de la générosité universelle, notre conférencier voit deux paysages se dessiner et s'animer par l'énergie de deux valeurs :

En dépit des censeurs et des prohibitions, la liberté fera le tour du monde. Les hommes forts nourris du lait de la liberté débordent déjà sur tous les points ; ils sont au coeur de l'Inde, ils frappent aux portes du Japon, ils ont pris pied aux confins du céleste empire et racine en Australie, enfin ils étreignent l'Afrique de toutes parts [...]. Messieurs, transformons en imagination, les centaines de millions d'hommes qui habitent l'Asie, l'Afrique, l'Australie, l'Océanie, transformons-les, dis-je, en autant de travailleurs actifs et intelligents, comme le sont en général les habitants de l'Amérique du Nord. Quelle somme de subsistance ! quelle masse de jouissances existeraient qui n'existent pas ! quels moyens incalculables d'action entre les mains de l'homme ! C'est pourtant vers ce but que marche l'humanité, et d'une manière aussi certaine qu'il l'est que la terre tourne autour du soleil.

Bel optimisme que la lente histoire en marche n'a fait que commencer à confirmer...

Et puis, crac ! on ne s'y attendait pas. Après ces vues transséculaires et transcontinentales sur l'évolution des peuples du monde, Étienne Parent rentre abruptement chez lui, dans le pays de ses auditeurs de l'Institut [238] canadien. La logique de l'exposé lui suggère de considérer à nouveau le cas de nos « aborigènes ». Mais c'est après avoir posé en principe général cette idée répandue à l'époque, même chez les contemporains, d'esprit libéral et de coeur généreux, et dans laquelle il reste difficile de ne pas discerner des relents racistes : « Les peuples innombrables qui ne sont pas encore en voie de régénération, devront se civiliser, ou disparaître de la face du globe pour faire place aux races plus fortes de la civilisation. C'est malheureusement ce qui a lieu de nos jours sur ce continent vis-à-vis de cette belle et noble race d'hommes, que nos pères y rencontrèrent. » À la question centrale posée une douzaine d'années plus tôt par un gouverneur général, Francis Bond Head : « Pourquoi les vertus simples des races aborigènes d'Amérique doivent-elles, dans les circonstances, faiblir devant les vices et la cruauté de l'ancien monde ? » Parent fournit l'explication suivante qu'il trouve « bien simple » d'autant qu'elle le ramène opportunément au sujet de sa conférence :

Le sauvage d'Amérique a pris ce qui fait notre faiblesse, et négligé ce qui fait notre force, le travail et les idées de la civilisation. Le sauvage pense comme nos nobles au sujet du travail, il le tient en mépris ! N'est-il pas remarquable que nos classes aristocratiques qui s'en vont, qui disparaissent, voient le travail du même oeil que le sauvage, qui s'en va, qui disparaît aussi ? S'il y a

quelque mystère là-dedans, il gît dans le décret de Dieu, qui a voulu que le travail eût l'empire du monde.

Notre anthropologue, se posant un problème de philosophie de l'histoire, s'abstient de poursuivre l'interprétation du phénomène, « car c'est encore là un des secrets de Dieu, devant lesquels la raison doit s'abaisser ». Dieu, qui parle beaucoup dans la théologie de Parent, sait aussi être cachottier.

En prenant congé de ses auditeurs, les espérant ni « fatigués », ni « ennuyés <sup>507</sup> », le docte *lecturer* ramène à ces lignes l'essentiel de son propos :

Ne serait-ce pas [...] rapetisser les vues du Créateur que de borner la fin du travail à l'intérêt de chaque individu ou de chaque peuple ? On n'est pas l'Angleterre, on n'est pas la France, on n'est pas les États-Unis pour soi seulement. La providence <sup>508</sup> en créant tant de grandeur, tant de puissance, tant de lumières, a voulu qu'il s'en épanchât un peu au-dehors au profit de l'humanité. Il est encore moins permis aux nations qu'aux particuliers d'être égoïstes, rapaces ou spoliatrices.

[239] il y a de l'anticolonialiste profond chez cet intellectuel qui admire la civilisation, la force, la puissance et le sens du travail des grands États occidentaux.

Il en fait des modèles pour les Canadiens des deux origines afin qu'ils puissent « aussi jouer un rôle dans le grand drame du monde », et pour que ce rôle soit « ce qu'il doit être, libéral, noble et généreux, digne en tout des deux grandes nations auxquelles nous tenons par des liens si étroits ». En outre, « nous, surtout, Canadiens Français, issus d'une race éminemment chevaleresque, qui sait <sup>509</sup> si nous ne sommes pas destinés à installer dans la politique de ce continent cet esprit de bienveillance et de générosité, sans lequel la société humaine ne saurait atteindre la plus noble de ses fins, le progrès moral et intellectuel de notre espèce. » Ce qu'on allait appeler plus tard le mythe de la « mission civilisatrice » du Canada français en terre d'Amérique allait trouver, après Parent, des chantres et des propagandistes nombreux qui n'avaient pas sa culture universaliste, ni sa double capacité, analytique d'une part, et dialectique de l'autre.

---

<sup>507</sup> « Si j'ai réussi à captiver votre attention, vous devez être fatigués ; si je n'ai pu y réussir, vous devez être ennuyés [...] » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 167).

<sup>508</sup> Toujours elle !

<sup>509</sup> Remarquons la modestie apparente de cette interrogation.

En la belle maturité de sa mi-quarantaine, cet homme tient à clore sa communication en homme du monde, saluant d'une façon qu'on estimerait, aujourd'hui, quelque peu flagorneuse l'Institut qui lui a offert sa tribune déjà prestigieuse et surtout « la jeunesse canadienne de cette ville » qui s'y entasse <sup>510</sup>. Il pouvait se le permettre avec le naturel d'un maître à penser reconnu, sinon incontesté. Son côté « homme du monde » paraît davantage retenu ou discret, lorsqu'il s'adresse aux dames. C'est par le crochet de l'exemple de la belle figure de Cornélia, la Romaine, « fille d'un grand homme [Scipion l'Africain] et mère des Gracques, héros qui sont péris (sic) au service de la cause populaire », qu'il leur rend un digne hommage avec un brin de galanterie.

Pour le rappel historique - « Aux darnes, ses amies, qui lui reprochaient le peu de cas qu'elle faisait des parures et des diamants, elle avait accoutumé de répondre qu'elle avait chez elle, faisant allusion à ses deux fils, de précieux, d'incalculables bijoux. »

Par l'astuce du galant, se défendant bien de l'être : « N'allez pas croire, pourtant, que je sois un de ces moralistes grondeurs, moroses, qui dédaignent se baisser pour cueillir à droite et à gauche les roses qui décorent le parterre. Félicitez-vous du rôle que la société vous confie pour [240] exciter les nobles inspirations de l'homme, continuez d'encourager par votre présence et, soyons justes, d'embellir les réunions de vos jeunes compatriotes : le plus grand avantage vous en reviendra. »

Par l'aspect moralisateur, qui finit tout de même par percer tout juste avant de jeter le point final : « N'oubliez pas non plus que ce n'est qu'avec les hommes grands et forts de la grandeur et de la force intellectuelles que vous partagerez ces douces jouissances qui l'emportent, soyez-en persuadées, sur les jouissances moins pures des sens et moins durables. »

Rideau et, sans doute, une volée d'applaudissements.

---

<sup>510</sup> « Il [l'Institut] est pour elle [la jeunesse] une école de haut enseignement mutuel, elle y trouve de beaux exemples à suivre et le sujet d'une double émulation, et le pays une pépinière de grands et utiles citoyens » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 168).

### 3. « Considérations sur le sort des classes ouvrières » (1852)

[Retour à la table des matières](#)

La dernière <sup>511</sup> en date de cette série de conférences d'Étienne Parent fut présentée le 15 avril 1852, devant la Chambre de lecture de Saint-Roch, ce quartier ouvrier de la vieille capitale. Justement, Québec redevenait « le siège du gouvernement », comme le conférencier le rappelait à son auditoire, « pour quatre ans <sup>512</sup> ». Ce sujet des classes ouvrières aurait manqué à la liste de ses exposés publics, il aurait aussi pu en traiter dans la suite immédiate à « Du travail chez l'homme » selon l'ordre que nous suivons pour des raisons d'analyse. En effet, une longue réflexion, quasi théologique, sur le travail appelait des considérations d'une même inspiration sur la condition ouvrière. Mais en l'un et l'autre exposé, portant respectivement sur le travail se vivant et sur le vécu de l'ouvrier, le procédé didactique nous apparaît à portée réduite, et pour les mêmes raisons dans chaque cas. Cette fois-ci encore, le présentateur de ces conférences, Jean-Charles Falardeau, croyait devoir avertir le lecteur que ce texte risquait de l'« irriter » par « le providentialisme et le "paternalisme" qui l'inspirent <sup>513</sup> ».

Bien sûr, les jugements de lecteurs contemporains doivent se faire en perspectives d'époque et de lieu - le Québec d'il y a un siècle et demi -, mais il demeure que cette dernière conférence publique de Parent ne terminait pas en beauté une carrière de maître à penser, qu'il avait lancée avec brio six années plus tôt avec le texte percutant sur « L'industrie [241] considérée comme moyen de conserver notre nationalité ». Ainsi donc, de façon quelque peu décevante, s'achèvera sa seconde carrière, moins d'oracle que de conscience critique dans son milieu, qu'avait inaugurée, en sa pleine maturité, le plus important et le plus écouté des esprits de son siècle.

---

<sup>511</sup> Pour le texte intégral, voir FALARDEAU, op. cit., p. 305-326.

<sup>512</sup> Ibid., p. 322-323.

<sup>513</sup> Par ailleurs, le présentateur ajoutait que l'intérêt de cette conférence est « d'ordre sociologique dans la mesure où elle nous instruit de la position idéologique d'un intellectuel "bourgeois" au début de la seconde moitié de notre XIXe siècle » (ibid., p. 305). C'est bien aussi notre avis.

La communication avec ses auditeurs « ouvriers » avait pris, toutefois, un bon départ, selon une note de franchise, nuancée d'humour. Il se flatte d'abord que « l'on ne m'accusera pas de paresse » pour avoir quelque « peu tardé à me rendre au désir [...] d'avoir une lecture en ce lieu ». Surtout, il espère qu'on lui reconnaîtra d'avoir « payé, au prix de maintes laborieuses veilles, le tribut que doit à son pays tout homme que des études spéciales mettent en état d'être utile, sur quelques points, à ses concitoyens et surtout à la jeune génération ». Et depuis que « le gout (sic) des lectures publiques s'est introduit parmi nous », il souhaite que d'autres conférenciers fassent comme lui. D'autant qu'« il y a toujours quelque branche favorite, sur laquelle on peut communiquer ce qu'on sait avec profit pour ceux qui n'ont pas suivi les mêmes études ». Le conférencier vedette ne jouait pas au faux humble.

Il se dit, toutefois, sans illusions sur les ressources intellectuelles de ce pays et reconnaît que les maîtres sont ailleurs, bien qu'ils aient, eux aussi, leurs propres limitations. « Ce n'est pas que les hommes d'études, dans un jeune pays comme le nôtre, où la carrière des lettres, suivie exclusivement, ne peut guère conduire qu'à l'hôpital, puissent prétendre à jeter un grand ou nouveau jour sur les sujets qu'ils traiteraient ; nous aurons longtemps encore à aller chercher les maîtres de la science chez les Européens, nos pères et nos instituteurs, chez qui la carrière des lettres est un état, une profession, qui mène à la fortune et à la distinction, tout comme une autre. » Mais au plan de « l'application », on ne saurait dire qu'ils soient toujours des « guides sûrs ». Et trouvent ainsi leur utilité les « observations de nos hommes studieux et expérimentés ». Comme on ne connaît bien que ce qu'on a pratiqué soi-même, Parent trouve naturel d'évoquer son rôle de conférencier depuis 1846, puis, antérieurement, ses « douze années de journalisme, passées bien agréablement au milieu de vous [...], ayant devant les yeux et le cœur aussi, l'épigraphe : *Nos Institutions, notre Langue, nos Lois*. » Cette bannière, il ne rate jamais une occasion de l'arborer.

Aussi, avant de véritablement entamer le sujet de la condition ouvrière, veut-il encore faire partager sa ferveur envers « notre chère et honorable nationalité, dépôt sacré qu'il est de notre devoir, de notre intérêt et de notre honneur à tous de transmettre intact à nos enfants ». Comme garant objectif de cette « nationalité » si valeureuse, il rappelle le décisif *Acte de Québec* de 1774, qui, « plus qu'une reconnaissance », constitue « un vrai [242] contrat social entre nous et l'Angleterre [...], étant la consécration de notre droit naturel ». On aura reconnu le principe majeur de sa philosophie consti-

tutionnelle, que le directeur du *Canadien* avait si obstinément maintenu contre les dirigeants de l'autre nationalité et les autorités britanniques en place.

Enfin, le conférencier de renom tient à ce que ses auditeurs le considèrent comme un des leurs, « moi qui tiens à honneur de sortir de cette classe [ouvrière] si utile à la société, qui doit être, qui est en effet, la première dans mes affections ». Et, comme s'il était besoin d'une dernière assurance sur le niveau qu'il entend donner à son exposé : « [...] l'on a dû s'en apercevoir déjà, que ce n'est pas un discours académique que je viens vous faire, mais bien un entretien familier sur quelques points qui intéressent la classe des ouvriers », en précisant que « par ouvriers j'entends non seulement les gens du métier, mais tous ceux qui vivent du travail manuel, les travailleurs en un mot ».

« Le sort des classes ouvrières »... Ce sujet, il l'aborde par cette boutade : « En Europe il y a dans ces cinq mots de quoi renverser dix empires », ce qui est une manière d'avancer que, de ce côté-ci de l'Atlantique, leur état est moins « déplorable, sous le double rapport moral et matériel ». Les classes ouvrières en Europe « en sont venues, la misère aidant, à ne plus respecter aucune autorité même celle de Dieu, dont un grand nombre, vous aurez de la peine à m'en croire, n'ont même jamais entendu parler. Cet état de choses est effrayant, n'est-ce pas ? » Ses auditeurs, ouvriers en majorité, vont, eux, en entendre parler ! Pendant cinq à six pleines pages, notre théologien laïque ne leur parle guère que de Dieu puisque, « pour bien comprendre » ce qu'il a à leur dire, « il faut remonter à l'origine des choses ».

Cette théodicée de circonstance par un intellectuel fier d'arborer sa croyance ne serait guère facile à résumer sans risquer des raccourcis qui paraîtraient abusifs, sinon déloyaux. Disons, au moins, qu'y sont esquissées d'abord les premières thèses d'une « sociologie » naissante portant sur la sociabilité naturelle de l'homme et la nécessité de la division du travail social. Mais le discours se gâte tôt par le type d'explication que Parent fournit au fait et à la réglementation de la concurrence sociale : « Qui décidera entre les concurrents, qui fera le partage des lots ? Qui ? messieurs, ce sera un juge irrécusable, ce sera le père commun de tous les hommes, Dieu lui-même. Dieu qui créa l'homme social, c'est-à-dire pour ne faire de toute l'humanité qu'un seul être collectif, a réparti diversement et inégalement entre les hommes, l'intelligence, les aptitudes et les goûts, et a par là désigné à chacun sa place, dont chacun doit se contenter s'il ne veut se constituer en état de révolte contre Dieu même. »

[243] Â en rester là, le seul champ ouvert serait celui d'un fatalisme intégral. La phrase qui suit ouvre sur l'autre versant : « De là découle aussi pour les gouvernants, dans toute société, l'obligation de seconder les vues de la providence, en mettant chacun en état d'arriver à sa place, en voyant à ce qu'il soit protégé, et traité en frère, comme membre utile et respectable de la grande famille. Si gouvernants et gouvernés eussent toujours bien compris et bien fait leur devoir à cet égard, les sociétés humaines n'auraient pas si souvent offert l'affreux spectacle de vraies tanières, où des bêtes féroces se disputent une proie. »

Comme pour mieux *spiritualiser* la dramatique de l'espèce humaine, Étienne Parent croit bon imaginer et mettre en scène un dialogue entre le messager de Dieu, « un de ses anges », et les hommes. L'effet positif de cette vulgarisation n'apparaît guère, non plus ! Aussi, passerons-nous outre en ne rapportant que la courte phrase finale d'un procédé pédagogique inutile : « Mais la Providence du pauvre, c'est l'état, qui ne doit pas les [les classes ouvrières] laisser à la merci des maîtres, trop souvent impitoyables. » Puis, une brève plongée dans l'histoire n'est pas plus utile pour éclairer le sujet. On sourit tout de même au passage d'une remarque spirituelle comme celle-ci : « Aujourd'hui les grands pécheurs, au lieu de fonder des monastères, bâtissent des châteaux pour des danseuses d'opéra. Le peuple n'y a guère gagné comme vous voyez. » Avec ce mot, nous aurons enjambé quelques pages d'une faible pertinence.

Avant de réintroduire la pensée économique, laïque, de Smith et de Say, Étienne Parent rend un hommage fervent au « Catholicisme », appelé aussi « le système catholique », qui est « admirable d'intelligence à l'endroit des misères du peuple surtout ». La phrase suivante manque de clarté lorsqu'il affirme que « c'est maintenant admis par tout le monde, jusqu'à l'ère de l'émancipation politique, qui a remis les éléments sociaux dans le creuset de la Providence ». Après avoir lestement expédié « le protestantisme, le déisme et toutes les doctrines du jugement privé <sup>514</sup>, [qui] ont une tendance éminemment anti-démocratique sous le rapport politique », il écrit : « Le Catholicisme, voyez-vous, c'est l'association dans sa plus haute et sa plus vaste expression, et cela au profit du pauvre et du faible, qui ne peuvent être forts que par l'association. Celle-ci en les réunissant en un faisceau saura les rendre plus forts que les forts. » On veut bien, mais... L'association s'oppose à l'individualisme qui, selon une jolie formule, « est comme le vent qui anime un brasier, mais qui éteint une

<sup>514</sup> Dont la définition est « en pratique, l'individualisme appliqué aux choses morales » (ibid., p. 315).

chandelle. Aux masses, il faut l'association d'idées, l'unité et par [244] conséquent l'autorité. » À retenir, ce conséquent, bien sûr, mais aussi la nécessité préalable de l'association. On se souviendra qu'elle était présentée comme une des panacées aux maux de la presse en ce pays, dans sa première grande conférence, celle de 1844 sur « La Presse » (voir l'introduction à cette deuxième partie).

Depuis une dizaine de pages - et une bonne trentaine de minutes de l'exposé oral (?)-, Parent n'a guère fait plus que cerner théologiquement, comme en cercles concentriques, son sujet. Ce ne sera qu'à la mi-conférence qu'il abordera, enfin, ce qu'ultérieurement on appellera la « révolution industrielle ». Il la décrit convenablement par ses effets comme « l'ère de cette industrie moderne, qui par ses immenses développements, a, pour ainsi dire, greffé une société nouvelle sur le vieux tronc humain, modifié considérablement au moins les conditions d'existence et les relations sociales ». Le conférencier en fait d'abord ressortir les éléments bénéfiques : « [...] d'abord un surcroît d'aisance surtout pour les classes ouvrières », les ouvriers étant attirés par « l'appât de bons gages [...] dans les temps de prospérité commerciale ».

Le revers de cette situation est que les ouvriers sont exposés à « une grande misère dans les temps de gêne et de dépression ». Leur sort dépend « des opérations heureuses ou malheureuses des maîtres, de fluctuations commerciales indépendantes de leur volonté [...] et contre lesquelles ils n'ont pu penser à se prémunir ». C'est alors qu'apparaissent des hommes, « ignorant les lois du monde industriel, ou animés d'intentions perverses », qui leur prêchent des « doctrines subversives de tout ordre social ». Les violences qui s'ensuivent « ne font que creuser davantage l'abîme de misère où ils sont plongés ». La condition ouvrière prend l'ampleur de toute la question sociale.

Étienne Parent introduit, à ce point de l'exposé, sa leçon d'économie politique, matière de sa deuxième conférence, à Montréal en novembre 1846. Les auteurs de référence sont toujours Adam Smith et Jean-Baptiste Say. Il présente ses propositions sous la forme de lois « que l'on (sic) enfreint jamais impunément » et dont il affirme, sans broncher, le caractère implacable d'une nécessité providentielle : « Ces lois, comme toutes celles de la nature créée, sont indépendantes de l'homme, ont été décrétées par le créateur pour le gouvernement du monde social, et elles ne sauraient être changées, non plus que les peines qui en sont le complément et la démonstration, sans un miracle, sans une nouvelle création, pour ainsi dire. » On ne commente pas une phrase aussi excessive, dans laquelle « la main invisible » a tout l'air d'être celle du

Créateur dont on sait bien, par ailleurs, qu'il ne se laisse pas aisément solliciter pour commettre ses « miracles »...

[245] Un énoncé postulateur du type suivant est davantage recevable : « Le prix du travail comme de tout ce qui est dans le commerce, se règle par la concurrence, ou, ce qui revient au même, par la demande et l'approvisionnement. » À l'objection que la nature serait « une marâtre, qui défend aux hommes de pourvoir de leur mieux à leur bien être », le « providentialiste » Parent n'atténue rien de sa théologie sociale en répondant : « Non, Messieurs, la nature n'est pas une marâtre, elle est le code de Dieu, et elle apparaîtra une bonne mère à qui voudra l'étudier. » Et qu'y voit-on alors ? Que « Dieu a créé le monde avec ses lois ; en même temps il a créé l'homme avec la raison, et lui a livré le monde pour en jouir selon l'ordre établi. » Assez peu convaincant... L'est encore moins l'échappatoire d'une fable de LaFontaine à qui mettrait en suspicion la Providence elle-même par une objection ainsi formulée : « Subir toutes les exigences d'un maître avide et inhumain ; le voir s'enrichir des sueurs de pauvres mercenaires, et n'avoir pas le droit, la satisfaction de résister. » Réponse du docte conférencier : « Ne murmurons jamais contre la Providence, messieurs, si nous ne voulons recevoir la leçon que reçut l'homme de la fable, qui s'étonnait que Dieu n'eût pas fait croître la citrouille sur le chêne. » Décidément, la théodicée parentienne tourne à vide.

Par les sinuosités de tels arguments d'une inspiration proprement réactionnaire, Parent en arrive à sa propre argumentation. D'abord, ce serait conclure à la légère que de soutenir que « la main de Dieu s'appesantit » sur l'ouvrier. « Détrompons-nous », dit-il à ceux qui, dans la salle, partagent cette condition, il n'est pas « tout-à-fait (sic) laissé à la merci du maître, et son sort n'est pas aussi mauvais qu'il paraît, à en juger d'après les apparences et les idées communes. » À preuve, avance-t-il, ce qu'on peut constater : « On s'exagère beaucoup le bonheur des classes élevées, de ceux qu'on appelle les heureux de ce monde [...] Que l'homme de travail ferme son cœur à l'envie ; il y a pour lui des compensations. Dites-moi, où trouve-t-on le plus communément le rire franc et joyeux, et l'air soucieux et préoccupé ? Le premier n'est-il pas l'hôte familial des humbles habitations, et l'autre n'est-il pas l'habitué des salons dorés ? La santé, la force et la vigueur, où les trouve-t-on le plus communément, si ce n'est dans les classes laborieuses ? » En somme, le conférencier brode sur le thème que, l'argent ne faisant pas le bonheur, donc...

Voyons d'abord la cause, puis la conséquence qui vient tempérer les effets négatifs. La cause : « Au reste, les avantages dont paraissent jouir quelques-uns, viennent de qualités, de talents que Dieu a distribués selon qu'il en a jugé à propos, dans sa sagesse et pour ses propres fins, et ici il faut bien se soumettre. » Mais le tempérament : « Tout ce qu'on est en droit d'attendre, c'est que les lois des hommes n'aillent pas au-delà des lois de [246] Dieu, en traitant la richesse comme si elle appartenait uniquement à ses possesseurs, et non pas aussi un peu à la communauté entière. » Comme si l'auteur de cette phrase sentait le besoin de se rassurer autant que ses auditeurs (malgré la nuance restrictive de ces mots : « aussi un peu »), il s'empresse d'affirmer : « Ce n'est pas du socialisme que je prêche là, mais bien du bon et pur christianisme. On obtenait autrefois par la force du sentiment religieux, ce que je demande, aujourd'hui que ce sentiment s'est affaibli, à la force de la loi : voilà tout. » Tiens, le pouvoir politique, l'État, ou l'autorité publique a tout de même un droit, et même un devoir d'intervention. Mais ne concluons pas trop vite sur ce procédé d'argumentation tournant en rond.

La « loi » dont il s'agit ici est une régularité du système et elle s'applique bilatéralement, « car s'il y a une loi pour régler les rapports de l'ouvrier avec le maître, il y en a une aussi pour régler les rapports du maître avec l'ouvrier : et cette loi est encore celle de la concurrence. Il y a aussi une loi qui pose des bornes à l'avidité des maîtres, et des punitions pour eux lorsqu'ils la violent. » Ayant exposé comment la concurrence joue dans l'un et l'autre cas, Parent définit ensuite, en forme d'axiomes, les conséquences, pour chaque partie, de la méconnaissance de la loi de la concurrence globale :

Que l'ouvrier méconnaît ses intérêts bien entendus, lorsque par des coalitions avec ses compagnons ou autrement, il force celui qui l'emploie à lui donner un prix plus élevé que celui qui résulte de la concurrence.

Que le maître de même méconnaît aussi ses vrais intérêts, lorsqu'il ne donne pas à son employé le prix qu'il a droit d'attendre d'après la même règle.

Dans chaque cas, la nuisance affecte les deux parties, mais le « simple ouvrier d'une manière bien plus sérieuse, puisque lui c'est son stricte (sic) nécessaire qu'il met en danger ». L'intérêt commun du maître et de l'ouvrier « exige donc que la plus parfaite bienveillance règne dans leurs rapports » selon « ce beau précepte de l'évangile », qui est aussi « le meilleur axiome (sic) d'économie politique » : Aimez-vous les

uns les autres. Mais Parent n'allait pas clore son exposé par des considérations d'équilibre concurrentiel, transcendées d'évangélisme. Il finit par en arriver au plan des moyens et de la responsabilité de l'État : « Je pense, moi, que les gouvernements, doivent, jusqu'à un certain point, s'interposer entre les maîtres et les ouvriers, [car] l'état doit être prévoyant pour le pauvre ouvrier, qui ne peut étudier le mouvement commercial et industriel du monde. » C'est la détermination de ce « jusqu'à un certain point » qui devient la question intéressante, ce qui permet de retourner au concret.

[247] Parent propose, comme première mesure, l'établissement de « caisses d'épargnes obligatoires » dans lesquelles les maîtres seraient « astreints à déposer [...] tant pour cent en sus de ce qu'ils paient chaque semaine à leurs ouvriers ». Un tel système serait « tout au profit de l'ouvrier », étant entendu que « la balance, revenant à l'ouvrier », devienne « amplement suffisante pour sa subsistance et celle de sa famille ». En outre : « Les maîtres ne pourraient se procurer d'ouvriers qu'à cette condition dans les temps de prospérité industrielle. » Ces caisses d'épargnes existent déjà ; « mais il n'y a malheureusement que les plus prévoyants qui en profitent, et c'est le petit nombre. » C'est le devoir de tous ceux qui sont en rapports fréquents avec les classes ouvrières de les convaincre de prendre leurs « précautions contre les mauvais jours ». Le pédagogue Parent dit souhaiter « de tout mon coeur que le travailleur pût mettre la poule au pot, non seulement tous les dimanches comme le voulait le bon roi Henri IV, mais tous les jours de l'année. Mais cela ne se peut pas, et il arrive toujours un temps où pour avoir trop souvent mis la poule au pot, on ne peut plus y mettre le petit morceau de lard. » Parent n'était certes pas le premier conférencier à ne pouvoir résister à l'inspiration d'un « bon mot », même au risque de susciter quelques grincements de dents parmi les auditeurs...

Au sujet de l'imprévoyance des travailleurs, il attire l'attention de ses auditeurs sur des conjonctures économiques favorables de la ville de Québec depuis les deux grands incendies de 1845 : « L'ouvrage y a été très abondant, et par suite les gages élevés. » Et voilà que, maintenant, « le siège du gouvernement revient à Québec pour quatre ans », à quoi s'ajoutent des « travaux publics considérables dans notre district ». Ces facteurs annoncent « plusieurs années encore de grande prospérité ». Mais qu'arrivera-t-il à « cette population doublée, triplée peut-être, lorsque l'ouvrage tombera, à son ancien niveau ? » Le maître à penser se fait maître d'école en recourant à une autre fable, après celle du Gland et la Citrouille : « Je crains de voir se réaliser pour un grand nombre la fable de la Cigale et de la Fourmi. Cette fable on devrait la

faire apprendre par coeur à tous les enfants d'école, avec avis de la réciter à leurs parents de temps en temps. »

Comme Parent ne se fait pas d'illusion sur la mesure des caisses d'épargne <sup>515</sup>, il en est aussi une autre qu'il propose « aux ouvriers eux-mêmes, et à ceux qui s'intéressent particulièrement à leur sort [...]. Je veux parler de l'association des ouvriers d'un même métier, dans le but d'aider [248] ceux de ce métier à trouver de l'emploi au loin, lorsqu'il en manquera sur place. » En nos termes d'aujourd'hui en relations du travail, cela s'appelle le syndicalisme, la mobilité professionnelle, la formation de la main-d'œuvre...

Pour cette fin, « rien ne sera plus facile, si l'on veut se concerter <sup>516</sup> d'avance ; la moindre contribution hebdomadaire ou mensuelle, commencée aujourd'hui, suffirait dans cinq ou six ans pour éloigner de la ville le surcroît d'ouvriers en différents genres, et sauver tout le monde de la misère et de la souffrance. » Il faudrait aussi être informé des conditions prévalant en diverses régions : « [...] il y aurait un comité chargé de suivre le mouvement de l'industrie dans les autres parties du pays et dans les pays voisins. » En particulier, il fournirait « d'utiles renseignements à ceux qui consentiraient à s'éloigner, en même temps que des recours pécuniaires à même la caisse de l'association ». À vrai dire, Parent, comme instigateur de politiques de la main-d'oeuvre, nous intéresse davantage que le théologien du travail.

Cette caisse de l'association pourrait aussi remplir le rôle d'une caisse de colonisation, car ses secours « devront toujours être donnés de préférence à ceux qui resteront dans le pays, à ceux qui voudront aller prendre des terres nouvelles. Des ouvriers ordinaires, il y en aura toujours assez ; mais des colons jamais, tant que nous aurons des terres à ouvrir. » Parent dit aussi sa préférence de voir nos ouvriers en chômage « s'acheminer vers nos riches forêts, plutôt que d'aller doter un pays étranger de leur travail et de leur énergie ». Mais il n'y a pas que les ouvriers qui s'expatrient, même les agriculteurs le font ! « De l'émigration parmi la classe agricole d'un pays nouveau, qui possède des millions d'arpents d'excellente terre inculte, est-ce croyable ? » Pourtant, cela est « depuis plusieurs années au vu et au su de tout le monde ». Des associations patriotiques, des membres du clergé « ont fait des prodiges avec leurs modiques

<sup>515</sup> « Comme il n'est guère à espérer que notre législature prenne l'initiative d'une mesure comme celle dont je parle plus haut, et qu'elle attendra pour la faire qu'on l'ait fait ailleurs [...] » (ibid., p. 323).

<sup>516</sup> L'idée de la « concertation », redécouverte récemment...

ressources ». Le gouvernement devrait faire davantage : « Ce qu'il y a de plus urgent, ce sont les chemins [...] ; les terres n'ont de valeur qu'autant que les marchés sont accessibles. » Il faut suivre l'exemple du Haut-Canada <sup>517</sup>.

[249] Le reste de la conférence porte sur la singulière aventure du père Chiniquy et de son établissement de « Bourbonnais » aux États-Unis, qui attire avec un extraordinaire succès nombre de ses compatriotes à venir s'y installer et à mener la vie d'une secte religieuse. Lui-même, Chiniquy, évolue aux frontières de l'apostasie et a trouvé plus approprié de la vivre en exil. Parent vouait à ce prêtre une admiration très vive et l'avait proclamée plus d'une fois <sup>518</sup>. Une fois encore, envers celui qu'il appelle maintenant un « ancien ami », il la répète : « S'il est quelqu'un qui ait payé au père Chiniquy son tribut d'éloges pour ses bonnes et patriotiques oeuvres, c'est moi et le pays non plus n'a pas été ingrat envers l'apôtre de la tempérance. » Mais c'est « avec douleur » que Parent le voit « se servir de l'influence qu'il a su acquérir parmi nous, et aussi du don généreux qu'il doit à la reconnaissance de ses concitoyens, pour embaucher au profit d'un pays étranger, un nombre considérable de nos familles les plus industrieuses ». En somme : « Révérend Père Chiniquy, je ne reconnais plus là votre ancien patriotisme. »

Et c'est alors qu'il apostrophe, à plusieurs degrés, cette gloire déchu du clergé bas-canadien : « Eh ! quand vos terres de Bourbonnais seraient aussi belles, aussi fertiles que vous le prétendez ; quand il serait aussi avantageux de s'y établir que vous le dites [...] ; quand dis-je, Bourbonnais serait une nouvelle Terre promise, est-il d'un bon patriote d'exciter nos cultivateurs à s'y expatrier, à aller s'y noyer au milieu d'une population étrangère, pour nous laisser ici, nous, avec des forces à peine suffisantes, soutenir la grande lutte de notre nationalité ? Allez, si vous voulez [...], mais allez y

<sup>517</sup> « Dans le Haut-Canada, qu'on a sillonné de beaux chemins du sud au nord, et de l'est à l'ouest, le colon se trouve mieux situé en payant 15 s et 20 s l'acre pour ses terres, que celui du Bas-Canada en ne payant que 2 s. Des chemins ! Des chemins aux terres nouvelles !! voilà le cri qu'il faut faire résonner aux oreilles du gouvernement, si nous ne voulons voir notre jeunesse gagner en foule les prairies de l'ouest » (ibid., p. 325).

<sup>518</sup> Voir supra, les passages relatifs à l'admirable personnage dans les conférences « Du prêtre... » et « De l'intelligence... » (dans FALARDEAU, op. cit., p. 223, 226, 277 et, pour l'actuel développement, p. 325, 326).

L'historien MARCEL TRUDEL est l'auteur d'une biographie sur *Chiniquy* (Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1955). Ajoutons qu'une compagnie théâtrale de Québec a présenté dans cette ville, au Palais Montcalm en mars 1993, une pièce intitulée *Chiniquy, le menteur de Dieu*. Le comédien Jean Guy était l'auteur du texte et le metteur en scène. Il faut croire que l'énorme personnage scandaleux du siècle dernier n'éveillait guère la curiosité populaire, ni la sensibilité théâtrale cent ans plus tard. Après quelques représentations, le spectacle fut suspendu.

seul, et n'entraînez personne dans votre fuite. » Surtout, « ne répandez pas parmi nous par vos écrits, votre exemple était certes déjà trop, l'idée qu'on ne doit rien à son pays, à sa nation ; qu'on peut les abandonner au milieu de l'épreuve pour aller ailleurs chercher un peu de bien-être pour soi et les siens. » À supposer que des membres de l'auditoire aient [250] jugé le conférencier « peut-être un peu sévère à l'égard du père Chiniquy », il leur demande de le lui pardonner « en faveur du sentiment qui m'anime ». Un sentiment patriotique et non pas d'abord religieux.



Nous étions, rappelons-le à nouveau, dans un auditoire de la Chambre de lecture de Saint-Roch, à Québec, le 15 avril 1852. Étienne Parent termine sa dernière conférence et, par celle-ci, sa carrière de conférencier-professeur. Il a cinquante ans. Dix ans plus tôt, il avait quitté sa carrière de journaliste en Prenant congé des « abonnés du *Canadien* » : elle avait fait sa première renommée, qu'il avait prolongée par la pratique, moins assidue mais de plus grande profondeur, d'un média oral. Après cette dernière conférence sur « les classes ouvrières », Étienne Parent, en grand commis de l'État qu'il était, ne s'adressera plus guère au grand public. Mais même alors, sa réputation de vieux sage l'accompagnera jusqu'à sa mort.

Aussi, la dizaine de lignes finales qui suivent peuvent-elles être considérées comme une espèce de testament politique anticipé, dans lequel Étienne Parent exprime le « sentiment » qui l'anime, l'avait jusqu'à ce jour animé, et l'animerà jusqu'à la fin :

Je serai indulgent autant que l'on voudra sur tout autre point ; mais sur celui de notre nationalité, je serai toujours impitoyable envers et contre tous ; et ce sera toujours avec toute l'énergie dont je suis capable, que je m'exprimerai sur le compte de ceux qui feront quoi que ce soit à son préjudice. J'espère que nous n'en viendrons jamais-là, mais si la chose arrive, et qu'il nous faille opter entre le salut de notre nationalité, et des avantages politiques ou matériels, quels qu'ils soient, vous me trouverez, et je vous trouverai tous aussi, j'en suis sûr, avec ceux qui prendront pour devise : Notre Nationalité avant tout !

La célèbre triade, que Parent aimait tant : *Nos Institutions, notre Langue et nos Lois* en était la composante substantielle, tant et tant de fois répétée... depuis le moment où le nouveau directeur du journal l'avait inscrite en épigraphe au Canadien du 7 mai 1831.

[251]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

[Retour à la table des matières](#)

De ce tamisage minutieux des multiples écrits d'Étienne Parent, nous gardons presque intact un préjugé de sympathie curieuse envers l'homme, dont le principal mérite sera d'avoir, dans sa société, largement ouvert les voies de la libre discussion des affaires publiques et des questions sociales. En outre, persiste une certaine admiration envers la forte personnalité d'un intellectuel type, qu'il n'est pas imprudent de reconnaître comme le premier en date dans notre milieu. Espérant que le lecteur nous ait suivi jusqu'au bout de cette « lecture accompagnée », nous ferions le second souhait qu'il partageât de semblables sentiments d'estime. Nous avons, au départ, proposé la convention d'une espèce d'immersion organisée dans les nombreux textes, parcellaires et fort diversifiés, de l'homme que l'histoire littéraire présente comme le premier de nos journalistes et de nos essayistes.

D'une façon plus familière, nous dirions qu'en dépit de ses défauts ou de ses limites, nous nous sommes pris d'une certaine affection envers celui qui, au dernier tiers de sa vie, s'était consacré, à un niveau supérieur, au service de l'État. Il devait avoir gardé l'allure physique de sa jeunesse : sur une carrure trapue de terrien s'imposait toujours la tête grisonnante d'une majesté léonine. La nature l'avait doté d'une puissance de travail presque scandaleuse dans son milieu journalistique. Et « par le coup

de langue qui reste <sup>519</sup> », l'effet de son sens peu commun de la réplique ne devait pas être tellement amenuisé par une élocution plutôt pénible. Piètre orateur, mais causeur fin et attentif en petit groupe ou avec des proches, il ne visait pas les succès frelatés du causeur de salon. Il donnait plutôt dans la grandiloquence, coutumière à son époque, pour les grandes circonstances [252] qu'étaient justement les conférences publiques. Celles-ci prenaient souvent le même ton, affecté et emphatique, que les sermons du carême à la cathédrale. Mais aussi, selon Hector Fabre qui a bien connu Parent dans le quotidien de la vie, « il disait son fait gaiement, mais carrément <sup>520</sup> ».

Il est bien possible qu'au jour le jour, ce « petit dyspeptique <sup>521</sup> » n'ait pas toujours eu la gaieté facile, ni même naturelle. Ayant été hébergé dans les cachots de Colborne, assez longtemps pour y contracter une demi-surdité vouée à se détériorer, Parent devra abrégé son activité de parlementaire à une seule année. C'était un moindre mal puisque, littéralement, il n'y entendait presque rien - et, de toute façon, cette activité ne le passionna guère dans cette autre « enceinte », qui avait tout au moins l'avantage de n'être pas carcérale ! Dans la première partie de sa vie professionnelle, jusqu'à l'obtention d'un poste stable et important dans la fonction publique, Étienne Parent vécut sous la pression économique du *primo vivere*, devant trouver dans divers à-côtés les nécessaires revenus d'appoint pour la subsistance de sa famille. Malgré tout, ces cumuls ne rapportaient guère <sup>522</sup>. Même si Parent n'était pas le seul à avoir connu la prison pour présumé délit politique <sup>523</sup>, et s'il avait affronté courageusement

<sup>519</sup> Selon la pittoresque expression de son gendre Benjamin SULTE (1928). *Mélanges historiques*, Montréal, Éditions Édouard Garand, vol. 14, p. 30.

<sup>520</sup> Hector FABRE, *L'Événement*, 14 décembre 1874.

<sup>521</sup> Selon l'expression dédaigneuse (déjà citée) de Frederic Elliott du Colonial Office, secrétaire de la Commission Gosford, alors qu'en réalité, le contexte était plutôt élogieux pour les positions idéologiques des Canadiens français. Voici comment Mason Wade en rend compte : « After arguing with the militant Patriote Étienne Parent, "a little dyspeptic man, the editor of *the Canadien*", Elliott was surprised "to see on what a friendly basis generally rests the ideas of the French Canadians, and how their understanding of political science is superior to that of the men by whom they have been so arrogantly despised" » (*The French Canadians : 1960-1967*, tome II, p. 154).

<sup>522</sup> Selon Maurice LEMIRE et son équipe, « *Le Canadien* n'atteint pas la rentabilité et Parent ne peut le soutenir qu'avec son salaire de fonctionnaire. C'est pourquoi il accepte, en 1833, en plus de ses autres fonctions, le nouveau poste de bibliothécaire de l'Assemblée. Le cumul de ces emplois ne lui rapporte cependant qu'un modeste salaire de 800 dollars par année » (Maurice LEMIRE et al. (1992). *La vie littéraire au Québec*, tome II : 1806-1839 : *Le projet national des Canadiens*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 80).

<sup>523</sup> Rappelons en particulier, d'une liste de journalistes, emprisonnés à cette époque, les noms de Ludger Duvernay et de Napoléon Aubin (ibid., p. 59).

sa propre impécuniosité <sup>524</sup>, ce sont tout de même des contraintes de vie peu propices à la spontanéité gaie et à l'épanouissement de la personnalité sociale.

[253] Parent ne connaîtra une certaine sécurité financière et une relative aisance qu'à partir de sa troisième carrière, en 1847 ; mais il sera alors soumis à la règle de réserve comme fonctionnaire public. Antérieurement, il avait mené une vie sociale fort accueillante. Et, s'il faut en croire le gendre Benjamin Sulte, qui avait peut-être tendance à embellir ses souvenirs, deux ou trois générations ont passé chez lui et sa maison était largement ouverte aux amateurs de politique et de littérature <sup>525</sup>. Étienne Parent aurait aussi été compétent dans cette seconde forme d'activité si, tout au moins, l'on en croit Hector Fabre soutenant que « nul n'osait se croire écrivain, s'il n'en tenait de sa main le brevet <sup>526</sup> ».

Malgré la qualité de l'homme et de ses engagements civiques, c'est moins sa personnalité qui fait l'objet majeur du propos, que l'oeuvre écrite dans *Le Canadien* d'abord, puis l'oeuvre écrite-parlée dans la série des conférences, que nous avons suivies à la trace. S'il nous tarde d'évaluer l'une et l'autre, cette hâte n'interdit pas une dernière esquisse psychologique de l'auteur. À larges traits, nous dirions que ses meilleures qualités sont de lui comme homme, de sa nature profonde, ainsi que de ses origines familiales et éducatives, tout en affirmant avant tout qu'il s'est *fait lui-même*. Ses défauts, les plus insupportables jusqu'à causer de l'irritation chez le lecteur, proviendraient du lyrisme préromantique de son époque, ainsi que, négativement, d'un milieu culturel presque stérile ou fort peu développé. Enfin, qualités et défauts, les unes et les autres indiscutables, auraient résulté du mélange difficilement dissociable des deux facteurs : de lui, l'individu Étienne Parent, et de la société où il vivait et avec laquelle il faisait corps. Si, au total, l'homme et l'oeuvre se situaient à une même hauteur, quels premiers rapports peut-on établir entre la prose du journaliste et celle du conférencier ? Elles ne furent pas d'une même coulée et s'étalèrent sur deux périodes consécutives mais fort distinctes.

---

<sup>524</sup> De ce point de vue aussi, son sort n'était pas unique. Qu'on songe à l'ami de jeunesse de Parent, Augustin-Norbert Morin (dont il disait : « Ce n'est pas de cervelle qu'il a dans la tête, c'est de la lave brûlante »), qui a vu sa carrière « si brillante qu'elle ait été par la suite [...] entravée à ses débuts par une pauvreté persistante. Emprisonné à la suite des troubles de 1837-1838, il ne récolte les fruits de ses services qu'à partir de 1842 [...] » (ibid., p. 86).

<sup>525</sup> Benjamin SULTE, op. cit., p. 31, 32.

<sup>526</sup> Dans *L'Événement* du 24 décembre 1874.

## I

L'oeuvre de Parent a comme premier caractère la dualité, mais, dirait-on, d'une façon intrinsèquement complémentaire : non pas seulement comme une première moitié appelle naturellement la seconde, ou comme celle-ci implique nécessairement la première. Dans le cas de Parent, ce partage n'aurait pas eu de caractère de nécessité, si l'évolution des événements politiques ne l'avait pas amené à suivre cette séquence de vie. Le journaliste Étienne Parent eût pu l'être plus longtemps, toute son existence ; le [254] conférencier eût pu surgir sans la longue phase antérieure du journaliste militant. Si le journaliste le fut si tôt, c'est tout bonnement qu'on était allé chercher le collègien aux champs dans les circonstances dites au chapitre I, encore que nous ayons fait remarquer que ce fait de précocité, courant à l'époque, ne tenait pas de la prouesse exceptionnelle. Si le conférencier est apparu, à point nommé, en 1844, puis selon un mode assez régulier de 1846 à 1852, ce fut sous l'influence d'une convergence : d'une part, le tâcheron de la plume journalistique en avait probablement assez après une quinzaine d'années, dont les cinq dernières avaient été spécialement éprouvantes, et, de l'autre, il lui était offert un poste dans la fonction publique comme greffier du Conseil exécutif. Cette position officielle, incompatible avec le journalisme de combat, ne l'était toutefois pas pour un nouveau mode d'expression publique portant sur d'autres sujets, ainsi qu'à un autre niveau d'engagement, celui de l'enseignant public se muant parfois en oracle, voire en prophète du destin collectif.

À un moment où se répandait la mode des *lectures* publiques et que naissaient des instituts et sociétés de conférences rassemblant des auditoires instruits et intéressés, Étienne Parent s'imposa tôt comme conférencier vedette hors du circuit des journaux politiques et de leurs incessantes guérrillas d'opinions et d'intérêts du jour. Il ne le faisait pas en rupture d'un premier métier, mais pour pouvoir tout simplement continuer à s'exprimer. Continuer différemment, mais aussi selon une certaine continuité : et on soulignera aussi que cette continuité était « certaine »... Le journaliste contenait en germe tout le potentiel qu'exploitera, d'une façon plus large et moins crispée, le conférencier, déjà valeur intellectuelle consacrée. Le parcours de lecture que nous avons fait des deux carrières s'aboutant l'a signalé maintes fois, en plusieurs passages à thèmes récurrents quand ce n'était pas par des extraits où Parent le conférencier *plagie*

presque Parent le journaliste ! Quoi d'étonnant, puisqu'il s'agissait du même cerveau, pensant et s'exprimant à quelques années d'intervalle, - et, surtout, que le fond du problème de « notre nationalité » restait, peu ou prou, le même ?

Il pourrait être intéressant, par une étude au fil du rasoir, de les découper, point par point, les passages où Parent semble, sinon se contredire, du moins prendre partie pour d'importantes variantes non justifiées de sa pensée, ou encore marquer des reculs transitoires ou que ne semble pas tellement commander l'évolution de la situation, etc. Mais quel écrivain d'analyse sur une assez longue période de temps passerait un pareil test victorieusement ? Le procédé requerrait de subtiles analyses de contenu, de nombreux tableaux classificateurs, surtout beaucoup de temps et d'espace... Et pour des résultats, probablement, assez peu significatifs ? Pour se rendre compte que ce qui domine chez Parent, c'est finalement [255] la ligne générale d'une grande stabilité perceptive et psychologique. Toutefois, cette stabilité reste entrouverte aux potentialités du changement, aux aléas du roulement des personnels politiques, et se fait accueillante aux grandes nouveautés, positives ou négatives, qui se produisent de temps à autre.

Sauf, bien entendu, pour la période du grand schisme : des troubles de 1837-1838 et de leur répression, de l'enquête et du *Rapport Durham*, suivis de l'imposition du régime de l'Union, Parent ne varie guère de ses positions fondamentales, ne se contredit pas du fait d'entretenir, pour ainsi dire, l'obsession des politiques qui-ont-chance-de-réussir ou, du moins, de celles qui paraissent-les-moins-insupportables dans le moment ou pour le proche avenir. La périodicité stricte des écrits journalistiques, d'habitude relativement courts et ponctuels, ainsi que le rapprochement physique qu'en fait après coup le chercheur dans le cadre d'un chapitre schématique, peuvent donner l'impression d'accentuer des contrastes superficiels ou même d'apparentes contradictions. Par ailleurs, les rares textes, plus longs, des conférences, comme essais sans périodicité ni rapport immédiat à l'actualité au jour le jour, ne donnent pas aussi facilement lieu à des glissements de cohérence. Au total, contre vents et marées, la stabilité adaptative de Parent reste si grande que des excités ou fanatiques, parmi ses compatriotes en rébellion, lui en ont fait grief jusqu'à l'accuser de « trahison » ! Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on peut constater que le fanatisme trahit souvent de l'imbécillité.

Ayant ainsi établi ce qu'on pourrait appeler l'unicité génétique des deux oeuvres parentiennes, par la grâce de la stabilité adaptative de leur auteur, il ne serait peut-être

pas inapproprié de dire à laquelle des deux va notre préférence de lecteur. Nous avouons notre penchant assez marqué pour la production du journaliste : plus spontanée et incisive, davantage pénétrante sur l'actualité en crise et plus clairement engagée quant aux conséquences prévisibles ou en train de se produire. Elle nous semble, enfin, généralement judicieuse quant aux choix à faire et qui n'attendent pas, etc. L'éditorialiste se trouvait ainsi à jouer le rôle d'un agent politique direct, engagé dans la mêlée avec les diverses autorités politiques en place, ainsi que dans les embrouillaminis entre factions se déchirant pour l'adhésion du plus grand nombre de concitoyens.

Le rédacteur du *Canadien* comptait un certain nombre d'approbateurs, sans doute aussi des admirateurs, mais, surtout dans la population mixte de Montréal, des opposants de tout poil, des adversaires déclarés, et même quelques ennemis. Ce modéré et temporisateur était devenu une puissance d'opinion publique, différemment mais autant influente [256] proportionnellement que les politiciens s'agitant dans les coulisses du pouvoir et les officines des partis. Il devait donc se garer des deux bords, ce combattant qui n'avait comme seule arme que l'article de journal, magnifié par lui en « livre du peuple »... Pour toutes ces raisons, Étienne Parent gagna de haute lutte sa réputation comme le plus fort et le plus complet des hommes de presse dans un siècle marqué d'une décennie particulièrement tourmentée entre 1831 et 1841. Sa renommée, légendaire et durable, viendra après et à cause de cela. Le conférencier la prolongera et, pour ainsi dire, l'affinera sur des tribunes prestigieuses par de non moins nécessaires « définitions de situation » à plus longue durée.

De Québec, centre administratif plus calme que la bouilloire montréalaise en même temps que ville de garnison, l'observateur critique avait une plus exacte perception du pouvoir britannique et de ses déterminations éventuelles. Il s'opposait à ce que ses compatriotes se mettent à découvrir et ne prennent des risques fous, c'est-à-dire mal calculés et voués à un lamentable échec. Aussi, les circonstances l'inclinaient-elles à se distribuer un premier rôle de rassembleur, tout en continuant à morigéner les autorités britanniques pour leur aveuglement obtus, même envers leur propre intérêt.

Devant les trois voies qui s'ouvraient aux Bas-Canadiens, Parent en refusait deux. D'abord, celle de l'indépendance pure et simple (ou « dure ») qui, à supposer que le beau rêve fût rendu possible, mènerait aussi rapidement que sûrement à l'annexion aux États-Unis, par la force de leur population vingt fois plus nombreuse, autrement plus dynamique et dont le credo premier en matière de nationalité était l'assimilation

brutalement rapide du *melting-pot*. Il s'opposait a fortiori à l'annexion volontaire et directe au grand voisin du sud, ce qui, sans même prendre en compte l'antagonisme et la puissance de l'impérialisme britannique, hâterait, en le rendant encore plus sûr, le même processus d'assimilation.

Il ne restait plus qu'une lointaine issue, moins attrayante a priori : l'indépendance à terme, autant que possible sous « la protection » de l'Angleterre, que Parent lui réclamait dans son propre intérêt impérial, et cela tant que le peuple bas-canadien serait incapable d'assurer sa propre sécurité et d'assumer sa pleine souveraineté. S'était noué, entre les deux parties, un « contrat synallagmatique » : l'Angleterre continuerait à défendre la colonie en confirmant les droits acquis de 1774 et 1791, auxquels s'ajouteraient de nouvelles garanties, tandis que les Bas-Canadiens maintiendraient, militairement si nécessaire, leur loyauté à l'autorité britannique. Ceux-ci avaient déjà rempli, quant à eux, leur part du contrat lors des guerres de 1775 et 1812, en contribuant à refouler l'agresseur venant du sud.

[257]

## II

Quand Étienne Parent commence sa carrière jumelée de fonctionnaire et de conférencier invité (et non « professionnel »), la tourmente politico-constitutionnelle s'achève. L'Union est née sous les plus sombres jours. Pourtant, il faut vivre. L'expérience Baldwin-LaFontaine a démontré, au moins un temps bref, que le catastrophisme annoncé n'était pas total, du moins dans l'immédiat : un apaisement relatif et fort ambigu s'en était ensuivi. Tout cela a été rappelé par l'enchaînement des réactions du journaliste Parent jusqu'à son départ du *Canadien* en octobre 1842 (au chapitre VI).

Dans les trois chapitres précédents, nous avons rendu compte, avec force détails textuels, de la transition de vie d'un Étienne Parent changeant de statut et d'activité, mais non point d'attitude personnelle. Selon un mode plus détendu, il continuera d'assumer intellectuellement les éléments majeurs du destin de « notre nationalité ». Ce faisant, le plus constant et solide de nos journalistes s'était trouvé à endosser la livrée du premier de nos « penseurs » sur des avenir possibles - et avec une claire conscience de l'être devenu au point d'en paraître quelque peu agaçant.

Au long de ses textes, nous avons pointé des aperçus et des développements parfois lumineux, mais aussi des manques, des naïvetés et diverses manies expressives. Il n'en était pas moins devenu le véritable instigateur de l'analyse en sciences sociales dans notre milieu. Les textes de cette période, moins nombreux et plus élaborés, par surcroît plus faciles d'accès dans des recueils publiés, seront finalement moins mal connus que sa production journalistique. Les conférences de Parent lui vaudront une seconde postérité et une double renommée : de *publiciste* et de *sociologue*. Une discussion sur le fond de ses idées viendra plus loin ; à ce stade, il importe de s'arrêter un moment à l'évaluation de l'écrivain, qu'il était aussi sans prétendre à l'esthétisme littéraire.

Au départ, nous accepterons au moins la présomption de l'importance de littérateur par la place que lui accordent les historiens de la littérature canadienne-française, de Pierre Lareau à Maurice Lemire. Hors du domaine de la littérature romanesque ou de fiction, cette place occupée par Parent reste privilégiée comme le sont, par exemple, celles de François-Xavier Garneau en histoire ou d'Octave Crémazie en poésie. Avec chacun de ces trois novateurs, quelque chose de plus sérieux prend corps, s'affirme et vaudra d'être rappelé dans ces secteurs littéraires, où avant eux n'avaient percé sans éclat que de médiocres annonceurs ou précurseurs.

Dans un article, écrit dix ans après son introduction à l'ineestimable anthologie des textes d'Étienne Parent, Jean-Charles Falardeau mettait en [258] tête des « nombreux épithètes antithétiques » qu'on pourrait accumuler à son propos, celui d'avoir été « écrivain plutôt qu'écrivain <sup>527</sup> ». Il y aurait probablement lieu de le regretter quelque peu, encore que Parent n'ait jamais nourri l'ambition d'une carrière d'écrivain ou de littérateur. Nous venons d'ailleurs d'avouer un penchant pour le journaliste *écrivain* sur le conférencier écrivain, même d'un point de vue formel. La raison de cette préférence, toute subjective, peut bien être notre propre spécialité : elle nous inclinerait à apprécier davantage, dans les chroniques du publiciste Parent, une vivacité intuitive et discursive plus grande que dans les longues conférences, tous azimuts, de l'essayiste pourtant non moins personnel et doué.

Il se peut aussi que nous fassions montre d'une plus grande exigence envers le conférencier pour diverses raisons : l'ampleur du format utilisé et la liberté du choix

---

<sup>527</sup> Jean-Charles FAIARDEAU (1985). « Étienne Parent : patriote, polémiste et prophète », dans Paul WYCZYNSKI, François GALLAYS et Sylvain SIMARD. *L'essai et la prose d'idées au Québec*, Montréal, Fides, collection Archives des lettres canadiennes, tome VI, p. 262.

du thème, qui sont des conditions propices à l'utilisation d'une langue plus soignée ou même « travaillée ». Le journaliste ne jouit pas de telles latitudes ; il doit réagir, au coup par coup, à ce que l'actualité bousculante et parfois dramatique lui apporte. Le tâcheron de la presse, préalablement assujéti à de l'information récente, doit souvent ferrailer pour des idées et des programmes, et tout au moins livrer des commentaires à chaud et presque instantanés. Tandis que, se donnant du champ, le conférencier, lui, revêt le froc de l'enseignant (ou on le voit tel), peut faire, tout à loisir, de la formation, de l'idéologie, de l'analyse relativement élaborée - et, recueille, en outre, à la fin des applaudissements plus ou moins complices. En bref, le journaliste renseigne, le conférencier enseigne - Étienne Parent aura eu le gabarit intellectuel pour remplir les deux fonctions avec intensité et efficacité.

Toutefois, nous n'oublierons pas que, si les défauts du conférencier sont plus apparents, c'est peut-être que, d'habitude, l'auditoire se sent en droit d'en attendre davantage ; mais il se pourrait aussi que ses qualités paraissent, inversement, plus éclatantes en tel ou tel passage ponctuel et bien enlevé. Cette impression changeante, nous l'avons parfois connue en lisant et relisant Étienne Parent en l'une ou l'autre partie de son oeuvre. Au sujet de sa grandiloquence, trop fréquente et pouvant même dériver jusqu'à un certain pompiérisme, nous l'avons assez vite excusé d'avoir cédé à une mode du temps ; il conviendrait encore d'ajouter que ce terme déplaisant de grandiloquence peut encore recouvrir une éloquence réelle pour l'époque, si elle ne dépasse pas trop maladroitement son but. Quant au penchant pour les redondances ou pour divers procédés d'insistance [259] du conférencier, comment n'y pas percevoir l'écho se multipliant de ses profondes convictions, ou l'expression d'une sincérité longtemps concentrée et trouvant finalement l'occasion d'éclater devant un auditoire présumément gagné d'avance ?

Arrêtons-nous à penser un moment à la conscience manifeste qu'Étienne Parent avait de sa responsabilité publique d'intellectuel. À certaines heures, il devait éprouver un profond sentiment de solitude dans la mesure, qu'il ne pouvait manquer de prendre, de sa faible influence réelle sur le cours des événements. Si, lui, du fauteuil éditorial du *Canadien*, ne parlait pas par l'intermédiaire de l'article commandé par la pression des événements, qui d'autre réagirait le premier d'une voix autorisée ? Et pour dire quoi ? qui cacherait peut-être des significations néfastes ou des conséquences pourtant prévisibles, ce à quoi tant de ses confrères de la presse s'appliquaient, si l'on peut dire, avec ardeur et ponctualité. Il continuait donc, redondant autant que

nécessaire, mais aussi accueillant avec ouverture la moindre frange de nouveauté sur la gangue de dureté de la situation. Au premier jour qui aurait les apparences d'une accalmie, il allait tirer sa révérence sur cette scène agitée du grand débat des idées. Il se fit fonctionnaire. N'y voyant certes pas une déchéance, tant Étienne Parent avait « le sens de l'État », fût-il encore d'une nature coloniale et dût-il le rester encore longtemps.

À cette époque, l'homme avait atteint la plénitude de sa maturité intellectuelle. Si son pain et celui de ses dépendants avait été assuré, c'eût été le moment propice d'écrire un livre, le livre qu'il portait peut-être en lui, en fusionnant le meilleur de sa pensée élaboratrice et de ses espérances, en partie déçues mais restant sous contrôle. Une lecture attentive de tant d'écrits disparates et éparpillés nous suggère d'imaginer la construction d'une oeuvre d'importance mais qui n'aura pas vu le jour. À la place, à quoi s'appliquait le haut fonctionnaire du Canada-Uni, puis, un bref moment, de la capitale de la Confédération naissante ? À des notes de service, à des bordereaux administratifs, à des briefings ou même à des études d'expertise - qui sait, cela a dû laisser des traces dans quelque dépôt d'archives <sup>528</sup> ?

Peut-être est-il préférable d'être « d'ailleurs », ou tout au moins « à distance », pour concevoir et mener à bien l'entreprise d'une oeuvre de pensée sur son pays d'infortune ? Étienne Parent en avait, certes, l'étoffe mais, s'il en avait eu l'idée, les conditions propices auraient probablement fait défaut.

[260] Il possédait un « réel talent de prosateur <sup>529</sup> ». Après plus d'un siècle, le poète Alain Grandbois caractérisait ainsi sa manière d'écrire : « [...] d'une façon directe, peut-être un peu trop dogmatique, mais avec la plus franche simplicité. Ses idées ne sont pas neuves, mais il les rajeunit par le ton candide et généreux qu'il leur donne <sup>530</sup>. » Autre opinion d'un admirateur, fervent mais non inconditionnel d'Étienne Parent, Jean-Charles Falardeau, qui ne se retenait pas d'écrire cet hommage : « Non seulement bourreau de travail et classique par emprunt ou par assimilation, mais classique par la tournure, par la structure même de sa pensée. En ce sens, je n'hésite pas à avancer que Parent a été l'un de nos grands classiques, bien que l'expression de sa pensée se soit inévitablement coulée dans la rhétorique de ses inspirateurs et de ses

<sup>528</sup> À notre connaissance, aucun inventaire n'en a été fait.

<sup>529</sup> Maurice LEMIRE et al., op. cit., p. 79.

<sup>530</sup> « Étienne Parent et les idées pour lesquelles il vivait », dans *Le Petit Journal* (dont Jean-Charles Harvey était le rédacteur en chef, 16 juin 1963).

contemporains <sup>531</sup>. » Pour une dernière fois, on pardonnera à Parent, en outre d'une certaine pédanterie encyclopédique, ses trop nombreux à-coups de lyrisme et de rhétorique, car il savait aussi, plus naturellement, être direct et interpellateur, percutant et même provoquant.

Le conférencier, tout autant que le journaliste, était également doté d'un sens de la formule dont il savait ne pas abuser. Le lecteur aura pu noter, au passage, des effets stylistiques et des bonheurs d'expression dans des extraits cités plus haut :

[...] ce gouvernement de culbute [qui devient] la cause immédiate de délais funestes dans l'effectuation de réformes urgentes.

[La mère-patrie britannique doit se donner] le mérite d'ôter elle-même le maillot à cette mâle jeunesse qui aspire à la toge [et ne pas s'entêter] plus longtemps à tenir dans le maillot ces vigoureuses colonies qui réclament les privilèges de la virilité.

Les Britanniques [au Bas-Canada] veulent singer les Américains. Ils ont un embryon d'armée, bientôt ils auront un Congrès. Il ne leur manque plus qu'un peuple.

Pour le coup [ajoutera Parent, le sourire en coin], si M. Gogy met les dames enjeu, il n'y aura pas à y tenir et si une femme a pu pendre (sic) la race humaine, quels usages sociaux tout fermement établis soient-ils, pourront tenir contre toute une génération d'Ève ?

[261] Dans le moment actuel les gens du Haut-Canada sont fous du gouvernement responsable et du million et demi et croient les avoir tous les deux. [Mais] attendons et on n'attendra pas longtemps, que l'expérience leur ait montré qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre [...]. On donne le mot et l'on retient la chose, et les gens sont contents [...]. Tenez, vous verrez que ce sera le Bas-Canada qui sauvera la Province-Unie. Il ne sera pas lui la dupe d'un mot ; avant d'accorder sa confiance il exigera la chose.

[...] et il arrive toujours un temps ou pour avoir trop souvent mis la poule au pot, on ne peut plus y mettre le petit morceau de lard.

Le collégien Étienne Parent, qui avait tôt montré des aptitudes pour l'écriture, et spécialement pour la versification, continuera, à l'âge adulte, de griffonner des vers et

---

<sup>531</sup> Jean-Charles FALARDEAU (1985). « Étienne Parent : patriote, polémiste et prophète », op. cit., p. 269.

des chansons. En particulier dans les années tourmentées de la décennie 1830, le digne et austère directeur du *Canadien* fut même l'auteur d'un des « tubes » de l'époque : *Les chouayens*. Faisaient aussi dans le genre satirique et revendicateur, nombre d'intellectuels et de futurs hommes politiques : un Augustin-Norbert Morin, ancien condisciple de Parent au Séminaire de Québec, un Georges-Étienne Cartier, futur Père de la Confédération, un Joseph-Isidore Bédard <sup>532</sup> et tant et tant d'autres noms plus ou moins connus, dont la liste deviendrait fastidieuse. Dans leur histoire des *Chansons politiques du Québec* <sup>533</sup>, Maurice Carrier et Monique Vachon ont introduit une vingtaine d'appels de note à propos d'Étienne Parent, ce qui est autant que pour Louis-Joseph Papineau, le déclencheur de la rébellion de 1837.

Une fois de plus, il faut faire appel au mémorialiste irremplaçable qu'est Benjamin Sulte. « Non seulement, écrit-il de son beau-père, sa prose dans le *Canadien* réveillait les campagnes menacées, mais il improvisait des vers, des couplets qui devenaient vite populaires et parmi lesquels la chanson du *Chouayen* est restée et restera <sup>534</sup>. ». Ce bizarre terme n'avait rien à voir avec la chanson *Le Chouan* d'un auteur inconnu, et qui avait été [262] publiée dans *La Minerve* à la date du 13 janvier 1831 <sup>535</sup>. Sulte nous apprend l'origine lointaine de cet étrange canadianisme dans une note de recherche, publiée en 1897 <sup>536</sup>. Il est né d'un des rares épisodes heureux de la guerre de la Conquête. « L'origine de ce nom, précise-t-il, se rattache au combat du fort Chouagan ou Chouayen (Oswégo), livré le 14 août 1756. » Les chances de la France de se maintenir en Amérique étaient alors si faibles que « plusieurs Canadiens penchèrent en cette occasion du côté de l'armée anglaise, espérant se mieux tirer d'affaire en mollissant les premiers. La victoire inespérée qui couronna les efforts des Canadiens et de Montcalm détruisit leurs calculs, et jeta le désarroi dans le camp des Anglais. »

<sup>532</sup> Le plus jeune des fils de Pierre Bédard. À son propos, voir dans FALARDEAU (1975). *Étienne Parent : 1802-1874*, Montréal, La Presse, coll. « Échanges », p. 42-43 : et plus loin dans cette conclusion (section V) à propos de son père.

<sup>533</sup> Maurice CARRIER et Monique VACHON (1979). *Chansons politiques du Québec : 1834-1858*, tome 2, Montréal, Leméac. Sur Étienne Parent, voir en particulier les p. 129-134 et 232-234. Sur l'importance de la « chanson politique », voir aussi Maurice LEMIRE et al., (op. cit., p. 345-349).

<sup>534</sup> Benjamin SULTE, op. cit., p. 39.

<sup>535</sup> Maurice CARRIER et Monique VACHON, op. cit., tome I : 1765-1833, p. 249-252.

<sup>536</sup> Benjamin SULTE (1897). « Le mot "Chouayen" », *Le Bulletin des Recherches historiques*, p. 92-94.

L'épithète de *Chouayens*, en se généralisant, allait désormais s'appliquer « aux faux patriotes et aux transfuges de la cause nationale », passant de l'argot militaire à celui de la politique, soit la politique locale de la ville de Québec - dont Sulte nous raconte un savoureux épisode à odeur de scandale. Le premier *Canadien*, celui de Pierre Bédard, dès le 10 janvier 1807, chansonnait ainsi les *Chouayens* : « Plus de Français ! - Parlez anglais - Puisqu'on l'exige - ... Car qui ne le parlera - Tant pis pour lui ça sera - Et pour qui ne l'apprendra - Mauvais citoyen sera - Et pour tel on le pendra. »

Évidemment, ce n'était pas précisément la verve gouailleuse et mordante de Bé-ranger qui inondera la France de ses couplets à partir de la Restauration de 1815. Comme cerveau du *Canadien* à partir de 1831, Étienne Parent pouvait trouver naturel de passer les *Chouayens*, selon la jolie expression de Sulte, « au fil de la rime ». Ce qui donnait des refrains comme ceux-ci :

D'abord viendrait l'ordonnance  
 D'fair' tout en anglais :  
 On s'défrait par c'tte observance  
 De tous les Français  
 Par ma foi qu'ça s'rait commode  
 Pour nos bons Chouayens  
 Qui aim'raient si fort la mode  
 D'n'être plus Canadiens !

Si l'Canadien reste tranquille  
 Toutes ces bell's chos' là  
 [263]  
 S'en viendront tout à la file  
 Qu'ça s'ra beau d'avoir ça !  
 Mais je parierais cent pistoles  
 Qu'aura bien du train ;  
 Qu'y aura bien des paroles...  
 Et aut'chos' p'tête bien !

Comme dernier spécimen de l'esprit d'Étienne Parent, citons un mot de lui à son moment ultime. Il vaudrait d'être consigné dans un recueil des « mots » de mourants célèbres. Il est rapporté par Gérard Malchelosse, l'annotateur et présentateur des *Mélanges historiques* de Benjamin Sulte, duquel il tenait l'anecdote.

Le curé de sa paroisse arrive pour lui administrer l'Extrême-Onction. Avant de commencer les prières d'usage, le ministre de Dieu lui passe au cou le scapulaire de la bonne mort. M. Parent sent le cordon du scapulaire qui lui chatouille l'épiderme et s'écrie dans cette langue canadienne à laquelle il savait donner tant de rondeur et tant de charme ;

- Ah ! cré Dié ! c'est l'restant. Les v'la qui me passent la corde au cou.

Trois heures après, il était mort.

Cela s'était passé à son domicile, « rue Wilbrod, à Ottawa, à dix heures et trois-quarts du matin, le 22 décembre 1874 <sup>537</sup>. »

### III

Nous gardons pour la fin les questions portant sur l'espèce de demi-légende qui accompagnera Étienne Parent jusqu'à l'époque actuelle. Plus de cent ans après sa mort, son nom n'a jamais été complètement oublié ; il est certes plus « qu'une date dans notre histoire <sup>538</sup> ». Il reste qu'il n'est pas [264] très connu et que sont encore moins fréquentés les deux versants de son oeuvre, surtout le premier. Nous continuons à penser que l'éparpillement physique de ses multiples écrits en a été l'obstacle principal. Aussi, confions-nous, dès le début, avoir préféré le risque de ce long parcours de « lecture accompagnée » plutôt que de soumettre un essai du type conventionnel, qui aurait peut-être réussi à piquer quelque curiosité mais sans inciter à connaître l'homme davantage qu'à travers de rares et courts fragments d'une oeuvre abondante et diversifiée.

---

<sup>537</sup> « Au lecteur », préface de Gérard Malchelosse aux *Mélanges historiques* de Benjamin Sulte, p. 3, 1.

<sup>538</sup> Marcel TRUDEL (1945). *L'influence de Voltaire au Canada*, Montréal, Fides, tome II, p. 200. Il reste que d'autres intellectuels de notre époque rappellent, à l'occasion, son importance. Tel Guy FRÉGAULT : « Étienne Parent pouvait disserter sur l'industrie et même parler de politique avec assez de passion et de clarté pour se retrouver un jour en prison ; il suivait cependant son "étoile polaire" : *notre religion, notre langue, nos lois*. La langue est au centre » (*Chroniques des années perdues*, Montréal, Leméac, 1976, p. 48). Tel Léon DION, qui met Étienne Parent à l'intérieur d'une liste pêle-mêle d'« intellectuels formés aux disciplines scientifiques et sociales » avant 1950. Parent est l'aîné de tous, le seul dont toute la vie s'est écoulée à l'intérieur du XIX, siècle (*Québec : 1945-2000*, tome II : *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 171).

Par ailleurs, une bibliographie de départ existait, qui a permis de rassembler dans un temps relativement bref les éléments majeurs de ce livre-dossier sur Étienne Parent. Les auteurs, dont la pensée n'est pas contenue entre les deux couvertures d'un livre, subissent généralement ce type de traitement, qu'ils soient contemporains ou, à fortiori, s'ils appartiennent au passé. En outre, si, par défaut de quelque chance, ils ne reçoivent pas à l'époque contemporaine un regain de popularité et d'actualité, leurs chances de survie active en deviennent encore plus minces. Il ne reste plus guère que de rares travaux de spécialité ou de recherche en vue d'un doctorat à pouvoir ranimer quelque intérêt à leur sujet.

En outre de ces précisions données dès l'avant-propos, il y a cet autre fait, propre à Parent, que l'homme a manifesté, pour son époque et son milieu de vie, une très ample curiosité intellectuelle. Caractérisée plutôt maintenant par le terme de « polyvalence », cette ouverture vaut d'ordinaire à qui l'expression de Jean Racine s'applique : « un excès d'honneur et d'indignité »... Ce n'est pas vraiment en connaissance de cause que Parent serait plus ou moins accepté sans être véritablement connu. La question se pose : les deux facteurs indiqués, de la relative difficulté de l'accès à l'oeuvre à fragments dispersés et de la polyvalence d'une certaine virtuosité de l'auteur, suffisent-ils à expliquer cette méconnaissance de l'homme et de l'oeuvre ? Il serait peut-être plus juste de parler d'une reconnaissance très relative et d'un type ambigu et qui reste, malgré tout, d'une nature respectueuse.

Considérons, d'autre part, le grand nombre de qualificatifs dont on se sert à son propos, et qui entretiennent la confusion. Étienne Parent est suffisamment écrivain-écrivain, ou auteur, pour relever de l'histoire de la littérature canadienne-française (ou « québécoise ») ; mais l'est-il au point d'intéresser l'analyse critique ou stylistique ? Pour la première partie de sa production intellectuelle, l'écriture dans les *gazettes* reste un genre peu valorisé par les canons courants de la critique littéraire. Conférencier d'apparat, il l'a aussi été assez régulièrement entre 1844 et 1852, mais c'était comme en suppléance fonctionnelle des enseignants universitaires que nous n'avions pas. Si ces qualifications de journaliste et de conférencier [265] gardent leur utilité pour désigner, à la fois, une activité spécifique et un statut professionnel, toutefois elles n'occupent pas des cases dorées de la critique littéraire, à l'instar de la Poésie, du Roman, du Théâtre, de l'Éloquence et même de l'Histoire...

Le champ « littéraire » d'Étienne Parent est ailleurs, ou plutôt en avant comme auteur prémoderne. Dans notre milieu, il fut l'ancêtre de ceux qui pratiquent, « à la mo-

derne », la science politique (en matière de Constitution et d'administration principalement), l'économique et la sociologie ; mais, moins encore que la plupart des grands noms en ces matières en Europe à la même époque, il ne lui serait pas venu à l'idée de se définir comme « politologue », « économiste » ou « sociologue » ! Toutefois, il ne faisait pas dans le syncrétisme (notion à peine dégagée alors), mais dans l'éclectisme d'assez bon aloi. Le genre qu'il pratiquait tiendrait d'une espèce de vision englobante, et proposée avec une intention de communication clarificatrice, des rapports entrelacés entre les éléments multiples et complexes de la vie sociale. Bref, s'il n'éclairait pas tout ce qu'il touchait, du moins en montrait-il l'importance et des faces pertinentes à l'analyse.

Montaigne avait inventé et dégagé introspectivement les règles, d'ailleurs souples, de l'essai. D'autre part, un siècle avant Parent <sup>539</sup>, le terme de publiciste s'imposait dans le sens d'écrivain politique, ou sur la politique, avant de se restreindre, lors de la Révolution, à la catégorie des journalistes d'opinion. C'est bien ce qu'a été le plus exactement Étienne Parent, un publiciste par ses écrits journalistiques et un essayiste par ses contributions de conférencier sur des matières politiques et économiques, sociales et religieuses. Ces rapides précisions de catégorisation n'ont d'autre pertinence que de tenter de cerner quelque peu les contours des productions intellectuelles de l'oeuvre d'Étienne Parent. Et il devrait aussi être compris que ce citoyen, solitaire et pourtant typique de la ville de Québec, possédait, outre un esprit vaste, un certain sens de l'intégration de connaissances s'empilant mais qui restaient, au demeurant, assez disparates et même, inévitablement, à peine digérées.

La question intéressante à se poser à son sujet : Était-il *philosophe* ? Au sens presque banal où chacun ou chacune, qui tente de raisonner sa vie, son état ou son personnage, cherche à le devenir ou se proclame tel, certes Étienne Parent l'était en pleine conscience et de façon volontaire. En gradation de sens, il y avait ensuite, aux points de contact de l'essayiste et [266] du publiciste, le *moraliste* en lui mais qui en arrivait tôt à s'affaïsser en moralisateur - tout comme sa théologie qui se résolvait et se résumait en un providentialisme simplet et fort commode au dialecticien qui, sans ce recours, se serait bien plus souvent trouvé en panne...

---

<sup>539</sup> Exactement en 1748, comme par hasard l'année de la publication de *De l'esprit des lois...* [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Mais ne faisons pas la fine bouche : il avait un don très particulier pour les propositions d'idées et pour ce qu'on nomme communément leur « brassage ». En somme, le penseur en lui avait surtout un immense respect de l'intelligence et ce ne fut pas par coquetterie que le thème qu'il développa le plus longuement (deux conférences totalisant une soixantaine de pages) avait pour titre « De l'intelligence dans ses rapports avec la Société ». On soldera ces premières réponses par son évident désir, sinon sa prétention certaine, d'être considéré comme une espèce de philosophe - « *a would be philosophe* <sup>540</sup> ». On peut présumer qu'un des éloges dont il était le plus fier fut « d'être appelé le Victor Cousin du Canada, alors que Cousin exerçait en Europe une influence philosophique déterminante <sup>541</sup> ».

Un groupe de chercheurs du Département de philosophie d'une université québécoise dit souhaiter « pour les années à venir un éveil, un intérêt constant et profond chez les chercheurs, pour la connaissance ou la reconnaissance de la pensée d'un de nos philosophes <sup>542</sup> ». L'étude d'un membre de cette équipe, comportant de larges extraits de neuf des dix conférences de Parent et le texte intégral de la première en date <sup>543</sup>, lui décerne quelques éloges initiaux : « quoique très révolutionnaire par ses idées » ; « très socratique dans ses conceptions » ; « fin penseur <sup>544</sup> ».

La contribution essentielle de Parent consisterait en ce que ce « journaliste, avocat, parlementaire, fonctionnaire, sociologue et par-dessus tout philosophe [...] a consacré sa vie à donner un sens original et profond à notre histoire ». Nous sommes, continue l'auteur, devant « une philosophie du droit, une philosophie politique, une philosophie économique et une philosophie de l'histoire, ajustées à des conditions historiques propres à [267] la nation canadienne qui transparaissent dans l'oeuvre d'Étienne Parent <sup>545</sup> ». L'étude étant intitulée « Étienne Parent, philosophe... », le lecteur serait justifié de s'interroger sur ces points de suspension qui peuvent suggérer que la preuve de véracité de l'épithète reste à faire, ou encore que l'analyse démons-

<sup>540</sup> Expression intraduisible que Susan MANN TROFMENKOFF lui applique dans *The Dream of a Nation*, Toronto, Macmillan of Canada, 1982, p. 92.

<sup>541</sup> Benjamin SULTE, op. cit., p. 45.

<sup>542</sup> Claude DOYON (1985), « Étienne Parent (1802-1874) », *Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, collection Recherches et Théories, n° 29, Montréal, Université du Québec à Montréal (Département de philosophie), p. 203.

<sup>543</sup> Celle « sur la Presse », *ibid.*, p. 215-218. Voir plus haut, l'introduction à la deuxième partie.

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 158, 159.

<sup>545</sup> *Ibid.*, p. 154. il s'agit d'un ensemble vraiment impressionnant !

trative serait en train de se faire. Nous souhaiterions quant à nous que celle-ci ne tarde pas trop, tout en regrettant de ne pouvoir profiter des résultats de l'étude philosophique annoncée.

Mais deux points paraissent clairs : Étienne Parent avait suffisamment pratiqué les philosophes de son siècle et du précédent pour en avoir adopté un certain tour d'esprit philosophique ; mais comme il ne s'adresse pas à un auditoire de philosophes ou d'étudiants en philosophie, il ne raffine guère sur l'exégèse de sa propre pensée. À partir de vagues considérations philosophiques, il passe très tôt au concret, à l'actuel ou à l'exemple, ce qui permet de sauver du temps et qui n'est pas du tout d'une mauvaise didactique. Mais ferait peut-être exception le traitement qu'il accorde aux philosophes économistes. Ravi de découvrir, par les fondateurs Smith et Say, le champ de l'économie politique, il en traite avec enthousiasme, tandis que c'est, à l'inverse, avec répulsion qu'il revient plus d'une fois sur les Utopistes français, principalement Louis Blanc et Saint-Simon, comme pour faire passer, à la place, ce qu'il ne considère pas être sa propre utopie de l'aristocratie de l'intelligence avec « le corps des Lettrés », etc. L'autre point concerne ses lecteurs : ceux qui succombent à l'attrait de lire Étienne Parent suivent naturellement la pente de leur formation et de leur centre d'intérêt. Chacun d'eux a donc « son » Étienne Parent, celui de son choix : l'économiste, le sociologue, le politologue. Et pourquoi pas : le philosophe, selon les nuances susdites ?

Aussi, ne convient-il pas de s'étonner que des chercheurs en philosophie tentent de découvrir le Parent « philosophique », qui, d'ailleurs, pourrait bien avoir plus de substance qu'il n'est d'abord apparent. Et, à la vérité, s'il fallait n'en réserver l'étiquette hautaine qu'aux Grands de la science-de-la-sagesse, la philosophie se réduirait au catalogue alphabétique des grands penseurs de l'humanité...

Parent mériterait le qualificatif de « philosophe » d'abord pour sa façon de poser les problèmes : nécessité de circonscrire l'objet de la question ou du débat, de définir les notions de base, de développer son argumentaire en bonne logique, sans exclure un ton parfois passionné, et de disposer, à point nommé, d'un appareil de preuves ou d'exemples souvent a contrario ; etc. Parent sait aussi amener, en termes bien frappés, [268] la conclusion. Il s'y retrouve lui-même le premier, et rattrape à la fin l'auditoire ou le public lecteur. Par contraste, quand, à mi-chemin d'un exposé, il présente le condensé suivant : « Ce but, je vous propose de l'atteindre au moyen de deux principes généraux ; l'un politique : l'intelligence reconnue comme souveraine ; l'autre économique : l'impôt progressif », le public revoit clairement ce qui vient d'être dévelop-

pé : les valeurs en cause sous l'un et l'autre principe et en quoi ceux-ci, si différents, sont en mutuel étayage pour atteindre le « but » unitaire en question.

Enfin et surtout, notre penseur a opéré une jonction intime, et cohérente en elle-même, des deux grands courants de la philosophie sociale du siècle. D'abord, celui de la liberté d'expression et d'opinion, ainsi que des garanties de pouvoir faire des critiques conséquentes (dans la presse particulièrement, sur laquelle il insiste). Puis, la liberté, fondamentale, d'une détermination politique de cette collectivité sociale qu'est « notre nationalité », tant chérie par lui. Ces deux libertés ne se pensent pas l'une sans référence à l'autre, encore moins l'une contre l'autre : et, enfin, par la prohibition absolue de toute forme de violence, ce pacifisme intégral devient le ciment de la liaison du libéralisme national ou, si l'on préfère, du nationalisme libéral. Sur ce point, sa pensée est à plein dans l'air du temps : le XIXe siècle n'a-t-il pas été caractérisé par les historiens de « siècle des nationalités » ?

L'oeuvre du polygraphe Étienne Parent s'est échelonnée sur une trentaine d'années : de ses premiers articles au *Canadien* en 1822 jusqu'à sa dernière conférence publique en avril 1852. Aucun de nos premiers hommes de pensée n'aura autant explicité et adapté, en plein déroulement des événements, un ensemble doctrinaire aussi développé, cohérent et « pratique », c'est-à-dire au sens de tourné vers l'action. Si les décisions collectives à prendre risquaient d'être toutes désavantageuses à des degrés divers, il devenait impossible de les esquiver toutes. Fortement agie par des forces dominantes, cette société canadienne de la génération de 1830 devait tout de même choisir quelque chose...

## IV

Deux traits marquent l'activité d'intellectuel d'Étienne Parent : analyste perspicace de situations conjoncturelles dans la mesure de leur liaison à *l'histoire en train de se faire*, son vif esprit critique s'alimentait par ailleurs d'un large fonds d'idées généreuses et de valeurs sociales, qu'il relançait volontiers dans le grand débat, mais adaptées et enrichies par sa propre réflexion toujours en opération. Sans conteste, il méritait l'épithète de [269] « penseur », parce que, justement, il pensait beaucoup, et justement sur le sujet même des conditions collectives de la vie de la pensée. Par ailleurs, le titre

de « philosophe », dans son cas, ne serait adéquat que selon la raison, déjà dite, d'une très large dénotation ; et, pour cette raison, ce ne serait même pas lui faire injure que de s'abstenir de l'employer. Cet esprit vaste et sociologue d'instinct n'a pas conçu un système interprétatif général de la vie sociale ou socio-politique à la façon de son contemporain Auguste Comte (1798-1859) ; non plus qu'un corps de doctrine très élaboré, ainsi que l'avait fait son arrière-grand-cousin idéologique par alliance, Saint-Simon (1760-1825), celui des « Utopistes » français qu'il supportait le moins mal. Quant à Marx et à Tocqueville, aucune trace visible du premier, et le second est-il plus qu'une référence en passant pour prendre acte d'un lointain cousinage intellectuel possible - ou peut-être même désiré... ?

Il suffit à sa gloire (et pour la justification de notre recherche) qu'il ait été « le penseur le plus laborieux, le plus éclairé et le plus pénétrant de son temps. Un temps qui fut torturé <sup>546</sup>. » Cet analyste de situations ne l'était pas seulement en ce qu'il les comprenait peut-être mieux que quiconque parmi ses compatriotes, mais aussi au sens d'un agent influent selon ce type, négatif, d'influence qu'est l'opposant acharné mais dénué de toute velléité révolutionnaire. À partir de ses positions critiques, il ciblait en même temps les deux pôles de l'influence réelle : autant celui des moyens qu'il n'accepte pas, que le rôle qu'exerce positivement une autorité abusive et à courte vue. Et c'est ainsi que, sans s'en rendre compte, le rédacteur du *Canadien* se trouvait aussi à faire, subsidiairement, oeuvre d'annaliste dans cette époque de 1822-1842, qui fut peut-être la plus décisive et certainement la plus dramatique de « notre nationalité », selon sa propre expression à laquelle il tenait tant.

Donc, cette espèce d'annaliste engagé, ne se satisfaisant pas d'enregistrer faits et événements, en truffait surtout la narration par quantité de jugements et d'observations irrépressibles. Bref, il se posait en situation rétroactive à leur signification dans l'instant, tout autant qu'à leur portée en courte ou longue durée. Plus d'un siècle plus tard, un historien, s'en prenant à la « tradition » politique qu'aurait lancée Parent, se servait adroitement et d'une façon abondante des articles de celui en lequel il voyait une source indispensable de références textuelles <sup>547</sup>. Quand ce type [270] d'annaliste passionné secoue la chaîne de causalité des conséquences d'actes publics ou d'absten-

<sup>546</sup> Écrivait avec à-propos Jean-Charles FALARDEAU à la page 268 de l'article cité à la note 9.

<sup>547</sup> Dans son célèbre petit livre sur *L'idée d'indépendance au Québec : genèse historique* (Montréal, Les Éditions Boréal Express, 1977), Maurice SÉGUIN, en sept pages, renvoie vingt-huit fois aux articles de Parent dans *Le Canadien* (p. 17-22 et 27-28).

tions presque tous néfastes, il se trouve comme à endosser subrepticement le rôle du *prophète* - dont on sait que la prédication « dans le désert » finit parfois par rejoindre l'historien du futur <sup>548</sup>. Un tel hommage, bien qu'indirect et un tantinet forcé, n'est pas complètement inapproprié quand il s'agit de témoigner de la clairvoyance du commentateur de l'actualité quotidienne.

Très jeune, avant même qu'il n'ait commencé sur le tard ses études de droit, Étienne Parent s'était donné une remarquable formation juridico-politique, en particulier sur les mécanismes institutionnels centraux de la monarchie britannique. Il se trouvait bien équipé pour mener avec entrain les trois grands combats de l'heure : pour le contrôle parlementaire des subsides à la Chambre d'assemblée ; pour la transformation d'un Conseil législatif devant être élu plutôt qu'arbitrairement composé de membres nommés par le gouverneur ; ainsi que pour le grand principe et la pratique efficace du gouvernement responsable. Étienne Parent avait bien saisi l'esprit des théories de Locke et de Montesquieu, ainsi que la pratique inspirée des *Founding Fathers* de Philadelphie, sur la pluralité des pouvoirs, sur leur distinction ou même leur « séparation », en vue d'un contrôle mutuel et équilibrant. Il avait aussi bien compris qu'il s'agissait d'atteindre, sinon de neutraliser complètement, l'oligarchie en place qui en menait large sous la protection, tenue pour naturelle, du gouverneur et sous celle, qui l'était beaucoup moins, du Conseil exécutif, « ce pouvoir occulte et intangible doué du privilège extraordinaire de faire le mal sans être tenu d'en répondre <sup>549</sup> ».

Pourquoi ce que la métropole fait si bien en sa capitale d'Empire ne l'importe-t-elle pas dans sa colonie nord-américaine, qui est maintenant mûre pour de tels progrès en démocratie parlementaire ? Et pourquoi la « mère-patrie » contredit-elle, ici, ce dont elle est le modèle aux yeux du monde entier ? Nous avons vu Parent, au gré des événements presque toujours décevants, ou parfois même pour varier sa dialectique de persuasion, invoquer divers autres principes. Afin que l'autorité britannique admît le bien-fondé de ses critiques, il en appelait à l'honneur même de [271] l'Angleterre,

---

<sup>548</sup> Mason WADE écrit à ce propos : « Parent has an observant as well as a prophetic soul : the *Patriote* movement had indeed run away from its original idealistic leaders and fallen into more violent hands » (op. cit., p. 170). Pour sa part, FALARDEAU écrit dans son article sur le « patriote, polémiste et prophète » que « Parent était radicalement démocratique et, en cela, non seulement accordé aux penseurs libéraux de son temps mais prophète de l'allure que devaient prendre les temps modernes » (article cité, p. 264).

<sup>549</sup> *Le Canadien*, 7 novembre 1832.

puis   son int r t imp rial,  go stement bien compris, si l'argument pr c dent en paraissait par trop platonique. Ou encore, il rappelait plus hardiment aux interlocuteurs du parti des dominants qu'en terre d'Am rique, la libert  est « indig ne » et ne peut que finir par  clore ! Ce mode de raisonnement devenait plus subtil   servir du fait de son ambigu t    propos d'une menace d'annexion   peine voil e. Mais   ce chapitre, Parent n' tait pas suspect de jongler imprudemment avec la « solution am ricaine » - contrairement   nombre de *Montrealers* qui l'utilisaient sans vergogne...

La principale difficult  de traiter du nationalisme de Parent provient peut- tre de sa profonde immixtion avec son lib ralisme, non moins significatif et flagrant. Selon les circonstances et les contextes, tant t l'un, tant t l'autre semble dominer ; et il y a l  une difficult  r elle que de furtives notes de conclusion ne sauraient dissiper. Son cas n' tait d'ailleurs pas unique dans cette soci t  et pour cette  poque. N anmoins, la particularit  du penseur Parent r sidait dans un large fonds d'id es lib rales et nationales, mieux int gr es chez lui que chez d'autres leaders d'opinion, mais qui l'inclinait   se m fier de lui-m me en rapport aux deux objets centraux : d'abord, celui du principe de la libert  collective ; ensuite, que ce principe d t s'appliquer fatalement   « notre nationalit  ».

C'est ainsi qu'il lan ait, surtout aux moments de v h mence du grand d bat, des mises en garde aux deux parties d'avoir   ne pas d border le sain r alisme d'une politique de conservation des deux groupes, conscient comme il l' tait de la tr s grande pr carit  de leur commune soci t . Ce sentiment n' tait pas loin de le mener   la conclusion provisoire qu'il valait peut- tre mieux, au moins pour un temps x, sembler n'avoir « pas une politique » plut t que de prendre le risque d' tre priv  des moyens g n raux de la politique pour laquelle de plus hardis sollicitaient des adh sions charg es d' motivit . En fait, le type de magist re qu'il exer ait ne pouvait  tre que solitaire dans son exercice et bilat ral par son influence (d' ditorialiste   lecteur-citoyen pris individuellement). Le r dacteur du *Canadien* avait des lecteurs, de nombreux amis aussi sans doute : il n'avait pas de partisans, du fait de se tenir en dehors, ou au-dessus des partis afin de pouvoir librement servir   leurs chefs les admonestations n cessaires. Il connut la grandeur et la servitude du leadership d'opinion, refusant l'adh sion partisane afin d' viter tout risque d'inf odation. L'homme libre en lui percevait tout le poids de la libert  collective, et son prix.

Ces difficiles compatibilit s, que vivait le r dacteur du *Canadien* pendant la dramatique d cennie de 1830, vont para tre moins  videntes chez le conf rencier qui, de

son lutrin, n'a plus à surmonter ses tensions intérieures du moment, du moins pas au même degré - puisqu'à partir [272] de 1842, il s'abstient de traiter de « politique » au sens strict du commentaire d'actualité. Aussi, dans cette seconde partie de sa carrière, ses défauts, encore plus que ses qualités, paraîtront davantage visibles. Même en mettant de côté ses travers de grandiloquence épique ou d'épanchements lyriques, nous n'entendons que trop souvent la voix, gonflée, d'un oracle qui cède volontiers à l'élitisme ou à l'aristocratie, fût-il celui de « l'intelligence ». Et puis ce providentialisme à la Bossuet, qui date de deux siècles, n'arrange rien ; il en abuse sans doute pour son côté réconfortant, et par le facile effet terminal de la démonstration ! Il est des passages, par exemple, où la souveraineté du peuple, déclarée impossible, en prend tout un coup <sup>550</sup> ! Parent ne semble pas se rendre compte qu'il est en train de contredire en 1852 le preux polémiste qui, quelques années plus tôt dans *Le Canadien*, réclamait à cor et à cri l'égalité du suffrage universel, le caractère électif du Conseil législatif, la responsabilité gouvernementale, et autres babioles démocratiques...

Par ailleurs, nous avons dit notre étonnement, parfois admiratif, devant tant et tant de considérations et de propositions pratiques de Parent en matière de vie sociale, d'activité économique, d'organisation scolaire. Nous renvoyons le lecteur aux commentaires spécifiques accompagnant les extraits et résumés de chaque conférence. Il ne saurait être question de tenter d'uniformiser, en quelques lignes, des observations fort disparates et ne requérant pas l'homogénéisation du seul fait d'être reconsidérées

---

<sup>550</sup> Répétons pour leur singulière importance quelques extraits illustratifs, tirés de la plus importante de ses conférences (« De l'intelligence dans ses rapports avec la société ». Voir chapitre VIII) : « Le peuple, dans l'acception restreinte du mot, est et sera toujours dans la grande famille politique, ce que les enfants mineurs sont dans la famille domestique, un enfant qu'il faut aimer, protéger, mais gouverner, et cela autant dans son intérêt que dans celui de la société [...]. En effet, pour aller chercher l'autorité dans les masses, il faut supposer qu'elles sont capables de se former des opinions saines et éclairées sur tous les grands points de la science politique. Le fussent-elles, elles n'en auraient pas le loisir [...]. Mais la science du gouvernement est au-dessus des intelligences vulgaires ; et ne voyez-vous pas qu'en les revêtant de l'autorité sociale, vous ne pouvez attendre que l'anarchie et la confusion [...]. » Il y a pire encore, comme dans ce paternalisme s'emmêlant d'intellectualisme : « Prenons-y garde : le peuple qui n'a pas fait sa rhétorique, qui ignore ce que c'est qu'une métaphore ou une hyperbole, prendra toujours les mots dans leur sens propre ; et un faux principe, une idée exagérée, entrée dans la croyance d'un peuple, c'est l'inoculation d'une libre morale à toute une société. » Et, comme faible courant d'air démocratique pour aérer quelque peu tout ce langage carrément réactionnaire, tout de même cette concession : « Qu'on laisse au peuple le droit de désigner, parmi les hautes intelligences, celles qui seront plus spécialement chargées du gouvernement de la société, ce n'est pas moi qui m'y opposerai. Et si c'est là ce qu'on appelle souveraineté du peuple, j'objecterai au mot, et j'accepterai la chose. Mais alors, l'éléphant qui choisit son cornac sera donc aussi une espèce de souveraineté ? »

en conclusion générale. Il reste que le Parent-conférencier a brossé le plus [273] vaste tableau qui soit d'un Canada français du milieu du siècle dernier, en abordant résolument presque tous les points majeurs de la vie collective. Et cela, il fut, de loin, le premier et demeura longtemps le seul à l'avoir fait. S'il fallait signaler une réussite particulière par un prix d'excellence, ce serait d'avoir été, en matière d'éducation, justement, l'auteur d'un premier Rapport Parent en plus d'une tranche. Et si ce « conservateur » prudent nous semble souvent donner dans l'esprit réactionnaire <sup>551</sup>, on voudra bien se rappeler qu'il fut « déjà gratifié dans l'intimité » de l'épithète de « communiste <sup>552</sup> ». C'est dire l'épaisseur du conservatisme d'une partie de la bonne société de son époque.

## V

Le destin d'Étienne Parent ne se réduit donc pas à l'homme d'une oeuvre à double embranchement, et s'étant écrite en deux phases successives de vie. Par l'ascendant qu'il exerça, il fut aussi un agent historique de premier plan. Il devint le contradicteur systématique du grand leader politique de l'époque, Louis-Joseph Papineau, et, peut-être, son opposant critique le plus efficace après la rupture entre les deux hommes. Ayant épousé la cause du parti Patriote, Parent rompit, en effet, avec son chef lorsqu'il comprit, à temps, que l'agitation désordonnée ne mènerait qu'à l'abîme. Les événements de 1837 et 1838 allaient hélas ! ne lui donner que trop raison.

Étienne Parent aimait voir un prédécesseur en Pierre-Stanislas (ou simplement Pierre) Bédard, fondateur avec François Blanchet et Jean-Thomas Taschereau du premier *Canadien* de 1806. D'autre part, son continuateur dans l'action directe, au moment où le journaliste se muait en conférencier-enseignant, deviendra manifestement

<sup>551</sup> Le même conférencier, quatre ans plus tôt, soutenait, à l'inverse, des vues progressives (dans « Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et sur les moyens d'y arriver ») : « Jusqu'à présent, on ne saurait se le cacher, le but et l'effet de toutes nos coutumes et législations ont été de favoriser la concentration des richesses dans un petit nombre de mains. On n'a vu dans la société que la propriété [...], mais c'est prendre la société à rebours, la fin pour le moyen... » Un peu plus loin, il réclame de « nos sociétés modernes, pétries, par le haut au moins, d'égoïsme et de matérialisme » qu'elles établissent au moins « un contrepoids salutaire, une valve de sûreté à leurs lois actuelles de propriété ou de succession ».

<sup>552</sup> Dans la conférence « Du prêtre et du spiritualisme dans leurs rapports avec la Société », analysée au chapitre IX.

Louis-Hippolyte LaFontaine. Et, pour ainsi dire, son « homologue » dans l'écriture sera François-Xavier Garneau, qui écrira l'histoire de leur pays jusqu'à l'Union de 1840, soit au moment où Étienne Parent envisage de terminer bientôt sa propre carrière de journaliste combattant.

[274] Ainsi, on peut imaginer Parent comme oscillant au point central de rencontre de deux axes : à la verticale, l'aîné Bédard avant lui et le jeune LaFontaine tout de suite après ; à l'horizontale, Papineau, le grand tribun plutôt irresponsable et au sort personnel finalement peu glorieux, et Garneau, son ami devenant l'historien national d'une petite communauté de destin, qui méritait de connaître ses origines pour se donner les raisons de se perpétuer. Nous proposons ce court développement, d'un genre peut-être assez inaccoutumé, dans l'espoir que ces rapides notes servent à mieux saisir, en dehors de la position centrale de Parent, la singularité du personnage et l'importance de son oeuvre.

La portée et la signification de l'action politique de Pierre Bédard avaient fait l'objet d'un article d'hommage, que Parent écrivit sur commande en 1859, l'éloge s'étendant à ses deux fils, Elzéar et Isidore <sup>553</sup>. Né à Charlesbourg, près de Québec, en 1762, Bédard avait quarante ans de plus que Parent. Quand le fondateur du *Canadien* mourra à l'âge de soixante-sept ans, en 1829, Parent n'avait pas encore lancé la quatrième série du journal (en mai, 1831). Une génération séparait les deux hommes, mais le plus jeune avait fait de l'aîné une espèce de modèle, ou tout au moins un référent de la mémoire <sup>554</sup>.

<sup>553</sup> Voir plus haut, au chapitre II, les notes 11, 26, 27 sur les origines de ce texte. Cet article (datant de 1859) de Parent, « Pierre Bédard et ses deux fils », dans le recueil de ses textes dans FARDEAU, op. cit., p. 35-43.

<sup>554</sup> Parent écrit en note à son article qu'il aurait « aimé l'accompagner d'un portrait. Malheureusement il n'en existe point [...]. À cette époque, les artistes étaient assez rares au pays et le daguerrotype n'était pas encore inventé [...] » (ibid., p. 35). Toutefois, de Bédard, Garneau fit un portrait littéraire, proprement inoubliable, qui termine le tome VI de son *Histoire du Canada* : « À une figure dont les traits fort prononcés, étaient irréguliers et durs, il joignait un maintien peu gracieux et un extérieur très négligé. Bizarre et insouciant par nature, il prenait peu d'intérêt à la plupart des matières qu'on discutait dans la Chambre, et, en général, il parlait négligemment ; mais lorsqu'une question attirait vivement son esprit, il sortait de son indifférence avec une agitation presque fébrile. Embrassant d'un coup d'œil son sujet, il l'abordait largement, mais non sans quelque embarras. Au début, sa parole était difficile et saccadée ; mais bientôt la figure de l'orateur s'animait, sa voix devenait forte et vibrante ; de ce moment sa phrase jaillissait avec abondance et avec éclat. Il combattait ses adversaires avec une logique irrésistible, et rien n'était capable d'intimider son courage ni de faire fléchir ses convictions » (*Histoire du Canada*, huitième édition entièrement revue et augmentée par son petit-fils Hector Garneau, tome VI, Montréal, Éditions de l'Arbre, 1945, p. 308-309).

Les deux hommes trouvèrent sur leur route les mêmes obstacles, causés davantage par l'oligarchie locale que par le rattachement, pourtant étroit, à l'autorité impériale. Ils payèrent durement de leur personne : [275] Bédard perdit son journal en 1810, fut emprisonné (treize mois dans son cas) y contractant lui aussi une maladie dont « il ne guérit pas <sup>555</sup> ». Passé le règne de terreur de Craig, Bédard sera réhabilité sous son successeur, George Prevost. À l'instar de Parent, finissant sa carrière dans la haute fonction publique, Bédard termina la sienne sur un banc de la magistrature, à Trois-Rivières. À ce propos, Parent qui, rappelons-le, écrit en 1859, soit trente ans après la mort de Bédard, « présente une réflexion : N'est-il pas regrettable pour la gloire de Pierre Bedard et pour nos propres intérêts, qu'il ait alors abandonné la cause qu'il avait si bien servie jusque-là, cause qui en était encore à un premier succès, rien moins que décisif, comme l'événement le prouve ? »

Parent répond à sa propre interrogation, en récusant diverses explications même fondées <sup>556</sup>, et en proposant « d'autres motifs plus dignes de lui. Son avènement à la haute magistrature était, poursuit-il, la consécration du triomphe de la cause pour laquelle lui et ses amis avaient combattu et souffert, l'aveu formel qu'on les avait calomniés et injustement persécutés [...] ». D'autre part, c'était à l'époque d'une menace de guerre sérieuse avec les États-Unis, celle de 1812. Or Bédard « avait compris que l'intérêt, autant que le devoir, nous commandait de rester unis à l'empire britannique. Il était, pour l'avoir étudié à fond, admirateur du régime constitutionnel anglais, qui lui paraissait assurer, à la fois, et le libre exercice de toutes les énergies sociales légitimes, et la compression des instincts pervers, en d'autres mots l'ordre et le progrès. » Telle était donc, selon Parent, la motivation profonde de ce « chaud patriote canadien », qui était en même temps un « loyal sujet anglais », et qui se trouvait par le fait même à « faire un solennel acte de confiance dans le nouveau gouverneur » (Prevost). C'est ainsi qu'« en montant sur le banc, M. Bédard rendit donc un nouveau service politique à son pays, et ne fit qu'ajouter un nouveau titre à sa popularité <sup>557</sup> ».

Le lecteur l'aura pressenti, l'intérêt le plus vif de ces épisodes de vie de Bédard réside dans le parallélisme qu'on peut en tirer avec la propre vie de Parent. À lui aussi,

<sup>555</sup> Parent dans FALARDEAU, op. cit., p. 38.

<sup>556</sup> « À cela nous ne répondrons pas que notre héros était sans fortune et chargé d'une famille dont il avait jusque-là négligé les intérêts, pour se dévouer tout entier à la chose publique ; nous ne rappellerons pas même qu'il avait contracté, en prison, une maladie dont il ne se guérit jamais » (ibid., p. 39).

<sup>557</sup> Ibid., p. 39, 40.

on avait fait des procès d'intention pour n'avoir pas soutenu les rébellions de 1837 et 1838, ou pour avoir accepté des postes [276] bien nantis dans l'administration coloniale du Canada-Uni et, même dans ses dernières années, dans le régime fédéral du Canada nouveau de 1867 <sup>558</sup>. Les cas de Bédard et de Parent ne sont certes pas des exceptions au Canada, ni dans d'autres régimes coloniaux de par le monde. Il nous a, toutefois, semblé intéressant de relever cette façon de Parent de peut-être projeter, par analogie avec l'expérience antérieure de Bédard, sa propre justification des choix qu'il a faits dans le dernier tiers de sa carrière (puisque nous ne connaissons pas, de lui, d'autre version explicative).

Ou plutôt, il convient d'ajouter d'autres extraits de l'article de Parent portant sur la très haute estime en laquelle il tenait Pierre-Stanislas Bédard, ce premier leader d'importance dans la longue lutte pour la conquête du gouvernement responsable <sup>559</sup>. Les citations qui suivent, confinant à l'hagiographie politique, ne nous semblent pas commander d'autre commentaire que son portrait par Garneau (cité à la note 36). Voilà donc, par ailleurs, ce que Parent écrivait de Bédard en 1859, trente ans après la mort de celui-ci :

Notre jeune patriote accepta tous les sacrifices : il fut apôtre et martyr de la sainte cause du peuple [...]. M. Bédard occupa toujours un des premiers rôles. Profond penseur, grand logicien, esprit lucide, intelligence vigoureuse, mais rassise, il avait besoin pour s'animer du froissement de la discussion, et c'était surtout dans la réplique que ses moyens oratoires se manifestaient [...]. M. Bédard, très versé dans la connaissance de la constitution anglaise et de son mécanisme, et [277] sachant que le vote annuel des subsides fait la force

---

<sup>558</sup> Et qu'il louera, lors d'une dernière intervention publique en 1868, ainsi qu'on le verra à la toute fin de cette conclusion.

<sup>559</sup> Voir, au chapitre II, la note 24 renvoyant à des études, relativement récentes, contestant l'influence réelle qu'aurait eue Bédard dans la lutte pour le gouvernement responsable. Plus récemment, deux descendants de Bédard, dans une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, protestaient contre une décision de cette assemblée de donner les noms de « L.-H. LaFontaine et L. J. Papineau » aux deux salles de ses commissions parlementaires, ayant ainsi « raté une excellente occasion de sortir de l'oubli un personnage, ancien député de 1792-1810, qui fut au dire de l'historien Thomas Chapais "un précurseur, le précurseur du gouvernement responsable" ». Cette lettre en forme de plaidoyer, longue et bien documentée, invoque plusieurs autres témoignages. Cosignée par Omer et Georges Bédard de Québec, elle fut publiée dans *La Presse* (du 25 octobre 1985), qui reproduisait également la réponse du président de l'Assemblée nationale, Richard Guay, rassurant ses correspondants : « L'Assemblée nationale aura encore l'occasion de tirer de notre histoire d'autres noms de personnages afin de donner à d'autres salles ou immeubles les noms de Québécois qui ont contribué à l'évolution du parlementarisme et de la démocratie. Celui de Pierre Bédard figure déjà parmi les noms possibles. Soyez assuré que votre plaidoyer sur les mérites de Pierre Stanislas Bédard sera pris en considération. »

de la chambre des communes, [proposa] le paiement de toutes les dépenses publiques par la chambre d'assemblée <sup>560</sup>.

Étienne Parent, le constitutionnaliste, avait donc eu un prédécesseur en la matière. Pierre Bédard avait aussi été journaliste comme lui et même fondateur et inspirateur du journal qu'il allait relancer en son temps. Ces divers éléments de symétrie dans la carrière des deux hommes valaient d'être, ici, sommairement rappelés selon l'axe vertical antérieur à Parent.

Les rapports entre Louis-Hippolyte LaFontaine et Étienne Parent, à peu près du même âge <sup>561</sup>, n'ont pas le même caractère intergénérationnel que le précédent. Les deux hommes s'étaient dissociés du parti Patriote pour les mêmes raisons et dans le même temps. On a vu précédemment (au chapitre VI) comment LaFontaine est devenu l'homme de la situation au Bas-Canada après le *coup* de l'Union, à l'instar de son homologue Robert Baldwin, du Haut-Canada. Ce serait d'une trop grande simplification que de caractériser les relations entre les deux hommes en voyant dans LaFontaine le praticien et le continuateur d'une politique dont Parent était l'inspirateur et le théoricien.

L'historien Maurice Séguin traite tout de même d'une « tradition LaFontaine-Étienne Parent », et nullement dans l'intention de leur décerner des louanges puisqu'il caractérise cette tradition comme « ce bon vieux mythe d'une égalité possible entre les deux nationalités ou mieux de la possibilité pour les Canadiens français d'être maîtres dans un Québec qui demeurerait à l'intérieur de la Confédération <sup>562</sup> ». L'idée et l'expression en furent reprises très tôt par René Lévesque dès *Option Québec* <sup>563</sup>, puis par Claude Morin <sup>564</sup>. Et, même, par le Pierre Elliott Trudeau d'avant son entrée [278] en politique, écrivant dans un article de 1962 que « l'État multinational put être

<sup>560</sup> Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 36, 37, 38. Rappelons une dernière fois que, bizarrement, Parent avait toujours écrit Bedard sans l'accent aigu.

<sup>561</sup> LaFontaine naquit en 1807, soit cinq ans après Parent, et mourut en 1864, huit ans plus tôt que celui-ci. Bâti en force, sa tête était remarquable par sa ressemblance avec celle de Napoléon Ier selon des contemporains.

<sup>562</sup> Maurice SÉGUIN, op. cit., p. 65.

<sup>563</sup> René LÉVESQUE (1968). *Option Québec*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1968, p. 20.

<sup>564</sup> Claude MORIN (1973). *Le combat québécois*, Éditions du Boréal Express, p. 49. D'un ouvrage récent de Guy Laforest, cette phrase au sujet de l'échec de l'entente du Lac Meech : « Selon mon interprétation, c'est ce que [Charles] Taylor veut dire lorsqu'il écrit que la constitution de 1867 est morte au Québec le 23 juin 1990. C'est l'espoir des Étienne Parent, Louis-Hippolyte La Fontaine et Henri Bourassa qui s'éteint une fois pour toutes » (Guy LAFOREST (1992). *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, p. 254).

rêvé par La Fontaine <sup>565</sup> ». L'intention de ces rappels n'est certes pas d'ouvrir, toutes grandes, les écluses du débat-océan sur les options constitutionnelles dans le Canada d'aujourd'hui, mais en passant d'attirer l'attention sur la communauté de vues frappante entre Parent et LaFontaine <sup>566</sup> dans les années 1840, et qui a donné naissance à une « tradition » probablement non encore épuisée...

Avocat de formation, LaFontaine fit carrière dans cette profession et comme brillant orateur <sup>567</sup>, sans s'adonner à l'écriture journalistique ni à la conférence publique comme Parent, encore qu'il ait commis quelques pamphlets <sup>568</sup>. Se retirant de la politique, prématurément comme son homologue Robert Baldwin, LaFontaine, quarante ans après Bédard, sera aussi nommé juge. Mais il n'eut pas à subir les avanies de celui-ci du fait de cette nomination et c'est peut-être l'occasion de préciser que ces pratiques de promotion professionnelle étaient courantes à l'époque pour des raisons d'ordre économique. Si, « marginalisée par l'économie, exclue des emplois publics les mieux payés, la jeunesse instruite mise sur la politique, qui représente à ses yeux une sorte de raccourci vers le succès », toutefois, « la carrière idéale débouche sur la magistrature après un certain nombre d'années à la Chambre <sup>569</sup> ».

C'est ainsi, qu'après l'accession à la magistrature de Bédard qui avait fait scandale, tout autant Augustin-Norbert Morin que Louis-Hippolyte LaFontaine purent, par leur entrée dans une profession de prestige, assurer leur propre sécurité financière et l'aïssance pour leur famille. De son côté, Étienne Parent, qui avait reçu son brevet d'avocat mais sans jamais exercer la profession, voyait les gouvernements et la haute administration publique [279] reconnaître ses connaissances exceptionnelles. D'ailleurs,

<sup>565</sup> Pierre ELLIOTT TRUDEAU (1967). *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, p. 163.

<sup>566</sup> Louis Nourry qualifie LaFontaine de « compère » et de « compagnon d'armes » de Parent, dans *Le mythe de l'égalité politique : du grand ministère au grand compromis - 1848-1854*, thèse présentée au département de Science politique de l'Université Laval pour l'obtention du grade de M. A., 1979, p. 21. Plus loin, il écrit : « Le cas La Fontaine ressemble à celui de Parent comme deux jumeaux univitellins » (ibid., p. 127).

<sup>567</sup> Sa lettre aux électeurs de Terrebonne est un document clé de la période de l'Union. Voir Michel BRUNET, Guy FRÉGAULT et Marcel TRUDEL (1952). *Histoire du Canada par les textes*, Montréal, Fides, p. 167-169.

<sup>568</sup> Les deux girouettes démasquées (contre les frères Dominique et Charles-Elzéar Mondelet) en 1834 et Notes sur l'immovibilité des curés dans le Bas-Canada en 1837 (voir Maurice LEMIRE et al., op. cit., p. 188, 203, 250).

<sup>569</sup> LEMIRE et al., p. 33.

c'est par l'intermédiaire de LaFontaine lui-même qu'il avait obtenu, en 1847, le poste de sous-secrétaire de la Province du Canada-Uni. Voyons l'autre axe.

Mieux que quiconque peut-être, Jean-Charles Falardeau a établi l'antithèse des destins antinomiques d'Étienne Parent et de Louis-Joseph Papineau.

Parent s'oppose à Papineau comme l'homme de la continuité face à l'homme de la brisure. Il ne s'agit pas ici de juger deux hommes mais de comparer deux destins : Papineau a écrit le scénario, mis en scène, frappé les trois coups du drame de la révolution et, au lever du rideau, a disparu ; Parent a lucidement diagnostiqué les syndromes d'une colonialité aiguë, il a ordonné les thérapies essentielles, il a récusé l'utopique chirurgie, il est demeuré près du patient asthénique et s'est dévoué corps et âme à son retour à la vie. En Papineau et en Parent s'affrontent aussi deux mentalités, deux visions du monde canadien-français associées à deux régions, à deux villes, Montréal et Québec, qui ont été depuis toujours les pôles entre lesquels se sont élaborées les tensions de la société canadienne-française [...]. Parent incarne une certaine façon québécoise d'être canadien-français. Plus profondément peut-être, et ceci accentue cela, il est un homme de la terre [...]. Il est impossible de ne pas reconnaître en Parent un homme qui, né sur la terre, ayant travaillé sur la terre, s'identifie à la petite patrie paternelle qui demeure à ses yeux un microcosme de la grande <sup>570</sup>.

À mesure que le radicalisme du chef du parti Patriote s'affirmait, que les voies qu'il proposait à ses compatriotes aboutissaient à l'impasse, puis au recours à la violence, il devenait normal que Parent et *Le Canadien* se désolidarisent de Papineau et de *La Minerve*. Dès sa naissance, le jeune Papineau avait un nom par son père, prénommé Joseph, l'autre chef « canadien » dans la Chambre d'Assemblée <sup>571</sup> avec justement Pierre Bédard.

Parent et Louis-Joseph Papineau étaient d'une même génération, celui-ci étant l'aîné de quatorze ans. Ils en vinrent à constituer les pôles d'une pensée nationale déchirée : Papineau, à Montréal et sur les tribunes parlementaires ; Parent, à Québec et dans les colonnes de son journal. Le premier, comme chef de parti, était l'entraîneur ; le second, comme directeur d'un important organe de presse, s'imposait comme critique et maître [280] à penser. Comme influence mesurable, C'est celui qui n'écrivait

<sup>570</sup> Jean-Charles FALARDEAU, op. cit., p. 27-28.

<sup>571</sup> L'historien Garneau brosse un excellent portrait littéraire de Joseph Papineau, qui précède immédiatement celui de Pierre Bédard, cité plus haut. Pour la référence, voir la note (36).

pas <sup>572</sup>, mais qui avait un verbe étincelant et entraînant qui, certes, en avait le plus. Il est également certain qu'on entendait - dans les deux sens du verbe - le tribun davantage qu'on ne comprenait - si tant est qu'on lisait *Le Canadien* plus ou moins largement - l'analyste rigoureux et assez souvent subtil. Mais ni l'un ni l'autre ne s'exprimaient dans des livres, ce qui eût permis des discussions plus sûres de leur corps de pensée, qu'il faut reconstituer après coup d'après des sources écrites éparses et s'étalant sur de longues périodes <sup>573</sup>.

Notre chapitre V a relaté les réactions au jour le jour de Parent lors de la période des « troubles » ; les livres d'histoire rendent compte du rôle et des actions de Papineau le temps qu'il fut en deçà de la frontière. Parent avait exactement appréhendé une stratégie qui, à partir de l'Assemblée de Saint-Ours, conduisait par étapes à l'insurrection. Cette phrase de lui, à l'époque, vaut d'être relue maintenant : « C'est ainsi que d'insistance en rigueur et de rigueur en insistance, on marche, marche, marche, depuis une couple d'années, et nous ne pouvons marcher bien longtemps encore de cette manière sans nous trouver arrêtés quelque part mais arrêtés entre la mitraille d'un côté et le déshonneur de l'autre <sup>574</sup>. » Et pendant ce temps, « pour employer l'expression de Papineau, les prunes mûrissent moins vite à cette époque à Québec qu'à Montréal <sup>575</sup> ».

---

<sup>572</sup> « Pendant son exil à Paris [de 1839 à 1845] il [Papineau] fréquente assidûment les archives, engage des copistes et recueille une documentation pour écrire une histoire du Canada. Mais il ne s'est jamais mis à la rédaction. Sa trop grande facilité de parole lui rendait peut-être l'écriture difficile » (Maurice LEMIRE et al., op. cit., p. 244).

<sup>573</sup> « De façon exemplaire, le plus grand orateur, Papineau, ne songe pas à faire préserver ses interventions par la mémoire de l'imprimé, ni le plus grand journaliste, Parent, à faire rééditer ses écrits journalistiques en volume. Avec 1837, leur combat échoue ; reste paradoxalement derrière eux une pensée, une parole sans emploi, celle du libéralisme patriote. Celui-ci ne cessera pourtant de nourrir les lettres canadiennes, malgré l'ultramontanisme bientôt triomphant qui en sera lui-même marqué » (ibid., p. 317). Ce qui n'empêche pas qu'Étienne Parent et Louis-Joseph Papineau émergent comme « les figures les plus marquantes de cette époque, marquantes en ce qu'elles résument toute l'activité littéraire du XIX, siècle (voir Jean-Marcel PAQUETTE, 1974. « Écriture et histoire : essai d'interprétation du corpus littéraire québécois », *Études françaises*, vol. 10, n° 4, novembre 1974, p. 348-349).

<sup>574</sup> *Le Canadien*, 13 septembre 1837.

<sup>575</sup> Fernand OUELLET (1976). *Le Bas-Canada : 1791-1840*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 443. En cours de révision de ce manuscrit nous parvient l'ouvrage de Fernand DUMONT : *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993. Il ne nous est loisible que de proposer une référence sur le « projet » ou « l'utopie » de Parent, et dont « le leadership, incontestable » fut aussi « comparable à celui de Papineau » (p. 252-259). Voir aussi plus loin (p. 276) pour la « parfaite définition du nationalisme » par le même auteur.

[281] Pour terminer cette note, nous cédon's une fois de plus, en dépit de sa douteuse réputation potinière, à la tentation de citer Benjamin Sulte sur un autre parallèle entre les deux hommes. D'Étienne Parent, il rappelait que « ses facultés de causeur, qu'il a conservées jusqu'aux derniers mois de sa vie, étaient alors reconnues de tout Québec [...]. Louis-Joseph Papineau, qui était pourtant un causeur émérite, brillait peu à côté de lui, mais il était beau de les entendre tous deux ! » Comme pour marquer une fois de plus son affection admirative pour son beau-père qui venait de décéder en 1874, le gendre reproduisait, en la forme d'un dialogue entre Papineau et Parent, les termes de leur rupture. Nous n'en donnons que l'amorce et la fin.

Vint un jour où il fallut ou se raccomoder ou se séparer ouvertement. Papineau rencontra M. Parent et voici en résumé la conversation qu'ils eurent ensemble :

Parent. - Ne sentez-vous pas qu'en poussant plus loin l'excitation nous marchons à la guerre et que nous n'avons aucun moyen de résister par les armes ?

Papineau. - C'est possible, mais en ne brusquant pas l'affaire nous n'en finirons jamais : l'Angleterre veut nous écraser.

.....

Papineau. - Sera-t-il possible de ne pas nous voir noyer un jour par les races étrangères ?

Parent. - Si cela arrive, tant pis, mais quant à moi je ne désespérerai jamais et je serai, le cas échéant, le dernier Canadien.

L'entrevue se termina sur ce mot <sup>576</sup>.

À l'autre extrémité de l'axe horizontal, dont Étienne Parent est le point central plus ou moins méconnu, s'impose l'historien François-Xavier Garneau dont la réputation, dans son domaine propre, fut aussi nettement assise que la célébrité du plus grand tribun du temps, Louis-Joseph Papineau. Concitoyens de Québec, Parent et Garneau avaient à peu près le même âge : plus jeune de sept ans, le dernier mourra huit ans plus tôt que le premier (1809-1866). Les deux hommes habitaient à proximité l'un de

---

<sup>576</sup> Benjamin SULTE, op. cit., p. 40, 41. Nous transcrivons l'extrait de ce dialogue sous toutes réserves ; il peut fort bien avoir été fictif ou imaginé, reconstruit de mémoire après quarante ans (?), l'auteur ne donnant pas les sources et disant, en présentation, qu'il s'agit d'une conversation « en résumé... ». Mais un tel dialogue aurait pu avoir lieu !

l'autre <sup>577</sup>, se vouaient une profonde estime qui semble ne s'être jamais [282] démentie. À l'occasion, ils seront au coude à coude dans des actes de solidarité nationale, comme à la direction d'un comité de notables chargés de recueillir les signatures d'une pétition contre l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada (janvier 1840). Âme dirigeante de l'Institut canadien de Québec, Garneau avait aussi été secrétaire du Comité constitutionnel de Québec. Dans sa jeunesse, il avait aussi tâté de l'entreprise de presse avec *La nouvelle abeille* et *L'Institut*, organes qui ne firent pas long feu, sans avoir fait la fortune de leur fondateur.

Mais, à la différence du rural profondément enraciné qu'était Parent et auquel des circonstances, déjà racontées, permirent de faire des études classiques, le jeune Garneau, fils d'un ouvrier-charron de Québec, n'eut pas les mêmes chances de vie. En autodidacte acharné, il parvint toutefois à se donner plus que les rudiments d'une instruction classique, réussissant même à décrocher un brevet de notariat dans des délais réguliers.

À cette époque du préromantisme, comme tant d'autres jeunes gens, Garneau va s'appliquer d'abord à rimailier selon un registre ne présentant guère de brio particulier. En prenant la direction du *Canadien* en 1831, Parent avait lancé un concours de poésie dans le but de « former la jeunesse à l'art d'écrire <sup>578</sup> ». Garneau, alors âgé de vingt-deux ans, en fut le lauréat et publia par la suite presque toute son oeuvre en vers dans ce journal. En 1838, lorsque l'annonce de la venue de lord Durham suscita des espoirs quasi illimités, Garneau y était allé d'un très long poème lyrique à la gloire, anticipée, du nouvel arrivant qui devait faire don de « ce serment sacré, resté loi de l'empire » ; mais le futur historien sera amèrement déçu <sup>579</sup>. Cet exemple d'une poésie politique n'était pas unique : odes et dithyrambes étaient des instruments indiqués pour proclamer des idéaux et valeurs politiques surtout dans de « grandes circonstances » de la vie collective.

Le notaire, qu'était aussi le poète lauréat François-Xavier Garneau, trouvera difficilement à s'employer au plan professionnel. D'abord associé à une étude d'un certain renom, il s'y trouve sous-employé et la quitte, trois ans plus tard pour ouvrir la sienne

---

<sup>577</sup> François-Xavier Garneau habitait dans ses dernières années rue Saint-Flavien, dans le Vieux-Québec, tandis qu'Étienne Parent avait son domicile à la rue Saint-Joseph qui, d'une façon non fortuite, deviendra la rue Garneau d'aujourd'hui.

<sup>578</sup> *Le Canadien*, 7 mai 1831.

<sup>579</sup> Voir le début du chapitre VI à ce propos.

propre. Mais, faute de clients, il ne persista pas dans l'art de Thémis et connâtra une occupation plus desséchante encore comme caissier à la Banque de l'Amérique du Nord britannique. Enfin, grâce à l'appui d'Étienne Parent, Garneau obtiendra un poste de traducteur français adjoint à la Chambre d'Assemblée. Mais, sous le [283] régime de l'Union, la mobilité des villes capitales ne convenait pas du tout à ce sédentaire studieux de la bonne ville de Québec. Ce n'est qu'au printemps 1844 qu'il finira par décrocher un emploi stable comme greffier de Québec, son lieu de naissance et aussi de prédilection exclusive.

Toutefois, il faudrait plus que ces convergences biographiques, s'entremêlant d'aléas de carrières, pour justifier ce parallélisme Parent-Garneau. Entre les vies et les personnalités des deux hommes, entre leurs carrières et leurs choix civiques fondamentaux se dégagent des rapports d'homologie bien autrement significatifs. À l'instar de Parent, Garneau poursuivit deux carrières littéraires successives. Sur celle du poète, on n'insistera pas : un jeune homme doué et autodidacte se cherche par l'écriture en se vouant à la mode intellectuelle du temps ; mais il ne se retrouvera en plénitude féconde qu'en mettant en chantier une histoire nationale qui reste à faire ! Car il fallait une réplique à l'observation aigre-douce d'un Durham, ressentie comme méprisante, sur « le peuple sans histoire »...

Selon un mot spirituel sans méchanceté, c'est alors « l'historien qui rescape le poète <sup>580</sup> ». Encore jeune, Garneau aura la chance inouïe de pouvoir séjourner en Angleterre deux ans comme secrétaire de Denis-Benjamin Viger en mission à Londres comme l'agent de la Chambre d'Assemblée. L'historien en devenir profite de l'occasion pour se documenter aux archives, pour fréquenter les hauts lieux des libertés publiques et de la puissance impériale britannique. Mais, à peine arrivé à Londres, il avait déjà franchi la Manche. Pendant ces deux années, il séjournera souvent à Paris et y viendra en contact avec les oeuvres de penseurs comme Montesquieu, Raynal et surtout avec celles du grand trio des fondateurs de l'histoire moderne, Augustin Thierry, Jules Michelet et François Guizot <sup>581</sup>.

---

<sup>580</sup> Maurice LEMIRE et al., op. cit., p. 88.

<sup>581</sup> « Thus, at thirty-two, Garneau finally began his life work. He was a self-trained historian, but his masters were great men [...]. He was French Canada's first scientific historian, using original sources, analyzing and criticizing them, and declaring the truth as he found it » (Mason WADE, op. cit., p. 287).

Il sera donc historien. Seul et patiemment... Et livrant la marchandise ! La complétant et même la corrigeant, dans des éditions successives, avant que son fils, Alfred, et son petit-fils, Hector, n'en fassent autant après sa mort. En 1845, Garneau publie trois volumes qui suivent les événements jusqu'en 1792. Sept ans plus tard, en 1852, une deuxième édition conduit le récit jusqu'à la date clé de 1840, qui pouvait marquer le terme définitif [284] de cette histoire. C'était sa façon à lui de contribuer à une littérature nationale qui était, également, une idée chère de Parent. Son oeuvre devint un extraordinaire succès pour le lieu et l'époque. À Paris, *La Revue des deux mondes* consacra une étude élaborée à l'édition de 1852. Nous avons une histoire, et elle est montrable au monde, au conquérant toujours occupant, ainsi que surtout à nous-mêmes, pouvaient penser ses premiers lecteurs sans le dire en ces termes ! Non seulement, l'écriture historique naissait dans ce pays du bout du monde, mais, subsidiairement, aussi une langue littéraire.

Qu'on rapproche les dates du paragraphe précédent avec celles, maintenant plus familières pour nous, qui jalonnent l'existence de Parent : on constate que l'édition de 1852 paraît au moment même où Parent prend congé de ses auditoires de conférences. L'histoire de Garneau pousse sa narration du passé jusqu'à 1840 ; c'est douze ans à peine avant l'actualité du jour... Nous n'attachons pas une importance capitale à ces liaisons chronologiques, mais quelque chose comme une espèce de signification symbolique des points de rencontre entre le journaliste-chroniqueur-vedette et l'historien-en-devenir par son oeuvre marquante et livrée à point nommé.

Oeuvre documentée, construite et longuement élaborée, *l'Histoire du Canada* de Garneau est, encore aujourd'hui, une pièce intellectuelle qui se lit bien. Des critiques littéraires ont volontiers décerné à son auteur le titre de notre premier grand écrivain. À sa suite, Garneau aura eu, en outre, toute une postérité d'historiens. Il n'a pas tout dit, ni exactement dit tout ce qu'il fallait ; mais c'est souvent à partir de lui que s'élaborent de fondamentales discussions d'histoire ou que s'élèvent des polémiques d'interprétation. Voilà bien un signe révélateur et qui, d'ordinaire, ne trompe pas.

Bref, l'histoire de François-Xavier Garneau, qui tient comme oeuvre malgré ses évidentes caractéristiques de pionnière, était devenue un « classique » consacré depuis presque sa naissance. Aussi, mériterait peut-être de l'être l'oeuvre écrite, et comme atomisée par son morcellement, d'Étienne Parent (et c'est bien la raison d'être avouée du présent livre de « lecture accompagnée »). À maints égards, ces deux contemporains font preuve d'une parentèle spiritualiste suffisamment proche pour

qu'on les associe comme les deux « intellectuels » les plus perspicaces et efficaces de notre XIXe siècle. Comme ils ne sont pas nombreux, où trouverait-on l'excuse de ne pas les avoir lus, de ne pas les connaître ?

[285]

## VI

Étienne Parent ou l'anti-Papineau : soit le refus de se laisser entraîner dans une lutte violente pour l'indépendance, et qui serait perdue d'avance ! Et au moment le plus pénible de la tourmente de la fin des années 1830, le directeur du *Canadien* a semblé avoir, littéralement, craqué. Après le *Rapport Durham* recommandant l'imposition du régime de l'Union, « mesure inique », non seulement Parent se soumet-il, mais il finit par se rallier, la mort dans l'âme, en admettant devoir accepter « l'assimilation » inévitable. L'homme donne l'impression de procéder à une déchirante opération de tête-à-queue politique, ou encore de rétrocession, obligée, des célèbres « arrangements sociaux », octroyés par les Actes historiques de 1774 et de 1791 et auxquels son entêtement de perpétuel revendicateur s'était jusque-là si obstinément raccroché. N'était-ce pas pousser un peu trop loin le « loyalisme » envers l'autorité britannique toujours dominante et, tout récemment, répressive, qui instituait le régime de l'Union assimilatrice ?

Trente ans plus tard, l'Union, en crise chronique depuis 1854 et ses institutions parlementaires devenant ingouvernables, était rappelée et remplacée par un nouveau régime de type fédératif, dit improprement, depuis lors, de la « Confédération ». Un an après l'instauration de la nouvelle Constitution de 1867, lors d'une assemblée de commémoration à Rimouski, Étienne Parent, dont le poste de haute fonction administrative avait été reconduit dans la structure du nouveau régime, va célébrer celui-ci en compagnie de notables dont Georges-Étienne Cartier, cet ancien rebelle de 1837-1838.... devenu le personnage numéro deux, avec John A. Macdonald, de la fédération naissante.

Ces deux événements constitutionnels se situent au début et à la fin du dernier tiers de la vie d'Étienne Parent comme grand commis de l'État, activité professionnelle dont nous ne savons à peu près rien. Leur évocation, ici, permet de conclure tout naturellement cette recherche sur les divers aspects de la pensée de Parent. Et, pour le

dire avec la plus grande simplicité possible, à notre place deux vulgates politiques adverses concluraient volontiers de façon totalement divergente : selon une tonalité généralement favorable - la vulgate fédéraliste ou pancanadienne - ou suivant un mode nettement défavorable - la vulgate souverainiste ou indépendantiste. Entre les deux, nous disons notre préférence pour une interprétation qui tienne davantage compte du destin singulier et très personnalisé d'un homme en tous points hors série et devant vivre une époque particulièrement troublée, avec comme seule arme la plume tenue du journaliste noircissant du papier.

[286] La première raison de notre retenue est que, chez cet homme, rien ne pouvait être vécu avec l'aussi claire simplicité qu'un siècle et quart après sa mort nous donnerions à nos propres interrogations à son propos. L'examen du cas d'Étienne Parent doit se faire en rapport à la nature, variable, des situations politiques vécues successivement aux diverses étapes d'une vie fort tiraillée, et dont certaines furent proprement angoissantes. Nous lui devons encore de tenter de connaître au maximum cet homme <sup>582</sup> qui s'était lui-même imposé la dure discipline de comprendre en profondeur les questions complexes ou ambiguës avant de parler ou d'écrire. Ayant, d'autre part, tellement écrit, il se mettait, pour ainsi dire, à découvert comme pas un...

Puisque les situations changeaient ou devaient le faire, cet homme évoluait lui-même par l'appréciation qu'il en faisait, mais toujours dans les limites de ce qui fut caractérisé plus haut comme une espèce de stabilité adaptative. Ce proposeur et manieur d'idées nourrissait l'ambition d'influer sur le cours des événements dans un sens favorable à « notre nationalité ». Or, la plupart du temps, leur évolution se faisait d'une façon trop lente ou incomplète, pour ne pas parler de certains mouvements proprement régressifs. Il arriva, en effet, ce moment (de 1837 à 1840) où, à partir d'un plancher du pire, tout se mit à régresser, régression historique qui ramenait abruptement aux jours sombres de 1759 et 1763.

Étienne Parent le connaissait, et l'avait souvent annoncé, ce point jusqu'où l'on ne devait pas aller trop loin. On l'avait calomnié et injurié pour cette audace d'homme libre et clairvoyant ; certains de ses compatriotes l'avaient même accusé d'hypocrisie et de trahison. Il devra supporter le tort immérité d'avoir eu trop raison ! Des circonstances de cette nature interdisent de laisser tomber le détestable « Je vous l'avais bien

---

<sup>582</sup> Malgré l'absence de documents de vie : journal, mémoire, inventaire analytique des correspondances personnelle et politique, etc.

dit »... Mais tout s'écroulait ! L'éditorialiste du *Canadien* devait absorber de plein fouet le coup de sa propre défaite intellectuelle puisque rien de ce qu'il avait prôné n'avait vraiment été essayé. Même le « Qu'allons-nous faire ? » n'avait pas plus de sens que de chance d'une écoute éventuelle. Rien d'autre à prévoir que la situation régressive ne se détériorât pas davantage. Il ne restait qu'à attendre, attendre que le temps réparateur, et par l'effet peu exaltant de l'usure, fasse son œuvre, du reste, fort incertaine. Les horizons discernables étaient bouchés. Partout.

[287] C'est en se reportant à cette ambiance catastrophique et hostile qu'il convient de chercher à interpréter les appels de Parent à l'acceptation, contrainte, du processus d'assimilation, décidé par Durham et Londres, que le nouveau système de l'Union avait pour programme d'appliquer. Le rédacteur des articles du 13 mai et du 23 octobre 1839 <sup>583</sup> semblait visiblement en proie à un état de dépression - à moins, ce que nous ne croyons pas, qu'il n'y ait eu chez lui calcul implicite afin de susciter des éveils nécessaires ? Quoi qu'il en fût, des passages de ces articles n'ont rien du Parent qu'on connaissait depuis son entrée dans la carrière en 1822 et sa production écrite continue depuis 1831. Un peu plus tard, il écrit que « d'après les apparences » on voit que « l'Angleterre va décider de la question de 1839, comme elle décidait l'ancienne, celle de 1763 ; après avoir elle-même en partie relevé la nationalité Française en 1774 elle va lui donner un fatal et dernier coup ». Notre témoin engagé n'a pu s'empêcher de parler le langage de la résignation devant une telle fatalité. Mais aussi, il ne lâchait jamais complètement le morceau dans ses articles les plus fatalistes, ainsi qu'on a pu le constater également.

Il finit par se reprendre en main, en relançant graduellement le combat dans les conditions nouvelles d'une Union d'intention nettement assimilatrice, mais, en fait, non immédiatement anglicatrice. Ce serait bien le temps de se rappeler, aussi, en y attachant davantage d'importance que cet homme venait de subir cinq mois d'emprisonnement préventif et fort injuste (sans procès), et que les conditions carcérales, peu sanitaires, lui avaient valu l'infirmité de sa surdité. À ce propos, à la fin de sa vie le vieillard était encore hanté par ces souvenirs cauchemardesques : « Dans les derniers temps il ne parlait que des troubles de 1837-38 et de la prison où il avait été détenu, écrit Gérard Malchelosse. Il en décrivait la salle : là était le poêle, ici le bassin où les

---

<sup>583</sup> Il serait recommandé au lecteur de feuilleter les chapitres V et VI afin de se remettre dans l'ambiance des événements auxquels devait réagir le rédacteur du *Canadien* à cette époque.

prisonniers se lavaient ; à droite, la porte aux lourdes ferrures, à gauche, le guichet des visiteurs, etc. <sup>584</sup> »

[288] Demeurent ces faits indéniables : que cet homme a été ébranlé à l'époque, qu'il a chancelé, et qu'il a pris un certain temps à se retrouver. Mais le plus important pour l'histoire et sa renommée est bien qu'il se soit ressaisi à temps pour reprendre la même lutte absurde dans des circonstances fortement détériorées. À notre connaissance, Étienne Parent ne s'est pas expliqué, ni encore moins excusé de ces défections passagères ; il ne semble pas, non plus, que de ses contemporains lui en aient tellement tenu rigueur. Et l'on comprend peut-être mieux la nécessité d'une bifurcation de carrière chez cet homme de quarante ans, une fois passée la grande bourrasque de 1839-1840 et que commençaient à pointer quelques faibles lueurs d'espoir.

Enfin, et s'il en était besoin à son propre jugement, il se *réhabilitait*, en surcroît et bellement, par ce nouveau mode d'expression de l'essayiste-conférencier, à partir de 1844. Il continuerait d'être au service de « notre nationalité » pour la promotion à plus long terme, et non plus seulement pour la défense dans l'immédiat, de *Nos Institutions, notre Langue, nos Lois*. Deux carrières successives d'« intellectuel », mais un seul programme de vie, où se reliaient l'action critique et la pensée novatrice dans la revitalisation d'une tradition de fidélité.

## VII

Le dernier texte d'Étienne Parent revêt une importance singulière à cause de sa rareté, de son contenu, des circonstances dans lesquelles ce discours officiel fut prononcé et, surtout, pour cette raison générale qu'il s'y met en cause et expose, une fois de plus mais c'est la dernière, ce qu'il conviendrait d'appeler le principe de cohérence de ses engagements politiques. L'occasion de ce discours, prononcé à Rimouski, était

---

<sup>584</sup> Gérard Malchelosse dans l'avertissement « Au lecteur » de *SULTE*, op. cit., p. 3. Détail topographique présentant de l'intérêt : la prison de Québec où était détenu Parent, et où aussi fut incarcéré Philippe-Aubert de Gaspé (pour des motifs n'ayant rien de politiques), deviendra le Morrin College dans le Vieux-Québec, rue Saint-Stanislas. L'édifice, qui contient maintenant la bibliothèque de la Literary and Historical Society of Quebec, est toujours considéré comme l'un des édifices au style classique les plus intéressants de la vieille capitale (architecte : François Baillairgé). Une photographie récente de cet édifice est reproduite à la page 104 du présent ouvrage.

elle-même hautement symbolique : on pourrait dire doublement symbolique, puisque l'orateur le présenta le jour même de la fête de la Saint-Jean-Baptiste 1868 ! (Un siècle plus tard, naîtra chez nous la coutume de la « bataille annuelle des fêtes nationales », se célébrant à une semaine d'intervalle...)

L'orateur soulignait la coïncidence chronologique par cette entrée en matière : « [...] le nouvel état de choses, que nous a donné le 1er juillet dernier, pouvait fournir matière ou occasion à quelques considérations utiles, en rapport avec notre nationalité dont nous célébrons aujourd'hui [289] la fête, en même temps que celle de notre St-Patron <sup>585</sup>. » L'Assemblée se tenait, d'ailleurs, sous l'égide du Comité de la Saint-Jean-Baptiste, qui avait invité Parent, et sans doute aussi Georges-Étienne Cartier, qui s'adressa également à l'assemblée.

Étienne Parent se trouve donc alors tout en haut de la hiérarchie administrative du nouveau régime, comme il l'avait été aussi dans le régime précédent à partir de 1847 ; mais c'est sans doute son passé de grand intellectuel du cru qui lui avait valu cet honneur. À l'âge de soixante-six ans, l'homme a, pendant un quart de siècle, servi l'État au sommet. Il ne le sait pas encore, mais il sera mis à la retraite en 1872 <sup>586</sup> ; il mourra deux ans plus tard.

Sa difficulté d'élocution n'était certainement pas moindre que naguère ; et c'est avec un brin d'humour qu'il l'évoque comme pour s'excuser auprès de l'auditoire <sup>587</sup>. Il simule même la fausse humilité en lui confiant : « Que pouvais-je dire qui n'ait été dit cent fois mieux que je ne pouvais le faire ? » Tout de même, « dit » par Étienne Parent, l'homme d'un si extraordinaire curriculum !

<sup>585</sup> Ce « discours commémorant le premier anniversaire de la Confédération » fut reproduit dans le journal local, *La voix du golfe*, de Rimouski le (nouvelle bizarrerie de date...) 14 juillet 1868 ! La thèse d'Urbain Blanchet, op. cit., reproduit en annexe le texte de ce discours (p. 204-208).

<sup>586</sup> Ayant atteint la limite d'âge de soixante-dix ans, cette mise à la retraite n'avait rien d'insolite. Mais selon ce bavard de Benjamin Sulte, c'est le 1er juillet 1872 qu'il fut mis à la retraite pour faire place à un frère de ministre, Edouard Langevin » (op. cit., p. 46). Hector Langevin était le ministre en question.

<sup>587</sup> « Il y a dix ans et plus que, pour de bonnes et valables raisons, je renonçai à parler en public et depuis j'ai résisté à toutes les sollicitations qui m'ont été faites à ce sujet. Or ces raisons existent avec encore plus de force aujourd'hui. Dix ans en montant dans la vie sont l'accroissement de force ; mais dix ans en descendant, c'est une toute (sic) autre affaire. » (Nous citons ce discours d'après l'annexe de l'ouvrage de Blanchet indiqué à la note 67.)

Mais tout de suite après ces précautions d'usage, l'orateur attaque résolument la question qu'il devine dominante dans l'esprit des auditeurs. Ce message substantiel tient en une courte page :

Je ne crains pas de le proclamer, Messieurs, la Confédération du Canada, à mon avis, est un de ces événements providentiels, dont notre histoire offre plusieurs exemples. Comme s'il pressentait l'esquisse de quelques sourires :

Et si quelqu'un était tenté de m'accuser d'être en ce cas l'adorateur du fait accompli, ou un fédéraliste du lendemain, je prendrais la [290] liberté de le renvoyer au *Canadien* à commencer au mois de juillet 1838, juste trente ans au mois de juillet prochain. Si cela ne me donne pas droit au titre de fédéraliste de la veille, voire même de l'avant-veille, ma foi ! personne autre n'y aura droit, car je pense être le premier Canadien-Français qui, pour les raisons qui existent encore aujourd'hui, ait osé se prononcer publiquement en faveur de la confédération comme étant le plus sûr moyen de salut pour notre nationalité, en ce qu'elle devait nous délivrer de toute ingérence étrangère dans nos institutions nationales, en les confiant entièrement à notre sauvegarde, au moyen de notre législature locale.

Tout était dit, d'une seule coulée. Le reste de l'argumentation porte sur divers appuis à donner à des éléments de ce qu'il vient de « proclamer ». D'abord, la providence comme super-agent de l'histoire et qui a été bien bonne à notre égard ; puis l'Union, qui aurait pu nous engloutir, « nous a sauvés grâce à l'habileté de nos chefs » et nous a permis de n'être pas « asservis indéfiniment à l'oligarchie ». Ces deux arguments à propos d'un système, honni en principe et en fait, sont tout de même défendables. Comme cet autre que « le moins triste sort qui eût pu nous arriver est celui de la Louisiane ». Mais le tour carrément providentialiste qu'il prend pour résumer notre histoire en devient agaçant par son insistance :

On est forcé de s'avouer aujourd'hui que si la tourmente révolutionnaire en France nous eût trouvés encore sujets-français, nous en eussions rudement ressenti le contre-coup ; tandis que, sous la protection du drapeau britannique, nos pères purent réparer tranquillement la ruine où les avait laissés, je ne dirais pas la France, mais le gouvernement corrompu de l'amant de Pompadour.

Les victoires contre les Américains, sous les murs de Québec en 1775, ou celle de Châteauguay en 1812, sont aussi des « coups de la Providence ». Sa péroraison développera l'idée que « nous avons été, de la part de la Providence, l'objet d'une protec-

tion toute particulière », ce qui ne peut, ainsi qu'on l'entendra quelques minutes plus tard, que déboucher sur une mission messianiste.

Revenons à sa ligne d'argumentation proprement politique sur le régime précédent de l'Union, en observant d'abord que l'orateur omet de mentionner de quoi il était la conséquence : du Rapport Durham comme la conséquence radicale des événements de 1837 et 1838, eux-mêmes causés par un système interminable d'abus et d'injustices, etc. Grâce à « l'habileté et à la sagesse de nos chefs politiques » (encore !), s'imposant contre l'ancienne oligarchie du Bas-Canada, « dès la deuxième année de ce régime notre influence était prédominante dans les conseils de la nation ». Après une éclipse de quelques années, « cette influence se rétablit en 1848, plus forte et plus vivace qu'auparavant ».

[291] Et comme preuve, dans la partie anglaise du Canada-Uni, on entend le cri de « French Domination » et aussi, encore plus redoutable, celui de « Representation by Population », à partir du moment où le Haut-Canada put compter sur une plus forte population que le Bas-Canada. « Jusque-là le principe [de la représentation basée sur la population] ne valut rien - logique des partis politiques », se contente de faire remarquer l'orateur. Il esquisse ensuite les causes de la crise de l'Union qui a rendu le « pays ingouvernable » et l'a fait marcher « à grands pas vers l'anarchie ».

Entre les « deux issues pour sortir de cet imbroglio : le rappel pur et simple de l'Union, et la Confédération des Provinces », c'est la seconde qui prévalut. Cette idée nouvelle « fut bien accueillie en général dans les deux Canada (sic), dans le Haut surtout où elle ne rencontra pas d'opposition appréciable ». Cette expression devient un euphémisme si l'on ne dit pas aussi que la majorité en faveur du nouveau projet dans le Bas-Canada était difficilement trouvable... Avant de reprendre sa conclusion (citée au début), Parent évoque enfin « les longues et graves délibérations », leur coût « de soucis et de travail » pour les délégués, ce qui lui procure l'occasion de saluer, sur la même estrade, « Sir G.E. Cartier qui nous honore de sa présence ». Et voilà que maintenant notre orateur va ouvrir, toutes grandes, les vannes de son providentialisme additionné de messianisme, non moins fervent et conséquent :

Heureux et grands devant Dieu et devant les hommes sont ceux que la Providence choisit pour conduire les grandes oeuvres comme celle qui nous occupe [...]. Ce sera leur plus haut titre à la reconnaissance et à l'admiration de leurs compatriotes et de la postérité.

Même dans nos temps d'épreuves et de malheur, elle [la Providence] nous préparait à remplir dignement le rôle qu'elle nous destinait sur la terre d'Amérique [...]. Cette mission, c'est évidemment de fonder et propager la civilisation franco-catholique sur ce continent. Et cette oeuvre n'est-elle pas déjà commencée ? Malgré nos faibles ressources n'avons-nous pas pu envoyer déjà de courageux apôtres de l'Évangile jusqu'aux régions glacées du Nord et de saintes religieuses jusque sous les feux des tropiques ? [...] Et ces centaines de jeunes braves qui volent à la défense du Saint-Père ne sont-ils pas une autre preuve de la vivacité et de la puissance du sentiment religieux et national qui anime notre race ? Or, avec un pareil sentiment un peuple peut aspirer à toutes les gloires comme à toutes les grandeurs.

Qui donc nous empêchera d'accomplir notre mission ? Une seule chose, Messieurs, l'esprit de discorde qui engendre trop souvent l'esprit de parti dans un pays libre. Soyons donc unis, si nous voulons que l'on dise de nous pour l'Amérique ce qu'on a dit de nos pères de [292] la vieille France pour l'ancien monde : *Gesta Dei per Francos*. Encore une fois soyons unis et nous mériterons aussi le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un peuple : *Gesta Dei per Canadenses*.

Une telle pièce relève autant de la prédication que la rétrospective historique. C'est bien connu que le niveau des discours commémoratifs a tendance à planer à hauteur de nuages. Même si l'on sait qu'il peut y avoir du prédicateur chez le journaliste ou le professeur, voire chez l'homme politique, on peut aussi être d'avis qu'il vaut mieux laisser aux évêques le langage d'évêques. Il serait même permis de trouver plus opportun qu'au troisième âge de sa vie, un homme de cette ampleur d'esprit et d'une rectitude morale aussi singulière n'ait pas cédé aux invitations de venir officier à ce type de commémorations politico-liturgiques.

Qu'il ait dit son ralliement, fût-il à ce point fervent, à la solution fédérative pour les problèmes des sociétés, installées au dernier étage de l'Amérique du Nord, n'est pas ici en cause. Papineau lui-même ne s'était-il pas finalement rallié ? Et ce fut pour une utilité bien moindre dans le reste de sa vie. On peut même accepter comme hypothèse, vraisemblable et non déshonorante, la suivante : « Ce n'était qu'une façon de sublimer la subordination politique des Canadiens français. C'était, en d'autres termes, la recherche d'une diversion. Les raisins étaient trop verts. L'idéal demeurerait un pouvoir francophone sans partage dans une république canadienne <sup>588</sup>. »

---

<sup>588</sup> Louis NOURRY, op. cit., p.127.



Au terme de ce *dossier Étienne Parent*, où nous avons agi en compilateur attentif et curieux qui a laissé aux expressions textuelles de sa pensée la moitié de la superficie des pages, il deviendrait possible de dresser deux listes, de ses qualités et de ses défauts - et les unes et les autres hors du commun pour un homme de ce lieu, à cette époque. Nous nous abstenons, bien sûr ! d'une telle comptabilité, qui pourrait donner l'impression d'une compilation méticuleuse, mais quelque peu mesquine dans son intention même de générosité affirmée...

Un homme qui est à ce point de son temps n'apparaîtrait-il pas aussi, par un paradoxe pas tellement étrange, un homme de notre temps ? Oui, pourvu qu'on sache discriminer, sans pour autant stériliser, l'empathie [293] naturelle indispensable à la compréhension des êtres se démarquant de leurs contemporains. Bref, nous n'avons pas à justifier tout ce qu'il a pensé, ni même à penser comme lui.

Ce qu'au fond l'homme a de plus estimable dans le cours de sa vie serait plutôt ce qui, en lui, nous inviterait à faire un même effort constant de pensée que le sien. Afin de démêler quelque peu les situations les plus complexes de notre époque, tout en tenant sérieusement compte autant des risques prévisibles que des gains escomptés...

[295]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons soulevé, dès l'avant-propos, les problèmes que pose l'accès aux écrits d'Étienne Parent et, singulièrement, à sa production journalistique, à la fois multiple et fragmentée. Nous avons, en particulier, dit notre dette envers les travaux de déblaiement et d'appréciation de Jean-Charles Falardeau et de Louis Nourry, dont nous avons pu profiter à maints égards tout au long de notre recherche. De Falardeau, nous recommandons en particulier la bibliographie, spécialement bien ordonnée, d'une dizaine de pages qui figure à la fin de son ouvrage *Étienne Parent : 1802-1874* (biographie, textes et bibliographie présentés par Jean-Charles Falardeau), Montréal, La Presse, 1975, p. 327-336. Les thèses et l'article cité de Louis Nourry présentent un ratissage minutieux et abondant des articles d'Étienne Parent dans *Le Canadien*.

Une étude subséquente de Claude Doyon a reproduit, avec la permission de l'éditeur, « les éléments bibliographiques recensés par Jean-Charles Falardeau en 1975 ». Cet auteur fait encore remarquer que « de 1975 à 1985, peu de documents historiographiques touchant à un aspect de la vie ou de l'oeuvre d'Étienne Parent, ont fait l'objet d'une publication », tout en fournissant une page de nouveaux « éléments bibliographiques de 1974-1985 » (*Figures de la philosophie québécoise après les troubles de 1837*, collaboration de huit auteurs (dont Claude Doyon), collection « Recherches et Théories », n° 29, Université du Québec à Montréal, Département de philosophie, 1985, p. 204-214). Nous attestons, pour notre part, que les éléments bibliographiques relatifs à l'oeuvre d'Étienne Parent, depuis 1985 sont également très rares.

[297]

Lire Étienne Parent, 1802-1874 :  
notre premier intellectuel.

## INDEX

[Retour à la table des matières](#)

-A-

Affre, Mgr Denis Auguste  
Alexandre  
Aylmer, Matthew Whitworth

-B-

Bagot, Charles, 122, 125, 128  
Baldwin, Robert, 122, 125, 128, 130,  
257, 277, 278  
Balzac, Honoré de, 7  
Barthes, Roland, XII  
Beaumont, Gustave de, 26  
Bedard voir Bédard  
Bédard, Elzéar, 33, 146, 274  
Bédard, Joseph-Isidore, 261, 274  
Bédard, Pierre, 9, 10, 31, 34, 39, 81,  
146, 262, 273, 274, 275, 276,  
277, 278, 279  
Bédard, Pierre-Stanislas  
voir Bédard, Pierre  
Benesus voir Botero  
Béranger, 204, 262  
Bernier, Benoît, 18  
Bibaud, Michel, 9  
Blanc, Louis, 189, 190, 191, 195, 214,  
267

Blanchet, François, 5, 9, 273  
Boileau, Nicolas, 10, 165  
Borgias, Joseph-Louis, 9  
Bossuet, Jacques Bénigne, 272  
Bouchette, Errol, 145  
Botero, Giovanni, 153  
Brougham, Henry Peter, 125  
Buller, Charles, 84, 95  
Burke, Mgr Edmund, 154, 156

-C-

Cabet, Étienne, 217  
Carrier, Maurice, 261  
Cartier, Georges-Étienne, 261, 285, 289,  
291  
Caton, 149  
Chapais, Thomas, 5  
Chaptal, Jean, 149  
Charlemagne, 205  
Charretier voir Chartier  
Chartier, Étienne, 10  
Chiniquy, 228, 249, 250  
Cicéron, 159  
Clouet, Josèphe, XV, 4  
Clouet, Michel, 5  
Cobden, Richard, 154

[298]

Colborne, John, 84, 100, 252  
 Colomb, Christophe, 162,165  
 Columelle, 149  
 Comte, Auguste, 269  
 Cousin, Victor, 222, 266  
 Craig, James, XV, 9, 81, 275  
 Cr mazie, Octave, X, 257  
 Crescenzi, 149

- D -

Dalhousie, George, 61  
 Davy, Humphrey, 149  
 D mosth ne, 138, 156  
 Doyon, Claude, 295  
 Draper, 128  
 Dumas, Alexandre, 154  
 Durham, John George Lambton, comte  
 de, 58, 79, 82, 83, 84, 85, 87, 88,  
 90, 91, 95, 96, 97, 98, 99, 100,  
 101, 107, 108, 109, 110, 125,  
 126, 282, 283, 287  
 rapport, 10, 31, 57, 106, 114, 118, 255,  
 285, 290  
 Duvernay, Ludger, 6, 13, 127

- E -

Enfantin, Prosper Barth l my, 228

- F -

Fabre, Hector, 216, 252, 253  
 Falardeau, Jean-Charles, 4, 7, 24, 27, 34,  
 184, 217, 231, 240, 257, 260,  
 279, 295  
 Flaubert, Gustave, 7  
 Fourier, Charles, 189  
 Fourier voir Fourier  
 Fran ois 1er, 205  
 Fr chette, Jean-Baptiste, XVI, 104, 106  
 Fr d ric II, 159

Fox, Charles James, 15

- G -

Garneau, Alfred, 283  
 Garneau, Fran ois-Xavier, X, 113, 257,  
 273, 274, 276, 281, 282, 283, 284  
 Garneau, Hector, 283  
 Gasp , Philippe Aubert de, X  
 G rin, L on, 3-4  
 G rin-Lajoie, Antoine, X, 3, 4, 22, 141  
 Giffard, Robert (de Moncel), 4  
 Gleneg, 88  
 Gosford, Archibald Acheson, 38, 40, 41,  
 43, 45, 49, 50, 53, 55, 61, 62, 65,  
 71, 73, 76, 79, 88, 112, 128, 129,  
 213  
 commission, 65  
 rapport, 55  
 Grandbois, Alain, 260  
 Grenier, Henriette, VI, 3, 22  
 Grey, Charles, 28  
 Guky, Conrad-Augustus, 93, 260  
 Guizot, Fran ois Pierre Guillaume, 181,  
 283

- H -

Head, Francis Bond, 238  
 Henri IV, 247  
 Hincks, Francis, 107, 114, 123  
 Howe, Joseph, 107  
 Hume, Joseph, 21, 125

- J -

Joliette, Barth l my, 169

- L -

Lacordaire, Henri, 24  
 LaFontaine, Jean de, 211, 245  
 LaFontaine, Louis-Hippolyte, X, 115,  
 117, 122, 124, 125, 128, 129,  
 130, 257, 273, 274, 277, 278, 279

- [299]  
Lamartine, Alphonse de, 181  
Lambton voir Durham  
Lamennais, Félicité Robert de, 24  
Lareau, Pierre, 257  
Lartigue, Mgr Jean-Jacques, 63, 69  
Lefrançois, 9  
Lemire, Maurice, 257  
Lévesque, René, 277  
Locke, John, 21, 270  
Louis XIV, 159, 195, 206  
Luther, Martin, 191, 225
- M -
- Macdonald, John A., 285  
Machiavel, Niccolo, 181  
Maeterlinck, Maurice, 200  
Magon, 149  
Malchelosse, Gérard, 263, 287  
Malherbe, François de, 10  
Malthus, Thomas Robert, 189  
Marx, Karl, 269  
Melbourne, William Lamb, 55, 90  
Meredith, Edmund Allen, XVII  
Metcalf, 128  
Michelet, Jules, 283  
Mirabeau, Honoré Gabriel, 154, 156  
Montaigne, Michel de, 265  
Montcalm, Louis-Joseph, marquis de, 262  
Montesquieu, Charles de Secondat, 14, 21, 159, 270, 283  
Morin, Augustin-Norbert, XVI, 5, 6, 9, 10, 24, 33, 39, 40, 57, 63, 122, 261, 278  
Morin, Claude, 277  
Morus, Thomas, 197
- N -
- Nabuchodonosor, 162  
Napoléon 1er, 67, 124, 182, 205  
Neilson, John, 12, 26, 34, 37, 40, 74, 113  
Nestor, 23, 110
- Nevers, Edmond de, 157  
Nourry, Louis, 34, 35, 44, 96, 98, 118, 295
- O -
- O'Callaghan, Edmond Burke, 40  
O'Connell, Daniel, 24, 125, 225  
Ouellet, Fernand, 4
- P -
- Palladius, 149  
Papineau, Amédée, 154  
Papineau, Louis-Joseph, X, XVI, 12, 26, 33, 37, 39, 40, 69, 78, 115, 146, 261, 273, 274, 279, 280, 281, 285, 292  
Parant, Pierre, 3  
Parent, Étienne, passim  
rapport, 273  
Parent, Étienne-François, XV, 3, 4  
Parent, Étienne-Henri, 22  
Parent, Joséphine-Henriette, 22  
Parent, Marie-Augustine, 22  
Peel, Robert, 154, 157, 158  
Pitt, William, 109  
Platon, 181  
Prevost, George, 122, 275  
Proudhon, Pierre Joseph, 191
- Q -
- Quesnay, François, 153
- R -
- Racine, Jean, 264  
Raynal, Guillaume, 283  
Renan, Ernest, 142  
Robespierre, Maximilien de, 225
- [300]
- Roebuck 125

- Rousseau, Jean Jacques, 21, 181, 191  
Russell, John, 55, 59, 90  
r solutions, 40, 55, 57, 64
- S -
- Saint-Simon, Claude Henry Rouvroy,  
comte de, 217, 267, 269  
Say, Jean-Baptiste, 153, 154, 157, 192,  
210, 243, 244, 267  
S guin, Maurice, 277  
Smith, Adam, 153, 192, 210, 243, 244,  
267  
Socrate, 138  
Solon, 214  
Sue, Eug ne, 154  
Sulte, Benjamin, 3, 5, 10, 22, 26, 135,  
216, 253, 261, 262, 263, 281  
Sydenham, Poulett Thompson, lord de,  
120, 124, 125
- T -
- Taschereau, Jean-Thomas, 273
- T l maque, 181  
T tu, Charles, 166, 169  
Thierry, Augustin, 283  
Thiers, Louis Adolphe, 7, 229  
Thom, Adam, 95, 96  
Tocqueville, Alexis de, 26, 149, 197,  
205, 229, 269  
Trudeau, Pierre Elliott, 277  
Turton, Thomas, 83
- V -
- Vachon, Monique, 261  
Vallerand, Flavien, 5, 10  
Varron, 149  
Viger, Denis-Benjamin, 33, 57, 128,  
146, 283  
Viger, Jacques, 6, 146  
Voltaire, 142, 159, 191, 225
- W - Y -
- Wakefield, Edward Gibbon, 84  
Young, 105